3673

PARTI SOCIALISTE (Section Française de l'Internationale Ouvrière)

# 6e Congrès National

TENU A SAINT-ÉTIENNE

les 11, 12, 13 et 14 Avril 1909

## COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

Au siège du Conseil National

16, Rue de la Corderie

PARIS (3e)

# 6e CONGRÈS NATIONAL

Tenu à Saint-Etienne

**les 11, 12, 13 et 14 Avril 1909**

PARTI SOCIALISTE (Section Française de l'Internationale Ouvrière)

# 6e Congrès National

## TENU A SAINT-ÉTIENNE

## les 11, 12, 13 et 14 Avril 1909

## COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

Au siège du Conseil National

16, Rue de la Corderie

PARIS (3e)

HX
269
P37
1909

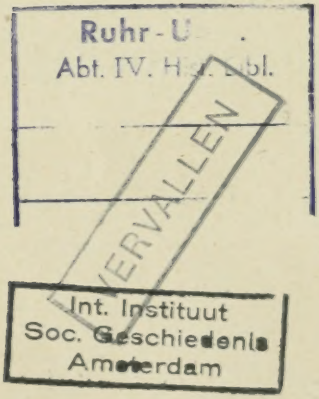

# CONVOCATION

Le VI^e Congrès national du Parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière se tiendra à Saint-Etienne, *salle des Conférences, Bourse du Travail, cours Victor-Hugo.*

Le Congrès s'ouvrira le dimanche 11 avril et se continuera les lundi 12, mardi 13, pour se terminer le mercredi 14.

L'ordre du jour provisoire a été ainsi fixé par la Commission administrative permanente, sur les indications qui lui avaient été données par le Conseil national :

1° Rapport du Conseil national (Secrétariat, Trésorerie, *Socialiste,* Librairie) et des Fédérations ;

2° Rapport du Groupe socialiste au Parlement ;

3° Rapport des délégués au Bureau socialiste international ;

4° Propagande agricole ;

5° Préparation de la campagne électorale de 1910 ;

Campagne électorale législative de 1910. — Des élections législatives et de l'organisation de la campagne électorale (Groupe socialiste au Parlement). — Détermination d'une attitude électorale uniforme pour tous les candidats du Parti aux élections législatives de 1910 (Seine-et-Oise) ;

6° Propositions de modifications aux statuts ;

7° Le Premier Mai 1909.

## Fédérations représentées et Délégués représentants.

*Ain* (2 mandats). — Grasz, Héliès.
*Aisne* (5 mandats). — Huile, Jean Longuet.
*Algérie* (1 mandat). — Guillon.

*Allier* (4 mandats). — Nivet, citoyenne Nivet, Gilbert Roux, Léon Thivrier.
*Alpes* (2 mandats). — Antiq, Chatenier.
*Alpes-Maritimes* (2 mandats). — Triboulier.
*Ardennes* (5 mandats). — Demoulin.
*Ariège* (1 mandat). — Gouiric.
*Aube* (5 mandats). — P. Ceccaldi, Charles Dumas, Grée, Léandre Nicolas, Philbois.
*Aude* (3 mandats). — Ferroul, Guilhoumou.
*Aveyron* (3 mandats). — Cabrol, Metge, Valette.
*Bouches-du-Rhône* (6 mandats). — Corvasier, Coste, Soareau.
*Calvados* et *Orne* (2 mandats). — Pigault.
*Charente* (2 mandats). — Vergneau.
*Charente-Inférieure* (2 mandats). — Antoine, Ducos de la Haille.
*Cher* (4 mandats). — Breton, Dumazet, Laudier, Mauger.
*Corrèze* (2 mandats). — Ceccaldi, Roldes.
*Corse* (1 mandat). — Fieschi.
*Côte-d'Or* (2 mandats). — Bouhey-Allex.
*Côtes-du-Nord* (2 mandats). — Hamon, Renaudel.
*Creuse* (2 mandats). — Bénassy.
*Dordogne* (4 mandats). — Boisserie, Paul Faure.
*Doubs* (2 mandats). — Tarbouriech.
*Drôme-Ardèche* (4 mandats). — Bonnardel, Gambert, Jourdannet, Reynier.
*Eure-et-Loir* (2 mandats). — Iauch.
*Finistère* (3 mandats). — Chave, Goude.
*Gard* (9 mandats). — Bernard, Castanet, Coiras, Duron, Lasserre, Hubert Rouger, Thibaud.
*Haute-Garonne* (4 mandats). — Bedouce, Desbals, Lagardelle, Soulé.
*Gascogne* (2 mandats). — Monties, Rousset.
*Gironde* (7 mandats). — Dondicol, Dréan-Chapel, Gibaud, Haurigot, Lafaye, Marquet, Rousselot.
*Hérault* (5 mandats). — Allègre, Fieu, Albert Lepez, Ernest Lepez, Rome.
*Ille-et-Vilaine* (2 mandats). — Hamon.
*Indre* (1 mandat). — Bellantant.
*Indre-et-Loire* (3 mandats). — Turpin.

*Isère* (7 mandats). — Brœmer, Brenier, Caille, Greffier, Ricard, citoyenne A. Roussel, Salvi.
*Jura* (3 mandats). — Bruckère, Ponard, E. Tarbouriech.
*Landes* (2 mandats). — Deviras, Lamaison.
*Loir-et-Cher* (2 mandats). — Dalmon, J. Lorris.
*Loire* (4 mandats). — Coquart, Ducerf, Ferdinand Faure, Varnier.
*Loire-Inférieure* (3 mandats). — Gautier.
*Haute-Loire* (2 mandats). — Andrieu, Langlais.
*Loiret* (2 mandats). — Imbault.
*Lot* (1 mandat). — Boisserie.
*Lot-et-Garonne* (2 mandats). — Dubourg, Fieux.
*Lozère* (2 mandats). — Lucien Roland, Eugène Rolland.
*Maine-et-Loire* (2 mandats). — Citoyenne Pelletier, Jean Roux.
*Manche* (2 mandats). — Ragot, Renaudel.
*Haute-Marne* (2 mandats). — Lucien Morel, Robinet.
*Meurthe-et-Moselle* (2 mandats). — Pierre Soilot, Uhry.
*Morbihan* (2 mandats). — Grapinet, Le Floch.
*Nièvre* (3 mandats). — Goiffon, Roblin.
*Nord* (53 mandats). — Marius André, Auger, Bailleul, Cachin, Couteau, David, Delory, Deschamps, Durre, Fiévet, Gautrin-Giot, H. Gautrin-Giot, Giroud, Ghesquière, Guesde, Jaussoin, Paul Lafargue, citoyenne Laura Lafargue, Lebas, Mélin, Philippe, Picavez, Rappoport, Roussel, Sohier, Vérecque, A. Willm.
*Oise* (4 mandats). — Bourguignon, Compère-Morel.
*Pas-de-Calais* (13 mandats). — Briquet, Evrard, Ferrand, Phalempin.
*Puy-de-Dôme* (6 mandats). — Dessaigne, Parassols, A. Varenne, Jean Varenne.
*Basses-Pyrénées* (2 mandats). — Augey, Cabannes.
*Pyrénées-Orientales* (4 mandats). — Risal, Rousse, G. Thomas.
*Haut-Rhin* (1 mandat). — Revel.
*Rhône* (6 mandats). — Darme, Daudet, Martin, Merlin, Rognon, Voillot.
*Haute-Saône* (2 mandats). — Nadi.
*Saône-et-Loire* (6 mandats). — Bouveri, Bras, Ducarouge, Merle, Raquillet.
*Sarthe* (1 mandat). — Hoyer.

*Deux-Savoies* (2 mandats). — Caillard, Desmurs.

*Seine* (42 mandats). — Aulagnier, Balançon, Bernard, E. Beuchard, Boulay, Caffin, Cambier, Chastenet, Collignon, Colly, Corcos, Deville, Dormoy, L. Dubreuilh, Fiancette, Goldschild, Gorut, Groussier, Huart, Julien, Killer, Kosciuszko, Ernest Lafont, J. Lauche, Ligier, Edgard Longuet, Melgrani, Morizet, Musy, Nardoux, Norange, Madeleine Pelletier, Poncet, Serra, Vaillant, Voilin.

*Seine-et-Marne* (3 mandats). — Renaudel.

*Seine-et-Oise* (7 mandats). — Binet, Garnier, Gérard, Lacasse, Paul Lafargue, Waseige.

*Seine-Inférieure* (3 mandats). — Renaudel, Tilloy.

*Deux-Sèvres* (2 mandats). — Bardin, H. de la Porte.

*Somme* (4 mandats). — Lecointe, Rosselin.

*Tarn* (6 mandats). — Calvignac, Jaurès, Rouanet, Sabin.

*Var* (5 mandats). — Allard, M. Bonnet, Donato, Engelfred, Perrin.

*Vaucluse* (4 mandats). — Alexandre Blanc, Dumas, Hébrard, Millet.

*Vienne* (2 mandats). — Georgel, Albert Thomas.

*Haute-Vienne* (6 mandats). — Betoulle, Pressemane.

*Vosges* (4 mandats). — G. Dreyfus, Piton.

*Yonne* (4 mandats). — Camélinat, G. Hervé.

# Rapports du Conseil National

## 1° Secrétariat

Par décision du Congrès de Toulouse, il a été décidé que les assemblées nationales périodiques du Parti auraient lieu dorénavant aux environs des jours de Pâques, afin que notre année budgétaire coïncidât exactement avec l'année régulière. De cette décision, il résulte que le présent Congrès se tient six mois à peine après le précédent et conséquemment que les événements sur lesquels nous avons à attirer l'attention du Parti soient moins nombreux qu'aux Congrès antérieurs.

Ce rapport serait même extrêmement bref, si nous nous étions bornés, demeurant trop fidèles alors, il nous semble, à la lettre de la décision de Toulouse, à relater simplement les événements qui s'étaient passés au cours des derniers mois de l'année 1908. Par la force même des choses, nous avons été conduits à empiéter sur cette limite et, agissant comme précédemment, à entretenir le Parti de tous les incidents et faits qui se sont produits jusqu'à la veille même du jour où ce document est livré à la publicité.

Pour l'examen de la situation des effectifs cotisants du Parti, il ne nous a pas été toutefois permis d'outrepasser les indications données. D'une part, en effet, il était difficile de prévoir, dès la mi-mars, quelle serait pour l'année courante la prise des cartes et timbres et, d'autre part, la répartition des mandats pour le Congrès en préparation ayant été faite sur les cartes au millésime 1908 et les timbres qui s'y rapportaient, c'est le compte de ces cartes et timbres qui importait seul.

Dans le tableau annexé à ce rapport, ainsi qu'on le verra, nous n'avons donc fait état que des cartes et timbres que les Fédérations se sont procurés au cours des douze mois de 1908. Ce tableau est moins instructif que ceux que nous avons publiés en vue des Congrès passés par le fait même qu'il n'offre pas de terme de comparaison. Dans les précédents tableaux similaires, nous rappelions à côté de chaque chiffre indiquant la prise de cartes ou de timbres pour l'exercice courant, le chiffre indiquant la prise de même ordre pour l'exercice antérieur. Des rapprochements intéressants s'établissaient ainsi d'eux-mêmes et fournissaient une base solide aux appréciations et aux observations.

Cette fois, il n'y fallait pas songer, puisque le compte sur lequel nous tablons n'est que la reproduction du compte déjà présenté au Congrès de Toulouse, défalcation faite des timbres pris par les Fédérations durant les derniers mois de 1907 et adjonction faite, par contre, des timbres pris de septembre à fin décembre 1908. Du moins un tableau comparatif de la nature de celui dont nous parlons ne pouvait-il être dressé qu'après un long et minutieux travail de recherches, qui n'a pas encore été possible aux différents services du Parti, mais qui doit être fait et qui sera fait, car seul il pourra permettre de se former une idée exacte de la marche de l'organisation, des progrès réalisés sur tels points, des pertes, au contraire, ailleurs subies, bref de toutes les fluctuations locales ou générales qui se sont produites dans le Parti depuis la constitution de l'Unité. Il s'agirait, en prenant pour base l'année ordinaire, d'établir une statistique nouvelle des cartes et timbres, non plus pris d'un Congrès à l'autre, du Congrès du Globe à celui de Chalon, de celui-ci au Congrès de Limoges, etc., mais pour les années 1905, 1906, 1907 et 1908. D'un coup d'œil on embrasserait alors aisément tout le développement du Parti.

Tel quel et malgré des insuffisances qui sont à combler sitôt que possible, le tableau ainsi dressé traduit une situation sinon aussi prospère qu'on pourrait le souhaiter, du moins bonne et encourageante. Le rapport des timbres aux cartes (8 timbres pour 12 mois) indique la présence dans le Parti de 51.954 adhérents, cotisants réguliers. C'est une augmentation de 2.606 adhérents depuis le dernier dénombrement accompli fin août, à la veille du Congrès national. Si nous rapprochons du reste les quantités de cotisants constatés à la veille de chaque Congrès, voici, en attendant que nous puissions dresser année par année, ainsi que nous l'indiquions tout à l'heure, un tableau encore plus probant, les résultats que nous obtenons :

| | ADHÉRENTS |
|---|---|
| Au Congrès du Globe..... | 34.000 |
| Au Congrès de Chalon..... | 40.000 |
| Au Congrès de Limoges..... | 43.462 |
| Au Congrès de Nancy..... | 48.237 |
| Au Congrès de Toulouse..... | 49.348 |
| Au Congrès de Saint-Etienne..... | 51.954 |

Ces chiffres montrent l'accroissement ininterrompu du Parti, accroissement un peu trop lent sans doute, mais sûr et qui ne se dément pas, en dépit, comme nous le signalions en de pré-

cédents rapports, de toutes les persécutions gouvernementales et administratives qui ont été dirigées en mainte région contre l'organisation et ses représentants et ont rendu la propagande plus difficile et plus périlleuse que jamais.

Si, au lieu d'envisager l'ensemble, nous envisageons le détail, nous voyons que depuis le dernier Congrès, Congrès de Toulouse, sur les 78 Fédérations, 50 ont progressé, 10 sont demeurées stationnaires et 18 sont en recul.

Les Fédérations qui ont gagné du terrain sont les suivantes : Aisne, 79 cotisants ; Allier, 14 ; Alpes, 59 ; Ardennes, 294 ; Aube, 125 ; Aveyron, 14 ; Bouches-du-Rhône, 16 ; Calvados et Orne, 13 ; Charente, 8 ; Charente-Inférieure, 34 ; Cher, 7 ; Côte-d'Or, 28 ; Creuse, 45 ; Dordogne, 176 ; Drôme et Ardèche, 6 ; Eure-et-Loir, 17 ; Finistère, 1 ; Gard, 53 ; Garonne (Haute), 10 ; Indre-et-Loire, 56 ; Isère, 139 ; Landes, 25 ; Loire-Inférieure, 36 ; Loire (Haute), 11 ; Lot, 27 ; Lot-et-Garonne, 35 ; Lozère, 1 ; Manche, 14 ; Marne, 7 ; Marne (Haute), 7 ; Meurthe-et-Moselle, 19 ; Morbihan, 16 ; Nièvre, 24 ; Nord, 200 ; Oise, 31 ; Pas-de-Calais, 200 ; Pyrénées-Orientales, 189 ; Rhône, 81 ; Saône (Haute), 64 ; Saône-et-Loire, 371 ; Savoies (Deux), 14 ; Seine, 194 ; Seine-et-Marne, 118 ; Seine-Inférieure et Eure, 53 ; Sèvres (Deux), 70 ; Somme, 109 ; Var, 15 ; Vaucluse, 61 ; Vendée, 1 ; Vienne, 24.

Les Fédérations stationnaires sont l'Ain, l'Ariège, la Corse, les Côtes-du-Nord, le Jura, le Loir-et-Cher, le Puy-de-Dôme, le Tarn, la Vienne (Haute) et l'Yonne.

Les Fédérations en recul sont les suivantes, avec indication de la perte éprouvée : Algérie, 8 cotisants ; Alpes-Maritimes, 29 ; Aude, 66 ; Corrèze, 17 ; Doubs, 40 ; Gascogne, 51 ; Gironde, 120 ; Hérault, 27 ; Ille-et-Vilaine, 4 ; Indre, 2 ; Loire, 20 ; Loiret, 18 ; Maine-et-Loire, 3 ; Rhin (Haut), 3 ; Sarthe, 25 ; Seine-et-Oise, 246 ; Vosges, 4.

Sans doute, il ne conviendrait pas d'attacher à ces chiffres une importance exagérée. Les hausses et les baisses constatées trouvent souvent leur explication dans ce fait très simple que certaines Fédérations se munissent dès le début de l'année du stock total de timbres qu'elles comptent écouler en cours d'année, tandis que d'autres ne s'approvisionnent qu'au fur et à mesure de leurs besoins. Toutefois le progrès est indéniable et il est à remarquer qu'il porte, non pas sur quelques Fédérations, mais sur la grosse majorité des Fédérations, les deux tiers. C'est un signe, semble-t-il, qui nous autorise à augurer favorablement de l'avenir et à penser que l'année actuelle verra une montée du Parti plus sensible, plus accentuée, que celle qui s'est jusqu'ici produite.

Au point de vue du classement, les Fédérations se présentent à peu près dans le même ordre qu'au Congrès de Toulouse. Le Nord tient toujours la première place avec 10.400 cotisants; la Seine, la seconde avec 8.125 cotisants. Le Pas-de-Calais conserve le troisième rang avec 2.500 cotisants et le Gard le quatrième avec 1.500 cotisants. L'Isère, toujours en progrès, prend la cinquième place avec 1.200 cotisants. La Gironde se maintient au sixième rang avec 1.188 cotisants. Viennent ensuite jusqu'au dixième rang : les Bouches-du-Rhône, avec 1.076 cotisants, la Seine-et-Oise avec 1.125; la Haute-Vienne avec 1.000, et la Saône-et-Loire avec 960, qui se substitue au Tarn.

## Action publique.

Les derniers mois de 1908 et plus particulièrement encore le début de l'année actuelle ont permis, en raison des circonstances, au Parti une action extérieure intensive par laquelle il a manifesté et continue à manifester la force qui réside en lui.

En décembre, les deux élections législatives qui se sont produites dans les circonscriptions de Villefranche (Aveyron) et de Charolles (Saône-et-Loire) et qui ont assuré l'élection de nos deux camarades Cabrol et Ducarouge, élus avec d'imposantes majorités, ont frappé en quelque sorte nos adversaires de stupeur en leur faisant entrevoir le sort qui attendait apparemment beaucoup d'entre eux aux élections générales de 1910.

On a beaucoup écrit sur ces deux élections. On a essayé dans certaine presse d'établir que ces succès étaient dûs à des combinaisons plus ou moins douteuses, alors qu'ils ne sont que l'expression de la révolte de la conscience populaire en présence de la faillite radicale; mais ce qu'on n'a pas contesté, en tout cas, c'est que ces résultats révélaient chez le Parti socialiste une vitalité que ses adversaires ne soupçonnaient guère. On nous voyait, dans certains milieux, désemparés, affaiblis, à demi morts; et voilà que nous apparaissons comme le seul parti en progrès réel, le seul à qui ait bénéficié en fin de compte la politique de M. Clemenceau et de ses collègues. Cette politique qui devait, pensait-on, nous pulvériser et nous anéantir, n'avait donc contribué qu'à accroître notre crédit auprès des masses productrices du pays, à orienter vers nous des fractions de plus en plus larges de la clientèle radicale enfin désabusée.

C'est encore une indication de même sens qu'ont apportée les élections sénatoriales du 3 janvier. En raison même des condi-

tions toutes particulières dans lesquelles ces élections se produisent, la manifestation socialiste à cette occasion ne pouvait pas être aussi péremptoire; mais elle n'en a pas moins été caractéristique.

Sur 28 départements de la métropole intéressée, le Parti a engagé directement la lutte avec des candidats à lui dans huit et il a recueilli un total de 750 voix.

Voici le détail de ces élections. Dans le Pas-de-Calais, 5 candidats présentés sur une liste complète: F. Euvrard, Beugnet, H. Merlin, Leroux et Desmets, ont réuni respectivement 224, 214, 197, 196 et 190 voix. Dans le Puy-de-Dôme, un candidat unique, Conchon a recueili 189 voix. Dans les Pyrénées-Orientales, liste complète avec Manalt et Biboulet qui groupent, le premier 30 voix, le second 26 voix. Dans la Saône-et-Loire, liste complète aussi avec 5 candidats, Masson, Lardy, Chambosse, Charut, Lechère, qui réunissent 100, 93, 89, 84 et 84 voix. Dans la Seine, liste complète avec 10 candidats, qui obtiennent: Veber, 110 voix; Meslier, 97; Willm, 94; Landrin, 93; Deslandres, 92; Robillard, 89; Camélinat, 84; Walter, 81; Marin, 80; E. Thomas, 78. Dans la Seine-Inférieure, liste complète de 5 candidats portant les noms suivants: Bazire, Delaville, Gauthier, Lemieux, Pecqueux et qui rassemble de 22 à 11 voix. Dans la Somme encore, liste complète de 4 candidats, Dutilloy, Lecointe, Hazemann, Rosselin, sur lesquels se groupent respectivement 68, 38, 26 et 22 suffrages.

Dans le Vaucluse enfin, deux candidats, Chave qui recueille 65 voix et Millet 29 voix.

Comme on le constate, les résultats atteints ont été plus spécialement bons dans la Seine où le dixième du corps électoral s'est prononcé pour nos candidats, dans le Pas-de-Calais où notre liste a obtenu un neuvième des suffrages exprimés et dans le Puy-de-Dôme où le candidat, il est vrai, unique, a vu venir à lui près du cinquième des voix.

Ainsi la preuve a été faite que le Socialisme a opéré sa trouée jusque parmi les électeurs du suffrage restreint. Il est démontré que même là, sur un terrain particulièrement ingrat et difficile, il est capable de faire sentir sa force et qu'en conséquence, partout bientôt ses adversaires auront à compter avec lui, avec les idées générales qu'il représente et les revendications économiques qu'il met au premier plan de ses immédiates préoccupations.

Les résultats des élections du 3 janvier ayant assuré l'entrée au Sénat de 25 députés, il s'en est suivi l'ouverture d'une véritable période électorale qui a mis en mouvement une quinzaine de Fédérations du Parti, directement intéressées, et l'organisa-

tion elle-même tout entière, qui a compris tout de suite l'importance que présentait pour elle cette campagne, véritable préface à la consultation générale du suffrage universel en mai 1910. C'est ainsi que le Parti, sur les 25 sièges qui étaient ou sont encore à pourvoir, car la campagne n'est pas encore terminée à l'heure où ces lignes sont écrites, en a disputé ou est en train d'en disputer jusqu'à 18 à ses adversaires de toutes les fractions bourgeoises.

Les résultats jusqu'ici acquis sont les suivants :

Dans les Bouches-du-Rhône (6e circonscription de Marseille), Gaston Crémieux a réuni au premier tour le 21 février, 3,756 voix contre 7,165 à ses concurrents. Maintenant, au second tour, Crémieux a encore réuni 3,457 voix contre 4,788 au candidat indépendant et 3,097 à un candidat républicain.

Dans le Var (2e circonscription de Toulon), Renaudel a réuni au premier tour, le 21 février, 4,039 voix contre 8,095 à toute une constellation de concurrents radicaux ou nationalistes. Demeuré au second tour en face du seul candidat ministériel Petin, il a porté le chiffre de ses voix à 5,826, tandis que son concurrent élu en groupait 8,237.

Dans la Haute-Vienne (circonscription de Rochechouart), au premier tour de scrutin, le 21 février, Parvy a obtenu 1,674 voix contre 8,478 à ses divers concurrents.

Dans l'Ain (circonscription de Belley), Nicod, le 7 mars, au premier tour de scrutin, a groupé 1,263 voix.

Dans le Puy-de-Dôme (1re circonscription de Clermont-Ferrand), le 7 mars, 1,540 voix se sont portées sur Ceccaldi.

Dans le Rhône (3e circonscription de Lyon), le 7 mars aussi, Rognon a été élu dès le premier tour par 4,153 voix contre 3,601 à ses deux concurrents.

Dans la Savoie (circonscription de Moutiers), Caillard a obtenu 227 voix sur 6,854 suffrages exprimés.

En Seine-et-Marne (1re circonscription de Meaux), Poisson a groupé 1,671 voix, tandis que ses divers concurrents radicaux ou réactionnaires s'en partageaient 10,031.

En Seine-et-Oise (2e circonscription de Pontoise), 1,303 voix se sont portées sur Courty, tandis que les candidats adversaires en réunissaient à eux tous 18,960.

Dans la Somme (1re circonscription d'Amiens), il n'a manqué à Lecointe que quelques centaines de voix pour être élu dès le premier tour, le 7 mars. Il a obtenu, en effet, 8,400 voix contre 3,310 au candidat radical, 5,520 au candidat libéral et 200 à un candidat de diversion. Lecointe demeure, en conséquence, candidat au scrutin de ballottage du 21 mars.

Dans la Somme encore (circonscription de Doullens), Myrens

a recueilli au premier tour de scrutin, le 7 mars, 3,222 voix contre 4,239 au candidat radical et 3,039 à un candidat républicain. Myrens demeure aussi en ligne pour le scrutin de ballottage du 21 mars.

Dans l'Yonne (circonscription de Sens), 2,151 voix se sont portées sur Jobert. Ses divers adversaires en ont réuni 11,131.

Indépendamment des deux scrutins de ballottage que nous venons de mentionner et où notre Fédération de la Somme participera par nos deux camarades Lecointe et Myrens, le Parti est engagé, dimanche 21 mars, dans six autres élections intéressant les circonscriptions que voici : 2e et 4e circonscriptions de Sceaux dans la Seine ; circonscription de Gaillac, dans le Tarn ; circonscriptions d'Epinal et de Neufchateau, dans les Vosges ; circonscription d'Avallon, dans l'Yonne. C'est dire qu'il est malaisé de porter dès maintenant un jugement d'ensemble sur une consultation dont les résultats ne seront connus qu'à la veille même du Congrès.

Toutefois, les résultats déjà acquis sont assez satisfaisants pour que nous nous en réjouissions et n'hésitions pas à y reconnaître une nouvelle preuve de la vitalité du Parti.

Tout d'abord ce fait est à noter que, de plus en plus, malgré tous les obstacles, les Fédérations considèrent comme un devoir strict de ne laisser échapper aucune occasion de bataille, sans y prendre part. On peut dire, nous semble-t-il, que cette fois, là où les Fédérations n'ont pas engagé la lutte, c'est que la chose était impossible. Partout, en revanche, où un effort pouvait être tenté, il l'a été.

Une seconde considération se place ensuite, c'est que dans la plupart des cas le Parti a vu grossir, et quelquefois considérablement, le nombre des suffrages qui se sont portés sur ses candidats.

En ne tenant compte, comme il convient, que du premier tour, le Parti, dans les douze circonscriptions où il a lutté, n'a perdu des voix, comparativement aux élections de 1906, que dans deux, il en a gagné dans les dix autres.

Les circonscriptions où il se trouve en déficit sont celles de Belley (Ain) où il perd 1,372 voix, de Clermont-Ferrand, où il perd 1,043 voix.

Par contre, il gagne 193 voix à Moutiers, 393 voix à Pontoise, 1,606 voix à Rochechouart, 1,495 voix à Lyon, 2,511 voix à Amiens, 2,616 voix à Doullens, 3,943 voix à Toulon, et la totalité des suffrages par lui recueillis dans les autres circonscriptions, puisqu'il n'y avait pas présenté de candidats en 1906, soit 1,671 voix à Meaux, 2,151 voix à Sens et 3,756 à Marseille.

En résumé, dans les 12 circonscriptions en question, il

groupe 33,808 suffrages, alors qu'en 1906, il n'avait groupé dans les mêmes circonscriptions, que 16,377 voix : soit un gain total de 17,521 voix, accusant ainsi une force électorale plus que doublée. D'autre part, les 12 sièges considérés étaient auparavant tous occupés par des adversaires de la classe ouvrière et du socialisme. Or, il y a déjà un siège, celui de Lyon, qui est aujourd'hui en la possession du Parti, et, sans être prophète, on peut également regarder dès maintenant comme conquis le siège d'Amiens. Enlever à l'ennemi deux de ses circonscriptions sur douze, voilà qui constitue aussi un résultat à souligner.

Une troisième considération s'impose enfin. Plus que jamais le Parti a eu à lutter seul. Il a vu se nouer contre lui les coalitions qui, aux esprits superficiels apparaissent comme les plus inattendues et les plus monstrueuses, bien qu'elles soient, au contraire, en somme, conformes à la nature des choses et à la logique des événements. Le radicalisme au pouvoir n'a pu faire front à la poussée socialiste qu'en appelant à lui ses adversaires de la veille, en leur livrant même les clefs de la place et en en faisant finalement les bénéficiaires de la manœuvre ourdie par lui pour barrer la route aux revendications ouvrières.

Ces agissements qui crèvent les yeux, ces ententes qui se sont produites à découvert, n'empêcheront pas, du reste, le Parti radical d'accuser des pires marchandages et des plus fâcheuses compromissions notre Parti. Il avait commencé à opérer dans ce sens à l'occasion de l'élection de nos camarades Cabrol et Ducarouge ; il continue et continuera. Pris la main dans le sac, il crie : Au voleur ! pour donner le change. C'est dans l'ordre.

Cette tactique, toutefois, ne peut aboutir et n'aboutira pas. L'opinion publique est informée et ne s'y laissera pas tromper. Elle sait que le Parti socialiste ne saurait trahir la cause de la République. Républicain il est parce que socialiste ; et toutes les conquêtes de la République et de la Démocratie seront gardées et protégées par lui sans faiblesse comme sans hésitation. Au contraire, le Parti radical est appelé à déserter de plus en plus le terrain des réformes, à renoncer à toute action en vue de la marche en avant du progrès ; il est appelé à se replier toujours davantage sur le gros des forces conservatrices et réactionnaires et à former avec elles le bloc de la défense des privilèges capitalistes. Et c'est même parce que le suffrage universel commence à se rendre compte de la fatalité de cette évolution régressive que dans mainte des circonscriptions où il vient d'être consulté, il a répondu en donnant aux candidats socialistes des minorités si considérablement accrues qu'avec

un léger effort elles se transformeront dans quelques mois en majorités.

Nous avons donc tout lieu, nous le répétons, d'espérer, et toute raison, par suite, de préparer avec une activité nouvelle et une application soutenue, avertie et vigilante, la campagne qui précédera les élections générales de 1910.

En attendant, les élections qui viennent de se produire ont porté à la Chambre trois élus nouveaux du Parti, Cabrol, Ducarouge et Rognon. Par contre, le groupe socialiste au Parlement a eu la douleur de perdre le citoyen Bénézech, qui lui a été enlevé par une mort rapide.

Ajoutons, pour ne pas être trop incomplet, que la poussée socialiste ne s'est pas manifestée que sur le terrain des élections législatives. Elle s'est produite partout où elle a pu s'exercer. Des élections municipales telles que celles de Caudan, le faubourg ouvrier de Lorient, ou cantonales, comme celles du canton ouest de Limoges où notre camarade Fèvre l'a emporté au scrutin de ballottage sur la coalition de toutes les forces capitalistes, en porte témoignage.

## Propagande générale.

A l'occasion des élections complémentaires dont nous venons de parler, le Conseil national avait décidé que tout l'effort de propagande de l'organisme central porterait sur les circonscriptions en lutte. C'est ainsi que tous les délégués permanents ont été, au cours de cette période, mis à la disposition des Fédérations concernées et se sont multipliés pour faire face à tous les besoins.

Cachin a été délégué successivement à cet effet dans les Bouches-du-Rhône et le Puy-de-Dôme. Il est présentement dans la Somme. Roldes a été délégué deux fois dans les Bouches-du-Rhône. Entre temps, il s'est rendu aussi dans le Puy-de-Dôme, puis il est passé dans le Tarn et il est actuellement dans la Seine. Poisson, sollicité par la Fédération de Seine-et-Marne, a fait directement campagne comme candidat ; mais, dès l'élection où il se trouvait intéressé terminée, il est parti pour les Vosges, où il est en ce moment.

Quant aux deux délégués suppléants, l'un, Compère-Morel, a prêté son concours à la Fédération de la Somme, puis, après un arrêt de quelques jours pour cause de maladie, à la Fédération du Gard qui l'a désigné comme son candidat à l'élection législative partielle qui aura lieu le 4 avril ; le second, Nadi, a séjourné deux semaines auprès des camarades de la Fédéra-

tion de l'Ain et continue présentement sa besogne de propagandiste dans les Vosges.

Les membres du Groupe socialiste au Parlement n'ont pas non plus ménagé leur concours en ces circonstances.

Les groupements de la 2e circonscription de Toulon ont été aidés notamment par Aldy, Dubois, Jaurès, Sembat, Thivrier, Vaillant, Varenne, Willm. Les groupements de la 6e circonscription de Marseille ont été soutenus par Allemane, Bouveri, Dejeante, Dubois, Ducarouge, Jaurès et Sembat. Les groupements de la circonscription de Doullens ont eu le concours de Carlier, Constans, Delory, Durre, Ghesquière, Allemane, Rouanet, Dejeante, se sont rendus dans la 2e circonscription de Pontoise; Dejeante encore, Dubois, Alexandre Blanc, Jaurès, dans la 2e circonscription de Meaux. Dejeante s'est aussi rendu dans la 2e circonscription de Clermont-Ferrand; Jaurès, ainsi que Roblin, à Lyon. Enfin, Constans et Willm ont porté leurs efforts dans la circonscription de Rochechouart.

Les circonscriptions dont l'élection n'est fixée qu'au 21 mars ont été déjà néanmoins visitées par de nombreux élus, notamment les deux circonscriptions de l'arrondissement de Sceaux, dans la Seine, et la circonscription de Gaillac, dans le Tarn, qui a bénéficié largement du concours de Ducarouge et de Rouanet. Enfin, Lassalle et Mélin doivent se rendre dans les Vosges.

Donc, sans avoir répondu à toutes les demandes de concours qui lui ont été adressées et avoir donné aux groupements en lutte tout l'appui qu'ils réclamaient peut-être et en tous cas qu'ils méritaient, notamment en ce qui concerne la Fédération des Deux-Savoies, l'organisme central a fait néanmoins un très sérieux et très efficace effort, utilisant dans la mesure du possible les éléments dont il disposait.

Avant cette période qui a concentré, ainsi que nous le disions, la presque totalité de l'activité du Parti sur un certain nombre de points donnés, la propagande générale s'était exercée de septembre à décembre dans les conditions ordinaires.

Cachin a visité successivement la Haute-Garonne et les Basses-Pyrénées où il a séjourné quatorze jours, puis le Pas-de-Calais, où il a passé quinze jours. Il a ensuite accordé à l'Isère une tournée qui a duré vingt-quatre jours. Soit en tout quarante-neuf jours de propagande.

Poisson a parcouru, tour à tour, la Vienne, la Seine-et-Marne, la Seine-Inférieure, l'Aube, les Côtes-du-Nord et le Calvados, demeurant dans chacune de ces Fédérations douze, dix, douze, trois, dix, neuf et douze jours. Soit au total cinquante-six jours de propagande.

Roldes a apporté son concours à la Seine-et-Oise où il a

résidé sept jours, à l'Hérault et à la Haute-Garonne où il a passé dix jours, à l'Aveyron où par deux fois, il est venu soutenir la candidature socialiste, posée dans la 2e circoscription de Villefranche, donnant la première fois une tournée de dix jours, la seconde de onze jours. Enfin il a accordé une tournée de six jours au Lot. Soit au total quarante-quatre jours de propagande.

Compère-Morel durant le même temps, a donné huit jours à l'Isère, neuf jours à l'Oise et à la Seine-et-Oise et passé dix jours dans la Fédération de Saône-et-Loire pour soutenir la candidature socialiste à Charolles. Au total, vingt-sept jours de propagande.

Nadi, de son côté, a visité les Landes, où il a séjourné quinze jours, la Haute-Garonne et l'Ariège où il a résidé quatre jours, la Somme où il a accompli une tournée de seize jours, et le Calvados où il a passé deux jours. Soit, au total, trente-sept jours de propagande.

Les députés qui, aux mêmes époques, c'est-à-dire de septembre à décembre 1908, se sont mis à la disposition du Parti pour une propagande générale à leur tour d'inscription au tableau de roulement, sont les citoyens : Alexandre Blanc, Allard, Allemane, Betoulle, Bouveri, Carlier, Chauvière, Constans, Dejeante, Delory, Dubois, Durre, Fiévet, Franconie, Ghesquière, Groussier, Jaurès, Marietton, Mélin, Nicolas, Roblin, Rouanet, Sembat, Thivrier, Vaillant, Varenne, Veber, Willm et Aldy, et, en dehors de leur tour : Blanc, Allemane, Betoulle, Carlier, Dejeante, Franconie, Ghesquière et Jaurès.

La Commission a également bénéficié du concours de certains de ses membres, notamment les citoyens André, Dubreuilh, Lafargue, Longuet et Pierre Renaudel.

## Action intérieure.

Depuis le dernier Congrès, le Conseil national n'a eu l'occasion de se réunir qu'une seule fois, le 24 janvier. La Commission administrative permanente a tenu pour son compte quatorze réunions, plus deux réunions mixtes avec la Commission de contrôle. Tous les membres de la Commission, sauf ceux retenus par la maladie ou des délégations, ont suivi assidument ses séances. Le citoyen Grados ayant donné sa démission de membre de la Commission, au mois de novembre, a été remplacé par le citoyen Bracke que le Congrès de Toulouse avait désigné comme suppléant.

Différentes mesures ont été prises par la Commission en application des décisions du Congrès de Toulouse.

C'est ainsi que, sur la proposition de Landrin, la Commission a décidé de procéder à l'affichage de la déclaration sur l'action générale du Parti, votée au Congrès de Toulouse, et du commentaire dont l'avait fait suivre le citoyen Jaurès, rapporteur. Dix mille affiches double-colombier ont été tirées à cet effet et mises à la disposition des Fédérations.

Relativement au rapport du citoyen Compère-Morel sur la question agraire, la Commission a décidé que la publication en revenait à l'organisme central et en a fait un tirage de 3,000 exemplaires. Un envoi gratuit de ce document a été fait aux Fédérations au prorata de leur représentation au Congrès, afin que chaque groupement pût discuter en connaissance de cause la question qui fera l'occasion de débats particulierement importants au Congrès de Saint-Etienne.

La Commission a également procédé selon les indications qui avaient été données par le Congrès de Toulouse, à la solution des conflits pendants dans le Lot et les Côtes-du-Nord et pris les mesures requises pour l'examen des litiges pendants dans les Bouches-du-Rhône.

Le Conseil national a approuvé, à sa réunion du 24 janvier, la Commission administrative dans ces divers actes.

S'inspirant encore, en cette circonstance, des résolutions du Congrès de Toulouse et de leur esprit, la Commission prenait, à sa séance du 10 novembre, l'ordre du jour suivant :

Demeurant entendu que, conformément au texte de la déclaration commune aux organisations contractantes au pacte d'unité, la liberté de discussion est entière dans la presse pour les questions de doctrines et de méthode, la Commission administrative permanente, s'inspirant du désir unanime exprimé par le Congrès de Toulouse, invite les journaux socialistes et les adhérents au Parti qui y écrivent à s'abstenir de toute polémique injurieuse ou irritante contre les membres ou les organisations du Parti.

Dans le même ordre d'idées, la Commission, saisie par le Conseil Fédéral du Nord, par une lettre en date du 30 décembre, intervenait auprès du citoyen Hervé pour le prier de mettre un terme à l'insertion, dans la *Guerre Sociale*, de communications et d'articles portant atteinte à l'organisation du Parti et à son unité. Ce faisant, la Commission visait plus particulièrement les communications parues à la rubrique « En Province » et dont certaines incitaient ou encourageaient à la fondation de groupes et de Fédérations socialistes en marge du Parti et avec des éléments empruntés à celui-ci.

La Commission administrative jugeait en effet sur ce point que, sous aucun prétexte, elle ne pouvait laisser porter atteinte

à l'unité d'organisation du Parti, le premier et essentiel devoir de tous les militants et organismes du Parti, et le sien en particulier, étant précisément de défendre et de sauvegrder cette unité.

C'est dans ce sens que, saisi à son tour, s'est prononcé le Conseil national, en invitant expressément le citoyen Hervé, qui n'avait pas encore fait connaître sa réponse à la Commission, à mettre fin dans le journal dont il est rédacteur en chef, aux publications et insertions de nature à favoriser la création de groupements et de Fédérations constitués en opposition à des groupements et Fédérations du Parti.

Le citoyen Hervé n'assistait pas à la séance du matin où cette résolution fut prise par le Conseil National. A la séance du soir, il offrit des explications qui ne purent être entendues, mais que la Commission administrative permanente lui a demandé depuis de lui fournir, avec d'autant plus de raison que les communications visées tant par la Commission administrative que par le Conseil National, continuent à recevoir accueil à la Guerre Sociale. Le présent rapport sera donc complété sur ce point au Congrès même, qui, en possession de tous les éléments d'appréciation, aura à se prononcer en dernier ressort.

Depuis la tenue du Conseil National, la Commission administrative a eu à s'occuper de plusieurs conflits pendants dans les Fédérations de la Gironde et de l'Hérault. Elle a désigné pour l'examen des pièces se rapportant à ces conflits une sous-Commission composée des citoyens Cambier, Ducos de la Haille et Lafont.

La Commission a eu à examiner aussi le cas de refus de la délivrance de la carte du Parti par le Conseil fédéral de Seine-et-Oise à un membre du Parti, dont elle n'était pas fondée à repousser l'adhésion. En présence de l'invitation de la Commission, la Fédération de Seine-et-Oise a reconnu qu'elle ne pouvait persister dans son refus et elle est revenue, en son Congrès, sur la décision de son Congrès fédéral.

Comme le Congrès de Toulouse lui en avait donné mandat, la Commission, au cours de deux séances consacrées spécialement à cet objet, a examiné la question du *Socialiste*, de sa réorganisation et amélioration, ainsi que les questions connexes se rapportant à l'abonnement obligatoire pour tout groupement.

La Commission a également consacré l'une de ses séances à l'étude du projet de budget pour 1909 élaboré par la sous-Commission des finances et le citoyen Tanger, rapporteur de cette dernière. Ce projet, soumis au Conseil National, a été adopté par lui et est ainsi devenu exécutoire pour l'année 1909.

La Commission administrative permanente a tenu deux réunions mixtes avec la Commission de contrôle conformément à

la résolution qui, sur la proposition de Delory, avait été votée par le Conseil National.

Cette résolution disait :

Dans sa prochaine réunion, la Commission administrative permanente convoquera la Commission de contrôle pour examiner la question des cotisations des élus.

Les deux Commissions examineront les propositions faites. Si elles les trouvent suffisantes, elles seront considérées comme acquises par le Parti.

Dans le cas où les élus n'accepteraient pas des propositions jugées suffisantes, ou ne respecteraient pas celles qu'ils ont faites, le règlement leur sera purement et simplement appliqué.

Conformément à la décision du Congrès de Toulouse, les engagements des élus devront présenter toutes les garanties nécessaires.

A leur première séance les deux Commissions ont arrêté le texte de l'engagement qui serait demandé à chaque élu retardataire. A leur deuxième réunion, les deux Commissions ont examiné les réponses faites et pris, à l'égard des intéressés les mesures réclamées tant par le Congrès de Toulouse que par le Conseil National, en application de l'article 39 du règlement. Ces mesures seront communiquées au Congrès.

La Commission administrative a eu enfin à prendre toutes dispositions utiles conformément aux indications du Conseil National, relativement à la période d'agitation électorale qui allait commencer.

De ce point de vue, la Commission a tout d'abord lancé dans tous les groupements du Parti des feuilles de souscription et ouvert en plus dans les colonnes de la presse une souscription publique. Cette invite à la solidarité ouvrière et socialiste n'a pas été vaine. Le chiffre connu des sommes recueillies atteint déjà 8,000 francs et tout donne à espérer qu'il dépassera 10,000 francs. La Commission administrative a pu ainsi faire tenir à chaque circonscription en lutte le maximum de la subvention prévue par le Conseil National.

La Commission, d'autre part, a arrêté d'accord avec le Groupe socialiste au Parlement les termes de l'appel aux Travailleurs de France, les engageant, dans toutes les circonscriptions concernées, à saisir l'occasion qui leur était offerte pour protester contre la politique gouvernementale de répression, d'incohérence et de stérilité que nous subissons, et aussi et surtout pour affirmer que « seul l'avènement de la propriété sociale substituée à l'anarchie de la propriété capitaliste peut affranchir pleinement tous les travailleurs de l'indépendance, de l'insécurité et de la misère. »

Pour le Conseil National :

*Le Secrétaire*, Louis Dubreuilh.

# TABLEAU COMPARATIF des Cartes et Timbres pour 1907 et 1908

et des Abonnements au « Socialiste » en 1908

| NUMÉROS D'ORDRE | FÉDÉRATIONS | CARTES prises du 1er janvier au 31 décembre 1908 | TIMBRES pris du 1er janvier au 31 décembre 1908 | CARTES entrant en ligne de compte pour l'attrib.n des mandats en 1909 à St-Etienne | VERSEMENTS effectués pour cartes et timbres du 1er janvier au 31 déc. 1908 | ABONNEMENTS au Socialiste en 1909 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Ain. . . . . | 200 | 2.000 | 200 | 150 » | 6 |
| 2 | Aisne. . . . . | 1.100 | 7.000 | 875 | 625 » | 24 |
| 3 | Algérie. . . . . | 117 | 440 | 55 | 51 25 | 8 |
| 4 | Allier. . . . . | 700 | 4.400 | 550 | 395 » | 20 |
| 5 | Alpes. . . . . | 250 | 900 | 113 | 107 50 | 8 |
| 6 | Alpes-Maritimes | 260 | 1.300 | 163 | 130 » | 8 |
| 7 | Ardennes. . . . | 749 | 7.725 | 716 | 473 50 | 17 |
| 8 | Ariège . . . . . | 100 | 940 | 100 | 72 » | 5 |
| 9 | Aube. . . . . | 1.000 | 7.000 | 875 | 600 » | 33 |
| 10 | Aude. . . . . | 414 | 2.760 | 345 | 241 50 | 7 |
| 11 | Aveyron . . . . | 335 | 2.600 | 325 | 213 75 | 11 |
| 12 | B.-du-Rhône . . | 1.076 | 11.130 | 1.076 | 825 50 | 18 |
| 13 | Calvados-Orne. . | 184 | 1.000 | 125 | 96 » | 8 |
| 14 | Cantal . . . . . | » | » | » | » » | 1 |
| 15 | Charente. . . . | 180 | 1.300 | 163 | 110 » | 9 |
| 16 | Charente-Infre. . | 250 | 1.300 | 163 | 127 50 | 5 |
| 17 | Cher . . . . . | 585 | 4.100 | 513 | 361 25 | 10 |
| 18 | Corrèze. . . . . | 266 | 1.750 | 219 | 154 » | 8 |
| 19 | Corse. . . . . | 52 | 532 | 52 | 39 60 | 6 |
| 20 | Côte-d'Or. . . . | 246 | 1.570 | 196 | 140 » | 9 |
| 21 | Côtes-du-Nord . | 132 | 1.400 | 132 | 103 » | 3 |
| 22 | Creuse . . . . . | 315 | 1.630 | 204 | 160 25 | 6 |
| 23 | Dordogne. . . . | 700 | 5.100 | 638 | 430 » | 16 |
| 24 | Doubs. . . . . | 238 | 1.350 | 169 | 127 » | 8 |
| 25 | Drôme et Ardèche | 510 | 4.450 | 510 | 350 » | 15 |
| 26 | Eure-et-Loir. . . | 145 | 900 | 113 | 81 25 | 13 |
| 27 | Finistère . . . . | 440 | 2.750 | 344 | 247 50 | 7 |
| 28 | Gard . . . . . | 1.550 | 13.600 | 1.550 | 1.067 50 | 15 |
| 29 | Garonne (Hte-). . | 640 | 5.350 | 640 | 427 50 | 13 |
| 30 | Gascogne. . . . | 170 | 950 | 119 | 90 » | 6 |
| 31 | Gironde. . . . . | 1.450 | 9.500 | 1.188 | 837 50 | 34 |
| 32 | Hérault. . . . . | 862 | 6.660 | 833 | 548 50 | 33 |
| 33 | Ille-et-Vilaine. . | 263 | 1.800 | 225 | 155 75 | 2 |
| 34 | Indre. . . . . | 95 | 430 | 53 | 45 25 | 5 |
| 35 | Indre-et-Loire. . | 320 | 2.550 | 319 | 207 50 | 12 |
| 36 | Isère . . . . . | 1.200 | 9.900 | 1.200 | 795 » | 19 |
| 37 | Jura . . . . . | 460 | 4.300 | 460 | 330 » | 11 |
| 38 | Landes. . . . . | 125 | 875 | 110 | 75 » | 7 |
| 39 | Loir-et-Cher. . . | 182 | 1.800 | 128 | 135 50 | 7 |
| 40 | Loire. . . . . | 830 | 4.500 | 563 | 432 50 | 20 |

| NUMÉROS D'ORDRE | FÉDÉRATIONS | CARTES prises du 1er janvier au 31 décembre 1908 | TIMBRES pris du 1er janvier au 31 décembre 1908 | CARTES entrant en ligne de compte pour l'attribn des mandats en 1909 à St-Etienne | VERSEMENTS effectuées pour cartes et timbres du 1er janvier au 31 déc. 1908 | ABONNEMENTS au Socialiste en 1909 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 41 | Loire-Inférieure | 337 | 2.515 | 315 | 210 » | 5 |
| 42 | Loire (Haute-). . | 118 | 1.000 | 118 | 79 50 | 3 |
| 43 | Loiret. . . . . | 225 | 1.153 | 144 | 113 90 | 6 |
| 44 | Lot. . . . . | 90 | 743 | 90 | 59 65 | 3 |
| 45 | Lot-et-Garonne. | 204 | 1.050 | 131 | 103 50 | 9 |
| 46 | Lozère . . . . . | 144 | 1.205 | 144 | 96 25 | 12 |
| 47 | Maine-et-Loire . | 190 | 1.496 | 187 | 122 30 | 6 |
| 48 | Manche. . . . . | 160 | 1.050 | 131 | 92 50 | 7 |
| 49 | Marne. . . . . | 500 | 4.000 | 500 | 325 » | 20 |
| 50 | Marne (Haute-) . | 193 | 1.000 | 125 | 90 25 | 13 |
| 51 | Meurthe-et-Mle.. | 270 | 1.650 | 206 | 150 » | 4 |
| 52 | Morbihan. . . . | 200 | 1.100 | 138 | 105 » | 9 |
| 53 | Nièvre . . . . . | 565 | 3.500 | 438 | 316 25 | 8 |
| 54 | Nord. . . . . | 10.400 | 94.000 | 10.400 | 7.300 » | 220 |
| 55 | Oise . . . . . | 579 | 5.063 | 579 | 397 90 | 17 |
| 56 | Pas-de-Calais. . | 3.200 | 20.000 | 2.500 | 1.800 » | 25 |
| 57 | Puy-de-Dôme. . | 905 | 7.300 | 905 | 591 25 | 9 |
| 58 | Pyrénées (Bses-) | 280 | 960 | 120 | 118 » | 8 |
| 59 | Pyrénées (Orles). | 705 | 5.200 | 650 | 436 25 | 12 |
| 60 | Rhin (Haut-) . . | 75 | 200 | 25 | 28 75 | » |
| 61 | Rhône . . . . . | 1.250 | 7.500 | 938 | 687 50 | 30 |
| 62 | Saône (Haute-). | 305 | 1.800 | 225 | 166 25 | 4 |
| 63 | Saône-et-Loire. | 960 | 8.000 | 960 | 640 » | 20 |
| 64 | Sarthe . . . . . | 100 | 400 | 50 | 45 » | 4 |
| 65 | Savoies (Deux-). | 215 | 1.350 | 169 | 121 25 | 6 |
| 66 | Seine. . . . . | 8.150 | 65.000 | 8.125 | 5.287 50 | 348 |
| 67 | Seine-et-Marne. | 459 | 3.572 | 447 | 293 35 | 26 |
| 68 | Seine-et-Oise. . | 1.400 | 9.000 | 1.125 | 800 » | 65 |
| 69 | Seine-Ire et Eure. | 391 | 2.647 | 331 | 230 10 | 18 |
| 70 | Sèvres (Deux-) . | 172 | 1.450 | 172 | 115 50 | 6 |
| 71 | Somme. . . . . | 775 | 5.500 | 688 | 468 75 | 19 |
| 72 | Tarn . . . . . | 910 | 8.500 | 910 | 652 50 | 8 |
| 73 | Var. . . . . | 755 | 8.000 | 755 | 588 75 | 14 |
| 74 | Vaucluse. . . . | 682 | 5.200 | 650 | 430 50 | 14 |
| 75 | Vendée. . . . . | 50 | 140 | 18 | 19 50 | 3 |
| 76 | Vienne . . . . . | 190 | 1.300 | 163 | 112 50 | 6 |
| 77 | Vienne (Haute). | 1.000 | 10.000 | 1.000 | 750 » | 14 |
| 78 | Vosges. . . . . | 664 | 4.020 | 502 | 367 » | 12 |
| 79 | Yonne . . . . . | 504 | 4.050 | 504 | 328 50 | 9 |
| | Totaux . . . | 56.963 | 439.156 | 51.954 | 36.208 55 | 1.495 |

## Classement des Fédérations par le nombre de Cartes prises au Conseil national.

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Nord | 10.400 |
| 2. | Seine | 8.150 |
| 3. | Pas-de-Calais | 3.200 |
| 4. | Gard | 1.550 |
| 5. | Gironde | 1.450 |
| 6. | Seine-et-Oise | 1.400 |
| 7. | Rhône | 1.250 |
| 8. | Isère | 1.200 |
| 9. | Aisne | 1.100 |
| 10. | Bouches-du-Rhône | 1.076 |
| 11. | Aube | 1.000 |
| 12. | Haute-Vienne | 1.000 |
| 13. | Saône-et-Loire | 960 |
| 14. | Tarn | 910 |
| 15. | Puy-de-Dôme | 905 |
| 16. | Hérault | 862 |
| 17. | Loire | 830 |
| 18. | Somme | 775 |
| 19. | Var | 755 |
| 20. | Ardennes | 749 |
| 21. | Pyrénées-Orientales | 705 |
| 22. | Allier | 700 |
| 23. | Dordogne | 700 |
| 24. | Vaucluse | 682 |
| 25. | Vosges | 664 |
| 26. | Garonne (Haute) | 640 |
| 27. | Cher | 585 |
| 28. | Oise | 579 |
| 29. | Nièvre | 565 |
| 30. | Drôme et Ardèche | 510 |
| 31. | Yonne | 504 |
| 32. | Marne | 500 |
| 33. | Jura | 490 |
| 34. | Seine-et-Marne | 450 |
| 35. | Finistère | 440 |
| 36. | Aude | 414 |
| 37. | Seine-Inférieure | 390 |
| 38. | Loire-Inférieure | 337 |
| 39. | Aveyron | 335 |
| 40. | Indre-et-Loire | 320 |
| 41. | Creuse | 315 |

| | | |
|---|---|---|
| 42. | Haute-Saône | 305 |
| 43. | Pyrénées (Basses) | 280 |
| 44. | Meurthe-et-Moselle | 270 |
| 45. | Corrèze | 266 |
| 46. | Ille-et-Vilaine | 263 |
| 47. | Alpes-Maritimes | 260 |
| 48. | Alpes | 250 |
| 49. | Charente-Inférieure | 250 |
| 50. | Côte-d'Or | 250 |
| 51. | Doubs | 238 |
| 52. | Loiret | 225 |
| 53. | Deux-Savoies | 215 |
| 54. | Lot-et-Garonne | 204 |
| 55. | Ain | 200 |
| 56. | Morbihan | 200 |
| 57. | Haute-Marne | 193 |
| 58. | Maine-et-Loire | 190 |
| 59. | Vienne | 190 |
| 60. | Calvados et Orne | 184 |
| 61. | Loir-et-Cher | 182 |
| 62. | Charente-Inférieure | 180 |
| 63. | Deux-Sèvres | 172 |
| 64. | Gascogne | 170 |
| 65. | Manche | 160 |
| 66. | Eure-et-Loir | 145 |
| 67. | Lozère | 144 |
| 68. | Côtes-du-Nord | 132 |
| 69. | Landes | 125 |
| 70. | Haute-Loire | 118 |
| 71. | Algérie | 117 |
| 72. | Ariège | 100 |
| 73. | Sarthe | 100 |
| 74. | Indre | 95 |
| 75. | Lot | 90 |
| 76. | Haut-Rhin | 75 |
| 77. | Corse | 52 |
| 78. | Vendée | 50 |

## Classement des Fédérations par le nombre de Cartes entrant en ligne de compte pour le Congrès de Saint-Étienne.

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Nord | 10.400 |
| 2. | Seine | 8.125 |
| 3. | Pas-de-Calais | 2.500 |
| 4. | Gard | 1.550 |
| 5. | Isère | 1.200 |
| 6. | Gironde | 1.188 |
| 7. | Seine-et-Oise | 1.125 |
| 8. | Bouches-du-Rhône | 1.076 |
| 9. | Vienne (Haute) | 1.000 |
| 10. | Saône-et-Loire | 960 |
| 11. | Rhône | 938 |
| 12. | Tarn | 910 |
| 13. | Puy-de-Dôme | 905 |
| 14. | Aisne | 875 |
| 15. | Aube | 875 |
| 16. | Hérault | 833 |
| 17. | Var | 755 |
| 18. | Ardennes | 716 |
| 19. | Somme | 688 |
| 20. | Pyrénées-Orientales | 650 |
| 21. | Vaucluse | 650 |
| 22. | Garonne (Haute) | 640 |
| 23. | Dordogne | 638 |
| 24. | Oise | 570 |
| 25. | Loire | 563 |
| 26. | Allier | 550 |
| 27. | Cher | 513 |
| 28. | Drôme et Ardèche | 510 |
| 29. | Yonne | 504 |
| 30. | Vosges | 502 |
| 31. | Marne | 500 |
| 32. | Jura | 460 |
| 33. | Seine-et-Marne | 447 |
| 34. | Nièvre | 438 |
| 35. | Garonne (Haute) | 428 |
| 36. | Aude | 345 |
| 37. | Finistère | 341 |
| 38. | Seine-Inférieure et Eure | 331 |

| | | |
|---|---|---|
| 39. | Aveyron | 325 |
| 40. | Indre-et-Loire | 319 |
| 41. | Loire-Inférieure | 315 |
| 42. | Ille-et-Vilaine | 225 |
| 43. | Saône (Haute) | 225 |
| 44. | Corrèze | 219 |
| 45. | Meurthe-et-Moselle | 206 |
| 46. | Creuse | 204 |
| 47. | Ain | 200 |
| 48. | Côte-d'Or | 196 |
| 49. | Maine-et-Loire | 187 |
| 50. | Loir-et-Cher | 182 |
| 51. | Côtes-du-Nord | 175 |
| 52. | Sèvres (Deux) | 172 |
| 53. | Doubs | 169 |
| 54. | Savoie (Deux) | 169 |
| 55. | Alpes-Maritimes | 163 |
| 56. | Charente | 163 |
| 57. | Charente-Inférieure | 163 |
| 58. | Vienne | 163 |
| 59. | Loiret | 144 |
| 60. | Lozère | 144 |
| 61. | Morbihan | 138 |
| 62. | Lot-et-Garonne | 131 |
| 63. | Manche | 131 |
| 64. | Calvados et Orne | 125 |
| 65. | Marne (Haute) | 125 |
| 66. | Pyrénées (Basses) | 120 |
| 67. | Gascogne | 119 |
| 68. | Loire (Haute) | 118 |
| 69. | Alpes | 113 |
| 70. | Eure-et-Loir | 113 |
| 71. | Landes | 110 |
| 72. | Ariège | 100 |
| 73. | Lot | 90 |
| 74. | Algérie | 55 |
| 75. | Indre | 53 |
| 76. | Corse | 52 |
| 77. | Sarthe | 50 |
| 78. | Rhin (Haut) | 25 |
| 79. | Vendée | 18 |

## Classement des Fédérations par chiffre de mandats.

Les mandats attribués à chacune des Fédérations pour le Congrès National de Saint-Etienne sont calculés d'après les articles 15, 16 et 17 du règlement du Parti, dont voici le texte :

Art. 15. — Chaque Fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

En conséquence, chaque Fédération aura :

1 mandat jusqu'à 100 membres cotisants.
2 mandats de 101 à 300.
3 — 301 à 500.
4 — 501 à 700.
et ainsi de suite, de 200 en 200 membres cotisants.

Art. 16. — Lorsque le Congrès national est convoqué dans les quatre premiers mois de l'année, les mandats sont calculés sur le nombre de cartes du Parti délivrées au cours de l'année précédente.

A tout autre moment, les mandats sont calculés sur le nombre des cartes du Parti délivrées pendant l'année courante.

Dans tous les cas, le nombre des mandats est calculé sur le nombre des cartes délivrées aux Fédérations un mois au moins avant l'ouverture du Congrès national.

Art. 17. — Les cartes du Parti n'entrent en compte dans le calcul des mandats que dans la mesure où le nombre des timbres pris pour chacune d'elles correspondra au moins aux deux tiers des mois écoulés depuis le dernier Conseil national, ou depuis la constitution de la Fédération ou du Groupe, si cette constitution est postérieure au dernier Congrès.

Le Congrès de Saint-Etienne se tenant dans le premier tiers de l'année, il en résulte qu'il est fait application pour le calcul des mandats de la première partie de l'article 16 qui était jusqu'ici demeuré sans emploi.

Les cartes entrant en ligne de compte sont les cartes au millésime de 1908, à quelque date de l'année passée qu'elles aient été livrées aux Fédérations. Les timbres entrant en ligne de compte sont tous les timbres délivrés aux Fédérations du 1er janvier au 31 décembre 1907.

L'exercice ainsi obtenu se trouve donc exactement de douze mois et toute carte pour être valable doit être, en conséquence, revêtue de huit timbres.

La répartition faite sur les bases susdites attribue à chaque Fédération le nombre de mandats suivants :

Ont droit :

| | Cartes entrant en ligne de compte. |
|---|---|
| *A 1 mandat:* | |
| Algérie | 55 |
| Ariège | 100 |
| Corse | 52 |
| Indre | 53 |
| Lot | 90 |
| Rhin (Haut) | 25 |
| Sarthe | 50 |
| Vendée | 18 |
| *A 2 mandats :* | |
| Ain | 200 |
| Alpes | 113 |
| Alpes-Maritimes | 163 |
| Calvados et Orne | 125 |
| Charente | 163 |
| Charente-Inférieure | 163 |
| Corrèze | 219 |
| Côte-d'Or | 196 |
| Côtes-du-Nord | 175 |
| Creuse | 204 |
| Doubs | 169 |
| Eure-et-Loir | 113 |
| Gascogne | 119 |
| Ille-et-Vilaine | 225 |
| Landes | 110 |
| Loire (Haute) | 118 |
| Loiret | 144 |
| Loir-et-Cher | 182 |
| Lot-et-Garonne | 131 |
| Lozère | 144 |
| Maine-et-Loire | 187 |
| Manche | 131 |
| Marne (Haute) | 125 |
| Meurthe-et-Moselle | 206 |
| Morbihan | 138 |
| Pyrénées (Basses) | 120 |

| | |
|---|---|
| Saône (Haute) | 225 |
| Savoie (Deux) | 169 |
| Sèvres (Deux) | 172 |
| Vienne | 163 |

*A 3 mandats:*

| | |
|---|---|
| Aude | 345 |
| Aveyron | 325 |
| Finistère | 344 |
| Indre-et-Loire | 319 |
| Jura | 460 |
| Loire-Inférieure | 315 |
| Marne | 500 |
| Nièvre | 438 |
| Seine-Inférieure et Eure | 331 |
| Seine-et-Marne | 447 |

*A 4 mandats:*

| | |
|---|---|
| Allier | 550 |
| Cher | 513 |
| Dordogne | 638 |
| Drôme et Ardèche | 510 |
| Haute-Garonne | 640 |
| Loire | 563 |
| Oise | 570 |
| Pyrénées-Orientales | 650 |
| Somme | 688 |
| Vaucluse | 650 |
| Vosges | 502 |
| Yonne | 504 |

*A 5 mandats:*

| | |
|---|---|
| Aisne | 875 |
| Ardennes | 716 |
| Aube | 875 |
| Hérault | 833 |
| Var | 755 |

*A 6 mandats:*

| | |
|---|---|
| Bouches-du-Rhône | 1.076 |
| Puy-de-Dôme | 905 |

| | |
|---|---|
| Rhône | 938 |
| Saône-et-Loire | 960 |
| Tarn | 910 |
| Vienne (Haute) | 1.000 |

*A 7 mandats:*

| | |
|---|---|
| Gironde | 1.188 |
| Isère | 1.120 |
| Seine-et-Oise | 1.125 |

*A 9 mandats :*

| | |
|---|---|
| Gard | 1.550 |

*A 13 mandats:*

| | |
|---|---|
| Pas-de-Calais | 2.500 |

*A 42 mandats:*

| | |
|---|---|
| Seine | 8.125 |

*A 53 mandats:*

| | |
|---|---|
| Nord | 10.400 |

## 2° Trésorerie

### BALANCE au

RECETTES

| | |
|---|---|
| *Le Socialiste* | 11.211 50 |
| Librairie | 10.076 85 |
| Cartes et timbres | 36.238 55 |
| Cotisation des Députés | 46.210 » |
| Cotisation des Conseillers municipaux | 730 » |
| Vente des comptes rendus des Congrès | 1.802 65 |
| Total des recettes | 106.269 55 |
| En caisse au 31 décembre 1907 | 34.551 30 |
| Total | 140.820 85 |

## 31 Décembre 1908

DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| *Le Socialiste* | | 12.955 » |
| Librairie | | 8.902 » |
| Frais divers communs à la Librairie et au *Socialiste* | | 340 » |
| Cotisation au Bureau socialiste international | | 1.036 05 |
| Loyer, éclairage, chauffage, etc. | | 1.553 20 |
| Traitement du personnel administratif | | 16.960 » |
| Propagande : | | |
| Traitement des délégués permanents | 12.335 » | |
| Frais de séjour des délégués permanents | 7.342 45 | |
| Total | 19.677 45 | |
| Propagande et frais de séjour des 2 délégués suppléants | 8.321 50 | |
| | | 27.998 95 |
| Organisation du Congrès et compte rendu | | 4.406 75 |
| Correspondance et frais de bureau | | 2.101 45 |
| Remboursement des frais de chemins de fer à un délégué par fédération | | 5.905 35 |
| Affichage de la Déclaration de Toulouse | | 3.025 45 |
| Missions temporaires | | 883 05 |
| Frais d'installation du local | | 1.223 45 |
| Dépenses imprévues, subvention à l'*Humanité* | | 2.797 60 |
| Total des dépenses | | 90.358 90 |
| En caisse au 31 décembre 1908 | | 50.461 95 |
| Total | | 140.820 85 |

# BILAN au 31 Décembre 1908

| Actif | | | Passif | |
|---|---|---|---|---|
| Espèces en caisse au 31 décembre . | | 50.461 95 | Dû pour abonnements d'avance au *Socialiste* . . . . . | 2.345 » |
| Inventaire Librairie à 50 o/o. . . . | | 13.541 95 | Solde . . . . . | 91.298 90 |
| Inventaire mobilier . . . . . | | 1.600 » | | |
| Dû par les élus députés. | 27.050 » | | | |
| Dû par les élus conseillers municipaux. . . | 990 » | | | |
| | | 28.040 » | | |
| Total. . . . . | | 93.643 90 | Total. . . . . | 93.643 90 |

# 3° Le Socialiste

Est-il besoin de répéter que malgré les décisions des Congrès, malgré le règlement, beaucoup de secrétaires de groupes négligent de prendre un abonnement au *Socialiste*, et qu'ils sont ainsi responsables de l'ignorance de beaucoup de nos camarades en ce qui concerne les décisions du Parti ?

Je l'ai écrit dans les rapports précédant les Congrès de Limoges, de Nancy et de Toulouse ; je l'ai dit à la tribune de ces Congrès. Je le répète par acquit de conscience et sans trop espérer que nos camarades feront leur devoir.

Toutefois, si le Parti veut conserver son journal officiel, si utile par ses services d'information administrative et par ses colonnes largement ouvertes à tous nos camarades pour les discussions théoriques, il faudra que le Congrès de Saint-Etienne prenne des décisions énergiques.

La baisse des abonnements s'accentue. Au Congrès de Toulouse, nous comptions encore 1,622 abonnés. En commençant l'exercice 1909, nous n'en avions plus que 1,405. La vente au numéro baisse aussi considérablement. Au moment du Congrès de Toulouse, le journal tirait (n° 174) 3,000 exemplaires, 2,800 distribués, 2,400 environ vendus. Le n° 200 ne tire plus qu'à 2,700, 2,500 distribués, 2,200 environ vendus. Rappelons pour mémoire que lors du Congrès de Limoges, le *Socialiste* tirait à 4,000 exemplaires et couvrait ses dépenses. Il est à craindre que cette année 1909 ne se solde par un déficit, malgré la subvention de 2,500 francs consentie par le Parti.

Les camarades m'excuseront de ne pas bluffer. Il vaut mieux dire la vérité, tant humiliante soit-elle pour nous. Avertir le Parti est le seul moyen d'éviter une catastrophe.

Voici pour l'année 1908, le chiffre des recettes et des dépenses :

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | 12.954 | 70 |
| Recettes | 11.211 | 50 |
| Différence de dépenses sur recettes | 1.743 | 20 |
| A ajouter : | | |
| 1,550 trimestres payés d'avance | 2.345 | » |
| | 4.068 | 20 |
| Subvention du Parti | 2.500 | » |
| Déficit | 1.568 | 20 |

Rappelons, pour mémoire, que trois propositions relatives au *Socialiste*, ont été déposées au Congrès de Toulouse. Ces propositions ont été longuement examinées par la Commission

administrative, qui n'a pu les solutionner, car des décisions fermes ne peuvent être prises que par le Congrès.

Voici, pour ma part, ce que je propose :

1° Les 2.000 groupes du Parti recevront gratuitement le *Socialiste* ;

2° Les dépenses de ce service seront couvertes par l'augmentation du prix de la carte, porté à 50 centimes.

# 4° Librairie

Il nous est revenu, ces temps derniers, que des camarades ont critiqué l'administration de la Librairie du Parti, ce qui est évidemment leur droit. Pour faciliter leur critique, nous nous empressons de mettre à leur disposition les chiffres de recettes et dépenses de ce service depuis la formation du Parti (Congrès d'Unité, avril 1905).

| | | RECETTES | DÉPENSES |
|---|---|---|---|
| 1905 | Mai | 168 20 | 61 60 |
| | Juin | 270 05 | 162 10 |
| | Juillet | 441 20 | 269 05 |
| | Août | 450 20 | 432 90 |
| | Septembre | 462 90 | 375 95 |
| | Octobre | 350 85 | 162 90 |
| | Novembre | 492 35 | 365 60 |
| | Décembre | 620 50 | 668 60 |
| | | 3.274 25 | 2.498 70 |

| | | RECETTES | DÉPENSES |
|---|---|---|---|
| 1906 | Janvier | 604 05 | 1.533 10 |
| | Février | 1.242 70 | 778 95 |
| | Mars | 1.236 15 | 1.088 50 |
| | Avril | 1.140 20 | 415 90 |
| | Mai | 508 40 | 329 20 |
| | Juin | 806 90 | 443 40 |
| | Juillet | 544 25 | 441 75 |
| | Août | 549 35 | 665 05 |
| | Septembre | 1.181 60 | 2.422 75 |
| | Octobre | 1.014 55 | 371 05 |
| | Novembre | 778 60 | 498 95 |
| | Décembre | 802 10 | 860 05 |
| | | 10.579 85 | 9.848 65 |

| | | RECETTES | DÉPENSES |
|---|---|---|---|
| 1907 | Janvier | 1.146 40 | 1.132 15 |
| | Février | 1.014 55 | 636 55 |
| | Mars | 1.463 55 | 779 20 |
| | Avril | 1.378 15 | 879 70 |
| | Mai | 891 55 | 298 20 |
| | Juin | 1.354 45 | 2.570 75 |
| | Juillet | 981 45 | 320 50 |
| | Août | 647 45 | 385 30 |
| | Septembre | 557 40 | 347 25 |
| | Octobre | 725 20 | 646 90 |
| | Novembre | 1.066 15 | 1.026 70 |
| | Décembre | 699 80 | 461 05 |
| | | 11.926 10 | 9.484 25 |

| | | RECETTES | DÉPENSES |
|---|---|---|---|
| 1908 | Janvier | 561 85 | 1 194 15 |
| | Février | 1.272 70 | 550 60 |
| | Mars | 944 90 | 379 45 |
| | Avril | 1.468 50 | 1.130 65 |
| | Mai | 909 40 | 847 40 |
| | Juin | 527 » | 562 10 |
| | Juillet | 840 80 | 706 10 |
| | Août | 858 » | 977 15 |
| | Septembre | 495 55 | 102 20 |
| | Octobre | 520 » | 551 75 |
| | Novembre | 727 65 | 226 10 |
| | Décembre | 950 55 | 1.674 35 |
| | | 10.076 90 | 8.902 » |

| ANNÉE | RECETTES | DÉPENSES |
|---|---|---|
| 1905 | 3.274 25 | 2.498 70 |
| 1906 | 10.579 85 | 9.848 65 |
| 1907 | 11.926 10 | 9.484 25 |
| 1908 | 10.076 90 | 8.902 » |
| | 35.857 10 | 30.733 60 |
| | 30.733 60 | |
| | 5.125 50 | |

STOCK

| | |
|---|---|
| Librairie. Inventaire du 3 janvier 1909..... | 13.541 95 |
| Librairie. Inventaire du P. S. de F. (avril 1905). | 4.061 55 |
| Augmentation du stock..... | 9 480 40 |
| Plus-value recettes sur dépenses ..... | 5.123 50 |
| Bénéfice..... | 14.603 90 |

Nous n'ajouterons aucun commentaire à ces chiffres, qui ont leur éloquence ; sinon que quelques centaines de mille de brochures socialistes ont été, par nos soins, mises en circulation.

Lucien ROLAND.

# 5° Commission de Contrôle

Les progrès réalisés depuis un an dans l'organisation des services administratifs du Parti nous permettent, pour la première fois depuis l'unité, de présenter au Conseil National un rapport financier complet.

Nous avons pu non seulement vérifier les écritures comptables et établir le bilan des ressources du Conseil National, mais nous avons pu aussi comparer les dépenses effectuées au cours de l'année avec les crédits figurant dans le budget voté.

C'est pourquoi la Commission de contrôle croit utile de rappeler comment a été organisée la comptabilité du Conseil national afin que chaque militant puisse apprécier l'emploi qui est fait de l'argent des cotisations.

Au Congrès de Chalon, la Commission de contrôle, désignée au dernier moment, ne fit qu'une vérification hâtive et sommaire des écritures.

Au Congrès de Limoges, un rapport fut présenté, à la suite duquel le Congrès vota le Règlement spécial de la Commission de contrôle, Règlement qui est resté son Statut.

Au Congrès de Nancy, les écritures avaient été vérifiées entièrement et comparées avec les pièces de caisse.

Les finances du Conseil national n'ont été réellement organisées, et les dépenses n'ont été régulièrement classées en comptes séparés qu'après le vote, par le Conseil national de janvier 1908, du budget présenté par Tanger, rapporteur de la sous-Commission des finances de la C. A. P. Pour cette raison, nous nous sommes appliqués, cette année, à organiser

les comptes en conformité avec le remarquable travail de notre camarade Tanger.

Pour faciliter le contrôle, nous nous sommes divisés en trois sous-Commissions, afin de vérifier les écritures en les pointant avec les pièces comptables. Nous prenons plaisir à déclarer que ces écritures sont exactes.

Nous avons créé un livre où sont ouverts autant de comptes qu'il figure de chapitres au budget. Toutes les recettes et toutes les dépenses, sans exception, sont classées selon leur nature dans un de ces comptes, c'est-à-dire dans l'un des chapitres du budget.

Nous pouvons ainsi vérifier toutes les dépenses faites en sus des crédits prévus.

Voici, pour l'année 1908, la liste des comptes pour lesquels les dépenses ont dépassé les crédits votés :

*Publication de manifestes, affiches, etc.*

| | |
|---|---|
| Crédit voté | Néant. |
| Dépenses effectuées | 3.025 45 |

*Frais de deux délégués suppléants à la propagande*

| | |
|---|---|
| Crédit voté | 6.000 » |
| Dépenses effectuées | 8.321 50 |

*Missions temporaires, envoi de délégations pour enquêtes, arbitrages, etc.*

| | |
|---|---|
| Crédit voté | Néant. |
| Dépenses effectuées | 883 05 |

*Dépenses imprévues*

| | | |
|---|---|---|
| Crédit voté | | Néant. |
| Dépenses diverses | 797 60 | 2.797 60 |
| Subvention à l'*Humanité* | 2.000 » | |

En cessant de se placer au point de vue budgétaire et en examinant les comptes au point de vue purement comptable, le tableau des recettes et des dépenses du Conseil national s'établit comme l'indiquera le tableau ci-après.

La réserve vraiment liquide du Parti, calculée sur ces mêmes bases, a suivi une progression remarquable et réconfortante :

| | |
|---|---|
| Réserve au 30 septembre 1906 | 5.999 90 |
| — 30 juin 1907 | 31.243 45 |
| — 31 décembre 1908 | 48.116 95 |

Nous proposons au Congrès de supprimer le compte « dû à Delory et Landrin » qui figurait sur les anciens bilans pour 3,925 francs et qui, représentant l'apport d'une organisation antérieure à l'unité, ne nous semble plus avoir aucune raison d'être.

La réserve vraiment liquide du Parti, ainsi qu'on peut le voir, est faible, et nous nous associons pleinement avec le rapporteur de la sous-Commission des finances de la C. A. P. pour que des dépenses engagées inconsidérément ne viennent pas tarir cette réserve dont le Parti pourrait avoir besoin dans des circonstances politiques exceptionnelles.

En ce qui concerne la Librairie et le *Socialiste*, nous sommes d'accord avec le rapport présenté par notre camarade Roland, administrateur des services commerciaux du Parti.

Afin que chacun puisse se rendre compte de l'importance de l'organisme central du Parti, et de son bon fonctionnement, nous avons groupé par nature certaines dépenses de notre budget.

Ainsi, le Parti a dépensé pour les trois délégués permanents et les deux délégués supplémentaires, tant en appointements, qu'en frais de chemins de fer, frais de séjour, etc., une somme de :

27,998 fr. 95

Cela mesure l'intensité de la propagande de ces camarades, qui parcourent sans cesse le pays, en multipliant les conférences.

Les frais de bureau et de correspondance, les appointements du personnel administratif (secrétariat, trésorerie et librairie) s'élèvent à :

19,061 fr. 45

ce qui indique, en outre de l'importance de la Librairie, combien sont actives les communications entre les Fédérations et l'organisme central du Parti.

Nous avons eu le plaisir de constater que les cotisations des élus parlementaires rentrent de plus en plus régulièrement.

Au cours de l'année 1908 les cotisations dûes s'élevaient à $52 \times 12 \times 100 = 62,400$ francs, et il a été encaissé la somme de 46,210 francs.

La perception de ces cotisations est encore laborieuse, mais il faut déclarer qu'à mesure que le temps s'écoule et que l'organisation du Parti devient plus effective, le versement des cotisations par les parlementaires devient plus régulier et plus facile.

L'arriéré des élus, qui n'avait cessé de grandir depuis l'Unité

jusqu'au Congrès de Toulouse, a commencé enfin à diminuer depuis le début de l'année 1909 :

Arriéré au moment du Congrès de Limoges : 2,620 francs;
Arriéré au moment du Congrès de Nancy, 9,600 francs;
Arriéré au moment du Congrès de Toulouse, 20,000 francs;
Arriéré au 31 décembre 1908, 28,040 francs.

La Commission de contrôle a tenu neuf réunions, tant plénières que de sous-Commissions; de plus, conformément au mandat qu'elle avait reçu du Congrès de Toulouse, la Commission de contrôle a tenu en sus deux réunions mixtes avec la C. A. P., pour examiner l'état des cotisations en retard dues par les élus.

*
**

Tous ces chiffres montrent combien puissant est l'essor de notre Parti, combien solides sont les bases matérielles sur lesquelles repose son fonctionnement.

Afin de donner confiance à tous les militants, et nous prouver à nous-mêmes notre force, votre Commission de contrôle a voulu calculer *approximativement* quelles sommes, déjà considérables, le prolétariat révolutionnaire consacre annuellement à la diffusion des idées socialistes.

Additionnons toutes les dépenses faites, au cours de l'année, par les militants socialistes :

| | |
|---|---|
| 50,000 cotisants, versant au moins huit cotisations mensuelles de 0 fr. 50 | 200.000 |
| 25 journaux hebdomadaires vendant une moyenne de 2,000 numéros par semaine, pour 52 semaines. | 260.000 |
| 6,000 numéros du *Droit du Peuple* (quotidien de Grenoble) | 109.500 |
| 8,000 numéros du *Populaire du Centre* (quotidien de Limoges) | 146.000 |
| 50,000 numéros de l'*Humanité* | 912.000 |
| (Sans compter la vente du nouveau quotidien de Toulouse, le *Midi socialiste*.) | |
| | 1.628.000 |

*Un million et demi !* Tel est le budget global du Parti socialiste !... sans compter les dépenses électorales et toutes celles des Groupes que nous ne pouvons évaluer.

*Le Secrétaire,*
A. Bruckère.

*Les Contrôleurs,*
Bonnet, Bræmer, Chéradame, Dupy, Gérard, Gindre.

Contrôle

## BALANCE au

RECETTES

| | |
|---|---|
| *Le Socialiste* | 11.211 50 |
| Librairie | 10.076 85 |
| Cartes et timbres | 36.238 55 |
| Cotisations des Députés | 46.210 » |
| — des Conseillers municipaux | 730 » |
| Vente du compte rendu des Congrès | 1.802 65 |
| En caisse au 31 décembre 1907 | 31.551 30 |
| | 140.820 85 |

# 31 Décembre 1908

DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| *Le Socialiste* | 12.955 | » |
| Librairie | 8.902 | » |
| Frais divers communs à la Librairie et au *Socialiste* | 340 | 60 |
| Cotisation à l'Internationale | 1.306 | 05 |
| Loyer, éclairage, chauffage, etc. | 1.553 | 20 |
| Traitement du personnel administratif | 16.960 | » |
| Traitement des délégués permanents | 12.335 | » |
| Organisation du Congrès et publication du compte rendu | 4.406 | 75 |
| Correspondance, frais de bureau | 2.101 | 45 |
| Remboursement des frais de chemin de fer à un délégué par Fédération | 5.905 | 35 |
| Affichage de la déclaration de Toulouse | 3.025 | 45 |
| Missions temporaires | 883 | 05 |
| Frais de séjour des délégués permanents | 7.342 | 45 |
| Frais d'installation du local | 1.223 | 45 |
| Frais des 2 délégués suppléants | 8.321 | 50 |
| Dépenses imprévues (subvention à l'*Humanité*, etc.) | 2.797 | 60 |
| En caisse au 31 décembre 1908 | 50.461 | 95 |
| | 140.820 | 85 |

Les dépenses nettes, au cours de l'année, s'élèvent à 90.358 90
Les recettes nettes atteignent 106.269 fr. 55.

# BILAN au 31 Décembre 1908

| Actif | | | Passif | |
|---|---|---|---|---|
| Espèces en caisse au 31 décembre.. | | 50.461 95 | Dû pour abonnements d'avance au *Socialiste* . . . . . | 2.345 » |
| Inventaire librairie à 50 o/o . . . . | | 13.541 95 | Solde . . . . . | 91.298 90 |
| — mobilier. . . . . | | 1.600 » | | |
| Dû par les élus députés. | 27.050 » | | | |
| Dû par les élus conseillers municipaux . . . | 990 » | | | |
| | | 28.040 » | | |
| | | 93.643 90 | | 93.643 90 |

Ce solde de 91.298 fr. 90, qui représente ce que l'on appellerait en langage courant la fortune du Conseil national, se décompose ainsi :

| | |
|---|---|
| Espèces en caisse (dettes déduites) . . . . . | 48.116 95 |
| Marchandises, matériel et créances . . . . . | 42.181 95 |
| Total. . . . . | 91.298 90 |

# 6° Groupe Socialiste au Parlement

Citoyens,

La période écoulée depuis le Congrès de Toulouse est relativement courte : l'activité de la Chambre, depuis l'ouverture de la session extraordinaire de 1908, a été à peu près complètement absorbée par la discussion du budget de 1909 et par la fin de la discussion de la loi concernant l'impôt sur le revenu.

## Le Budget.

Je ne pourrais, sans allonger outre mesure ce rapport, mentionner toutes les interventions des députés du Parti dans la discussion du budget de 1909.

Dejeante a pris la parole, à propos de plusieurs ministères, en faveur du petit personnel.

Bedouce a fait un discours très remarqué sur l'Administration des Postes et Télégraphes.

Il a obtenu d'autre part une réduction de 200,000 francs sur les crédits des trésoriers-payeurs généraux.

Vaillant a parlé en faveur de l'hygiène ; Thivrier a demandé la suppression des fonds secrets du ministère de l'Intérieur, mais il n'a obtenu que 180 voix contre 360.

Paul Constans a parlé sur la situation des travailleurs agricoles et a demandé la suppression de l'impôt colonique des métayers. Sa demande de suppression des sous-préfets a été repoussée par 260 voix contre 251.

Durre a fait voter un projet de résolution pour la réglementation de la vente de la bière.

Adrien Veber a réclamé l'assimilation des maîtres répétiteurs des Lycées aux professeurs de collège à grade égal.

Enfin, Allemane, Betoulle, Blanc, Bouveri, Chauvière, Jaurès, Varenne, Sembat, Willm, etc., ont pris utilement la parole dans la discussion du budget qui ne s'est terminée que le 28 novembre.

La question du refus de l'ensemble du budget que le Congrès de Toulouse n'a pas examinée s'est posée à nouveau devant les élus socialistes : 34 ont voté contre et 13 se sont abstenus : Albert Poulain, Basly, J.-L. Breton, Chauvière, Fiévet, Goniaux, Lamendin, Lassalle, Paul Brousse, Roblin, Rozier, Varenne, Adrien Veber.

Absent par congé : Marietton.

Le 22 décembre, le budget revenait du Sénat et sur le dernier vote sur l'ensemble, 36 ont voté contre et 12 seulement se sont abstenus, car Albert Poulain et Chauvière ont cette fois voté contre.

Il est très fâcheux que l'unité de vote ne puisse être réalisée sur une question de principe aussi importante, déjà résolue par l'Internationale ouvrière.

Un certain nombre d'élus du Parti estiment que la déclaration qui a servi de base à l'unité socialiste leur fait une obligation de voter contre l'ensemble du budget de l'Etat qui permet au Gouvernement de la bourgeoisie de maintenir sa domination.

D'autres, au contraire, pensent que le vote contre le budget est un symbole caduc ou un geste inutile.

A la demande du Conseil national, le Congrès de Saint-Etienne devra se prononcer sur le point de savoir si les élus du Parti ont le droit de s'abstenir, ou si les décisions des Congrès nationaux et internationaux leur imposent le devoir de voter contre les crédits militaires et l'ensemble du budget.

La session ordinaire de 1909 s'est ouverte le 12 janvier : le 14, après l'installation du nouveau Bureau, une première bataille est livrée. Le Gouvernement, d'accord avec le Gouverneur général de l'Algérie — député de Saint-Omer en disponibilité — demande l'inscription à l'ordre du jour de la question du chemin de fer de l'Ouenza, et propose une séance spéciale pour le mercredi suivant.

Cette question est repoussée par 317 voix contre 206.

Le 15 janvier, après avoir adopté, à la presque unanimité, l'urgence d'une proposition déjà ancienne sur les incompatibilités parlementaires, la Chambre est appelée à se prononcer sur l'urgence d'une proposition tendant à supprimer le vote par procuration.

L'urgence est votée par 395 voix contre 121.

Puis est venue la discussion des interpellations sur la politique marocaine et l'ouverture de nouveaux crédits .

Jaurès a vainement demandé la communication du rapport Lyautey.

Le 18 janvier, cette discussion s'étant continuée, le Groupe dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre, résolue à mettre un terme à l'expédition marocaine et à établir entre la France et le Maroc indépendant des relations d'équité et de paix, invite le gouvernement à retirer les troupes d'occupation. Et, en outre, constatant avec joie qu'un des incidents marocains a pu être heureusement dénoué par l'arbitrage interna-

tional, elle invite le Gouvernement à proposer à tous les peuples représentés à la Cour de la Haye un traité permanent d'arbitrage intégral.

Naturellement, cet ordre du jour a été repoussé par 442 voix contre 79.

La Chambre adopte ensuite, par 367 voix contre 96, l'ordre du jour suivant, de M. Lucien Hubert :

La Chambre, confiante dans le gouvernement pour poursuivre au Maroc la politique de collaboration et de civilisation que lui dictent ses traditions, ses intérêts et les engagements pris à Algésiras, passe à l'ordre du jour.

Dans la séance du 21 janvier, Rouanet soumet à la Chambre, d'accord avec le Groupe, la résolution suivante :

La Chambre invite le gouvernement à ne pas autoriser l'émission en France de valeur d'Etat étrangère sans avoir indiqué au Parlement les précautions prises pour sauvegarder les intérêts nationaux.

Il s'agissait de l'emprunt russe ; mais la sauvegarde de l'épargne française n'intéresse pas une majorité absolument attentive à suivre le Gouvernement dans tous les actes de sa politique de réaction et d'imprévoyance ; 95 députés seulement votent ce projet de résolution contre 381.

Le 22 janvier, Bedouce intervient en un discours très documenté, dans l'interpellation sur la catastrophe de Grisolles. Il défend éloquemment le personnel mis en cause.

Le 29 janvier, la Chambre discute une interpellation au ministre de la Guerre, sur les mesures qu'il a prises contre certains officiers de la garnison de Laon.

C'est Francis de Pressensé qui, dans cette séance, intervient au nom du Groupe et s'attire, par son remarquable discours, une réplique insolente du président du Conseil.

De Pressensé, comme conclusion au débat, a déposé l'ordre du jour suivant au nom du Groupe :

La Chambre, considérant qu'en vertu du principe essentiel qui préside à l'organisation de toutes les armées, il est et doit être interdit à quiconque a reçu le dépôt de la force, de se livrer sous les armes à des actes collectifs de nature à favoriser tel ou tel parti, telle ou telle confession, aussi bien que de se livrer à des actes individuels de même nature ayant un caractère prémédité ; mais considérant également que le principe de la liberté d'opinion est une des bases de notre droit public, particulièrement depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; qu'il s'applique aux officiers et aux soldats, comme aux fonctionnaires et aux citoyens ; qu'il

ne saurait être sur un point, lésé au détriment d'une pensée quelconque, sans être menacé et même violé sur tous les autres points, regrette que le ministre de la Guerre, par la mesure qu'il a prise à l'égard de certains officiers de Laon, ait cru devoir poursuivre un système qui porte atteinte au respect de la liberté d'opinion dans l'armée française.

Par 301 voix contre 162, la Chambre adopte l'ordre du jour de MM. Magniaudé et Ceccaldi, ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer l'exécution des lois de laicité et maintenir le respect de l'autorité gouvernementale dans l'armée, approuve ses déclarations et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

A la fin de la séance du 1er février, de Pressensé interpelle M. Clemenceau sur les procédés dont il use à l'égard de ses adversaires politiques.

La majorité accorde sa confiance au Gouvernement en approuvant les déclarations du président du Conseil, bien que, dans les couloirs, tous les députés soient unanimes à blâmer la conduite de M. Clemenceau.

Le 5 février, Sembat adresse une question au sous-secrétaire d'Etat aux Postes au sujet de l'arbitraire de l'Administration dans la question des étrennes des facteurs.

Le 8, Allemane pose au ministre du Travail une question concernant la grève des linotypistes parisiens et le travail de nuit imposé aux femmes ; il dénonce la substitution de soldats aux grévistes.

## Amnistie.

Le Gouvernement, qui avait précédemment fait repousser l'urgence sur une proposition d'amnistie relative aux douloureux événements de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges, est obligé de demander lui-même cette amnistie devant l'impossibilité de faire préciser l'inculpation contre des camarades maintenus depuis de longs mois en prison préventive.

La discussion du projet de loi vient le 12 février. Sembat défend un amendement pour faire étendre l'amnistie aux condamnations pour délits d'opinion connexes aux événements de Draveil-Villeneuve, ainsi qu'à tous les délits d'opinion ; cet amendement est repoussé par 347 voix contre 93. Au sein de la Commission, Willm et Aldy obtiennent que l'amnistie soit étendue à tous les faits de grève. M. Louis Dumont et plusieurs de ses collègues reprennent pour leur compte, sous forme

d'amendement, un article additionnel que P. Constans avait jadis fait voter en faveur des fonctionnaires révoqués ; il est ainsi conçu :

Sont réintégrés dans l'exercice de leurs fonctions pour prendre rang du jour où elles leur ont été confiées pour la première fois, les anciens fonctionnaires révoqués des administrations publiques qui ont été frappés administrativement pour délit d'opinion.

Jaurès et Constans interviennent vigoureusement, mais le Gouvernement, implacable, pose la question de confiance et cet acte de justice est repoussé par 308 voix contre 124.

Le 19 février, Blanc intervient dans l'interpellation Bouyssou concernant la démission des instituteurs des Landes, membres du Conseil départemental. Le ministre répond à côté, charge à fond contre les socialistes, et la Chambre se déclare satisfaite, puisque la seule politique précise de la majorité, c'est la guerre au socialisme.

Le 19 mars, grand débat à la Chambre, pour la discussion des interpellations relatives à la grève des postiers. Sembat a montré l'anarchie dans la direction du service des Postes et passé en revue les causes de la grève actuelle ; il a critiqué avec vigueur le nouveau décret du Gouvernement supprimant pour les fonctionnaires des Postes les garanties du Conseil de discipline.

Rouanet fait l'historique des incidents qui ont déterminé le conflit et met nettement en cause le sous-secrétaire d'Etat aux Postes.

Willm intervient aussi et, dans un discours très applaudi, qui fait une réelle impression parce qu'il gêne la majorité, proteste contre l'iniquité de la condamnation à six jours de prison des employés des Postes, frappés pour avoir conspué le sous-secrétaire d'Etat. Il insiste sur l'étrange manœuvre du ministre des Travaux publics, accusant les ouvriers des lignes d'avoir saboté les fils télégraphiques et lit à la tribune le démenti opposé à cette affirmation par le Syndicat national des ouvriers des P. T. T.

Le 21 mars, un nouveau débat s'engage à propos de l'interpellation déposée par Rouanet, qui souligne les erreurs de fait commises à la séance du vendredi précédent par M. Barthou. Willm, à son tour, défendant l'ordre du jour déposé par Sembat et nos amis du Groupe socialiste, met en cause, en termes précis et énergiques, l'impopularité du sous-secrétaire d'Etat aux Postes, dont le départ, dit-il, s'impose et montre l'incohérence de la politique gouvernementale.

## Conseils de Guerre.

Le 15 mars, la Chambre a commencé la discussion générale du projet du Gouvernement relatif à la *suppression des Conseils de guerre en temps de paix.*

Contre ce projet bâtard, le citoyen Vaillant a déposé un contre-projet réalisant réellement la suppression des Conseils de guerre.

Allemane a combattu, dans la discussion générale, le projet du Gouvernement, qui ne répond nullement aux promesses souvent renouvelées des radicaux. Il a montré que les bourgeois arrivés au pouvoir grâce à l'affaire Dreyfus ne se soucient plus de l'iniquité qui ne les touche plus.

Le projet constitue un recul sur l'état de choses actuel, car dans les tribunaux mixtes toute responsabilité disparaîtra et les petits soldats n'auront rien gagné à cette prétendue réforme.

## Impôt sur le revenu.

Le Groupe socialiste a continué sa loyale collaboration au vote de la loi d'impôt sur le revenu, tout en faisant effort pour faire adopter des amendements susceptibles d'en améliorer les résultats pour les travailleurs qui ont tout à craindre des répercussions économiques.

Cependant, quelques collègues, en raison de leur participation plus étroite comme membres de la Commission de la réforme fiscale, ont cru devoir repousser tous les amendements qui n'étaient pas acceptés par la Commission.

La cause des Coopératives de consommation a été défendue énergiquement par Delory, J. Guesde et Ghesquière. M. Georges Berry avait déposé l'amendement suivant à l'article 90 :

Les Sociétés coopératives de consommation et les économats, lorsqu'ils possèdent des boutiques ou magasins pour la vente des denrées ou marchandises sont passibles de l'impôt sur la 4e catégorie, dans les mêmes conditions que les commerçants et industriels, d'après un revenu calculé à raison de 6 o o du chiffre annuel moyen des ventes effectuées pendant les trois années précédentes, lorsque ce chiffre dépasse 8,000 francs.

Cet amendement a été discuté dans la séance du 16 février.

Delory et Ghesquière, après avoir fait des observations sur le taux de 6 o/o porté au premier paragraphe, qu'ils trouvent

exagéré du double, proposent de rédiger le deuxième paragraphe de la manière suivante :

Toutefois, les syndicats agricoles et les sociétés coopératives qui se bornent à vendre à leurs actionnaires, ne sont pas soumis à l'impôt.

La rédaction entière de l'article est renvoyée à la Commission, et le 18 février cette question revient devant la Chambre, qui discute le nouveau texte de la Commission.

L'intervention de Delory et de Jules Guesde obtient la victoire en faveur des Coopératives qui ne vendent qu'à leurs adhérents. Pour les autres, dans la séance du 24 février, la Commission propose le texte de M. Berry avec le taux de 3 o/o réclamé par Delory ; mais la Chambre accepte la demande de M. Magniaudé et applique le même régime imposé aux commerçants.

Le 18 février, il fut question de dégrever les maisons dites à « bon marché ».

Lamendin et Bouveri, signalant la situation des maisons appartenant aux Compagnies minières, montrent que la loi sur « les logements à bon marché » a fait des conditions favorables à des Sociétés qui n'ont rien de philanthropique.

Cette intervention a amené l'échec de l'amendement Siegfried.

Le 24 février, la Chambre discute les dégrèvements pour charges de famille ; Groussier intervient de façon intéressante contre le texte de la Commission.

M. Magniaudé propose une réduction de 10 francs par personne à la charge du contribuable, à la condition que le revenu total ne dépasse pas 15,000 francs.

Cette proposition est adoptée par 320 voix contre 204. Mais le ministre, à propos du vote sur l'ensemble de l'article concernant les charges de famille, dans la séance du 3 mars fit revenir la Chambre sur son vote du 24 février. Par 291 voix contre 186, elle adopte le texte de la Commission contre le texte proposé par M. Magniaudé. La Chambre s'était déjugée à huit jours d'intervalle.

Dans cette même séance du 3 mars, Groussier est intervenu brillamment, défendant, au nom des camarades, un texte étendant la progression de l'impôt complémentaire, limitée par le texte de la Commission à 5 o/o au-dessus de 25,000 francs de revenu.

L'amendement Groussier permettait seul de faire payer un peu plus aux très grosses fortunes ; mais il n'a obtenu de la Chambre que 152 voix contre 345.

Le citoyen Vaillant a fait effort pour faire exempter tous les salaires et a obtenu que les traitements de 2.400 francs et au-dessous soient assimilés aux salaires.

Entre temps, la Chambre avait également repoussé les amendements Groussier et Bouveri demandant, le premier l'interdiction aux propriétaires d'augmenter leurs baux pendant les cinq années suivant l'application de la loi sur l'impôt du revenu, le deuxième fixant des pénalités contre les propriétaires ayant fait une augmentation non justifiée par des travaux d'amélioration ou d'embellissement.

En vue du vote de la Chambre sur l'ensemble de l'impôt sur le revenu, Guesde avait proposé au Groupe socialiste la rédaction d'une déclaration commune formulant des réserves sur l'application d'une loi que les élus du Groupe se préparaient à voter après avoir fait effort pour l'améliorer. Cette proposition n'ayant pas eu de majorité — 10 voix s'étant prononcées pour et 10 voix pour la proposition Vaillant, de laisser à chacun la liberté de faire des réserves selon sa propre formule — une déclaration a été lue, le 8 mars, à la tribune, par Constans, au nom des 27 collègues ci-après : Alexandre Blanc, Basly, Betoulle, Bouveri, Paul Brousse, Cadenat, Vincent Carlier, Delory, Ducarouge, Dufour, Durre, Fiévet, Franconie, Ghesquière, Goniaux, Jules Guesde, Lamendin, Lassalle, Marietton, Melin, Meslier, Nicolas, Roblin, Rozier, Walter, Willm et Paul Constans.

Voici cette déclaration :

Les soussignés, membres du groupe socialiste, voteront l'ensemble de la loi — comme ils ont d'ailleurs voté la plupart des articles — parce qu'elle est une première application de la progression qui, en matière d'impôt, constitue la véritable proportionnalité.

Mais, s'ils laissent passer, après s'être efforcés de l'améliorer, cette refonte fiscale, ils ne sauraient en prendre, devant les travailleurs de toutes catégories, l'entière responsabilité :

1° Parce qu'elle ne touche pas aux taxes indirectes et de consommation qui forment les 52,33 0/0 de l'impôt total et écrasent la classe ouvrière de leur progression à rebours ;

2° Parce qu'en repoussant les amendements Groussier et Bouveri, la majorité a plus qu'autorisé, elle a provoqué les détenteurs de la propriété bâtie et non bâtie à rejeter sur le travail des villes et des champs (locataires, ouvriers, fermiers, métayers, colons, etc.) tout le poids des divers impôts cédulaires et de l'impôt complémentaire ;

3° Parce que, dans de pareilles conditions, par les lacunes qu'elle présente et les répercussions de toute nature qu'elle entraîne, la réforme en cours déterminera des désillusions dont notre devoir est de dégager la propagande et le recrutement socialistes.

Vaillant, de son côté, et au nom d'un certain nombre de ses collègues, avait fait des réserves à la tribune de la Chambre dans la séance du 5 mars.

Dans la séance du 8, le ministre des Finances a prononcé un grand discours en faveur de la loi; l'affichage de ce discours est demandé et voté par 337 voix contre 116.

En général, les élus du Parti ont voté cet affichage, malgré les réserves formulées par les uns et les autres.

Sans approuver l'ensemble des déclarations ministérielles, la presque totalité du Groupe s'est ainsi déterminée en raison des chiffres donnés par M. Caillaux pour établir la concentration de la fortune de la France entre un petit nombre de bénéficiaires. Le discours confirme la critique socialiste contre le milieu économique actuel.

Enfin, le 9 mars, l'ensemble de l'impôt sur le revenu est voté par 388 voix contre 129.

## Contre la peine de mort.

En novembre, la Chambre a discuté sur le maintien de la peine de mort inscrite dans le Code, mais qui n'était plus appliquée depuis plusieurs années. Affolés par un crime sensationnel, les députés républicains ont oublié même les publications humanitaires, et la majorité a réclamé le maintien et l'application de la peine de mort.

Dans la discussion, Jaurès, Dejeante, Sembat, Allemane et Willm, ce dernier à deux reprises, les 3 juillet et 4 novembre, sont intervenus éloquemment et ont montré avec force que la diminution de la criminalité ne pouvait être attendue d'une féroce répression, mais seulement de l'amélioration du milieu social, gangrené actuellement par les conséquences du capitalisme.

## Activité du Groupe.

Je laisse à la Commission permanente le soin de montrer la contribution des élus du Parti à la propagande générale et aux campagnes électorales nécessitées par les élections législatives partielles.

Le Groupe continue de se réunir régulièrement tous les vendredis et toutes les fois que des faits importants ou urgents sollicitent son attention.

## Unité de vote.

Malgré l'unité, il est extrêmement difficile d'obtenir des élus l'unité de vote, même sur des questions d'intérêt général, où le Parti devrait avoir une attitude nettement déterminée.

Sur 32 scrutins pointés, l'unité de vote a été obtenue pour 16, savoir :

N° 632, du 26 octobre : Amendement Paul Constans, demandant la suppression des receveurs particuliers des finances ; vote *pour*.

N° 643, du 10 novembre : Amendement P. Constans pour le rachat des forêts de plus de 50 hectares ; vote *pour*.

N° 646, du 12 novembre : Amendement P. Constans pour la suppression des sous-préfets ; vote *pour*.

N° 647, du 13 novembre : Amendement Thivrier demandant la suppression des fonds secrets du ministre de l'Intérieur ; vote *pour*.

N° 656, du 23 novembre : Amendement Dumont pour la continuation de l'application des anciennes règles d'avancement au personnel des Postes ; vote *pour*.

N° 673, du 8 décembre : Sur le maintien de la peine de mort ; vote *contre*.

N° 685, du 22 décembre : Sur le renvoi à la Commission de l'agriculture pour avis de la proposition Breton, étendant aux ouvriers forestiers le bénéfice de la loi sur les accidents du travail, contrairement à la discussion immédiate ; votre *contre* le renvoi.

N° 688, du 23 décembre : Sur l'ensemble de l'amnistie en faveur des faits de la grève de Draveil et les événements de Villeneuve-Saint-Georges ; vote *pour*.

N° 693, du 14 janvier : Vote d'une séance spéciale pour discuter l'affaire de l'Ouenza ; vote *contre*.

N° 699, du 18 janvier : Sur l'ordre du jour Jaurès à la suite de l'interpellation sur la politique marocaine ; vote *pour*.

N° 700, du 18 janvier : Sur l'ordre du jour de confiance dans la même interpellation ; vote *contre*.

N° 705, du 21 janvier : Sur la motion Rouanet concernant l'émission des valeurs étrangères ; vote *pour*.

N° 740, du 11 février : Amendement Sembat étendant l'amnistie à tous les faits de grève et d'opinion ; vote *pour*.

N° 746, du 12 février : Motion Louis Dumont pour la réintégration des fonctionnaires révoqués pour délit d'opinion; vote *pour*.

N° 756, du 16 février : Amendement Bouveri, interdisant aux propriétaires de rejeter leur part d'impôt sur leurs locataires et fermiers; vote *pour*.

N° 791, du 9 mars : Ensemble du projet d'impôt sur le revenu; vote pour.

Voici maintenant quels sont les votes sur lesquels il y a eu divergence dans le Groupe :

N° 633, du 27 octobre : Ordre du jour pur et simple sur l'interpellation Varenne-Gheusi sur le droit des instituteurs d'être maires; 46 contre, 1 pour et 1 abstention.

N° 779, du 2 mars : Amendement Groussier assurant la progression dans l'impôt complémentaire sur le revenu; vote: 46 pour, 2 contre, 1 abstention.

N° 675, du 8 décembre : Sur l'ordre du jour de confiance dans l'interpellation relative au cas Germinet; vote : 45 contre, 3 abstentions.

N° 626, du 20 octobre : Amendement tendant à ne pas imposer les bénéfices agricoles (impôt sur le revenu); vote : 44 contre, 4 abstentions.

N° 631, du 23 octobre : Ordre du jour de confiance Colliard-Zévaès dans l'interpellation concernant l'action du syndicalisme à la C. G. T.; vote : 43 abstentions, 3 contre, 2 pour.

N° 681, du 15 décembre : Sur la question préalable à la proposition Archimbault, concernant l'indemnité parlementaire ; vote : 42 contre, 4 pour, 2 abstentions.

N° 790, du 8 mars : Affichage du discours du ministre des Finances sur le projet d'impôt sur le revenu; vote : 42 pour, 6 abstentions, 1 absent.

N° 627, du 20 octobre : Sur l'ordre du jour des gauches dans l'interpellation Biétry contre la Cour de cassation; vote : 41 pour, 7 abstentions.

N° 770, du 1er mars : Proposition Magniaudé concernant les charges de famille (impôt sur le revenu); vote : 41 pour, 7 contre, 1 abstention.

N° 769, du 1er mars : Sur la motion Lasies demandant une Commission parlementaire d'enquête au sujet des abus de pouvoir de certains fonctionnaires de la régie; vote : 40 pour, 7 contre, 1 abstention.

N° 712, du 20 janvier : Ordre du jour de confiance dans l'interpellation de Pressensé concernant les officiers de Laon : vote : 37 contre, 11 abstentions, 1 pour, 1 absent.

N° 664, du 28 novembre : Ensemble du budget de 1900 : vote : 34 contre, 13 abstentions, 1 absent.

N° 684, du 22 décembre : Ensemble du budget retour du Sénat ; vote : 36 contre, 12 abstentions.

N° 696, du 15 janvier : Sur l'urgence d'une proposition de suppression de vote par procuration ; vote : 31 contre, 18 pour, 1 absent.

N° 774, du 2 mars : Nouveau vote sur l'amendement Magniaudé sur les charges de famille — impôt sur le revenu — ; pour le maintien, 30, contre 13 et 5 abstentions.

N° 799, du 19 mars : première partie de l'ordre du jour Reinach : « La Chambre, résolue à ne pas tolérer les grèves de fonctionnaires » ; tous votent contre, sauf Breton, Brousse et Varenne qui s'abstiennent.

Dans tous les autres scrutins concernant les postiers, il y a eu unité de vote.

Le vendredi 29 mars, à la suite de l'interpellation Rouanet sur l'enquête ordonnée par le Gouvernement dans le but de révoquer les postiers, auteurs de l'affiche de fin de grève, M. Dumont avait déposé l'ordre du jour suivant : « La Chambre, affirmant sa réprobation pour les grèves de fonctionnaires et regrettant l'attitude indécise du Gouvernement, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

Repoussé par 298 voix contre 191.

Cet ordre du jour était repoussé par le Gouvernement.

Ont voté *pour* : Octave Vigne.

*Contre* : Poulain, Blanc, Allemane, Basly, Bedouce, Betoulle, Bouveri, Cabrol, Cadenat, Carlier, Chauvière, Constans, Dejeante, Delory, Ducarouge, Durre, Fiévet, Franconie, Ghesquière, Goniaux, Groussier, Guesde, Jaurès, Lamendin, Lecointe, Marietton, Melin, Meslier, Nicolas, Pressensé, Roblin, Rognon, Rouanet, Selle, Sembat, Vaillant, Willm.

*Abstenus* : Aldy, Allard, Breton, Ferrero, Brousse, Rozier, Varenne et Walter.

*
**

En terminant ce rapport, trop résumé, j'ai le devoir de saluer, au nom du Groupe socialiste, la mémoire de notre regretté ami Jean Bénézech, dont nous avons appris, avec une douloureuse stupeur, la mort subite le 20 février. Tous les

socialistes qui connaissaient Bénézech aimaient sa nature loyale et son caractère jovial. C'était un camarade sûr ; sa disparition laisse un grand vide dans le Groupe du Parti.

***

D'autre part nous avons eu la joie de souhaiter la bienvenue à nos quatre nouveaux collègues socialistes, les citoyens Cabrol, Ducarouge, Rognon et Lecointe, qui sont venus grossir la phalange du Parti à la Chambre.

26 mars 1909.

Paul CONSTANS.

# 7° Délégation au Conseil d'Administration de "l'Humanité"

Il ne paraît pas utile de donner à ce Congrès beaucoup de chiffres sur la situation de l'*Humanité*, qui est bonne. Les rapports faits au Congrès de Toulouse et au Conseil national en janvier vous ont mis au courant et nous ne ferions guère que nous répéter. De plus, les derniers numéros de l'*Humanité* ont publié des renseignements qui établissent la marche ascensionnelle du journal, non pas interrompue, mais seulement retardée en février-mars par suite de circonstances que vous connaissez.

En somme, les comptes semestriels, à la fin de juin 1908, accusaient encore une perte de 22,398 francs pour la Société nouvelle de l'*Humanité*. Les comptes annuels à la fin de la même année 1908 constataient la réduction de cette perte à 9,636 francs. Soit une amélioration de 12,762 francs.

Comme les écritures, pour certains détails d'administration, ne sont passées qu'en fin d'année, on ne peut pas considérer qu'on ait gagné absolument toute cette différence. Mais on constate, en tenant compte de ce fait, un gain d'environ 11,000 francs, dont 5,000 proviennent de la vente du journal et 6,000 du service de librairie, pour lequel on utilise la diffusion et la publicité de l'*Humanité*.

La situation est donc celle d'une entreprise qui commence à prospérer. Le bénéfice de janvier a été de 2,817 francs. Celui de février est un peu moindre. Mais ce n'est pas exagérer que de compter, le déficit étant comblé, sur un bénéfice de

1,000 francs par mois. Il s'augmentera encore, à mesure que le journal augmentera sa vente et son tirage.

Ce tirage est en moyenne, vous le savez, d'environ 70,000 et la vente, tant à Paris qu'en province et banlieue parisienne, oscille autour de 22,000 et 23,000 soit, avec les 6,000 abonnements, un ensemble de plus de 51,000 exemplaires.

A la fin de mars, la vente en province et banlieue a été de 23,000, la vente à Paris a dépassé 24,000 et l'ensemble pour janvier était de 52,800.

Nous ajouterons à ces constatations quelques remarques. En supprimant par un scrupule peut-être exagéré, son *Bulletin* financier, le journal a renoncé à une recette d'au moins 19,000 francs. Il appartient à tous nos camarades, en propageant de plus en plus le journal, de combler le trou ainsi creusé.

Les abonnements restent stationnaires autour de 5,000. Il faudrait travailler à augmenter cette source stable de recettes pour le journal. Nous comptons pour cela sur le zèle et le dévouement de tous.

Enfin, nous avons rompu le contrat de messageries qui nous liait avec la maison Hachette pour le service des numéros en province. C'est désormais l'administration du journal qui assume la responsabilité de faire directement ce service. Là aussi, la collaboration de tous les militants sera nécessaire pour que cette innovation, qui peut paraître hardie, soit justifiée par le succès.

Le point principal sur lequel le Parti doit maintenant porter son attention est celui-ci. Grâce à la décision du Congrès de Toulouse, qui votait l'achat par le Parti, des actions restant à souscrire, le chiffre du capital prévu de 200,000 francs a été atteint, et la Société peut créer des actions d'apport qui, avec les autres actions qui lui appartiennent, donneront la majorité au Parti, en tant que Parti, dans l'Assemblée des actionnaires.

L'Assemblée générale nécessaire pour la constatation des versements qui complètent la souscription et la création des actions d'apport est convoquée pour le 16 mai prochain.

Ainsi le Parti se trouvera dans les conditions de principal actionnaire dans une Société anonyme.

Il doit maintenant rechercher les mesures à prendre pour que son influence prépondérante s'exerce, soit dans l'Assemblée des actionnaires, soit dans le Conseil d'administration, où ses délégués directs constituent une majorité (10 sur 10) et fixer les formes sous lesquelles elle s'exercera.

Œuvre importante, que le Congrès peut commencer.

## PREMIÈRE JOURNÉE (1)

# Dimanche 11 Avril

## *Séance du matin*

DUBREUILH (*secrétaire du Conseil national*). — Au nom du Conseil national, je déclare ouvert le sixième Congrès du Parti socialiste et j'invite le citoyen Ducerf, secrétaire de la Fédération de la Loire, à prendre place au bureau avec ses deux assesseurs, les citoyens Varnier et Coquard.

(*Les citoyens Ducerf, Varnier et Coquard prennent place au bureau*).

DUCERF (*secrétaire de la Fédération de la Loire*). — Avant que le Congrès socialiste commence l'étude des importants travaux qui figurent à son ordre du jour, permettez-moi, au nom des socialistes de la Loire, de vous adresser à tous nos meilleurs souhaits de cordialité et de bienvenue.

Si nos amis, notamment dans le dernier Conseil national, ont réclamé avec ténacité que le siège du sixième Congrès national du Parti se tînt à Saint-Etienne, c'est que nous rencontrons pour livrer la bonne bataille socialiste dans notre département des difficultés que vous n'ignorez pas. Nous espérons tous que de cette manifestation éclatante, il restera forcément quelque chose, car vous devez voir par la petite importance de notre Fédération et le nombre assez élevé de nos sections, que la classe ouvrière de notre région commence à comprendre, comme l'indiquaient si bien hier dans notre éclatante manifestation les citoyens Jau-

(1) Le compte rendu sténographique du Congrès a été établi par les soins des citoyens Raoul et Fernand Corcos, membres du Parti.

rès et Vaillant, qu'il n'y a de salut que dans l'organisation socialiste du prolétariat. (*Approbation*).

Nous espérons bien que l'importance de ces travaux nous aidera à chasser, une fois pour toutes, l'éternelle équivoque qui plane dans notre région. Laissez-moi vous dire enfin que nous vous réclamons à tous, pour les batailles futures, l'appui de votre précieux concours, que nous vous crions du fond du cœur : Camarades socialistes de France, ne nous oubliez pas, aidez-nous ! Chaque fois que nous ferons appel à votre bonne volonté, répondez dans la mesure de vos moyens. En agissant ainsi, si je puis me permettre cette image, vous permettrez que la Loire devienne un des affluents qui constitueront le fleuve, le torrent socialiste qui emportera pour toujours les derniers vestiges de la société capitaliste pour faire place à la société de justice et de fraternité que nous voulons élaborer. (*Applaudissements.*)

## Règlement intérieur du Congrès

Dubreuilh. — La Commission administrative permanente a prévu un certain nombre de mesures d'ordre pour assurer la bonne tenue du Congrès. Nous vous proposons comme présidents permanents les citoyens Delory, Groussier, Bedouce et Renaudel.

(*Adopté.*)

## Secrétariat permanent du Congrès

Nous vous proposons de constituer un secrétariat permanent formé de cinq membres : la citoyenne Roussel, les citoyens Norange, Tarbouriech, Dormoy et Charles Dumas.

(*Adopté.*)

## Compte rendu sténographique

Dubreuilh. — Nous avons à poser devant vous la question du compte rendu sténographique du Congrès. La C. A. P. a pensé que, comme pour les Congrès précédents,

ce Congrès-ci déciderait un compte rendu sténographique de ses débats. Y a-t-il à cela opposition ?

(*Adopté.*)

## Prix du compte rendu

Roland. — Vous savez que pour les Congrès précédents, nous avons établi un droit d'entrée au Congrès donnant droit au compte rendu. Je crois qu'à Saint-Etienne nous devons procéder comme à Toulouse et à Nancy. Le droit avait été fixé à 5 francs; il n'y aurait pas d'inconvénient à ratifier ce qui a été fait précédemment et que le coût en soit prélevé sur l'argent envoyé au trésorier pour les cartes et timbres, si les Fédérations ne pensent pas à payer.

(*Adopté.*)

## Publicité des séances

Dubreuilh. — Une autre question se pose, celle de la publicité des séances. L'assemblée est-elle d'avis que ce Congrès soit ouvert, d'une part, à la presse, d'autre part, aux membres du Parti porteurs de leurs cartes ?

Renaudel (*Seine-Inférieure*). — Il y a une réserve : la C. A. P. a, l'autre jour, indiqué qu'elle demanderait au Congrès de prononcer le huis clos pour une séance.

Guesde. — Nous avons toujours les mêmes objections contre la publicité des séances, mais nous ne les répétons pas.

(*La publicité est adoptée.*)

Dubreuilh. — Comme Renaudel l'indiquait, la réunion dans laquelle sera examinée la situation des élus relativement à la caisse du Parti pourrait être une séance privée.

Allemane (*Seine*). — Je désirerais que le Congrès inaugurât ses travaux par cette séance.

Laudier (*Cher*). — Je ne comprends pas pourquoi on ferait le huis clos pour examiner les versements des élus. On croira que des choses épouvantables auront été dites

et il n'y a pas de choses qui ne puissent être dites ou entendues... Je propose que toutes les séances soient publiques.

Renaudel. — Evidemment, on peut arguer que même si notre séance a lieu à huis clos, il n'y aura pas moins des renseignements donnés à l'extérieur, mais on peut dire aussi qu'on ne connaîtra pas certains détails des paroles qui peuvent être prononcées. On ne pourra en tout cas faire ces relations que grosso modo. Nous avons senti la nécessité de ne pas demander la publicité sur certaines choses parce que l'an dernier, dans le compte rendu sténographique du Congrès, nous avons dû supprimer tout le passage analogue. Il ne faut pas non plus avoir la phobie du huis clos. On peut parfaitement pour cette discussion qui d'ailleurs, espérons-le, ne sera pas très longue, déclarer qu'elle ne sera pas faite publiquement.

Vaillant (*Seine*). — Le huis clos ne sert à rien qu'à faire croire qu'il y a des choses extraordinaires.

Aulagnier (*Seine*). — Je ne comprends pas le scrupule de la C. A. P. qui tendrait à faire croire qu'il y a des choses épouvantables, alors que, comme le dit Laudier, nous devons tout pouvoir dire. Il y a un fait certain, c'est que nous devons discuter publiquement tout ce que nous avons à discuter.

Delory (*Nord*). — J'appuierai pour ma part la proposition de la C. A. P. Je suis partisan des séances privées dans nos Congrès pour toutes les discussions. *A fortiori*, je suis partisan de la fermeture de nos séances quand il y a des questions personnelles qui peuvent être soulevées. Il peut y avoir des sanctions disciplinaires proposées et des faits personnels agités. Il serait préférable que nous discutions entre nous. Ce n'est pas pour cacher à nos adversaires certaines choses, mais comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, si un mot désagréable est dit par l'un de nous à un camarade, ce mot n'a pas la même importance s'il est dit au sein de la famille socialiste. Il ne sera pas officiel s'il ne figure pas au compte rendu.

Jean Longuet (*Aisne*). — C'est moi qui, à la Commission administrative, ai fait cette proposition de ne pas publier les débats qui, lorsqu'on les relit, donnent une apparence lamentable à la séance où ils se sont passés. Renaudel vous a indiqué qu'il y a eu, à la C. A. P., quand elle s'est trouvée en présence du compte rendu sténographique sur le même objet au Congrès de Toulouse une opinion unanime : ce n'était pas publiable, cela avait l'air à la fois ridicule et mesquin. Il ne s'agit pas de toujours faire appel aux grands principes. Il est fort facile de soulever les applaudissements en disant qu'on est contre le système qui veut mettre la lumière sous le boisseau...

Guesde (*Nord*). — La presse bourgeoise, c'est la lumière ?

Longuet. — C'est une façon déplorable de présenter les choses. Il n'y a aucun avantage à admettre la presse bourgeoise à la discussion. Les membres du Parti, oui naturellement. (*Cris de : Aux voix !*)

Le Président. — Je mets aux voix qu'il y aura une séance privée.

(*Adopté.*)

## Fixation de l'ordre du jour du Congrès

Dubreuilh. — Le Conseil national a adopté l'ordre du jour provisoire du Congrès ; celui-ci a été publié dans le *Socialiste* et il vous est connu ; mais nous devons poser au Congrès la question de savoir s'il maintient cet ordre du jour tel qu'il est, dans l'ordre où les questions y figurent.

(*Adopté.*)

## Vérification des mandats

Le Bureau de la C. A. P. a procédé à une première vérification des mandats. Il convient que, comme d'habitude, le Congrès nomme une Commission spéciale chargée de statuer sur tous les mandats qui lui seront soumis et de

rapporter sur la question devant le Congrès. Je vous propose une Commission de sept membres.

Sont nommés les citoyens *Uhry, Sohier, Dondicol, Odru, Gérard, Nivet.*

## Commission des conflits

Delory. — Nous devons nommer une Commission des conflits. Certaines questions doivent venir devant le Congrès. Je proposerai pour gagner du temps que cette Commission soit nommée comme à Toulouse à raison d'un délégué par 20 mandats. Les Fédérations s'entendront entre elles et demain matin remettront les noms au Bureau.

(*Adopté.*)

## Limitation du nombre des orateurs et du temps de parole

Goldschild. — Avant l'ouverture des débats, je demande qu'on limite le nombre des orateurs. Il faut que les orateurs puissent tous prendre la parole successivement et qu'il n'y en ait pas qui parlent plusieurs heures. Nous estimons qu'en une demi-heure, une heure au maximum...

Bailleul. — Je demande que chaque Fédération ne puisse laisser parler qu'un certain nombre d'orateurs.

Dubreuilh. — Nous sommes en présence de deux propositions l'une limitant le temps et l'autre le nombre des orateurs par Fédération. Je crois qu'elles peuvent être acceptées sans difficulté par le Congrès.

Lafont. — Il y a des Fédérations qui n'ayant qu'une seule opinion à émettre, n'auront besoin que d'un seul orateur, mais il y en aura besoin de plusieurs pour les Fédérations malheureuses comme la nôtre. (*Rires.*)

Renaudel. — Je combattrai la proposition Goldschild. C'est une de ces propositions qu'on peut appeler un revenant. Dans tous les Congrès, il y a des camarades qui de-

mandent qu'on limite le temps et le nombre des orateurs, et en fait il n'est possible de limiter l'un ou l'autre que lorsque la discussion est engagée. Agir par une motion préjudicielle, c'est condamner le Congrès à se démentir lui-même au cours de ses débats. Je demande l'ordre du jour pur et simple et dans le cours de la discussion, si le Congrès en éprouve le besoin, on limitera à la fois le nombre des orateurs et le temps qui leur est concédé.

Briquet. — Je demande que la question relative à la discipline républicaine ou le maintien au second tour ait un tour de faveur et qu'on puisse à cet égard développer les propositions qui seront faites. Cela est essentiel pour que les différentes thèses soient exposées avec une certaine ampleur.

Hervé. — La proposition relative à la limitation du nombre des orateurs est en effet un revenant, mais qui revient de Toulouse où certain orateur a parlé, a charmé le Congrès pendant cinq heures, tandis que certains autres n'ont pas pu parler deux minutes. Je demande que lorsque le revenant revient avec un argument pareil, vous en teniez compte. En second lieu, je crois qu'au lieu de réserver trois ou cinq orateurs à chaque Fédération, comme nous sommes 70 ou 80 Fédérations, vous désigniez un certain nombre d'orateurs pour prendre la parole. Je demande qu'au lieu de donner trois ou cinq orateurs à chaque Fédération, on les donne à chaque opinion ou à chaque motion.

Jaurès. — Je tiens à rassurer tous nos camarades. J'ai demandé la parole à propos de la motion Goldschild pour un fait personnel. La motion a un caractère purement personnel. C'était évident, même avant les paroles d'Hervé, puisque je suis le seul qui, à Toulouse, ait parlé plusieurs heures. Mais comme depuis lors, le Parti m'a mis dans l'impossibilité physique de renouveler ce tour de force, vous n'avez plus rien à craindre et la motion était absolument inutile. (*Rires.*)

Le Président. — Nous nous trouvons en présence, d'une part, de l'ordre du jour pur et simple, d'autre part d'une proposition tendant à limiter le temps des orateurs

et également leur nombre par Fédération ou par opinion.

Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple.

(*Adopté.*)

---

## *Séance de l'après-midi*

---

### Rapport du Secrétariat du Conseil National.

Dubreuilh. — Le rapport du secrétariat du Conseil national a paru dans le numéro du 21-28 mars du *Socialiste;* il a été envoyé aux Fédérations; vous l'avez tous lu et examiné. Je n'ajouterai que quelques explications. Je dirai tout d'abord ceci. Le rapport note une augmentation comme cotisants au Parti, de 2,500 environ, depuis le Congrès de Toulouse. Le rapport note également les grands succès électoraux qui ont été remportés par le Parti au cours des dernières élections partielles, mais ce rapport n'a pu tenir compte de tous les résultats obtenus, puisqu'il a été rédigé un mois environ avant le présent Congrès. Depuis, nous avons eu à enregistrer des succès nouveaux qui montrent la force, la puissance du développement de l'idée socialiste en ce pays. Nous avons eu à enregistrer notamment le succès de Lecointe à Amiens, celui de Nectoux dans la banlieue de Paris. Nous avons également à enregistrer le nombre de suffrages considérables qui s'est porté sur les candidats du Parti qui n'ont pas été élus, tels par exemple que Thomas dans la Seine et Myrens dans la Somme. Ces succès montrent le développement du Parti. Notons également le gros chiffre de voix auquel Compère-Morel est arrivé dans le département du Gard tout récemment, chiffre qui permet d'espérer une élection pour dimanche prochain. (*Approbation.*)

Maintenant, je dois ajouter quelques explications. Vous savez qu'à la réunion du C. N. dernier, nous avons demandé au citoyen Hervé des explications au sujet de la publication, dans la *Guerre Sociale*, de notes qui tendaient

à la constitution de groupements en opposition à des groupements déjà existants dans certains départements reliés au Parti. Le citoyen Hervé avait offert au C. N. des explications qui, à ce moment, n'avaient pu être entendues. C'est pour cela que la C. A. P. a demandé au citoyen Hervé de venir devant elle et de lui fournir les explications qu'il n'avait pu apporter au C. N. Le citoyen Hervé s'est présenté devant la C. A. P. qui vous doit en quelques mots le récit de ce qui s'est passé entre elle et Hervé. Le citoyen Hervé nous a déclaré qu'il fournissait à la C. A. P. les explications qu'il aurait apportées devant le C. N., si le C. N. avait pu l'entendre, et qu'il apporterait devant le Congrès. Ces explications ont été celles-ci : c'est qu'à la *Guerre Sociale*, bien qu'il fût porté en manchette comme rédacteur en chef, il était somme toute un rédacteur semblable aux autres, qu'il ne disposait d'aucun pouvoir dictatorial, d'aucun pouvoir suprême ; qu'il exprimait sa pensée, mais qu'il laissait à des camarades à côté de lui le soin d'exprimer la leur en toute liberté. Hervé ajoutait ceci, c'est que la *Guerre Sociale*, lorsqu'elle avait été constituée, l'avait été comme un organe auquel participaient à la fois des éléments du Parti et des éléments étrangers au Parti : libertaires, révolutionnaires, syndicalistes ; que par conséquent, lui, Hervé, ne se reconnaissait pas le droit de couper les communications émanant de ces divers groupements, des diverses individualités qui, au début, avaient adhéré à son journal.

Nous nous trouvions par le fait même en présence d'une déclaration d'Hervé disant qu'il lui était impossible de se soumettre aux indications données par le C. N. Dans ces conditions, c'est la question entière qui se présente devant le Congrès qui lui-même aura à déclarer, après avoir entendu Hervé s'il y a lieu, quelle sanction il entend donner à cette situation.

## *Dimanche après-midi*

Hervé. — Camarades, il vous aurait sans doute manqué quelque chose, — et à moi aussi, — si on ne m'avait pas mis sur la sellette dans ce Congrès, c'est une des parties obligées, traditionnelles, classiques de tous vos Congrès nationaux ; même quand je suis à la Santé, j'apprends le lendemain par les journaux qu'il y a eu l'incident Hervé. Je vous dois au sujet de l'incident actuel quelques explications.

Un jour, j'ai lu dans l'*Humanité* que la C. A. P. dont je ne fais plus partie depuis que j'en ai démissionné, m'administrait un avertissement public. Je suis habitué à être averti publiquement par toutes sortes de conseils : conseils universitaires, conseil de l'ordre des avocats, tribunaux ordinaires ; mais je vous avoue que c'est la première fois que j'ai été averti publiquement sans avoir été entendu. (*Applaudissements.*) Aussi ai-je dit à la C. A. P. que je considérais cet avertissement comme nul et non avenu.

Je sais bien qu'au début de votre dernier C. N., alors que je n'étais pas encore rentré d'une tournée de conférence dans le Midi (je ne suis rentré qu'à une heure et l'incident s'est produit à onze heures), Dubreuilh, en lisant un long rapport au milieu du brouhaha, a lu un passage de sept ou huit lignes où il était question de l'avertissement qu'on m'a donné. Le Conseil national a voté cela avec le reste. J'ai dit à la C. A. P. que je ne considérais pas que le C. N. qui ne m'avait pas entendu, pas plus que la C. A. P., était qualifié pour m'adresser aucun avertissement public ; on s'est rangé à cette explication. On s'est décidé à me convoquer à la C. A. P. à qui j'ai fourni quelques explications que je vais vous renouveler.

On me reproche d'abord d'avoir dans la *Guerre Sociale*, — « la guerre à la sociale », comme on dit (*Rires et applaudissements*), — la guerre à certaine sociale, oui. (*Applaudissements.*)

*Une Voix.* — La guerre à l'Internationale.

Hervé. — La guerre à la façon dont vous comprenez la Sociale. (*Rires.*) On m'a reproché à moi ou à mes collaborateurs certaines injures. Ces injures, je tiens à vous aviser, comme j'en ai avisé la C. A. P., que, tant que vous continuerez à m'injurier, vous, je les continuerai à votre égard. Je ne puis pas lire un journal de vos Fédérations, surtout de certaines Fédérations, sans y lire... (*Voix diverses :* Lesquelles ?)

Je vais vous le dire, attendez.

Tenez, voici comment l'un des organes du Parti parle de moi :

De toutes parts s'élèvent des protestations justifiées contre l'attitude scandaleuse de cet homme qui ne fait parade que pour amuser la galerie.

*Une Voix.* — C'est vrai.

Hervé. — Je sais que vous avez très mauvaise opinion de moi ; soyez convaincus que je n'ai pas meilleure opinion de vous. (*Rires et interruptions.*) J'oubliais de vous dire dans quel torchon j'ai lu cela, c'est le *Travailleur de l'Oise* du 26 octobre 1907.

*Une Voix.* — Il n'est pas admissible de nous laisser insulter de la sorte ! (*Interruptions.*)

Hervé. — Admissible ou non, vous m'entendrez. Et lorsqu'on déclarera dans un journal du Parti que je n'ai aucune sincérité, ou bien, lorsque dans le même journal, on dira :

Notre devoir à tous est de protester, de débarrasser le Parti de ces intrus qui se sont glissés parmi nous dans le seul but de nous désunir et de nous combattre.

Je vous préviens que chaque fois que je verrai dans vos journaux... (*Une Voix :* Jésuite !)... des discussions de ce genre-là, je vous administrerai la volée de bois vert que vous méritez... (*Rires, protestations et applaudissements.*)

Voici un autre journal, — je ne veux pas abuser des citations : une ou deux seulement pour vous donner des spécimens du genre. Dans certains journaux, ce n'est pas

une fois par an, c'est presque toutes les semaines que mes amis ou moi nous sommes traités de la sorte.

Gustave Hervé n'est décidément plus socialiste : il reprend avec ses collaborateurs les appels violents de tous les agents provocateurs d'autrefois.

Ceci, c'est dans le *Socialiste de l'Ouest* du 16 juin 1907. Inutile de vous dire que ce n'est pas signé, mais vous savez de quelle source cela provient.

VERECQUE. — C'était avant Toulouse, Hervé, et vous n'avez pas le droit après Toulouse de revenir sur le passé.

HERVÉ. — Depuis Toulouse, pendant que j'étais à la Santé, est-ce qu'on n'a pas prononcé ici contre moi des réquisitoires plus durs que ceux que j'ai jamais entendus en Cour d'assises des avocats généraux de la République ? Est-ce que dans le *Socialisme*, toutes les semaines, votre excellent camarade Rappoport ne répète pas à satiété que je suis dans le Parti pour le désorganiser ?

*Une Voix.* — Vous vous en vantez. (*Interruptions et bruit.*)

HERVÉ. — Je vais vous montrer que je ne m'en vante pas.

LE PRÉSIDENT. — Je fais appel à la bonne volonté de tous. La discussion sera impossible si on ne laisse pas parler les orateurs.

GHESQUIÈRE. — Il n'est pas possible, quelle que soit la bonne volonté, de se laisser insulter au sein du Congrès. On peut demander le silence et la courtoisie nécessaires, puisque maintenant on ne peut plus parler de fraternité au Congrès socialiste, mais qu'au moins on ne vienne pas essayer de nous provoquer à la tribune, car il y a d'autres moyens de corriger les personnages. (*Interruptions.*)

HERVÉ. — Vous n'aurez qu'à les essayer, ces moyens !

DELORY. — Vous ne pouvez réclamer de l'orateur une correction qu'à la condition que pendant son exposé, il ne soit pas interrompu par des observations qui seraient presque des insultes.

Hervé. — Le deuxième grief, c'est d'avoir tenté de désorganiser certaines Fédérations.

*Plusieurs voix.* — C'est la vérité.

Le Président. — Les délégués ont le droit de parole s'ils trouvent dans les observations d'Hervé des choses qu'ils considèrent comme inexactes, mais ils ne peuvent interrompre.

Hervé. — Il a paru en effet dans la *Guerre Sociale* dont je suis le rédacteur en chef et où j'exerce non pas une dictature, mais où j'exerce assurément une influence prépondérante, — je n'ai pas dit autre chose à la C. A. P... (*Une voix :* Un patriarcat) (*Rires*)... Il a paru des communications relatives à différents camarades dont plusieurs avaient appartenu au Parti et qui déclaraient qu'ils s'en allaient pour telle ou telle raison.

D'autre part, dans la *Guerre Sociale*, à côté des appels anarchistes, des appels de l'A. I. A., il a paru des appels d'une Fédération de militants révolutionnaires du Nord, de la région de Valenciennes.

Nous avons reçu un jour du département du Nord une lettre de plusieurs camarades ayant appartenu à la Fédération du Nord et nous disant qu'ils en avaient assez du Parti depuis longtemps, qu'ils en étaient sortis depuis plusieurs années, que plusieurs d'entre eux avaient 14, 15 années de Parti et ils nous demandaient d'expliquer aux militants pourquoi ils s'en allaient. J'ai trouvé qu'il était utile qu'on n'étouffât pas la voix des camarades réduits à quitter le Parti. Avant de publier leur lettre, je leur ai écrit personnellement : Mes chers amis, vous faites une sottise ; je ne veux pas écouter votre voix ; je sais que si vous vous adressiez au *Réveil du Nord*, on ne vous insérerait pas. (*Rires.*) *Au Travailleur du Nord*, pas davantage. Je sais que si vous vous adressiez à l'*Humanité*, on ne vous insérerait pas plus. Je vous supplie de rentrer dans le Parti ; au besoin, j'interviendrai auprès de nos camarades de la Fédération du Nord, peut-être pas directement, je ne suis pas *persona grata* auprès d'eux, mais je trouverai bien quelque camarade qui interviendra de façon à apaiser les anciens conflits et à permettre à la centaine de militants

dont vous parlez qui étaient depuis 12, 15 ans dans l'ancien P. O. F., qu'on examine de nouveau votre cas, et si vous avez été exclus injustement, qu'on examine votre cas avec impartialité. J'interviendrai auprès du Parti, mais **je vous en prie, ne vous en allez pas.**

Les camarades, à cette déclaration d'un désorganisateur du Parti me répondirent en disant : On voit bien que vous ne connaissez pas la Fédération du Nord ; il n'y a rien à faire ; d'ailleurs, nous ne sommes plus membres du Parti, nous ne sommes plus des socialistes ; nous sommes des antiparlementaires ; nous avons avec nous des anarchistes ; nous voulons constituer une Fédération révolutionnaire comme en constituent les anarchistes ; avec certains éléments anarchistes, nous constituons une Fédération dans le genre de l'A. I. A. où il y a des anarchistes et de socialistes. Personne n'a trouvé à redire à cela. Vous pouvez **insérer nos lettres et communications.**

Ne voulant pas étouffer la voix de camarades que vous avez intérêt à écouter, à entendre, et d'autre part étouffer dans la *Guerre Sociale*, qui est un journal d'alliance révolutionnaire avec des éléments que vous n'aimez pas, mais avec lesquels je désire marcher la main dans la main...

*Une Voix.* — Les anarchistes ?

Hervé. — Oui, il y a parmi vous des camarades qui écrivent dans des journaux radicaux... Il y a parmi vous des camarades qui font alliance, soit ouvertement, soit en sourdine avec les radicaux. (*Applaudissements.*)

*Une Voix.* — Vous faites voter pour eux, vous ! (*Interruptions.*)

*Plusieurs voix.* — Ce n'est pas la question.

Hervé. — La question est celle-ci : il y a dans le Parti des camarades qui pratiquent d'une façon ouverte ou d'une façon occulte l'alliance avec les radicaux, qui ne se cachent pas pour dire que dans certains cas, sans se confondre avec les radicaux, ils veulent marcher avec eux. Eh bien, moi, je connais, en dehors du Parti, des camarades qui ne sont plus de l'unification, qui ne votent plus, alors que nous tous nous votons ici, des camarades qui s'intitulent les uns antimaçons, les autres révolutionnaires, les autres,

groupes intersyndicalistes révolutionnaires; je connais des camarades qui s'organisent à côté de nous... J'aime mieux voir les anarchistes au lieu de faire de l'action individuelle dont je ne suis pas toujours partisan, bien que j'approuve certains gestes de révolte individuelle... (*Applaudissements.*) J'aime mieux voir les anarchistes se grouper, plutôt que de former une poussière sans profit pour la révolution sociale, et quand je vois ces groupes qui s'organisent à côté de nous, groupes anarchistes, comme la Fédération révolutionnaire dans la Seine, groupes d'action révolutionnaire comme celle autour de Valenciennes; quand je vois ces Fédérations d'antiparlementaires, d'antivotards, d'antimaçons, d'anarchistes avérés quelquefois, quand je les vois constituer une Fédération, je m'en réjouis et je suis prêt à leur donner la main comme certains d'entre vous donnent la main aux radicaux. (*Applaudissements.*)

La *Guerre Sociale* a été fondée primitivement pour préparer cette marche parallèle, cette alliance avec ces éléments que je considère comme des éléments communistes et socialistes qui ont le tort de ne pas être du Parti, selon moi, mais qui sont quand même des éléments révolutionnaires, qui grandissent, que je voudrais voir parmi vous, et alors tandis que les uns font l'alliance à droite, moi je fais l'alliance à gauche. (*Applaudissements et exclamations.*) J'ajoute que c'est sur ces bases qu'a été fondée la *Guerre Sociale*.

Mais avant d'accepter de couvrir de mon nom cette alliance, j'ai dit à nos camarades anarchistes : Il est bien entendu que je ne laisse mon nom sur la *Guerre Sociale* qu'à une condition, c'est que quand vous aurez des injures ou des attaques personnelles à adresser à des camarades unifiés, — car je suis unifié (*Rires*), — vous me réserverez le soin de leur dire leurs quatre vérités. Quant à vous, les anarchistes, vous direz votre opinion et je tâcherai de ne pas être injurieux pour vous... (*Interruptions.*) Dans ces conditions, nous pourrons marcher.

La *Guerre Sociale* vit depuis deux ans et demi, elle marche assez bien, même au point de vue financier; elle marche dans la ligne qu'elle s'est tracée et que je viens de préciser. Et je crois qu'un journal pareil, malgré ses fautes, car il en commet comme vous tous dans vos jour-

naux, malgré quelques polémiques qui ne sont pas toujours très justes, pas plus que vos polémiques ne le sont, un journal pareil est utile, prépare un rapprochement entre le Parti socialiste et les éléments, je ne dirai pas individualistes, mais communistes, de l'ancienne tendance anarchiste, et c'est sur ces bases que nous avons accepté de marcher et que nous continuerons à marcher. Aussi, lorsqu'une proposition m'a été faite par des groupes qui comprenaient des éléments anarchistes, je n'ai pas pu étouffer leur voix, j'ai inséré leur lettre. Pourquoi ? Pour deux raisons : la première, pour que nos camarades du Nord sachent qu'il y a en ce moment à l'égard de leur Fédération un mouvement de désaffection parmi d'anciens militants. (*Interruptions et mouvements.*) Oh ! je sais bien que vous trouverez parmi les anciens camarades qui vous ont quittés, vous en trouverez quelques-uns qu'en épluchant, qu'en examinant à la loupe, vous ne trouverez pas d'une perfection angélique, c'est possible. Croyez-vous qu'en épluchant à la loupe tel ou tel de notre Parti, on ne trouverait pas non plus rien à dire. Mais ce que je sais, c'est que ces militants ont été membres du Conseil fédéral du Nord pendant des années, que beaucoup ont été les trésoriers fidèles de votre Fédération et de vos journaux, et que le grand reproche qu'ils vous font, à vous Fédération du Nord, c'est depuis que Guesde qu'ils aiment toujours a été enlevé à la propagande active par le mal qui le mine et que nous déplorons tous, depuis ce temps-là, votre Fédération jadis révolutionnaire lorsque Guesde faisait sa besogne d'apostolat dans le Nord, est devenue, pour des raisons purement électorales... (*Interruptions, applaudissements; une voix :* La jolie comédie !)... Tout à l'heure, c'est moi que vous accuserez de vous injurier ! Je dis que les camarades qui s'en vont, qui s'éloignent un à un, qui constituent ces nouveaux groupements, ce sont des camarades qui ont été estimés de vous, qui ont été aimés pendant très longtemps et qui vous reprochent à vous ce que vous leur reprochez. Vous leur reprochez de tourner à l'anarchisme ; eux vous reprochent de tourner au radicalisme. Et ceux qui vous reprochent cela, ce ne sont pas seulement les membres de la Fédération révolutionnaire qui s'est constituée récemment, ce sont des membres de

votre Parti, de votre Fédération du Nord; votre section de Fresnes qui, il y a deux ans, me fit venir pour une conférence; dans le Pas-de-Calais lorsque je suis allé quelque temps après l'unité à Lens, les camarades qui m'ont escorté lorsque ma conférence a été finie, ce sont les mêmes qui avaient escorté Jules Guesde deux ans avant lorsque, sous les menaces de Basly et de ceux qu'on appelait les baslycots, il dut quitter la salle sans avoir prononcé un seul mot... Ce sont ces éléments qui se réclamaient de Guesde, ce sont ces éléments qui vous reprochent, pour ménager le journal radical le *Réveil du Nord*, de transformer peu à peu votre Fédération jadis révolutionnaire en une Fédération purement radicale-socialiste. (*Interruptions, vives protestations.*)

Il est fort possible que dans ces accusations il y ait des inexactitudes et des injustices. C'est possible; je n'ai pas pu les examiner de près. Mais voulez-vous savoir dans quel sens j'ai publié leur lettre, — à titre de document. — Vous verrez que ce n'était pas du tout dans des intentions malveillantes à l'égard du Parti.

Voici une lettre d'un Duvernay, l'ancien membre du Conseil fédéral du Nord; — ils sont cinq ou six frères, — voici ce qu'il écrit dans la *Guerre* :

J'ai lu avec intérêt l'article paru dans le dernier numéro de la *Guerre Sociale* sous la signature de Duquesne, auquel vous donnez le conseil de réintégrer le Parti avec ses amis pour y faire du bon travail. Vous ignorez certainement que dans la Fédération du Nord, nul ne peut faire de la propagande si celle-ci n'est pas conforme au désir de Delory, le mauvais berger, comme vous l'appelez avec raison.

C'est moi qui vous ai appelé mauvais berger... (*Rires.*) *et interruptions.*) Ce n'est pas un de mes collaborateurs, c'est moi, et la lettre se termine par ces mots :

Nous voudrions que le monde des socialistes connaisse les raisons qui nous ont forcés à quitter le Parti.

Dans une autre, un camarade me déclare sans que j'aie pu le vérifier, qu'il a eu 14 ans de présence à l'ancien Parti ouvrier français. Vous voyez que ces camarades, en m'adressant cette lettre, désirent faire connaître à leurs cama-

rades de la Fédération du Nord et au reste du Parti ce qui se passe dans le Nord, chose qu'ils ne peuvent pas faire autrement.

Voici un autre camarade qui s'en va ; il nous explique ses raisons et voici quel est le commentaire que je mets au début de sa lettre, il est encore de moi :

Encore un vieux militant socialiste, le citoyen Névar, qui, écœuré, quitte la Fédération du Nord et le Parti socialiste unifié. Le citoyen Névar est un ancien militant des organisations socialistes de la région de Valenciennes. Il nous fait part, en s'en allant, des raisons qui le déterminent à quitter le Parti. Nous publions sa lettre à titre de document et avec l'espoir que les révolutionnaires que peut encore compter la Fédération du Nord comprendront à temps le danger que fait courir à l'idée socialiste l'attitude par trop opportuniste que prend leur Fédération, jadis si combative et si révolutionnaire.

Voilà le sens des commentaires dont j'accompagne ces lettres ; je vous laisse à juger, si vous pouvez juger sans passion, si véritablement c'est avec l'intention de désorganiser le Parti que je fais des commentaires pareils.

Mais voici mieux. Avant de publier l'annonce du Congrès de la nouvelle Fédération, voici ce que j'ai commencé par écrire ; ceci est relatif à un incident du même genre dont je vais parler :

Nous avons toujours dit à notre camarade Duquesne que nous partageons son écœurement, mais, au lieu de chercher à constituer une Fédération révolutionnaire du Nord à côté et en face de la Fédération socialiste réformiste, dont Delory est le mauvais berger (c'est là que j'ai employé ce mot) ne croit-il pas qu'il serait préférable que tous les socialistes révolutionnaires du Nord et du Pas-de-Calais sortis du Parti y rentrent... pour renforcer les rares éléments révolutionnaires restés au sein des deux Fédérations... En agissant ainsi, ils ne feront qu'imiter le geste de conciliation si sage et si politique de la jeune Fédération des Mineurs demandant son adhésion au vieux Syndicat Basly dans le but de le régénérer.

(*Applaudissements.*)

Ainsi donc, les camarades s'adressent à moi, me disent : La Fédération du Nord nous écœure, on m'apporte des faits qui me semblent inquiétants pour vous, inquiétants

pour la réputation révolutionnaire de votre Fédération. Qu'est-ce que je fais ? Je parlemente trois semaines, un mois avec eux avant de publier quoi que ce soit, puis lorsque je suis obligé moralement de publier leur lettre, le conseil que je leur donne, c'est de rentrer dans le Parti et je le dis publiquement.

Mais est-ce que c'est une attitude unique ?

*Une voix.* — Vous êtes méconnu. (*Rires.*)

Hervé. — Je ne sais pas si je suis méconnu, mais en tout cas, ce qui est méconnu, ce sont les vertus révolutionnaires actuelles de votre Fédération. (*Rires et applaudissements.*) Remarquez bien que ce n'est pas mon opinion que je donne, mais l'opinion de ceux que vous obligez moralement de quitter votre Fédération, de ceux qui sont écœurés de vous, vous entendez bien, c'est leur opinion que je donne.

*Une voix.* — Quelques mécontents.

Hervé. — Si ce n'est qu'une poignée de mécontents, pourquoi vous ameuter ? Laissez-les donc. Et pour vous montrer que ces conseils, je ne les donne pas seulement aux camarades du Nord, permettez-moi de vous citer cet autre extrait de la *Guerre Sociale* du 11 août 1908.

Il y avait à Amiens un camarade nommé Hévin que j'avais connu comme délégué de la Fédération de la Somme dans nos Congrès. Evidemment, maintenant qu'il est brouillé avec vous, il ne doit plus être bon ni à bouillir ni à rôtir. Je suis convaincu que vous allez trouver quelque crime énorme qui expliquera votre mauvaise humeur à son égard. Mais moi, le citoyen Hévin, je l'ai connu quand je suis allé en conférence sous les auspices du Parti à Amiens, comme un des militants que tout le monde avait l'air de considérer ; je l'ai connu comme délégué de la Fédération dans vos précédents Congrès nationaux. Un jour, pour les mêmes raisons que les camarades du Nord, il quitte la Fédération de la Somme ; qu'est-ce que je lui ai dit ?

Nous avons toujours dit que le devoir des socialistes révolutionnaires est de rester dans le Parti et d'y exercer leur

action. Il est regrettable que nos amis d'Amiens aient oublié ce sage conseil et soient partis en faisant claquer les portes. Nous devons reconnaître franchement qu'ils ont eu tort.

Et pourquoi leur donnons-nous ce conseil ? Croyez-vous que c'est dans votre intérêt à vous ? Non pas. (*Rires.*) C'est dans l'intérêt de la tendance qui est représentée actuellement dans ce coin de la salle (*montrant les bancs où sont ses amis*) et qui, majorité à la Fédération de la Seine, lorsque nous aurons le temps de nous organiser comme tendance dans le reste des départements, vous montrera que nous représentons quelque chose dans le Parti. (*Applaudissements.*) C'est notre intérêt à nous d'empêcher les militants que vous n'aimez pas, mais que nous considérons, nous, comme de bons éléments, c'est notre intérêt d'empêcher ces éléments que nous appelons insurrectionnels, — le mot révolutionnaire a été tellement prostitué, nous sommes obligés d'en former un nouveau... (*Une voix : Voyez* Briand !)

On nous a dit que la révolution, c'était la réforme totale ; nous sommes obligés de chercher un autre mot. Il y a des camarades que nous avons intérêt à voir dans l'intérieur du Parti ; par conséquent, on ne peut nous accuser de ne pas être partisans de l'unité. Les faire partir, ce serait un suicide pour nous, un affaiblissement de nos forces, et nous ne sommes pas assez bêtes, camarades, pour le vouloir. Par conséquent, il n'est jamais entré dans mes intentions de désorganiser la Fédération du Nord ; ce que nous avons voulu, au contraire, c'est y faire entrer ceux que nous considérons comme d'excellents militants.

Notez bien que si nous sommes partisans de l'unité, et je terminerai par là, ce n'est pas que nous essayions de faire du Parti socialiste une carrière, ce n'est pas du tout pour y pêcher des mandats ; vous savez que nous représentons une tendance qui fait tout son possible pour que ses candidats à la propagande, en période électorale, ne soient pas élus, nous ne tenons pas du tout à cela. (*Rires et applaudissements.*) Notre tendance ne veut pas la conquête électorale des pouvoirs publics.

Vous pouvez rire. Nous nous tordons bien davantage encore de votre conception réformiste. (*Rires et applaudis-*

*sements.*) Nous ne voulons pas de la conquête électorale. (*Applaudissements.*)

Ghesquière. — Ce sont les hystériques qui applaudissent. (*Protestations.*)

Roland. — Et nous, nous voulons nous battre pour avoir la victoire; évidemment, nous ne pouvons nous entendre.

Hervé. — Les victoires électorales sont sans importance...

*Une voix.* — Et Jobert ?

Hervé. — Jobert a fait de la propagande en période électorale et je vous souhaite d'en faire de pareille. (*Applaudissements.*) Ce qui se passe en réalité, c'est ceci : vous n'osez pas nous attaquer, demander notre exclusion; vous n'osez pas en face et alors vous vous embusquez au coin d'un des articles de notre charte d'unité; vous épluchez un article de notre charte pour nous faire le coup du père François. (*Rires et applaudissements.*) Quand vous voudrez nous faire sortir du Parti, vous le ferez, mais il y a parmi vous assez de gens, assez de camarades qui connaissent l'intérêt véritable du Parti pour savoir que le jour où vous auriez voulu me mettre dehors, vous n'aurez plus qu'à y faire rentrer le député de Saint-Etienne. (*Applaudissements et exclamations.*)

De La Porte. — Je demande si Hervé prend toute la responsabilité de ses paroles et s'engage par avance à ne pas en corriger un seul mot au procès-verbal.

Lafont. — Ce sera pour tout le monde comme cela.

Cabannes. — La Fédération des Basses-Pyrénées nous a mandaté pour saisir le Congrès d'une question importante touchant précisément le dernier manifeste du socialisme insurrectionnel et mettant, à notre avis, en péril le principe même de l'unité.

Il est dit dans ce manifeste que la tendance insurrectionnelle s'efforcera de préparer, d'aguerrir par des manifestations dans la rue et des « escarmouches », chaque fois que surgira une occasion propice, ces militants; elle étudiera enfin et préparera aussi secrètement que possible, au besoin dans une organisation spéciale, les voies

et moyens pratiques de commencer l'insurrection pour n'être pas pris au dépourvu, au cas où une grève générale viendrait du jour au lendemain créer une situation révolutionnaire.

*Une voix.* — C'est la théorie de Briand.

Cabannes. — Nous estimons que le passage essentiel de ce manifeste est d'abord contraire à l'opinion générale du Parti sorti de l'unité, et à la disposition même de ses statuts... (*Interruptions*).

Vos interruptions ne m'empêcheront pas de continuer. Nous ne saurions tolérer au sein des Fédérations et de l'organisme central la constitution d'une organisation nouvelle, indépendante, susceptible de contrebalancer par son action celle du Parti.

Il n'est pas possible, en effet, que les statuts restent lettre morte pour une certaine catégorie de militants. Il faut au contraire qu'ils interviennent comme moyen efficace de préservation et de contrôle.

A l'heure actuelle ils doivent pouvoir protéger le Parti contre les agissements d'une tendance dont les manifestations extérieures inquiètent la conscience du prolétariat organisé et conscient. (*Interruptions.*)

Nous ne sommes point les ennemis de l'insurrection; nous estimons qu'elle ne peut être qu'un incident de la lutte de classe, qu'il est inutile de théoriser et de mettre au premier plan de la préoccupation ouvrière.

Si réellement la conquête du pouvoir ne peut être obtenue par l'exercice de la légalité actuelle, nous avons toujours dit que nous aurions recours à l'action révolutionnaire.

Mais, pour aujourd'hui, nous estimons que le Parti socialiste ne peut être qu'un parti de propagande et d'organisation; que son recrutement dépend de la cohésion de ses manifestations, de sa tactique unique, contrôlée et mise en vigueur par les décisions de ses Congrès.

Dans cet esprit, la Fédération des Basses-Pyrénées vous demande de bien vouloir prendre des mesures préventives, destinées à empêcher les insurrectionnels de constituer un Comité secret échappant au contrôle des militants et aux prescriptions de la loi organique du Parti.

Il faut à tout prix que si nous nous montrons sévères à l'égard de certains des indisciplinés, nous le soyons aussi vis-à-vis de ceux qui, sous couvert d'insurrection, risquent de bonne foi sans doute, à entraîner l'affaiblissement de nos forces organisées. (*Approbation.*)

Durre (*Nord*). — Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat. C'est au moment où le citoyen Hervé parlait que je lui demandai, très courtoisement du reste, la permission de lui poser quelques questions. J'ai écouté Hervé très attentivement et je lui demande la même attention. Je n'ai pas qualité pour parler au nom de la Fédération du Nord; il y a d'autres citoyens qui sont mieux qualifiés que moi; mais puisqu'il a été question de la région de Valenciennes, qu'il me soit permis de présenter au Congrès quelques explications indispensables.

Hervé a prétendu que les militants qui quittaient le Parti dans la région de Valenciennes étaient écœurés de l'attitude, de la conduite parlementaire des élus de cette région. Mon ami Melin et moi, nous sommes devant le Congrès en soldats disciplinés et nous demandons s'il y a un membre de ce Congrès qui puisse nous reprocher un seul acte antisocialiste, aucun acte contraire aux décisions de nos Congrès nationaux et internationaux. Ah ! citoyen Hervé, à Valenciennes s'est formé non pas le bloc ultra-révolutionnaire, mais le bloc radical, le bloc conservateur contre le Parti socialiste, et nous avons depuis trois années milité contre ce bloc. (*Applaudissements.*)

Et puis l'action du Parti socialiste à Valenciennes, elle n'est pas née d'hier; il y a une douzaine d'années que nous y militons et croyez-le bien, modestes travailleurs, nous n'avions pas la prétention ni même l'espérance de devenir un jour des parlementaires; nous avons fait notre devoir avec désintéressement et si nous sommes aujourd'hui au Parlement, c'est parce que la confiance des travailleurs nous y a envoyés. Dans tous les cas, nous n'avons pas failli à notre devoir. (*Applaudissements.*)

Vous avez débuté en disant que vous vouliez surtout répondre à des insultes. Eh bien, voulez-vous me citer dans cette région de Valenciennes un seul article qui soit une insulte pour vous ? Nous avons combattu votre conception

que nous ne partageons pas; c'est notre droit, mais nous avons toujours usé vis-à-vis de vous d'une très grande loyauté. J'estime donc qu'après ces explications, votre défense ne tient plus, elle ne peut plus tenir parce que vous ne pouvez rien nous reprocher.

Maintenant, il me répugne de parler ici de personnalité, mais on a parlé d'un citoyen, ancien membre de la section de Valenciennes. Ah ! lui, il a été exclu du Parti à l'unanimité de la section et mon ami Melin et moi, nous n'étions même pas présents lorsque la section a décidé son exclusion. A-t-il été exclu du Parti pour des raisons de tactique, des conceptions différentes de la nôtre ? Non, citoyens; il l'a été pour des faits que je ne veux pas citer ici, mais si vous voulez avoir confiance en moi, citoyen Hervé, je vous remettrai à vous personnellement des documents qui vous permettront de juger avec plus de justice cette affaire.

Donc, comme toujours du reste, nous mènerons à Valenciennes la bonne bataille et sans préoccupation électorale, Hervé, croyez-le bien. (*Applaudissements.*) Nous tenons au succès pour notre parti, mais si demain nous rentrons dans le rang des modestes prolétaires militants, nous accepterons sinon avec plaisir, mais courageusement notre défaite; cela ne nous fera pas changer d'opinion, soyez-en persuadé. (*Applaudissements.*) Tout à l'heure, citoyen Hervé, nos camarades de la Fédération du Nord auront à vous répondre pour ce qui les concerne, mais en ce qui nous concerne, nous avons toujours fait notre devoir et nous sommes attristés lorsque nous constatons que les mêmes personnes qui écrivent dans la *Guerre Sociale*, écrivent à Valenciennes dans le journal radical qui nous insulte constamment. (*Applaudissements.*)

Nous sommes ici avant tout, des socialistes sincères. J'ai cru bon de vous parler au nom de Melin et au mien, et je crois que votre conviction est faite, que vous savez que vous avez devant vous de braves et loyaux militants. (*Applaudissements.*)

Hervé. — Je demande que ces documents me soient communiqués.

Odru (*Haute-Loire*). — Comme représentant de la Fédération de la Haute-Loire et comme militant de la Fédération de l'Isère, je tiens à vous mettre en garde contre les propositions de contrôle et d'exclusion que vous êtes en train de formuler contre les insurrectionnels. Je suis entré, moi aussi, depuis peu dans une Fédération qui peut être mise à côté de la Fédération du Nord, qui a toujours marché avec elle. Eh bien, j'ai constaté qu'il y avait des camarades qui s'en étaient volontairement exclus et si j'y suis entré, si j'y ai défendu la motion des insurrectionnels, c'est que je suis sûr que nous ramènerons un jour tous les éléments révolutionnaires. Comme Hervé, je veux l'union de tous les révolutionnaires qui ont un tempérament de révoltés, pour faire la révolution sociale. N'oubliez pas que vous ne la ferez peut-être pas avec le bulletin de vote, c'est à peu près certain, mais avec un mouvement révolutionnaire, un mouvement insurrectionnel.

Rappoport (*Nord*). — D'abord, une observation d'ordre secondaire. Hervé a cité le journal *Le Socialisme*, prétendant vouloir mettre en parallèle les attaques de ce journal avec la *Guerre Sociale*. Je proteste absolument; je défie Hervé et quiconque de trouver des injures personnelles, des attaques personnelles, je ne dis pas contre les camarades socialistes, mais même contre un adversaire anarchiste. Nous attaquons d'une façon objective et doctrinale l'anarchie, pas les anarchistes. Vous ne trouverez pas dans notre journal les qualificatifs « ignominieux », « ignobles » que vous adressez par l'intermédiaire de de Marmande, d'un ci-devant, à vos camarades avec lesquels vous discutez ici.

Lafont. — Ils ne s'en plaignent pas. (*Rires.*)

Rappoport. — Vous ne trouverez pas dans notre journal de la joie chaque fois qu'il y a une élection et que quelqu'un des nôtres subit dans sa personne et dans la personne du Parti un échec; vous ne trouverez pas la joie exprimée à cette occasion dans notre journal, vous la trouverez dans la *Guerre Sociale*. Chaque fois qu'il s'agit d'une attaque contre le Parti et contre les personnes du Parti, vous n'avez qu'à chercher à la *Guerre Sociale*, vous la trouverez.

Je dis que c'est une observation d'ordre secondaire, parce que ce dont il s'agit maintenant est infiniment supérieur. Il ne s'agit pas des attaques dont on a parlé, il s'agit de l'intérêt vital, de l'existence même du Parti socialiste, de la conception de l'Internationale ouvrière.

Le plus grand argument du citoyen Hervé et de ses amis consiste à dire ceci : En nous excluant, vous allez amnistier ceux qui ont une tendance, pour dire le mot, blocarde, la tendance radicale-socialiste. Cela n'est pas vrai, nous n'avons besoin d'exclure personne : vous êtes exclus par les statuts de l'Internationale. La vérité, c'est que votre présence dans le Parti est un scandale permanent. Et lorsque nous, minorité, nous, camarades disciplinés, lorsque dans notre Commission de Toulouse, nous avons non pas demandé l'exclusion, mais seulement rappelé au Parti socialiste français l'existence de certaines résolutions du Congrès de Londres, lorsque nous avons voulu seulement rappeler cela, on nous a dit : Ne le faites pas, parce que si vous rappelez la résolution de Londres, vous demandez l'exclusion. Pourquoi ? Parce que le rappel de cette résolution qui exclut les anarchistes de la famille socialiste internationale, rien que ce rappel est votre condamnation à mort. Et on nous a dit à la Commission de Toulouse : Donnez à ces camarades un avertissement, vous verrez qu'ils sont assez disciplinés. Vous avez voté vous-mêmes la résolution de Toulouse : l'amnistie. Vos amis ont dit : Nous nous rallions à cette motion et nous restons dans le Parti comme des camarades disciplinés.

Qu'avons-nous vu depuis ? Est-ce que vous avez changé votre tactique ? Est-ce que vous répudiez votre alliance avec les anarchistes ? Ici même, Hervé est venu avec une crânerie, avec une franchise à laquelle je rends justice, — il a déclaré que sa tactique à lui, la tactique de ses amis consiste dans une alliance étroite avec les anarchistes. C'est donc sciemment, c'est donc volontairement, c'est donc crânement qu'il se met en révolte contre une décision du Congrès international. C'est peut-être pour cela qu'il s'appelle insurrectionnel. Il commence l'insurrection en s'insurgeant contre le Parti socialiste et contre ses statuts. (*Rires et applaudissements.*)

*Une Voix.* — Il s'insurge contre le socialisme électoral.

Rappoport. — Il ne s'agit pas de cela, mais sommes-nous respectueux des décisions internationales ? Nous ne prenons pas de décision dans les Congrès fédéraux et nationaux sans dire que nous sommes respectueux des décisions internationales. Je vous demande quel respect, quelle confiance peut-on avoir dans nos paroles lorsque nous affirmons dans le pays et devant le socialisme international, notre respect des décisions des Congrès nationaux et internationaux, si en même temps nous tolérons ceux parmi nous qui se moquent des décisions d'un Congrès international ? Je dis que si nous continuons ainsi, nous nous sommes, nous Parti socialiste de France, exclus nous-mêmes du Parti socialiste international. Nous le sommes en ce moment en continuant de tolérer ce scandale permanent, ces insurrectionnels, ces hommes qui mènent la bataille systématique contre leur propre parti et qui ne seront rien lorsqu'ils sortiront de ce parti. Ils le savent bien. Voilà pourquoi ils restent dans le Parti.

On l'a vu en Italie. C'est la même tactique, l'histoire se répète ; ce n'est pas nouveau... Il y avait des anarchisants, ils sont restés dans le parti pour le désorganiser. J'assistai au Congrès de Bologne. J'y ai vu le rôle que Labriola y a joué. Et lorsqu'ils seront sortis du Parti, assez conséquents avec eux-mêmes, ils n'existent plus. Eh bien, vous aussi n'existerez plus lorsque vous ne serez plus au Parti. La presse bourgeoise vous mousse parce que vous êtes nuisibles au Parti. Grâce à vous, nous ne sommes que tolérés dans l'Internationale, on n'ose pas nous exclure, parce que c'est le pays de la grande Révolution, parce qu'on ne peut exclure de l'Internationale un parti comme celui de France, mais on nous tolère contrairement aux décisions de l'Internationale. Eh bien, en donnant à Toulouse un avertissement unanime, vous avez dit. Cette fois-ci, ils comprendront. Vous voyez comme ils ont compris. Non seulement ils ont continué les attaques, mais ils ont pris des résolutions très graves. Vous n'aviez qu'à lire la *Guerre Sociale;* il y avait des convocations régulières, pas pour tout le monde, et pour des réunions publiques, mais pour une société secrète qui déjà a commencé à fonc-

tionner; c'étaient des convocations adressées exclusivement à ceux qui ont voté la motion Jobert. On a rédigé un manifeste. Et qu'est-ce qu'on lit dans ce manifeste ? Ils reprennent expressément, délibérément, le mot « escarmouches » que vous avez mis vous-mêmes dans la résolution de Toulouse. Pourtant, les amis d'Hervé y ont mis leur signature ! On reprend ce mot délibérément pour se moquer des décisions unanimes du Parti. On dit: Vous n'avez pas voulu d'escarmouches, nous les voulons. C'est donc une révolte et une révolte ouverte, même cynique, contre les décisions du Parti, contre les décisions au bas desquelles vous avez mis votre signature.

Il n'y a donc pas de conciliation possible, l'avertissement est donné et je demande l'exécution. (*Applaudissements et interruptions.*)

Chastanet (*Seine*). — Après les paroles prononcées par les camarades Cabannes et Rappoport, il me sembre que moi, en ma qualité de gréviste postier, je dois déclarer que je regrette que de telles paroles soient sorties d'une bouche socialiste. Lorsque nous avions des revendications à formuler, si nous avions attendu la conquête des pouvoirs publics, nous n'aurions pas obtenu grand'chose. Ce mouvement, la grève des postes, a été une de ces escarmouches dont peut-être parle une motion qualifiée d'insurrectionnelle, une de ces escarmouches qui a porté contre l'Etat-patron un coup de pioche dont il aura du mal à se relever... (*Applaudissements et interruptions.*)

Jean Longuet. — Ce fut une grève pacifique !

Chastanet. — Il n'y a pas huit jours, les organisations adhérentes à la C.G.T., dans une manifestation qui comprenait les membres influents et les porte-parole autorisés de la classe ouvrière, n'ont pas hésité à dire qu'il fallait que la classe ouvrière et les fonctionnaires se constituent en Comité secret chargé de faire respecter les droits des prolétaires... (*Interruptions*). J'estime, camarades, que si certains font des reproches à la manière violente, ce ne devraient pas être, il me semble, les socialistes. Et lorsqu'on demande notre exclusion, je ne sais pas ce que vous ferez au Parti socialiste, je ne sais pas ceux que vous garderez parmi vous, quels éléments resteront; sans doute simplement les

hommes chargés de faire la cuisine électorale... Le Parti socialiste à ce prix se trouvera au même rang que le Parti radical... (*Interruptions.*)

Ghesquière (*Nord*). — Ce qui m'amène à la tribune, c'est ce qu'a raconté Hervé. Je vous avoue que son histoire m'a intéressé, car elle est inédite; je ne la connaissais pas ainsi. Il paraît qu'il y a, dans le Nord, par suite de nos capitulations électorales, des masses profondes écœurées qui veulent aller à je ne sais quel parti insurrectionnel, qui veulent se dégager du Parti socialiste dont elles faisaient autrefois partie et aller à un autre parti, celui-là vraiment révolutionnaire.

Or, jusqu'à présent, nous n'avons eu que deux documents à cette tribune (peut-être y en a-t-il plus ?) et ils émanent de deux camarades qui, en effet, ont quitté le Parti, l'un un peu forcément, involontairement, puisque la section de Valenciennes l'a exclu pour les raisons que le citoyen Durre se fait fort d'apporter à Hervé quand il le voudra.

Hervé. — Je me fais fort d'apporter d'autres documents au Congrès.

Ghesquière. — Mais il y a aussi un autre camarade qui, lui, n'a pas été exclu, qui s'est exclu de lui-même, et ce n'est pas dans un geste de révolte contre la Fédération du Nord et parce que révolutionnaire qu'il en est parti, c'est parce qu'il n'a pas été choisi comme candidat aux élections cantonales dernières. (*Rires et applaudissements*). Il est allé former je ne sais quel groupe amorphe sur lequel Hervé a pris une attention un peu trop exagérée. Vraiment, avant de vous lancer, Hervé, et si bénévolement, à la tête de cette masse électorale écœurée du bloc, vous auriez dû ne pas vous laisser égarer par votre propre imagination, car vous avez pris vos désirs pour la réalité. Si ces deux écœurés ont eu à se plaindre de quelques-uns d'entre nous, ils pouvaient en appeler à la Fédération et on aurait examiné leurs griefs avec attention sans parti-pris, car, quoi que vous en pensiez, les camarades du Nord ne sont pas des moutons de Panurge; ils ne se laissent pas tondre; ils ne se laissent pas plus conduire

par nous que par vous-mêmes. Croyez bien que ce n'est pas parce qu'il y a quelques députés du Parti dans le Nord que les énergies révolutionnaires sont éteintes. Vous pourrez vous en convaincre ; les camarades vous le prouveront, le cas échéant.

Mais depuis quand le Parti a-t-il interdit à un membre exclu de sa section de réclamer à la Fédération de son département ou de sa région ? Depuis quand ce camarade exclu ou qui a volontairement donné sa démission ne peut il plus en appeler au Conseil national lui-même ? Il y aura tout à l'heure, dans le sein du Congrès, des conflits qui seront soumis à notre jugement. J'approuve ces camarades qui se soumettent ainsi au Parti en lui soumettant les conflits dont ils ont à se plaindre, dont ils souffrent, et nous essaierons avec eux de le résoudre. Pourquoi ces deux camarades dont on parle n'ont-ils pas fait de même ?

Mais comme il vous faut des insurrectionnels, vous avez essayé de prendre n'importe qui, et n'importe quoi dans le Nord. Eh bien, je vous l'affirme, si vous attendez après ces deux cocos-là pour faire la Révolution, vous attendrez longtemps. (*Rires et applaudissements.*)

Et puis, Hervé, vous étiez méconnu en effet. Je vous connais bien, mais je ne savais pas vraiment que vous étiez tellement occupé de l'unité socialiste, que vous aviez essayé, au préalable, avant de publier certains articles incriminés dans la *Guerre Sociale*, que vous aviez essayé de ramener les camarades au Parti ; je ne savais pas que vous vous étiez donné tant de peine ; c'est pourquoi je vous disais tout à l'heure que vous étiez méconnu.

En vérité, il y a des camarades qui se trompaient sur votre compte ; ils se trompaient, croyez-le bien ! Je le répète, tant qu'il s'agira de faire de la division dans la Fédération du Nord et dans le Parti, vous trouverez avec vous les tristes citoyens dont vous avez fait vos collaborateurs dans la *Guerre à la Sociale ;* mais quand il s'agira de faire l'insurrection, vous les attendrez longtemps. (*Applaudissements.*)

Maintenant, nous avons à nous occuper de certains faits. Je me souviens que je suis allé dans la Saône-et-Loire ; j'ai été dans l'Aveyron, j'ai été dans le Gard ; j'ai même

été dans la Somme avec d'autres camarades élus y porter la parole socialiste, et nous avons notamment défendu au second tour de scrutin des hommes comme Cabrol et Ducarouge. Vous avez soutenu dans la *Guerre à la Sociale* que ces hommes avaient été élus par les voix des réactionnaires. Or, vous vous mettiez ainsi en contradiction avec vous-mêmes. Vous vous flattez d'être d'une minorité qui est devenue majorité dans la Fédération de la Seine. Or, cette majorité va proposer, dans le Congrès, le maintien au second tour des candidats socialistes. Eh bien, c'est précisément ce que nous avons fait et pour vous avoir précédé dans l'Aveyron et dans la Saône-et-Loire, voilà que vous dites que nos candidats ont été élus avec les voix réactionnaires. (*Applaudissements et rires.*) Voilà cependant ce qui explique pourquoi nous demandons que les Fédérations soient libres, au second tour, d'agir au mieux des intérêts du Parti.

Hervé. — Ce n'est pas la question.

Ghesquière. — Elle viendra. Lorsque nous sommes allés défendre la candidature de nos camarades dans la Saône-et-Loire et dans l'Aveyron, nous nous sommes inclinés devant les décisions des Fédérations qui avaient décidé de maintenir leurs candidats au second tour de scrutin et nous sommes allés les défendre. Avons-nous mal agi ?

Nous, socialistes du Nord, nous pourrions, si nous songions à nous faire réélire, chercher du côté du gouvernement, du côté des radicaux, l'appui nécessaire, et à propos de ces élections qui ont tourné les radicaux contre nous, nous aurions pu dire à nos camarades de l'Aveyron et de Saône-et-Loire : « Maintenez-vous si vous voulez, mais nous, nous ne voulons pas y aller, nous sommes malades ». Nous y sommes allés quand même.

J'entendais tout à l'heure le citoyen Hervé parlant de former le bloc à gauche et de supprimer la droite du Parti. Je me demandais s'il y avait vraiment une gauche et une droite dans le Parti, et je voudrais savoir comment Hervé pourra déterminer quels sont ceux qui forment la gauche et ceux qui forment la droite. Pour amener le Parti dans un sens ou dans l'autre, il faudrait indiquer les frontières nécessaires. Hervé, vous n'en voulez plus de

frontières ! Nous non plus, d'ailleurs, surtout dans le Parti. Avez-vous dans votre poche une frontière ? Pouvez-vous nous indiquer comment on reconnaîtra les socialistes de gauche de ceux de droite ? Pouvez-vous nous dire comment on pourra reconnaître ceux qui veulent l'action individuelle de ceux qui veulent l'action collective ? Alors, quand vous aurez dit quelle est la gauche et quelle est la droite qui existent dans le Parti, peut-être finirons-nous par nous entendre. Mais jusqu'à présent (peut-être est-ce parce que je suis malade ?) je n'y comprends rien du tout.

Vous êtes contre l'action politique. Votre théorie à vous, est la théorie anarchiste. Mais alors, allez donc dire aux électeurs ce que les anarchistes disent ; allez leur dire : « Votre carte d'électeur et rien, citoyens, c'est kif-kif ; vous pouvez vous en servir pour un besoin intime ; mais ne votez plus, parce que, si vos camarades sont élus à la Chambre, ils n'auront plus l'énergie révolutionnaire d'autrefois ». Si vous alliez jusque-là, vous seriez logique avec vous-mêmes ; tandis qu'à présent vous ne l'êtes pas... (*Interruptions*)... Hélas ! on ne les compte plus vos variations et vos inconséquences. Vous étiez antipatriote hier ; aujourd'hui vous êtes insurrectionnel ; demain vous chercherez une autre formule qui se prête mieux à la circonstance ; tandis que nous, nous sommes et restons des socialistes révolutionnaires. Socialistes révolutionnaires nous étions il y a 25 ans, socialistes révolutionnaires nous sommes restés. (*Applaudissements. Bruits*).

*Une Voix.* — Et Jobert ?

Ghesquière, *toujours ironique.* — Et Jobert ? Je suis sûr que, comme candidat dans l'Yonne, il a été faire son devoir et je suis sûr que c'est le seul, car c'est le nec plus ultra celui-là ! Il n'y en a pas un parmi vous qui ait eu le courage de Jobert. Celui-là, c'est l'homme, après lui il n'y a plus rien ! Où il s'est présenté, il a obtenu un nombre de voix respectables. Mais s'il avait été élu, qu'aurait-il fait ? Il serait probablement venu siéger avec les socialistes unifiés du groupe de la Chambre ; il aurait été obligé de prendre ses responsabilités comme nous les prenons

nous-mêmes; mais je le plaindrais, le malheureux, car aussitôt élu, il aurait été bafoué par vous. (*Rires.*)

Tant qu'un camarade n'est pas élu, c'est un bon copain; celui-là à la bonne heure ! il pense comme nous, il est toujours avec nous, il trinque avec nous, cela va bien. — Mais quand il est élu, il ne vaut plus rien. Voilà à quoi tend toute votre théorie ! Ça ne tient pas debout, et je m'étonnerais vraiment s'il y avait dans cette salle un seul délégué qui puisse prendre une pareille théorie au sérieux.

Une révolution ! Mais cela ne se fait pas avec les bras croisés; elle se fait tous les jours: c'est l'organisation de tous les jours qui en assurera le succès, car sans l'organisation, il n'y aura pas d'émancipation possible pour le prolétariat.

De ce côté-là, vous n'avez pas de leçons à nous donner, mais des leçons à prendre. Si vous voulez parler de l'organisation, venez donc voir nos régions; vous y prendrez d'utiles leçons de choses.

Et à mon tour, comme le disait Durre tout à l'heure, si nous ne devions plus être élus, je dis que nous retrouverions nos bras d'autrefois pour travaiiler comme toujours et pour montrer à la bourgeoisie capitaliste que si elle peut parfois nous battre sur le terrain électoral, elle ne nous battra jamais sur le terrain de l'organisation socialiste. (*Vifs applaudissements.*)

*Cris de:* Clôture !

(*Adopté.*)

Lebas (*Nord*). — Cette question Hervé n'est point nouvelle, elle a été portée par la Fédération du Nord devant la Commission administrative permanente. Celle-ci, se rendant à nos raisons, a prié le citoyen Hervé de cesser dans la feuille dont il a la direction, l'insertion d'articles et de communications pouvant porter atteinte à la Fédération du Nord. Le Conseil national qui suivit s'associa à la C. A. P. et vous savez de quelle façon Hervé tint compte des rappels successifs de la C. A. P. et du C. N. Il n'en continua pas moins dans son organe l'insertion d'articles, d'ordres du jour invitant les socialistes adhérents au Parti ou non adhérents, à former en dehors de

nos groupes d'autres Fédérations qui doivent être dirigées contre elle. Je regrette que la C. A. P., après avoir eu l'avis du C. N. ne nous apporte absolument rien et se contente de dire : Nous laissons juge de la question le Congrès du Parti. (*Interruptions; voix diverses: Elle a raison.*)

La C. A. P. est là, surtout quand elle a eu le pouvoir du C. N., pour appliquer le règlement du Parti. Je ne connais point de question plus grave que celle-là; c'est la vie même de l'organisation qui est en jeu. Ah ! vous dites que vous ne voulez point créer la division dans le Parti, Hervé, je vais vous prouver le contraire et je ne chercherai pas mes preuves ailleurs que chez vous-même.

Je vois, en effet, dans la *Guerre Sociale*, dans le numéro qui inséra le fameux manifeste définissant le socialisme nouveau insurrectionnel, ce socialisme qui, comme l'a très bien dit Rappoport, se caractérise en ceci que c'est l'insurrection des membres du Parti contre le Parti lui-même, un passage sur lequel j'attire toute l'attention du Congrès :

Les socialistes unifiés de Paris et de la province qui adhèrent aux idées exposées dans ce manifeste sont priés de donner leur nom et leur adresse avec l'indication de leur Section et de leur Fédération à la *Guerre Sociale*, 121, rue Montmartre, à Paris.

Qu'est-ce que cela; que veut-on par là ? On veut savoir à la rédaction de la *Guerre Sociale* quels sont les camarades qui, dans le Nord, dans la Seine, dans la Lozère, dans toutes les Fédérations, partagent les idées de ces socialistes singuliers qui s'appellent insurrectionnels. Mais quel usage en fera la rédaction de la *Guerre Sociale ?* Comme elle aura les noms des camarades avec leur adresse, elle se mettra en rapport avec eux et elle créera ainsi, dans le Parti, un parti nouveau, quoi qu'on en dise. Eh bien, si vous n'y mettez pas bon ordre, n'est-ce pas la division dans le Parti, ou alors je ne m'y connais pas et j'attends qu'on me dise ce qu'est une division.

Mais vous avez essayé de porter un coup mortel à une Fédération qui, la plupart du temps, je dois le reconnaître, ne partage pas la façon de penser de la Fédération du Nord; mais nous n'oublions pas que la Fédération de la

Seine est du Parti, et lorsqu'on tente de lui porter un coup, nous sommes atteints par répercussion et nous la défendons même si elle ne le voulait pas.

Et qu'est-ce que je vois dans un autre numéro de la *Guerre Sociale ?*

Aux socialistes insurrectionnels. — Les camarades du Parti qui ont adhéré au manifeste insurrectionnel et qui sont prêts à adhérer aux deux motions que publie la *Guerre Sociale,* sont invités à assister à la troisième réunion privée, etc. Ordre du jour : le Congrès de Saint-Etienne ; attitude des socialistes insurrectionnels ; causerie par Hervé et Jobert. Se munir de la carte du Parti.

Alors, dans le Parti, en dehors des réunions régulières des groupes, des sections, des fédérations, des camarades pourront se réunir ?

*Une Voix.* — C'est leur droit.

Lebas. — Ils pourront tenir d'autres réunions où seuls seront admis ceux qui partagent leur façon particulière et singulière de penser et les autres en seront exclus ? Mais, camarades de toutes les Fédérations, ne voyez-vous pas qu'il y a là un danger considérable pour l'organisation entière ? C'est la Fédération de la Seine qui en sera victime la première, mais c'est aussi le Nord. Eh bien, si chez nous des camarades se permettaient cela, nous ne le tolérerions pas une minute. Armés du règlement du Parti, voulant conserver l'organisation du Parti intacte, nous déclarerions que les questions qui figurent à l'ordre du jour ne sont pas à discuter en dehors des réunions régulières du Parti et qu'on n'a pas le droit de se réunir à part pour les discuter, pour arrêter une ligne de conduite et pour dire : Quoi qu'on dise, quelque argument qu'on apporte, nous voterons de telle et telle façon et nous agirons de telle ou telle manière.

Voilà, camarades, le danger que je vous signale ; il est énorme, et si le Parti n'y met pas un holà, s'il ne dit pas carrément et courageusement qu'il ne saurait tolérer de pareils manquements à la discipline, il est à craindre que bientôt nous ayons une nouvelle division en France. Elle ne serait peut-être pas dangereuse parce que je suis sûr que les Fédérations se sentiraient toutes solidaires, qu'el-

les seraient toutes réunies dans un même mouvement de protestation contre cette tentative criminelle de désorganisation du Parti socialiste.

On parle toujours de tolérance, mais je ne connais pas de parti socialiste au monde qui ait fait preuve de tant de tolérance que le parti socialiste en France. Ah ! je me rappelle qu'un jour, notre ami Jaurès parlant de camarades qu'un de nos partis frères n'avait pas exclus — il s'agissait du vote du budget des Etats du Sud de l'Allemagne — disait : Soyez donc aussi indulgents que le grand Parti socialiste allemand. Je me permettrai de faire remarquer qu'un jour, un membre du Parti, un homme d'un grand talent, d'un grand savoir, le docteur Friedeberg, alla au Congrès anarchiste d'Amsterdam, fit un exposé de ses théories syndicalistes anarchistes, et le Comité directeur du Parti se trouva dans la pénible obligation de l'exclure. Dans le Parti socialiste actuel, il y en a baucoup qui ont commis des faits plus graves que celui reproché au docteur Friedeberg et qui n'ont pas été exclus.

Je dois être bref, mais en terminant, je vous demande de voter un ordre du jour ferme qui, s'il ne va pas jusqu'à l'exclusion, dise au moins... (*Cris : de si, si ! non, non !*)

Le Président. — Vous allez discuter un ordre du jour avant qu'il soit déposé.

Lebas. — ...que vous condamnez les essais récents de désorganisation des Fédérations et qu'il n'est pas possible d'admettre dans le Parti, en dehors des réunions régulières des sections, des groupes et des fédérations, d'autres réunions particulières. Voilà l'idée que vous devez introduire dans votre ordre du jour.

Colly (*Seine*). — Ce n'est pas sans quelque surprise que je viens d'entendre les paroles prononcées au sujet des insurrectionnels. On dénie le droit à ceux qui appartiennent au Parti socialiste de former une Fédération de révolutionnaires, ou plutôt une organisation révolutionnaire insurrectionnelle. Mais alors qu'allez-vous faire des mutualistes qui sont si nombreux dans vos rangs ? Vous savez comme moi que la mutualité est un dérivatif à la question sociale. C'est bien plus dangereux pour notre Parti que l'insurrection. Qu'allez-vous faire des francs-

maçons qui sont également très nombreux dans le Parti socialiste et qui font de la bonne propagande lorsqu'ils sont dans nos Congrès, mais qui, lorsqu'ils sont dans les loges bourgeoises, font une tout autre besogne. (*Rires et applaudissements.*) Qu'allez-vous faire des membres de la C. G. T. ? Il y en a quelques-uns parmi nous et cette C. G. T. n'est-elle pas insurrectionnelle à ses moments ? N'avons-nous pas appuyé de toutes nos forces les mouvements, les tentatives insurrectionnelles qu'elle a faits dernièrement ?

Aulagnier. — Mais, Colly, tu n'étais pas à Draveil ?

Colly. — Calmez-vous, ce n'est pas votre pensée que j'exprime, c'est la mienne. Qu'allez-vous faire de tous ces éléments insurrectionnels ou de tous ces éléments modérés qui sont dans le Parti ? Je considère que vous êtes un peu trop sévères pour les insurrectionnels et trop tendres pour les membres modérés lesquels méconnaissent trop souvent les décisions de nos Congrès et l'intérêt de notre Parti.

Rejetez de vos rangs les insurrectionnels, auxquels je me félicite d'appartenir. (*Applaudissements*)... et vous verrez après cela ce qui restera du Parti socialiste ; vous verrez s'il n'y aura pas des vides qui se produiront dans vos rangs, vous verrez ce qu'il vous restera de vitalité, d'énergie et d'action quand vous aurez fait cette expulsion. Je considère que nous faisons de la mauvaise besogne en ce moment et qu'au lieu de critiquer aussi sévèrement les insurrectionnels, les Montagnards du Parti, vous feriez mieux de les encourager à la révolte, toujours à la révolte. (*Applaudissements.*)

Car enfin, nous en avons assez de vos conseils de modération ; on ne dit pas d'être modérés et calmes à ceux qui ont faim, qui luttent tous les jours ; on leur dit : Continue à te révolter contre les iniquités sociales, continue à protester contre les injustices qui te frappent chaque jour ; c'est cela qu'il faut dire aux travailleurs, c'est cela qu'il faut dire à nos amis et non pas venir proposer, comme Rappoport et comme d'autres, des motions d'exclusion, parce qu'on est trop socialiste unifié. (*Applaudissements.*)

Durré. — Et Millerand ?

Colly. — Quand je soutenais Millerand, vous le souteniez avec moi et j'ai été un des seuls élus qui aient eu le courage de le combattre énergiquement lorsque le citoyen Lafargue était candidat contre lui ; moi, tout seul élu, je l'ai combattu et de tous les autres élus de la Chambre, de tous ses collègues députés, pas un n'est venu le combattre, pas plus que vous ne combattez Viviani, pas plus que vous ne combattez Briand. (*Applaudissements et protestations.*) Vous me procurez là une belle occasion de vous montrer que vous n'avez pas fait votre devoir. Vous êtes trop les amis des ministres socialistes pour venir les combattre. Eh bien, le petit conseiller de Bercy, sans éloquence, simplement avec sa foi révolutionnaire, tout seul, s'est mesuré avec le grand ministre Millerand et je vous mets au défi de me citer un autre député qui soit venu le combattre lorsque le citoyen Lafargue le combattait. Je prends votre témoignage, Lafargue ?

Ghesquière. — Lorsqu'au Congrès de la salle Japy, nous combattions Millerand et la politique réformiste de Millerand, vous étiez avec lui et nous étions contre vous. Et nous sommes restés contre la politique de Millerand. (*Applaudissements.*)

Colly. — C'est exact ce que vous dites ; mais depuis cela est changé, c'est moi qui suis contre les ministres socialistes et c'est vous qui êtes avec. (*Applaudissements.*) J'ai été avec Millerand tant que le Parti socialiste l'a conservé dans ses rangs et je vous répète que je suis le seul élu qui ait eu le courage d'aller le combattre ; je le répète encore une fois, je prends à témoin les camarades délégués du 12e arrondissement.

Je considère que vous êtes passablement injuste à l'égard des meilleurs éléments du Parti socialiste. Je parle des éléments insurrectionnels, de ceux qui font leur devoir aussi bien philosophique qu'économique. Je sais bien que la question économique disparait quelque peu parce que soi-même, on a résolu la question sociale. (*Rires et applaudissements ; vives protestations.*)

Le Président. — Toutes ces interruptions font durer le débat.

Ghesquière. — Vous avez voté pour le président et les vice-présidents et les secrétaires au Conseil municipal, vous les insurrectionnels.

Colly. — Quand le Parti aura pris la décision qu'il n'y aura plus d'élus dans le bureau du Conseil municipal, je me conformerai à sa décision. Je suis donc logique avec moi-même.

Le Président. — Vous avez bien voulu me confier la tâche de présider, mais c'est à la condition que vous ne me rendiez pas la tâche impossible. Les interruptions n'ont aucune raison d'être, parce que, à force de faire des interruptions, on arrive à des discussions personnelles et on n'est plus dans l'ordre du jour.

Colly. — Je considère que nous nous engageons dans une mauvaise voie avec ces exclusions à jet continu, surtout avec cet esprit de parti-pris, de haine que vous avez contre les avancés, contre les insurrectionnels auxquels j'appartiens. Eh bien, excluez-nous, mettez-nous à la porte du Parti, vous verrez ce que deviendra le Parti. (*Applaudissements.*)

Dubreuilh. — Lebas a adressé tout à l'heure une critique, d'ailleurs légère, à la C. A. P., mais sur laquelle je tiens néanmoins à m'expliquer. Il a dit que la C. A. P., dans la circonstance que vous connaissez, n'avait pas appliqué au citoyen Hervé les sanctions dont elle disposait. Or, la C. A. P. ne dispose d'aucune sanction, la C. A. P. est purement et simplement un organisme administratif ; ce n'est pas un organisme directeur. Par conséquent, ce que la C. A. P. pouvait faire, c'était de signaler au citoyen Hervé ce que le C. N. avait décidé, et de prier Hervé de s'y conformer. C'est ce que la C. A. P. a fait. Elle l'a fait en me chargeant d'écrire à Hervé, pour lui rappeler les décisions du C. N., elle l'a fait encore en demandant au citoyen Hervé de se rendre devant elle et de lui fournir des explications, lui demandant pourquoi il ne s'était pas conformé aux décisions du C. N. Voilà comment a agi la C. A. P. ; elle ne pouvait pas agir différemment et tout ce qu'elle pouvait, étant donné les explications formulées par Hervé, c'était de transporter ces

explications devant le Congrès lui-même, comme je l'ai fait tout à l'heure, demandant à Hervé de s'expliquer devant le Congrès et priant celui-ci, qui seul est souverain, de statuer sur l'objet en question. Voilà comment a agi la Commission, elle a agi correctement, conformément aux statuts du Parti. (*Approbation.*)

Pressemanne (*Haute-Vienne*). — C'est surtout aux camarades des Fédérations de province que je veux m'adresser. Voilà plusieurs Congrès auxquels j'assiste pour représenter notre Fédération. A chacune de ces assises, nous voyons revenir à peu près entièrement les mêmes questions, soit le cas Hervé, soit le cas Breton. Le Parti souffre énormément d'une pareille situation. Nous ne pouvons pas aborder l'ordre du jour de notre Congrès, nous ne pouvons pas faire œuvre utile, parce que nous sommes toujours pris par des questions qui nous divisent.

Nous avions pensé, après la motion de Toulouse, que l'unité était enfin faite dans notre Parti ; et nous avions souligné que non seulement nous espérions qu'elle était faite dans une motion, mais aussi qu'elle serait réalisée dans les actes de notre Parti. Nous nous sommes aperçus depuis qu'il y a dans les organisations quelques camarades qui ne tiennent pas extrêmement à ce que notre Parti soit uni et le reproche qu'on pourrait faire à Hervé, ce n'est pas tant d'avoir sur la tactique et sur la doctrine de notre Parti des conceptions qui lui soient particulières, c'est son droit comme c'est le nôtre, mais le reproche que nous pourrions lui faire, c'est de se mettre à l'état permanent en dehors du règlement du Parti. La manifestation la plus pénible à laquelle nous ayons pu assister, c'est de lire dans son propre journal qu'il ne reconnaissait pas la motion de Toulouse, qu'il s'insurgeait contre elle et ferait le nécessaire dans le Parti pour qu'elle ne soit pas respectée. De fait, Hervé s'emploie admirablement à cette besogne. On vous a lu des extraits de la *Guerre Sociale* qui démontrent que non seulement Hervé entend travailler à l'intérieur du Parti, mais qu'il entend travailler en marge du Parti et contre lui. On vous a expliqué comment il entend constituer une organisation nouvelle qu'il appelle l'organisation des insurrectionnels ; on vous a montré comment il tend

à créer dans nos Fédérations d'autres Fédérations. On vous a dit que cela est un danger pour le Parti. Et m'adressant à vous, citoyens des Fédérations de province, qui travaillez péniblement dans vos régions pour organiser les travailleurs, je vous le demande, si Hervé allait faire chez vous une semblable besogne, le toléreriez-vous ? (*Mouvements.*) Je vous demande si un des membres de nos Fédérations du Cher, de la Corrèze, de la Creuse se permettait de faire semblable besogne, le toléreriez-vous ? Permettriez-vous qu'on crée à côté de vos groupes d'autres groupes, à côté de votre organisation une autre organisation. Vous ne le permettriez pas. Eh bien, il est temps que nous mettions fin à une semblable situation.

Evidemment, Hervé a une apparence de raison lorsqu'il vous dit : Si je vis en marge du Parti, si je ne respecte pas les décisions que le Parti prend, c'est parce que d'autres à droite ne les respectent pas. Sur ce point, nous sommes évidemment du même avis qu'Hervé ; pas plus que nous ne voulons voir transgresser nos décisions à gauche, nous ne voulons les voir transgresser à droite. Mais je dis à Hervé que c'est justement ses exagérations, que c'est justement son indiscipline qui encourage l'indiscipline de nos camarades de droite ; les uns se reposant sur les autres. Eh bien, s'il est nécessaire que nous fassions une bonne fois le geste décisif, faisons-le. Ne continuons pas à travailler de la sorte, à nous réunir, à faire des dépenses énormes, à nous fatiguer pour venir au Congrès et y assister chaque fois à des compétitions individuelles, à des luttes de coterie à coterie. Il est temps que nous abordions véritablement le travail qu'on attend de nous. Croyez-vous vraiment que si les ouvriers, les paysans voyaient ce que nous faisons, croyez-vous qu'ils attribueraient à notre Parti la force qu'ils lui accordent et qu'ils viendraient avec confiance avec nous ? (*Approbation.*)

Il y a dans le Congrès d'aujourd'hui une question qui est plus importante que celle d'Hervé : c'est la question agraire ; elle sollicite notre travail. Je crains qu'avec les demandes de contrôle, les actes d'indiscipline commis par plusieurs de nos camarades, nous ne puissions l'aborder Je conclus en vous disant : Camarades de province, mettez enfin un terme à cette situation. Il ne faut pas revenir

dans un prochain Congrès avec l'opposition d'une Fédération à une autre Fédération. S'il faut un geste décisif, faites-le. Au nom de la Fédération de la Haute-Vienne, je voterai l'exclusion d'Hervé et si l'on demande l'exclusion des éléments de droite qui ne respectent pas les décisions du Parti, je la voterai aussi. (*Applaudissements et interruptions.*)

Hervé. — Je suis obligé de vous redire, puisque Durre ne semble pas l'avoir compris, que le sermon qu'il m'a fait tout à l'heure, je l'ai fait au préalable aux camarades sortis de la Fédération du Nord; je leur ai donné comme lui le conseil de rester dans la Fédération quand ils se plaignaient d'avoir été exclus injustement, l'un pour vol, sous prétexte de vol, en réalité à la suite de machinations, me dit-il, qui laissent loin derrière elles les machinations des tribunaux bourgeois que vous critiquez le plus. Quand le citoyen Duquesne m'a dit cela, je lui ai répondu: Mon cher ami, retournez à la Fédération; il y a des Conseils d'enquête, il y a des Commissions de contrôle; faites appel à votre Fédération. Si votre Fédération ne marche pas, faites appel au Parti; je lui ai donné le conseil public dans la *Guerre*, après lui en avoir donné le conseil par lettre particulière de rentrer dans la Fédération; et c'est parce qu'il ne l'a pas fait, que je lui ai donné tort.

Quels que soient les torts de Duquesne et de ses amis au point de vue de l'organisation du Parti, je ne vous demande pas en ce moment de les y faire rentrer; ce que je revendique, moi, c'est mon droit comme journaliste, dans un journal comme la *Guerre Sociale* qui est basée sur l'alliance des socialistes insurrectionnels dont je vous dirai deux mots tout à l'heure, des syndicalistes révolutionnaires et des anarchistes communistes qui ne veulent pas entrer dans le Parti, ce que je revendique comme mon droit, c'est de publier leurs convocations comme je publie toutes les convocations anarchistes. Je ne peux pas faire une enquête sur place, je n'ai pas le temps, faisant assez de propagande à l'intérieur du Parti, ne l'oubliez pas, et non pas à l'extérieur du Parti, je n'ai pas le temps de faire des enquêtes pareilles. Si Durre qui me menaçait de ses documents tout à l'heure...

DURRE. — Je ne vous ai pas menacé.

HERVÉ. — Non... qui me proposait d'un air presque comminatoire, si vous voulez, de me mettre le nez dans les documents; si Durre dont je ne conteste pas la bonne foi, — mais non, — s'il veut que je lui soumette les pièces et la défense de Duquesne qui prétend qu'on ne l'a pas entendu et de Devernay, s'il veut, le citoyen Durre...

DURRE. — Je ne connais pas Devernay.

HERVÉ. — S'il veut que je lui montre les documents, à mon tour, j'en tiens à sa disposition. En tout cas...

DURRE. — Je vous assure que dans nos réunions de propagande dans l'arrondissement de Valenciennes, nous avons comme contradicteur Duquesne. Je lui ai dit ce que vous avez dit: adressez-vous au Conseil national. Il a eu des offres, de la part de Delory, d'un Conseil d'arbitrage; il s'est refusé à tout cela. Que voulez-vous, il s'est fait là-bas l'agent de nos adversaires du parti radical pour nous combattre, et vous le soutenez et vous lui tressez des couronnes.

HERVÉ. — Lui, il soutient tout le contraire. Encore une fois, je n'ai pas pu faire d'enquête sur place.

DURRE. — Je vous donnerai des documents, je vous les ai promis et je m'en rapporterai à votre loyauté, vous voyez si c'est carré cela, nom de Dieu ! (*Rires.*)

HERVÉ. — Les documents que j'ai lus, les commentaires faits des lettres de Duquesne et de Devernay prouvent que dans la *Guerre Sociale* je n'ai pas agi contre la Fédération du Nord, mais j'ai agi pour y faire rentrer des éléments que je considère, jusqu'à preuve du contraire, comme des éléments révolutionnaires excellents. Vous prétendez qu'ils ne sont pas nombreux, je n'ai pas eu les moyens d'en faire le dénombrement. Vous prétendez qu'ils ne sont pas révolutionnaires; moi, je ne me porte pas garant de leur révolutionnarisme, je ne les connais pas personnellement; mais lorsqu'il me vient une communication à la *Guerre Sociale*, soit d'une section de l'A. I. A., soit d'anarchistes, soit de camarades qui s'intitulent révolution-

naires antimaçonniques, j'ai le droit de la publier... (*Interruptions.*)

*Une voix.* — Même s'ils sont exclus du Parti.

Hervé. — On me reproche deux choses. On me reproche d'avoir publié des lettres de Duquesne expliquant pourquoi il est sorti du Parti...

*Une voix.* — Parce qu'il a été exclu à l'unanimité.

Hervé. — Si au moment où nous avons publié cela, vous aviez donné votre son de cloche, nous l'aurions publié. Duquesne nous donnait les raisons. Je lui ai dit et à ses camarades : Vous avez tort, restez au Parti, et cette réponse, nous la faisons à tous les militants.

D'autre part, on nous reproche une publicité faite à leur Congrès en troisième ou quatrième page. Je vous déclare que je continuerai à publier toutes les convocations, que les anarchistes, que les antimilitaristes, que les anti-francs-maçons, les francs-maçons, n'importe qui, nous enverront.

Durre. — Vous en êtes ! Ne parlez pas avec un dédain semblable des francs-maçons ; vous en êtes un ! (*Rires et applaudissements.*)

Hervé. — Je vous en prie, n'applaudissez pas si vite ; j'en ai été exclu pour manque de patriotisme. (*Rires.*) Et tant que vous n'empêcherez point des journaux comme le *Courrier de la Seine*, qui a pour rédacteur en chef, pour administrateur, pour directeur un membre du Parti, que le Congrès de Toulouse a refusé d'exclure il y a un an, tant que vous laisserez publier par ce journal des convocations de radicaux, de radicaux-socialistes, des convocations de banquets où il y a des ministres comme Viviani, tant que vous vous contenterez de m'appliquer à moi des avertissements publics, tant que vous laisserez passer sans avertissement des convocations pareilles dans d'autres journaux du Parti, j'aurai le droit de dire que votre justice n'est pas de la justice, que c'est un prétexte à frapper des adversaires de tendance à l'intérieur du Parti.

D'ailleurs, citoyens, tout le débat qui vient d'avoir lieu, la dernière partie de ce débat vous prouve qu'il s'agissait

beaucoup moins de la publicité que j'avais pu faire à quelques révolutionnaires plus ou moins purs du Nord que de la tendance dite insurrectionnelle. Je comprends qu'il ne vous plaise pas à vous de nous voir nous organiser...

Ghesquière. — On s'en fout pas mal. (*Rires.*)

Hervé. — Et moi, je me fous pas mal de vos appréciations. Je me fous pas mal, en outre, de votre organisation. (*Rires et applaudissements*)... car vous avez une organisation. Je ne m'adresse pas au Parti, je m'adresse à vous; les camarades que je ne vise pas n'ont pas pris cela pour eux. (*Plusieurs voix: Non, non !*)... Je dis que ce qui vous choque, c'est que depuis l'unité, vous, ceux que nous appelons encore les guesdistes, vous êtes organisés à l'intérieur du Parti, vous êtes organisés non pas seulement en une tendance qui se groupe par affinité, vous êtes restés un parti dans le Parti. (*Applaudissements et protestations.*) Lorsque je veux savoir ce que vos Fédérations, les anciennes Fédérations dites guesdites, vont voter, je n'ai qu'à demander: qu'est-ce que vote unanimement la Fédération du Nord ? La Fédération du Nord donne le mot d'ordre, le *la*, et toutes les Fédérations prennent le pas. Vous êtes organisés dans les Congrès, vous présentez à l'intérieur du Parti l'aspect d'une armée en bataille, en bataille contre les autres tendances, et c'est parce que nous ne voulons pas vous laisser enfoncer le Parti dans le bourbier électoral, c'est pour cela que nous nous groupons, nous à notre tour, et j'ajoute que je vous défie de nous exclure ! (*Applaudissements et protestations.*)

Henri de la Porte. — Je ne veux présenter ici que très peu d'observations. Le citoyen Hervé vient de diriger une charge à fond de train contre une des Fédérations du Parti. Nous savons déjà depuis six mois qu'il est en train d'essayer de la démolir au profit des anarchistes, et tout à l'heure j'ai fait constater que ses paroles sténographiées figureraient au compte rendu du Congrès.

Ce que je viens dire ici, j'ai le droit de le dire, moi qui n'appartiens pas à cette Fédération du Nord, et je me permettrai, puisqu'Hervé veut essayer de parler de questions personnelles de lui rappeler que nous n'avons pas l'habi-

tude de chercher si ceux dont nous parlons appartiennent à telle ou telle tendance, mais que nous avons toujours su démasquer les individus. Nous avons tout à l'heure entendu un orateur qui est venu dire ici qu'il était un représentant éminent du parti insurrectionnel; nous avons entendu le brave camarade Colly nous affirmer qu'il était nécessaire de faire exclusivement l'insurrection. Ce langage, je l'ai déjà entendu, en réponse à mes propositions, et vous me permettrez de le rappeler, car si je ne suis pas un orateur qui parle souvent dans les Congrès, l'une des dernières fois que j'ai parlé dans un Congrès, c'était au Congrès de 1901, à Lyon; la Fédération « guesdiste » du Nord n'y était pas; j'y étais et j'ai demandé au Parti de constater, conformément au règlement, que lorsqu'on essayait de faire dévier l'action du Parti socialiste, lorsqu'on essayait d'accepter des modes d'action nouvelle qui étaient en dehors du programme purement d'organisation du Parti, on se mettait par là même *hors du Parti*. Je demandais, en un mot, qu'il fût constaté que le citoyen Millerand s'était mis en dehors du Parti en acceptant, contrairement aux statuts, d'entrer dans un ministère bourgeois. A ce moment, j'ai vu le citoyen Colly dans la Commission, d'accord avec son ami le citoyen Briand, me dire qu'au nom sans doute de la théorie insurrectionnelle de la grève générale, il trouvait nécessaire d'accepter toutes les tactiques. (*Applaudissements.*) Permettez-moi de vous faire remarquer que dans tout ce débat, c'est, exactement transposé, le débat que nous avons vu en 1901 à Lyon.

Colly. — C'est inexact; je n'ai jamais fait partie d'une Commission avec Briand, c'est absolument faux, archi-faux.

Henri de la Porte. — C'est au Congrès de Lyon, Colly, et vous avez même présidé une des séances, la plus mouvementée de ce Congrès.

Colly. — C'est entendu, mais je n'ai jamais fait partie d'une Commission et je n'ai jamais dans aucun Congrès soutenu Millerand, je l'ai toujours combattu.

Henri de la Porte. — Vous étiez avec ceux qui, avec Briand, combattaient l'exclusion de Millerand.

Colly. — Jamais !

Henri de la Porte. — Vous avez voté la motion Briand.

Colly. — Oui. (*Rires*)... Je ne puis me rappeler à plusieurs années de distance un fait que je n'ai pas présent; mais ce que j'ai bien présent à la mémoire, c'est que j'ai toujours été partisan de la grève générale et que jamais je n'ai soutenu Millerand, que la motion Briand dont vous parlez, je ne m'en souviens pas. Si vous me la rappeliez, peut-être...

Henri de la Porte. — Je m'en souviens bien, si vous l'avez oubliée : vous proposiez de mettre dans le texte en discussion, au lieu de « *hors du Parti* », que Millerand était « *hors du contrôle du Parti* ». (*Interruptions*).

Colly. — Je vous donne le démenti le plus formel.

Henri de la Porte. — C'est parfait, et je demande qu'il soit noté au procès-verbal que le citoyen Colly m'a opposé le démenti le plus formel lorsque j'ai déclaré qu'en 1901, la motion de La Porte était : « Millerand mis hors du Parti », et que Briand votait en opposition et d'accord avec Colly qu'il était mis, non pas hors du parti, mais « hors du contrôle du parti ». Je dis qu'aujourd'hui c'est la même situation, je dis qu'aujourd'hui c'est la même chose et vous me permettrez simplement comme conclusion de dire que ce ne sont pas des exclusions à jet continu comme vous l'avez dit qui sont demandées, c'est la perpétuité maintenue de toute notre tactique et de notre doctrine, c'est la condamnation de ceux qui veulent ici, le sourire aux lèvres... (*Longues interruptions.*)

Je conclus et je constate que ceux qui sont les plus « insurrectionnels » peuvent avoir librement la parole sans interruption de ceux qui sont le plus parlementaires, les plus modérés, les plus opportunistes, et que c'est le contraire à l'égard des « révolutionnaires » comme moi qui jamais ne furent ministérialistes, et qui restent toujours prêts à s'opposer à leurs tentatives de déviation... C'est, à l'heure actuelle, une chose symptômatique que ce soient les modérés, les « antihervéistes parlementaires » comme on les appelle, qui soient les seuls à se taire dans ce Congrès... (*Interruptions et applaudissements.*)

Le Président. — La discussion est close. Je suis en possession de deux ordres du jour.

Jaurès. — Je demande — et sur ce point la clôture n'a pu être prononcée, puisque les ordres du jour n'étaient pas connus — qu'il soit entendu qu'ils seront renvoyés à la Commission des conflits que vous allez nommer demain matin, et j'en donnerai tout à l'heure, en deux mots, les raisons.

Le Président. — Le citoyen Jaurès, comme motion préjudicielle, demande que la question soit renvoyée à la Commission des conflits.

Guesde. — Il n'y a pas de conflit. Où est le conflit ?

Le Président. — Je n'ai pas à apprécier la valeur des propositions.

Jaurès. — Lisez-les.

Le Président. — Je vous les soumets. Voici les trois propositions que j'ai reçues, je vais en donner connaissance et ensuite vous vous trouverez en présence de la proposition Jaurès.

La première est déposée par le délégué des Vosges, demandant l'ordre du jour pur et simple.

Voici la proposition faite par la majorité de la Fédération de la Seine :

Le Congrès, considérant que tous les adhérents au Parti ont le droit d'exprimer librement leurs opinions verbalement ou par écrit, passe à l'ordre du jour.

La troisième est signée par la Fédération des Bouches-du-Rhône, et comporte un blâme à l'adresse du citoyen Hervé et de la *Guerre Sociale*.

Le Président. — Des protestations s'élèvent au sujet de ce dernier ordre du jour. Veuillez me permettre de vous faire observer que les délégués des Bouches-du-Rhône ont le droit, comme tous les autres, de déposer des motions. La parole est au citoyen Jaurès pour défendre sa proposition.

Jaurès (*Tarn*). — Ce ne sont pas les dernières paroles de notre camarade de la Porte qui m'ont déterminé à mon-

ter à la tribune, puisque j'avais déjà fait connaître, avant qu'il parlât, mon intention de demander le renvoi pour examen à une Commission, de tous les ordres du jour ou projets de résolution soumis au Congrès, et il me semble que la seule lecture des ordres du jour touffus, compliqués qui viennent de vous être apportés, suffit à justifier ma proposition.

Il me paraît qu'il y a beaucoup d'esprits ici qui ne peuvent trouver dans aucune des formules proposées tout à l'heure, une satisfaction et une traduction exacte de leurs pensées et qu'il est extrêmement dangereux de se prononcer sur des formules qui peuvent engager ou la tactique, ou la discipline du Parti, par des votes de Congrès qui n'auraient pas été préparés et mûris par l'examen réfléchi d'une Commission. C'est la méthode que nous avons toujours appliquée dans des circonstances délicates et, — je ne veux pas grossir la gravité du débat qui est engagé en ce moment devant vous, — vous ne pouvez pas vous dissimuler qu'il peut avoir, s'il est tranché à la hâte, s'il est résolu imprudemment, des conséquences redoutables pour le développement du Parti.

Pour moi, je reste fidèle à l'esprit d'union et d'organisation du Congrès de Toulouse et je reste fidèle à cette pensée, à cette conviction que plus l'ensemble du Parti fournira au profit de la classe ouvrière et paysanne de travail utile, un effort positif et défini, plus il ramènera à des proportions insignifiantes, sans être obligé de frapper à sa droite ou à sa gauche, les dissidents quels qu'ils soient.

Citoyens, c'est là l'état d'esprit dans lequel, pour ma part, j'ai assisté tout à l'heure à la discussion qui a eu lieu dans ce Congrès. Je ne peux pas et je ne veux pas me dissimuler le péril que pourraient faire courir au Parti les tentatives de sous-organisations auquelles il a été fait allusion, mais je ne peux pas non plus prendre au tragique les projets insurrectionnels du citoyen Hervé... (*Très bien, très bien !*) J'ai déjà eu l'occasion de le lui dire dans la réunion de Tivoli-Vaux-Hall. S'imaginer qu'on fera capituler le pouvoir bourgeois en l'avertissant que dans des listes de militants publiées par la *Guerre Sociale* on trouvera les provisions d'armes, de munitions, nécessaires à faire sauter l'Etat et la bourgeoisie, c'est un des enfantil-

lages les plus caractérisés qui soient. (*Applaudissements, mouvements divers.*) Et je m'étonne que Hervé et ses amis n'aient pas mieux recueilli la leçon des événements, alors qu'il est apparu que, même dans une organisation secrète, dans une organisation qui avait, comme celle des révolutionnaires russes, la pratique des méthodes occultes, il était possible à la police du tsar de se livrer aux opérations que vous savez. Je ne comprends pas qu'Hervé et ses amis s'imaginent que ce soit un procédé de révolution d'organiser quelques petits groupes minuscules d'insurrectionnels, dont le nom, le domicile et les approvisionnements d'armes seraient facilement dénoncés à la police. (*Applaudissements.*)

Et une autre raison pour laquelle je ne prends pas ces choses au tragique, c'est que plus on dénonce l'action électorale du Parti, plus on entend réduire l'action du Parti à des procédés purement insurrectionnels, plus le prolétariat en masse va aux élections vers le socialisme.

Aussi, si je ne comprends pas le paradoxe, l'erreur, l'illusion de Hervé et de quelques-uns de ses amis, je ne comprends pas davantage l'émoi que ces tentatives paraissent jeter chez un certain nombre de nos camarades. Je suis convaincu que le prolétariat, dans sa liberté, dans sa réflexion, averti par vous, a assez de sagesse pour ne pas abandonner son idéal révolutionnaire, son action révolutionnaire, et pour ne pas la confondre avec ces moyens puérils et minuscules. Je suis convaincu que pour maintenir le parti dans sa grande action, dans sa grande pensée, dans sa grande unité, il n'est pas nécessaire de renoncer à la large politique que vous avez affirmée à Toulouse, il n'est pas nécessaire de procéder à des mesures corrigeant les excommunications de gauche par les excommunications de droite.

Je le répète, ce n'est pas en frappant ceux des nôtres qui peuvent momentanément et passionnément s'égarer, c'est en entrainant le prolétariat tout entier, ou le Parti tout entier, dans une politique d'action large, véritablement réformatrice et véritablement révolutionnaire, que vous ferez disparaître ces dissidences, que vous les réduirez. C'est pour que la pensée du Parti, avertissant tout le monde,

rappelant tout le monde à l'action, à l'organisation, puisse être traduite avec autorité, avec mesure, sans que nous dépassions la limite de ce qui est nécessaire, pour que nous procédions en toute réflexion et en toute loyauté, que je vous demande de ne pas voter sur des ordres du jour improvisés en séance, mais de les renvoyer à l'examen de votre Commission, et quand ce sera fait, nous aborderons la question agraire. Quand nous apporterons le moyen de conquérir et d'amener au socialisme les masses paysannes, nous aurons plus fait pour promouvoir et pour équilibrer le Parti que par les autres moyens. (*Applaudissements.*)

Le Président. — J'ai reçu un quatrième ordre du jour signé par les camarades de la Fédération de l'Allier, disant que celle-ci se rallie à la proposition d'exclusion du citoyen Hervé, étant donné que ce citoyen a déclaré qu'il continuerait à agir comme par le passé.

Y a-t-il quelqu'un qui combatte la proposition Jaurès, qui est une proposition préjudicielle et qui doit être mise aux voix la première ?

*Plusieurs voix: Aux voix !*

*Une voix:* A condition qu'on soit d'accord pour la rédaction d'un ordre du jour.

Le Président. — Je ferai observer que le renvoi à une Commission de cet ordre du jour risquera de provoquer un nouveau débat. Or, comme nous voulons écourter ce débat, j'estimais que nous avons suffisamment d'ordres du jour pour nous mettre d'accord.

Mais le Congrès est libre de faire ce qu'il veut, et pour éviter une nouvelle discussion, je vous demanderai le renvoi immédiat: la discussion sur les quatre ordres du jour serait assurément plus longue que sur l'ordre du jour unique qui pourrait sortir des délibérations de la Commission. Pour ma part, permettez-moi aussi, quoique président, de donner mon avis comme délégué: je me rallie à la proposition Jaurès parce qu'il se crée une confusion parmi nombre de délégués. On suppose que nous avons voulu demander une mesure disciplinaire contre Hervé pour avoir publié telle ou telle lettre, tel ou tel article. Pour ma part, ce n'est pas de cela qu'il s'agit: nous demandons une me-

sure disciplinaire parce qu'on pousse à l'organisation de groupes et de Fédérations à côté des groupes et des Fédérations du Parti. Je mets donc aux voix la proposition Jaurès.

(*Adopté.*)

## Nomination des Commissions

Le Président. — Je propose que pour demain matin, les Fédérations aient nommé leurs commissaires, à raison d'un commissaire par 20 mandats. N'oubliez pas que cela vous fait actuellement deux Commissions à élire : la Commission des conflits et la Commission de rédaction de l'ordre du jour. Je vous propose, comme il peut y avoir d'autres ordres du jour à examiner, qu'il soit entendu que si d'autres ordres du jour doivent être mis à l'étude, ils seront renvoyés à la Commission de rédaction.

Allemane. — Je crois que nos camarades seront d'accord pour qu'on ne nomme pas deux Commissions : qu'on renvoie à la Commission des conflits tous les ordres du jour pour que la solution intervienne.

Renaudel. — Je ne suis pas du tout d'accord avec Allemane. Je crois qu'à la Commission des conflits, il peut y avoir un certain nombre de questions assez longues à discuter et qu'il n'est pas nécessaire de lui renvoyer celle-ci, qui est plus importante ; selon moi, c'est, non pas à la Commission des conflits qu'il faut renvoyer la question, mais à une Commission qui ne sera autre que la Commission des résolutions. (*Approbation.*) Et c'est elle qui examinera ainsi les diverses questions importantes du Congrès.

Lafont (*Seine*). — Je trouve la proposition de Renaudel extrêmement regrettable. Le Congrès ne peut pas avoir l'air de déclarer qu'il y a des conflits qui visent un certain nombre de citoyens, lesquels seront renvoyés à une Commission des conflits, et qu'il y a une Commission du cas Hervé à part. Cela me paraît grave et c'est contraire précisément, au moins dans son esprit, à la proposition de

Jaurès. Etant donné que sous des formes statutaires différentes et visant des personnalités différentes, certaines questions sont à l'heure actuelle pendantes devant le Congrès, on a décidé ce matin de nommer une Commission des conflits : le cas Hervé doit y aller comme les autres cas.

Maintenant, si dans la suite de la discussion de ces ordres du jour, le Congrès trouve à un moment de ses débats qu'il y a, comme dans tous nos Congrès nationaux, nécessité de constituer une Commission des résolutions pour une ou deux questions, il la constituera. Mais le cas Hervé n'a rien à faire ni avec la question agraire, ni avec la question électorale, ou avec des questions de doctrine ou de pratique. C'est un conflit, je le répète, et ce serait faire injure à Hervé personnellement et à ceux qui peuvent être d'accord avec lui sur certains points, à la proposition même de Jaurès que de créer une situation particulière au cas Hervé et de refuser de renvoyer à la Commission des conflits.

Le Président. — Il y a cette différence entre les conflits dont la Commission nommée ce matin doit s'occuper et celui-ci, c'est qu'ici la discussion a eu lieu et qu'il ne s'agit que de la rédaction d'un ordre du jour.

Renaudel. — Je retire ma proposition.

Jaurès. — En ce qui me concerne, j'indique que j'avais demandé que ce soit renvoyé à une Commission : il me semble naturel que ce soit à la Commission des conflits.

Longuet. — Je demande qu'on s'en tienne à la proposition Renaudel. Je vous prie de vouloir bien faire attention à une chose : la Commission des conflits est une Commission qui a déjà un travail extrêmement chargé. D'autre part, elle est nommée sur les bases d'un commissaire par 20 mandats. Ce sont les deux raisons pour lesquelles il serait infiniment plus pratique de choisir une autre Commission pour s'occuper de l'autre question, qui peut largement occuper les travaux d'une seule Commission... (*Protestations, interruptions diverses.*)

(*Cris de : Aux voix !*)

Le Président. — Vous n'entendez rien, puisque tout le monde crie aux voix. Il faut laisser terminer l'orateur.

Longuet. — Il y a d'ailleurs ici des camarades qui sont membres de la Commission administrative. Je rappelle à ces camarades que nous avons eu ce matin à discuter un grand nombre de questions qui doivent être renvoyées à la Commission des conflits. Je considère que cette question-là est une question absolument à part et en dehors.

Par conséquent, vous ferez ce que vous voudrez, mais c'est un formalisme étroit, très étroit, de la part du bureau, de venir voir une « tendance » dans le désir du choix d'une Commission particulière pour une question qui est, que vous le vouliez ou non, une question particulière.

Le Président. — Je vais mettre aux voix. Longuet reprend la proposition Renaudel. Il n'y a qu'à voter.

(*Le Congrès décide le renvoi à la Commission des conflits*).

Le citoyen Dubreuilh demande qu'on mette aux voix le rapport du secrétariat. Je mets donc ce rapport aux voix.

(*Adopté.*)

## Vérification des mandats

Je donne la parole au secrétaire de la Commission de vérification des mandats, le citoyen Uhry.

Uhry (*Meurthe-et-Moselle*). — La Commission s'est réunie entre midi et deux heures. Je suis obligé de donner ce détail, parce que, depuis, il y a eu d'autres mandats que nous n'avons pas eu le temps de vérifier. Voici le résumé des travaux de la Commission : d'après les documents officiels, nous avions à vérifier 345 mandats représentant 80 Fédérations et nous les avons comparés avec les mandats qui ont été envoyés au secrétariat du Parti. Or, à l'heure actuelle, il y a 328 mandats représentant 66 Fédérations et ces mandats sont détenus par 204 délégués présents. 7 Fédérations : l'Orne, la Côte-d'Or, l'Isère, le Doubs, l'Ain, le Loiret, la Marne et la Vendée n'ont envoyé aucun document au secrétariat. Votre Commission est obligée de rappeler un vœu antérieur. Il est indispensable que les Fédérations envoient au secrétariat du Parti les documents qui

permettront de commencer les séances beaucoup plus tôt. Le secrétaire du Parti est obligé d'attendre les documents que les secrétaires des Fédérations ne lui ont pas envoyés.

Cinq Fédérations : les Alpes-Maritimes, la Corse, la Hte-Garonne, la Gascogne et la Seine-et-Marne ont envoyé leurs mandats au secrétaire, mais leurs délégués ne sont pas encore arrivés. Aucune contestation ne s'étant produite, nous proposons de valider les mandats.

Le Président. — Il n'y a pas d'observation sur le rapport de la Commission de vérification ? Je le mets aux voix.

(*Adopté.*)

Le Président. — Comme vous avez décidé de réserver la réunion de demain matin pour la trésorerie, nous arriverions maintenant à la discussion du rapport des Fédérations. Y a-t-il des Fédérations qui ont des observations particulières à faire au Congrès ?

## Rapport du « Socialiste »

Roland. — Ne pourrait-on pas mettre en discussion le rapport sur le *Socialiste ?*

Le Président. — Le citoyen Roland pourrait en effet avoir la parole pour son rapport sur le *Socialiste* et sur la *Librairie.*

La parole est au citoyen Roland.

Roland (*Lozère*). — Vous avez pu lire les rapports qui ont été faits sur la librairie et sur le *Socialiste.* Pour la librairie, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été publié par le *Socialiste.* La situation de ce service est assez florissante, bien qu'en baisse pour le dernier exercice. Pour le *Socialiste,* il en est tout autrement.

Je tiens essentiellement à appeler votre attention sur la situation financière de cet organe. Vous avez toujours décidé, depuis la formation de l'unité, que le *Socialiste* vous était utile, nécessaire, que vous le considériez même comme indispensable, et au dernier Congrès de Toulouse, des résolutions venant d'ailleurs s'ajouter à d'autres réso-

lutions qui ont été prises préalablement, ont été proposées pour tâcher de faire vivre le mieux possible, de ses propres forces, l'organe du Parti socialiste.

Au lieu d'être en croissance, les abonnements sont en continuelle diminution, et cela par la faute des Fédérations qui ne font pas le nécessaire : elles ne se conforment pas aux termes du règlement. Vous connaissez ce règlement : il dit que l'abonnement au journal le *Socialiste* est obligatoire pour toutes les Fédérations, sections et groupes du Parti. Or, il est bien certain que la moitié à peine des groupes sont abonnés à l'organe le *Socialiste*. Il doit y avoir des critiques à faire contre cet organe, j'appellerai tout particulièrement votre attention à ce sujet et pour ma part, moi qui ai reçu pas mal de critiques personnelles et de lettres qui m'ont été envoyées avec la démission des abonnés, quand ces abonnés sont des groupes, je prierai les groupes et les Fédérations qui ont des critiques à formuler de ne pas les faire sous forme personnelle, en envoyant leurs critiques à l'administration, mais de vouloir les présenter ici à la tribune du Congrès, afin que celui-ci en soit seul juge.

Le Président. — Y a-t-il quelqu'un qui demande la parole ?

Ghesquière. — J'ai demandé la parole pour me plaindre, et je crois ne pas être le seul à ce point de vue, de la façon dont le *Socialiste* est rédigé. Les camarades qui y écrivent mettent la meilleure volonté du monde, mais je crois que cela ne suffit pas pour intéresser les lecteurs du Parti à l'organe central. En effet, dans cet organe, tout le monde peut y écrire : un Tartempion quelconque, qui est dans le Parti depuis quelques mois ou quelques jours, peut se mêler de faire la critique du Parti, de sa tactique comme s'il était du Parti depuis vingt ou trente ans.

Je trouve cela déplorable, et, à mon sens, on devrait nommer un Comité de direction chargé au moins de la surveillance des articles de fond du journal. Le reste servirait aux communications des groupes. Vous pensez, comme moi, citoyens, que quand on veut se livrer à la lecture du *Socialiste*, il est assez difficile d'y trouver une pensée directrice : c'est un canard dans lequel tout le monde y dé-

pose son œuf... (*Rires*)... De sorte que, souvent, on ne sait pas exactement ce que cela veut dire au point de vue socialiste...

Remarquez bien que je ne parle pas de la sorte pour réclamer le droit d'être un rédacteur permanent du journal. Mais, de même que le Parti a sa propagande permanente par ses délégués permanents, l'organe central du Parti devrait être vraiment son organe et être entre les mains de rédacteurs qui savent rédiger un journal.

Je demande donc que la Commission administrative veuille bien s'inspirer de ce que j'appelle une critique bienveillante; je ne voudrais pas que mon geste fût pris comme un geste comminatoire, et mériter un reproche comme celui que l'on fit à Durre tout à l'heure, mais que la Commission s'inspire de ce que je viens de dire à propos de la rédaction du *Socialiste*, pour voir si on ne pourrait pas tirer un meilleur parti de cet organe qu'à l'heure actuelle.

Mauger. — La Fédération du Cher m'a chargé de demander que le format du *Socialiste* soit transformé, afin que celui-ci devienne l'organe véritable et officiel du Parti et qu'il serve surtout à transmettre à tous les militants tout ce qui, à un titre quelconque, est susceptible d'intéresser le Parti. Si nous demandons la transformation du format, c'est afin de permettre en même temps que ce journal officiel reste aux archives du Parti ou des Fédérations, qu'on le puisse faire relier et que ce soit véritablement un document officiel qu'on puisse consulter.

Nous demandons en outre que cet organe, ce journal officiel soit envoyé gratuitement à tous les groupes, et pour ce faire, nous demandons que le Congrès étudie la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de pouvoir élever le prix des cartes, afin de faire face à la dépense que nécessiteraient l'impression et l'envoi du journal, ainsi que sa rédaction, de façon à ce que le Parti ait son organe véritablement officiel, que tous les groupes sans exception le reçoivent, et que toutes les communications du Parti pénètrent le plus loin possible, jusque dans les plus petites communes où il a des groupes. Je ne formule aucune critique contre le *Socialiste* et je demande simplement qu'il se transforme en organe officiel du Parti.

Evrard (*Pas-de-Calais*). — La Fédération du Pas-de-Calais a aussi étudié la question et elle propose au Congrès de rendre le *Socialiste* bi-mensuel, de façon à ce que le journal revienne moins cher au Parti et qu'en même temps, on essaie de le donner gratuitement aux groupes.

Dubreuilh. — A propos du *Socialiste*, je voudrais dire à Ghesquière que le procédé qu'il indique pour l'améliorer est un procédé qu'on emploie à l'heure actuelle. Il y a une Commission de rédaction du *Socialiste*. En font partie un certain nombre de membres de la C. A. P. Certes je ne prétends pas que cette Commission fonctionne d'une façon parfaite ; elle fonctionne comme la plupart des Commissions : tantôt mal, parfois bien, mais en tout cas, elle tâche de remplir son mandat au mieux.

Pour ce qui est des articles, nous nous adressons à tous les militants du Parti qui ont quelque facilité de plume. C'est ainsi que nous nous adressons à nos camarades députés, bien souvent, à vous en particulier, et que nous sommes heureux quand vous voulez bien nous envoyer des articles. Tous les articles que vous avez envoyés ont été insérés ; envoyez-en davantage, nous en insérerons davantage.

Maintenant, vous dites que nous insérons les articles de camarades peu connus dans le Parti... Le premier Tartempion venu, dites-vous... C'est vrai. Mais comment voulez-vous faire ? En outre, du moment qu'un camarade est membre du Parti, il a le droit de faire connaitre sa pensée : du moment que son article ne heurte pas les principes du Parti, ou ne contient pas des attaques, des injures, des insultes à d'autres militants, nous ne nous reconnaissons pas le droit de le supprimer et — écoutez-moi bien — nous sommes d'autant moins difficiles que la copie n'abonde pas et qu'il faut remplir le journal. Si vous vous trouviez à la place du citoyen Bracke et à la mienne, vous verriez que parfois nous sommes forcés de donner des articles qui ne sont pas tout à fait bons et que nous préférerions remplacer par d'autres.

Cela ne veut pas dire que nous ne tiendrons pas compte de vos observations : nous en tiendrons compte, du moins la C. A. P. qui succèdera à la Commission actuelle. Elle tien-

dra compte également des observations qui ont été présentées par les citoyens Mauger et Evrard, nous verrons si en modifiant le format du *Socialiste*, en modifiant son mode d'apparition, nous ne pouvons pas apporter quelques améliorations à la situation actuelle.

Nous avons déjà essayé l'année dernière, avec le mandat qui nous avait été donné par le dernier Congrès, d'étudier la question : la Commission y a consacré deux ou trois réunions spéciales : elle n'a pas abouti à cette époque, mais elle est prête à recommencer, à prier du moins la Commission qui nous succèdera de continuer notre œuvre, de la faire aboutir, de créer enfin un organe qui fasse véritablement honneur au Parti et qui lui soit utile.

Roland (*Lozère*). — Vous direz peut-être que je suis difficile, car à mon avis ce qui vient d'être dit au sujet du *Socialiste* et rien, c'est absolument la même chose.

A tous les Congrès, on échange des vues vagues, et puis une fois que le Congrès est terminé, rien n'est changé, et en attendant, le journal périclite. Je tiens à attirer particulièrement votre attention parce que j'ai l'intuition que c'est la dernière fois que je parlerai du *Socialiste* si vous ne prenez pas une mesure ferme, je suis persuadé qu'il ne passera pas le premier janvier prochain, car il deviendra une charge énorme pour le Parti.

Vous n'ignorez pas que vous avez voté au Conseil national une subvention de 2,500 francs pour faire face aux frais de cet organe, afin qu'il puisse boucler son budget. Or, l'étude des trois premiers mois de l'année me permet de vous affirmer que ce n'est pas 2,500 francs qu'il coûtera au Parti, mais peut-être le double.

Je crois de mon devoir de vous avertir. Maintenant, si vous changez le format, comme l'indique Mauger, cela ne suffira pas. Jusqu'à l'heure actuelle, la C. A. P. a fait ce qu'elle a pu pour donner au journal un peu plus d'intérêt On a appelé à le rédiger les camarades les plus divers ; on a été très large au point de vue des idées ; nous avons considéré, en effet, que le journal du Parti, en dehors des communications officielles, devait être une sorte de tribune libre accessible à tous les membres du Parti pour y soutenir leur façon de penser. Je ne sais pas si c'est une er-

reur, mais dans les règlements, il est écrit que pour la théorie, liberté de discussion entière est laissée aux membres du Parti. Eh bien, si la liberté de discussion est entière, il faut aux membres du Parti le moyen de discuter et il semblait que le *Socialiste* était ce moyen, cette tribune libre, car il y a des camarades dans le Parti qui ont des choses à dire et qui ne pourraient pas les dire s'il n'y avait pas cette tribune.

On pourrait peut-être nommer la Commission de rédaction en dehors de la C. A. P. Si on essayait de désigner un Comité de rédaction directement responsable devant le Congrès, peut-être cela changerait-il un peu le journal : vous nommeriez des personnalités connues par leur savoir, qui savent tenir une plume. C'est là un projet que je vous soumets.

Au Congrès à voir de quelle façon il peut sauver notre organe. En tous cas, je suis persuadé que si vous ne faites rien, le journal le *Socialiste* a vécu ; vous ne viendrez rien reprocher à l'administrateur qui a fait tout son devoir, si le journal se trouve dans la situation que vous savez. Depuis quatre ans, j'ai fait tous les efforts possibles au point de vue administratif, j'ai passé par-dessus bien des choses, même sur des questions d'amour-propre qui ont été assez pénibles pour moi ; j'ai fait des efforts continuels qui n'ont servi à rien. Je vous prie une dernière fois de prendre des mesures pour sauver le *Socialiste ;* si vous ne le faites pas, ce n'est pas l'administrateur du *Socialiste* qui sera responsable de la mort du journal : c'est le Parti, c'est le Congrès qui l'aura enterré. (*Mouvements divers.*)

Laudier. — Il est évident qu'il y a quelque chose à faire pour le *Socialiste*, mais je ne suis pas certain que le remède indiqué par Roland soit le bon : il est manifeste qu'au fur et à mesure que l'*Humanité* a grandi et est devenu le véritable journal du Parti, les groupes et les militants se sont en proportion inverse désintéressés du *Socialiste*, et je crains que le *Socialiste*, comme journal du Parti, ait vécu...

Roland. — Qu'on le dise !

Laudier. — Je vois une utilité au maintien du *Socialiste* comme bulletin officiel du Parti, et c'est justement ce

que demandait la Fédération du Cher. On nous dit: le *Socialiste* est nécessaire comme tribune pour les camarades qui en sont dépourvus et qui désirent exposer leurs vues et au besoin polémiquer. Je dis que si tous les camarades du Parti voulaient polémiquer dans l'organe central du Parti, ses colonnes n'y suffiraient certainement pas.

Par conséquent, ce que je demande, c'est la transformation du *Socialiste* en un bulletin officiel, mais sous un format plus réduit: huit pages, par exemple, format raisin. Il serait destiné aux communications officielles du Parti et à être servi gratuitement à tous les groupes à l'aide d'une légère augmentation du prix de la carte. Roland a dit que le journal, avec sa structure actuelle, pourrait être servi gratuitement à tous les groupes en portant le prix de la carte à 50 centimes. Je trouve ce prix exagéré, parce que c'est une augmentation sensible pour les Fédérations pauvres, mais je crois qu'en réduisant le format, en en faisant un bulletin, il reviendrait moins cher, on pourrait le servir gratuitement dans tous les groupes avec un prix moins élevé, en relevant le prix de la carte à 30 ou 35 centimes, c'est un calcul à faire, et, camarades, je crois que c'est cette mesure qu'il faut prendre.

Vaillant. — Il cèdera la place à un journal qui viendra le remplacer: ce ne sera guère dans l'intérêt du Parti.

Laudier. — Oui, mais étant donné les bilans qui nous sont fournis tous les ans, il semble que le *Socialiste* est appelé à disparaître, et alors, si on ne fait pas quelque chose, il n'y aura plus de bulletin officiel du Parti.

Vaillant. — Il s'agit de le rendre intéressant: il doit rester un organe hebdomadaire représentant les idées du Parti.

Laudier. — Dans ces conditions, il y a des mesures urgentes à prendre, et je crois que si nous voulons assurer la vie du journal sous son volume actuel, ou un autre format, ce qu'il faut, c'est forcément arriver à le servir gratuitement à tous les groupes par une élévation du prix de la carte, il faudrait voir quelle élévation devrait être apportée, mais si nous le laissons au libre abonnement des groupes, je crains qu'il ne soit perdu.

Greffier (*Isère*). — J'ai le mandat de la Fédération de l'Isère, au sujet du *Socialiste*, après étude de la question, d'indiquer qu'il est utile de maintenir le journal. Il y a là un lien indispensable pour les Fédérations, d'autant plus indispensable qu'il s'est créé maintenant des organes de diverses tendances, chacun fait un peu à sa façon et il est indispensable qu'il y en ait un qui soit le bulletin officiel du Parti. Quant à la question d'augmenter les cartes, nous y voyons grand inconvénient, nous voyons dans notre département combien il est difficile d'obtenir cette augmentation. Roland va m'en vouloir peut-être un peu de lui dire que nous trouvons que le *Socialiste* a un défaut, qui, peut-être lui fait du tort au point de vue de sa vente : c'est qu'il est trop parisien. On ne peut pas arriver à faire publier les communications autres que celles de Paris. Nous avons envoyé bien souvent des communications qui ne passent pas. Un jour, j'ai fait un rapport qui m'avait pris beaucoup de temps sur une tournée de conférences de Cachin dans l'Isère, il n'a jamais été inséré ; nous avons écrit deux fois et n'avons pas reçu de réponse. Notre ami Grandpeix, secrétaire du groupe de Grenoble, a envoyé deux comptes rendus de Congrès qui n'ont pas paru non plus, et à côté de cela, on donne une grande place à la Fédération de la Seine qui a des colonnes entières à sa disposition ; il y a un défaut dans la rédaction du journal : on cède trop à l'ambiance des Parisiens qui sont autour de vous et on oublie ceux qui sont loin. Il en résulte que le journal n'est pas intéressant pour ceux qui ne sont pas à Paris, et alors on ne le lit pas.

Tarbouriech (*Jura*). — A la suite du Congrès de Toulouse avait eu lieu une réunion des rédacteurs des journaux socialistes et notamment des journaux socialistes de province. Cette Commission qui s'était réunie spontanément, avait nommé une seconde Commission qui devait tenir une réunion à la veille du Conseil national suivant. Cette Commission s'est tenue, elle a nommé des rapporteurs qui ont préparé des rapports.

Or, il me semble qu'on pourrait nommer ici une Commission à laquelle on renverrait le rapport ainsi préparé et la question du *Socialiste* à la fois. Il n'est pas possible

d'aboutir ici à quelque chose, tandis qu'au contraire, en examinant en bloc cette question de la presse socialiste dans son ensemble, on arrivera peut-être à quelque chose de pratique. Je fais donc la proposition ferme du renvoi à la Commission de toutes les questions de presse.

Briquet (*Pas-de-Calais*). — Je voudrais seulement examiner la question financière. J'estime, comme beaucoup de Fédérations de province, que le journal le *Socialiste*, dans sa forme actuelle, est inutile et qu'au surplus, il lui est impossible d'insérer tous les articles de doctrine qui pourraient être envoyés par les divers militants des différentes tendances. Je crois que la véritable solution consisterait à en faire un bulletin du Parti ; il serait évidemment d'un prix très modique. Ce bulletin pourrait être distribué gratuitement aux diverses Fédérations. Le Parti, dont les ressources augmentent avec le nombre de ses élus, subviendrait facilement aux dépenses de ce bulletin qui pourrait d'ailleurs n'être que bi-mensuel.

En tout cas, j'estime que si on devait faire appel au concours pécuniaire des Fédérations, ce n'est pas par une augmentation du prix de la carte et encore moins du prix du timbre qu'on devrait procéder. Pour organiser la propagande dans les départements, nous avons besoin d'avoir un certain écart entre le prix de la carte qui nous est cédée par le Conseil national à 25 centimes et le prix auquel nous les rétrocédons aux sections.

Si l'on veut absolument imposer une certaine contribution aux Fédérations, on peut la rechercher, soit dans l'obligation pour les Fédérations de prendre un nombre de numéros proportionnel à leur importance numérique, soit même dans une cotisation spéciale ; mais en tout cas, je crois qu'il serait dangereux et inopportun d'augmenter le prix de la carte.

Corcos (*Seine*). — La question que l'on discute en ce moment doit appeler et retenir votre attention. Il me paraît impossible qu'un grand parti comme le nôtre n'ait pas un organe officiel et cela à un moment où les journaux de tendances se multiplient et ont une clientèle assurée.

Le citoyen Vaillant disait que la création et le maintien de notre journal est une nécessité pour notre Parti. En

effet, ce serait en quelque sorte une faillite morale à l'égard de nous-mêmes si nous n'étions pas capables de maintenir et de faire vivre un journal.

Roland nous disait qu'il s'agissait, non pas peut-être de 2,500 francs, mais de 6,000 francs. Eh bien, je pense qu'un Parti qui réunit un Congrès nombreux, qui réunit un Conseil national tous les trois mois, peut au moins avoir un organe qu'il fasse vivre honorablement et je demande, avec le principe maintenu d'un journal hebdomadaire pour notre Parti, que vous votiez qu'il n'est pas possible qu'un groupe du Parti socialiste se constitue sans qu'il apporte sa contribution au journal ; alors qu'on fait appel à la propagande et au prosélytisme, il n'est pas possible en effet que ceux qui créent ce groupe n'aient pas une foi socialiste suffisante pour faire, comme premier acte, la souscription au bulletin de notre Parti. Je demande donc que le Congrès décide que le premier devoir, après avoir créé un groupe, est de l'abonner au bulletin officiel du Parti socialiste.

Ducerf. — Je ne veux pas revenir sur la nécessité qu'il y a pour notre Parti de conserver l'organe officiel, puisque les camarades qui m'ont précédé ont fait valoir sur ce point des observations qui méritent d'être retenues. Mais il me semble que depuis le temps où cette après-midi nous avons discuté tant de décisions qu'il s'agissait de faire respecter lorsqu'elles étaient prises, il y en a une à mon avis qui l'a été et sur laquelle il est bon d'appeler l'attention du Congrès : c'est celle d'imposer à tous les groupes de la Section française de l'Internationale l'obligation stricte d'être abonné à l'organe officiel du Parti...

*Plusieurs voix.* — Quelle sanction ?

Ducerf. — Eh bien, je crois, moi, pouvoir indiquer une méthode qui me paraitrait assez rationnelle : ce serait, en ce qui concerne l'abonnement, pour obliger les groupes à s'abonner à l'organe officiel du Parti, de procéder comme on procède pour la représentation au Congrès au point de vue des cartes.

En effet, une Fédération prend par exemple 800 cartes dans l'année. Si elle n'a que 500 cartes qui rentrent en ligne de compte, elle n'a droit qu'à une représentation au Congrès proportionnelle à ce nombre.

Eh bien, l'abonnement à l'organe le *Socialiste* est de 6 francs par an. Comme la carte est, je crois, payée 30 centimes à l'organisme central, cela ferait pour l'abonnement nécessaire à la représentation au Congrès, 20 cartes qui rentreraient en ligne de compte pour cette représentation, c'est-à-dire que 20 cartes à 30 centimes représenteraient les 6 francs. Sinon, on déduirait ces 20 cartes et il arriverait ceci, c'est que les Fédérations verraient que non seulement leur droit de représentation au Congrès serait amoindri du fait qu'elles ont des cartes qui ne rentrent pas en ligne de compte, parce qu'elles n'ont pas pris le nombre de timbres suffisant durant l'année, mais que cette représentation serait encore diminuée par le fait que tous les abonnements de leur groupe qui n'ont pas été pris au *Socialiste* représenteraient encore 20 cartes de moins par abonnement. Je vous prie de croire que les groupes et Fédérations insisteraient d'une façon plus sérieuse pour pouvoir faire contracter un abonnement à l'organe central du Parti.

Telle est la proposition que je formule. Ce n'est en somme que l'intérêt qui nous fait agir dans bien des circonstances et il faut faire agir, me semble-t-il, les groupes et les Fédérations par leur représentation au Congrès, c'est-à-dire par leur intérêt, et c'est en obligeant les groupes, en leur disant : Vous avez 15 groupes, vous avez l'obligation de prendre 15 abonnements au journal officiel ; si vous n'en prenez que 10, vous perdez en cartes la valeur de cinq abonnements, soit cent cartes nouvelles qui ne rentreront pas en ligne de compte, nous obtiendrons un résultat efficace et nous rencontrerons un plus grand empressement pour obtenir des abonnements au journal officiel du Parti.

Roland. — Dans toutes les propositions qui ont été faites, je n'en vois pas de pratiques pour cette excellente raison qu'il n'y a jusqu'ici aucune sanction. Vous pourrez prendre toutes les décisions que vous voudrez : tant que vous ne les imposerez pas aux Fédérations et aux groupes, elles resteront lettre morte. Vous avez, à chaque Congrès, mis dans le règlement qu'il était obligatoire d'être abonné. Ce n'est pas cela qui a fait prendre davantage d'abonnements. Changer le format, cela ne signifie rien ; le réduire,

c'est impossible, pour cette excellente raison qu'aux approches du Congrès national, vous voudrez mettre le compte rendu des Congrès des Fédérations. Si vous avez une toute petite feuille, vous ne pourrez pas le faire, et pourtant ces insertions sont absolument utiles; il n'y a guère que par ce moyen que les Fédérations savent les décisions prises par les Congrès.

Lorsque vous aurez supprimé l'organe central, le *Socialiste*, vous n'aurez plus que des communications individuelles. Dans l'intérêt du Parti, il est indispensable que vous ayez ce journal. Maintenant, il faut le faire vivre; comment ? Par un prélèvement sur la carte, par un nouvel impôt que vous obligerez les membres du Parti à payer, parce que si vous vous bornez à décréter simplement que tous les groupes doivent y être abonnés, cela et rien, c'est la même chose, étant donné que vous n'avez aucune sanction.

La seule solution pratique qui avait été proposée l'année dernière, l'avait été par Delory: elle faisait une obligation aux Fédérations que tous les groupes soient abonnés pour avoir le droit de représentation au Congrès. Il y avait là une sanction. Si vous voulez partager cette manière de voir, vous obtiendrez certainement des groupes qu'ils s'abonnent pour obtenir leur représentation. Voyez vous-mêmes, mais si vous ne pouvez pas formuler une sanction de ce genre, décidez l'augmentation du prix de la carte ou du timbre pour que l'organe officiel du Parti soit distribué gratuitement à tous les groupes.

Le Président. — Je me suis inscrit pour rappeler la proposition que j'ai faite à Toulouse et qui n'est pas restée simple proposition: je rappelle qu'elle a été votée. A Toulouse, il a été convenu que pour l'avenir, l'abonnement au *Socialiste* rentrerait en ligne de compte pour la représentation dans les Congrès. Quand nous arriverons à la discussion du règlement, il faudra savoir sous quelle forme on rendra applicable la résolution de Toulouse. (*Approbation.*)

Voici les différentes propositions qui sont parvenues au Bureau.

Ducos de la Haille. — Ce n'est pas possible !

Le Président. — Vous dites que ce n'est pas possible ? Je n'ai pas à discuter si c'est possible ou non : j'ai à rappeler au Congrès que le Congrès de Toulouse l'a décidé.

Le citoyen Tarbouriech propose la nomination d'une Commission devant laquelle seront examinés les rapports présentés au nom de la Commission de la presse socialiste nommée à la suite du Congrès de Toulouse, et qui aurait à délibérer sur cette question.

Voici la proposition de la Fédération du Gard :

Chaque Fédération aura un nombre d'exemplaires imposé proportionnellement au nombre de cartes. Ces exemplaires seront recouvrés par le Parti de la même façon qu'il recouvre le montant des exemplaires du compte rendu du Congrès.

Troisième proposition :

Le Congrès décide que tout Groupe, pour que ses membres soient admis à compter dans le dénombrement des cartes, devra être abonné au *Socialiste*.

Permettez-moi à mon tour de vous faire une proposition : c'est que le Congrès décide le renvoi de la question à la Commission permanente qui sera nommée dans ce Congrès, cette Commission ayant le droit de nommer une Sous-Commission, même prise en dehors de ses membres, qui aura à examiner toutes les propositions faites ici. Elle fera un rapport qui sera publié dans le journal, rapport qui sera discuté dans un prochain Conseil national auquel nous donnerions les droits complets d'un Congrès. (*Approbation.*)

Laudier. — Je me rallie à la proposition de Delory, c'est-à-dire au renvoi à la Commission permanente qui aura, soit par elle-même, soit par une sous-Commission qu'elle pourra prendre en dehors de ses membres, à rédiger un rapport pour la discussion dans un prochain Conseil national qui aurait pour cette question plein mandat du Congrès.

Tarbouriech. — Est-ce qu'on ne pourrait pas renvoyer à la même Commission de la presse ? Vous avez en effet nommé une Commission spéciale.

Le Président. — Ce n'est pas un organe officiel, mais la Commission permanente aura pour devoir de demander le résultat des travaux de cette Commission pour s'en inspirer.

Je mets la proposition de renvoi à la Commission permanente aux voix.

(*Adopté.*)

## Rapports des Fédérations

L'ordre du jour appelle le rapport des Fédérations. La parole est au citoyen Rosselin, délégué de la Somme.

Rosselin (*Somme*). — Je suis chargé par la Fédération de la Somme de présenter une demande de contrôle contre les députés Varenne et Breton pour des actes de trahison socialiste pendant la campagne électorale dernière.

Pendant que la Fédération de la Somme se dépensait dans la lutte électorale, pendant qu'elle faisait les plus grands sacrifices, les députés Varenne et Breton écrivaient dans la *Lanterne* des articles reproduits par tous les journaux bourgeois du département, calomniant de la plus odieuse façon la Fédération de la Somme.

Je dis qu'il est impossible qu'un Parti tolère de tels actes de la part de ses élus. Nos députés sont suffisamment payés sans qu'ils aient besoin d'aller chercher des traitements supplémentaires dans les journaux bourgeois pour attaquer leurs camarades. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Or, les députés Varenne et Breton touchent des mensualités dans le journal la *Lanterne*, et c'est en reproduisant les articles de Breton que le *Progrès de la Somme* a fait campagne contre notre camarade Myrens, comme Dusevel, candidat de réaction bourgeoise, s'est servi, la veille de l'élection, d'un article de Varenne pour combattre la candidature socialiste.

Varenne et Breton reprochaient à la Fédération de la Somme de manquer à la discipline républicaine et de faire une entente avec la réaction. Ce sont là deux inexactitudes : la Fédération de la Somme n'a pas manqué à la

discipline républicaine, elle n'y a jamais manqué en aucune occasion, alors que les radicaux de la Somme y ont toujours manqué, sauf peut-être une seule fois qui serait encore discutable. De même, la Fédération de la Somme n'a jamais fait le jeu des cléricaux, puisqu'il n'y a guère dans la Somme que les socialistes qui fassent de l'action anticléricale.

La Fédération de la Somme, à l'unanimité, a maintenu son candidat Myrens dans la circonscription de Doullens, parce qu'il n'y avait pas de péril réactionnaire, puisqu'il ne restait en présence que le candidat dit radical et Myrens. M. Dusevel au surplus, candidat défendu par Varenne et Breton, n'était même pas un candidat radical. Voici son étiquette : « Candidat de réformes démocratiques et de progrès social, membre de l'Union démocratique et de l'Alliance républicaine ». Jamais, sauf peut-être dans ses conversations à Paris avec ses camarades Varenne et Breton, il n'a revendiqué le titre de radical ou de radical-socialiste. Il représentait même, dans l'esprit des républicains de la Somme, le parti réactionnaire ; et la preuve, c'est que le conseiller général radical-socialiste du canton de Domart, M. Jovelet, sans toutefois patronner ouvertement Myrens, lui était favorable, et que ses amis, au second tour, ont voté pour Myrens, ainsi que les amis du sénateur radical Rousé. M. Dusevel avait pour le défendre, lui, M. Vaquette, conseiller général du canton de Bernaville, ancien nationaliste resté réactionnaire, et il comptait dans son comité des hommes comme M. Demortain tellement cléricaux qu'ils font élever leurs enfants dans des couvents de Belgique. Et c'est pour un homme patronné par de pareils réactionnaires que des députés socialistes trahissent leurs camarades en pleine bataille !

Du reste, dans la Somme, aucun journal républicain, sous une signature connue, n'a fait reproche au Parti socialiste d'avoir maintenu la candidature Myrens. Le *Progrès de la Somme* s'est contenté de reproduire les articles de Breton, invitant les républicains et les socialistes à ne pas voter pour Myrens et à voter pour M. Dusevel, et quand le secrétaire de la Fédération a écrit au *Progrès de la Somme* qu'il se trompait lorsqu'il disait que la Fé-

dération avait une entente quelconque avec les cléricaux, le *Progrès de la Somme* n'a pas reproduit l'article du camarade Mailly, mais il a, du moins, cessé l'avant-veille du scrutin sa campagne en faveur de M. Dusevel.

Il y a dans la Somme un autre journal qui, au dernier moment, a défendu M. Dusevel contre Myrens : c'est le journal d'un autre rédacteur de la *Lanterne*, M. Paillarès, et les attaques contre Myrens y étaient faites par un ancien socialiste, renégat du Parti, le docteur Coutant. Ces attaques ont tellement ému, non seulement les socialistes, mais encore les simples membres de l'Union démocratique, que dans leur réunion cantonale d'Hallencourt, ces derniers ont fait les plus vifs reproches à MM. Coutant et Paillarès pour avoir attaqué le candidat du travail au profit du candidat du parasitisme social qu'était M. Dusevel. Cela est si vrai que quelque temps après l'élection, je suis allé à Hallencourt, le jour même où MM. Coutant et Paillarès m'avaient consacré chacun deux colonnes d'attaques, pour les mettre au défi d'indiquer un acte de la Fédération de la Somme prouvant qu'il y avait eu le moindre pacte avec le parti clérical ou que les socialistes n'avaient pas fait complètement leur devoir de lutte de classe, et à Hallencourt, en réunion publique, j'ai pu pendant une heure leur demander vainement de préciser un fait quelconque. M. Paillarès n'a pu en préciser aucun, il s'est contenté de me dire que s'il avait été présent, il n'aurait pas laissé paraître les articles. Le lendemain il m'écrivait : Je vous en prie, ne causons plus de l'incident de Doullens, à cause de l'union. (*Mouvements divers.*)

Est-ce que les citoyens Varenne et Breton étaient mal renseignés ? Peut-être. En tout cas, il leur était facile d'avoir auprès de la Fédération de la Somme des renseignements exacts : ils auraient su que s'ils se servaient du nom de M. Dessaint, partisan de la proportionnelle, pour dire que la Fédération de la Somme pactisait avec les cléricaux, les groupes de l'arrondissement de Doullens avaient refusé d'une façon absolue toute entente avec M. Dessaint et le parti réactionnaire, et que tous les frais de l'élection avaient été naturellement faits par nous, sans la moindre entente avec la droite... Oh ! je sais : on a

reproché à Myrens d'avoir déclaré qu'il était partisan de la liberté de l'enseignement, dans sa circulaire du second tour. Mais il l'avait déclaré également dans sa première circulaire. Nous sommes toujours, nous socialistes, pour la liberté, nous ne voulons pas séparer le prolétariat en deux. Pour nous, il n'y a que deux catégories : les exploiteurs et les exploités, les voleurs et les volés. Les questions confessionnelles sont d'ordre privé, nous restons sur le terrain économique, et il n'y a pas de cas Myrens en l'espèce, il n'y a que le cas de la Fédération de la Somme qui tout entière couvre Myrens. (*Applaudissements.*)

Quant à Breton, il est suffisamment récidiviste pour avoir droit à la relégation dans le monde radical. (*Rires.*) Je n'insiste pas en ce qui le concerne. Mais il y a aussi Varenne : nous avons été d'autant plus surpris de voir Varenne venir nous donner des conseils dans la Somme, où nous avons doublé nos forces, qu'il n'avait pas su faire son devoir de propagandiste dans sa propre Fédération du Puy-de-Dôme. (*Applaudissements sur certains bancs.*) Dans la Somme, nous avons marché dans les deux circonscriptions. Dans le Puy-de-Dôme où est le citoyen Varenne, on a marché dans une seule, et encore dans celle où on a marché, le citoyen Ceccaldi a été délaissé par Varenne au dernier moment...

Jean Varenne. — En êtes-vous bien sûr ? (*Mouvements.*

Rosselin. — Le camarade Ceccaldi est là et Dessaigne, de la Fédération du Puy-de-Dôme, pourra dire ce qu'on pense du député Varenne dans sa propre Fédération.

*Une voix.* — On vous répondra aussi au nom de la majorité du Puy-de-Dôme. (*Mouvements divers.*)

*Une voix.* — A-t-il fait campagne ou non ?

Rosselin. — Il y a un fait : c'est qu'en pleine bataille, deux députés du Parti nous ont poignardés dans le dos. Ils n'avaient pas qualité, même si nous avions commis des erreurs, pour parler au nom du Parti. Ils ont écrit contre nous des articles payés, dans la *Lanterne,* c'est-à-dire dans un journal bourgeois, et, à ce sujet, il serait peut-être bon de savoir si les élus du Parti continueront à écrire pour

de l'argent, contre des camarades, dans des journaux bourgeois. Toutes les Fédérations de province ne sont pas décidées à tolérer ces incartades. Les députés doivent être les premiers à donner l'exemple de la discipline socialiste (*Très bien !*) et les torts de Varenne et de Breton sont au moins aussi graves que ceux d'Hervé.

*Une voix.* — Plus graves.

*Une autre voix.* — Autant, mais d'une autre nature.

Rosselin. — Je n'insiste pas. Nous faisons une demande de contrôle. Nous ne demandons pas l'exclusion, nous demandons un blâme, nous demandons que le Congrès déclare qu'il est inadmissible que des socialistes, en pleine bataille électorale, puissent frapper par derrière leurs frères de combat. Nous demandons que cela soit interdit d'une façon toute particulière aux députés socialistes. Je le répète encore une fois, sauf le cas Coutant, vous ne trouverez dans la Somme aucun article signé de républicains quelconques modérés ou radicaux, blâmant l'attitude de notre Fédération au sujet de la campagne de notre camarade Myrens. Tous les radicaux et radicaux-socialistes de l'arrondissement de Doullens ont marché au second tour avec lui contre M. Dusevel On a dit que M. Sydenham, gendre de M. Rousé, était réactionnaire : il avait exactement le même programme que M. Dusevel. En réalité, il se présentait comme républicain démocratique, membre de l'Union démocratique et de l'Alliance républicaine. M. Dusevel était exactement de la même étiquette, il y avait seulement entre eux des querelles de famille.

Maintenant, on nous dira peut-être que le programme de la Fédération n'était pas le même au second tour qu'au premier : c'est inexact ; il insistait simplement, au second tour, sur la représentation proportionnelle, sur la liberté de l'enseignement, sur la liberté du père de famille. Or, je dis que cela fait partie du programme du Parti socialiste...

Roland. — Très bien !

Rosselin. — ...Au Parti socialiste, ou du moins à la Fédération de la Somme, nous sommes adversaires du

monopole de l'enseignement. Nous voulons la liberté de l'enseignement, parce que nous n'admettons pas qu'on transforme les instituteurs en curés laïques; nous luttons contre le dogme, nous luttons contre tous les dogmes et c'est cette mentalité dont le citoyen Myrens était le représentant. Je ne veux pas abuser du temps du Congrès. Je soumets tout simplement à son appréciation la question concernant les députés Varenne et Breton, et je lui demande de se prononcer pour éviter le retour de faits aussi scandaleux. (*Applaudissements.*)

*Plusieurs voix.* — Demain !

Le Président. — Il y a différents orateurs inscrits, mais Dubreuilh va lire une lettre de Varenne qu'il est intéressant que le Congrès connaisse.

Dubreuilh. — J'ai reçu ce matin une lettre de Varenne ainsi conçue :

Je ne pourrai arriver à Saint-Etienne que lundi matin. Si donc je devais être mis en cause, soit à propos de l'élection de Doullens, après la lecture du rapport du Conseil national, soit à propos de mon vote sur l'ordre du jour Reinach, après la lecture du rapport du Groupe socialiste, je serais reconnaissant à nos camarades du Congrès, et spécialement à ceux qui veulent obtenir de moi des explications, de vouloir bien reporter au début de la séance de lundi après-midi leurs observations.

Je serai alors présent et tout prêt à y répondre. Je vous prie de donner connaissance au Congrès, s'il en est besoin, de la présente lettre et vous serre la main.

*Plusieurs voix.* — A demain !

Le Président. — Je crois que devant cette lettre il ne nous est pas possible de continuer cette discussion.

*Plusieurs voix.* — Il ne fallait pas la commencer !

Le Président. — Si le Bureau avait eu connaissance de la lettre, il vous aurait fait l'observation qu'il vous fait en ce moment : il ne peut la faire qu'au moment où il connaît la lettre de Varenne à laquelle, je crois, on ne peut refuser de donner satisfaction.

Breton. — Dans ces conditions, j'admets la remise à demain; seulement, je demande que la discussion vienne en tête de l'ordre du jour de l'après-midi.

Le Président. — Au nom du Bureau, je ne peux pas m'engager à vous donner satisfaction. Nous avons été avisés cet après-midi que notre camarade Compère-Morel ne pourra être présent que demain au Congrès; demain soir, il sera obligé de s'en retourner pour continuer sa campagne et par conséquent, forcément, on sera obligé d'aborder en sa présence la question agraire.

Breton. — Alors que ce soit mardi matin d'une façon ferme, mais il serait inadmissible qu'après avoir laissé se dérouler l'attaque contre nous, on ne nous laisse pas le temps de nous défendre.

Le Président. — Je crois pouvoir m'engager au nom de tous les délégués ici présents qu'on vous assurera le temps nécessaire pour répondre aux attaques qui ont été faites à votre égard.

*Plusieurs voix.* — Breton pourrait parler maintenant.

Le Président. — A moins que le Congrès ne veuille entendre immédiatement le citoyen Breton, puisque les autres inscrits le sont surtout sur le cas de Varenne; par conséquent, Varenne sera présent lors de leurs critiques. Je crois que pour gagner du temps, le mieux serait de donner la parole à Breton. (*Approbation.*)

Breton. — Je crois qu'il est d'autant plus utile de répondre tout de suite aux accusations qui viennent d'être développées à cette tribune que la plupart des assertions apportées par le citoyen Rosselin sont tout à fait inexactes.

Je ferai tout d'abord remarquer que parmi les griefs et les attaques qu'il a dirigés contre nous, il a soulevé d'une façon accessoire la question de collaboration des élus aux différents journaux bourgeois. C'est une question qui ne m'est pas personnelle : je collabore à différents journaux non socialistes comme beaucoup de mes collègues appartenant à toutes les tendances qui sont représentées dans ce Congrès. C'est donc une question générale qui ne peut faire l'objet que d'une discussion d'ensemble; elle n'a rien de personnel et je la laisse de côté pour arriver de suite aux griefs qui nous sont faits à Varenne et à moi.

Le citoyen Rosselin nous a reproché d'avoir publié dans la *Lanterne* des articles où nous mettions en cause le

citoyen Myrens. Eh bien, oui, j'ai, en ce qui me concerne, écrit un de ces articles et je vous assure que je ne le regrette pas. (*Exclamations sur certains bancs.*) Oh ! citoyens, je vous affirme que si c'était à recommencer, j'écrirais sans hésitation le même article. (*Mouvements et vives protestations.*)

Le Président. — Je ne comprends pas cette intolérance. Si vous aviez devant vous un délégué qui cherche à cacher sa pensée, vous feriez des observations et parce qu'il vous dit franchement ce qu'il pense, vous lui en faites un reproche. Attendez donc votre tour de parole.

Breton. — Je ferai d'abord remarquer que je n'ai, dans l'article en question, défendu en aucune façon la candidature Dusevel, que je ne connais d'ailleurs pas, que je n'ai jamais vu et en faveur duquel je n'avais aucune raison d'intervenir. J'ai simplement souligné une attitude étrange et scandaleuse d'un socialiste qui faisait alliance ouverte avec la réaction. On m'a assez reproché de préconiser l'alliance avec les radicaux pour qu'on me permette à mon tour de reprocher à certains socialistes leurs compromissions avec les réactionnaires ; et je considère que cette accusation que je viens porter contre certains d'entre vous est infiniment plus grave.

Et, je dis très nettement que, comme la chose s'est produite en d'autres circonstances, Myrens, dans la Somme, a fait ouvertement l'union avec les pires réactionnaires et a été appuyé par tout l'ensemble des forces cléricales. (*Vives interruptions, bruit.*)

*Plusieurs voix.* — C'est faux !

Breton. — Le citoyen Myrens n'a reculé devant rien pour avoir l'appui des voix réactionnaires. Je vous assure que le programme...

*Une voix.* — Où puisez-vous vos renseignements ?

Breton. — Dans le *Cri du Peuple*, l'organe officiel de la Fédération de la Somme. Je crois que la source est bonne ! Or, je trouve dans le numéro du 14 mars 1909 de cet organe l'appel adresé aux électeurs de l'arrondissement de Doullens par le citoyen Myrens en vue du scrutin de ballottage. Je vous assure que dans le programme qu'il con-

tient il n'est pas question de révolution ni de lutte de classe ; j'en ai rarement vu d'aussi prudent ; il est plus que modéré ; on n'y rencontre même pas *une seule fois* le mot « socialiste » ; bien entendu vous pourriez y chercher vainement aussi bien en tête qu'en queue la formule officielle : « Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière ». Cela aurait été trop compromettant. C'est tout au plus si on y parle de réformes sociales ; on dit qu'au premier tour les électeurs ont signifié leur « volonté de faire triompher une politique de réformes démocratiques et sociales », c'est la seule fois où le mot « social », ce diminutif prudent de « socialiste », s'y trouve employé. Puis, on déclare que les électeurs ont « affirmé leur attachement à la République de gauche » ; c'est en somme le bloc de gauche qui est d'abord recommandé pour attirer des électeurs républicains ; jusqu'ici c'est parfait... (*Exclamations et interruptions.*) Mais il y a ensuite d'autres paragraphes destinés à capter les voix de droite.

*Plusieurs voix.* — Lisez les deux professions de foi.

Breton. — Je n'ai pas vu la première profession de foi du citoyen Myrens, mais en supposant qu'elle soit identique, cela prouverait qu'elle était aussi modérée au premier tour qu'au second ; si elle est au contraire différente, cela souligne la manœuvre que je dénonce. En tout cas, je parle du scrutin de ballottage qui seul m'intéresse... Il y a donc ensuite le paragraphe obligatoire sur la représentation proportionnelle, l'appel en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle ; c'est le terrain sur lequel vous pouvez faire alliance avec les réactionnaires... (*Vives interruptions.*) ... Sous le couvert de la proportionnelle, vous savez qu'on s'est livré trop souvent à une cuisine électorale des plus scandaleuses.

Puis, le programme du citoyen Myrens mentionne toute une série de réformes, d'ordre très radical d'ailleurs, notamment « la constitution du bien de famille » défendue par M. Ribot, et qui n'a rien, on en conviendra, de spécifiquement socialiste. Mais je n'insiste pas, pour arriver tout de suite au paragraphe singulièrement typique que voici :

La suppression de toutes les vexations, de toutes les mesures d'inquisition, de toutes les entraves à la liberté individuelle.....

Je signale particulièrement ce passage suivant à votre attention :

...*Liberté absolue et entière pour chacun d'élever ses enfants comme il l'entend,* de professer les opinions et les croyances qu'il lui plaît sans qu'il puisse être inquiété pour ce qu'il croit ou ce qu'il pense. (*Mouvements divers, applaudissements sur certains bancs.*)

Roland. — C'est ce qu'a dit de Pressensé à la Chambre. (*Bruit.*)

Breton. — Dans tous les cas, on reconnaîtra facilement dans cette façon de s'exprimer, dans cette affirmation de « la liberté absolue et entière » du père de famille de livrer ses enfants à l'empoisonnement intellectuel de l'enseignement congréganiste, un langage cher à la réaction et naturellement là-bas, dans la Somme, les réactionnaires applaudirent à ce langage, comme certains délégués l'applaudissent ici. (*Interruptions diverses.*)

Roland. — De Pressensé est un réactionnaire, alors !

Breton. — En certaines circonstances, je considère que mon ami de Pressensé a tenu un langage imprudent et dangereux... (*Vives protestations.*)

Que voulez-vous, je trouve que le Parti socialiste, maintenant si intransigeant et si chatouilleux quand il est question d'alliance avec les républicains et les radicaux, est devenu singulièrement conciliant et insensible lorsqu'il s'agit d'union avec les réactionnaires et les cléricaux. (*Violentes interruptions.*)

Vous avez vu que l'appel de Myrens est caractéristique. Il était fait évidemment pour provoquer l'intervention de la réaction : elle ne s'est pas fait attendre puisque dans le numéro même du *Cri du Peuple* qui publiait cet appel, nous trouvons, à la seconde page, une lettre très intéressante signée par un certain M. Dessaint, membre du Comité central de la Ligue pour la Représentation proportionnelle et chef incontesté du parti réactionnaire et clérical de la Somme... Vous voyez que c'est toujours dans l'organe officiel de la Fédération de la Somme que je puise mes documents... Cette lettre du clérical Dessaint fait appel à la discipline proportionnaliste en faveur du

socialiste Myrens. Et je signale en passant cette singulière tendance qui consiste, pour les socialistes qui en vertu de la lutte de classe ne veulent plus de la discipline républicaine, à faire de la discipline proportionnaliste avec les pires réactionnaires. En tout cas, c'est un réactionnaire qui fait ici appel à cette singulière discipline en faveur d'un socialiste. Voici en effet comment débute la lettre de M. Dessaint que le *Cri du Peuple* déclare insérer « bien volontiers » :

Monsieur le Rédacteur du *Cri du Peuple*,

Nous considérons, mes amis de Doullens et moi, que le désistement de M. Georges Sydenham a créé, dans cette circonscription, un cas très caractérisé *de discipline proportionnaliste*, pour le second tour de scrutin.

Puis cette lettre...

*Une voix.* — Lisez tout : c'est intéressant !

Breton. — Très volontiers. Je continue donc :

Je ne puis, ni ne veux, sous peine de compromettre et de désobliger M. Sydenham, qui avait réservé son opinion sur cette question, m'en expliquer dans le journal où a été soutenue sa candidature. C'est pourquoi j'ai recours à la publicité du *Cri du Peuple*.

Mais, cette circonstance ne diminue en rien le devoir personnel que j'estime avoir contracté, de par mon passé de propagandiste, de soutenir, *avec la dernière énergie*, la candidature de M. Pierre Myrens.

Il va sans dire que M. Myrens ne m'a rien demandé et que je ne lui demande rien...

*Plusieurs voix.* — Il y a dans la lettre : « Et que je ne lui demande rien... » (*Interruptions diverses.*)

Breton. — Qu'aurait-il pu en effet lui demander en plus des engagements qu'il avait pris en faveur de l'enseignement congréganiste dans l'appel dont je vous ai parlé ? Je poursuis :

...Il continue sa campagne avec son programme intégral...

Trouverez-vous, comme M. Dessaint, que le programme que je vous ai résumé constitue le programme intégral du Parti socialiste ?

Cachin. — J'étais à côté de Myrens et je vous assure qu'on développait intégralement, devant des ouvriers gagnant 40 sous par jour, le programme socialiste. Ce sont les 12,000 ouvriers tisseurs de là-bas qui ont soutenu notre camarade Myrens.

Breton. — Il n'en est pas moins vrai que le citoyen Myrens se trouvait en la circonstance la main dans la main avec les pires ennemis de la République !...

Cachin. — Les ouvriers dont je parle se foutent pas mal de votre République radicale ! (*Mouvements divers, bruit.*) Ce sont les ouvriers agricoles qui gagnent 20 sous par jour dans cette même circonscription, 6 francs par semaine, et qu'on nous représente comme des réactionnaires, c'est à eux que nous avons demandé leurs voix ; c'est eux que nous avons invités à venir dans les rangs du Parti socialiste ; nous leur avons expliqué que c'est par une caricature de nos idées que la bourgeoisie voudrait nous couper en deux : Venez à nous, avons-nous crié à ces soi-disant réactionnaires..., nous faisons appel à tous les prolétaires quels qu'ils soient. (*Applaudissements.*)

Lafont. — Le discours socialiste de Cachin n'empêche pas le caractère incolore du programme de Myrens. (*Interruptions diverses.*)

Le Président. — Vous voyez l'inconvénient qu'il y a à ne pas donner à l'orateur la faculté de développer toute sa pensée.

Roland. — Il y en a qui ne savent pas ce que c'est que le socialisme.

Breton. — En effet, le citoyen Myrens n'a guère l'air de le savoir.

Roland. — Vous êtes sans doute là pour lui donner des leçons.

Le Président. — Vous avez le devoir de laisser parler. Le camarade Breton avait une complète liberté, en raison de la demande de contrôle faite contre lui.

Breton. — Je vous ferai remarquer que le citoyen Rosselin n'a pas été interrompu une seule fois au cours du

violent réquisitoire qu'il a dressé contre moi. Vous m'interrompez au contraire à tout instant; je l'accepte volontiers, mais il faudrait tout au moins que vous me laissiez répondre à une interruption avant de m'en adresser une autre; or, ces interruptions sont lancées en même temps ou se succèdent sans solution de continuité, de telle façon qu'il m'est absolument impossible d'y répondre.

Vous avez dit, citoyen Cachin, que vous vous foutiez de la République.

Cachin. — Jamais de la vie: de votre République à vous, de votre République radicale. Les ouvriers qui gagnent 40 sous par jour n'ont pas un intérêt énorme à la soutenir.

Breton. — Je considère les choses tout autrement: j'y tiens à cette République, si vous n'y tenez pas, même avec toutes ses imperfections; et heureusement l'immense majorité du peuple continue avec moi à en être passionnément partisan... Quant à vous, vous préféreriez maintenant peut-être faire alliance complète avec les Camelots du Roi... (*Protestations, bruits.*)

Roland. — Nous étions dans la rue pendant le boulangisme pour combattre les monarchistes. Nous ne vous avons pas rencontré.

Breton. — Pour une excellente raison: j'étais encore au lycée durant la période boulangiste; j'avoue donc à ma grande confusion que tout en étant passionnément antiboulangiste, je n'étais pas dans la rue, et ne pouvais fréquenter les meetings de Paris... En tout cas, je voudrais, puisqu'on me l'a demandé, qu'on me laisse terminer la lecture de la lettre du clérical Dessaint; la fin présente d'ailleurs un certain intérêt; je reprends la phrase que vous ne m'avez pas laissé achever:

...Il continue sa campagne avec son programme intégral, et nous restons, lui et moi, de loyaux et irréductibles adversaires.

Mais, ces divergences s'effacent momentanément devant la nécessité d'assurer, par l'élection de M. Myrens, une voix de plus à la Représentation proportionnelle, à l'heure où va s'ouvrir le grand débat parlementaire sur la réforme électorale et

où le scrutin d'arrondissement achève de franchir le suprême degré de malfaisance et d'abjection.

La caisse de propagande proportionnaliste, dans la Somme, n'est pas riche, mais nous ferons, mes amis et moi, tous nos efforts pour porter à la connaissance des électeurs de la circonscription de Doullens, notre résolution, avec l'exposé des motifs militant en sa faveur.

Veuillez agréer, etc.

J. Dessaint,

*Membre du Comité central de la Ligue pour la Représentation Proportionnelle.*

*Une voix.* — Elle est très correcte, cette lettre.

Breton. — Elle se termine en tout cas par cette affirmation que M. Dessaint et ses amis cléricaux vont s'efforcer, avec les ressources dont ils disposent, de faire la plus active propagande en faveur de la candidature du socialiste Myrens. En effet, des affiches placardées à profusion portèrent à la connaissance des électeurs une nouvelle déclaration de M. Dessaint, qui est encore bien plus caractéristique :

Nous voterons au second tour, en vertu d'une coalition accidentelle, mais dont la légitimité a été reconnue par les organisations socialistes, libérales et progressistes, pour M. Pierre Myrens, à titre de *candidat proportionnaliste... Le devoir est là !...*

N'oublions pas que c'est le chef du parti clérical et réactionnaire qui parle ainsi...

De ce devoir, M. Pierre Myrens *nous a facilité l'accomplissement par l'élévation de son langage et ses engagements précis, concernant la liberté de l'enseignement...*

Vous voyez que les engagements précis de M. Myrens étaient singulièrement appréciés par les réactionnaires; c'étaient les voix de ces réactionnaires qu'il s'agissait de capter et on a fait servilement, platement toutes les concessions pour les avoir. (*Vives interruptions, bruit.*)

C'est contre ces répugnantes façons de procéder que nous protestons avec la dernière énergie. Nous trouvons tout à fait scandaleux que des socialistes, sous le couvert

de la proportionnelle, se livrent à ces ignobles coalitions avec la droite. En tout cas, en ce qui me concerne, et j'espère bien, pour l'honneur même du Parti, ne pas être le seul socialiste à penser ainsi, je ne veux porter aucune part de responsabilité dans ces alliances scandaleuses. C'est pourquoi chaque fois qu'il s'en produira de semblables, je les dénoncerai énergiquement; c'est pourquoi je déclare nettement que non seulement je ne regrette rien de l'article que j'ai écrit, mais que je déplore même ne pas avoir mis plus de vigueur pour dénoncer cette manœuvre inqualifiable.

Telles sont, en tout cas, les raisons qui m'ont fait intervenir dans cette élection de la Somme, d'une façon tout à fait incidente d'ailleurs. Mais il y a malheureusement beaucoup d'autres exemples, que je pourrais vous rappeler de coalitions aussi regrettables avec la droite. Je ne voudrais pas en parler en son absence, mais si demain Compère-Morel vient à cette tribune... (*Exclamations, tumulte prolongé*).

*Plusieurs voix.* — C'est ignoble, c'est une trahison !

Le Président. — Le Bureau invite le camarade Breton à rester sur le terrain spécial de la discussion et à ne pas discuter une élection qui doit avoir lieu dimanche prochain.

Breton. — Je me réserve d'ailleurs, si Compère-Morel est présent, de revenir sur ce point d'une façon plus complète dans la discussion sur la tactique électorale du Parti aux élections de 1910. Car j'espère bien que nous aborderons cette discussion, et que, sous le prétexte d'examiner à fond la question agraire, nous n'allons pas laisser absorber tout le Congrès par un débat théorique et écarter complètement la question électorale. J'estime que cette question est posée avec une netteté absolue, puisque le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste a pris l'initiative de proposer au Parti socialiste une entente sur ce point. Nous ne pouvons plus ajourner notre réponse, et cette réponse nous devons la donner d'une façon très nette et très loyale. Je compte donc être appelé à développer d'une façon plus complète ma façon de voir dans

une prochaine séance et je termine en vous demandant si après toutes ces mises en accusation, ces perpétuelles demandes de contrôle contre ceux qui, comme moi, sont restés partisans du bloc républicain ; vous ne vous retournerez pas enfin, pour leur demander des comptes, vers ces militants socialistes qui pactisent avec la réaction.

Nous n'avons jusqu'ici jamais vu déposer aucune demande de contrôle contre ceux qui ont fait ces scandaleuses compromissions avec la réaction. Ne va-t-on pas, d'ailleurs, jusqu'à accepter maintenant dans le Parti unifié des socialistes chrétiens, qui s'affirment nettement sous cette étiquette, et qu'on tient peut-être à garder pour qu'ils forment un trait d'union facilitant ces alliances avec les réactionnaires que j'ai dénoncées.

Tenez, je ne sais pas si le citoyen Raoul Biville est délégué à ce Congrès, mais je me proposais de signaler son cas au Congrès de Toulouse, où il était délégué de la Fédération de la Basse-Normandie. Eh bien, le citoyen Biville ne dissimule pas ses idées, il proclame très nettement, aussi nettement que moi-même, sa façon de voir : il est socialiste chrétien et ne s'en cache pas, puisqu'il publie une petite revue... (*Interruptions diverses.*) Cela vous gêne, je le comprends, mais je tiens à vous faire préciser jusqu'où vous entendez pousser vos compromissions à droite.

*Plusieurs voix.* — Il n'y a aucune compromission à droite.

Longuet. — Biville est un très bon militant socialiste : il a parfaitement le droit d'avoir les croyances qui lui conviennent.

Breton. — Je pose une simple question... On m'a si souvent attaqué dans le Parti pour ma politique républicaine, que je puis bien à mon tour, vous poser une question indiscrète et vous demander si on peut faire partie du Parti unifié tout en étant socialiste chrétien d'une façon avouée. Le citoyen Biville se déclare, en effet, nettement « socialiste chrétien ». (*Bruit.*)

Longuet. — Cela dépend comment il l'entend.

Breton. — Je pose simplement cette question au Congrès : peut-on maintenant faire partie des organisations socialistes en se proclamant socialiste-chrétien ?

*Plusieurs voix.* — Oui ! (*Interruptions diverses.*)

Le Président. — Le Congrès aura à répondre au moment du vote.

Breton. — Il y a en tout cas dans le Parti socialiste à l'heure actuelle des socialistes-chrétiens... C'est très intéressant à enregistrer, car cela peut expliquer bien des choses.

Longuet. — En Angleterre, il y en a des quantités.

Le Président. — Le Congrès veut-il oui ou non permettre à Breton de terminer son exposé ?

*Plusieurs voix.* — Oui, Oui !

Breton. — Je ferai remarquer d'ailleurs que je n'ai aucun grief personnel contre le citoyen Raoul Biville, que je ne connais pas ; mais son cas est intéressant à signaler au Congrès. Il publie, avec le citoyen Paul Passy et plusieurs autres socialistes unifiés, une revue intitulée : l'*Espoir du Monde*, organe du socialisme chrétien de langue française ; j'ai entre les mains le premier numéro de cette publication, daté de mars 1908, il y a par conséquent à peine un an que ce numéro est paru ; or, nous y trouvons une déclaration des rédacteurs tout à fait intéressante ; elle débute ainsi :

Comme membres actifs du Parti socialiste unifié, nous acceptons entièrement son programme économique sur le terrain social et politique, et nous n'avons nul désir d'en réclamer la revision.

Puis un peu plus loin, elle se poursuit ainsi :

Comme membres actifs de la grande association internationale des disciples de Jésus, nous avons ouvertement proclamé notre foi en lui, le Christ Rédempteur, dans les Statuts de l'*Eveil*, union fraternelle des chrétiens primitfs.

Et nous trouvons en note cette explication savoureuse :

L'*Eveil* est une association de personnes qui, ayant conscience d'être sauvées de leurs péchés par Jésus-Christ (grâce

à sa vie sainte, sa mort héroïque, sa glorieuse résurrection et son ministère spirituel actuel), acceptent joyeusement le don de Dieu et veulent être dans la vie les disciples de Jésus. Ses membres se réunissent pour fortifier leur foi par la communion fraternelle pendant leur existence terrestre, pour faire connaître aux hommes leur Sauveur, en dehors de toute doctrine étrangère, et pour travailler à étendre dans le monde son règne de Justice et de Liberté.

(*Exclamations, interruptions diverses.*)

Eh bien, citoyens, que voulez-vous, puisque dans chaque Congrès on dépose des demandes de contrôle contre moi et on réclame mon exclusion pour mon attachement à la politique républicaine, je vous soumets à mon tour le cas du citoyen Raoul Biville et de ses amis, et je demande surtout à mes anciens camarades du Parti socialiste révolutionnaire, aux blanquistes d'hier, s'ils admettent maintenant le socialisme chrétien et ce qu'ils ont fait de la vieille formule : Ni Dieu, ni Maître ! (*Interruptions diverses, applaudissements sur certains bancs.*)

Chastanet. — Breton a disqualifié pas mal de militants. Il faudrait qu'il se soumette à la discipline lui-même. La Fédération de la Seine a voté sur une demande de contrôle du citoyen Breton basée sur des faits autrement précis que ceux que le citoyen Breton vient de formuler. C'était à propos de la grève des postiers, et je prierai le citoyen Breton de nous dire pour quelle raison il a eu l'attitude que nous connaissons. (*Applaudissements.*)

Breton. — Je me tiens à la disposition du Congrès s'il veut que je m'explique.

Le Président. — Je demande que Breton ne réponde pas sur ce point particulier, puisqu'il est commun entre lui et Varenne. Il faut attendre que la question Varenne soit soulevée.

Breton. — Je suis à l'entière disposition du Congrès. Ce n'est pas parce que j'ai peur de m'expliquer que je ne le fais pas, c'est pour répondre au désir manifesté par le Président.

Pigault (*Orne*). — Deux mots au sujet de Biville, mis en cause très habilement, je le reconnais, pour produire une diversion...

JAURÈS. — Très maladroitement.

PIGAULT. — Il n'est pour rien dans cette histoire de la Fédération de la Somme et du camarade Breton. Il est, je tiens à le dire au nom de la Fédération de Basse-Normandie, considéré par nous comme un excellent militant. Nous ne faisons pas attention à sa marotte déiste, nous le laissons libre de ses opinions, et je me demande si nous pouvons refuser à quelqu'un qui croit en Dieu le droit d'être socialiste. Qu'est-ce que cela peut nous faire ? Nous ne nous inquiétons pas davantage des maçons qui croient au Grand Architecte. (*Vifs applaudissements sur certains bancs.*) Puisque Breton a mis en cause le citoyen Biville et est venu par des faux-fuyants... (*Vives interruptions sur certains bancs.*)

Je demande qu'il n'y ait pas de faux-fuyants. Au-dessus du cas Biville, au-dessus de cette petite historiette, il y a une question de principe : est-il admissible qu'un député du Parti, rédacteur à des journaux bourgeois vienne combattre contre un candidat du Parti ? Voilà la question. (*Approbation.*)

LE PRÉSIDENT. — Je vous propose, étant donné que ceux qui sont inscrits pour parler doivent intervenir sur le cas Varenne, de lever la séance et de la reporter à demain neuf heures. Nous ferons alors une réunion privée. La réunion publique commencera aussitôt que les questions particulières seront liquidées.

(*La séance est levée à 7 heures.*)

## DEUXIÈME JOURNÉE

# Lundi 12 Avril

## *Séance du matin*

Présidence de P. Renaudel.

LAFARGUE. — Hier au soir, Compère-Morel a été insulté et le Congrès ne s'est pas levé pour chasser les insulteurs. Je demande que le Congrès acclame Compère-Morel et le nomme président d'honneur à côté du camarade Renaudel. (*Mouvements divers, applaudissement.*)

(*Le camarade Breton demande la parole; vives protestations.*)

LE PRÉSIDENT. — Je vous déclare que je ne laisserai pas continuer le débat dans le tumulte.

BRETON. — J'ai cru comprendre, d'après les paroles de Lafargue, qu'il me mettait directement en cause. (*Plusieurs voix: Oui !*) Eh bien, permettez-moi de répondre. Lafargue a parlé de quelqu'un qui avait à cette tribune insulté Compère-Morel. Je crois qu'il n'y a que moi qui ai parlé de Compère-Morel. J'en ai parlé simplement pour citer son nom et vous vous rappelez tous que j'ai ajourné les explications que je voulais donner sur ce point à la discussion sur la tactique électorale. Puisqu'on me demande de préciser, je suis prêt à le faire. (*Interruptions.*)

LE PRÉSIDENT. — Ce qui est en ce moment en discussion, c'est une proposition de Lafargue; il n'y a pas en discussion les faits sur lesquels Breton parlait hier. Moi, je veux bien qu'il prenne la parole sur ces faits, mais c'est le Congrès qui le dira. Je vais donc consulter le Congrès pour savoir s'il entend que Breton fournisse des explications complètes sur les faits visés par lui hier.

Breton. — Puisqu'on avait l'air de me reprocher hier que l'allusion que j'ai faite à Compère-Morel pouvait nuire à sa campagne, je dois m'expliquer, d'autant plus qu'il n'y a pas d'inconvénient, puisque le Congrès siège à huis clos. (*Protestations.*)

Jaurès. — Je demande que cette discussion n'ait pas lieu en ce moment. Vous avez décidé le huis clos pour un objet spécial; il n'y a pas à l'étendre à autre chose. Il faut que tous les débats sur la politique soient publics et je suis convaincu que lorsque le débat sera public, personne ne pourra rien dire qui puisse être contraire aux intérêts du Parti socialiste. (*Cris de : aux voix !*)

Breton. — Je me contente alors de demander la parole pour la prochaine séance publique. (*Approbation.*)

Lafargue. — Compère-Morel a été nommé assesseur; cela suffit pour le laver des insultes... (*Applaudissements.*)

## Rapport de la Trésorerie et de la Commission de Contrôle

Camélinat. — Voici la balance des comptes pour l'année financière 1908.

(*Ce rapport a été reproduit plus haut.*)

Le Président. — Vous venez d'entendre le rapport du trésorier. Evidemment, la question de la cotisation des élus est en dehors; nous y reviendrons; mais ne devrions-nous pas entendre maintenant le rapport de la Commission de contrôle ? (*Approbation.*)

La parole est à Bruckère pour le rapport de la Commission de contrôle.

Bruckère. — La Commission n'a qu'un mot à dire. Le rapport a été publié dans le *Socialiste*, vous avez tous pu l'y consulter; on est, de plus, en train de vous distribuer ce numéro du *Socialiste*, de sorte qu'à moins que le Congrès insiste, je crois qu'il serait inutile que je donne lecture à nouveau de documents qui, étant hérissés de chiffres, sont d'une lecture et d'une audition difficiles. Ceux

d'entre nous qui veulent étudier cette question pourront le faire à tête reposée dans le journal officiel du Parti.

Nous sommes entièrement d'accord avec les camarades trésorier et administrateur des services commerciaux du Parti pour la tenue des livres, que nous avons examinés avec le plus grand soin et que nous considérons comme exacts. Les chiffres dont il vient de vous être donné lecture sont pris dans notre rapport et d'accord avec nous.

Parmi ces chiffres, je me bornerai à en mettre trois plus particulièrement en évidence, parce qu'ils marquent l'importance des services matériels de l'organisation centrale du Parti : c'est le chiffre des recettes nettes et le chiffre des dépenses nettes, ainsi que celui des réserves liquides.

Le Conseil national a encaissé au cours des douze mois de l'année 1908, un chiffre net de 106,000 francs.

Il a dépensé 90,000 francs, je vous fais grâce des unités.

L'encaisse liquide est de 48,000 francs.

Cette encaisse est en progression constante, puisqu'au 30 septembre elle n'était que de 6,000 francs, au 30 juin 1907, 31,000 et en 1908, 48,000 francs.

Cette progression de l'encaisse, quelque réconfortante qu'elle soit, est cependant faible. Dans un budget de 100,000 francs, une encaisse de 48,000 francs est facilement absorbée : le moindre dépassement de crédit ferait disparaître nos réserves presque sans que nous nous en apercevions, d'autant plus que, déjà, sur le budget voté par le Conseil national, où à chaque catégorie de dépenses une certaine somme est prévue, plusieurs de ces prévisions ont été dépassées.

Par exemple, nous n'avions pas prévu des publications de manifestes ; or, nous avons dépensé 3,025 francs pour le manifeste de Toulouse.

Le Conseil national n'avait prévu que 6,000 francs pour les frais de deux délégués suppléants, or l'on en a dépensé 8,300, ce qui diminue d'autant la réserve.

En troisième lieu, dans les dépenses imprévues, il n'y avait rien d'indiqué, tandis que nous avons dépensé 2,797 francs, en particulier pour souscriptions d'actions à l'*Humanité*.

Vous vous apercevrez ainsi que notre encaisse disponi-

ble de 48.000 francs avec les moindres dépassements, avec une méthode financière un peu trop audacieuse, fondrait comme neige au soleil.

En conclusion, comme les finances du Parti sont à la fois bien tenues et dans un état florissant, nous devons tous trouver de l'intérêt, et une certaine joie, à consulter les documents qui l'établissent. Il faudrait que chaque militant se rende compte exactement de l'emploi qui est fait des cotisations, chose instructive et, en même temps, réconfortante. J'insiste auprès des membres du Congrès pour qu'ils ne se laissent pas écarter par l'aspect un peu rébarbatif des chiffres et qu'ils étudient de près notre rapport.

Si au cours de la discussion qui va s'ouvrir, le Congrès désirait tous documents supplémentaires, nous sommes à sa disposition. (*Approbation.*)

Démoulin. — Je voudrais savoir ce que la délégation d'Algérie a coûté, parce qu'il me semble qu'une Fédération qui compte 55 cartes exige beaucoup de dépenses pour l'envoi de délégués permanents, qu'il y a là un peu de gaspillage des fonds du Parti. Il faudrait réserver l'argent du Parti pour les Fédérations qui donnent des preuves d'activité plus grande que la Fédération d'Algérie.

Guillon. — La Fédération d'Algérie ne coûte pas plus que celle des Bouches-du-Rhône, peut-être moins ; le Parti n'a contribué dans les frais de ma délégation que pour le chemin de fer de Marseille jusqu'ici, c'est-à-dire pas plus que pour les Bouches-du-Rhône. De plus, nous ne venons pas aux réunions du Conseil national, alors que les autres Fédérations y viennent tous les deux mois.

Dubreuilh. — Ce n'est pas au nom de la trésorerie que je réponds, mais au nom du secrétariat. La Fédération de l'Algérie est effectivement une Fédération faible et qui a eu également, si on peut s'exprimer ainsi, des malheurs, et qui n'a pu arriver encore à se constituer d'une façon stable. C'est pour cela que l'organisation centrale du Parti lui doit peut-être plus qu'à d'autres sa sollicitude et l'envoi de délégués permanents quand elle en fait la demande. Il faut reconnaitre qu'à cet égard, la Fédération d'Algé-

rie n'a pas abusé. Si mes souvenirs sont exacts, elle n'a eu qu'une seule délégation, celle accomplie par Cachin. On ne peut donc dire que cette Fédération a coûté trop cher au Parti. Ce que nous regrettons, c'est de ne pouvoir envoyer plus souvent des camarades comme Cachin en Algérie, pour tâcher de développer le mouvement socialiste qui pourrait s'y étendre comme partout ailleurs. (*Approbation.*)

Guillon. — Nous sommes dans une situation particulièrement défavorable, et il ne faudrait pas que l'on nous traitât comme des bâtards; nous devons avoir les mêmes droits que tous les socialistes de France. Je voudrais que nous ayons la même sollicitude du Parti. Les distances sont immenses chez nous, les communications difficiles, la propagande impossible; par nos propres moyens, nous ne serions rien. Si, comme l'a dit Dubreuilh, nous pouvions avoir des délégations un peu plus fréquentes, ce ne serait pas de l'argent perdu, comme on a bien voulu le dire. L'Algérie est grande comme plusieurs fois la France et il peut être intéressant d'y développer les idées socialistes comme partout ailleurs. Si nous avions été plus forts récemment en Algérie, le scandale de l'Ouenza ne se serait pas produit. S'il y avait eu un prolétariat conscient et solide qui eût pu descendre dans la rue et empêcher toutes les saletés qui se sont produites, il est probable que nous les aurions empêchées, car il n'y a que l'action directe pour empêcher toutes les malpropretés qui se commettent. Que ce soit en argent, que ce soit en délégations, ne nous marchandez pas votre appui, nous sommes dignes d'intérêt au même titre que les autres Fédérations. (*Applaudissements.*)

Roland. — Je suis d'accord avec Dubreuilh et je crois que nous avons intérêt à envoyer des délégués permanents, surtout dans les Fédérations faibles. C'est notre devoir de dépenser l'argent de la propagande, précisément dans les milieux qui semblent être réfractaires au socialisme. Les grandes Fédérations ont moins besoin de propagande que les petites. Pour ma part, j'ai vivement insisté pour l'envoi d'un délégué permanent en Algérie, étant donné que le groupe qui le demandait depuis longtemps, le groupe de Constantine, est un des plus vieux groupes organisés de

notre Parti. Je connais son existence depuis plus de quinze ans; ces camarades méritaient donc que le Parti fassent une dépense pour eux. Je regrette même qu'il ne soit pas assez riche pour faire visiter toutes les Fédérations une fois par an. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai toujours demandé à la C. A. P. qu'on veuille bien visiter les plus petites Fédérations, et puisqu'on vient de parler des dépenses qu'entrainent ces visites, je saisis le Congrès d'une sorte de proposition qu'on pourra mettre sur le papier et qui peut se résumer ainsi : Les délégués permanents ne seront pas seulement délégués a la propagande, mais auront aussi le droit et le devoir de visiter certaines Fédérations dont l'organisation nous semble parfois suspecte. Je tiendrais par exemple à dire que je ne reconnais pas du tout la Fédération de la Vendée. Je suis persuadé qu'elle n'existe pas. Si on avait envoyé dans la Vendée une fois par an, depuis que l'unité existe, un délégué permanent, il est certain qu'il y aurait véritablement une Fédération. il y a d'autres Fédérations un peu dans ce cas, qui ne demandent pas assez souvent le secours de délégués permanents. Le Parti devrait les envoyer à ses risques et périls et malgré les secrétaires des Fédérations. (*Approbation.*) Il est intéressant pour nous de faire grandir précisément le Parti socialiste dans les endroits où il n'y a pas, où il semble qu'il n'y ait pas de socialistes.

Il y a des Fédérations qui ont un grand nombre de cartes, et malheureusement bornent leur propagande à une ou deux circonscriptions; je pourrais en citer, et il semble que pour ces Fédérations, le reste de leur département n'existe pas. (*Approbation.*) Le Parti, la C. A. P. devraient organiser des tournées de propagande dans ces arrondissements qui semblent être mis de côté par les Fédérations et savoir le secret de ces mises à l'index par ces Fédérations. (*Applaudissements.*)

Le Président. — C'est une proposition sur laquelle il n'y a pas lieu de voter en ce moment; nous continuons la discussion.

Odru. — Le délégué d'Algérie n'a pas été remboursé de ses frais de bateau, parce qu'il ne les a pas réclamés. Je ferai observer qu'au Congrès de Nancy, ils ont été payés

et cela parce que la Fédération d'Algérie peut être considérée comme proche de France et non comme une Fédération d'outre-mer. Je demanderai donc qu'elle soit remboursée de ses frais de voyage complets.

Le Président. — Ce n'est pas une question de Congrès; la C. A. P. règlera cette question.

Caffin (*Seine*). — Puisque la situation financière du Parti est florissante, il serait utile que maintenant nous pensions à combler une lacune qui existe depuis le début du Parti. Je veux dire que les salariés du Parti ont des appointements divers, les uns touchent plus que les autres. Le Parti socialiste étant un parti de lutte de classe ne peut lui-même établir une classe parmi ses salariés. Si le Congrès ne veut pas décider cela immédiatement, je demande qu'il donne madat au C. N. d'établir sur un prix unique les salaires de ses employés. (*Interruptions*).

Delory. — Il avait été convenu que nous ne discuterions pas des propositions faites ainsi au pied levé. Je demande que cette proposition soit renvoyée à la C. A. P.

Dreyfus. — Dans le rapport du trésorier, j'ai vu que le remboursement des frais de chemins de fer des délégués est de 5.935 francs pour le C. N. J'estime que cette somme pourrait être mieux employée. De nombreuses Fédérations demandent un délégué permanent de plus, cela vaudrait mieux que de payer un voyage par chemin de fer à chaque Fédération. Le C. N. ne fait qu'adopter le travail de la C. A. P... (*Interruptions.*)

Le Président. — Il est entendu que cette proposition sera renvoyée également à la C. A. P. (*Approuvé.*)

Je mets aux vois l'adoption des deux rapports.

(*Adopté.*)

Camélinat. — Le Congrès de Toulouse avait décidé qu'à la rentrée, immédiatement la C. A. P. s'occuperait de la situation des élus. Dès le 25 octobre, une lettre était adressée à tous les élus en retard, je ne vous en donne pas lecture, parce que cela demanderait pas mal de temps. Je dois dire qu'ils étaient en assez grand nombre, Delory pourrait l'affirmer, à ce moment les députés se trouvaient

en vacances, il y en avait un grand nombre en retard. A cette lettre, plusieurs ont répondu et se sont mis au pair tout au moins. Plus tard, en janvier, avant le C. N. du 24 janvier, une nouvelle lettre a été adressée à tous ceux qui étaient en retard, lettre recommandée avec avis de réception, et comme un certain nombre de députés se plaignaient de ne pas recevoir les lettres recommandées, le trésorier leur en a envoyé deux : une recommandée, l'autre simple. De cette façon, ils ne pouvaient pas dire qu'ils ne l'avaient pas reçue. (*Rires*) et, soit dit en passant, depuis il en a toujours été ainsi.

Après le C. N. du 24 janvier, sur la proposition de Delory, trésorier du Groupe socialiste au Parlement, il a été décidé que la C. A. P. réunie avec la Commission de contrôle examinerait la situation des élus en retard et leur adresserait un dernier appel en leur demandant, conformément à la décision du Congrès de Toulouse, de s'engager à verser une somme de tant par mois, permettant de payer tous leurs retards dans cette législature, tout en versant régulièrement leur mois. Dans cette lettre, nous demandions à tous ces députés d'envoyer un engagement formel. Un certain nombre ont répondu, puis une nouvelle lettre a été nécessaire : la dernière, à laquelle la plupart des autres ont répondu. Voici ceux qui nous ont envoyé des réponses.

Delory. — Je crois que pour la clarté du débat, on pourrait citer le nom de tous les élus en indiquant pour les uns les observations à faire, pour les autres pas d'observations.

Camélinat. — Je vais lire tous les noms.

Bedouce a accepté, mais il n'a rien versé; il a envoyé un engagement, j'ai la lettre ici; il explique que les charges qu'il a, que lui donne le Midi socialiste, l'ont mis pour quelque temps dans l'impossibilité de verser, mais qu'il fera un versement très prochainement. (*Approbation.*)

Breton a également versé, avec ses mois courants, une somme de 120 francs sur son retard.

Brousse a accepté et versé 200 francs depuis son acceptation.

Carlier a accepté et versé 200 francs.

Pour Chauvière, vous savez déjà qu'au Congrès de Toulouse on a examiné son cas. Vous savez qu'il a déclaré qu'il lui était impossible de verser. La C. A. P. et la Commission de contrôle ont exigé de lui que s'il ne pouvait pour le moment verser, il paie au moins ses mois courants. Depuis, il les a payés.

Constans a payé 300 francs depuis son engagement.

Mélin a payé 300 francs depuis son engagement.

Delory. — Plus 150 francs d'un mois courant; il a payé ses mois courants plus une partie du retard.

Camélinat. — Pour Poulain, vous savez qu'au Congrès de Toulouse, sa situation a été examinée; sa Fédération a adressé une lettre au Congrès, exposant sa situation. Poulain a accepté l'engagement, mais déclaré qu'il lui était impossible de verser avant la liquidation de l'ardoisière ouvrière de Rimogne..., qu'aussitôt après il paiera ce qu'il doit.

Rozier a accepté et a versé 120 francs sur son retard et 100 francs sur ses mois courants.

Selle a également accepté et a versé 100 francs.

Walter, malgré les deux lettres que je lui ai adressées, n'a pas répondu par lettre en s'engageant. Seulement, depuis le 2 février, sur la somme de 1,400 francs qu'il devait, il a versé, y compris les deux mois courant, 800 fr. (*Rires. Plusieurs voix: C'est une réponse*). La C. A. P. et la Commission de contrôle, malgré que le citoyen Walter n'ait pas écrit, ont accepté avec plaisir. Il est inutile de vous dire que ceux qui ne versent pas lui donnent beaucoup plus de travail et que la Commission aurait beaucoup plus de satisfaction si tous procédaient de la même façon. (*Approbation.*)

J'ai passé la ligne de Cadenat, j'y reviens. Il a accepté après la dernière lettre par une dépêche que nous avons reçue hier. Je lui ai adressé au nom de la C. A. P. et de la Commission de contrôle une dépêche lui disant de m'envoyer immédiatement et par lettre la confirmation de son acceptation. Depuis la fin du dernier mois, il a envoyé 150 francs, plus 150 francs déjà envoyés en janvier. Je puis d'ailleurs, si vous le voulez, vous donner les verse-

ments de tous les camarades en retard depuis le mois de janvier.

Le Président. — Le Congrès est-il d'avis de connaître les versements depuis le mois de janvier ?

*Plusieurs voix : Oui.*

Coste. — On m'a chargé de poser la question de savoir comment Cadenat s'acquitterait. Nous demandons comment il a payé ses cotisations de l'année dernière.

Camélinat. — Il a payé 600 francs l'année dernière.

Coste. — A quelle époque ?

Camélinat. — En plusieurs fois : une première fois 200 francs et ainsi de suite.

Roland. — A la C. A. P., quand nous nous sommes réunis pour examiner le cas des élus qui n'avaient pas encore signé leur engagement, — car il faut vous rappeler que Cadenat avait été, sur décision de la C. A. P., averti que s'il ne se mettait pas en règle avant le Congrès, on serait obligé de procéder à son exclusion suivant les termes du règlement — or, hier, dernière limite, après avoir versé ses mois courants et rien sur son arriéré, il a envoyé un engagement par dépêche. Il s'agit de savoir si vous croyez qu'une dépêche équivaut à une signature mise sur un papier. Il y a assez d'avocats ici pour nous dire si cela vaut. Quand on prend un tel engagement, ce n'est pas avec un télégramme, mais avec un porte-plume.

Le Président. — Camélinat a écrit pour demander confirmation par lettre. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'attendre la réponse.

Hoareau. — On n'a pas de réponse de Cadenat. Mais nous sommes des camarades qui nous engageons pour lui et donnons l'affirmation que Cadenat fera son devoir. (*Approbation.*)

Delory. — Il faut serrer les choses d'un peu plus près et obtenir de nos amis qu'ils ne se contentent pas, chaque veille de Congrès, de payer leur courant en promettant de payer leur retard. D'autre part, je ne voudrais faire aucune critique, mais j'estime qu'il faut que demain nous

nous trouvions en présence d'une situation bien nette, et voici ce que je vous propose. Nous prenons acte des engagements, nous demandons au trésorier du Parti de dresser les reçus conformément aux engagements pris, reçus qui me seront remis pour les percevoir, et il est convenu d'une façon ferme que ceux qui, après avoir pris ces engagements, se laisseront mettre en retard, sans autre formalité, se verront appliquer les sévérités du règlement. Puisqu'on nous envoie ici des réponses par télégramme, on peut faire des envois par mandat-poste, même par mandat télégraphique. (*Approbation.*) D'autre part, Camélinat me permettra une critique. Au Congrès de Toulouse, il avait été convenu que tous les trimestres, les Fédérations recevraient l'état de versement de leurs élus. Je ne sache pas que cette décision ait été appliquée et je demande que ce soit fait au moins pour l'avenir, parce qu'il ne faut pas qu'une Fédération croie que ses élus paient régulièrement et apprenne en plein Congrès qu'ils sont en retard. (*Approbation.*)

Bruckère. — Je viens apporter au Congrès un document complémentaire à ce qu'ont dit Camélinat et Delory, afin que chaque membre du Congrès se rende compte de la situation des élus. On vous a parlé de courant et de retard, il serait bon d'être fixé d'un mot.

En avril 1908, nous avons été amenés à examiner la situation des élus dont le retard ne faisait que croître et embellir. A ce moment, devant l'énormité des sommes qu'ils devaient, quelques-uns semblaient découragés. Nous avons dit : La somme due jusqu'à ce jour sera le retard, et à partir de maintenant, nous réclamerons à chacun les 100 francs par mois qu'il doit, plus une petite annuité d'amortissement destinée à diminuer progressivement le retard. A l'heure actuelle, pour les trois premiers mois de 1909, janvier, février, mars, nous avions 49 députés cotisants qui, pour trois mois à 100 francs, nous devaient 14,700 francs; or, ils ont versé dans l'ensemble 15,300 fr.; ce qui indique, en prenant les choses d'ensemble, que depuis les trois premiers mois, non seulement tout le courant est intégralement payé, mais encore le retard a diminué de 600 francs. Je crois que depuis que j'ai établi ces

chiffres qui sont déjà un peu vieux, Delory a reçu de l'argent, de telle façon que ces 600 francs sont peut-être devenus 2,000 francs. Mon intervention avait pour but de montrer que, grâce à la fermeté que nous avons montrée depuis Toulouse, et que la proposition de Delory ne peut qu'accentuer, le courant est payé et le retard diminue. (*Approbation.*)

André. — Carlier ne pouvant assister au Congrès, m'a remis une lettre en me demandant d'en donner lecture.

J'ai lu cette lettre à la C. A. P. hier. La C. A. P. est revenue sur sa décision antérieure ; elle a décidé que l'engagement de Carlier était suffisamment formel pour être accepté. Elle a fait observer que cet engagement n'avait pas été suivi d'effet et qu'il n'y avait pas eu de versement postérieurement. J'ai donc fait un premier versement de 200 francs, laissant à Carlier, immédiatement après la décision du Congrès, le soin d'exécuter les versements complémentaires. Si la décision du Congrès est ferme et catégorique pour tous les retards, je pourrai verser en me conformant au mandat de Carlier.

Goldschild. — Je ne suis pas aussi optimiste que Bruckère. Il vous faisait voir, avec chiffres à l'appui, qu'au bout de la troisième année de mandat, presqu'à la veille où les Fédérations vont choisir leurs candidats, les élus en retard manifestaient le beau geste de se mettre à jour ou plutôt de payer chaque mois. C'est déjà quelque chose. Nous connaissons, nous, dans la 19e section, un élu qui, pendant les trois premières années de son mandat, n'a jamais manifesté le désir de payer ni de connaître le Parti ou sa section. Il a commencé, les chiffres lus tout à l'heure en donnent la preuve, la troisième année de son mandat à faire ses versements. C'est admirable ! et la caisse du Parti s'en trouvera très bien, mais probablement moins bien la section. C'est en effet un très bon calcul commercial, pour un élu, que de venir, la troisième année, faire une partie des versements d'une somme quelconque, 5 ou 600 francs, pour être désigné comme candidat aux prochaines élections. Ce sacrifice de 5 ou 600 fr. est peut-être très avantageux, parce qu'il permet de gagner 4 fois 15,000 francs, mais nous ne pouvons accepter

cette manière de voir et nous demandons que les élus en retard de leurs cotisations soient absolument sacrifiés par le Parti. Lorsqu'un militant est en retard de six mois, il est rayé; lorsqu'un élu est en retard de trois ans, on lui garde toute possibilité de se mettre à jour. Le militant gagne cent sous par jour, l'élu 15,000 fr. par an. Il n'y a aucun ménagement à garder, et les élus qui n'ont pas su se tenir à jour pendant les trois premières années, qui la quatrième année font de tout petits versements, ne font pas autre chose qu'un placement avantageux. (*Interruptions.*)

Jean Roux (*Maine-et-Loire*). — La Fédération de Maine-et-Loire, non seulement trouve qu'il n'est pas suffisant de demander aux élus la cotisation qui leur est demandée actuellement, mais lorsque l'augmentation parlementaire a été votée à la Chambre, les députés socialistes avaient un beau geste à faire, ils ne l'ont pas fait. Quelques-uns ont dit: Si nous n'avons pas demandé le maintien à 9,000 francs, c'est parce que nous voulions que le Parti profite de cette augmentation. Le Parti n'en profite pas. Or, nous considérons que le Parti socialiste n'a pas seulement pour but de faire des 15,000 francs, mais de la bonne propagande. Quelques députés de plus ou de moins, cela ne fait rien. On nous dira sans doute que si nous demandons aux députés de verser 6,000 francs, il y en a qui s'en iront. Eh bien, tant pis; il en restera assez quand même. Au nom de la Fédération de Maine-et-Loire, je demande que les députés non seulement versent les 3,000 francs, mais la totalité de l'augmentation, soit 6,000 francs.

Le Président. — Nous sommes en présence de trois propositions. Celle que vous venez d'entendre: versement des 6,000 francs...

Delory. — Je vous disais à Nancy que si vous décidiez le versement des 6,000 francs, les 6,000 francs sont à votre disposition. Mais aujourd'hui, si vous votez la proposition, je les refuse... (*Interruptions. Plusieurs voix: Le renvoi à la Commission.*)

Le Président. — Je mets aux voix le renvoi à la Commission.

(*Adopté.*)

Il reste la proposition d'application du règlement : Le Congrès prend acte des engagements pris par les élus ; il sera dressé des reçus remis au camarade chargé de percevoir les cotisations du Parti et dans les deux mois, il y aura application du règlement. Ensuite, les Fédérations seront avisées des paiements de leurs élus. Il y a enfin la proposition de Goldschild tendant à revenir sur les décisions précédentes.

Goldschild. — J'accepte la proposition Delory. (*Approbation.*)

(*Adopté.*)

Delory. — J'ai applaudi comme vous en entendant le nom des collègues qui ont payé leur retard, mais je constate que si on applaudit le nom de ceux qui paient leur retard, on est presque indifférent pour ceux qui paient régulièrement leur cotisation. (*Rires.*) Je demande qu'au prochain Congrès, il soit fait un tableau, dressé par le trésorier, qui montrera où en sont les élus avec l'état de leurs cotisations.

Camélinat. — Vous me donnerez un texte.

Caffin. — Le trésorier ne nous a pas parlé des conseillers municipaux de la Seine qui sont très en retard. Le Congrès a également à se prononcer sur eux.

Camélinat. — On me demande la situation des conseillers municipaux de la Seine ; je vais en donner connaissance.

(*Suit la lecture :*)

Jaurès. — Pour une fois que nous avons eu une séance absolument irréprochable, nous avons fait le huis clos. (*Rires.*)

Pressemane. — Je demande que le Bureau communique à la presse un compte rendu assez fidèle de ce que nous avons dit ce matin, parce que rien ne doit être caché. (*Approbation.*)

## Rapport de la Délégation de la C. A. P. au Conseil d'Administration de « l'Humanité »

Le Président. — L'ordre du jour appelle la lecture du rapport des délégués du Parti au Conseil de l'*Humanité*. Bracke et Tanger devaient être rapporteurs. Aucun d'eux n'a pu se rendre au Congrès, mais Bracke m'a envoyé ce matin son rapport dont je vais vous donner lecture.

(*Voir le rapport, page* ).

Chastanet (*Seine*). — Il n'y a pas longtemps, nous avions deux quotidiens. Maintenant, il n'en reste plus qu'un. Or, vous constatez que, dans l'*Humanité*, c'est la tendance réformiste qui l'emporte. Je désirerais qu'on tienne compte de cette constatation. J'ai vu avec plaisir que les rédacteurs et les administrateurs soignent leur journal, mais je désirerais qu'on en fît disparaître certaines réclames, certains bulletins comme pour le lait Maggi... Cela jette un mauvais jour et il serait bon de faire disparaître cela. (*Interruptions.*) Nous sommes en réunion secrète, il me semble que j'avais le droit d'apporter cette indication.

Killer. — Chastanet a dit une partie de ce que je voulais dire. Vous admettrez que maintenant que la *Révolution* n'existe plus...

*Une voix.* — La *Révolution* était anarchiste.

Killer. — Maintenant qu'elle est disparue, il n'y a plus que l'*Humanité*. Eh bien, quand on fait de la propagande et qu'on voit dans le journal la Société Maggi naviguer avec le Magasin de Gros, les camarades sont bien placés pour nous dire : C'est une affaire commerciale, ce n'est plus le journal du Parti. Effectivement, est-ce que l'*Humanité* est un journal de lutte ? Non, elle n'insère même pas les communications qui lui sont envoyées. On peut citer telles convocations envoyées par lettres recommandées qui n'ont pas été insérées. Pour ma part, je ne puis comprendre qu'un journal qui ne parle que de réformes soit le journal d'un parti de révolution... Un journal

qui n'a que des ordres du jour invitant les camarades à venir en aide à ceux qui sont en grève, ce n'est pas le véritable organe du Parti. L'organe du Parti a le devoir de les inviter à faire de l'action violente, à aller dans la rue... (*Rires, applaudissements et protestations.*)

Delory. — Vous n'attendez pas de moi que je suive les précédents orateurs dans la discussion qu'ils ont ouverte, parce que je crois qu'ils mettent un peu la charrue avant les bœufs.

Qu'est-ce que nous demande le rapport ? Il nous fait constater qu'étant donné le capital versé, on peut aujourd'hui constituer la société qui donnera au Parti la majorité. Je crois que nous ne pouvons pas aujourd'hui discuter tous ces détails. Ce sera un point très délicat de savoir sous quelle forme le Parti sera, en majorité, propriétaire des actions ; je demande que cette question soit renvoyée à l'étude de la prochaine Commission qui présentera un rapport au C. N. A ce moment, lorsqu'on aura déterminé de quelle façon le Parti aura la majorité dans la nouvelle société, nous examinerons de quelle façon la rédaction pourra se faire, et nous échangerons nos vues. Vous trouvez qu'on ne fait pas assez de propagande anarchiste, nous trouvons qu'il ne devrait pas y en avoir une seule ligne. Vous voyez que nous sommes loin de compte. (*Rires.*) Mais j'estime qu'une pareille discussion n'est pas à sa place maintenant. La seule question devant laquelle nous sommes, c'est de savoir sous quelle forme le Parti prendra possession de la majorité des actions de la nouvelle société. Je demande que cette étude soit renvoyée à la C. A. P. à charge par elle de nous présenter un rapport au prochain C. N. (*Approbation.*)

Collignon. — Une assemblée des actionnaires aura lieu au mois de mai, et, d'ici-là, le C. N. n'aura pas le temps de se réunir.

Delory. — Le C. N. ne peut, au contraire, prendre des décisions que quand l'Assemblée générale aura eu lieu et aura créé les actions d'apport.

Mauger. — On a demandé à favoriser la prise des abonnements de l'*Humanité*. J'en suis partisan absolu,

mais je tiens à signaler ceci : en province, dans certaines régions, on est plus mal servi quand on est abonné que quand on achète le journal.

Renaudel. — Il n'y a rien à faire, cela ne dépend pas de nous, mais de la poste.

Rappoport. — Je n'aurais pas pris la parole si Delory n'en avait pas pris l'initiative au point de vue de la direction morale du journal. Il est entendu que le Parti prendra possession non seulement financière, mais politique et morale du journal. Il faut que le Parti soit vraiment, par sa politique, responsable du journal. C'est entendu pour la Commission qui va siéger. Il est absolument inévitable, si on veut que l'*Humanité* soit respectée par tous les membres du Parti comme elle doit l'être, il faut qu'on trouve des garanties, qu'à la Commission dont a parlé Delory, ce soit la politique du pacte d'unité qui soit intégralement respectée.

Et puis, je dirai un mot. Il faut que l'*Humanité*, quelle que soit sa tactique, réformiste ou autre, lorsqu'il y aura des attaques contre le Parti, fasse des réserves, comme c'était le cas par exemple pour une réunion comme celle de l'Hippodrome. Je demande, si le Parti est attaqué dans ces réunions, ce qui peut arriver tous les jours, qu'on ne ne croie pas que l'*Humanité* se solidarise avec ceux qui nous attaquent, et qu'elle prenne toujours, même en attendant le règlement définitif de la question, la défense du Parti et de ses intérêts.

Ferrand. — Un camarade se plaignait tout à l'heure que l'*Humanité* n'insérait pas les communications qui lui étaient adressées. Nous lui faisons, nous, le reproche contraire et nous nous plaignons qu'on insère dans l'*Humanité* des communications qui peuvent engager l'action politique de la Fédération. Dernièrement, il a paru une note tendancieuse dans l'*Humanité* qui annonçait la création de sections dans l'arrondissement de Saint-Omer. Nous ignorons absolument qui a pu envoyer cette note qui nous engageait. Nous demandons que l'*Humanité* n'insère de communications que celles venant de militants connus ou bien qui sont envoyées par l'organisme fédéral. Cela a

une grande importance et nous demandons que l'*Humanité* tienne compte de cette observation.

Le Président. — Nos amis du Pas-de-Calais m'ont parlé de ce fait au début du Congrès, je sais de quoi il s'agit; je n'ai pas présent à la mémoire le nom du correspondant de l'*Humanité;* mais quand un correspondant nous envoie une note destinée à la propagande stricte du Parti, on peut se laisser aller à l'insérer, même sans consulter les organismes responsables par dépêche. J'ai dit à nos camarades que nous leur ferions connaître l'auteur de la communication, et qu'à l'avenir, si nous ne devons pas passer ses communications, nous ne les passerons pas. Mais il est possible au contraire que les rapports qui s'engageront entre ce correspondant et la Fédération ne fassent que servir l'organisation. Il y a là des questions de détail qui peuvent être résolues beaucoup plus par les rapports que les militants des Fédérations et les secrétaires des organisations auront avec l'*Humanité* que par des récriminations apportées devant un Congrès. Nous demandons au Parti que les militants des organisations et les organisations elles-mêmes aient des rapports constants avec l'*Humanité*, ils la mettront à l'abri des choses qui pourraient être regrettables.

Uhry. — Je n'aurais point demandé la parole si certains camarades n'étaient venus tout à l'heure reprocher à l'*Humanité* d'avoir inséré des réclames pour la Société Maggi. C'est à Renaudel qu'il aurait appartenu peut-être de répondre en sa qualité d'administrateur à ces accusations, mais je tiens à dire à ces camarades qu'ils ont tort de soulever cette question devant le Congrès et je tiens à assurer le Congrès qu'à l'*Humanité*, contrairement à tous les journaux qui, lorsqu'ils font de la réclame pour une Société financière ou une Société capitaliste, font pression sur le rédacteur pour que la rédaction de l'article soit conforme à la réclame financière, pendant tout le procès de la Société Maggi, les administrateurs m'ont dit et déclaré : Publiez tout, l'administration est absolument indépendante de la Société Maggi. Je trouve vraiment extraordinaire que des camarades, alors que l'*Humanité* a été le seul journal qui ait publié intégralement les comptes

rendus de ce procès, aient eu le courage de venir déclarer que l'*Humanité* était aux gages d'une Société financière.

LAFARGUE (*Nord*). — Je commence par répondre à ce côté-ci de l'assemblée (*se tournant vers les amis d'Hervé*) que je ne suis pas un absolu admirateur de l'*Humanité*. Renaudel non plus, ni aucun des rédacteurs.

JAURÈS. — Moi non plus. (*Rires.*)

LAFARGUE. — Je crois qu'on pourrait l'améliorer considérablement et au point de vue socialiste et au point de vue révolutionnaire. Mais ce n'est pas une raison pour faire comme le camarade postier et venir attaquer l'*Humanité*.

CHASTANET. — Je ne l'attaque pas.

LAFARGUE. — Vous avez prétendu qu'elle n'avait pas joué un rôle aussi révolutionnaire qu'elle aurait dû le jouer.

CHASTANET. — Ce n'est pas moi qui ai dit cela; j'ai dit que je désirais que l'on instituât à l'*Humanité* un peu plus de révolutionnarisme.

LAFARGUE. — Lors du premier massacre de Draveil au restaurant Ranque, c'est l'*Humanité* et Renaudel qui ont pris parti dans toute la presse; c'est Renaudel qui est parti immédiatement dès que la nouvelle est arrivée, qui a parlé aux médecins, à tous les terrassiers et qui a rapporté le premier à Paris une photographie du massacre qui s'était fait dans cette salle. Cela a prouvé qu'il y avait une animation très grande à l'*Humanité* pour donner son importance à cette grève. Lorsque le massacre s'est fait à Villeneuve-Saint-Georges, Renaudel y était, — et là, c'était révolutionnaire, — tandis que certains, il a fallu les rappeler pour les faire rester là, parce qu'ils étaient en train de prendre leur billet pour s'en retourner à la gare.

LAFONT. — C'est Renaudel qui rappelle cela ?

RENAUDEL. — Je ne comprends pas pourquoi Lafont me met en cause.

Lafargue. — Cela a été publié dans *l'Humanité* sous la signature de Guérard et ceux-là étaient désignés nominalement ; ils n'ont pas répondu ; je ne les nomme pas ici, mais vous les connaissez. (*Interruptions.*)

Et puis, lors de l'affaire de la statue de Floquet, on a reproché à l'*Humanité* de n'avoir pas fait assez de tapage pour cette manifestation. Cependant, elle a fait quelque chose et, ce qui est très curieux, c'est qu'il y a eu trois rédacteurs ou administrateurs de l'*Humanité* qui ont été arrêtés lors de cette manifestation, tandis que l'autre journal n'en a pas eu un seul qui ait été arrêté. Ne croyez-vous pas que pendant la grève des Postes, l'*Humanité* a bien rempli son devoir et a soutenu les camarades postiers non seulement avec de l'ardeur, mais avec de l'intelligence ? (*Approbation.*) Je crois qu'on peut dire que l'*Humanité* n'est pas assez bien, il faut la transformer, et Delory et Renaudel sont aussi de mon avis ; mais nous ne pouvons pas lui jeter la pierre, sous prétexte qu'elle n'a pas rempli son rôle révolutionnaire.

Lauche (*Seine*). — Lafargue a apporté une partie des observations que je voulais présenter. On a fait des critiques sur l'administration et la ligne politique du journal l'*Humanité*. Tout à l'heure, on comparait l'*Humanité* à un autre organe quotidien qu'on disait aussi le représentant du Parti et qui ne le représentait point. On ne tient nullement compte des conditions que doit remplir un journal quotidien. Pour que l'*Humanité* plaise à tout le monde, cela est absolument difficile et impossible, peut-on dire ; le journal doit garder une ligne de conduite nette et précise ; cette ligne de conduite devrait être discutée et c'est pour cela que je ne comprends pas du tout l'intervention de Rappoport. Il ne s'agit pas d'attendre que l'*Humanité* ait créé les actions d'apport pour que les critiques, les observations et les changements qu'on voudrait soient produites. Il faudrait agir immédiatement. En ce qui me concerne, je considère que jusqu'à ce jour, il était impossible au journal de tenir une attitude différente de celle qu'il a eue jusqu'à ce jour.

Ce que l'on ne veut pas examiner assez, c'est le problème financier. Est-ce que vous croyez que c'est simple-

ment en faisant des critiques comme aujourd'hui qu'on arrivera à donner au journal la vie qu'il devrait avoir ? Le journal ne peut vivre que s'il est soutenu par l'ensemble du Parti. Plusieurs fois, on a examiné au Conseil d'administration la question des réclames. Il est évident que nous ne voudrions pas plus voir celle de Maggi que celles qui paraissent dans les autres journaux et dans l'*Humanité*. Mais il y a quelque chose que l'on ne dit pas, c'est que l'*Humanité* a supprimé son bulletin financier; elle a donc à ce point de vue une liberté absolue, qu'elle avait certes auparavant, mais qu'elle a augmentée. C'est là un acte d'honnêteté et un acte révolutionnaire. L'*Humanité* ne peut être comparée aux autres journaux. Le compte rendu que faisait Uhry lors du procès Maggi démontre que les réclames données par la Société Maggi à l'*Humanité* n'empêchaient pas l'*Humanité* de dire son fait aux organisations capitalistes qui exploitent la classe ouvrière. (*Approbation.*)

Je ne reviens pas sur l'action de l'*Humanité* qu'on ne trouve pas assez révolutionnaire et qui s'est conduite comme vous le savez lors de la grève de Villeneuve-Saint-Georges. Mais puisque personne n'a rendu cet hommage au journal, je tiens à dire que si nos camarades, que si les militants de la C. G. T. ont été arrachés aux griffes de la justice bourgeoise, c'est grâce à la campagne courageuse et constante du journal l'*Humanité*. (*Applaudissements.*)

Il y a un dernier grief auquel je tiens à répondre, parce qu'il intéresse particulièrement la section du onzième de Paris. On a dit que la manifestation Floquet n'avait pas été soutenue comme il convenait par l'*Humanité*. (*Une voix :* C'est exact.) Seulement, on a été obligé de reconnaître que la manifestation avait eu un caractère grandiose, que les socialistes étaient tous au rendez-vous et que les camarades de l'*Humanité*, de la Fédération de la Seine et de la section du XI^e^ étaient au premier rang et ont su faire tout leur devoir. Nous tenons à déclarer que nous avions pris des garanties à la section du XI^e^ pour que la manifestation donnât son plus grand rendement. Nous avions cependant considéré qu'il était plus utile d'attendre la veille ou l'avant-veille de la manifestation pour

en faire la publication dans l'*Humanité*. Nous préférions le faire au dernier moment pour qu'elle rende comme elle devait rendre et non pas faire du bluff pour rester ensuite chez nous. (*Approbation.*)

Chastanet. — Après le rapport qu'a lu Renaudel, je ne monte pas à la tribune pour apporter des compliments, mais quelques critiques, même après l'intervention d'Uhry. Je dirai que cela, c'est de l'information et je vise la question des réclames. J'aurais préféré que ces réclames fussent mises en quatrième page et non pas avec les convocations du Parti. Si vous nommez une Commission, si vous voulez réorganiser la rédaction du journal, il ne faudra pas oublier une tendance ; celle de l'extrême-gauche comme celle de l'extrême-droite doivent être dans le journal.

Colly. — Lorsque l'*Humanité* a été créée, quelque temps après ou quelque temps avant que la tribune du syndicalisme soit créée, au nom du groupe socialiste du Conseil municipal, j'avais demandé à Jaurès de bien vouloir nous réserver une petite place et je lui disais : Ne croyez-vous pas qu'à côté de la rubrique politique il y aurait intérêt à avoir une rubrique municipale dans l'*Humanité ?* Jaurès, très gentiment, m'a répondu : Effectivement, il serait très intéressant que le groupe socialiste du Conseil fit quelques articles dans l'*Humanité*, mais le nombre de nos rédacteurs, de nos collaborateurs est si grand que peut-être serait-il superflu d'en ajouter d'autres... Ce sont les termes exacts de votre lettre, citoyen Jaurès. Quelque temps après, je vis dans l'*Humanité* la place qui est réservée à la C. G. T. pour la Tribune syndicaliste. Je m'en félicitai moi-même, et je crois qu'en effet il y a lieu de laisser une très large place aux organisations syndicalistes. Aujourd'hui, je reprends ma proposition, je fais aux administrateurs de l'*Humanité* la même demande. Ne croyez-vous pas que pour compléter l'*Humanité*, à côté de la rubrique politique, à côté de la rubrique syndicaliste, il devrait y avoir une rubrique municipale ? Je ne pose pas ma candidature comme collaborateur, mais je demande à l'*Humanité* qu'on puisse de temps en temps lire les questions municipales...

*Une voix.* — Bertre les traite.

Aulagnier. — Pardon ! Bertre, c'est un rédacteur du Conseil municipal, ce n'est pas la même chose.

Rouanet. — Il a publié des choses extrêmement intéressantes sur les affaires municipales.

Colly. — Lorsque Bertre parle dans l'*Humanité*, ce n'est pas au nom du Groupe socialiste du Conseil.

Jaurès. — Et Landrin a fait des articles.

Colly. — Il serait nécessaire que le Groupe du Conseil municipal socialiste, que toutes les municipalité socialistes aient une hospitalité plus grande dans l'*Humanité*. Je ne fais pas de grief à l'*Humanité*, au contraire je voudrais lui apporter mon concours, ainsi que celui des élus socialistes, pour lui donner plus d'intérêt. Vous voyez que je ne fais pas une critique ; je viens au contraire vous apporter la collaboration de tout mon dévouement, du dévouement des collègues du Conseil municipal. Je vous demande de tenir compte de ces desiderata.

A côté de cela, j'ai très souvent signalé à l'*Humanité* le boycottage qui se produit à son égard. Dans l'arrondissement que je représente, dans le douzième, maintes fois nous avons fait cette expérience, nous avons voulu nous rendre compte, nous sommes passés dans divers kiosques de journaux en demandant : Comment se fait-il que vous n'ayez pas l'*Humanité ?* On nous a dit : Nous ne pouvons pas avoir de numéros ! Dernièrement, je suis venu ici et dans toutes les gares du réseau, partout où le train s'arrêtait, je demandais l'*Humanité*, on me disait qu'il n'y en avait pas. Je ne crois pas que ce soit un défaut d'organisation de la part des administrateurs, c'est plutôt une action de boycottage à l'égard de l'*Humanité*. J'appelle votre attention là-dessus parce qu'il y a quelque chose à faire. Il ne faut pas que les camarades puissent se plaindre, comme cela s'est fait déjà, qu'on ne trouve pas l'*Humanité* partout où on trouve les autres journaux ; il faut que ce soit nous-mêmes dans les diverses localités sur tous les points de la France, qui réclamions notre journal, partout où nous passons, et qu'on sache bien, que les marchands de journaux, les kiosques des gares sachent que nous le réclamons.

Jaurès. — Je remercie Colly, et en général tous nos camarades, du ton cordial sur lequel ils ont parlé de l'*Humanité*. Je ne veux pas en ce moment répondre à Rappoport. D'une façon générale, je crois que l'allure que nous avons prise à l'*Humanité* est sage, est conforme, sauf quelques accidents inévitables, à l'intérêt général du Parti. Vous le verrez vous-mêmes. Vous verrez, lorsque le Parti ayant la majorité des actions, se préoccupera plus immédiatement peut-être du tour politique du journal, vous verrez les difficultés qu'il y a à maintenir la ligne centrale du Parti, sa politique centrale, entre les critiques qui lui viennent de droite et de gauche. Je ne veux pas entrer dans cet examen pas plus que je ne veux répondre à Colly. Il serait à coup sûr très agréable d'avoir sur toutes les questions des communications émanant des groupements mêmes qui sont mêlés dans la lutte. Mais Colly me permettra de lui dire qu'il ne serait pas juste de prétendre que dans l'*Humanité*, les questions municipales parisiennes ont été négligées. Rouanet rappelait tout à l'heure, je suis obligé de le dire par esprit de justice pour un de nos collaborateurs, que Bertre avait mené au sujet de questions municipales des campagnes excellentes et qu'il nous serait bien difficile d'accepter un conseiller municipal comme représentant en quelque sorte unique et authentique de l'ensemble du groupe...

Colly. — Je n'ai pas demandé cela.

Jaurès. — Vous dites que ce n'est pas la même chose : un rédacteur professionnel, ce n'est pas le Groupe socialiste du Conseil. Mais à ce Groupe, allez-vous lui demander de déléguer un rédacteur qui ne pourra parler que comme l'interprète du Groupe socialiste du Conseil ? Je ne veux pas dire de malice, mais au moment où, d'une part, Colly affirme son adhésion enthousiaste à la politique insurrectionnelle et où le Groupe socialiste du Conseil à la même heure accepte la présidence, ce dont je ne le blâme pas un instant, avec des socialistes indépendants et avec des radicaux, quel sera le représentant qualifié... (*Rires.*)

Colly. — J'ai parlé de questions municipales et non de questions politiques.

Jaurès. — Je me laisse entraîner et j'en reviens à la proposition que faisait tout à l'heure Delory : qu'à cette heure nous ne discutions pas à fond sur la conduite, la tactique et la politique de l'*Humanité*. La chose urgente, qui domine tout, puisque vous êtes à la veille d'avoir la majorité des actions, est que la Commission étudie avec nous, comme nous, quel est l'intérêt du journal et du socialisme, comment le Parti, maître de la majorité des actions, maintiendra les bons rapports avec les organisations ouvrières, avec les organisations coopératives, afin d'amener le rapprochement de toutes les forces d'action du prolétariat.

Vous examinerez ces choses en toute liberté, en toute souveraineté. Pour ma part, je veux simplement remercier le Parti en lui disant que c'est grâce à son concours et grâce aussi, laissez-moi le dire, au travail et au dévouement d'un grand nombre de nos camarades rédacteurs ou administrateurs, que nous pouvons dire qu'à cette heure, au moment où le Parti va avoir la majorité des actions, il aura la majorité des actions dans une entreprise qui est en équilibre et qui touche à la période des excédents. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Nous sommes en présence seulement de la proposition Delory tendant à renvoyer à la Commission administrative...

Delory. — Pour un rapport au C. N.

## Fixation de l'ordre du jour

Le Président. — C'est cela ; renvoyer l'examen de la question d'abord et de l'organisation définitive des rapports du Parti et de l'*Humanité*.

(*Adopté.*)

J'ai en main une proposition demandant qu'on étudie cet après-midi et ce soir la question agraire et demain les questions de contrôle, Breton, Varenne, etc.

Vaillant. — Je comprends que nous abordions la question agraire et que nous la traitions ce soir ; il n'est pas

mauvais qu'il y ait une réunion supplémentaire à cause de l'importance de cette question, mais il faut qu'il soit entendu que c'est sans fixer de clôture pour la fin de la réunion, ce qui serait impossible, le Congrès ayant pour objet principal cette question.

Musy (*Seine*). — Encore que citadins, nous sommes de ceux qui attachons à la question agraire toute l'importance qu'elle comporte. Nous demandons, et ce sera pour nous une occasion d'éducation socialiste, de complément d'éducation socialiste, que cette question agraire soit discutée avec toute l'ampleur nécessaire. Nous demandons aux camarades qui seront particulièrement documentés, qui eux connaissent la question agraire, de venir nous en entretenir aussi longuement qu'il sera nécessaire. Mais nous faisons appel à la bonne volonté pour qu'autant que possible il n'y ait pas de répétitions, que d'une façon générale les camarades susceptibles de nous en parler veuillent bien entre eux régler quelque peu le débat pour que ce ne soient que des idées nouvelles, des documents nouveaux, de telle sorte que l'autre question qui figure à l'ordre du jour, je veux dire la question électorale, contrairement au désir exprimé par quelques-uns de nos camarades, vienne aussi en discussion avec toute l'ampleur qu'elle comporte elle-même. (*Applaudissements.*)

Delory. — Il faut se mettre en présence des réalités. N'oubliez pas que les propositions faites concernent la discussion générale et que vous aurez à la reprendre sur les résolutions proposées. Si vous ne discutiez pas la question électorale à ce Congrès, le prochain Congrès serait en pleine bataille électorale, il serait trop tard pour demander aux Fédérations d'avoir une attitude uniforme lorsque déjà elles seraient engagées dans la lutte. D'autre part, la question du règlement est aussi importante, on ne peut l'éluder. C'est pourquoi je demande qu'on termine la question agraire dans la journée d'aujourd'hui, étant entendu qu'on devra y revenir dans une autre séance pour voter sur la résolution.

Ducos de la Haille. — Du moment qu'il n'y a pas obligation absolue de limiter le temps de la discussion sur

la question agraire, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir, mais je tiens à indiquer que nous renvoyons de Congrès en Congrès la question agraire et que c'est le Congrès de Saint-Etienne qui doit d'une façon définitive établir le programme agraire du Parti. En réalité, la question électorale pourrait à la rigueur attendre. (*Protestations.*) Lorsque Delory nous dit qu'au prochain Congrès nous serons en pleine bataille électorale, véritablement s'il y a ici des camarades qui tiennent absolument à établir une tactique ferme, il n'y a qu'à avancer la date du Congrès, nous l'avons reculée dans d'autres circonstances, et il nous serait possible de prendre une décision plus éclairée et plus politique, n'étant pas prise dix-huit mois à l'avance. En tout cas, je considère que la question agraire est essentielle, parce que si le Parti a fait son recrutement jusqu'à présent dans le monde industriel, dans le monde du travail des villes, il est nécessaire que nous étendions notre propagande dans les campagnes; c'est l'avenir du Parti socialiste; c'est véritablement pour le Parti socialiste une réserve de force et de puissance; si nous devons conquérir les pouvoirs publics par les moyens légaux, c'est en allant dans ces réserves du prolétariat, du peuple des campagnes, que nous pourrons trouver toute notre force et notre puissance. C'est une question essentielle et vitale, il faut sans limitation de temps que le Congrès la règle d'une façon définitive. (*Interruptions.*)

Musy. — Je croyais qu'il s'agissait de manifester d'abord l'exécution du mandat que nous avons reçu et qui se trouvait d'accord avec les mandats d'un certain nombre de Fédérations, mais puisque Ducos a entamé la question de fond, je suis bien obligé de lui rappeler qu'une des raisons qui font que nous demandons avec la dernière insistance que la question électorale soit soulevée et étudiée...

*Plusieurs voix.* — C'est entendu.

Le Président. — Etes-vous d'avis d'accepter le tableau de travail provisoire qui vous est soumis en abordant cet après-midi la discussion de la question agraire qui continuera en tout cas ce soir ?...

*Plusieurs voix.* — Sans limitation.

(*Adopté.*)

## *Séance de l'après-midi*

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence du citoyen Arthur Groussier.

Colly. — Un journal de la Loire, le *Mémorial de la Loire*, met dans la bouche de notre collègue Ghesquière une injure à mon égard. Je suis certain que le camarade Ghesquière n'est pas plus capable d'avoir proféré cette injure que moi-même je ne serais disposé à l'accepter. Par conséquent, je demande au correspondant du *Mémorial de la Loire* de vouloir bien rectifier et j'indique au Congrès que si cette rectification n'est pas faite demain, il aura à choisir entre ma présence ici et la présence du rédacteur du journal en question. (*Approbation sur certains bancs.*)

De La Porte. — Est-ce que ce citoyen est sous le contrôle du Parti ?

*Une voix.* — Evidemment non, mais c'est une injure au Congrès.

Roland. — Je crois que les socialistes sont partisans de la liberté de la presse. Nous ne sommes pas responsables de ce que disent les journaux, nous les invitons : c'est aux intéressés eux-mêmes à envoyer des rectifications aux journaux.

Colly. — Il est dit dans le *Mémorial de la Loire* que le citoyen Ghesquière m'a qualifié de menteur, ce qui n'est pas exact.

De La Porte. — Vous m'avez qualifié de menteur, vous aussi.

Colly. — Je vous ai opposé un démenti en déclarant que vous disiez une chose inexacte, mais je ne vous ai pas qualifié de menteur, je ne le ferai jamais et je demande aux prolétaires de la presse stéphanoise d'avoir pour les autres prolétaires la déférence à laquelle ils ont droit. Je n'ai qualifié personne de menteur et je ne supporterai jamais que quelqu'un ici me qualifie ainsi. (*Interruptions diverses.*)

De La Porte. — Il est absolument insensé qu'on vienne nous dire ici que nous sommes responsables des observations de la presse bourgeoise; elle est invitée parce que vous avez décidé que le Congrès était ouvert: elle peut bien nous attaquer tous, cela nous est égal; elle est là pour cela, elle fait sa besogne. Laissons-la.

Le Président. — Dans tous les cas, nous pouvons regretter que la presse rapporte certaines attaques injustifiées, et je pense que cette osbervation donnera satisfaction à Colly.

Colly. — C'était une injure autant pour Ghesquière que pour moi.

## Les Conflits

Dubreuilh. — La Commission des conflits s'est constituée; elle est saisie des pièces qui se rapportent à l'incident Hervé, mais à côté de ce conflit, il y en a d'autres que nous sommes appelés à transporter devant elle. Je vais les énumérer devant vous, afin de savoir si le Congrès entend saisir la Commission de ces affaires ou ne pas l'en saisir.

Il y a d'abord le cas du citoyen Rozier, il y a une protestation du citoyen Rozier contre la mesure qui a été prise contre lui par la Fédération de la Seine. Etes-vous d'avis que cette question vienne devant la Commsision des conflits ?

*Une voix.* — Où irait-elle sans cela ?

Dubreuilh. — S'il n'y a pas d'objection, la question est ainsi entendue.

Le Président. — Est-ce que vous vous opposez à cela ?

Goldschild. — L'affaire Rozier est résolue; c'est un appel que ce citoyen fait au Congrès et, par conséquent, le Congrès seul a le pouvoir de décider sur cette affaire. Rozier est exclu par sa section, par sa Fédération, il fait appel au Congrès national, le Congrès est seul juge de cet appel. J'estime que la Commission des conflits n'a rien à voir dans cette question. (*Interruptions diverses.*)

Le Président. — Nous allons mettre aux voix. Que ceux qui sont d'avis de renvoyer cette question à la Commission des conflits, le manifestent.

(*Adopté.*)

Dubreuilh. — Il y a un cas de conflit qui provient de la section de Cahors. Les camarades qui représentent la Fédération du Lot sont certainement d'avis que la question soit renvoyée à la Commission des conflits.

Le Président. — Il n'y a pas d'opposition ?

(*Adopté.*)

Dubreuilh. — Il y a un cas qui provient de la Fédération de l'Aveyron. Les représentants de l'Aveyron qui sont ici demandent que cette question vienne à la Commission des conflits et les camarades intéressés le demandent eux-mêmes. Par conséquent, il ne peut pas y avoir d'hésitation.

Il y a le cas de la section de Vallon qui fait appel devant le Congrès et dont l'affaire peut être renvoyée, de l'avis des représentants de la Fédération de la Drôme, devant la Commission.

Le Président. — Il n'y a pas d'objection ?

(*Adopté.*)

Dubreuilh. — Il y a encore le cas de la section de Calais relatif à la question posée par la Fédération de la Seine, en présence de la désignation du citoyen Degay comme candidat dans la 2e circonscription de Boulogne. Voyez-vous un inconvénient à ce que cette question soit renvoyée à la Commission des conflits ?

(*Adopté.*)

Corgeron. — Je ne crois pas qu'il y ait lieu de renvoyer à la Commission des conflits la question de Calais, parce que c'est la mise à exécution d'une décision prise par le Conseil national.

Le Président. — La Commision le dira.

## La Question agraire

Le Président. — L'ordre du jour appelle la question agraire. Nous allons donner la parole d'abord au rapporteur de la Commission et nous donnerons ensuite la parole aux autres orateurs dans l'ordre de leur inscription. (*Approbation.*)

Compère-Morel, *rapporteur.* — Camarades, vous savez qu'au Congrès de Limoges plusieurs Fédérations rurales ont demandé que la question agraire soit discutée dans un Congrès du Parti, et le Congrès de Toulouse avait nommé une Commission chargée de recueillir des documents pour faire un rapport qui vous serait exposé.

Nous avons travaillé, et toutes les Fédérations, tous les groupes socialistes de France ont travaillé à cette œuvre en envoyant des documents que nous espérions plus nombreux qu'ils ne l'ont été. Mais, néanmoins, avec ces documents particuliers qui illustrent ceux que nous avons glanés dans des œuvres spéciales, nous avons pu élaborer un rapport que vous avez tous entre les mains.

La question agraire, à l'heure actuelle, passionne tellement les gouvernants que, dernièrement, M. Ruau, dans un discours prononcé le 14 mars 1909, au Musée social, a essayé de démontrer que la concentration capitaliste n'agissait pas au point de vue agricole comme elle agit au point de vue industriel et commercial. Pour donner corps à son argumentation, il a pris des documents chez nos principaux théoriciens: Kautsky, Vandervelde, Bernstein et, au point de vue agraire, chez Gatti. Il a voulu démontrer que la petite propriété terrienne ne se concentrait pas, que, tout au contraire, en France, elle tendait plutôt à prospérer; et, quand il parlait de la petite propriété terrienne, c'était de la petite propriété agricole, de la petite exploitation, qu'il ne faut pas confondre avec la petite propriété.

Nous savons comment l'enquête a été faite. On a envoyé dans toutes les mairies de France, il y a environ six mois — et, comme maire d'une petite commune rurale, j'ai reçu moi-même le document — un questionnaire tellement

mal fait que beaucoup de maires ou de secrétaires de mairie ont répondu à côté de la question. J'ai vu moi-même, dans mon canton, des maires qui m'ont apporté les réponses qu'ils faisaient au questionnaire qui leur était envoyé, et où ils comprenaient dans la petite exploitation agricole toutes les petites exploitation particulières des paysans ayant quelque coin de terre pour cultiver les légumes ! Chez moi, par exemple, où il y a trente exploitations agricoles (il s'agit d'un pays de 3,000 habitants) le secrétaire de la mairie mettait cent cinquante-cinq exploitations, c'est-à-dire qu'il incorporait dans les exploitants agricoles tous les petits ouvriers des champs, journaliers, qui avaient un petit coin qu'ils cultivaient pour leur agrément personnel. Vous voyez ainsi comment l'enquête a été faite !

Nous nous sommes basés, quant à nous, pour montrer la concentration de la propriété terrienne, non pas, comme on l'a cru, sur des chiffres anciens, tels que sur les chiffres fournis par notre ancien camarade Deville lorsqu'il prononça son discours sur la question agraire au Parlement, mais sur des documents qui ont été fournis par M. Yves Guyot lui-même dans une communication qu'il a faite, il y a un an, à la Société de Statistique internationale de Copenhague, au cours de laquelle il disait d'abord qu'en l'espace de cinq ans les établissements agricoles n'occupant pas de salariés étaient passés de 3,086,200 à 3,469,200, soit une augmentation de 383,000 établissements agricoles. Cette augmentation ne peut être niée, c'est entendu, mais ces exploitations ne sont pas des exploitations agricoles dans le sens absolu du mot. Ce sont des établissements agricoles où le propriétaire, le paysan qui vend sa force-travail à la journée travaille chez lui 30, 40 ou 50 jours par an, soit sur une petite vigne, soit sur quelques journaux de terre, un demi-hectare, jusqu'à deux quelquefois et même trois, cultivant des légumes pour sa nourriture et pour l'alimentation de quelques bestiaux, ou des céréales pour produire la farine nécessaire à la fabrication de son pain pour l'hiver.

Mais ce ne sont pas des exploitations agricoles proprement dites ou exploitations qui fournissent des marchandises agricoles destinées à la vente ; par conséquent, ce

ne sont pas des établissements agricoles, mais simplement des terrains d'agrément ou de prolongement d'existence de l'ouvrier de culture. Et, à côté de cela, M. Yves Guyot a été obligé d'avouer que dans l'espace de cinq ans, de 1896 à 1901, les exploitations agricoles avec salariés étaient passées de 1,484,000 à 1,340,000, accusant une diminution de 144,000 exploitations, soit environ 10 o/o.

Et ce qui fait la valeur de ces chiffres, c'est que ce n'est pas nous qui les apportons, mais M. Yves Guyot lui-même qui les donne. Du reste, ceux qui ont lu avec attention le discours de M. Ruau ont dû constater que celui-ci n'a apporté aucun chiffre; il n'a cité que des monographies particulières tirées d'une enquête excessivement mal faite au point de vue des questions posées. Quant à nous, nous apportons des chiffres qui ne peuvent être contestés. On nous a reproché, dans diverses feuilles, de nous être servi, dans notre rapport, de vieux documents... Il est certain que nous sommes obligés de nous servir des seuls documents qu'il nous est possible de trouver, c'est-à-dire ceux qui nous ont été fournis par le Gouvernement lui-même. Eh bien ! à côté des chiffres de M. Yves Guyot...

Jaurès. — Je vous demande pardon, citoyen Compère-Morel, à quoi se réfère-t-il, à quels documents M. Yves Guyot se réfère-t-il pour ses affirmations ?

Compère-Morel. — C'est un rapport qu'il a lui-même présenté à la Société de Statistique internationale de Copenhague, l'année dernière...

Jaurès. — J'entends bien, mais il ne l'a pas fait d'après ses propres documents...

Guesde. — Il n'est pas suspect, puisque ces documents sont fournis par la classe bourgeoise elle-même.

Compère-Morel. — Voici comment j'ai eu ces chiffres: J'ai trouvé ces documents dans le journal *le Cri des Travailleurs,* dans un article de Fournière, intitulé: « La concentration capitaliste ». Mais Fournière ne disait pas où M. Yves Guyot avait puisé ses renseignements. Je me suis dit: Puisque M. Yves Guyot lui-même apporte ces statistiques-là, et qu'il ne les a pas dressées pour nous faire plaisir, c'est qu'il a été obligé lui-même de constater

la concentration capitaliste. Aussi, je me suis empressé de les prendre, puisque cela émanait d'un adversaire.

Puisque nous n'avons jamais trop de preuves à l'appui de notre thèse, voyons, au point de vue des cotes foncières, ce que M. Flour de Saint-Gény, — que M. Ruau cite lui-même dans son discours, et qui est un économiste dont l'autorité au point de vue agricole n'est contestée par personne, — a apporté au point de vue de la petite propriété : des chiffres qui n'ont pas été discutés jusqu'alors.

Ainsi, par exemple, au point de vue des cotes foncières — ce sont les chiffres de M. Flour de Saint-Gény — il y aurait 13 millions 213,383 cotes foncières pour 17 millions 476,445 hectares de petites propriétés de 1 à 10 hectares ; 698,326 cotes foncières de moyennes propriétés de 10 à 40 hectares, recouvrant une superficie de 12 millions 700,087 hectares ; et 163,092 cotes foncières de grandes propriétés de plus de 40 hectares, s'étendant sur 19 millions 211,772 hectares. Ce sont là les derniers documents que nous avons pu trouver, malgré nos recherches dans toutes les bibliothèques et chez tous les spécialistes s'occupant de la question agraire.

Certes, M. Flour de Saint-Gény a été obligé de reconnaître que la petite propriété florissait autour des grandes villes. C'est incontestable. Au point de vue de la culture maraichère, la petite exploitation tend plutôt à prospérer ; mais c'est la petite exploitation, et non pas la petite propriété.

Au sujet de la petite propriété avoisinant les villes, voici comment les choses se sont passées : d'énormes domaines ont été achetés par de gros propriétaires fonciers et revendus ensuite par morceaux à des particuliers pour la culture maraichère, et des terres de plusieurs dizaines d'hectares, qui avaient été achetées à 4,000 francs l'hectare, ont été revendues en détail, et souvent à crédit, jusqu'à 200 francs l'are aux maraichers. C'est un morcellement de propriétés qui a produit d'énormes bénéfices à ceux qui avaient accaparé la terre, à l'exemple de ces Sociétés dont parle M. Ruau, qui achètent de grands domaines pour les diviser et les revendre à profits usuraires.

Nous pouvons dire également que la petite propriété se développe dans les endroits où la terre est mauvaise, et

M. Ruau lui-même a cité les départements où la propriété tend plutôt à se morceler : la Creuse, l'Isère, la Lozère, la Corrèze, l'Ardèche, les Hautes et les Basses-Alpes, etc..., toutes contrées enfin où la terre est stérile et où on ne peut pas employer des moyens techniques perfectionnés pour l'exploiter. Que la terre ne se concentre pas dans ces milieux, qu'elle ne revête pas la forme de la grande exploitation, cela n'a rien d'étonnant, puisqu'il est entendu que si, demain, maîtres du pouvoir, nous socialisions la propriété, on ne pourrait pas, dans les pays montagneux, employer la charrue à vapeur, nouvel instrument technique agricole qui est la chose des exploitations capitalistes. Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce que dans ces départements la terre tende à se morceler.

Mais si on prend, au contraire, des départements tels que le Loir-et-Cher, la Seine-et-Marne, l'Aisne, etc..., si on va en Beauce, dans la Brie, dans le Soissonnais, dans le Nord, dans les régions où la terre est fertile, où elle produit de 30 à 35 hectolitres de blé à l'hectare, ce n'est pas le morcellement : c'est la concentration de la terre qui s'opère; et dans le Soissonnais, aujourd'hui, on cite des exploitations agricoles où on peut tracer des sillons ayant jusqu'à trois kilomètres de longueur. Ainsi aux environs de Soissons, des propriétaires peuvent aller de leurs fermes, ayant 1,200 hectares de superficie, à Soissons, qui est à sept kilomètres de distance, sans mettre le pied sur d'autres propriétés que la leur. Et il est certain que si la petite propriété pouvait fournir autant de produits que la grande, nous verrions le morcellement s'opérer dans ces contrées-là.

Du reste, M. Ruau voit sa thèse contestée par des hommes d'une valeur agronomique, tel que M. Grandeau, professeur éminent, qui a déclaré que la petite exploitation, considérée au point de vue de son rendement, était grevée de 20 à 25 o/o de frais généraux de plus que la grande. Et il n'est pas besoin assurément d'être de la partie pour le comprendre. Il est entendu que les petits cultivateurs ayant sur un territoire 20, 30 ou 40 parcelles de terre ont beaucoup de frais pour le charroi des engrais, des matières premières, des récoltes, et que s'ils occupent un ou deux ouvriers, la surveillance est plus pénible, ce qui

les met incontestablement dans un état d'infériorité auprès de la grande exploitation.

Et quand M. Grandeau lui-même vient déclarer que la petite propriété a beaucoup moins de rendement en bénéfices que la grande, je ne vois pas comment M. Ruau — qui n'est que le ministre de l'Agriculture et dont le discours a été vraisemblablement écrit par des attachés ministériels quelconques — peut contester ses dires ! Il est certain, pour ceux qui, comme nous, vivons à côté des paysans, et ne les voyons pas du haut d'un ministère, que ces braves gens n'arrivent à pouvoir combattre la concentration capitaliste, à lutter contre elle que parce qu'ils ont une puissance de compression sur eux-mêmes. Nous avons visité des petits paysans propriétaires dont la famille, depuis un temps immémorial, possède les terres qu'ils cultivent, et n'ont pas l'air d'être touchés par la concentration capitaliste ; pourquoi ? Parce que, si on examine la situation du petit propriétaire — qu'il soit viticulteur, sériciculteur, éleveur, producteur de céréales ou petit betteravier — dans toutes les contrées de la France on constate que le paysan vit en marge de la société, à côté de la société, avec des moyens d'existence dont un salarié de la ville ne se satisferait pas. Oui, les paysans petits propriétaires vivent certainement moins bien qu'un ouvrier payé 5 francs par jour à la ville. Et j'ai vu, dans les successives tournées de propagande que j'ai faites pour le Parti, je viens encore de voir dans le département du Gard, au cours de ma campagne électorale, des paysans ayant de petites propriétés et nous disant eux-mêmes : « Nous avons sur le dos des habits de velours usés et élimés, portés depuis sept ou huit ans, sur la tête des casquettes que nous n'avons pas remplacées depuis dix ans, aux pieds des souliers ou des sabots qui durent des années, et nous ne pouvons les remplacer parce que nous ne gagnons pas assez et ne possédons pas les moyens d'achat que les ouvriers des villes possèdent ! » Et s'il y a hostilité entre le paysan et l'ouvrier de la ville, c'est parce que le paysan comprend de plus en plus qu'il n'a pas les satisfactions matérielles et intellectuelles de l'ouvrier urbain et qu'il est un sous-homme dans toute l'acception du mot. (*Applaudissements.*)

Et alors, quand on nous montre ces paysans vivant dans

une espèce d'Eden terrestre, je puis répondre que c'est absolument inexact, et celui qui tient ce langage-là n'a jamais vu le paysan de près, ne le connaît qu'au travers des livres, des brochures, et ne l'a touché que dans les concours agricoles, dans les banquets où tous les décorés de la contrée sont rassemblés... (*Très bien !*) dans les comices agricoles, où les grands et moyens cultivateurs sont présents, mais où les petits ne sont jamais venus. Et laissez-moi vous dire en passant que nous aurions pu, avec ces petits, faire beaucoup et grand, car c'est notre faute si le petit paysan n'entre pas dans des organisations telles que les mutuelles de crédit, les coopératives, les syndicats; c'est notre faute à nous, parce que le Parti socialiste n'a jamais poussé le paysan à le faire... (*Applaudissements*) et que l'on a laissé les mélinistes, les agrariens de la classe capitaliste maîtres du terrain. (*Approbation.*)

Oui, le jour où les ministres auront pris contact avec le monde paysan autrement que par des rapports qui leur sont faits, quand ils connaîtront comme vous tous qui vivez au milieu d'eux et connaissez leur extrême misère, ils n'en parleront plus comme ils le font.

Au sujet des hypothèques, M. Ruau dit que les 15 milliards d'hypothèques sont des milliards qui ont été prêtés aux paysans pour agrandir les petites propriétés. Ce n'est ni l'avis de M. Flour de Saint-Gény, ni l'avis de M. Klotz, rapporteur du budget de l'agriculture en 1907, je crois. Oui, ils ont dit que sur les 15 milliards de biens hypothéqués, les trois quarts chargeaient la petite propriété terrienne, celle qui est obligée de se défendre contre la classe capitaliste, mais quelle erreur profonde de dire qu'on hypothèque ses biens pour pouvoir les arrondir, quand nous constatons que les départements les plus frappés : les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Ariège, l'Hérault, le Gard, Vaucluse, etc., où la propriété hypothéquée va de 10 à 15 0 0 sont ceux où les propriétaires sont assaillis par leurs créanciers ! Comment peut-on dire que les emprunts hypothécaires sont contractés pour permettre aux paysans d'agrandir leurs parcelles de terre, tandis que, tout au contraire, ils sont destinés à faire patienter ceux à qui ils doivent ?

Et tenez, dans la Champagne — ce sont des faits particuliers qu'il est utile de montrer — l'endroit où l'on produit le meilleur des vins, qui apparait à ceux qui ne connaissent pas les milieux agricoles, comme un pays où l'on nagerait dans l'abondance, les paysans sont exploités comme partout ailleurs. Quand des petits propriétaires m'ont dit à tour de rôle : « J'ai emprunté 1,000, 1,200, 1,500 francs pour passer une mauvaise année et si je ne puis me dégager, ma propriété ne m'appartient plus, mais ira aux grands marchands de champagne », est-ce que l'argent emprunté n'a pas été emprunté, non pour agrandir un petit domaine, mais pour indemniser les créanciers, pour permettre aux petits viticulteurs de prolonger leur existence d'un an ou deux ?

Oh ! je sais que M. Ruau, se servant de statistiques publiées par M. Edmond Michel, à la page 36 de son dernier livre « La Propriété », déclare que la preuve irréfutable de la bonne situation du petit propriétaire, c'est la décroissance continue des ventes judiciaires sur saisies passées de 59,467 pendant la période 1889-1893 à 34,850 pendant la période 1899-1903. Qu'il me permette de lui dire que cette preuve n'en est pas une. L'intérêt du gros capitaliste terrien n'est pas de faire disparaitre partout le petit propriétaire à qui il a prêté de l'argent ; si celui-ci lui paie une partie de l'intérêt des capitaux qu'il lui a avancés, c'est suffisant. Il fait même mieux. Le gros marchand de champagne, par exemple, qui possède de grands domaines, indemnise le créancier qui a prêté de l'argent au petit viticulteur afin de posséder la créance, non pas pour s'en servir contre ce dernier, mais, tout au contraire, afin qu'on ne lui vende pas ses biens, car il se dit que si l'on faisait disparaitre les petits propriétaires travaillant une partie de l'année sur leurs terres et l'autre partie sur les siennes, il n'aurait plus de main-d'œuvre à sa disposition. (*Applaudissements.*) C'est la même tactique qu'à la ville. Là-bas, on construit des maisons pour loger l'ouvrier, maisons dont il doit devenir le propriétaire un jour, afin qu'il soit enchaîné à l'usine ; ici on laisse la petite propriété au petit propriétaire pour l'enchaîner à la terre de la grande exploitation terrienne. (*Vifs applaudissements.*) Ce qui fait dire que la petite propriété existant encore à l'heure ac-

tuelle est souvent une petite propriété obérée, que l'on n'exproprie pas parce que l'on n'a pas intérêt à l'exproprier.

Certes, je reconnais moi-même — puisque l'année dernière encore je travaillais la terre comme horticulteur-pépiniériste — qu'au point de vue particulier de la pépinière et de l'horticulture, la petite propriété peut exister et même prospérer. Cela tient à ce que ces cultures sont des cultures spéciales, qui demandent de la part de ceux qui en vivent beaucoup de connaissances, de pratique, d'observations. Et comme souvent les salariés n'ont pu faire un apprentissage suffisant, plus il y a de salariés chez l'horticulteur et le pépiniériste, moins la production est proportionnelle au nombre, les capacités techniques des ouvriers n'étant pas souvent aussi développées que celles du petit propriétaire exploitant lui-même. Alors, il y a peut-être bien là diffusion de petite propriété et tendance marquée à sa prospérité, mais, en général, il est incontestable que la petite propriété terrienne devra disparaître comme la petite propriété industrielle et commerciale disparaissent. Elle résistera plus longtemps, c'est entendu et la toute petite propriété — celle dont je parlais tout à l'heure, celle dont M. Yves Guyot a souligné l'augmentation : la très petite propriété prolongement d'existence des salariés — tendra toujours, probablement, à se développer ; l'ouvrier de la ville voulant avoir un coin de terre pour cultiver les légumes nécessaires à son alimentation, voulant posséder un jardinet d'agrément pour passer son dimanche où, comme dans le Midi, son mazet avec un petit lambeau de sol où il ira, le soleil couché, jouir d'un doux farniente. Mais la petite propriété — exploitation agricole destinée à nourrir le travailleur de la terre sera écrasée, d'abord par la grande exploitation et ensuite — sur le marché des produits agricoles par la concentration des achats qui s'opère à côté de la concentration capitaliste de la terre.

Tant que les villes ne se sont pas développées, tant qu'il y avait une foule de petits centres de 3,000 à 10,000 habitants seulement où les petits cultivateurs apportaient leurs produits sur le marché, écoulant eux-mêmes leur production : la paysanne apportant ses œufs, sa volaille, son beurre ; le paysan apportant son blé aux meuniers et son

avoine à ceux qui possédaient des chevaux à la ville, sans avoir besoin d'intermédiaire capitaliste, ces produits se vendaient à un prix assez rémunérateur permettant aux paysans de vivre assez largement.

Mais quand il a fallu entretenir les villes tentaculaires peuplées de centaines de mille, voir même de millions d'âmes, que les produits ont revêtu la forme marchandise, un profond changement s'est opéré. Non seulement le paysan ne peut pas faire des dizaines, des centaines de kilomètres pour écouler ses produits, mais il est encore obligé de passer par l'intermédiaire capitaliste achetant les grains par tonnes ou possédant des wagons frigorifiques pour le transport des viandes abattues ou pour le transport du beurre sur le marché de Paris ou d'Angleterre. La maison de culture produit donc des marchandises, elle devient une fabrique de denrées agricoles, mais avec cette différence que l'usinier vend lui-même les objets qu'il a manufacturés, tandis que le petit fabricant de denrées agricoles ne les vend pas directement au consommateur, obligé qu'il est de passer par l'intermédiaire capitaliste, dont la puissance est aussi nuisible et aussi préjudiciable au monde paysan, que la puissance de la grande propriété terrienne. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons voir ce fait se produire dans tous les domaines agricoles. Prenons pour exemple la culture de la betterave dans le Nord. Jadis il y avait dans des contrées comme le Soissonnais, 40, 50, 60, jusqu'à 100 fabriques de sucre ayant leur vie propre. Aujourd'hui, les râperies, qui communiquent sous terre avec les raffineries, appartiennent à quelques Sociétés devant lesquelles les paysans doivent s'incliner. Ceux-ci ne peuvent plus discuter les cours, ils sont contraints de les accepter et de passer sous les fourches caudines des gros sucriers qui leur laissent juste de quoi leur permettre de s'alimenter avec leurs familles, souvent même, dans les années de sécheresse ou de grande pluie, le petit cultivateur perd de l'argent ; quand il fait trop sec, il laisse une partie des racines dans le sol lors de l'arrachage, abandonnant ainsi une fraction importante de sa betterave ; quand il fait trop humide, il reste tellement de terre autour des tubercules que l'aug-

mentation du charroi s'en ressent et quand arrive la fin de l'année, à peine s'il peut joindre les deux bouts.

Au point de vue de la production du lait, les paysans situés dans un rayon de 200 kilomètres autour de Paris et des grandes villes sont obligés de vendre leur lait à un prix presque toujours inférieur à ce qu'il leur coûte et, c'est M. Faisant qui l'affirme dans une communication faite le 4 mars 1908, à la Société des Agriculteurs de France où il démontre que le litre de lait qui revient aux cultivateurs à 12 ou 13 centimes est vendu 9 centimes l'été et 11 centimes l'hiver aux gros laitiers, ne donnant pas au cultivateur, non seulement le plus léger bénéfice, mais l'équivalent des dépenses nécessaires à la nourriture de l'animal.

Pour le bétail, c'est absolument la même chose. Jadis, il y avait concurrence entre les marchands dans les départements qui élèvent le plus de bestiaux, et les prix se maintenaient. Aujourd'hui, les petits marchands sont écrasés par les gros en attendant que ceux-ci ne le soient par les grandes fabriques de conserves, telles que celles que l'on voulait édifier au Havre sur le patron des fabriques de Chicago, comme cela a été dit à la Chambre.

Renaudel. — La concession est donnée.

Compère-Morel. — La concentration capitaliste des produits agricoles ne peut donc être niée. Blé, avoine, betterave, lait, vins, cocons, fromages, volaille, beurre, œufs, etc., etc., toute la production est dominée par les intermédiaires capitalistes, maîtres du marché. Qu'ils soient donc du Nord, du Midi, de l'Est, du Centre ou de l'Ouest, les paysans sont de plus en plus écrasés, d'abord par la propriété et ensuite par les intermédiaires capitalistes. Et je me demande pourquoi M. Ruau n'a pas fait allusion à ces intermédiaires, pourquoi il n'en a pas parlé et pourquoi, après avoir nié la concentration de la terre, il n'a pas nié aussi, pendant qu'il y était, la concentration des produits agricoles ? (*Applaudissements.*)

Jusqu'alors, nous n'avons parlé que de la petite propriété ; voyons maintenant comment la masse rurale se décompose en salariés et possédants. Nous avons en France, 6 millions environ de paysans, 6,663,135 pour être exact, et dans

ce nombre, à côté des propriétaires, ayant ou non des salaires et qui sont 51 0 0 de la population agricole, se trouvent les fermiers, les métayers, les bouviers, les bergers, les hommes de cour, etc., etc. La situation sociale de tous ces hommes n'est pas la même, tout en appartenant à une catégorie identique. Ainsi, les fermiers se divisent en deux fractions : nous avons les fermiers-généraux ou fermiers-marchandeurs et les fermiers exploités. Il ne faut pas confondre. On tente souvent de faire des règles absolues : c'est impossible, surtout au point agraire. Sur le million, 61,401 fermiers que nous avons en France, il y en a 585,623 qui sont des hommes ne possédant absolument rien et qui sont aussi exploités que l'ouvrier travaillant dans l'exploitation agricole. Et à côté, nous avons des fermiers-généraux qui sous-louent à d'autres fermiers, faisant suer sang et eau à ceux-ci, ainsi que d'autres fermiers mi-propriétaires, mi-locataires louant des fermes de 10 à 50,000 francs et qui exploitent 10, 25, 50 ouvriers de ferme sur les leurs, si ce n'est plus. Dans ce cas, nous avons à défendre les ouvriers contre leurs maîtres souvent durs et inhumains. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons donc diviser la population rurale en cinq classes : les grands et moyens propriétaires, les petits propriétaires, les fermiers, les métayers et les salariés.

Quelle sera l'attitude du Parti socialiste devant ces ruraux ? Voilà le problème.

Au point de vue de la grande propriété foncière, tous ici, indistinctement, nous sommes partisans de la socialisation des moyens de production capitalistes et il est entendu que le jour où nous serons maîtres de l'Etat, la grande propriété terrienne sera socialisée, et remise entre les mains des Syndicats ouvriers à fin d'exploitation sous le contrôle de la nation tout entière. Aucune divergence de vue n'est possible.

Maintenant, nous avons les fermiers, et, parmi ceux-ci comme je viens de vous le dire, les fermiers capitalistes qui sont des exploitants au même titre que les grands propriétaires, puisqu'ils ont à leur service des ouvriers qu'ils pressurent d'une façon éhontée — quand ceux-ci n'ont pas d'organisation syndicale pour se défendre contre la rapacité patronale — comme nous pouvons le voir dans la

Beauce, dans la Brie et dans le Soissonnais où les salariés des fermes capitalistes sont exploités de la même manière que les salariés des propriétaires capitalistes. Mais à côté nous avons le petit fermier : celui-là est un homme que nous devons défendre. C'est un ouvrier. Il loue son instrument de travail et quand il en a payé la location, souvent il ne lui reste pas de quoi se nourrir. En outre, nous en voyons qui, après avoir donné aux propriétés qu'ils louent une valeur plus grande grâce à leurs capacités techniques particulières et une connaissance approfondie de la culture, voient leur propriétaire augmenter leur location... et cela parce qu'ils ont donné davantage de valeur à la terre elle-même. (*Applaudissements.*)

Et je regrette de ne pas voir ici un camarade qui assiste souvent à nos Congrès, j'aurais pu le prendre comme un exemple vivant; c'est un camarade de la Brie ayant une ferme qu'il louait 7,000 francs. Cet homme a apporté un tel savoir au point de vue agricole dans son exploitation qu'il a fait élever la production des céréales de 25 hectolitres à 32. Alors, lorsqu'il voulut relouer cette ferme, vous ne savez pas ce qu'on lui a dit : « Puisque nos terres produisent maintenant 32 hectolitres, elles vous seront louées désormais 10,000 francs ». (*Rires.*) On profitait des capacités du fermier pour élever le taux de location de sa ferme. Aussi c'est à nous les socialistes, qu'appartient le rôle de combattre énergiquement en faveur de ces fermiers ruinés par le capitalisme terrien. Notre devoir est de dépenser autant de dévouement pour eux que pour les ouvriers de la ferme. (*Applaudissements.*)

Quant aux métayers, c'est le parti des rançonnés par excellence. Les camarades des Landes qui sont ici, les camarades du Beaujolais, de la Bretagne, du Doubs, etc..., savent comme moi qui suis passé un peu partout dans ces pays, de quelle façon les métayers sont exploités. Non seulement ils donnent souvent la moitié de la production, mais ils sont encore obligés d'aller aider le patron quand celui-ci le désire, et le jour qu'il désire. Ce sont les corvées seigneuriales qui existent encore, et un jour de pleine récolte, quand on est poussé par la température, il faut tout lâcher pour aller travailler sur la terre du maître. Et à côté de cela, ce sont de nombreux kilogs de beurre à fournir, des

douzaines d'œufs, des paires de volailles, à tout propos et hors de propos.

*Plusieurs voix.* — La dîme !

Compère-Morel. — Assurément, et nous trouvons là des arguments en quantité pour montrer que les petits paysans ne sont pas aussi heureux qu'on veut bien le dire.

A côté de ces fermiers, de ces métayers, nous avons les petits et moyens propriétaires. Il est certain que dans notre propagande nous devons dire la vérité, toute la vérité, et ne rien cacher de notre idéal. Mais il n'en est pas moins vrai que nous sommes assez gênés quand on nous parle du moyen propriétaire qui a encore deux ou trois ouvriers, et qui peine avec eux, n'hésitant pas à travailler manuellement tout en donnant un effort intellectuel pour diriger l'exploitation.

On nous dit : Quelle sera votre attitude vis-à-vis de celui-là ? Elle sera l'attitude que nous avons vis-à-vis des petits industriels et des petits commerçants. Assurément nous ne pouvons pas dire que ces gens-là ne vivent que du produit de leur propre travail, puisque les deux ou trois salariés qu'ils occupent leur fournissent une somme de travail sans en toucher le produit intégral, permettant ainsi au maître de réaliser des bénéfices, en mettant une somme de travail non payé dans sa poche. Mais cette catégorie de moyens propriétaires diminue de plus en plus. Du reste, même, en prélevant une certaine somme sur les ouvriers, ils ne peuvent guère mettre beaucoup d'argent de côté pour étendre leur exploitation, les bénéfices qu'ils réalisent dans la vente de leurs produits n'étant pas considérables. En tous cas, nous pouvons dire à ces camarades que nous ferons pour eux tout ce que nous faisons pour le petit artisan, que nous chercherons à le préserver contre les charges excessives qui peuvent les atteindre, que nous nous efforcerons de les détaxer, de diminuer leurs impôts, comme cela est arrivé (pour une bien faible part) grâce à l'impôt sur le revenu, tout en faisant les réserves voulues sur ces panacées inefficaces malgré tout. Et je vous assure bien en passant, que dans les campagnes où je suis allé, je me suis servi des réserves lues à la tribune du Parlement par le camarade Betoulle, pour montrer que le Parti

socialiste avait voté cette réforme parce qu'il a le devoir d'aider à les réaliser toutes, quand elles ne procureraient qu'un centime par jour aux travailleurs, mais qu'en les votant, il devrait dire à la classe ouvrière et paysanne : Ce n'est pas à quoi tu as droit, tu mérites davantage, et nous voulons te donner plus. Aussi chaque fois que je parlais de cet impôt, j'étais heureux de lire la petite coupure faite au *Journal Officiel* et de dire : Voilà l'attitude du Parti socialiste au Parlement, nous votons les réformes, mais nous vous disons qu'elles ne pourront en rien empêcher l'évolution économique dont vous serez tôt ou tard les victimes.

Il nous reste alors les petits propriétaires. Ces petits propriétaires sont pour nous des hommes semblables aux travailleurs de l'usine. Nous disons, dans le Parti socialiste, qu'il ne faut pas oublier que le Parti socialiste est un parti de classe, qu'il a les pieds dans le prolétariat, qu'il émane du prolétariat. C'est entendu, et le jour où nous oublierions cela, nous ne serions plus le Parti socialiste. Mais au point de vue de la propriété agricole, le propriétaire qui possède une parcelle de terre de un ou deux hectares, n'est guère plus qu'un prolétaire. Il possède son instrument de travail comme il posséderait la fourche, le rabot, la bêche. C'est un instrument de travail tout de même, et le jour où le Parti socialiste dirait qu'il ne s'intéresse pas aux petits propriétaires parce que possédant... il commettrait la plus lourde et la plus grossière des fautes. Du reste, vouloir assimiler le petit propriétaire au capitaliste est une thèse absolument antisocialiste. Et celui d'entre nous qui se déclarerait partisan de la socialisation complète de tous les moyens de production agricole, même des moyens de production où il n'y a pas divorce entre le capital et le travail, commettrait la plus impardonnable des hérésies socialistes. (*Très bien !*) Hérésie socialiste qui n'aurait qu'un seul résultat, celui de dresser la contre-révolution contre nous. (*Très bien ! Vives approbations.*)

Oui, nous dresserions contre nous les troupes paysannes, parce que les petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leur propriété sont des ouvriers dans toute l'acception du mot. Je dirai même des sous-ouvriers.

Et si je voulais établir la comparaison des ouvriers des

fermes capitalistes et des petits propriétaires — et je puis le faire — vous verriez immédiatement la différence. Quand il y eut grève en Beauce, l'*Humanité* m'envoya pour soutenir les grévistes. Après une longue période de lutte, nous arrivâmes à amener un accord entre les ouvriers salariés et les gros fermiers. Vous pouvez consulter le rapport, vous verrez à la page 82 une convention qui a été passée entre les ouvriers syndiqués et les patrons, et vous constaterez que ces salaires ne donnent pas une somme de travail excessive, auprès du labeur qu'ils fournissaient jadis où ils étaient obligés de travailler jusqu'à 9 ou 10 heures du soir. Ce qui fait que dans ces fermes capitalistes l'organisation syndicale ayant obligé les patrons à connaître que les ouvriers de la terre n'étaient pas plus exploitables que ceux de l'industrie, la journée commence à 6 heures du matin pour finir à 6 heures du soir, au moment où le soleil rayonne toujours et que le jour dure encore 3 ou 4 heures. Et c'est pour nous un admirable spectacle que ces gens qui, par leur organisation, ont conquis des conditions meilleures de travail comme leurs camarades les travailleurs de la ville. (*Applaudissements.*)

Mais pour le petit paysan, ce n'est pas cela. Il se lève à 4 heures du matin, pour finir sa journée à 9 ou 10 heures du soir, et nous avons entendu dans les belles nuits d'été, quand la lune brillait, des cultivateurs fauchant, travaillant sans relâche jusqu'à l'aube, faisant 24 heures de travail sur vingt-quatre ! !

S'ils arrivent à se défendre contre la concentration capitaliste, c'est donc par des moyens artificiels, et je dis que s'user petit à petit par le travail, se suicider petit à petit par un surcroît de labeur comme ils le font, ce n'est pas vivre d'une vie normale. Et quand M. Ruau vient dire : La petite propriété résiste à la concentration capitaliste, il oublie de nous dire comment et pourquoi. Et je dis que lorsqu'on se trouve obligé, afin de conserver sa petite propriété, de se surmener, de se tuer, on ne peut être décemment qualifié de petit propriétaire, car le propriétaire dans l'acception du mot est un homme jouissant d'une somme de bien-être supérieure au prolétaire avec un moindre effort. Or ici c'est le contraire puisque le jour où le petit propriétaire voudrait travailler aussi peu d'heures par jour

que les ouvriers des grandes fermes agricoles, la petite propriété ne pourrait pas résister. Aussi quand M. Ruau dit que le petit propriétaire peut arriver à lutter contre la grande exploitation agricole, c'est là la plus grande inexactitude, puisque s'il arrive à lutter contre la grande exploitation c'est parce qu'il se tue à la peine, parce qu'il meurt lentement, heure par heure, minute par minute. Voilà la vérité. (*Vifs applaudissements.*) Nous devons dire à ces gens-là : Le Parti socialiste ne vous dit pas, ne vous a jamais dit qu'il désirait prendre votre propriété, et il ne vous dit pas, il ne vous a jamais dit qu'il voulait la socialiser. Du reste, nous le voudrions que nous ne le pourrions pas. Si demain, par exemple, nous nous emparions de toute la petite propriété terrienne pour en faire des domaines socialisés, trouveriez-vous à l'heure actuelle les éléments pour diriger, pour administrer et cultiver ces propriétés ? Non. Dans l'industrie nous avons les cadres de la production, tout prêts, nous avons les ouvriers, les directeurs, les contremaîtres, les ingénieurs qui sont tous des salariés et qui pourraient, dès le lendemain de la prise de possession, diriger l'exploitation industrielle au profit de la nation tout entière.

Mais au point de vue agricole nous n'avons pas cela. Nous avons quelques grandes fermes capitalistes, où des salariés sont occupés, et où nous pourrons avec des syndicats agricoles assurer leur exploitation, c'est entendu ; mais comment voulez-vous, camarades, que sur tous les petits domaines agricoles, les paysans habitués à travailler individuellement, ne connaissant pas le nouvel instrument technique agricole seulement utilisable avec de grands capitaux et de puissantes machines, comment voulez-vous, dis-je, que ces hommes-là arrivent à exploiter collectivement ? Ils ne le pourraient pas. Il faut que ce soit le Parti socialiste qui, par la diffusion des syndicats agricoles, des coopératives agricoles, des mutuelles agricoles, je ne dis pas dresse les cadres, non, mais prépare le paysan en désindividualisant son esprit, à devenir apte à cultiver collectivement et socialement la terre. (*Applaudissements.*) Oui, il faut que le paysan — et c'est à nous Parti socialiste à le lui dire — fonde des mutuelles, des caisses de crédit, des syndicats, des coopératives. Oh ! je ne serai pas aussi en-

thousiaste des coopératives que l'était Vandervelde, ni même autant que Gatti, au point de vue du coopératisme. Mais je dois dire que l'entrainer à se grouper, à s'associer, à unir ses efforts, à coordonner ses énergies, c'est lui faire faire de la gymnastique révolutionnaire... (*Rires et applaudissements.*)

*Une voix.* — Et la bonne !

Compère-Morel. — ...Eh ! oui, c'en est de la bonne que d'apprendre au paysan à se rendre solidaire de son semblable, solidaire de ses camarades, car vous savez tous que notre grand ennemi dans le monde agricole, c'est l'individualisme, l'égoïsme qui s'y rencontre.

Tenez, un exemple typique, frappant, je l'ai cité en maintes et maintes conférences : Vous savez que toutes les parcelles de terre des paysans — elles sont innombrables, elles se chiffrent par millions — sont bornées, eh bien ! le paysan est tellement individualiste et égoïste que le jour où il jette de l'engrais sur sa terre, il laisse une bande de 50 centimètres en ligne droite des bornes pour ne pas que son voisin en profite et l'autre en fait autant... (*Rires.*) Cel fait un mètre de terre qui ne rapporte pas grand' chose. Et si nous pouvions additionner tous les pourtours de chaque parcelle de terre nous trouverions des milliers et des milliers de quintaux de produits agricoles, des milliers d'hectolitres de produits agricoles qui ne sont pas rendus par la terre en raison de l'égoïsme du paysan !

Eh ! bien, le jour où, petit à petit, nous arriverons à faire comprendre au paysan que les mutuelles-bétail, que les mutuelles-incendie, que les mutuelles-accidents peuvent remplacer les compagnies d'assurances capitalistes, nous ferions déjà un grand pas, et porterions un grand coup aux possédants capitalistes. Ensuite, en organisant les paysans en coopératives et en syndicats, nous les élèverions à une forme de propriété plus élevée. Je sais que Kautsky nous a dit qu'il serait préférable que les coopératives et les syndicats interviennent pour l'exploitation immédiate de la terre, au lieu de se contenter d'être des coopératives de vente et d'achat, mais cela ne se peut pas. D'abord le paysan songe à se défendre de l'exploitation la plus immédiate et comme il est exploité par l'achat de ses engrais, par la vente de ses

produits, il songe à faire des coopératives et des syndicats pour acheter ces matières et vendre ces produits. Ensuite il arrivera, comme à Maraussan, après avoir passé par les étapes intermédiaires, à organiser des coopératives d'exploitation des produits agricoles et puis à posséder la terre collectivement. Mais, pour le moment, la forme d'organisation nous importe peu. Pour nous, le principal c'est d'arracher de son cerveau cet individualisme étouffant qui est le plus grand de nos adversaires, et chaque fois que nous avons fait une campagne électorale de propagande, nous avons toujours dit : « Oui, il faut socialiser les moyens de production, oui, le jour viendra où toi, petit propriétaire, tu comprendras que c'est par l'union de toutes les forces et de toutes les intelligences paysannes que tu pourras extraire de la terre le maximum de production ; mais actuellement, nous ne te parlons pas de cela, nous nous bornons à te faire comprendre qu'il faut t'outiller pour gérer cette propriété socialisée de demain, en faisant ton apprentissage dans la coopérative et le syndicat pour devenir demain le co-propriétaire des terres devenues collectives, communes.» Nous devons le dire toujours et partout, et j'ai été très heureux de trouver dans le Loiret des maires socialistes qui ont créé des mutuelles-bétail, assurant plus de 150,000 paires de bestiaux, des coopératives de laiterie traitant des milliers de litres de lait par jour, des syndicats d'achat d'engrais mettant en adjudication toutes les fournitures de superphosphates, de nitrate, de scorie, etc., etc., nécessaires à l'ensemble des agriculteurs de leur propre commune...

Oh ! je sais bien ce que disent nos adversaires : Ce n'est pas du socialisme cela ! C'est notre propre programme que vous nous prenez, clament les agrariens de gauche et de droite. Et le syndicat et la coopérative agricoles tendent plutôt à préserver la petite propriété du collectivisme qu'à l'y pousser, ajoutent-ils.

Pourquoi jettent-ils donc de si hauts cris, alors, si notre action ne tend à rien moins qu'à maintenir le sentiment de la propriété individuelle chez le petit propriétaire ? Pourquoi gémissent-ils sur notre propagande, si elle a pour résultat de fortifier l'esprit individualiste du paysan ?

Laissons donc dire et mêlons-nous intimement aux organisations rurales. Pénétrons-les de l'esprit socialiste, et sous

notre influence, grâce à notre ingérence, la propriété coopérative, comme je vous le disais dans mon rapport au Congrès de Toulouse, n'aura été — elle ne peut être que cela — que le trait d'union entre la propriété individuelle et la propriété collective.

Telle doit être notre action réformatrice et révolutionnaire tout à la fois du petit propriétaire, et c'est le paysan, petit propriétaire lui-même, qui, de sa propre volonté, sous la poussée de nos idées, se groupera et s'organisera à côté de la classe absolument prolétarisée des villes et des campagnes.

En nous gardant de parler d'expropriation aux petits propriétaires, nous sommes absolument dans la vérité socialiste qui ne nous demande pas de précéder l'évolution économique, mais de la suivre. Et, plus tard, quand nous serons maitres du pouvoir conquis de haute lutte sur la classe bourgeoise, nous n'aurons pas besoin de dire au petit cultivateur : « Nous voulons prendre ton bien pour le remettre à la collectivité. » Quand il verra les exploitations socialistes produire avec leur maximum de rendement, le paysan qui est avisé et rempli de bon sens, mais qui ne marche que par des exemples, n'aura pas besoin qu'on lui fasse de la théorie, il verra la pratique, et viendra à la propriété collective. (*Applaudissements.*) Voilà quelle doit être notre action au point de vue du petit propriétaire.

Restent maintenant les salariés. Ah ! ici, je voudrais vous dire ce qui nous a été le plus pénible dans nos campagnes de tournées électorales et de propagande. Il est regrettable de le constater, mais le prolétariat rural est divisé en deux catégories bien distinctes. Nous avons d'abord les ouvriers de la ferme qui vivent en dehors de celle-ci, qui ont leur maisonnette et ce petit coin de terre dont parlait M. Ruau, et sur lequel ils travaillent 30 à 40 jours. Cette catégorie, c'est l'élément sain du monde paysan, et où nous trouverons des recrues.

Mais l'autre, c'est la domesticité asservie, ce sont les bouviers, les hommes de cour, les bergers et les vachers qui sont attachés à la ferme comme le chien à sa niche, et ceux-là, il est regrettable de le dire, ont une triste mentalité, leur niveau mental est profondément bas.

Tous les éléments les plus sains se sont libérés du joug

de la domesticité, ont déserté l'écurie où l'on vous couche, vous condamnant à respirer les relents des fumiers tout au long d'une nuit. Les uns sont partis à la ville, les autres demeurent dans le village, au dehors de l'usine agricole. Et ceux qui restent sont de pauvres gens incapables d'aucune jouissance intellectuelle, abreuvés d'ignorance et d'alcool, condamnés à aller de l'église au cabaret et du cabaret à l'église. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons bien des fois essayé d'attirer à nos idées les domestiques de la ferme, mais quels spectacles pénibles cela a été pour nous. Des camarades sont allés vers eux au moment des louées, des foires du travail, se disant : En allant faire des tournées de propagande dans ces milieux où tous ces bouviers, ces vachers, ces bergers viennent se louer, nous pourrions leur exposer nos doctrines. Eh ! bien, camarades, chaque fois que nous avons vu des louées, c'était l'alcool coulant à pleins verres, c'étaient des hommes ivres tombant sur les bancs, injuriant, insultant. De ces hommes, l'exploitation capitaliste en a fait du bétail humain. (*Applaudissements.*)

Aussi faudrait-il qu'au Parlement nous arrivions à demander que les hommes de ferme ne logent plus à la ferme. Le jour où nous pourrions obtenir qu'on ne considère plus l'ouvrier de la ferme comme un domestique... (*Très bien !*) comme un valet, mais comme un homme libre, et qu'il lui serait permis de vivre en dehors de la ferme, nous relèverions le moral de ces éléments ouvriers, nous les assainirions.

En résumé, nous pouvons donc dire tout de suite que nous devons mener une action aussi énergique dans les milieux ruraux, vis-à-vis des masses ouvrières rurales que vis-à-vis des masses ouvrières de la ville. Nous devons — et on l'a trop oublié — organiser des syndicats d'ouvriers agricoles, et à ce point de vue je demanderai à tous ceux qui sont partisans de l'organisation syndicale de quitter un peu les centres urbains et d'aller faire un peu d'action dans les campagnes. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Ah ! camarades, c'est là, parmi les hommes de journée ayant un domicile hors la ferme qu'il y a de la bonne besogne à faire. Il s'y trouve de bons éléments qui n'ont pas encore été corrompus, que le scepticisme n'a pas atteint,

qui ne sont pas des blasés, et personne ne pense à les organiser économiquement ! Et c'est nous, ceux que l'on qualifie avec dédain de politiciens socialistes qui, dans toutes nos tournées de propagande, disons aux paysans qu'il ne faut pas seulement faire de l'action politique, mais que leur devoir est de faire aussi de l'action syndicale. Nous voudrions voir la C. G. T. venir nous aider dans cette besogne-là, car tant qu'elle n'aura pas amené à elle le prolétariat rural, elle n'aura rien fait au point de vue de la défense des salaires des prolétaires de la ville puisqu'elle aura laissé dans les campagnes des réserves de chair-à-travail inconscientes où le patronat urbain pourra puiser à pleines mains lors des mouvements ouvriers pour reconstituer son armée de salariés jaunes. Et l'expérience a démontré que le mouvement syndical ne compte pas chez le travailleur de la terre, à un tel point, du reste, que si nous n'avions pas l'action politique pour nous permettre de faire de la propagande dans les campagnes nous ne pourrions y pénétrer. (*Très bien !*)

Vous le voyez donc, notre action est très simple quoique multiple : tout à la fois combattre le fermage en tant que fermage capitaliste et soutenir les fermiers exploités, les petits fermiers n'occupant souvent aucun salarié ; défendre les petits propriétaires contre le fisc, l'usure, leur donner le maximum de nos efforts pour les organiser coopérativement et syndicalement, et ensuite aller devant les ouvriers, les travailleurs salariés, devant les gens de la plèbe, sans propriété aucune, et leur dire qu'il est nécessaire de conquérir l'Etat afin d'exproprier politiquement d'abord, économiquement ensuite, la classe bourgeoise, tout en s'organisant dans des syndicats puissants destinés à faire respecter les lois par les gros propriétaires terriens et à leur arracher, en tant qu'exploitants, plus de salaires et plus de liberté.

C'est pourquoi, au Congrès de Toulouse, j'ai déposé une motion que je demanderai au Congrès de voter à nouveau avec cette simple différence, c'est qu'au dernier paragraphe, au lieu de : Le Congrès décide en outre de donner mandat à la Commission administrative du Parti, de dresser un cahier de revendications paysannes, l'on dise :

« Le Congrès décide en outre de donner mandat à une

Commission spécialement nommée à cet effet, de dresser un cahier de revendications... »

Ce n'est pas dans un Congrès comme celui-ci, où l'on ne peut discuter qu'au point de vue général, qu'on peut élaborer un programme agricole article par article. Il faut que ce soient des hommes compétents s'appuyant sur des documents — on n'en a jamais trop — qui l'élaborent, et si vous voulez toute ma pensée, peu m'importe qu'il soit qualifié de programme ou de cahier de revendications; le principal c'est que nous arrivions devant le monde paysan avec un programme tout à la fois de réforme et de révolution. (*Applaudissements prolongés.*)

Bonnet. — Je demande que le discours de Compère-Morel fasse l'objet d'une brochure spéciale.

Le Président. — La Commission administrative examinera les moyens à employer pour satisfaire à ce désir.

Bonnet (*Var*). — Il serait bon que le discours de Compère-Morel fut envoyé à toutes les Fédérations. (*Approbation.*)

Allemane. — Comme notre ami Compère-Morel, nous nous sommes inspiré de l'intérêt pour le Parti de pénétrer la masse paysanne, non pas en lui cachant nos ambitions socialistes et révolutionnaires, telle n'est pas notre pensée, mais en allant à elle d'une façon fraternelle, pour lui apporter, dans la mesure de notre volonté claire, l'aide que des frères apportent à leurs frères.

En juillet 1906, au nom de nos camarades du Groupe parlementaire socialiste, nous déposions une proposition de loi tendant à réaliser ce qu'en langage vulgaire on appelle le crédit agricole. C'est là une question bien vieille. Depuis fort longtemps les Pouvoirs publics de ce pays s'en sont préoccupés.

Après le terrible hiver de 1816-1817, quand la misère décimait nos campagnes, un homme de bonne volonté, M. Deleuze, s'en fut trouver le roi Louis XVIII, lui demandant de venir au secours des ouvriers de la terre en créant des « Bons hypothéqués » de 100, 200, 500 et 1,000 francs. Vous voyez que la question est déjà ancienne et notre pro-

position de loi n'est pas chose nouvelle, c'est une suite d'efforts.

En 1840 et 1843, le gouvernement de Louis-Philippe se préoccupait aussi de la question. On s'en préoccupa également en 1848, lorsque M. Tourret était ministre de l'agriculture. A la fin de l'Empire, on créa l'institution que tout le monde connaît sous le nom de Crédit Foncier. Puis la République troisième, tenant à renchérir, a créé, profitant du renouvellement du privilège de la Banque de France, les Caisses de crédit dites caisses locales et régionales; 40 millions furent à cet effet versés par la Banque de France: ils aidèrent à assurer le fonctionnement du nouveau Crédit agricole. Or, étant de ceux qui se sont préoccupés de savoir si le monde paysan, dont nous parlait notre ami Compère-Morel tout à l'heure, c'est-à-dire les petits propriétaires profitaient comme on l'avait annoncé et promis de ce crédit agricole, il nous est apparu, après nous être renseigné, que ce n'étaient pas les petits qui profitaient de cette institution, mais, au contraire, les gros propriétaires.

Lafargue. — Le Crédit agricole a dépensé ses fonds en prêtant à l'Opéra. (*Rires.*)

Allemane. — Vous le voyez donc, c'est de la fantasmagorie: plus vous êtes petit ou modeste, plus la dragée vous est tendue à une certaine hauteur. Les exceptions ne font que confirmer la règle dans ce cas comme dans beaucoup d'autres.

Nous inspirant cependant des tentatives faites en France et ailleurs, nous nous sommes dit: Il faut que nous prouvions à nos camarades de la terre que l'accusation dont on se fait une arme contre les socialistes en les montrant comme indifférents aux souffrances du petit monde rural est calomnieuse. Nos ennemis disent: Le Parti socialiste n'a de bienveillance, de fraternelle attention que pour le prolétariat industriel; quant aux malheureux travailleurs de la glèbe, il ne s'en préoccupe pas; le monde des usines, les grandes agglomérations ouvrières seulement l'intéressent.

Nous avons voulu prouver, comme d'autres camarades, que c'était là une pure calomnie, que notre bienveillance

s'étendait sur tous les êtres qui demandent au seul travail leurs moyens d'existence. Et nous déposâmes notre proposition du « Billet hypothécaire ».

Pour qu'elle eût quelques chances d'être adoptée, il fallait qu'elle évitât d'imposer des sacrifices, surtout aux pouvoirs publics, qui nous eussent répondu ce qu'ils répondent quand on leur demande de donner un morceau de pain aux travailleurs : « Il n'y a pas d'argent dans la caisse nationale ». Au lieu de nous adresser à l'argentier de la République, au ministre des Finances, nous avons cherché et nous avons trouvé le moyen de lui apporter de l'argent. Cela paraît un peu prétentieux, mais nous allons essayer de vous le prouver, en même temps que nous démontrerons à nos camarades terriens, que notre sollicitude ne s'arrête pas aux seuls ouvriers de l'industrie, mais s'étend sur tous ceux qui souffrent de l'exploitation capitaliste; que nous allons jusque dans les plus modestes hameaux tendre la main à nos frères ouvriers de la terre.

Je vous l'ai dit, nous n'avons rien inventé, nous nous sommes servi d'éléments provenant de certaines créations qui ont péri parce qu'on n'avait pas pris les mesures de sauvegarde indispensables. Je ne veux pas vous infliger de longues lectures; je veux, très rapidement, vous exposer ma proposition de loi.

Nous avons évalué d'une façon approximative, le vouloir faire d'une façon exacte serait presque impossible, la fortune terrienne de la France à une trentaine de milliards et nous avons dit: si de cette fortune de 30 milliards, le Parlement en mobilisait le tiers en laissant les deux autres tiers comme garantie intangible, nous nous trouverions dans des conditions normales et même les plus exigeants n'y pourraient trouver à redire. Voici par exemple un petit propriétaire possédant un bien estimé 9,000 francs. Nous en mobilisons le tiers et, immédiatement, ce petit propriétaie a à sa disposition une somme de 3,000 francs. Ces 3,000 francs, il en fera l'usage le meilleur; il achètera du bétail, il améliorera ses terres, il embellira son logis; enfin, il les dépensera selon ses besoins, selon ses vues. Il paiera un intérêt annuel de 3,50 o o. Que ce chiffre de 3,50 ne vous effraie pas; il y a, il est vrai, des caisses régionales ou

locales qui prêtent à des intérêts aussi modestes, mais vous allez voir que nous sommes loin de compte avec ces dites caisses.

En effet, les 3,50 o o que nous réclamons au citoyen ayant mobilisé le tiers de sa propriété, comment se décomposent-ils ? Pour que la valeur fiduciaire que nous appelons le billet hypoyhécaire fût acceptée, il fallait tout d'abord, comme nous vous l'avons dit en commençant, qu'elle possédât les garanties matérielles indispensables. Ces garanties, ce sont les deux tiers du bien qui restent intangibles et, quelles que soient les fluctuations de la valeur terrienne, les deux tiers restant vaudront toujours le tiers mobilisé. Voilà un premier point établi.

Pour, d'autre part, que les billets hypothécaires soient facilement acceptés par tout le monde, qu'ils puissent servir dans toutes les transactions commerciales ou autres, malgré qu'ils n'aient pas le cours forcé, nous leur avons accordé une prime de 2 francs par an. Cette prime, la personne qui a accepté un billet hypothécaire et en est demeurée détentrice jusqu'au moment où la prime est due, n'a qu'à la réclamer en présentant son ou ses billets hypothécaires : on la lui versera dans le premier bureau de poste venu de France ou d'Algérie... Nous verrons pour les autres colonies ; pour le moment nous considérons que l'Algérie est une prolongation de la France, et voilà pourquoi nous avons dit la France et l'Algérie.

Il faut ajouter qu'à chaque paiement de la prime, l'employé de la poste détache un carré sur lequel est imprimé et l'année et la date de l'émission et l'appose sur un registre spécial, en même temps qu'il applique un cachet sur le carré correspondant et adhérent au billet hypothécaire.

Il est donc entendu qu'afin de donner un attrait à la réception dudit billet, nous lui avons accordé une valeur supérieure aux billets de la Banque de France... Vous me pardonnerez de ne pas m'appesantir sur ces derniers billets, d'autant qu'ils ne sont pas en question ; mais nous pensons que notre billet hypothécaire est un billet au moins analogue, qu'il possède une valeur indiscutable. Nous n'avons pas à savoir si dans certaines caves il y a de l'or, de l'argent ou des dépôts précieux qui répondent aux billets en

circulation. Peut-être est-ce un peu comme la croyance en Dieu, mais peu importe. Pour nous, il est matériellement établi que le billet hypothécaire possède sa garantie, et puis il a une valeur plus grande, puisque chaque année il acquiert une plus-value de 2 francs.

Voilà un paysan qui a emprunté 3,000 francs; il n'a dépensé, pour ses besoins personnels, pour l'amélioration de ses terres, que la moitié de cette somme. La partie des billets hypothécaires dont il s'est servi lui a rendu le plein service qu'il en attendait et il paiera l'intérêt de 3 fr. 50. Quant aux billets qu'il a encore en sa possession et qui représentent la moitié de son emprunt, c'est-à-dire 1,500 fr., devra-t-il verser le même intérêt ? Assurément non, puisqu'au bout de chaque année écoulée il se rendra au premier bureau de poste où, après avoir détaché un petit coupon (il y en a dix sur chaque billet) et fait apposer le timbre de la poste sur le carré correspondant au dit coupon, on lui remettra la prime de 2 francs. C'est donc, défalcation faite de ce remboursement, seulement un intérêt de 1 fr. 50 qu'il paiera pour chaque billet demeuré sans emploi. Et on verra plus loin quels avantages appréciables il retirera de ce versement annuel de 1 fr. 50.

Afin de prouver, une fois de plus, combien notre billet hypothécaire est entouré de garanties, voici ce qu'il convient de noter : si des gens adroits — pour ne pas dire davantage — peuvent fabriquer de faux billets de banque, ils ne sauraient, malgré leur ingéniosité, fabriquer des billets hypothécaires sans être immédiatement appréhendés, puisqu'on découpe un coupon à chaque 2 francs remboursés et que, d'autre part, chaque billet porte la date exacte de l'acceptation du crédit demandé par l'intéressé à la banque centrale, qui constitue une section nouvelle du ministère des Finances que nous appelons Banque centrale des Immeubles mobilisés. Par conséquent, impossibilité matérielle de fabriquer de faux billets hypothécaires.

Nous avons dit que les billets non employés par l'emprunteur ne revenaient à celui-ci, comme coût d'intérêt annuel qu'à 1 fr. 50 o/o. Or, c'est à propos de cet intérêt et de son emploi que le Parti socialiste intervient utilement, et les paysans verront que nous n'avons pas seule-

ment pensé, en déposant notre proposition de loi, à ceux qui possèdent, et qui, en cette qualité, peuvent emprunter et mobiliser une partie de leur avoir. Notre attention bienveillante s'est portée aussi sur les déshérités des campagnes, sur ceux qui n'ont pour toute fortune que leurs bras, et tout à l'heure nous allons vous démontrer qu'il y aurait malhonnêteté à ce qu'on ne nous accordât pas ce que nous demandons pour ces derniers, car ne réclamant de la part de l'Etat que bonne volonté, il serait quelque peu scandaleux qu'il nous opposât un refus, d'autant que nous lui apportons des millions. Cela étant, comment pourrait-il nous opposer une fin de non-recevoir ? Nous ne saurions trop le répéter : nous lui apportons chaque année des millions sur lesquels il ne pouvait compter, et, à titre de réciprocité, nous lui demandons simplement de nous aider à en faire le noble usage que nous ambitionnons.

Supposons, citoyens, que 10 milliards de biens immobiliers se trouvent mobilisés ; dans ce cas, les intérêts additionnés produiront annuellement 150 millions. Est-ce que l'Etat va garder égoïstement cette somme ? La question mérite d'être posée, car notre initiative n'avait pas pour but *d'augmenter les revenus de l'Etat*, mais d'accomplir une œuvre de solidarité en faveur de nos camarades des campagnes.

Je dis qu'il y aurait là un acte répréhensible, j'ajoute aussi un acte incompréhensible de la part du gouvernement, s'il ne nous accordait pas la légitime satisfaction que nous lui demandons. Des 150 millions que produirait l'intérêt annuel de 1 fr. 50, nous faisons cinq parts. Les deux premiers cinquièmes (60 millions) seront mis à la disposition de l'Etat, pourquoi ? Parce que l'Etat devra organiser ce nouveau service public ; qu'il aura également à imprimer et à envoyer à l'intéressé les billets hypothécaires ; que, d'autre part, il en résultera pour l'Etat des pertes annuelles : les prises d'hypothèques se trouveront diminuées dans de notables proportions, si elles ne sont pas supprimées ; il se produira de ce chef une non-vente assez importante de papier timbré. Il est donc indispensable, puisque nous avons déclaré que nous ne demandions aucun sacrifice à l'Etat, que nous l'indemnisions de toutes ces pertes. Nous accordons donc à l'Etat, et nous nous montrons très

larges, 60 millions tous les ans, c'est-à-dire les deux cinquièmes. Et maintenant que nous avons dit à l'État : sans qu'il t'en coûte un sou, nous te permettons d'augmenter ta bienveillance à l'égard des travailleurs de la terre par des moyens aussi faciles que pratiques, il nous sera accordé, du moins nous l'espérons, qu'en échange il accepte de remplir ce qu'en notre exposé nous appelons ses obligations morales.

Permettez-moi, citoyens, de vous lire ce passage :

Nous avons dit qu'au jour de son plein développement, ledit service public rapporterait à l'État une somme annuelle de 150 millions, puisque, en chiffres ronds, 10 milliards de billets terriens ou hypothécaires circuleraient à travers la France et les colonies. Or, tout en faisant à l'État sa part très large afin de le dédommager des pertes qu'il subira du fait du non-enregistrement des hypothèques, de la vente amoindrie du papier timbré, etc., comme des dépenses exigées pour assurer le fonctionnement de la banque centrale, l'impression et l'expédition des billets hypothécaires aux receveurs de l'enregistrement et aussi la création d'une caisse dite de réserve devant servir à acquérir certaines terres cultivées ou non cultivées pour les placer entre les mains des ouvriers agricoles organisés coopérativement et travaillant le bien de la nation, nous pensons qu'en lui réservant les deux cinquièmes (60 millions), nous demeurons d'accord avec la logique.

Il reste donc chaque année, 90 millions à répartir entre divers services. 30 millions seraient consacrés au reboisement des montagnes, à la construction de vastes réservoirs où viendraient s'emmagasiner les eaux pluviales, lesquelles, au lieu de dévaster nos campagnes rendraient d'incalculables services dans les moments de sécheresse. Les marais devraient également disparaître et les lits des torrents et des rivières débarrassés de tout ce qui les encombre. Ce sont là de vastes travaux et qui réclameront un nombre considérable de travailleurs, c'est pourquoi nous avons pensé qu'aux ouvriers libres pourraient être adjoints un certain contingent de condamnés militaires.

A ce propos, j'appelle votre attention sur les revendications apportées par vos élus à la Chambre. Nous avons demandé la suppression des conseils de guerre et, à côté de cette suppression, il y a celle des bagnes dits militaires.

Nous adressant au Parlement, nous lui avons dit : « Que ferez-vous des condamnés militaires ? Allez-vous en dépeupler les pénitenciers africains pour enfermer ces malheureux entre quatre murs ? Je considérerais que vous feriez là un acte abominable à tous les points de vue. Il faut que ces hommes soient employés à des travaux d'utilité publique. Une sélection peut et doit se faire, mais il y a là des milliers d'hommes qui ne sont vraiment pas de malhonnêtes citoyens ; ils ont été frappés comme une société comme la nôtre sait frapper, c'est-à-dire à tort et à travers. » On emploiera donc tout d'abord les condamnés militaires, nous avouons que notre pensée va plus loin. Pour les résultats à obtenir ils dépendront de la façon dont on conduira l'opération ; si l'intelligence, le sang-froid et la valeur technique y président, nous répondons du succès et nous pourrons, à un certain moment, y employer les autres condamnés qui, actuellement, font une concurrence désastreuse à l'industrie privée, à nos camarades du travail libre et sont l'objet d'une exploitation ignoble par les entrepreneurs de prison.

Les condamnés militaires seraient placés à cet effet sous la direction d'éléments appartenant, selon les cas, tantôt à l'administration des Eaux et Forêts, tantôt à celle des Ponts et Chaussées.

Chastanet. — Je dis, et le Congrès sera de mon avis, que nous devrions limiter le temps de parole aux orateurs qui n'ont pas de proposition à faire ou qui n'apportent pas des vues nouvelles, parce que si chaque orateur en prend à sa volonté, nous ne discuterons pas la question électorale et je crois que c'est à cela que visent certains congressistes... (*Protestations.*) Je demande donc qu'on limite le temps de parole à un quart d'heure pour les orateurs qui n'ont pas de proposition nouvelle ou des faits nouveaux.

Allemane. — Cette intervention m'étonne d'autant plus qu'il avait été entendu, mon ami, que dans ce débat on pourrait parler si on apportait des indications ou des faits nouveaux. J'ai la prétention d'apporter quelque chose que vous ne connaissez probablement pas. (*Rires.*)

Chastanet. — Je maintiens ma proposition et je demande qu'elle soit mise aux voix.

Le Président. — Je ne puis mettre une telle proposition aux voix pendant qu'un orateur est à la tribune, nous verrons après.

Allemane. — Je continue.

Est-il nécessaire d'indiquer que le nombre de militaires par chantier devrait être restreint. Il conviendrait de leur accorder une haute paye et de les encourager par toutes sortes de moyens de façon à leur permettre de rentrer au plus tôt dans la vie normale.

Trente autres millions seraient consacrés à la fondation d'Associations coopératives agricoles dans des milieux où existeraient de vastes étendues de terres. L'Etat, le département et les communes s'entendraient à cet effet. Il est utile de signaler à cet effet que nous avons actuellement 1,555,195 hectares de terres non cultivées appartenant à ces derniers. A ces terres viennent s'ajouter 12,151 hectares appartenant à des établissements hospitaliers, et 4,659,843 hectares à des particuliers !

On voit quel vaste domaine s'offre à l'activité des membres des Coopératives agricoles besognant sur le domaine national et combien de citoyens qui, en ce moment encombrent nos cités industrielles et y mènent une vie misérable, pourraient regagner leur commune d'origine et y trouver l'aisance et la joie, puisque le travail leur serait assuré en même temps que des garanties pour leur dignité.

Là aussi pourraient trouver leur place tous ceux, petits propriétaires ou simples cultivateurs, que la concurrence ou le chômage auraient frappés et mis dans l'embarras. Les divers services publics offriraient aux produits de ces Coopératives des débouchés très importants.

Travaillant sur et pour le bien de la nation, ces millions de citoyens ne tarderaient pas à modifier leur propre mentalité et à aider à la modification de la mentalité des autres cultivateurs. Ce serait, pour les uns comme pour les autres, une grande et utile leçon de choses. C'est surtout par les petits propriétaires ruinés que les Coopératives agricoles seraient considérées comme un bienfaisant refuge. En effet, s'il est ici des représentants de nos camarades ter-

riens, ils seront avec moi pour dire qu'il n'est pas pour le petit propriétaire, pour cet homme qui se croyait indépendant, valant tout autre de ses pairs, de peine plus cruelle, lui qui possédait, qui était *quelqu'un*, car c'est ainsi qu'on les considère dans nos communes rurales, que d'être obligé, humblement, la tête basse, d'aller demander à ses pairs de la veille s'il y a du travail sur leur domaine. Saisi par l'Etat comme emprunteur malheureux, il entre de droit dans les Coopératives agricoles, il y a sa place toute marquée, et son bien fait partie intégrante du bien de la nation ; il continue à travailler les terres de la nation où ses terres sont venues rejoindre d'autres terres ; et alors, lorsque ces organismes agricoles seront créés, je l'ai dit à mon ami Compère-Morel, tous ceux qui vivront au sein des Sociétés agricoles travaillant pour la nation, feront à cet homme un sort égal à leur propre sort, lequel marquera un progrès sensible sur son existence passée. Il connaitra une meilleure hygiène, aussi un peu de beauté... C'est l'avenir, c'est la joie dans les campagnes, où il n'y a que misère et tristesse aujourd'hui.

Il nous reste un dernier cinquième. Nous avons employé 2/5 pour l'Etat, 1/5 aux grands travaux, etc., un autre à la création de Sociétés agricoles ouvrières, le dernier ira grossir les ressources de la solidarité.

Les trente derniers millions serviront à bonifier les retraites ouvrières et paysannes...

C'est ainsi qu'en préparant le monde paysan à la transformation de notre régime propriétaire en un régime d'égalité et de solidarité, il nous devient matériellement possible d'améliorer son sort et de lui apporter la santé et la joie.

Je termine mon trop long exposé, parce que je tiens compte de l'impatience des uns, de la fatigue des autres et puis peut-être de quelques indifférents ; mais on a dit : il y a là un réservoir immense de forces que le socialisme a quelque peine à aborder. Moi qui vous parle, j'ai fait de nombreux meetings où j'ai expliqué ma proposition de loi ; je suis allé dans différentes régions, mon ami Lorris, présent en ce Congrès, doit se rappeler un de ceux faits dans le département d'Indre-et-Loire. J'en ai organisé dans une vingtaine d'autres communes et j'ai recueilli partout une

adhésion complète. J'ai eu cette chance de me trouver en présence de certains intéressés : un riche propriétaire, président de caisse régionale; un professeur d'agriculture, un notaire, des hommes enfin qui pouvaient me rétorquer, mettre à mal ma proposition de loi, détruire mes espoirs, et ces hommes, après m'avoir posé de nombreuses questions, s'en vinrent presser mes mains me disant, comme beaucoup de paysans : « Ah ! citoyen Allemane, si le Parti socialiste s'attache à cette œuvre, il est certain, il est fatal que le monde rural viendra à vous; bien à tort on a accusé votre Parti de réserver seulement sa bienveillance au prolétariat des villes, alors qu'elle s'étend avec la même bonne volonté sur le prolétariat rural. » Voilà ce que j'ai fait; je suis allé également dans la Nièvre, dans le Cher, dans le Maine-et-Loire, dans une partie du Rhône; en un mot, toute une série de meetings et partout j'ai reçu l'accueil le plus enthousiaste. Retenez surtout, camarades, que cette proposition ne détruit pas notre idéal, elle tend, au contraire, à en rapprocher la réalisation, car nos concitoyens des campagnes besognant sur le bien appartenant à la nation, deviendront de fermes socialistes et, lorsque notre œuvre se sera développée, si la réaction capitaliste ou autre cherchait à détruire notre régime républicain qui n'a, je vous l'affirme, aucune ressemblance avec le régime républicain d'aujourd'hui, lorsque la réaction tenterait de s'attaquer à notre organisatioon sociale ils se lèveraient, les paysans, camarade Compère-Morel, mais ils se lèveraient alors pour défendre l'œuvre socialiste contre ceux qui voudraient la détruire. (*Applaudissements.*)

Le Président. — J'ai été saisi de propositions tendant à limiter le temps de parole des orateurs à un quart d'heure. Je fais remarquer que un quart d'heure c'est bien pour ceux qui n'ont pas grand chose à dire et que pour d'autres propositions extrêmement intéresantes, et cela peut être trop court.

Nous pourrions, en principe, décider qu'on accordera un quart d'heure au maximum à un orateur, le Congrès restant libre d'accorder un temps plus long quand le quart d'heure sera écoulé. (*Approbation.*)

Cachin. — Dix minutes c'est plus que suffisant.

Le Président. — Laissons le quart d'heure.

Lafont. — Ceux qui n'auront qu'un quart d'heure seront consacrés officiellement comme des raseurs par le Congrès. (*Rires, interruptions diverses.*)

Le Président. — Vous allez trancher, puisque nous ne sommes pas d'accord. Que ceux qui sont d'avis de limiter le temps de parole le manifestent. (*Adopté.*)

Il reste deux propositions en présence : celle qui tend à limiter d'une façon absolue le temps à un quart d'heure et celle qui tend à permettre au Congrès d'accorder une prolongation du temps de parole lorsqu'il le croira utile. Je mets aux voix la proposition qui tend à n'accorder qu'un quart d'heure à tout le monde.

Chastanet. — Ce n'est pas tout à fait ma proposition. Je ne disais pas un quart d'heure à ceux qui ont une proposition à défendre.

Le Président. — Ils en ont tous. (*Rires et approbation.*)

Chastanet. — Il y a des camarades qui ont des propositions adoptées par les Fédérations, elles pourront être développées devant le Congrès comme la proposition de Compère-Morel, ou celle de Jobert, mais j'espère que sur vingt-deux orateurs, les vingt-deux n'ont pas tous une proposition à soutenir. Donc, que les camarades qui n'auraient pas de proposition écrite et précise discutée par les Fédérations, ne parlent que pendant un quart d'heure et que les autres parlent autant qu'ils voudront. (*Approbation.*)

Le Président. — Je mets aux voix la proposition telle qu'on vient de la formuler, c'est-à-dire que le temps de parole sera limité à un quart d'heure pour les orateurs qui n'ont pas de proposition à défendre.

(*Repoussé.*)

Il y a maintenant une proposition qui tend à n'accorder qu'un quart d'heure à tout le monde.

Allemane. — Il est déplorable de procéder de cette façon : nous nous sommes donné une tâche ; j'ai étranglé forcément ma discussion tout à l'heure ; de même si un autre camarade a des éléments d'information qui soient

d'une nature intéressante pour le Parti, vous allez empêcher ce camarade de développer sa proposition.

Chastanet. — Pas du tout, pas avec ma proposition.

Allemane. — Je demande donc que le Congrès reste juge de la discussion au fur et à mesure qu'elle se déroulera.

Lafont. — On n'a pas dit combien de temps était fixé.

Le Président. — Combien proposez-vous ?... Je crois qu'il y a eu tout à l'heure un malentendu. On a parlé de limiter à un quart d'heure le temps de parole, étant bien entendu que si quelqu'un apporte une proposition ferme et définie comme celle de Compère-Morel, on donnera le temps nécessaire à ce camarade.

Lafont. — Il est très possible que ceux qui seront chargés de venir ici défendre des propositions, même fermes et votées déjà par des Fédérations, le fassent d'une façon assez épuisante et ennuyeuse, alors qu'il y aura à côté des camarades qui n'auront pas de proposition ferme encore à proposer au Congrès, mais seront capables de parler d'une manière intéressante pour tout le monde. Je crois que nous pourrions tous être d'accord pour limiter, puisque le Congrès est décidé à le faire, à un quart d'heure ou vingt minutes; mais, comme dans tous les Congrès, et étant donné qu'il ne faut pas se faire d'illusion, le président pourra faire comme i ll'a toujours fait: il laissera parler au-delà de vingt minutes, non pas en consultant directement le Congrès, mais en interprétant ses intentions secrètes qui se montrent très clairement : quand un orateur ennuie le Congrès, il y a du bruit; quand il est intéressant, le Congrès écoute sans que personne, même ceux qui ont fait des propositions de limitation de temps, songent à protester. Donc, je demande qu'on admette la limitation en laissant le soin au président d'interpréter avec impartialité et sagesse les dispositions du Congrès. (*Approbation.*)

Ghesquière. — Il y aurait un moyen plus pratique : on devrait laisser parler les camarades qui, par leur expérience, connaissent la question. Tout le monde ici peut parler de la question agraire, les uns sur le ton de la flûte, les autres autrement... (*Rires.*) Mais il ne s'agit pas

de parler pour voir son nom inscrit dans les journaux, il faut le faire pour dire quelque chose d'utile au Congrès. Eh bien, il me semble — et je n'ai pas l'intention d'intervenir dans ce débat parce que je ne suis pas un agrarien, mais j'ai assez pris part à des Congrès pour dire qu'il y a des camarades qui parlent trop souvent et qui feraient mieux de se taire la plupart du temps. (*Nouveaux rires.*)

Je crois qu'on devrait limiter le temps pour ceux qui ne sont pas des agrariens à moins d'un quart d'heure, et qu'on donne davantage à des hommes que nous connaissons, qui ont traité ces questions dans la presse.

Le Président. — On faisait observer tout à l'heure qu'on n'avait pas bien compris le vote au sujet de la proposition du citoyen Chastanet : elle consiste à ne limiter le temps de parole que pour ceux qui n'ont pas de proposition à défendre. Je mets aux voix cette proposition.

(*Repoussé.*)

Jaurès. — C'est une prime aux propositions !

Chastanet. — Je demande à ajouter quelque chose à ma proposition. (*Protestations.*)

Le Président. — Le Bureau est unanime à déclarer que la proposition est repoussée. Nous allons mettre aux voix la limitation pour tout le monde : la proposition la plus large est de vingt minutes.

(*Adopté.*)

Vaillant. — J'espère me maintenir dans les limites de temps décidées, car la proposition de la majorité de la Seine que je défends sera soutenue sans doute par d'autres orateurs.

Ce n'est pas indifféremment que la question agraire vient à notre ordre du jour aujourd'hui. Cela tient à ce que les conditions économiques du travail dans les campagnes et du travail dans les villes se rapprochent en réalité de plus en plus. La situation économique devenant plus semblable, il est naturel que nous nous en occupions davantage, puisque par ce fait même, la propagande dans les campagnes nous est bien plus accessible.

Il nous faut donc le plus rapidement possible, sous peine

de retard et d'échec, — en France surtout où la population des campagnes relativement à la population totale est la plus nombreuse — relier, unifier le prolétariat agricole et urbain dans leurs revendications, leurs efforts, et dans la mesure possible unir leurs militants dans l'organisation. Cela est possible et c'est à cela que nous devons nous attacher. C'est cette unité des revendications prolétariennes et ouvrières correspondant à l'unité croissante de situation économique que nous devons réaliser. Et c'est pour donner expression à cette idée, à cette nécessité, que je vous demande de renoncer à toute recherche de programme dit agraire. Le mot et la chose sont à éliminer du langage socialiste. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il n'y a qu'une idée, qu'un programme socialiste. Et ce que nous avons à déterminer ce n'est pas un programme socialiste agraire. Mais l'application de l'idée de la propagande de la politique socialiste à la question agraire, à la situation agraire. Autrement il y aurait une équivoque fâcheuse et dangereuse, qui altérerait notre propagande. C'est à ce point de vue qu'il faut établir le cahier des revendications agricoles demandé par Compère-Morel et rechercher les conditions et moyens de la politique socialiste, qui, application en ce cas de notre politique générale, nous conquerra le mieux les campagnes.

Dans le monde rural, comme dans le monde urbain et industriel, le Parti socialiste est avant tout le parti du prolétariat: il prend fait et cause pour les prolétaires contre les classes de ceux qui directement ou indirectement sont les agents de l'exploitation et domination capitalistes. C'est notre objet fondamental. C'est la direction de notre politique socialiste et, en la suivant, nous ne pouvons nous égarer. Ce qui n'exclut pas l'extension, au-delà, de notre propagande.

Il nous faut, à cet égard, considérer la constitution du monde agricole: il y a des fermiers, des métayers, des propriétaires, etc., mais il y a parmi eux ceux qui servent l'exploitation capitaliste, ceux qui en sont les agents et ceux au contraire qui souffrent de cette exploitation, qui auraient intérêt à sa cessation.

Parmi ces derniers, prétendus privilégiés, et plus loin

encore, comme dans les villes, comme partout, parmi ceux qui n'appartiennent pas au monde du prolétariat, nous pouvons trouver des amis, des membres du Parti socialiste, mais nous les trouverons en tant qu individualités et non en tant que classe. Ce n'est pas la classe des fermiers, ce n'est pas la classe des métayers, ce n'est pas la classe des propriétaires, quelque petite que soit leur onéreuse propriété, que nous pouvons faire entrer dans le Parti socialiste, mais ce sont des individualités appartenant à ces classes que nous pouvons — et facilement — amener dans les rangs du prolétariat militant et du Parti socialiste.

Le Parti socialiste a un double objet : il doit combattre avec le prolétariat pour son émancipation. Il doit en même temps, tout en le défendant sans cesse, mener son action propre et celle du prolétariat dans le sens de l'évolution économique et sociale, afin de l'accélérer le plus possible. Tout en protégeant le prolétaire et toute victime du régime capitaliste contre les maux qui résultent de cette évolution sociale, le socialisme ne doit rien tenter qui l'entrave, doit tout faire pour son accélération. C'est là une nécessité de la politique socialiste, et nous la devons proclamer.

Nous devons dire que la propriété individuelle agraire, privilège et monopole qui ne peut se généraliser, obstacle au développement des forces productives et à l'évolution économique, doit inévitablement disparaitre, la petite comme la grande propriété : et cela comme une conséquence inévitable, libératrice de l'évolution sociale. Et si nous le faisons comprendre, ce ne sera pas un empêchement à notre propagande, au contraire.

Il est évident, comme tous les socialistes l'ont dit, que dans l'hypothèse de la conquête brusque du pouvoir par le socialisme et le prolétariat, ils n'auraient qu'à opérer l'expropriation de la propriété capitaliste, laissant à l'évolution sociale accélérée le soin d'achever l'œuvre expropriatrice de toute propriété en ménageant aux petits propriétaires et cultivateurs similaires les meilleurs conditions de transition supérieures à leur état actuel.

Mais si cela doit être expliqué par notre propagande et pour sa meilleure intelligence au petit propriétaire et cul-

tivateur paysan, qui doit voir, quel que soit le cours des choses dans le socialisme, son unique guide, protecteur et libérateur dans toutes les circonstances; c'est surtout l'intelligence de l'évolution sociale, de la certitude de ses résultats qu'il faut lui donner, pour qu'il comprenne aussi l'impossibilité et les misères de la résistance aveugle, la possibilité à cette condition d'aviser, pour arriver sans souffrance, à un état meilleur, préliminaire de la socialisation de la propriété qui lui donnera, avec le sol à cultiver, des garanties individuelles et sociales de travail et d'aisance que ne lui donne plus la possession individuelle actuelle.

L'évolution économique, transformatrice incessante de la société, qui ruine la propriété du petit paysan devenu de plus en plus tributaire du capital de prêt et de la grande propriété, achemine avec une vitesse croissante la propriété individuelle du sol, par le progrès même du capitalisme, à sa socialisation. La propriété individuelle subira d'autant plus vite cette transformation qu'elle fera plus obstacle au développement des forces productives.

C'est leur poussée irrésistible, facteur principal de l'évolution économique, qui fait cette transformation, opérant de plus en plus la sujétion, la prolétarisation du petit propriétaire paysan, du petit fermier, du petit métayer. Et si le socialisme n'a pas le pouvoir ni l'influence pour le mieux protéger contre ces misères, pour lui mieux faciliter dans le travail associé de la coopérative de production, relié, coordonné avec la coopérative de consommation du prolétaire urbain, il reste du moins son guide, son soutien, d'autant plus efficace qu'il aura pu conquérir le concours des efforts de ces prolétarisés de la terre aussi misérables souvent, sinon plus que les propriétaires proprement dits. Le socialisme est leur refuge, leur protection, en attendant qu'il leur conquière, que l'effort du prolétariat leur conquière les droits et garanties que leur petite propriété et leur travail ne peuvent plus leur donner.

C'est ce qu'il faut leur faire comprendre; notre propagande et son succès sont à ce prix. Ils doivent considérer les socialistes comme leurs uniques défenseurs et amis et alors ils viendront les rejoindre dans le camp du pro-

létariat, eux les prolétarisés semblables aux prolétaires, victimes du même capitalisme. Tous ceux de ces prolétarisés qu'aura touchés notre propagande y doivent venir nous rejoindre.

L'intelligence de l'évolution sociale dont le socialisme conscient est issu, doit être propagée en un langage et des formes appropriés aux paysans petits propriétaires, aux petits métayers fermiers, non moins qu'aux prolétaires des campagnes, sans réticence, sans dissimulation. En leur expliquant ainsi les vraies causes de leur misère nous aurons le meilleur moyen de les amener, individuellement au moins, au socialisme.

Dans ces conditions de sincérité et de vérité, nous n'aurons aucune difficulté pour notre propagande. Nous en aurions beaucoup plus si nous voulions équivoquer avec le petit propriétaire et lui dire que, protégeant sa personne, le protégeant dans la mesure où nous le pouvons, dans les conditions où il vit, nous voulons et pouvons perpétuer la propriété. Non seulement nous dirions une chose inexacte, mais quelque bonnes que pussent être nos intentions, en opposition avec l'évolution sociale, les faits nous démentant incessamment, nous rétrograderions de tout le terrain que nous aurions pu gagner, et au-delà. Se croyant trompé il nous deviendrait hostile.

Nous ne devons pas, même en apparence, et momentanément, comme moyen de propagande, lui dissimuler la vérité. A cela nous gagnerons énormément. J'ai fait aussi de la propagande dans les campagnes en ce sens, et je ne crois pas que le paysan lui soit en rien réfractaire. Il comprend très bien. Il sent et sait sa misère contre laquelle sa petite propriété ne le défend plus, il comprend facilement qu'elle l'y enchaîne et qu'il lui faut rechercher avec les atténuations législatives, qui réduisent ses charges d'impôts, de dettes, sa sujétion, des garanties sociales nouvelles qui ne peuvent être créées que par son effort, associé à l'effort d'affranchissement du prolétariat. Ainsi, parti du prolétariat, le Parti socialiste prend d'abord en mains la défense des véritables prolétaires, de ceux qui travaillent, des travailleurs salariés.

Mais, comme nous l'indiquons, le progrès du capitalisme

ici comme dans les villes, fait son œuvre de prolétarisation et réduit à une situation semblable le petit cultivateur, le petit propriétaire, pour lequel, comme l'a dit Compère-Morel, la petite propriété n'est plus qu'un outil de travail. C'est un outil de travail et le plus souvent très insuffisant pour les faire vivre. Une bonne partie des petits propriétaires travaille sur une propriété étrangère, celle des grands propriétaires. D'autres, plus rares, peuvent vivre encore sur leur petite propriété, où ils n'emploient pas de salariés ; elle est encore pour eux un outil de travail.

Elle n'en reste pas moins sans avantage réel pour ses détenteurs misérables, un élément de cette propriété individuelle du sol, d'un monopole, qui s'oppose au développement productif de la culture, au seul avantage des propriétaires fortunés et affame le consommateur par des prix de monopole et de spéculation. Celui qui est propriétaire de la rente foncière, d'une partie du sol, quelle qu'en soit l'étendue, ne détient pas un élément de richesse sociale qui puisse se multiplier et s'étendre à tous les citoyens. Il résiste sous sa forme propriétaire à la socialisation progressive des moyens de production, dont le développement de la production capitaliste crée sans cesse les conditions et approche la venue. La socialisation de la propriété terrienne est donc une nécessité économique. Mais s'il faut le reconnaître et montrer au paysan les avantages d'une production résultante sans plus d'autres limites que le besoin social, et d'une aisance individuelle résultant du bénéfice commun de toute cette richesse privée formée par l'accumulation capitaliste, il faut y arriver par une politique socialiste, d'effet croissant avec le minimum de misère et de peine. Les socialistes ont indiqué la coopération comme un moyen transitoire de production paysanne. L'action de la commune y peut jouer un rôle que pour ma part j'ai essayé d'esquisser dans une proposition de loi sur la création et l'exploitation d'un domaine agricole et industriel national et communal. Mais nous ne pouvons prédire toutes les formes que l'évolution économique suscitera, et que nous devons utiliser au mieux, pour l'avantage des prolétaires et prolétarisés du capitalisme.

Marque certaine de la production capitaliste, la prolétarisation du petit cultivateur ou fermier va croissant. Le

travail pour lui-même de sa famille lui suffit de moins en moins et il doit l'aliéner de plus en plus au service du propriétaire moyen ou grand et de l'entrepreneur ou fermier capitaliste.

De ce conflit entre les formes et résistances de la propriété et l'essor des forces productives résultent même des formes de régression vers le passé, vers le servage où sont réduits nombre de petits propriétaires et de métayers et dans une mesure aggravée par les conditions actuelles ; car, en travaillant sur leur petite terre, ou dans leur part de produits agricoles, ils n'obtiennent pas assez pour vivre, et c'est pour un salaire avili qu'ils doivent travailler sur la terre de leur voisin et maître, envoyer dans sa domesticité ou à la ville, tels de leurs enfants, sans le salaire desquels ils ne verraient jamais d'argent, ne pourraient s'entretenir et se vêtir.

Il nous faut donc tenir compte de cette situation complexe, allant de ces régressions locales, jusqu'à la concentration capitaliste, mais opérant incessamment la prolétarisation d'une foule de ceux qui étaient auparavant relativement indépendants dans leurs propriétés. Et c'est dans son analyse que nous nous proposons, que nous trouverons la meilleure réfutation des sophismes de nos contradicteurs cherchant dans des cas de dégénérescence, de débilité productrice, comme ils le font dans les villes dans la multiplication des petits débitants et industriels, un argument contre nous, c'est-à-dire contre la croissance de la production capitaliste dont ces petits producteurs et commerçants ont cessé d'être les concurrents pour devenir les tributaires.

C'est ainsi par exemple que, comme le disait Compère-Morel, les petits cultivateurs de la petite propriété, tributaires de 15 milliards d'hypothèques, travaillent pour le capital de prêt, pour les prêteurs usuraires. Encore davantage ils travaillent maintenant de plus en plus pour la grande propriété, ils en sont tributaires. Il se produit dans le monde rural ce qui se produit dans le monde industriel à un moindre degré, mais d'une façon parallèle. De même que le travailleur des ateliers de famille travaille pour le grand industriel, de même de plus en plus le petit proprié-

taire paysan travaille pour le grand propriétaire. Ainsi s'explique le fait dont tirent argument contre nous nos contradicteurs et qui se retourne contre eux, du maintien et même du progrès de la très petite propriété insuffisante à nourrir par son travail son propriétaire qui doit ainsi donner, louer à vil prix sa force de travail, au moment où il en a besoin, au grand propriétaire. Celui-ci a tout intérêt à ce que ces petites propriétés se maintiennent autour de la sienne à qui elles fournissent des bras disponibles, des salariés temporaires qu'il n'a pas besoin d'entretenir par le salaire, comme les salariés proprement dits et qu'il a ainsi pour le temps voulu, au meilleur marché possible.

Ainsi le petit propriétaire devient, à mesure que croit l'exploitation capitaliste, le tributaire du moyen et grand propriétaire qui, quand il a besoin de la force de travail de ce petit paysan, peut l'exploiter, car il n'a qu'à le payer à bas prix pour le temps où il l'emploie.

C'est, parallèlement au phénomène urbain correspondant, ainsi que le petit paysan propriétaire se prolétarise de plus en plus en même temps que le tout petit métayer ou fermier. C'est un des deux principaux caractères de l'exploitation capitaliste. L'autre caractère distinctif que nos contradicteurs nient est irréfutablement certain, c'est l'accumulation capitaliste qui se manifeste non seulement par l'accroissement de la rente foncière, mais surtout par la croissance rapide du capital incorporé et appliqué au sol pour sa culture et sa production sans cesse augmentée. Il en résulte la démonstration certaine que l'exploitation rurale, l'agriculture, se capitalise de plus en plus. On a joué, à ce propas, sur le mot de concentration. La situation rurale est infiniment complexe et il est évident qu'elle se différencie par beaucoup de caractères de l'exploitation industrielle. Les résistances économiques provenant de la propriété individuelle du sol, en attendant qu'elles lui cèdent, imposent à l'effort productif des cadres et une répartition, qui sans empêcher l'accumulation capitaliste, donne à la concentration résultante quoique entravée, sinon les formes centralisatrices de la production industrielle, des formes propres spéciales à la production agricole dans les conditions actuelles

En dehors des formes régressives et attardées par les survivances anciennes, par la propriété et la division du sol, l'accumulation capitaliste reste le fait principal qui se manifeste dans l'exploitation rurale comme dans l'exploitation industrielle capitaliste, la concentration se montrant le mieux où elle est le moins entravée, là où ses conditions de réalisation sont plus semblables à celles du commerce et de l'industrie. Déjà et c'est par une poussée des forces productives qui, de plus en plus agira en ce sens, que se sont industrialisées certaines formes de production agricole telles que lait, beurre, fromage, vin, alcool, sucre, etc., donnant un terrain fertile de formation à l'accumulation et concentration des capitaux et aussi à la coopération. C'est ainsi que se manifeste la concentration du marché, dont parlait Compère-Morel, et ses spéculations correspondantes, trusts, cartels, etc., qui tuent la concurrence du petit producteur assujetti au grand qui lui achète à vil prix, et qui affament le consommateur. Quant à la production agricole, elle affirme dans sa direction grandissante le caractère essentiel de la production capitaliste celui de la production de plus-value par l'emploi de salariés, plus-value d'où sort le profit soit direct du propriétaire s'il exploite lui-même, soit du fermier ou entrepreneur capitaliste, si contre payement de la rente foncière au propriétaire, et de l'intérêt du capital incorporé et appliqué à la terre, au capitaliste qui l'a avancé, il opère la culture, l'exploitation du sol. C'est ainsi qu'en effet de plus en plus, la culture de la terre devient une exploitation capitaliste, entraînant dans son mouvement les formes passées et présentes, en train de périr et dont elle tire plus ou moins tribut et avantages. Et à cette formation capitaliste croissante, à cette accumulation de capitaux avec leurs déterminations de concentration particulière à la constitution agricole actuelle, s'oppose une prolétarisation correspondante, croissante aussi. Parmi ceux qui fournissent leur force de travail, aux prolétaires proprement dits ou salariés, se joignent les autres agriculteurs de la petite propriété assujettis de plus en plus à la grande, prolétarisés comme les petits fermiers et métayers. Le mouvement agricole est entré à pleines voiles dans l'ère capitaliste et nous amène de la même façon, par

une évolution nécessaire, à la socialisation de la matière et des instruments de production, donc à la socialisation de la rente foncière, à la socialisation de la propriété et du capital agricoles.

Permettez-moi de vous citer rapidement certains documents à ce sujet. Ils sont certains et presque tous officiels, provenant du ministère des finances, des rapports du recensement, de M. Grandeau, agronome compétent entre tous, et de son rapport de l'exposition de 1900 sur les progrès de l'agriculture au XIX^e siècle. Ils vous démontreront à leur tour, la réalité du progrès de l'exploitation capitaliste du sol avec l'accumulation de ses capitaux dans des formes, particulières à l'agriculture, de concentration, en même temps que la subordination de la petite à la grande propriété, et l'obstacle à la culture apporté par la division propriétaire du sol. Ces résultats sont concordants avec ceux de pays plus développés. J'ai eu l'occasion de citer à la Chambre des résultats qui venaient d'un rapport sur le développement de la propriété et l'évolution capitaliste dans l'Etat de New-York et où il était constaté que si la grande propriété y avait dans certaines de ses formes rétrogradé, d'un autre côté, l'accumulation et la concentration capitalistes avaient augmenté surtout en faveur de la propriété moyenne, parce qu'elle se prêtait le mieux dans les conditions particulières de cet Etat à une production plus intensive du sol et à l'industrialisation de la culture.

Cette localisation intensive de l'exploitation capitaliste se peut manifester sur une très faible étendue de sol. Et c'est une étrange erreur de M. Ruau d'arguer cela en faveur de la petite propriété alors que par cette intensité d'exploitation et la grandeur des capitaux qui y ont été incorporés et appliqués par le travail salarié employé, il y a propriété, exploitation et profit capitaliste souvent très grand. Ce qui ne veut pas dire qu'avec moins de division il n'y aurait pas meilleur emploi du sol.

Parmi les exemples à ce sujet, nous pourrions citer celui, exposé par M. Zolla, de l'exploitation capitaliste du sol à Antibes, même sur une faible étendue pour la culture intensive des fleurs. Nous citerons, d'après M. Grandeau, la petite culture maraîchère, productrice, suivant l'expres-

sion d'Elysée Reclus, de l'article agricole parisien, ou en des termes plus généraux, de l'article agricole urbain. Voici ce qu'en dit Grandeau :

Aujourd'hui, le sol propice à la culture maraichère dans la banlieue parisienne se vend en moyenne de 30 à 40 francs le mètre carré, soit 300,000 à 400,000 francs l'hectare. Le traitement, les dépenses, les récoltes, le résultat financier d'un hectare moyen de culture maraichère aux environs de Paris avec ses chassis, cloches, sa pompe et son réservoir peuvent être ainsi évalués : dépense totale de premier établissement, 28,500 francs ; frais annuels d'exploitation, 22,625 (dont 2,200 pour le loyer de la terre, 4,000 pour les salaires de deux hommes, et 2,400 pour le salaire de deux femmes). En outre, les dépenses d'habitation. Le produit annuel total de cette exploitation est en moyenne de 30,000 francs.

Cette petite exploitation intensive a toujours un moteur, manège à chevaux, moteurs à gaz ou à vapeur. On ne peut donc entièrement attribuer à la grande propriété, mais en tous cas, on peut attribuer à l'exploitation capitaliste l'emploi de moteurs. Déjà commence dans l'agriculture l'emploi des forces hydrauliques. Les moteurs à vapeur augmentent avec plus de rapidité ces années dernières. L'agriculture qui employait en 1878, 27,516 chevaux vapeur, 38,062 en 1880, 88,932 en 1890, en a employé 132,581 en 1900 et 149,063 en 1904. En 1901 : 19,807 établissements sur 3,143,781 employaient 136,534 chevaux mécaniques.

Ces forces mécaniques vont à la propriété, petite ou grande, dans laquelle un capital considérable est incorporé. La culture y prend un caractère industriel, et ce phénomène d'industrialisation de l'agriculture est un des grands phénomènes de l'agriculture moderne capitaliste qui ira toujours se développant et qui, après avoir réduit à une plus grande misère le travailleur des champs, même petit propriétaire de plus en plus assujetti et prolétarisé, poussera plus rapidement à la transformation à la socialisation de la propriété agricole.

Voici d'autres indications de l'application de capitaux croissants pour la production de plus-value, de profit, à la culture de la terre. Vous y trouverez la preuve de l'exploitation capitaliste du sol qui apparait visiblement d'ailleurs dans ce seul fait qu'avec une population rurale réduite de plus en plus, qui était encore de 76 o o de la population

totale en 1846 et de 64 o/o en 1886 pour être maintenant à presque égalité avec la population urbaine, avec cette population, ainsi réduite mais employant des capitaux croissants, la production a considérablement augmenté.

Voici les faits surtout empruntés à M. Grandeau que je cite en abrégeant, résumant :

Depuis un siècle, la surface inutilisée du sol a diminué de plus de moitié. A la fin du XVIII^e siècle, la production annuelle était de 31 millions d'hectolitres, c'est-à-dire 8 hectolitres ou 6 quintaux métriques par hectare, 1 hectolitre 64 de blé par habitant.

En 1889, le rendement moyen était de 11 quintaux métriques 85, à partir de 1899, de 14 quintaux métriques, ou 18 hectolitres.

Vous voyez quelle considérable augmentation du rendement en blé. C'est là un caractère de l'exploitation capitaliste du sol, par sa mise en valeur, avec incorporation dans ce sol d'un capital accumulé toujours croissant mis en œuvre par une force de travail sujette et salariée. Et, comme je l'indiquais il y a un instant, la réduction de cette force de travail salariée, avec mise en œuvre d'un capital constant, fixe, croissant, pour plus de plus-value et profit, est un signe certain des progrès de la production capitaliste.

De 1890 à 1899, la récolte moyenne annuelle était de 85,180,000 quintaux métriques, soit 113,600,000 hectolitres.

En 1905, elle est de 118,212,850 hectolitres pour une surface cultivée de 6,509,511 hectares.

De même la production de viande de boucherie, la surface consacrée aux cultures fourragères, le nombre de têtes de bétail, ont plus que doublé depuis 1789.

Le matériel et l'outillage agricoles, presque nuls il y a cent ans, représentent aujourd'hui un capital de 1,500 millions.

Le chiffre total des capitaux mis en œuvre par l'agriculture française actuelle dépasse 100 milliards de francs, dont les 9/10 représentent la valeur du sol et 1/10 environ la valeur du bétail, des semences, de l'outillage, des engrais. Ces capitaux équilibrent par leur quantité, égalent ceux de toutes les autres industries réunies.

Pour apprécier ces données il ne faut pas oublier que la valeur du sol est celle du capital qui lui a été incorporé pour son amélioration et culture.

En 1898, les produits bruts de l'agriculture française, d'un peu moins de 12 milliards (11,890,000,000 francs) répondaient à une surface cultivée totale de 25,012,304 hectares, donnant une récolte de 6,765,115,390 francs de valeur.

Les céréales représentent 61,28 o/o de cette valeur ou 4,145,753,178 francs pour 14 millions et demi d'hectares cultivés.

Si on considère que depuis la fin du XVIII^e siècle, la population n'a augmenté que de 52 o/o, les chiffres suivants montrent l'accroissement rapide du revenu du sol.

| | millions de francs | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1789 | 2.750 | 31,8 o/o | | |
| 1840 | 3.627 | | 135,48 o/o | |
| 1872 | 7.664 | | | 212,73 o/o |
| 1889 | 8.600 | | | |
| 1898 | 11.890 | | | |

La valeur totale du produit actuel est aujourd'hui de plus de 14 milliards de francs.

Vous voyez cette progression rapide qui démontre mieux que tout l'accumulation de capital, la grandeur du revenu de l'exploitation capitaliste du sol.

Nous allons voir sa division, l'inégalité extrême de sa répartition, indication de la misère des uns, du privilège des autres, et des difficultés que cette division oppose à la production.

En 1884, sur 14 millions de cotes (14,074,801), il y en avait 8 millions et demi inférieures ou au plus égales à 1 hectare dont 2,670,512 plus petites que 10 ares. Il y en avait 1,841,045 inférieures ou au plus égales à 2 hectares. Ce qui fait en tout, sur 14 millions, 10,406,388 cotes inférieures ou au plus égales à 2 hectares, qui toutes réunies ont une étendue de 5,211,450 hectares relativement à l'étendue totale de 49,388,304 hectares de la totalité des 14,074,801 cotes. Et si on additionne les 12,115,277 plus petites cotes, elles répondent à une moyenne de 4 hectares. Ces cotes se sont réduites en nombre jusqu'à 13,490,776 en 1907, le morcellement augmentant au-dessous de 1 hectare, le nombre des cotes de 1 à 10 hectares diminuant légèrement et une augmentation notable de la grande propriété se faisant au-dessus de 100 hectares, — ce qui contredit quelque peu les affirmations de M. Ruau.

Ces 14 millions de cotes forment 125 millions de parcelles. Elles représentent une propriété privée de 45,025,598 sur 52,857,199 hectares, soit les 9/10 du sol français dont les grosses cotes occupent les deux tiers.

Cela montre la prédominance de la grande propriété. A ce petit nombre de moyens et grands propriétaires répond un nombre excessif de petits propriétaires la plupart misérables.

Si on entend par exploitation l'ensemble des terres cultivées par un seul individu, les exploitations agricoles représentatives d'un seul propriétaire se répartissaient en 1882 ainsi...

Et le morcellement ayant, nous dit-on, plutôt augmenté, cette répartition garde toute sa valeur

| | Hectares | Nombre des exploitations | Contenance en hectares |
|---|---|---|---|
| Très petite culture. | 0 à 1 | 2.167.667 | 1.083.833 |
| Petite culture . . . | 1 à 10 | 2.635.030 | 11.366.274 |
| Moyenne culture. . | 10 à 40 | 727.222 | 14.845.650 |
| Grande culture. . . | 40 et au-dessus | 142.088 | 22.266.104 |
| | | 5.672.007 | 49.561.861 |

A ces chiffres accusateurs répondent ceux du recensement de 1901.

Population active de l'agriculture (1901) 8.100.000 (M. 5.450.000 F. 2.650.000), en diminution sur celle de 1896.

Population active de l'agriculture (1896) 8.430.000 (M. 5.675.000 F. 2.755.000).

En 1901, chefs d'exploitation (d'établissement), 3.229.000.

En 1901, salariés, 3.570.000.

Mais il faut ajouter, assimiler à ces prolétaires salariés les travailleurs dits isolés (non journaliers), petits cultivateurs et propriétaires travaillant pour les grands, comptés au nombre de 1,096,000 parmi les chefs d'établissement et qu'il en faut retrancher. Suivant le professeur Levasseur, rapporteur de la Commission de recensement, il y aurait 42 o/o — en réalité au moins 50 o/o — de ces prolétarisés à retrancher des chefs d'établissement ou d'exploitation

grande ou moyenne, qui seraient au plus au nombre de 869,000.

C'est à quoi se réduit la classe qui seule a un intérêt direct, personnel, au maintien de la propriété individuelle agricole, qui, malgré qu'elle se transforme et évolue, elle aussi, est l'obstacle principal, non seulement de la production mais de l'arrêt du progrès social et des misères de ses salariés et assujettis.

Il n'y a donc approximativement que 869,000 propriétaires et exploitants capitalistes et tout le reste est en grande partie des travailleurs salariés ou des prolétaires voisins de la situation des salariés souffrant surtout de la domination de la grande propriété, en conflit avec elle, et ainsi incités à venir individuellement, sinon comme classe, dans les rangs du socialisme.

C'est à notre propagande à l'y amener en lui montrant l'intérêt qu'il a à venir avec nous, sachant que loin de rien lui dissimuler nous voulons associer ses efforts aux nôtres à ceux du prolétariat contre les misères actuelles et pour la délivrance commune.

Parti de transformation et d'évolution comme de révolution sociales, nous avons le même langage à tenir non seulement aux prolétaires des campagnes comme aux prolétaires des villes, mais à ceux qui les avoisinent, que le régime capitaliste est en train de prolétariser et que nous voulons amener à nous, qu'ils soient artisans, qu'ils soient même petits commerçants ou petits industriels, qu'ils soient petits propriétaires, petits métayers ou fermiers. Tous ceux de ces prolétarisés ou en voie de prolétarisation à qui le socialisme saura donner l'intelligence de leur situation vraie et de l'évolution sociale, viendront à lui, pour leur allègement immédiat et pour l'émancipation totale qu'ils voudront avec lui accélérer pour la socialisation la plus prochaine possible des moyens de production.

Et encore une fois, il faut qu'ils comprennent que leur concours aura ses effets immédiats pour réduire, diminuer les impôts qu'ils paient, les charges qu'ils subissent, du fait de l'hypothèque, de l'usure, de l'accaparement des produits et du marché, de la sujétion de la grande propriété. Tout ce que nous pourrons faire à cet effet pour les proté-

ger, même pour leur donner la faculté de mieux faire valoir, à leur profit, leur petite propriété, et non au profit de leurs maîtres, ne peut être un retard de l'évolution sociale qu'avec eux ralliés à nous et au prolétariat militant, nous devons accélérer, précipiter. Les mesures de transition protectrices contre toute peine et misère sont un devoir pour nous et n'ayant que cet objet ne sont pas une entrave au progrès.

Son entrave économique et politique c'est l'institution propriétaire soutenue, maintenue avec ses privilèges par les forces de l'Etat, et c'est l'essor des forces économiques productives qui n'a jamais été plus grand et plus rapide qu'actuellement qui se butte à cette entrave et la brisera. Il n'y a pas que la grande propriété et l'égoïsme des possédants, l'inégalité de leurs conceptions directrices qui s'opposent à l'application maxima et d'intérêt social, de la science et du travail à la production agricole. M. Grandeau reconnaît que l'extrême division de la petite propriété est un obstacle à toute mise en culture du sol avec les armes de la science et un effort exact. Il propose avec d'autres, pour y remédier quelque peu, la réunion des parcelles, leur remembrement. Mais ce n'est pas par ces palliatifs que le progrès marchera, que la transformation et la production nécessaire se feront.

Le développement des forces productives qui, modifiant incessamment l'économie de la société, a substitué aux modes de production antérieurs le mode de production capitaliste, en le développant le transforme et crée les forces et formes sociales de la production nouvelle du mode de propriété et production sociale des producteurs associés et égaux. Dans cette poussée irrésistible des forces productives, tout ce qui ne cède pas, ne se transforme pas entraînant les transformations politiques et sociales correspondantes, tout ce qui résiste, éclate et se brise. Ce n'est pas seulement cette intelligence du progrès, qu'il doit seconder pour son propre avantage, qu'il faut, par un même langage approprié à leur situation, leurs habitudes, leur travail, donner au prolétaire des campagnes comme à celui des villes, il faut aussi, au moment où le prolétariat des fonctionnaires vient au prolétariat industriel, faire tout notre ef-

fort de propagande pour y joindre, y unifier le prolétariat des campagnes et leur donner une même conscience socialiste. Il faut, pour cela, montrer au cultivateur des champs qu'il n'est plus, comme il le pensait autrefois, en confiit d'intérêts avec le travailleur des villes, que leurs intérêts sont les mêmes, et cela sous tous les rapports. Le petit cultivateur qui ne produit que pour son existence, que pour se nourrir au plus ce qu'il lui faut de blé ou d'autres produits a, non moins que le prolétaire et prolétarisé urbain, à diminuer les frais de son alimentation, à augmenter la valeur d'achat de son salaire, à supprimer les impôts indirects et de consommation, les droits d'octroi et de douane, qui enchérissent ses aliments et ne sont protecteurs que pour les revenus de la grande propriété et les spéculations du marché agricole. Il doit demander, actuellement, comme le prolétaire et le prolétarisé urbain, à ses représentants au Parlement, avec la suppression de ses charges d'imposition reportées sur les revenus de ses maîtres et propriétaires tous autres allégements d'exploitation qui lui donneraient un répit au moins momentané. Le petit propriétaire qui, sans salariés, cultive avec les seuls membres de sa famille, — et c'est cela qui est la condition momentanée d'existence encore de la petite proprité, — peut obtenir du sol par ce fait un rendement supérieur à celui qui emploie au même effet un nombre, si petit qu'il soit, de salariés. La raison en est que s'il peut y occuper sa famille, il emploie sur ce petit sol qu'il cultive un capital variable ou main-d'œuvre qui lui coûte moins que s'il employait un ou deux salariés.

Mais si cela lui coûte moins, et s'il peut obtenir un produit relativement plus grand, il dépense une somme d'effort et de travail qui le rend plus misérable que bien des salariés ; sans capitaux à donner au sol pour son amélioration, il y travaille et végète sans progrès possible, trainant lui aussi le boulet qui l'attache à la misère.

Pour son travail, le salarié des campagnes doit avoir pour premières revendications, comme celui des villes, les conditions, la législation protectrice du travail pour sa durée, son intensité, son hygiène, sa sécurité. Ces conditions semblables mais adaptées à sa situation, à son mode

de travail, à son milieu, il doit les revendiquer effectivement et directement par son organisation, ses Syndicats, comme par son vote et l'action parlementaire. Ainsi, revendications et action concordantes du prolétariat rural et urbain qui doivent rejoindre et unir leurs organisations et leurs efforts.

C'est cette situation concordante, tant économique que politique des travailleurs des campagnes et des villes qui doit nous donner accès à une propagande également efficace, et pour cela également sincère, vraiment et entièrement socialiste.

Dans ces conditions, si ce Congrès, qui ne peut qu'aborder la discussion et mettre en présence les diverses conceptions, ne peut trouver soit dans la formule de la Fédération de la Seine, en accord avec les idées que j'ai exposées, ou toute autre, qu'une indication, qu'il lui faut davantage examiner, avant de se résoudre, je voudrais que nous fussions tous d'accord sur le principe, d'une même propagande entièrement socialiste partout, en quelque milieu que ce soit. Les mêmes idées doivent être exposées, le même objet proposé. Seule l'explication peut être adaptée à la situation spéciale, pour une plus prompte et sûre intelligence de l'idée.

Pour l'application entière du programme et de l'idée socialiste à notre propagande agraire, il faut dire au paysan comme à l'ouvrier l'entière vérité socialiste. Seulement, ainsi, ils comprendront que sous des aspects de différence apparente, leurs misères, comme leurs revendications, sont les mêmes parce que leur exploitation par le capitalisme est la même, et qu'elles ne prendront fin qu'avec le régime capitaliste. Ainsi seulement notre propagande pourra conquérir le prolétariat agricole, et l'unifier organiquement au prolétariat urbain et industriel, au prolétariat fonctionnaire, union nécessaire et qui, réalisée, donnera au socialisme la force de contribuer à faire aboutir l'évolution sociale, à réaliser la révolution sociale avec plus de rapidité et moins de souffrance pour chacun. (*Applaudissements.*)

Tarbouriech. — Je voudrais défendre, très rapidement, parce que le citoyen Vaillant m'a beaucoup facilité ma

tâche, une motion présentée par les Fédérations du Jura, de l'Ain, des Deux-Savoies et de Meurthe-et-Moselle.

Nous pensons, ces camarades et moi, que la propagande agraire ne doit pas être, comme le disait très bien Vaillant, basée sur un programme agraire spécial et distinct du programme général du Parti, et nous pensons que dans cette discussion, à l'heure actuelle, nous devons nous préoccuper simplement de la direction générale à donner à cette propagande pour éviter un double écueil.

Le premier de ces écueils résulterait de ce que nous pourrions, dans cette propagande, par des formules abstraites, rebuter les paysans auxquels nous nous adresserions, ou les effrayer par des déclamations de révolutionnarisme verbal. Voilà le premier écueil, mais en voici un autre qui est aussi grave : c'est celui, sous prétexte de conquérir le paysan et d'obtenir des mandats législatifs, de mettre dans notre poche notre programme, de laisser notre but — si je puis ainsi parler — et nos principes dans les villes et d'accueillir toutes les revendications des ruraux, de leur faire des promesses que nous ne pourrions pas tenir, de susciter des espoirs irréalisables et, en somme, de contrarier l'action générale de notre Parti et, par conséquent d'agir directement contre l'intérêt du prolétariat industriel.

Notre propagande doit donc avoir ce double caractère : d'une part d'être un programme réaliste, s'adressant à l'esprit intéressé du paysan, lui parlant de ses intérêts immédiats, mais, d'autre part, cette propagande doit se rattacher à la propagande générale de notre Parti.

Ce qui fait la difficulté de cette propagande, c'est que, tandis que le prolétariat des villes est un prolétariat parfaitement homogène, au contraire, par suite de l'évolution différente de l'agriculture, le prolétariat des campagnes ne forme pas à proprement parler une classe, mais un groupement de classes, de sous-classes, si vous aimez mieux.

Il y a d'abord les salariés agricoles : pour ceux-ci, pour les ouvriers qui sont dès à présent privés de toute propriété, aucune difficulté dans notre propagande ; nous devons les atteindre comme les ouvriers des villes par notre triple action politique, syndicale et coopérative ; nous devons éveiller leur conscience de classe, faire naître en eux le

sentiment de la lutte de classe, les encourager à fonder des Syndicats de classe. Et remarquez-le, camarades, il y a là quelque chose d'absolument essentiel et urgent. Vous savez quels sont les efforts que les conservateurs ont faits pour attirer les paysans, y compris les salariés, dans des syndicats agricoles mixtes qui sont des syndicats de paix sociale...

Jaurès. — Très bien !

Tarbouriech. — Ce sont les formules mêmes de M. de Rocquigny : « Il faut, dit-il, conserver, travailler à établir la paix sociale ». Aussi, devons-nous user de toute l'influence que nous pourrons exercer sur les salariés agricoles pour les déterminer à sortir, aussi, de cette Confédération générale des Vignerons qui semble quelque chose de tout à fait confusionniste. Nous devons leur dire qu'il faut qu'ils s'unissent étroitement avec les prolétaires de la ville, qu'ils entrent dans la C. G. T.

Maintenant, nous arrivons à la question des petits propriétaires. Sont-ils des prolétaires ? Il ne suffit pas, pour démontrer qu'ils le sont de dire qu'ils sont malheureux, car il y a des capitalistes, il y a des artisans, de petits industriels qui sont malheureux, et nous ne devons pas pour cela les défendre. Nous ne disons pas aux ouvriers qui travaillent chez un petit patron : « Oh ! soyez modérés dans vos revendications et ne demandez pas de salaire trop élevé pour ne pas ruiner le petit patron. » Nous disons aux ouvriers : « Réclamez aux patrons petits et grands le salaire qui vous est indispensable ! » (*Applaudissements.*)

Il est très important de dire, il faut bien le préciser dans une motion, que nous défendons toujours les intérêts des salariés contre les propriétaires moyens et petits. (*Nouveaux applaudissements.*)

Maintenant, la question se pose de savoir si ces petits propriétaires sont des prolétaires ou sont — je crois que la formule serait meilleure — assimilables à des prolétaires. Marx a démontré que la terre peut produire trois sortes de revenus : la rente qui appartient au propriétaire, le profit industriel du fermier et enfin le salaire de l'ouvrier agricole.

Lorsqu'un petit propriétaire travaille seul, on peut dire

que, théoriquement, il accumule ces trois revenus. Est-il pour cela un capitaliste ? Non dans certaines circonstances déterminées. Il n'est pas un capitaliste d'abord lorsqu'il est obligé, sa propriété étant insuffisante pour le nourrir, de travailler sur la terre d'autrui. Je n'ai pas besoin d'insister, Compère-Morel l'a parfaitement démontré, et je dirai simplement que lorsque les conservateurs prennent la défense de la petite propriété, c'est de cette façon naïve, j'oserai dire, qu'ils la présentent. M. d'Avenel a dit qu'elle doit être conservée parce qu'elle fournit des bras à la grande propriété. Il faut, dans un pays bien organisé — le mot est de l'économiste Roscher — un mélange convenable de grande et de petite propriété. Eh bien, il est évident que tout salarié est un prolétaire, quand même il aurait un champ.

Le travailleur des campagnes est également un prolétaire lorsqu'il travaille seul avec sa propre famille : il n'exploite personne, ce n'est pas un capitaliste comme un autre, puisqu'il n'a pas de salariés à exploiter. Mais supposons que ces conditions ne se trouvent pas réunies. Il est très probable qu'en réalité le paysan ne soit pas un capitaliste, parce qu'à raison du faible produit de son labeur, il ne recueille pas une rente, il n'a même pas le profit industriel, il n'obtient qu'un salaire agricole et quelquefois le petit paysan qui théoriquement est un capitaliste, est en fait dans cette situation lamentable de n'avoir en réalité qu'un revenu total inférieur au salaire de l'ouvrier.

Je n'insiste donc pas sur ce qu'a dit très justement Compère-Morel pour démontrer que même dans les cas les plus avantageux, le paysan est dans la dépendance de l'industrialisation de l'agriculture et du commerce.

En somme, le paysan est de plus en plus englobé dans le processus de la production capitaliste. Il est comme l'ouvrier des villes un opprimé du capitalisme. Eh bien, la propagande me semble très simple à son égard : elle consistera à lui dire qu'il ne peut pas rester en dehors de la lutte de classe, qu'il doit être d'un côté ou de l'autre de la barricade.

Or, aujourd'hui, de quel côté est-il ? Avec le capitalisme. Nous devons lui démontrer qu'il doit se désolidariser d'avec le capitalisme, prendre conscience de ses intérêts de classe,

réaliser lui-même son affranchissement, qu'il ne doit pas le demander à l'Etat, aux pouvoirs publics, et c'est là peut-être la plus grave difficulté que nous rencontrons dans notre propagande ; toutes les fois que nous abordons un des problèmes pratiques de la vie rurale, nous entendons les intéressés nous dire : « Il faudrait une loi ». On nous demande l'augmentation des droits de douane, telle prescription ou prohibition légale. C'est en un mot, toujours à l'Etat que l'on demande l'amélioration du sort des ruraux.

Eh bien, nous devons leur dire : « Prolétaire, affranchis-toi toi-même ». Nous n'avons qu'à répéter avec la plus entière loyauté, sans la moindre hypocrisie, dans les campagnes, la même formule que nous employons dans les villes.

Mais le paysan peut-il s'affranchir lui-même tout seul ? Non, certainement, il ne le peut qu'en s'unissant à la classe prolétarienne... Voyez l'expression timide que j'emploie, car je ne dis pas qu'il doit fusionner dans la classe ouvrière ; les petits paysans constituent une classe intermédiaire entre la classe prolétarienne et la classe capitaliste, mais dont les intérêts sont tous avec les prolétaires. Toute notre propagande doit donc montrer cette solidarité des deux classes : la classe des petits paysans et celle des prolétaires industriels. Un argument excellent, dont il ne faut pas se priver dans les campagnes, consiste à dire que la prospérité de la classe ouvrière est essentielle à la prospérité de la classe paysanne. Quand les paysans se montrent hostiles aux ouvriers qui disent-ils font leurs grèves pour appuyer des prétentions exorbitantes, il faut leur prouver — et cela est simple — que l'amélioration des conditions d'existence de l'ouvrier des villes augmentera leur faculté d'achat et par conséquent aura une répercussion favorable sur le producteur paysan. Il y a là une solidarité économique évidente. (*Approbation.*)

Mais il faut démontrer également au paysan — et ceci est non moins important — qu'il a un intérêt immédiat, direct à appuyer le socialisme en tant qu'il demande la nationalisation de certaines grandes industries, lui faire sentir l'intérêt qu'il a au monopole de l'alcool, des sucreries, du commerce d'importation des céréales, lui expliquer, par exemple, que si les mines étaient nationalisées il ne

serait pas la victime du trust des superphosphates. De même, enfin, il a le plus grand intérêt à la nationalisation des hypothèques proposés par quelques socialistes, et je dis en passant que je trouve tout à fait intéressant le projet du citoyen Allemane.

Nous arrivons, camarades, et c'est le dernier point que je veux traiter, à la coopération agricole. Elle nous intéresse particulièrement, parce que certains économistes socialistes estiment qu'elle a sa place dans l'évolution socialiste. Vandervelde a dit: « Je ne crois pas que le paysan soit obligé, pour arriver à la propriété collective, de descendre la pente du prolétariat pour gravir ensuite le calvaire douloureux de l'exploitation capitaliste, il pourra arriver par un autre chemin... » et ce chemin, c'est la coopération qui produira en agriculture ce que la concentration capitaliste produit dans l'industrie. Je ne sais pas s'il nous est permis de faire une prévision de cette nature, mais il est certain que cette forme de la coopération existe et qu'elle a dès à présent une grande importance. Nous devons donc nous prononcer à son égard.

Vous savez ce qu'on appelle syndicats agricoles dans les campagnes; ce ne sont pas des syndicats, mais des associations coopératives. Sous quelle influence ont-ils été fondés ? Sous l'influence directe de la grande propriété. C'est un moyen pour cette grande propriété de maintenir sa domination. Nous devons faire tous nos efforts pour enlever au capitalisme cette arme, et comme dit Kautsky, greffer un bourgeon socialiste sur l'arbre de la coopération, en y faisant pénétrer l'idée de lutte de classe, en montrant aux paysans que cette coopération ne les affranchit pas du commerce, que pour eux toute la question est une question de débouchés, et que ces débouchés, nous leur en donnerions par certaines monopolisations comme celle du marché des primeurs dans les villes ou de la vente des bestiaux et surtout par des Sociétés coopératives de consommation. Je vous prierai de faire quelque attention à ce que je dis, parce que j'aborde une question fort délicate.

Certains camarades très compétents appartenant au milieu des coopérateurs, notamment Héliès, disent qu'il y a quelque chose à craindre dans le développement des coopé-

ratives agricoles, et je crois que certains incidents qui se sont produits dans la vie de certaines coopératives du Midi viticole montrent que ces craintes ne sont pas chimériques. Les paysans s'unissant ainsi dans ces coopératives ne voient que leurs intérêts; ces intérêts finissent par s'opposer à ceux de la classe ouvrière, et la coopération risque, Héliès l'a dit nettement, de rendre aux prolétaires des villes la vie plus coûteuse.

Réfléchissez bien, camarades, c'est exactement le problème qui se pose ici, c'est le même qui a été, depuis longtemps, soulevé par les coopératives de production autonomes dans l'industrie. Vous savez que ces coopératives, ou bien meurent faute de débouchés, ou bien si elles réussissent, c'est parce qu'elles deviennent de simples organes capitalistes, hostiles au prolétariat. C'est le même danger que nous avons à craindre ici et c'est la même solution que nous devons proposer.

Nous ne voulons plus de coopératives industrielles autonomes, nous voulons que, dans les villes, les coopératives de production soient rattachées aux coopératives de consommation; parce que seules ces coopératives de consommation peuvent fournir aux coopératives de production leurs capitaux, et en même temps, leur assurer les débouchés sans lesquels elles mourront, à moins de devenir des organes capitalistes plus durs pour le prolétariat que les patrons eux-mêmes. (*Approbation.*) De même pour les coopératives agricoles : nous ne pouvons les admettre, qu'autant qu'elles seront fédérées et se rattacheront étroitement à la coopération de consommation socialiste par son *Magasin de Gros.* De même qu'aujourd'hui le paysan est sous la dépendance du capitalisme, de même je voudrais, permettez-moi cette expression, que les paysans producteurs dans leurs coopératives tombent petit à petit sous la dépendance de la classe ouvrière organisée, des coopératives socialistes, du Magasin de Gros en un mot, et je conclus, la motion de l'Ain et du Jura conclut, que le Parti ne peut s'intéresser aux coopératives agricoles et aux syndicats, qu'il ne peut les patronner que tout autant que ces syndicats ou coopératives se constitueront, en dehors de tout confusionnisme, et vivront sous la direction des organes

propres de la classe ouvrière. Nous attachons à cela d'autant plus d'importance que c'est à cette condition que ces coopératives deviendront un instrument d'éducation, c'est par le rapprochement avec les ouvriers, avec la classe ouvrière organisée, que se produira cet effet heureux qu'attend de la coopération le camarade Compère-Morel, consistant à atténuer la mentalité créée par la petite propriété, cet esprit d'envie, que l'on a caractérisé par un apologue. Un jour, saint Pierre rencontre un paysan et lui dit : Je te donnerai tout ce que tu voudras, mais ton voisin aura le double. Le paysan réfléchit et dit : Eh bien, je veux être borgne, — pour que le voisin devienne aveugle. (*Rires.*) Le meilleur moyen d'entamer l'individualisme outré des paysans, c'est de rapprocher dans une même organisation de la classe prolétarienne les prolétaires de la ville et ceux de la campagne. Vous arriverez ainsi à les amener à concevoir l'entière élimination de la propriété privée. Passant de la coopérative pour la vente des produits à celle pour la transformation et, ensuite à la culture en commun des terres; ils arriveront à vouloir une société communiste et lorsque se posera, hélas ! dans bien des années, le problème de la nationalisation de la petite propriété, il se trouvera déjà résolu, car le paysan aura déjà accepté par avance cette nationalisation.

Un dernier mot pour les Fédérations que je représente, c'est que nous avons dans notre France des vestiges du communisme agraire des siècles passés. A l'heure actuelle, malgré les efforts redoublés de la bourgeoisie capitaliste, ce communisme n'a pas disparu, et il a, dans certaines régions, une grande importance. Faudrait-il laisser les bourgeois supprimer les « portions ménagères » du Pas-de-Calais, abolir l'affouage, confisquer les pâturages communaux au profit de la propriété capitaliste ? Evidemment non. Nous devons défendre ces vestiges communistes, mais à une seule et unique condition : A l'heure actuelle, ils sont trop souvent en communisme de propriété et non d'exploitation. Les bois communaux ou nationaux sont exploités par des entrepreneurs, nous demandons qu'il soient exploités par des coopératives de bûcherons. Les pâturages; vous savez qu'ils sont dévastés, par une jouissance sauvage,

comme on l'a dit, parce que l'exploitation en est individuelle; nous devons demander qu'elle devienne petit à petit communiste. Permettez-moi de me faire comprendre par un exemple.

Il y a dans le Jura une institution réellement admirable, ce qu'on appelle la fruitière; elle remonte au XIIIe ou XIVe siècle. Les paysans sont propriétaires de leurs vaches, mais ils les mènent paître sur le pâturage communal et ils envoient leur lait à la coopérative de fromagerie qui pratique la fabrication en commun. Et que disent nos camarades ? Ils disent : Après cela le communisme s'arrête et vous vendez vos fromages aux grands marchands qui s'enrichissent à vos dépens. Vous devriez fédérer toutes les coopératives de l'arrondissement, au nombre de cent et quelques pour Saint-Claude, et avoir une cave commune qui, pour la vente, s'entendrait avec le Magasin de Gros. On peut, sur ce point, suivre l'exemple de la Suisse.

Vous voyez comment nous pouvons arriver à unir le vieux communisme pré-capitaliste qui remonte au Moyen-âge, avec les intérêts de la classe ouvrière organisée.

C'est ainsi que, par cette œuvre d'éducation lente, mais sûre, le prolétariat étendra son action politique et économique sur les campagnes; il solidarisera les intérêts des prolétaires ouvriers et ceux des producteurs de la terre, il prendra petit à petit, par ses organisations de classe, la direction de la production agricole, comme par ses syndicats et ses coopératives, il la prend dans la production industrielle des villes. Remarquez que ce n'est pas une action politique que je préconise ici, c'est une action syndicale et coopérative, c'est dire que les syndicalistes et les coopérateurs doivent travailler en commun à cette belle œuvre. Je laisse en dehors toute l'action politique du Parti agissant comme parti politique auquel revient en outre la tâche de la propagande démocratique contre toutes les institutions par lesquelles la classe capitaliste défend sa domination : armée, justice, capital. Voilà l'esprit de la motion présentée au nom des Fédérations du Jura, de l'Ain, du Doubs, des deux Savoies et de Meurthe-et-Moselle.

Dalmont. — Je dois commencer par vous dire que quand je suis parti de notre département, je croyais que l'on fe-

rait ici l'image exacte de la propriété dans la France entière. Je m'attendais à ce que, dans toutes les fédérations, du moins dans les quatre cinquièmes, il y aurait un paysan qui pourrait montrer les cachets sur ses mains calleuses... Je croyais qu'on donnerait d'abord la parole à tous les délégués paysans, de manière que les bons orateurs qui ont de la théorie davantage que de la pratique, puissent ensuite, sur les données terre à terre établir leur opinion. (*Approbation et applaudissements.*)

Je dois dire, pour être exact, que dans notre département, je vais faire le tableau de la propriété. Il y a une quantité multiple de fermes, de propriétés dans le Loir-et-Cher ; il y a les grades fermes, les petites fermes, les toutes petites, de même la grande propriété, la petite propriété, la moyenne, la propriété proprement dite, qui occupe quelquefois ou accidentellement ou toute l'année, un compagnon en même temps que le patron, et aussi la propriété qui n'occupe que celui qui en est propriétaire. Il y a aussi celui qui est propriétaire de passage, c'est-à-dire qui paie les impôts de la propriété et qui rend ensuite à ceux qui lui ont prêté l'argent pour être propriétaire. Il y a aussi celui qui s'occupe accidentellement ; il n'y a pas besoin de parler deux heures pour donner le tableau de la propriété dans le département. (*Rires.*)

Pour parler aux propriétaires et aux terriens, la grosse question est là ; nous sommes tous d'accord sur le fond, mais pour pouvoir se faire comprendre, il faut d'abord parler un langage qui soit compris. Quand vous venez dire au petit paysan : « Tout ce que nous voulons, c'est pour toi, ce que nous voulons, c'est ton bien », il est méfiant, le paysan, il a été roulé bien des fois... (*rires*) et il tâchera d'examiner ce qu'il y a de vrai dans ce que vous lui direz. Il faut tâcher de trouver le moyen, comme le disait le précédent orateur, de le mener avec son frère de misère des villes, par l'intérêt. Les coopératives, c'est très beau, c'est même magnifique ; seulement quand on crée des coopératives de production avant d'avoir des coopératives de consommation, il se produit ce petit phénomène qui n'est pas un phénomène, pardonnez-moi le paradoxe, que le commerce les boycotte, les coopératives de consommation et alors, elles sont affaiblies pour longtemps. (*Approbation.*)

Nous en avons dans un autre département un exemple pratique. Des camarades qui ne font pas de grandes théories mais ont mis la main à la pâte, ont fondé une société coopérative vinicole de production; je veux parler de la Coopérative de Thenay et pis ils ont fondé une coopérative de consommation, ce qui fait qu'ils ont en même temps la consommation et la production et, ce qui est plus fort, c'est que le surplus, ils l'écoulent dans les coopératives des villes. Alors, le meilleur moyen, avec des hommes pratiques comme nos camarades, c'est de fonder ensemble les coopératives de consommation et celles de production.

Voilà le langage qui serait compris par les paysans, parce que le grand souci du paysan, c'est de savoir si le produit de son travail pourra lui rentrer. Quand il travaille, il ne sait pas pour qui. Vous autres, les camarades des villes, vous travaillez pour un patron et vous pensez que le samedi vous apportera la paye; vous prenez un verre et vous apportez le reste chez vous. (*Rires.*) Il n'en est pas de même du producteur à la campagne, qui travaille et qui ne sait pas pour qui et si personne ne veut de sa marchandise, il se tape.

Au début de la séance, j'ai été très heureux d'entendre le magnifique rapport de notre excellent camarade Compère-Morel. J'ai pu voir là l'étoffe d'un travailleur qui a pioché de façon à mettre debout quelque chose de solide, quelque chose qui doit être compris de tous les prolétaires de la ville comme de la campagne. (*Applaudissements.*)

J'avais l'intention de demander que son discours soit mis dans une brochure de propagande. Je ne suis pas arrivé le premier, alors j'appuie celui qui l'a fait. Je ne m'éterniserai pas à la tribune, je crois que ce que je n'ai pas dit a été compris, je voudrais que tout le monde en fasse autant, et si tout le monde en avait fait autant, nous aurions deux jours pour nous promener après le travail du Congrès, au lieu de nous ennuyer à dire des choses qui ont déjà été dites et d'avoir des orateurs, histoire de faire voir qu'ils sont de magnifiques orateurs, nous ennuyer la moitié du temps. (*Rires.*) Moi, je n'ai aucun mérite... Nous disons, nous, les choses en trois-sec et c'est compris. Je vous apporte le rapport de ma Section, je le dépose sur le bu-

reau, les camarades le liront dans le compte rendu du Congrès, ce sera beaucoup moins long que de le lire ici. (*Applaudissements.*)

Roldes. — Nous avons ici à compléter l'œuvre que nous avons commencée à Toulouse. Nous avons défini, il y a quelques mois, quelle était la formule générale d'action de notre parti, et aujourd'hui, ces jours-ci, notre mission est d'appliquer au problème agricole, à la question agraire, la formule plus générale de Toulouse. Notre mission, c'est d'apporter à la France agricole, à nos camarades travailleurs des champs, une indication très nette, très précise, sur l'action de notre Parti, et je crois que nous pourrons probablement ici aboutir à une motion unanime. Il n'y a pas, parmi les différents orateurs qui se sont succédé jusqu'à maintenant à la tribune, de très grandes, d'irréductibles divergences, il y a tout au moins, déjà est acquis, un ensemble de points communs suffisant pour donner à notre activité de demain une base très large. Je sais que nous serons d'accord pour dire qu'il ne suffit pas de faire, même très détaillée, la critique du régime actuel. Quand nous, militants propagandistes, nous allons par les campagnes et que nous analysons devant nos auditoires paysans la cause des crises, la cause de leur misère profonde, si nous nous contentions, après avoir fait cette critique, après avoir mis le doigt sur et dans la plaie, d'apporter, par une sorte d'antithèse, la solution socialiste, je ne dis pas que nous n'aurions rien fait, mais je suis sûr que notre tâche aurait été bien insuffisante. (*Applaudissements.*)

Nous devons le faire, je tiens à dire cela pour ceux de nos camarades qui pourraient voir dans la formule que je voudrais apporter ici une atténuation de notre pensée socialiste, je tiens à leur dire que nous considérons cette affirmation comme nécessaire toujours et que ce serait une mauvaise journée de propagande que celle où nous aurions parlé devant des auditoires paysans, sans aller jusqu'au bout de notre pensée et sans prolonger notre critique ou notre affirmation des réformes nécessaires jusqu'à la complète libération des travailleurs des champs, c'est-à-dire jusqu'à la socialisation de la terre. (*Vive approbation.*)

Peut-être, camarades, dans le passé, avons-nous laissé

trop de place à cette façon d'exposer le socialisme au point de vue agricole, si bien qu'il nous arrive, il m'est arrivé, il n'y a pas très longtemps, de revenir après dix ans dans un département où j'avais porté la parole socialiste, où d'autres après et avant moi, étaient également passés, et j'ai retrouvé nos groupes socialistes, à quelques changements de personnes près, avec le même effectif numérique, très faible. Pourquoi en était-il ainsi ? Parce que, à mon sens, dans l'effort de propagande, nous n'avions pas suffisamment indiqué quelle pouvait être l'action immédiate, l'action pratique, parce que, par la critique du régime capitaliste, par l'exposé de l'idéal socialiste, du travail organisé, de la production enfin réglementée, devenue rationnelle, de l'échange également organisé, nous avions seulement un moment ému, secoué, remué un auditoire ; il avait vibré avec nous un instant, un moment, et le lendemain, les jours suivants, n'étant plus sous la suggestion de la parole, il retombait tout naturellement, par le dur labeur, par la fatigue quotidienne, à la vie monotone et au doute. Et à ces travailleurs l'idéal socialiste apparaissait ensuite comme quelque chose de lointain, une espèce de paradis une minute entrevu au cours de la propagande socialiste, mais un paradis, hélas ! bien inaccessible ; et ils étaient d'autant mieux portés à retomber à leur inertie qu'autour d'eux, partout, c'est le découragement qu'on leur apportait, c'étaient les camarades indifférents, apathiques, et c'étaient l'adversaire, l'ennemi, le gros possédant ou ses représentants qui allaient disant à ces travailleurs, un instant gagnés par la parole socialiste : mais tout cela, c'est impossible, c'est une chimère, c'est irréalisable.

Eh bien ! il ne faut plus que nous donnions dans ce travers. Je crois que nous en sommes un peu guéris. Nous irions au devant d'un écueil si, entre le présent, objet de nos critiques et nos réalisations socialistes, il pouvait y avoir solution de continuité. Je dis que nous devons apporter un programme très net, très précis d'action et de réformes agricoles et qu'en outre, il y aurait danger, danger que j'ai retrouvé dans la parole de notre vénéré camarade Vaillant, à assimiler, aussi complètement qu'il l'a fait, la situation industrielle, le milieu industriel au milieu agricole.

Voyons, quelle est le plus souvent la composition de nos auditoires ruraux ? Est-ce que nous avons uniquement devant nous des prolétaires à qui nous pouvons dire : Il y a une solution et elle est simple ; vous serez libres quand la terre, qui est aujourd'hui détenue par les gros possédants, sera devenue propriété collective, quand sur elle vous pourrez librement exercer votre activité et quand travailleurs nationalement associés vous serez unis aux travailleurs de la terre de toutes les nations ? Non. Il y a tels villages où nous n'avons pas trois prolétaires devant nous. Nous avons devant nous des métayers ou des fermiers, selon les régions, des petits propriétaires, des petits possédants, quelquefois, le représentant de la grande propriété, quelque régisseur insolent qui interrompra d'une façon agressive, brutale, quelquefois quelque gros personnage. Il m'est arrivé dernièrement, dans l'Ouest, d'avoir dans la commune de L...., comme auditeur, un descendant des Lévis-Mirepoix, le duc de Léran. Le plus souvent, nous n'avons pas, ou très peu de prolétaires. Pourquoi ? Parce qu'ils sont partis, parce qu'ils sont aspirés, pompés en quelque sorte par les centres industriels comme dans ces campagnes de l'Aveyron où dernièrement nous menions la lutte avec Ghesquière et Cabrol... Nous avions comme auditeurs les paysans, les petits propriétaires des plateaux d'Asprières, des causses de Montbazens d'où les prolétaires sont partis attirés par les mines, les usines de Cransac, d'Aubin, de Viviez, de Decazeville ; et en même temps que cette attirance des villes tentaculaires, comme les nomma Vandervelde, se produit, le développement de l'outillage, du machinisme agricole, expulse également des campagnes le prolétaire proprement dit. (*Approbation*).

Un autre défaut de notre propagande c'est que nous soyons enclins, tant nous voudrions voir se vérifier toutes nos formules, toutes nos conclusions anciennes, à aggraver devant nos auditoires paysans, l'état de misère, la condition de misère, à laquelle les réduit le régime capitaliste. (*Approbation.*)

Dans certaines régions, et il y a ici sans doute des délégués de ces Fédérations, des camarades m'ont dit, et cela a dû arriver à Compère-Morel, à Cachin, à tous nos cama-

rades de la délégation de propagande : ici, depuis quelque temps, notre condition se relève, notre condition s'améliore sensiblement. On m'a dit cela dans les pays d'élevage, on m'a dit cela dans l'ouest et il m'est arrivé, dans pas mal d'endroits, qu'entrant dans le détail des faits, des prix de vente des produits, d'entendre les petits propriétaires, les petits possédants conclure ainsi : « Nous ne demandons qu'une chose, c'est que cela puisse durer un peu ». Eh bien, il serait dangereux, devant des auditoires pareils, dans des situations pareilles, de dire à ces hommes : « Vous êtes perdus, vous êtes au bord de l'abîme, vous n'avez plus qu'à disparaître, nous ne vous sauverons pas, comme possédants, comme propriétaires, nous tâcherons de vous sauver comme individus ». Notre propagande ne porterait pas. Il faut connaître le milieu très exactement.

Je veux dire aussi qu'en ce qui concerne la concentration capitaliste, là encore, nous ne pouvons pas procéder par affirmations trop rigoureuses. Je ne veux pas dire que les conclusions ou les constatations apporteés ici par Compère-Morel, avec sa compétence très grande, ne sont pas généralement exactes. Cependant, nous devons reconnaître, je crois, que c'est là que se trouve la vérité, que la concentration capitaliste dans le monde agricole, s'opère beaucoup moins vite que nous ne l'avions prévu dans le passé. Elle va très lentement, et si elle se produit dans certaines régions d'une façon apparente, dans d'autres, c'est le phénomène inverse et nos camarades de l'Hérault, par exemple, vous diront que tous les jours, de très vastes domaines, pourvus de l'outillage moderne, sont vendus et ne sont pas acquis par de grands propriétaires, mais sont partiellement dépecés par un certain nombre de petits propriétaires.

Il y a donc ici un phénomène qui est tout différent du phénomène industriel, car le phénomène industriel se produit d'une façon automatique et régulière. Quand le petit commerce commence à être touché par les grands bazars, il n'y a pas pour lui de relèvement possible, sa condition s'aggrave tous les jours, tandis que nous voyons, sous l'effet de certaines influences, des milieux agricoles se relever et nous voyons des organes de production agricole qui paraissent des organes d'avant-garde au point de vue des progrès et du procès économiques, s'émietter. Je sais com-

bien la matière est complexe et je sais bien qu'on pourra dire, en ce qui concerne l'Hérault, que ces grands domaines ont été hypothéqués au moment de la reconstitution du vignoble, après la crise du phylloxéra et que la baisse des prix fait qu'ils succombent sous le poids de la créance hypothécaire. On pourrait dire, encore, que les détenteurs de ces grands domaines étaient, dans le passé, habitués à des conditions d'existence incompatibles avec le présent, qu'ils n'ont pas voulu changer leur train de vie, leurs habitudes, et que la terre se faisant avare ou plutôt les prix de vente n'étant plus les mêmes, il leur a fallu prendre le chemin des prêteurs et qu'un jour, n'ayant pu payer les intérêts de la dette, ils ont fini par être vendus. Je sais cela, et cependant, malgré tout, ce ne sont pas ici des chiffres que je veux invoquer, on en a déjà apporté beaucoup et je crois que maintenant il vaut mieux procéder rapidement, d'ailleurs, notre temps est limité. Mais je veux dire, c'est le résultat de mon observation personnelle, non pas sur un point de la France, mais dans l'ensemble de notre pays, je crois que quand au lieu de chiffres suspects, d'enquêtes incomplètes, Compère-Morel, tout à l'heure, nous indiquait au début de son discours, comment ces enquêtes sont faites, dans quelles conditions et à quelles inexactitudes par conséquent, on est exposé, je crois, camarades, que lorsque nous aurons des enquêtes sérieuses, — et pourquoi ne les ferions-nous pas nous-mêmes...

Compère-Morel. — On devrait faire le reproche à tous nos camarades que l'enquête que nous avons faite ait échoué lamentablement. Pendant que notre camarade du Loir-et-Cher parlait, je faisais cette réflexion que son propre département n'a pas répondu à l'enquête...

Roldes. — Je m'associe complètement à ce que vous dites ; je crois que quand nous aurons fait ces enquêtes et quand, du côte gouvernemental, elles seront plus sérieuses, que lorsque nous comparerons les chiffres d'enquêtes faites au moment, les chiffres concorderont, je crois qu'à ce moment il nous faudra reconnaitre que le rythme de l'évolution n'est pas celui que nous pensions. La direction n'est pas douteuse, mais la rapidité de concentration, voilà ce qui est contestable.

C'est dans ces conditions que nous devons faire notre propagande pour amener à nous ces travailleurs des champs qui restent inertes, en dehors de nous, que nous n'avons pas pu, jusqu'à présent, gagner à l'idée socialiste.

Il nous faut dresser un plan précis d'action et de réformes; c'est notre tâche que nous ne réaliserons pas complètement ici, mais dont nous pouvons déjà donner les contours généraux; demain nous nous mettons à l'œuvre, car j'espère que notre travail ne sera pas seulement un travail de Congrès, demain il faudra faire vivre la formule que nous allons ici élaborer ensemble. Il faudra la mettre en action, c'est alors que nous devrons tous dans notre effort, militants ou élus, ceux qui, dans les revues et dans les journaux du Parti expriment l'opinion du Parti sur cette question, je crois que nous aurons à prendre une offensive contre le régime capitaliste un peu différente de celle qu'on a définie ici.

Je ne veux pas dire que les différents modes d'action que l'on a indiqués ne sont pas nécessaires; ils sont tous nécessaires, mais il m'apparait qu'il en est un auquel on n'a pas donné la place qui lui convient et je vais tout de suite m'expliquer.

Camarades, j'estime, et un exemple tout récent vient à l'appui de mon affirmation, que dans l'ensemble notre Parti a été dépassé par la vie, dépassé par les événements économiques; je crois que nous n'avons pas été à certaines heures à la hauteur même de notre mission. Quand la crise du Midi s'est produite, étions-nous prêts ? Non. Que quelques-uns aient vu, aient compris nettement la situation, c'est certain, mais le Parti dans son ensemble, tous les militants, les élus, nos camarades des Fédérations, tous, étions-nous prêts pour dire: « La crise, nous savions qu'elle venait, elle est déterminée par telles causes, et la solution, la voilà » ? Nous n'étions pas prêts. Jaurès, à la Chambre, a apporté, je ne l'ai pas oublié, une idée, un projet sommaire sur le sort duquel il ne s'est pas fait un instant illusion; c'était l'affirmation socialiste nécessaire, mais je persiste à croire que dans cette voie, nous serions coupables contre nous, contre le Parti, si pour parler et agir, nous attendions ainsi d'être pressés par les événements. C'est

maintenant, dans le calme, qu'il convient d'élaborer, de faire connaître nos projets. Le Midi viticole, pour conserver cet exemple, attend la parole socialiste, il est prêt à être gagné. J'ai la conviction profonde que nous pouvons le conquérir à la condition de connaître à fond toutes les données du problème. Je fais appel ici à nos camarades des régions viticoles et je leur demande : Croyez-vous que nous conquerrons ce Midi, que nous le gagnerons au socialisme Ces travailleurs inquiets, journaliers salariés dont les journées se raréfient — les petits propriétaires ou les moyens propriétaires gênés réduisant le plus possible l'appel à la main-d'œuvre — petits propriétaires qui se disent : « Nous vendons bien peu, nous vendons bien mal ; est-ce que l'an prochain nous ne vendrons pas encore plus mal ? » Je vous demande si nous pourrons à tous ceux-là nous contenter de dire : « Que voulez-vous, c'est la conséquence du régime capitaliste, c'est la crise en attendant la grande tourmente qui vous balaiera comme possédants et qui permettra alors, sur ces ruines, d'instaurer la production socialiste... » Pourrons-nous les gagner en leur disant cela ? Croyez-vous que nous les gagnerons même en indiquant quelques réformettes secondaires, croyez-vous que pour eux nous solutionnerons le problème par la coopération ? Si vous pouviez répondre, vous me diriez : « Non, cela ne sera pas suffisant. » Je suis de ceux, cependant, qui gardent à la coopération agricole une place très large, très grande et je crois qu'on ne la lui a pas accordée assez grande dans notre Parti ; je crois qu'on a trop souvent procédé par comparaison de la coopération agricole à la coopération industrielle. Eh bien, si l'horizon de la seconde est borné, je crois que l'horizon de la première est très vaste. Sous réserves, toutefois, de certaines conditions bien entendu, et ces réserves seront apportées par des hommes comme Héliès, comme Lepez, qui peuvent sur ce point particulier se faire entendre avec autorité. On doit, comme on l'indiquera tout à l'heure ou ce soir, on doit dire qu'il n'est pas possible, qu'il y a péril à étendre la coopération agricole tant qu'elle n'aura pas été, tant que le terrain ne lui aura pas été préparé par un développement de la production ouvrière.

Nos camarades coopérateurs viticoles ont des craintes ;

certains représentants de grandes coopératives du Midi ont eu et ont encore de grands soucis pour écouler leur produit, par conséquent, ce n'est pas altérer la vérité, ce n'est pas déformer la réalité du moment que de dire : « Non, pour le problème qui est posé devant nous, pour le problème que pose la production viticole, non, il n'est pas possible de dire que la coopération aujourd'hui a les moyens de les résoudre, ni pour aujourd'hui ni pour un avenir très prochain. »

Alors, que ferons-nous ? J'ai la conviction que nous pouvons, même dans ces conditions difficiles, délicates et complexes, je crois que nous pouvons présenter à ces populations inquiètes, des éléments sérieux de solution. Sans doute ce n'est pas en vingt-quatre heures, ce n'est pas en un projet de loi seulement que nous pourrons résoudre la question, mais, et c'est par là que je pourrais illustrer la méthode d'action agricole que je voudrais voir appliquer non par préférence aux autres méthodes, mais à côté d'elles ; je voudrais montrer que si l'action propre des travailleurs ruraux, si l'action des coopératives n'est pas suffisante à résoudre tel ou tel point précis du problème, le Parti socialiste a le devoir, dès maintenant, de présenter à ces populations les éléments de solution.

En ce qui concerne le problème viticole, qu'allons-nous présenter ? Je crois que la réforme primaire, l'effort premier, c'est de réglementer la production, c'est d'arriver déjà, dès maintenant, en 1909, devant ces populations en disant : Nous n'allons pas solutionner tout le problème, c'est entendu, nous vous laisserons encore des soucis et des inquiétudes, mais nous pouvons, nous, Parti Socialiste, vous libérer du plus gros souci : l'écoulement du produit.

On dira : Mais c'est une vue utopique. Et pourquoi ? J'ai pris cet exemple ; on pourrait en prendre d'autres...

Lafargue. — C'est le plus difficile que vous avez pris.

Roldes. — C'est le plus difficile, me dites-vous, citoyen Lafargue, ce n'est pas moi qui le choisis volontairement, c'est la vie qui le fait entrer dans nos préoccupations, c'est la réalité qui nous l'apporte et quand le problème est posé, il faut l'envisager et essayer de le résoudre. Pour

nous aujourd'hui, en face de ce problème viticole, la grosse question n'est pas une question de production. Sans doute, c'est un élément du problème, je ne veux pas comparer la production de la propriété parcellaire à celle des grands domaines pourvus de capitaux, où se font les irrigations, dont les terres sont les meilleures, ajoutons-le...

JAURÈS. — C'est là le problème.

ROLDES. — ... car, dans les milieux ruraux, quand nous interrogeons, presque partout on nous dit : Il y a bien là de bonnes prairies, des propriétés à grand rendement, ce n'est pas nous qui les avons. Et tout dernièrement dans l'Hérault, un camarade qui s'occupe de coopération me disait : « Nous avons sur le territoire de la commune des propriétés où l'on obtient couramment de 180 à 200 hectolitres de vin à l'hectare, et nous, les petits propriétaires dont les terrains se trouvent sur la côte où le travail est plus dur, qu'est-ce que nous obtenons ? 100, 90, 80, quelquefois même 70 ou 60 hectolitres à l'hectare. »

*Une voix.* — Et même 30 hectolitres pour la petite propriété.

LAFARGUE. — D'autres obtiennent beaucoup moins.

ROLDES. — Ils sont profondément inquiets et malheureux. Mais néanmoins, pour ceux-là, le problème essentiel, c'est le problème de la vente, c'est le problème de l'écoulement, car ils sont à la merci, comme on l'a dit, de l'intermédiaire qui connait leur détresse, leur misère et qui impose ses prix. Nous le libérons, nous socialistes, notre Parti les libère du souci le plus pressant et le plus grand en organisant, en réglementant la production.

Est-ce que ce n'est pas notre devoir d'exposer à la Chambre, dans le pays, de présenter dès maintenant cette solution et de dire : « Nous avons aujourd'hui le moyen de franchir une première étape : réglementer la production. » En le réalisant en somme, nous ne ferons que suivre l'évolution capitaliste même et d'imiter l'exemple que nous donnent les grands patrons capitalistes quand la surproduction a pour conséquence une diminution de leurs profits.

Les capitalistes gênés par la concurrence ne se gênent

ns, eux, pour la réduire et pour la supprimer quelquefois complètement. Seulement, ils ne sont que quelques-uns, entre quelques sociétés, l'entente est facilement réalisable, alors, on fait, par exemple, le trust de la métallurgie, on produit juste la quantité d'acier nécessaire pour la consommation industrielle. Ce que nous demandons, nous, c'est que l'on fasse pour la production agricole et d'abord pour la branche de production la plus menacée, qu'on fasse ce que fait le trust capitaliste et puisque les initiatives individuelles ne peuvent y suffire, puisque ce n'est pas la Confédération générale des Vignerons qui la réalisera, puisque ce ne sont pas des hommes dont les conditions de vie sont différentes, séparées par des questions religieuses, par des questions politiques qui pourront eux-mêmes, par leur libre initiative, organiser et réglementer la vente de leurs produits, il faut une action extérieure et cette action extérieure, c'est à notre Parti à la provoquer, c'est au Parti socialiste à en prendre l'initiative et en même temps dans le pays par ses propagandistes, dans les régions intéressées, c'est au Parti à en détailler l'économie et dire : « Voilà ce que, forts de votre adhésion, nous allons soumettre à la Chambre. »

On me dira : « Croyez-vous que nos adversaires politiques accepteront un projet pareil ? Ils le repousseront. » Eh bien, même s'il est repoussé, croyez-vous qu'ils l'auront repoussé impunément, croyez-vous que les populations que nous aurons avisées, averties, prévenues, qui attendent impatiemment la réponse et qui sauront qu'elle est de nature à apporter un remède sérieux à leurs inquiétudes et à leur misère, est-ce que vous croyez que ces populations, quand les représentants de ces partis qui auront repoussé notre projet, viendront devant elles, croyez-vous qu'elles seront bien disposées à leur accorder leur confiance ? Vous savez bien que non, on ne pourra nous frapper dans notre proposition qu'à la condition de se frapper soi-même, et les partis politiques qui nous auront combattu sur ce terrain seront des partis qui auront par là même signé leur prochaine déchéance. Pas réalisé le projet nous sert, et s'il est réalisé, si notre action est victorieuse, si la pression des masses que nous aurons intéressées à notre effort parce qu'il se propose quelque chose de clair, de précis, à portée de leurs

mains, si notre action secondée par celle de ces populations triomphe des résistances et si nous avons obtenu ce qui n'est pas la solution entière, ce qui n'est pas le socialisme, mais une atténuation de l'exploitation commerciale par la réglementation de la production du vin... Vous voyez d'ici, sans que j'y insiste l'importance de la réforme arrachée.

Compère-Morel. — Pourriez-vous préciser un peu à ce sujet.

Lafargue. — Je répondrai sur cette question très intéressante.

Raquillet. — Si nous retournons à une chose qui s'est faite sous le règne de Louis XIV, ce sera peut-être utile, mais j'attends les explications.

Roldes. — Je sais bien que certains de nos camarades ne partagent pas cette façon de voir, j'expose la mienne; il n'est pas douteux que ceux qui la trouveront mauvaise pourront la combattre.

Lepez. — Avant le phylloxéra, on n'avait pas l'habitude de planter à moins de 4 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Il y a eu beaucoup de surproduction; c'est qu'on a planté dans les terrains environnant la mer et on nous signalait un gros négociant de Béziers que je ne veux pas nommer, qui avait planté pour 400,000 francs de pieds de vigne nouvelle, il les a plantés exclusivement vers la mer. Ce vin produira un rendement minimum de 250 hectolitres par hectare, il peut arriver à produire jusqu'à 300 hectolitres par hectare, de vin qui pèsera au maximum 5 degrés, mais qui aura sur le cours une influence considérable. Par conséquent, la limitation de la production pourrait avoir comme premier article la limitation à une certaine altitude dans les départements viticoles.

Roldes. — Cela prouve l'urgence du problème et la nécessité de l'étudier avec beaucoup d'attention, car si d'une part Raquillet qui a qualité pour parler du vin, me rappelle et me jette à la tête Louis XIV, voici Lepez qui, lui aussi, connait admirablement le problème agraire et très bien la question viticole, qui m'apporte là-dessus le précieux concours de son approbation. Je crois, pour donner satisfac-

tion à notre ami Compère-Morel, car ce n'est pas à cette tribune qu'on peut entrer dans le détail d'une idée pareille, je crois que nous pourrions dire dès maintenant, sans rompre d'une façon considérable l'harmonie ou l'équilibre de la société capitaliste, nous pourrions dire : « La production du vin est limitée ; le territoire viticole sera défini par la loi et nul ne pourra, au lendemain du vote de cette loi, planter un seul pied de vigne sans l'autorisation de la loi, sans l'autorisation du législateur. »

*Une voix.* — Vous n'avez fait qu'internationaliser le problème ; à propos des trusts l'Internationale de la production sera réglementée nationalement.

Le Président. — Il n'est pas possible d'interrompre ainsi Roldes, il faut lui laisser terminer sa pensée. Si d'autres camarades ont des idées, ils auront la parole à leur tour.

Roldes. — Ce n'est pas un projet de loi que j'apporte à la tribune, j'apporte simplement une indication et je dis : le Parti tout entier, demain, quand nous sortirons du Congrès, devra se mettre à la besogne et j'entends dans cette besogne l'élaboration de projets de lois précis, projets de lois dans lesquels, à mon avis, il conviendrait de faire place à un projet réglementant la production du vin, et voilà tout.

Qu'il y ait des objections à formuler, je n'en doute pas, mais les objections n'empêchent pas la difficulté d'être là, et que nous ayons bien l'impérieux devoir d'apporter autre chose que des formules, mais des solutions ou un commencement de solution.

Lafargue. — Vous avez posé le problème.

Roldes. — Je me contente en effet de poser le problème et de dire qu'il y a lieu de réglementer la production. Quant au mode d'application particulier, c'est notre Parti qui, après enquête et après avoir entendu les intéressés et les militants qui connaissent le problème agricole, pourra préciser les détails du projet.

Est-ce que, citoyens, cela suffira ? Je ne le prétends pas, et je sais bien que dans cette production réglementée, les crises de surproduction n'étant plus possibles, nous accélèrerons par là la constitution de groupements de travailleurs viticoles. Je dis que cela aura pour conséquence

la multiplication des Sociétés coopératives viticoles, qui ne se développent pas davantage aujourd'hui, parce qu'elles vivent sous l'inquiétude constante de la difficulté d'écouler les produits; mais quand l'écoulement des produits sera certain, quand il n'y aura plus crises de surproduction, à ce moment-là les coopératives viticoles se multiplieront parce que les travailleurs viticoles auront intérêt à rechercher dans la force coopérative les moyens les plus économiques pour arriver à la production du vin, et ainsi peu à peu, par l'action des travailleurs organisés d'une part, par l'action extérieure d'autre part, vous voyez que nous nous acheminerons vers des horizons socialistes.

Il n'est pas exact de dire que cela ralentira ou heurtera l'effort général de notre Parti. Je crois au contraire que pour réaliser ce que disait Compère-Morel tout à l'heure, pour arracher le travailleur des champs à son individualisme, les réformes en question ou les projets analogues auront une influence décisive parce que ces projets, ces réalisations ne heurtent pas du tout notre doctrine générale.

*Une voix.* — Ce qui la heurte, ce sont les intérêts capitalistes.

Roldes. — Oui, je dis, citoyens, qu'un effort de réalisation, dans ce sens, de notre Parti tout entier, cela n'est pas contraire à son effort général, cela ne heurte en rien notre doctrine générale, nous allons toujours dans le sens même du socialisme; seulement, nous rattachons l'idéal socialiste au présent, à la réalité douloureuse, nous le rattachons par des projets, comme par autant de liens solides.

Je crois, camarades, que c'est dans cette direction que, de plus en plus, sans négliger, je le répète, aucun autre mode d'action, de propagande, nous devons agir. Quand nous serons parvenus à réglementer ici l'écoulement de tel ou tel produit, que ce soit demain la production viticole, que ce soit la production maraîchère, celle des primeurs, des fruits, où l'exploitation de l'intermédiaire est aussi abusive et aussi odieuse que dans l'écoulement du vin, je crois que quand nous aurons fait cela, nous aurons fait beaucoup pour l'idée socialiste et que ceux à qui nous aurons donné un commencement de sécurité s'apercevront

eux-mêmes de l'insuffisance de ces réformes en régime capitaliste et qu'ils voudront eux-mêmes aller plus loin, plus avant.

Cette action sert puissamment le socialisme; par ces projets réalisés, au travers même de cette expérience, c'est l'esprit individualiste des travailleurs ruraux qui peu à peu s'en va, s'évapore, ils arrivent à connaître mieux la complexité du régime économique. Lorsqu'ils auront obtenu la réglementation de la production, une sécurité relative dans la vente, est-ce qu'on fera à ces petits propriétaires, aux salariés de la viticulture l'injure de croire qu'ils accepteront longtemps que les grands propriétaires oisifs, parasites, forains, comme on les appelle dans le Midi, vivent luxueusement dans les grandes villes pendant qu'eux s'épuiseront au travail, les uns sur leurs petites propriétés, les autres prolétaires sur les vastes domaines !...

La bataille se poursuivra avec cette différence que les travailleurs pourront la poursuivre avec un esprit un peu plus calme. Je dis que dans ces conditions, c'est eux-mêmes qui voudront aller plus loin et qui demanderont l'expropriation des grands domaines fonciers par la nation et leur remise à des associations agricoles.

Voilà comment j'entends, comment je comprends notre action de demain. Je ne peux en donner dans une courte intervention que les grandes lignes, qu'une esquisse très sommaire. Mais j'ai la conviction très ferme que c'est dans ce sens qu'il faudra agir demain, j'ai la conviction que lorsque ces idées, ces projets, nos amis, nos élus à la Chambre, nos camarades dans la presse du Parti, les délégués à la propagande tous unis, nous irons les faire connaître, en préciser l'économie, en montrer les avantages, je crois que nous travaillerons là d'une façon efficace à la réalisation du socialisme, que dans cette action nous aurons avec nous prolétaires de l'agriculture, petits propriétaires, tous les opprimés de la terre, et que par conséquent, nous aurons d'autant plus de chances de triompher.

En un mot, et pour terminer, de ces projets particuliers, de ces réalisations partielles, nos camarades les travailleurs des champs, s'élèveront à des conceptions plus larges, de ces réformes qui, à quelques-uns d'entre vous, peuvent

apparaître comme insuffisantes, ils s'élèveront à des réformes plus complètes et plus efficaces, ils sauront monter à un niveau supérieur d'où ils apercevront des choses nouvelles. Et ainsi les projets que nous aurons fait aboutir, loin de ralentir les progrès de notre Parti, auront permis l'accession des travailleurs des champs à une mentalité nouvelles. Et ainsi les projets qué nous aurons fait aboutir, ces projets particuliers, de ces ébauches, leur vision jusqu'aux larges horizons socialistes, jusqu'à l'idéal socialiste tout entier. (*Applaudissements.*)

Voilà comment demain, si nous voulons faire large place à tout ce qui est une action méthodique et pratique, ensemble étroitement unis, nous préparerons aux travailleurs de la terre des destinées meilleures dans le socialisme. (*Vifs applaudissements.*)

Lepez. — Camarades, je vous demande pardon de mon intervention. Je pense qu'elle peut être utile aux travaux du Congrès parce que la Fédération que je représente ici est la Fédération de l'Hérault, Fédération d'un département essentiellement agricole.

Je pense que vous me la pardonnerez, car depuis douze années que je suis les travaux de tous les Congrès socialistes, c'est la première fois que je monte à la tribune.

Citoyens, je puis vous déclarer au nom de la Fédération de l'Hérault, que nous sommes entièrement d'accord avec le discours de Roldes. Ce ne sera, par conséquent, pas au point de vue doctrinal que j'interviendrai, mais simplement pour essayer d'examiner avec vous la possibilité de réaliser au profit de la petite propriété et des travailleurs agricoles, des améliorations qui leur permettent d'attendre la réalisation complète de notre doctrine socialiste.

La question qui se pose est simple : ou bien nous laisserons sans les organiser, les petits propriétaires disparaitre complètement, devenir miérables et ouvriers à leur tour ; ou alors, nous chercherons, non pas à développer chez eux l'égoïsme de propriété, non pas à remettre entre leurs mains une propriété nouvellle ou à agrandir celle qu'ils peuvent encore posséder, mais à faire qu'avec leur propriété, en groupant les efforts de chacun, on puisse commencer à

constituer, dans la société actuelle, une forme du collectivisme futur.

Si nous essayons autant que nous le pouvons d'amener à nous les camarades petits propriétaires du département de l'Hérault, c'est en apportant chez eux l'idée d'association. L'idée d'association, tout le monde la leur préconise, mais nous en sommes à une époque spéciale où M. Méline, dans des articles de revue, indique aux paysans qu'il est nécessaire de s'associer, de créer des organisations coopératives, et où le président de la Caisse régionale de crédit de l'Hérault, M. Astier, un homme singulièrement intelligent, perspicace, et qui est anti-socialiste, cependant, indique aux vignerons du département que s'ils veulent se tirer d'affaire, non seulement ils devront créer des sociétés coopératives pour la vente de leurs produits, mais encore ils devront mettre en commun leurs terres pour l'exploitation.

Si, en conséquence, nous nous laissons devancer dans l'indication aux paysans de ce qu'ils ont à faire, si nous permettons que ces paysans s'organisent d'une façon inefficace pour le socialisme, nous aurons rendu un mauvais service au Parti. Ce qu'il faut, par conséquent, c'est indiquer aux camarades que si la cohésion de leurs efforts, la possibilité qu'ils peuvent avoir de réunir leurs terres pour l'exploitation en commun, sont bonnes, ce n'est pas seulement pour le plaisir d'avoir un rendement plus fort avec moins d'argent, mais c'est aussi afin de commencer à réaliser la propriété collective qui est dans le programme de notre Parti. Si nous essayons, en attendant, de créer des associations coopératives de production, c'est parce que c'est là le seul moyen qui reste pour la petite propriété de pouvoir subsister avant la transformation complète de la société.

Les difficultés sont évidemment énormes. Tout à l'heure, Tarbouriech disait qu'il ne fallait pas demander aux paysans de constituer des sociétés coopératives de production ou de vente si on n'avait pas les débouchés suffisants. Il est évident que la question est très difficile ; il est très dur d'aller dire aux camarades : « Le moyen de résister à l'état de choses actuel, c'est de vous associer, mais cependant il ne faut pas vous associer, puisque nous ne pourrons pas trouver les débouchés nécessaires à vos produits ! »

Eh bien, je pense pourtant que, malgré que les coopéra-

tives de consommation ne soient pas encore suffisamment développées, il est possible, avec ces coopératives de consommation, et en dehors même des coopératives de consommation, de trouver les débouchés suffisants pour assurer la vie d'un certain nombre de coopératives agricoles. Déjà, d'ailleurs, le vin, ou le beurre, ou le fromage produits par les paysans sont bien vendus quelque part, il faut évidemment qu'on arrive à les consommer dans un endroit quelconque puisque finalement ils s'écoulent.

Il y a une surproduction en ce qui concerne la viticulture, c'est exact, mais pourtant s'il y a crise, cela ne tient pas exclusivement à la surproduction, cela tient aussi beaucoup au nombre incalculable d'intermédiaires qui se trouvent placés entre le consommateur et le producteur, car, par les enquêtes qu'ont faites les différentes organisations viticoles, on a reconnu que le vin se vendait toujours dans les villes le même prix qu'il y a dix ans, alors qu'on le payait beaucoup plus cher au producteur. En ce moment, si le vin était vendu proportionnellement au prix qu'on le paie aux viticulteurs du département de l'Aude, ou de l'Hérault, vous pourriez payer un litre de vin à Paris 15 centimes, cependant, on vous le vend au minimum 25 ou 30 ; la différence est mise dans la poche des courtiers, des négociants, des représentants de ces négociants, etc.

Il y a donc possibilité pour le producteur, en organisant des sociétés coopératives de vente, de vendre à meilleur marché que ne le font ordinairement les détaillants, tout en faisant bénéficier les producteurs d'une partie de l'argent qui est en ce moment mis dans la poche des intermédiaires. C'est sur ce point-là que les camarades doivent porter une partie de leur effort. Il est évident que l'idéal serait que les sociétés coopératives de production puissent entrer assez rapidement dans l'organisation de vente des coopératives de consommation socialistes. Mais d'un autre côté, vous avez les coopératives de consommation qu'on intitule socialistes et qui ne le sont pas toujours dans leur façon de procéder. Il y a des sociétés coopératives de consommation qui sont socialistes aujourd'hui par leurs administrateurs, et qui seront autre chose demain, les membres du Conseil d'administration changent très souvent. Aujourd'hui, les sociétés coopératives de consomation pourront prendre sa produc-

tion à une société coopérative de production, puis brutalement, à la suite d'assemblée générales, cesser de réaliser le marché qu'elles avaient contracté.

Les coopératives de production agricole ne peuvent pas produire plus ou moins selon le bon plaisir, la terre produit ce qu'elle produit et lorsque le produit est récolté, il faut arriver à l'écouler.

Il est impossible, par conséquent, de prévoir pour le moment une réglementation exacte de la coopération de production agricole par le canal des coopératives de consommation. Il faut trouver d'autres moyens, il faut qu'à la fois on augmente autant qu'il sera possible le nombre des sociétés coopératives de consommation, mais qu'on n'oublie pas, qu'il y a possibilité même dans une foule de petits villages où les coopératives de consommation ne sont pas créées, de trouver des camarades de bonne volonté qui aident à vendre les produits des coopératives de production agricole Il faut également, si les socialistes veulent que les coopératives de production soient organisées dans la forme socialiste, prendre des précautions pour empêcher justement ce qu'on craint souvent dans l'organisation de la production agricole. Si vous permettez au petit propriétaire de récupérer un peu plus qu'il ne le peut, par l'intermédiaire du commerce, vous allez augmenter sa propriété personnelle, vous développerez son égoïsme.

Si vous prenez des précautions dans les statuts des sociétés coopératives, si, d'abord, au lieu de prendre dans vos sociétés coopératives agricoles à base socialiste, de gros ou moyens propriétaires, vous commencez par ne prendre que de tout petits, ceux qui sont considérés comme des travailleurs agricoles, qui non seulement ne peuvent pas vivre sur leur terrain à eux, parce qu'il ne rapporte pas suffisamment, mais qui sont obligés d'aller se louer comme les autres tous les matins devant la porte de la mairie, si vous ne prenez que ceux-là ; si d'autre part vous prenez la précaution de faire que la propriété de la société coopérative devienne impersonnelle, que la Société ne puisse se liquider pour se partager le fonds social ou le fonds de réserve, si vos coopérateurs (s'agissant d'une coopérative viticole), au lieu de prendre chez eux les fûts nécessaires pour le loge-

ment de leurs récoltes, ont à leur disposition une cave commune dans laquelle chacun portera sa récolte, vous aurez la possibilité de diriger votre société coopérative dans un sens socialiste. Si vous ne faites pas la distribution des bénéfices, s'ils sont tout entiers consacrés à l'organisation au développement de la société coopérative, vous aurez aussi des garanties socialistes.

Mais il y a mieux. Si vous ne preniez que ces garanties, vous verriez s'établir la concurrence des travailleurs agricoles qui ne possèdent rien, avec les petits propriétaires qui seraient organisés dans vos coopératives de production. Sous prétexte que la coopérative de production aura assuré à un camarade un bénéfice supplémentaire, — qu'il n'aurait pas eu avec le commerce, — de 200 ou 300 francs dans le courant de l'année, il s'en ira pour concurrencer les bras des travailleurs agricoles, en se donnant pour 40 ou 45 sous par jour, alors que le tarif syndical sera de 50 sous. Vous tomberez dans le travers et vous aurez permis l'égoïsme personnel.

Si, au contraire, vous obligez les adhérents de la coopérative de production agricole à être membres des syndicats ouvriers, de cette façon vous les mettez sous le contrôle direct des travailleurs agricoles. Vous ne faites plus un camarade privilégié, vous obligez ce camarade à rendre des comptes tous les jours aux ouvriers agricoles dont il relève en définitive, parce que si sa Société coopérative peut fonctionner, c'est grâce au développement des syndicats et coopératives ouvriers. Voilà encore une précaution supplémentaire qu'on doit prender pour la coopération.

Passons maintenant au mode d'organisation. Il y a en ce moment des caisses de crédit agricoles qui permettent aux syndicats agricoles d'avoir les fonds nécessaires pour acheter comptant les marchandises utiles à l'exploitation agricole. Eh bien, la Caisse de crédit agricole a été créée pour les moyens et gros propriétaires. Nous savons par expérience que si nous empruntons à la Caisse pour un but louable, celui du développement de la Société coopérative ou pour permettre à un camarade d'attendre l'écoulement de la récolte, si ce camarade est fortement hypothéqué, ne présentant pas les garanties suffisantes, s'il n'est

pas un gros ou moyen propriétaire, on ne lui prêtera qu'une somme dérisoire sur le montant de sa récolte. Si, au contraire, il présente une surface, si c'est un gros ou moyen propriétaire, il pourra user de la Caisse comme il voudra.

Mais il y a encore autre chose : une circulaire du ministère de l'Agriculture envoyée la semaine dernière aux Caisses de crédit agricole leur indique que lorsque la Société coopérative de production agricole a des Statuts qui ne sont pas conformes à la formule donnée par le ministère, la Caisse devra faire attention à ne plus la faire bénéficier de ses avantages. Eh bien, il y a là pour les camarades du groupe parlementaire matière à intervention. Il faut qu'ils fassent attention à ce que la loi qu'ils ont votée soit promulguée pour tout le monde, ne serve pas seulement à faciliter les débouchés aux Sociétés se plaçant sous le giron gouvernemental, il ne faut pas que des camarades qui ont essayé de créer une organisation socialiste puissent un jour être démontés par suite d'une circulaire ministérielle.

Voilà une foule de questions qu'il faudra résoudre dans le cahier des revendications que vous voulez créer. Il faut en quelque sorte que les camarades producteurs puissent être placés dans de telles conditions que la vie leur soit rendue plus facile qu'en ce moment et qu'ils ne meurent pas de faim sur leur propriété, parce que sans cela ils se désaffectionneront du Parti socialiste.

Dans l'Hérault, si le Parti veut y mettre de la bonne volonté, si on veut essayer de trouver le moyen de faire vivre les coopératives de vente, de production, je puis vous affirmer qu'en une année vous aurez créé dans 200 villages une Société coopérative et lorsque vous aurez donné ainsi confiance aux petits propriétaires paysans, lorsque, en débarrassant de sa concurrence le travailleur agricole, vous aurez permis à la fois à ce petit propriétaire et au travailleur d'avoir un salaire plus rémunérateur, par la même occasion le Parti aura conquis une arme qui lui servira beaucoup mieux que la Caisse de crédit n'a pu servir aux organisations bourgeoises.

Il faut aussi que le Parti s'organise de façon à ce que

ses militants n'aillent pas confondre leur effort avec celui de la grande propriété, j'entends par là — et je déposerai un ordre du jour dans ce sens — que le Parti devra indiquer aux militants socialistes, de même que la C. G. T., que les syndicats ouvriers l'ont indiqué à leurs militants, qu'ils ne doivent pas adhérer aux organisations dénommées Confédération générale des Vignerons ou Fédération démocratique viticole... (*Approbation.*)

Citoyens, vous savez de quelle façon s'est produite une poussée populaire au moment des événements viticoles dans le Midi. A ce moment, les camarades socialistes n'étaient pas préparés, ils ont été surpris par la tourmente et quand ils se sont aperçus qu'on les entraînait trop loin, il était trop tard, parce qu'il n'était plus possible de se faire entendre dans ces régions. Les camarades qui n'ont pas voulu participer aux meetings viticoles, lorsqu'ils osaient dire qu'on faisait du confusionnisme, de la politique réactionnaire, risquaient d'être boycottés; il fallait voir comme on se précipitait contre eux et, dans les rues, sur les places de Narbonne ou de Montpellier, comme on écoutait peu leurs discours faits d'un point de vue socialiste !

La Confédération générale des Vignerons est une association qui peut avoir son bon côté pour les gros et moyens propriétaires parce qu'elle est essentiellement basée sur la défense de la propriété, mais dans tous les cas elle est absolument opposée aux intérêts des ouvriers, aux intérêts mêmes des petits propriétaires. Dans les Statuts de la Confédération générale des Vignerons, chacun n'a pas qu'une seule voix : on a une voix selon qu'on a 1 ou 6 hectares de terrain, si on a dix hectares on a 2 voix, 20 hectares 3 voix; si on récolte 50 hectolitres, encore une, de sorte que les tout petits sont forcément écrasés par les voix des gros, et d'autre part la Confédération générale proclame partout que ce qu'elle assure, c'est la défense de la propriété individuelle. Or, nous, nous voulons la socialisation de la propriété, que les efforts soient communs, que la propriété arrive à être commune. Nous ne pouvons pas entrer dans la Confédération générale des Vignerons.

D'autre part, en certaines communes, à l'abri de la Confédération générale, s'organise l'Action libérale. Vous

voyez créer des Caisses de crédit spéciales et obliger les malheureux paysans qui viennent emprunter, à signer immédiatement leur adhésion à l'Action libérale. C'est avec des fonds de cette Caisse employés d'une façon particulière, avec les efforts utilisés de la Confédération générale des Vignerons, qu'on a organisé des manifestations royalistes dans le Midi, et à la tête desquelles se trouvaient des membres de la Confédération générale des Vignerons...

*Une voix.* — C'est absolument faux !

Lepez. — ... qu'on a apposé les affiches tendant au rétablissement d'une royauté en France.

Citoyens, pour combattre la Confédération générale, les radicaux, sous la direction de M. Lafferre et avec la présidence de M. Marcelin Albert..., maintenant déchu de son... emploi de Rédempteur, ont créé une Fédération démocratique viticole qui fait la même besogne. J'estime que, dans la circonstance, nous devons demander aux militants socialistes de donner leur démission de ces organisations, s'ils y sont adhérents, et faire une propagande essentiellement socialiste conformément aux délibérations que le Congrès de Saint-Etienne prendra.

Jaurès. — Voulez-vous me permettre un mot : je me garderai bien d'intervenir personnellement dans ce que vous dites de la Confédération générale des Vignerons dont je n'ai pas suivi l'action et analysé le mécanisme. Mais je remplis un devoir en disant au Congrès que j'ai reçu de Ferroul une lettre que j'ai transmise au président de la séance et où il me dit qu'il arrivera demain, pour pouvoir donner au Congrès des explications relatives à la Confédération générale des Vignerons avant que le Congrès ne se prononce. Je m'acquitte simplement du mandat qu'il m'a donné.

Lafargue. — Il ne faut pas faire ici la théorie des coopératives.

Lafont. — Il y a une motion de l'Hérault et de la Seine qui vise la Confédération générale, il est donc naturel que quelqu'un qui en est partisan prenne la parole.

Jaurès. — Je ne prends pas parti ; ayant reçu une lettre, je remplis mon devoir en la transmettant au Congrès.

Lepez. — Je lis l'ordre du jour que je suis chargé de présenter pour la Fédération de l'Hérault, je ne discuterai plus sur la proposition de notre Fédération, puisque Ferroul doit prendre part à ce Congrès et qu'il est absent. Demain, Ferroul indiquera ses raisons d'être de la Confédération générale des Vignerons ; nous indiquerons nos raisons de ne pas y appartenir et le Congrès tranchera. Voici l'ordre du jour présenté par la Fédération de l'Hérault et je termine.

## Renvoi des cas Breton et Varenne à la Commission des Conflits

Ducos de la Haille. — Une communication de la part de la Commission des conflits : votre Commission n'a pas été saisie par le vote précédent de tous les conflits qui sont en cours devant le Congrès et elle vous demande si vous ne croyez pas opportun de la saisir également des cas Breton et Varenne.

Jaurès. — C'était fait.

Ducos de la Haille. — Non, on nous a saisis de différents conflits dont Dubreuilh a donné la liste et il a justement omis ceux-là. Dans ces conditions, je crois que c'est simplement une mesure de pure forme, la Commission des conflits ayant été unanime pour vous demander de la saisir des deux conflits soulevés l'un par la Somme et l'autre par la Seine, au sujet des citoyens Varenne et Breton.

Varenne. — Je ne m'oppose pas à la proposition que vient de faire le rapporteur. Je répète que le Congrès avait manifesté l'intention qu'il y eût un débat public puisqu'il avait été amorcé et que la suite en avait été annoncée. Mais je suis, moi aussi, trop soucieux des intérêts du Parti, trop soucieux surtout du résultat à obtenir de ce Congrès, pour ne pas comprendre l'intérêt que nous avons

à déblayer le plus possible les questions accessoires et à nous attacher à résoudre celles qui sont à l'ordre du jour.

En conséquence, je ne m'oppose pas le moins du monde à ce que vous demande la Commission des conflits, étant entendu que si une décision quelconque était prise à mon égard, j'aurais ici le droit de répondre. (*Approbation.*)

Ducos de la Haille. — Bien entendu, c'est simplement une besogne d'instruction. (*Rires.*)

Jaurès. — C'est rassurant. (*Rires.*)

Le Président. — Personne ne s'oppose au renvoi des deux conflits à la Commission.

(Adopté.)

Ducos de la Haille. — J'ai parlé d'instruction : cela peut se terminer par un non-lieu. (*Nouveaux rires.*)

---

## *Séance du Lundi soir*

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence de Delory.

Assesseurs : Dumas et Morel et la citoyenne Lafargue.

Mauger. — J'ai été véritablement heureux ce soir, en entendant notre camarade Compère-Morel exposer comme il l'a fait la question agraire. J'en ai été d'autant plus heureux que vous le savez, depuis plus de dix ans, j'insistais pour que cette question vint enfin un jour ou l'autre à l'ordre du jour de nos Congrès socialistes. Je considérais — et cela depuis le Congrès même de la salle Japy — que les populations rurales étaient prêtes à venir à nous et que ce qui nous séparait quelquefois des travailleurs ruraux, c'est que ces travailleurs ne nous connaissaient pas assez, qu'ils n'avaient pas compris ou ne comprenaient pas suffisamment quels étaient nos sentiments et nos doctrines. Nous les effrayons par des mots, Compère-Morel l'a dit avec juste raison : bien souvent, quand nous nous rendions en conférenciers au sein des populations rurales, au

lieu de leur parler un langage qu'elles pouvaient comprendre, nous les effrayions par des mots dont elles interprétaient mal le sens. Aujourd'hui, il n'en pourra plus être ainsi quand la discussion entière de la question agraire aura été faite.

Camarades, le problème qui se pose en ce moment est celui-ci : sous quelle forme, de quelle façon envisageons-nous le problème de la propriété ou le problème de la terre ? Dans quelle catégorie classons-nous, si je puis me servir de cette expression, la terre ? Est-ce pour nous un outil de travail, est-ce une matière première, est-ce un capital ?

Suivant que la terre sera considérée par nous sous l'un de ces trois modes, nous aurons à prendre les résolutions que comportera la décision même que nous aurons admise. Mais, j'estime qu'actuellement, dans la société présente, étant donné même la situation de la propriété, nous avons, nous, en France, des exemples asez nombreux de propriété collective. Compère-Morel n'en a pas parlé et je suis heureux de le faire ici : nous avons des propriétés communes, nous avons des biens communaux. Ces biens communaux sont exploités sous la forme individuelle ou collective, mais toujours au profit de la collectivité. Pour la propagande, cette indication peut nous servir énormément, en ce sens que vis-à-vis des camarades qui craignent que nous ne venions pour nous emparer de leur propriété, alors que dans notre sentiment à nous, nous ne voulons pas nous en emparer, mais nous sommes convaincus qu'ils seront obligés et ils sont obligés déjà de s'en dessaisir, beaucoup l'ont fait, nous sommes convaincus, dis-je, qu'ils seront obligés s'en dessaisir dans les mains mêmes de la collectivité pour en tirer un profit plus grand. Nous pouvons leur donner en exemple l'utilisation faite par les communes de leurs propriétés communales.

Dans la région où j'habite, à Dun-sur-Auron même, dans ma commune, il y a une propriété de 600 hectares ; elle est divisée en 61 lots, ces lots sont eux-mêmes subdivisés en 5 ou 6 parcelles chacun, ce qui représente une moyenne d'au moins 400 parcelles mises à la disposition de la collectivité et du paysan qui n'a pas de terre, pour lui permettre de cultiver, de travailler et d'arriver à tirer un profit personnel de la terre qu'il aura cultivée. Et cette

terre, cultivée dans ces conditions, ne l'est plus au profit personnel de l'individu seulement, elle l'est aussi au profit de la collectivité, car partie du produit que donne cette terre est rendue à la collectivité sous une forme différente, en ce sens que la collectivité profite du revenu qui lui est donné par cette terre pour s'en servir en vue de travaux ou de dépenses qui sont d'utilité ou d'intérêt général. Il y a donc là déjà un commencement, un embryon d'action collectiviste....

Jaurès. — C'est un fermage ?

Mauger. — Oui.

Jaurès. — Pour quelle culture ?

Mauger. — Pour toutes les cultures... C'était un marais; ce marais, il y a 60 ans, a été assaini, et ce qui prouve justement l'intérêt qu'il y a à ce que de plus en plus la petite propriété rejoigne le domaine collectif, c'est que la collectivité a dépensé là, pour pouvoir mettre cette terre en valeur et pour qu'on en tire un profit réel, plus de 150,000 francs. Or, cette dépense produit actuellement à la collectivité 14 ou 15,000 francs annuellement comme rendement. Puis, il y a peu de temps, la nécessité s'est fait sentir de faire exécuter des travaux plus étendus encore, la municipalité socialiste d'alors a dépensé une somme de 30 et quelques mille francs qui lui a permis de retirer de cette terre une plus-value annuelle de plus de 6,000 francs, et de mettre à la disposition des cultivateurs 2 ou 300 parcelles de terre qui étaient incultivées et incultivables alors, individuellement cela n'aurait pas été fait...

Jaurès. — Comment sont réglés les fermages: par adjudication ou autrement ?

Mauger. — Par adjudication. Mais nous avons d'autres exemples de propriétés collectives ou communes dans nos régions, où il n'y a pas de fermage du tout, où alors on répartit par lots entre les feux ou les individus les terres communes au moyen d'un tirage au sort.

J'ai indiqué ce point parce que cela pouvait servir pour la propagande à démontrer que la propriété collective ne doit pas effrayer le paysan, puisqu'il a à deux pas de lui une propriété collective dont il peut tirer un profit. J'ai eu quant

à moi, dans la propagande que j'ai pu faire, l'occasion de me servir de ces exemples et de faire remarquer qu'il y avait là un élément de collectivisme.

Mais il y a également des éléments de collectivisme dont on ne se rend pas compte : lorsque les paysans — ce qui arrive souvent — se prêtent une bête pour compléter leur attelage, quand, par exemple, un cultivateur n'a pas la force suffisante pour pouvoir labourer son terrain, que fait-il, il emprunte à son voisin une bête qui lui sert à compléter la force dont il a besoin et quelques jours après prête à son tour sa propre bête pour compléter l'attelage du voisin. Cela se fait également pour les charrois et dans d'autres circonstances, dans le travail de la vigne ou dans certaines régions on se donne des journées réciproques. C'est de l'aide collective.

Mais il y a mieux, et nous n'avons pas besoin d'aller chercher bien loin ce qui peut nous être utile, quand nous avons dans la législation actuelle elle-même les moyens de pouvoir arriver à appliquer nos principes ou nos doctrines : si nous ouvrons le budget de l'agriculture, vous verrez que nous avons tous les éléments nécessaires pour pouvoir arriver à faire quelque chose d'utile dans l'intérêt du paysan.

Compère-Morel nous a parlé de la question des coopératives. Or, vous l'avez dans le budget de l'agriculture, à propos des coopératives, des subventions qui sont allouées, qui vont généralement ailleurs, partout ailleurs, que là où elles devraient aller : parce que nous n'avons pas su pénétrer les éléments ouvriers ruraux, les petits paysans, les travailleurs agricoles. (*Approbation.*)

Ces crédits qui sont ouverts ainsi ne vont pas là où ils devraient aller ; ils sont faits pour les petits, ce sont les gros qui savent en tirer profit. Pourquoi ne ferions-nous pas le nécessaire pour dire aux travailleurs agricoles, métayers, fermiers ou petits propriétaires : « Vous avez tels moyens et en les employant, vous arriverez à tels résultats ». Il existe, par exemple, au point de vue de la distribution de l'eau, de l'énergie électrique, de la transmission de la force, des prévisions qui ont été faites dans le budget de l'agriculture. Il y a même des fonds spéciaux qui ont été déterminés pour les améliorations agricoles. Nous ne savons

pas encore y avoir recours, ni pour les drainages qui pourraient être faits dans certaines petites propriétés paysannes, ni pour pouvoir faire amener dans les petits villages l'eau qui y est nécesaire en captant les sources voisines, ni pour se servir de la houille blanche qu'on pourrait utiliser en vue d'obtenir la force susceptible de permettre d'éclairer les étables, les écuries et aussi de faire mouvoir l'outillage agricole tant à la ferme que dans les champs.

Nous n'avons rien de tout cela; pourquoi ? parce que nous ne disons pas assez au paysan : « Il faut te grouper, t'organiser, réunir la petite propriété de terrain que tu as à d'autres pour réaliser des utilisations meilleures. Nous pourrions arriver à développer par une propagande pratique l'initiative du paysan au point de vue général et lui faire comprendre que nous cherchons à lui être utile, à le soustraire à la lutte à laquelle il est exposé tous les jours.

En ce qui concerne la vente de ses produits, vous pouvez arriver à un résultat réel, vous pouvez avoir en certaines circonstances la possibilité par l'organisation syndicale bien comprise de lui permettre l'écoulement de ses produits, l'amener aussi à se servir du Crédit agricole dont on a parlé et qui lui rendrait de très grands services.

On vous dira que le Crédit agricole ne sert en rien au petit cultivateur; il y a du vrai actuellement, mais il peut s'organiser en syndicats, le syndicat peut, lui, fournir des capitaux en lui servant de répondant.

On a parlé du travailleur agricole. Je comprends très bien qu'il nous tienne la dragée haute: en somme, que lui a-t-il été donné jusqu'à ce jour ? Absolument rien; est-ce qu'une législation le visant lui a apporté des améliorations ? Toute la législation du travail qui existe à l'heure actuelle; surveillance des enfants, repos hebdomadaire, accidents du travail, couchage du personnel dont on vous a entretenus et dont les sillonistes savent bien se servir, tout cela existe au point de vue industriel, mais n'est pas applicable à l'agriculture; il en est de même des lois concernant le travail des adultes, hygiène et sécurité des travailleurs, etc., etc. Ces lois existent et il vous suffirait d'entraîner le paysan à demander à en bénéficier en en réclamant l'extension aux travailleurs agricoles.

On a dit également que le paysan était réfractaire aux

idées d'organisation : mais vous avez dans les régions du Centre, des organisations syndicales qui sont superbes ; vous avez l'organisation des bûcherons qui a produit un résultat énorme, qui est arrivée à améliorer la situation de ses membres dans des conditions particulières : en 1891, quand elle s'est créée, le bûcheron gagnait 65 centimes par jour ; aujourd'hui, il gagne 2 et même 3 francs...

Norange. — Ce sont des salariés.

Mauger. — Il y a parmi eux des petits propriétaires. Il faut se souvenir que dans le travail agricole, vous avez des individus qui appartiennent aux deux catégories, qui sont et salariés et salariants, étant à la fois petits propriétaires possédants et ouvriers agricoles.

On s'est préoccupé de la durée de la journée de travail ; mais vous ignorez probablement ceci : c'est qu'en vertu du code rural, la journée des travailleurs agricoles est indéterminée. Il est indiqué qu'elle doit être réglée suivant les usages locaux. Or, j'ai là le texte des usages locaux du Cher, qui dit, par exemple, que la journée part du soleil levant pour aler jusqu'au soleil couchant. Ce sont là des points sur lesquels les travailleurs agricoles demandent à être fixés.

Il y a lieu de démontrer aux travailleurs agricoles l'utilité qu'ils ont à se grouper : qu'ils soient ouvriers agricoles, petits propriétaires, métayers ou fermiers, car il y a des métayers et des fermiers qui sont aussi intéressants, comme le disait Compère-Morel, que les ouvriers agricoles. Ces métayers et ces fermiers sont la plupart du temps de véritables exploités. Ils ont le même intérêt à s'organiser que les travailleurs agricoles.

Ce sont tous ces points que dans la propagande nous devrions faire ressortir aux travailleurs de la campagne.

Il y a moyen de leur montrer à quel résultat on peut aboutir en leur démontrant que toutes les lois faites par l'élément capitaliste peuvent être utilisées dans le sens socialiste si nous savons en tirer tout ce qu'elles peuvent donner au point de vue socialiste.

Je suis convaincu que nous arriverons à faire que la motion qui sortira de ce Congrès et qui pourrait être une motion d'unanimité, permettra de faire une propagande

utile. J'ajoute qu'il ne faudrait pas se contenter d'avoir une motion, mais d'avoir des faits précis à apporter, puisés dans des documents que nous n'avons pas à l'heure actuelle, afin de dresser, non pas un programme agricole, mais des revendications agricoles nettement déterminées et précisées, qui serviront de base à la propagande. La motion à laquelle la Commission aboutira déterminera ainsi d'une façon précise les principes, les sentiments du Parti socialiste vis-à-vis de tous les paysans, métayers, fermiers et ouvriers agricoles. (*Applaudissements.*)

Renaudel. — Notre ami Ghesquière me demandait, au moment où j'allais aborder la tribune : « Tu t'y connais dans la culture ?... » (*Sourires.*) Evidemment, je ne serai pas de ceux à qui, suivant la pittoresque expression d'un camarade, ce matin, il serait facile de montrer dans ses mains les traces du travail agricole. Je m'armerai simplement de la conclusion qu'il donnait lui-même à ses paroles en indiquant que s'il était bon, s'il était indispensable que des paysans parlent ici, il pouvait se faire aussi, sans abus, qu'il n'y eût pas seulement des agriculteurs purs.

Au reste, camarades, je crois qu'en ces questions comme dans beaucoup d'autres, les hommes peuvent acquérir de l'expérience et c'est en raison de l'expérience acquise comme propagandiste au service du Parti, que je crois pouvoir intervenir dans cette discussion où comme homme et comme producteur je ne suis pas partie prenante.

La question qui occupe aujourd'hui le Congrès est une question extrêmement délicate. Elle est délicate parce qu'un certain nombre d'entre nous, ou plutôt tous, nous avons la préoccupation de ne pas incliner les principes du Parti devant des raisons d'opportunisme... (*Approbation*) je ne dirai pas d'opportunisme électoral, mais même de propagande, et parce que, d'autre part, nous savons que lorsque nous allons procéder à la propagande auprès des agriculteurs, auprès des hommes de la campagne, nous nous heurtons contre un terrible argument (cet argument, c'est au fond une caricature du socialisme). On dit au paysan : « Les socialistes, paysan, veulent prendre la terre », et l'argument suffit, en effet, non pas précisément pour que les paysans s'en arment toujours contre nous, mais du moins

pour que les adversaires du socialisme y trouvent un moyen de retarder notre pénétration dans les campagnes. Je dis qu'elle ne suffit pas toujours pour que le paysan s'en arme contre nous, car il m'est arrivé souvent dans nos Congrès fédéraux, dans des Congrès de Fédérations paysannes et agricoles d'entendre les travailleurs de la terre, petits propriétaires eux-mêmes, déclarer que, négligeant les simplistes équivoques, mais s'efforçant d'expliquer la pleine pensée socialiste, les socialistes devaient aller jusqu'au bout de leurs conclusions en ce qui concerne la terre.

La question est non seulement délicate, mais encore difficile parce qu'elle touche à un problème qui est complexe par sa nature. Complexité de propriété, complexité des régions, des situations topographiques, des cultures, complexité aussi des situations sociales individuelles. Ce sont des choses que, d'une façon admirable, ce matin, notre camarade Compère-Morel a indiquées lorsqu'il a fait la critique si juste et si sévère du régime capitaliste paysan. Il est cependant certain qu'il n'y a dans le problème qui nous est posé en fait qu'une seule question. Aux deux pôles, comme l'ont fort bien indiqué et Compère-Morel et Tarbouriech, la question n'est pas difficile : s'il s'agit des grands propriétaires fonciers, nous déclarons que nous sommes prêts à les exproprier. S'il s'agit de ces grands fermiers dont parlait ce matin Compère-Morel, l'exploitation paysanne y apparait si à plein, qu'il ne nous est pas possible d'hésiter un seul moment sur le devoir socialiste, et à l'autre pôle, du côté des salariés, il est évident que là encore la pensée socialiste ne peut hésiter un seul instant.

Mais cette pensée hésite devant le problème des petits propriétaires paysans, et elle hésite devant eux parce que ces petits propriétaires paysans, ils constituent à la vérité dans un pays comme le nôtre une agglomération de plusieurs millions d'hommes et parce que les socialistes ne peuvent évidemment pas laisser de gaîté de cœur ces millions d'hommes, agir contre eux. Ils ont pour cela des raisons multiples : la première, c'est qu'il ne peut pas y avoir de divorce entre les producteurs, que ce soit le producteur de la campagne, ou que ce soit le producteur de la ville. Tous deux travaillent pour la consommation de

l'ensemble des hommes. Il faudra bien, dans la vie socialiste, que ces producteurs paysans ou urbains soient appelés ensemble à l'organisation des services de production, concourant à la consommation; la seconde est que nous avons toujours vu les hommes de la bourgeoisie, dans toutes les grandes crises où la classe ouvrière s'est levée, faire immédiatement appel à ceux qu'ils appelaient les ruraux. A l'Assemblée nationale contre la Commune, c'était aux ruraux qu'on faisait appel, et regardez, je ne voudrais pas dramatiser de récents événements, mais il y a vraiment des analogies historiques singulières. Il y a quelques jours, pendant la grève des postiers, M. Simyan, lorsqu'il obtenait de la Chambre un vote hostile à nos camarades postiers, essayait une fois de plus de jeter les représentants des ruraux, les représentants de la « province » contre les ouvriers des villes. (*Applaudissements.*)

Nous sommes donc instruits par l'expérience, et nous savons que la révolution sociale, que la transformation sociale ne peut pas être faite sans que ces paysans-là soient à la vérité avec nous, et, je le répète, d'autre part, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte qu'ils sont des producteurs, des producteurs d'une importance particulière, puisqu'ils ont été de tout temps les producteurs dont la consommation n'a pu se passer, puisqu'ils sont les producteurs des choses immédiatement nécessaires de la vie. Si par un cataclysme les progrès de la production scientifique arrivaient à disparaître, les paysans n'en continueraient pas à moins à cultiver le sol. En donnant encore à l'humanité, privée des progrès scientifiques, au moins ce qui serait nécessaire à la vie, assurée à l'ensemble des hommes qui auraient survécu à la catastrophe, par là-même ce serait la possibilité de réparer et de refaire les progrès scientifiques.

Ce sont donc là évidemment les raisons qui font que le problème est délicat et difficile, allons-nous immédiatement déclarer que nous allons le résoudre en l'esquivant complètement, croyez-vous qu'après avoir proclamé la réalité nécessaire de la propriété sociale, vous ne ferez pas apparaître dans votre propagande une contradiction qui sera bien plus grande que toutes, en allant à ces

paysans pour leur dire qu'au fond leur propriété de terre ne sera pas modifiée ?

Ah ! que vous protestiez contre cette caricature du socialisme dont je parlais tout à l'heure et qui dit que nous voulons prendre la terre aux paysans c'est parfait ; mais ne dites pas : nous voulons que la terre aux paysans soit le régime de propriété définitif. Non, nous ne pouvons pas déclarer cela aux paysans. C'est en cela, citoyens, que pour mon compte, si je m'associe pleinement à toutes les considérations d'ordre critique qui ont été formulées par Compère-Morel contre le régime capitaliste appliqué aux paysans, il ne m'est pas possible de m'associer à lui dans les conclusions qu'il a formulées. Cela ne m'est pas possible, parce qu'il m'apparaît, au contraire, que les arguments critiques donnés par lui conduisent à une conclusion exactement contraire à celle qu'il a formulée.

Quoi ! Vous déclarez que ces petits propriétaires sont les victimes même de la petite propriété, vous déclarez qu'ils ont un sort malheureux, qu'ils sont des misérables — bien que Roldes, ce matin, ait fait à cet égard de justes réserves et ait indiqué, en effet, qu'il y avait des régions — votre argument risquait de ne pas porter, ou plutôt risquait de faire dire que nous étions inexactement informés — dans tous les cas, on leur dit cela et ensuite, on leur dit que ce régime de propriété dont ils souffrent, il sera conservé, que le régime de propriété ne se trouvera pas modifié.

Il y a là une véritable contradiction et c'est ici où je crois à une distinction nécessaire, déjà indiquée ce matin par le citoyen Vaillant aussi, je crois, par le citoyen Tarbouriech. Ce n'est pas une subtilité : c'est au fond la vérité même des faits. Il faut distinguer, pour fixer l'attitude favorable que nous devons nécessairement prendre à l'égard des petits paysans, des petits propriétaires, entre les mesures qui peuvent avoir pour but d'aboutir à la protection de sa petite propriété, ou celles qui peuvent aboutir à sa protection comme producteur spolié.

Qu'on y prenne garde ! lorsqu'il s'agit de mesures propageant la petite propriété, si vous voulez être logiques et aller jusqu'au bout, ne vous préoccupant pas du tout de la fonction de producteur, si c'est vraiment la petite pro-

priété que vous êtes amenés à protéger, prenez garde : il y a au bout la constitution du bien de famille et vous ferez mieux alors de dire tout de suite que c'est là la conclusion à laquelle vous voulez aboutir... (*Mouvements divers.*)

*Une voix.* — Et l'éducation alors ?

RENAUDEL. — Je ne blesse la conscience d'aucun de nos camarades...

GUESDE. — C'est une erreur, voilà tout !

RENAUDEL. — Ce n'est peut-être pas orthodoxe, citoyen Guesde...

LONGUET. — C'est très orthodoxe : c'est l'opinion de Kautsky.

RENAUDEL. — Alors, je demanderai à Guesde de se mettre d'accord avec Kautsky... (*Mouvements divers.*)

Longuet me dit que c'est l'opinion de Kautsky ; vous dites : c'est une erreur ; je souligne le désaccord. Je n'ai pas l'intention d'entamer une controverse....

GUESDE. — Moi non plus. J'ai indiqué qu'il y avait selon moi une confusion et une erreur de votre part, en disant que Compère-Morel avait tenu ce langage.

RENAUDEL. — Je n'attibue pas ces paroles à Compère-Morel. Je n'ai pas dit que Compère-Morel avait parlé de la constitution du bien de famille. Je pourrais dire qu'ailleurs le citoyen Myrens en a parlé...

GHESQUIÈRE. — Un bien insaisissable de famille. Tous les députés socialistes l'ont voté au Parlement.

RENAUDEL. — Vous voyez que je n'ai pas tout à fait tort de soulever la question...

GHESQUIÈRE. — Très bien !

RENAUDEL. — ...Puisqu'elle se trouve déjà engagée par les faits et c'est donc bien à cela que nous risquons d'aboutir : à la constitution du bien de famille, à la constitution d'un bien qui aboutit en réalité à rendre impossible l'avenir...

Ghesquière. — Ce n'est pas anti-socialiste de l'avoir voté.

Le Président. — Si vous faites des interruptions, je serai obligé de prolonger le temps de parole que vous avez fixé.

Renaudel. — J'essaie d'établir la distinction qu'à mon avis les socialistes doivent faire, parce que ce sont les faits qui les commandent, entre les mesures qui aboutissent à protéger la petite propriété comme telle et celles qui sont destinées à protéger le petit propriétaire comme producteur spolié. Nous ne pouvons pas prendre la défense de la petite propriété; pas plus que nous ne prenons au point de vue industriel, la défense de la boutique du petit artisan, parce qu'elle est, elle aussi, une forme de production en maints endroits dépassée, et que nous sommes là non pour arrêter mais pour utiliser le progrès.

Mais si nous considérons ce paysan en tant que producteur spolié, ah ! ici nous sommes tout à fait avec vous. Ici, en effet, parce que ce producteur est spolié, grâce à l'organisation du régime capitaliste, parce qu'il est la victime de cette organisation capitaliste grandissante, parce qu'aujourd'hui les méthodes d'industrialisation, comme vous le disiez ce matin, commencent à s'appliquer un peu partout à l'agriculture et parce qu'il y a des faits tout à fait caractéristiques, oui, là nous devons intervenir. Quand nous voyons ces producteurs de fruits ou de fleurs, producteurs de fruits du Lot-et-Garonne, par exemple, — nos amis ne me démentiront pas, ce que je vais dire résulte de renseignements recueillis un peu partout au hasard de la propagande — lorsque nous voyons les petits vignerons, marchands de chasselas de Villeneuve-sur-Lot et de la région expédier leurs raisins à Paris, et ne pas savoir même dans quelles conditions ces produits leur seront réglés, il y a là un véritable scandale. Il arrive que les grands intermédiaires, qui les dominent, sans que les paysans aient seulement des possibilités d'une garantie de sincérité ou d'un contrôle, encaissent les produits de la vente et déclarent qu'il y a eu perte. On m'a cité des exemples de cultivateurs, de vignerons, qui loin de tou-

cher le prix de leurs denrées expédiées étaient obligés de payer les frais de voyage.

Je veux être bref, je ne puis parler de chacun des cas si nombreux qui justifient à l'égard du paysan, non pas du point de vue de la propriété, mais de la production, notre intervention socialiste. Lorsqu'il s'agit de ces producteurs du Var, avec lesquels j'ai eu l'occasion de faire connaissance récemment, c'est le même cas : là encore, grands intermédiaires dominant la vente, là encore intermédiaires raflant les produits, les expédiant à Paris, sans dire au préalable aux petits paysans qui les leur remettent dans quelles conditions ces produits se trouveront réglés. Encore le fait est visible ; l'intermédiaire est direct, visible. On pourrait s'en débarrasser. Mais dans les autres industries agricoles, les intermédiaires seront encore plus insaisissables.

Est-ce que les paysans qui font la sériciculture dans la Drôme et dans l'Ardèche ne s'apercevront pas qu'ils sont rançonnés par ceux qu'on appelle les « grands soyeux lyonnais » et que lorsqu'on établit des primes à la sériciculture, ce ne sont pas ces petits paysans qui en réalité profitent des droits protecteurs établis par la bourgeoisie, mais bien les grands producteurs qui accumulent des fortunes de millionnaires pendant que les paysans continuent de végéter ?

S'il s'agit des paysans des Charentes, pour la fabrication de l'alcool, c'est la même chose : ils trouveront en face d'eux et au-dessus d'eux, sur les côteaux de Cognac, les preuves de la fortune de millionnaires des grands distillateurs qu'ils alimentent. S'il s'agit des cultivateurs du Nord, ils trouveront en face d'eux, comme le disait Compère-Morel, les grands betteraviers, les grands sucriers, et par conséquent, partout, sur les paysans comme sur le monde ouvrier, c'est l'organisation capitaliste qui pèse ; au même titre que les ouvriers, les paysans sont véritablement les victimes du régime capitaliste. (*Applaudissements.*)

On pourrait citer d'autres exemples encore : est-ce qu'à Roquefort, où j'avais l'occasion d'assister il y a deux ans à une grève des ouvrières fromagères, je ne voyais pas tout le système d'organisation des grandes Sociétés fro-

magères, achetant le lait à 30, à 40 kilomètres à la ronde à tous les petits paysans et réalisant, elles aussi, des fortunes considérables en quelques annees ? Dans l'industrie du fromage encore, dans ce Calvados que connait bien Pigault, il y a de véritables industries qui se sont formées et là où il y avait autrefois de petits cultivateurs propriétaires, ceux-ci ont peu à peu disparu devant la grande exploitation fromagère, ayant maintenant à sa disposition de 15 à 1,800 garçons laitiers sillonnant la campagne et autant d'employés fromagers occupés dans « l'usine à fromages ». Tous ceux-là élifient la fortune qui a permis maintenant à ceux qui dirigent l'opération de devenir les propriétaires de deux ou trois communes rurales.

Cette domination exclusivement capitaliste légitime bien notre intervention et elle la légitime d'autant plus que nous sommes les seuls à pouvoir le faire.

Sont-ce les autres partis bourgeois qui pourront prendre la défense de ces producteurs spoliés ? Pas du tout : ils sont constamment avec l'industrie capitaliste et dans le passé, eux qui nous font reproche d'attaquer la propriété, chaque fois qu'ils ont pu, que cela devait servir le capitalisme, ils n'ont pas eu une minute d'hésitation pour démembrer la propriété. Est-ce que ce n'est pas une loi de 1810 qui a enlevé au propriétaire du sol la propriété du sous-sol pour concéder aux grandes Sociétés minières un domaine qui aurait dû rester dans le domaine collectif, dans le domaine de la propriété sociale ? (*Applaudissements.*)

C'est là notre réponse aux arguments de cette bourgeoisie qui nous reproche de vouloir priver le petit paysan de la propriété de sa terre. Nous n'entendons pas dire que nous prendrons son sol, ce qui est absurde au sens exact du mot, mais nous entendons cependant lui montrer qu'il faut s'acheminer vers une propriété qui sera sociale, permettant l'organisation sociale de la production, car c'est là le problème qui se pose.

Mais il faut réaliser ! Comment, lorsque nous aurons dit ces choses aux paysans pour nous défendre de l'accusation d'être des partageux et de prendre leurs biens,

comment suivrons-nous un programme tel que celui dont Roldes esquissait ce matin quelques lignes ?

Une fois de plus nous devons dire au Parti de regarder ces réalités en face. Est-ce, en effet, que la viande creuse d'une formule sera suffisante à nous mettre en bonne posture auprès du petit paysan ? Certes, il faut que sortent de nos Congrès des résolutions ; mais si nous croyions qu'une résolution de Congrès suffit pour que la propagande soit terminée et accomplie, nous serions à la vérité bien fous et bien incapables de prétendre à remplacer la bourgeoisie dans son administration des moyens de production.

Aussi nous ne croyons pas cela, et si nous ne croyons pas qu'une formule est suffisante pour le jour où elle se réalisera, c'est justement parce que nous ne croyons pas à quelque coup de baguette magique émancipateur — et qu'Hervé me le pardonne — même insurrectionnel. (*Rires.*) Pas plus que nous ne croyons que par la conquête du pouvoir politique et dès le lendemain où cette conquête aura été faite, nous pourrons dire : tirez le rideau, la farce est jouée...

Non, l'opération est plus compliquée que de lever le rideau. Il faut que les socialistes se présentent devant les paysans avec assez de netteté, avec un programme de réalisations assez précises pour que les paysans sentent, en effet, que pour eux le socialisme représente l'avenir.

Il faut bien le dire : il y a des réalisations que les paysans ont le droit d'attendre d'un ordre parlementaire sérieux. Si vous voulez ce sont des réalisations d'ordre indirect, et il y en a d'autres qui seront d'un ordre plus direct, plus spécialement socialiste, en ce sens qu'ils peuvent y participer eux-mêmes et qui seront les organismes économiques dans lesquels ils peuvent se rassembler à la fois pour leur production et leur consommation.

Les mesures d'ordre législatif et parlementaire, Roldes y a fait allusion avec beaucoup de raison, il en a indiqué une, la limitation de la production. Je ne crois pas qu'on puisse entrer aujourd'hui dans le détail. Cette limitation peut se faire sous des formes multiples, et je crois d'ailleurs qu'elle ne pourrait pas aller elle-même sans une

revision cadastrale sur laquelle, je le sais, Compère-Morel est d'accord avec nous.

De même, il faut que les socialistes posent nettement, ainsi qu'une tentative en avait été faite à la Chambre par Jaurès au moment de la crise du Midi, la question des grands monopoles touchant à l'agriculture, de l'alcool, du sucre, de la meunerie.

Citoyens, j'entends : nous allons aller aux monopoles d'Etat, nous allons aller à de grands services publics : je sais bien que c'est encore une grande discussion controversée, je sais bien qu'on a pendant longtemps protesté contre le fait que nous pouvions aller à un collectivisme d'Etat. Je suis de ceux qui ne voudraient pas d'un collectivisme d'Etat. Mais, savez-vous pourquoi je ne le crains pas, pourquoi il ne me déplait pas de voir du jour au lendemain, en ce moment, fonctionner les grands monopoles dont je parle ? C'est parce que, à mesure que la vie ouvrière et paysanne se développe, nous nous apercevons que les craintes anciennes étaient chimériques.

La grève des postiers a été la démonstration qu'une action était possible à l'intérieur des grands monopoles d'Etat et que par conséquent, dans l'organisation syndicale des fonctionnaires, comme de tous les individus qui participent à la vie de la production, il y a le contrepoids nécessaire de libre discipline et de coordination vraie s'opposant aux théories d'autorité qui sont toujours celles des Gouvernements...

*Une voix.* — Ce n'est pas la question agraire !

Renaudel. — Ah ! si vous trouvez que cela ne touche pas à la question agraire de parler, par exemple, du monopole de l'alcool, nous ne serons certainement pas d'accord. Qui ne voit que le monopole de l'alcool eût été et reste une mesure sérieuse pour parer aux grandes crises viticoles, il permettrait un écoulement facile des produits dans les grandes années de surproduction. Croyez-vous donc que les paysans auxquels nous aurions facilité l'écoulement de leurs produits, manqueraient d'en être reconnaissants au Parti socialiste qui aurait proposé ces mesures. (*Applaudissements.*)

D'autre part, il faut tenir compte des faits dont a parlé

tout à l'heure Mauger et qui touchent à l'extension du domaine collectif. Là encore, possibilité d'action parlementaire, surtout possibilité d'action communale. L'extension du domaine collectif, l'extension de l'outillage collectif sont possibles à la condition de réclamer l'autonomie communale qui, elle aussi, est un principe ancien que tous les socialistes ont toujours soutenu.

Il y a ainsi un certain nombre de points qui, ceux-là, sont des réalités immédiates et que vous pouvez facilement exposer aux paysans. Vous ne leur direz pas que c'est là exactement la transformation sociale, mais en même temps que vous leur dites sans atténuation ce que sera la transformation sociale, vous leur montrez ce qui permet de s'en rapprocher. Et parlant aux paysans vous ajouterez : A côté de cette œuvre parlementaire, qui dépend de l'activité des élus du Parti socialiste, il y a une œuvre que vous pouvez, vous, faire : vous pouvez sortir de ce domaine d'individualisme où vous avez trop vécu... Et regardez, citoyens, ce matin, notre camarade Compère-Morel, il ne défendait pas seulement devant vous les coopératives agricoles, les syndicats agricoles : il défendait même les mutuelles agricoles. Il est cependant certain que nous n'avons jamais eu la prétention de dire que les mutualités agricoles pouvaient résoudre le problème ; mais il ne voyait que le but à atteindre, et il l'a fort bien dit, cela aboutit à conduire les paysans hors de l'individualisme meurtrier dont ils sont eux-mêmes les premières victimes.

Pour la coopération, la question est plus haute parce qu'elle va plus au fond du problème économique lui-même et parce qu'ici c'est vraiment toute la pensée socialiste qui se révèle. J'aurais voulu insister sur ce point, le temps est limité, d'autres camarades, comme Héliès, vont du reste en parler. Les socialistes ne doivent pas oublier lorsqu'ils parlent de coopération à la classe paysanne, que la production n'existe qu'en fonction de la consommation et que par conséquent, ce sont les forces de consommation qui doivent commander les forces de production. Cela, je le répète, sera dit par d'autres, je ne veux pas insister.

J'ai terminé. Je crois, moi aussi, que le parti socialiste pourra trouver une résolution sans doute unanime et je

suis convaincu même que ce matin, il y avait un peu moins de rigidité sur la question de la petite propriété dans la thèse soutenue par Compère-Morel quand il disait que ce serait d'eux-mêmes que les petits propriétaires viendraient en réalité à la propriété sociale. Eh bien, oui, dites-le sous une forme ou l'autre, mais dites que c'est là que nous allons...

Compère-Morel. — Permettez : je vois qu'on oublie par trop ce qui a été dit par nous : nous disions que la libération des travailleurs ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale et je conclue ainsi dans mon rapport.

Et je regrette que plusieurs fois déjà on ait dit que nous cachons la pensée socialiste, tandis que nous l'affichons partout. Il ne faudrait pas qu'on nous prêtat une pensée que nous n'avons pas.

Renaudel. — Je n'ai jamais eu la pensée de dire à un autre socialiste qu'il ne l'était pas. J'essaie de discuter en confrontant des textes et des idées, mais j'ai bien le droit d'affirmer que ce qui est le fond de la question, c'est justement la façon dont nous traiterons dans nos résolutions le problème de la propriété paysanne.

Or, je dis que je serais d'autant moins porté à ne pas accepter une résolution de ce genre, qu'au Congrès de Tours, en 1902, nous avions dans le programme qui a été affiché pour le parti socialiste pour les élections de 1902, rédigé une résolution qui contenait presque textuellement ce passage, — et je vous étonnerai beaucoup, citoyen Compère-Morel, en vous disant que ce passage avait été inclus dans la résolution de Tours, un peu grâce à ma demande, mais beaucoup grâce à la demande d'Hervé qui, en sera peut-être étonné... (*Interruptions diverses*).

Citoyens, je conclus : le Parti doit affirmer nettement aux paysans que seule la propriété sociale les libérera. (*Applaudissements.*)

Roland. — Une motion d'ordre : on nous a dit qu'il y a vingt-quatre orateurs inscrits. Or, si nous parlons tous autant que les précédents orateurs, le Congrès durera encore huit jours. Il est impossible que nous ne manifestions

pas notre intention de restreindre un peu le temps accordé aux orateurs. Je demande que chaque orateur ne puisse parler que dix minutes et je demande tout d'abord la clôture.

Le Président. — Elle est votée depuis longtemps.

Lafargue. — Je demande qu'on limite à dix minutes.

Le Président. — Le Congrès lui-même pourra accorder un délai plus long. Je rappelle que si nous voulons finir notre ordre du jour, il faut savoir nous limiter dans une mesure convenable sur les questions. Si vous le voulez, terminons la soirée en laissant vingt minutes comme convenu, mais vingt minutes fixes et demain, devant le nombre des orateurs, vous verrez s'il y a d'autres mesures à prendre. (*Approbation.*)

Iauch. — Etant donnée l'observation de Roland, je serai bref, mais en ma qualité de représentant de l'Eure-et-Loir et par conséquent de la Beauce, vous comprenez combien la question agraire nous intéresse. Dans notre Congrès fédéral tenu le 28 mars, nous avons à propos de la propagande agricole adopté une motion dont je vais donner lecture

Tous les propagandistes savent, en effet, les difficultés que nous avons à attirer les ouvriers agricoles à nos conférences. Il y a à cela plusieurs raisons, d'abord, ils finissent leurs journées très tard et comme ils commencent très tôt, le soir ils sont harassés, accablés de fatigue. Si j'ajoute que les fermes étant espacées, disséminées, ils auraient un long parcours à fournir pour se rendre au lieu de la réunion — que quelquefois même ils ne connaissent pas parce que les affiches n'ont pas été apposées naturellement sur les murs de toutes les fermes — on s'explique les difficultés que nous avons à toucher ces camarades par la parole.

C'est pour cela que nous avons formulé notre proposition. Je ne considère pas, camarades, que j'ai à plaider près de vous la cause des ouvriers agricoles. Vous savez combien leur situation est lamentable. Il faut cependant constater aussi qu'ils sont d'une insouciance et d'une in-

conscience telles que la plupart d'entre eux ne lisent même jamais aucun journal; quand ils en lisent un par hasard, c'est le journal qu'ils trouvent chez leur patron, la *Croix* ou un autre journal conservateur quelconque et nous estimons qu'un organe créé par nous spécialement pour eux les intéresserait.

C'est pourquoi nous prions le Congrès de prendre notre proposition en considération. Cette propagande sera d'autant plus facile et efficace qu'aujourd'hui toutes les Fédérations comptent parmi les militants des camarades terriens, qui se feront un plaisir, étant donné qu'ils seront admirablement placés pour cela, de distribuer aux époques déterminées ces feuilles de propagande syndicaliste et socialiste.

Je voudrais maintenant, malgré que je vous ai promis de n'en avoir que pour quelques minutes, vous dire ce que nous, paysans, nous pensons au sujet des fermiers, métayers et petits propriétaires.

Nous convenons tous que ces trois catégories de travailleurs sont comme tous les autres travailleurs exploités d'une façon atroce par la classe capitaliste. Nous savons aussi, quoique la chose soit niée par quelques-uns d'entre nous, que la concentration de la propriété refoulera peu à peu ces catégories, la classe moyenne de la terre dans les rangs du prolétariat.

Nous sommes d'avis, comme Compère-Morel vient de le déclarer, que dans notre propagande de la campagne nous affirmions énergiquement que le seul moyen d'assurer le plus de bien-être possible à tous les travailleurs de la terre, sera la socialisation de celle-ci, comme de tous les autres moyens de production. Mais pour que notre propagande soit le plus efficace possible, nous estimons que nous devons démontrer à tous les travailleurs de la terre, fermiers, métayers, comme petits propriétaires, l'utilité qu'il y a pour eux de s'organiser, de constituer des syndicats, de créer des coopératives de production et d'achat. Toutes ces questions vous ont été exposées d'une façon très détaillée, je n'insiste pas.

Ces déclarations faites, je ne crois pas que nous commettions le délit de lèse-doctrine en disant dans notre

propagande aux petits propriétaires que nous ne voulons pas les déposséder. Je crois que nous sommes à peu près unanimes à ce sujet.

Puisque j'ai prononcé le nom de Compère-Morel, je vous dirai que nous sommes tout à fait partisans de sa méthode. Il a déjà fait dans notre région une quinzaine de conférences. Nous avons pu constater combien les ruraux l'écoutaient avec attention, et cela parce qu'il leur parlait de choses pratiques les concernant, leur signalant les multiples exploitations dont ils étaient victimes, leur indiquant les remèdes offrant pour eux le plus de chance de succès, et si ensuite, les paysans n'étaient pas d'emblée conquis à nos idées, en tout cas, leur esprit était éveillé : ils demandaient des explications, ils demandaient des précisions.

J'estime donc que si nous établissons un cahier de revendications pratiques, lorsque nous nous présenterons devant les hommes des champs, nous aurons des chances, étant donné leur esprit pratique et positif, de les amener à nous et de leur faire comprendre que le régime socialiste seul sera leur libérateur.

Camarades, je voudrais dire ma pensée au sujet de la proposition faite cet après-midi par Roldes, au sujet de la réglementation de la production. Je crois d'abord qu'il sera très difficile, en supposant que cette proposition soit acceptée par le Congrès, à nos élus de l'obtenir du Parlement. Mais je suppose que nous puissions le faire. J'ai une crainte : c'est qu'alors, la limitation de la production décidée, décrétée, cette limitation ne serve encore d'arme à la classe capitaliste, c'est-à-dire que je crains que le capitalisme, parce que la production serait limitée, accapare les produits, soit le vin, soit tout autre produit agricole et qu'alors, les ouvriers des villes soient obligés de payer les prix exigés par les capitalistes pour les objets de première nécessité. Il y a là un danger que je vous signale.

Roldes (Corrèze). — Il est bien entendu que dans la proposition que j'ai exposée au Congrès, je n'ai fait qu'émettre une idée générale et que je ne peux pas répondre

à toutes les critiques de détail; mais pour celle que vous formulez ainsi, la réponse est simple : la réglementation de la production fait échapper le petit propriétaire à la tyrannie de l'intermédiaire, qui impose ses prix, parce que le petit producteur ne connait pas la quantité qui est produite; on fait des campagnes de presse au moment de l'achat. Ensuite, nous entendons bien, quand le projet sera précisé, dire qu'il y a deux intérêts qui sont à concilier, il y a deux droits à harmoniser; le droit légitime du producteur de tirer profit du produit de son travail, et le droit de défense du consommateur. Nous n'entendons pas livrer la masse des consommateurs à une sorte de trust et de même que nous poursuivons les abus du trust capitaliste, nous ne voulons pas les reconstituer avec le trust des vignerons.

Renaudel. — Il faut ajouter qu'il y a un exemple: la production du tabac.

Roldes. — Non, elle est monopolisée, tandis que la production du vin ne l'est pas.

Phalempin (Pas-de-Calais). — Vous me pardonnerez, si, en effet, je ne suis pas, comme beaucoup de prédécesseurs, un orateur, mais au sens exact du mot, je suis un rural. J'appartiens, je vis et je suis constamment au milieu de la petite culture. Dans ces conditions, la Fédération du Pas-de-Calais a cru bon de me désigner pour venir à ce Congrès afin de pouvoir vous donner à peu près une figure exacte de notre région, non pas seulement du Pas-de-Calais, parce que je puis dire en effet qu'elle est identique dans trois ou quatre départements qui forment la région du Nord.

Je trouve, comme le citoyen délégué de l'Hérault, qui m'a précédé, que là aussi dans nos régions, c'est la grande propriété qui domine, qui détient les fonds de terre et, par conséquent produit le plus. Il y a à cela des raisons majeures. La grande propriété, actuellement, avec les moyens scientifiques, peut rendre la terre plus féconde que la petite, elle peut lui donner un renouveau, lui faire produire davantage, parce qu'elle a les capitaux nécessaires pour l'alimenter, pour l'engraisser, ce qui manque

la plupart du temps chez les petits. Ceci nous démontre que la culture en grand est plus productive que la petite culture qui doit être mise en commun, en collectivité pour la faire produire autant que les capitalistes la font produire. Si tous les petits étaient réunis, si la terre était mise en commun, en collectivité, il y aurait de grands emplacements, des soles entières couvertes de betteraves, par exemple, car je dois dire que je ne suis pas pour la limitation de la production. Non, la terre doit être assez féconde, elle est assez grande pour pouvoir donner à la société tout entière, pour que chacun puisse y puiser, pour que jamais la source ne soit tarie et que chacun ait suivant qu'il aura besoin. (*Applaudissements.*)

Ceci dit, je veux être bref. Il est utile tout de même tout en allant adroitement vers le petit producteur, de lui dire ce que nous pensons largement, que la transformation doit se faire tout entière en régime collectiviste ou communiste. Pour cela, nous devons considérer que nous devons l'aborder par la propagande, et pour l'aborder, voici où se trouve la difficulté.

Il nous est difficile, comme l'ont dit des orateurs précédents, de tâcher d'aller chercher, de porter cette propagande à l'ouvrier rural, au domestique de ferme qui, lui, vit dans la ferme sous l'exploitation, sous la domination du patron qui le tient en sa ferme. Il vit non pas à sa table, mais à côté. Et au point de vue électoral, quand il s'agit d'aller voter, pour tel ou tel candidat, ce domestique, qui n'a encore aucune notion de ses droits, ni de ses devoirs, écoute et même souvent prend comme un malheureux le bulletin qu'on lui donne pour aller le déposer dans l'urne contre lui-même. (*Approbation.*)

Eh bien, nous devons en quelque sorte toucher où nous pouvons tâcher d'obtenir quelque chose ; nous devons considérer que la situation a été nettement définie par les orateurs qui m'ont précédé, et nous sommes tous unanimes à reconnaître que la situation des petits exploitants est désastreuse, elle peut encore se continuer pendant un certain temps en lui appliquant des mesures qui sont, j'oserai dire, un cataplasme sur une jambe de bois, parce que franchement, il n'y a de salut que dans le régime collectiviste

ou communiste, et nous devons même dire aux paysans, franchement et largment, j'en suis partisan, que quand ils auront compris leurs droits, quand ils sauront tous leurs devoirs, quand ils verront la vie nouvelle qu'on peut leur faire, l'ère nouvelle où la société sera plus équitable, sera plus juste, de façon que chacun aura le produit intégral de son travail dans la collectivité, il faut lui faire entrevoir qu'avant de passer à ce régime, la bourgeoisie capitaliste, les grands propriétaires terriens ne lâcheront pas leur proie. Quand elle aura compris, quand elle enverra au Parlement des citoyens dignes de la représenter, apportant à la tribune du Parlement leurs revendications et transformant la République radicale telle qu'elle est aujourd'hui en République sociale, à ce moment, il faudra un effort commun, il faudra qu'à l'ouvrier des villes le travailleur se joigne pour faire nécessairement une poussée révolutionnaire, pour démolir, pour anéantir la société capitaliste telle qu'elle existe aujourd'hui.

C'est dans ce but que je suis monté à cette tribune. Ce n'est pas que j'ai des critiques à faire au point de vue du camarade Compère-Morel; non, au contraire, il met tous ses efforts, mais néanmoins, je suis partisan que nous ne devons pas y aller par quatre chemins, nous devons y aller droitement et dire tout ce que nous pensons. Il me semble donc, et je conclus, qu'il est utile d'élaborer au sein de ce Congrès par une Commission, un cahier des charges des revendications immédiates que nous devons au prolétariat de la terre, aux ruraux, sans rien leur cacher de la situation qui sera demain sans doute une réalité. (*Applaudissements.*)

Giré (*Isère*). — Nous avons bien entendu jusqu'à présent des théories, des paroles de critique, mais c'est le moyen pratique de la propagande dans les campagnes qu'on n'a pas abordé d'une façon précise.

Certes, j'ai vu souvent dans la propagande des campagnes des délégués du Conseil national venir dans les communes rurales apporter la parole socialiste, mais n'étant pas suffisamment au courant des milieux dans lesquels ils allaient prendre la parole.

Quand nous prenons la parole dans les communes rurales, moi qui suis délégué d'une commune rurale, qui habite avec les travailleurs de la terre, je vous déclare sincèrement que souvent nos délégués touchent à faux dans leur propagande. On vient souvent dans une commune rurale morcelée à l'infini, parler de la grande propriété, et d'autre part, on voit ces délégués, là où il y a grande propriété, tenir un langage différent. C'est que nous n'avons pas de programme défini, nous ne tenons pas compte des milieux dans lesquels nous évoluons et nous sommes toujours les victimes de ce manque d'éducation des questions de la terre. Il arrive souvent que notre propagande ne produit pas les résultats qu'elle doit produire.

Certes, les cultivateurs ne sont pas aussi rebelles au socialisme que vous le croyez; ils y sont rebelles parce qu'on ne l'a pas expliqué, parce qu'ils n'ont entendu que la critique contre le Parti socialiste et non pas sa doctrine. Je vous assure que ce n'est pas avec vos statistiques, avec vos formes de discussion plutôt confuses que vous intéresserez un cultivateur; il ne les comprend pas. La première des nécessités dans la propagande agricole, ce n'est pas d'aller directement au but en disant: Nous allons faire un socialiste du paysan. Le premier but à atteindre, c'est d'abord de le désarmer contre le Parti socialiste, de lui faire discuter le Parti socialiste, c'est de ne pas arriver comme souvent les délégués arrivent dans ces conférences agricoles avec un langage qui est bon pour un syndicaliste des villes, qui est bon pour les populations urbaines, mais point pour le paysan qui ne subit pas les fluctuations de la propagande. Celui-ci ne nous saisit pas si nous ne lui parlons pas de ses intérêts immédiats.

Une voix. — C'est parce que vous ne les renseignez pas, les propagandistes.

Giré. — Je vais vous répondre. Les propagandistes dans les campagnes sont trop rares; savez-vous pourquoi ? Parce que les propagandistes, les leaders du socialisme sont plutôt dans les grands centres, dans les grandes villes, les grandes populations, et je voudrais voir au

lieu des délégués du Conseil national à la propagande dans les populations rurales, que les députés socialistes portent la parole dans les communes rurales. L'influence de leur titre ferait augmenter la propagande d'une façon beaucoup plus intensive.

Compère-Morel. — Les délégués à la propagande sont là pour cela.

Giré. — Il faudrait nommer des délégués permanents régionaux au courant de la situation et non pas des délégués nationaux qui sont souvent en contradiction.

Dans les populations rurales, la propagande agricole, c'est nous-mêmes qui la faisons et non pas avec la méthode du Parti.

Nous avons en ce moment une Fédération nationale de planteurs de tabac; c'est une situation particulière, ce sont des cultivateurs qui travaillent pour l'État-patron; dans une certaine mesure, ils sont encore tenus par des règlements draconiens et nous n'avons pas vu encore cependant le Parti socialiste s'en occuper.

Dejeante. — Pourquoi ne pas l'avoir fait savoir plus tôt ?

Giré. — La culture du tabac est réglée par une loi de 1816 qui a besoin d'être transformée, il faut payer dix francs d'impôt foncier. Si vous ne payez pas, il vous faut un répondant, un homme qui prenne l'engagement de répondre de votre culture et qui s'engage à subir les amendes s'il y en a. Cela existe encore. Il n'y a que ceux qui sont fortunés qui peuvent faire du tabac; les autres, doivent trouver une caution. C'est à examiner, et le Parti socialiste ne devrait pas attendre l'intervention des partis bourgeois qui vont étrangler l'affaire... Vous savez que dans notre département, il y a ce mois-ci un Congrès de planteurs de tabac. C'est cinquante mille personnes en France travaillant pour l'État-patron; elles sont encore régies par des lois qui font honte à l'humanité. Il y a encore dans les règlements des amendes qui suivent la terre; celui qui a subi une amende ne peut louer sa terre; l'amende, l'interdiction restent sur la propriété. Ce sont

des faits. Le Parti socialiste ne devrait pas attendre l'intervention des représentants du Parti radical. Au Congrès de la Tour du Pin qui va se tenir bientôt, des députés, des sénateurs radicaux, M. Antonin Dubost, vont se mêler au Congrès avec l'intention d'étouffer les revendications de cinquante mille planteurs. Il y a dans le Parti socialiste une œuvre immédiate à accomplir, ce n'est pas de la théorie, c'est une œuvre pratique: déposer un projet de loi pour demander l'abrogation de la loi de 1816 qui date des diligences, où on pouvait craindre la contrebande. Aujourd'hui, on ne la craint plus, la matière est trop volumineuse à transporter; il est presque impossible de faire la manipulation en nos pays. Cependant, nous sommes envahis par les mouchards de l'administration qui viennent compter les feuilles, moucharder les autres employés, et tout cela contre le pauvre cultivateur qui n'a pas même le droit, après avoir travaillé sa récolte pendant toute l'année, d'en discuter la valeur au jour de la livraison. Il y a bien des experts nommés par le préfet, ils ne peuvent intervenir; le dernier mot reste à l'Administration.

Je voulais soulever cette question des planteurs qui peut avoir place dans les revendications du Parti socialiste. Le Parti, s'il est le premier à déposer un projet de transformation de cette loi, retirera des bénéfices moraux chez les cultivateurs, que seul il aura défendus.

Odru. — Cette après-midi, le camarade Roldes a fait une critique que je veux reprendre. Il vous a dit que bien souvent les propagandistes, lorsqu'ils allaient à la campagne, faisaient une théorie socialiste qui passait par-dessus la tête de leur public. Il m'a été donné d'observer ce fait plus d'une fois et je me suis aperçu que des propagandistes que je ne désigne pas, lorsqu'ils allaient à la campagne, se préoccupaient assez peu de la situation économique du milieu dans lequel ils allaient parler. Ils faisaient alors une théorie du socialisme par la concentration capitaliste qui portait totalement à faux et qui était telle que le public restait parfaitement indifférent pendant toute cette démonstration. Ces conférenciers voulaient appli-

quer d'une façon rigoureuse la théorie de la concentration capitaliste à la terre. C'est une façon de procéder extrêmement mauvaise, parce que, tandis que le conférencier fait cette longue théorie qui ne porte pas dans certains milieux, il n'est pas écouté et n'étant pas écouté pendant cette partie de sa démonstration, il ne l'est guère non plus dans le reste et au lieu de produire le total d'effet sur le paysan, il n'en produit aucun. C'est ce que j'ai observé bien des fois. Je voudrais, à mon tour, devant vous être aussi réaliste que possible et, pour être réaliste, je vais vous dire de suite de quel milieu agricole j'ai l'intention de vous parler.

Renaudel vous a dit tout à l'heure qu'il y avait deux pôles dans la propriété paysanne : à l'un, la grande propriété capitaliste, à l'autre les salariés de l'exploitation agricole, ceux qui ne possèdent rien. Je vais prendre le cas le plus difficile. Je suppose que nous nous adressions à un milieu de petits propriétaires ; ce milieu, on vous l'a dit, il existe encore, et à tel point que bien souvent, au lieu de constater une concentration capitaliste dans certaines communes, nous constatons le contraire. Dans certaines communes du pays où je suis né et que je connais particulièrement, parce que je suis fils et frère de paysans, il s'est produit tour à tour de la concentration capitaliste, et de l'éparpillement. Lorque dans une famille où il y a deux enfants, l'un deux vient à mourir, la propriété se concentre pour peu que celui qui vient à mourir épouse la fille unique d'un propriétaire. Je connais un cas caractéristique de paysans qui avaient vécu longtemps d'une façon extrêmement sordide, la femme se vantait que pendant 25 ans elle n'avait pas usé un seul balai. Ils se sont enrichis, ils n'ont eu qu'un enfant et ils ont accaparé la propriété dans leur commune, ils ont actuellement des fermiers. Mais que va-t-il se produire ? Ils avaient un fils unique, il s'est marié, il n'a pas d'enfant, il n'en aura pas, et cette propriété va s'éparpiller en une multitude de petites parcelles.

Donc, la propriété à la campagne tantôt se concentre, mais pas très rapidement, et tantôt s'éparpille.

Qu'est-ce que nous dirons dans ce milieu de paysans ? Je vais vous dire ce qu'on produit dans ce milieu ; ce n'est

pas un milieu de vignobles, un milieu dans lequel il y a des crises agricoles comme nous en avons parfois non loin de là dans la vallée du Grésivaudan, c'est un milieu qui produit du bétail, où l'on vend du lait et du beurre. C'est un milieu de propriétaires moyens, où il y a très peu de salariés relativement aisés.

Je ne vais pas parler à ce paysan de concentration capitaliste ni de misère, — ce que font nos propagandistes, en l'assimilant aux salariés des villes, — parce qu'il est relativement aisé et parce que les produits qu'il vend se vendent toujours bien. Il n'y a pas non plus dans ce milieu de ville tentaculaire. C'est là qu'il semble que la propagande socialiste est le plus difficile à faire. Il faut la faire cependant, et non pas d'une façon théorique et abstraite, mais en nous rendant bien compte de ce qui se passe dans ces communes, et voici résumée la conférence que je leur ferai.

Lorsque nous allons pour la première fois dans ces communes rurales, la première impression qu'ont ces paysans, — je dois vous dire qu'il ont eu successivement un député radical et un député socialiste, ils ont eu des opportunistes — leur première impression, c'est de dire: Tiens, voilà un candidat. Ce n'est pas, comme le disait tout à l'heure Renaudel: « Le socialisme veut prendre la terre ». Non, ils sont déjà habitués à entendre la parole socialiste. Ils disent: Tiens, en voilà encore un qui va se présenter aux élections la prochaine fois. (*Rires.*)

Et alors, de quoi vais-je parler à ce paysan ? Je vais lui dire ceci: Qu'est-ce que tu fais en dehors de ton travail, quel est l'acte collectif que tu fais pour améliorer ton sort. Tu ne fais guère qu'une chose: tu vas attendre le député qui vient au moment de la campagne électorale et ensuite tu mets un morceau de papier dans une urne. Je fais remarquer au paysan que ce geste si simple, que cet effort si maigre ne peut pas et ne doit pas lui donner les réalisations qu'il attend. Les députés quels qu'ils soient qui sont passés devant lui et qui ne sont guère passés qu'en période électorale, ont peut-être oublié de lui parler de socialisme, c'est possible, mais ils lui ont parlé d'améliorer son sort; ils lui ont proposé un tas de réformes...

Je dis à ce paysan : Tu dois faire autre chose. Qu'est-ce que t'a donné ton geste d'aller mettre un bulletin dans une urne ? Il t'a donné extrêmement peu ; et alors je passe en revue les réformes qui ont pu toucher ce paysan et je lui montre le peu de profit qu'il a tiré de ce geste si mince, si petit. Je dis : si tu es resté dans ce même état, si tu n'as pu améliorer ton sort, c'est que tu n'as pas fait d'effort toi-même, c'est ta faute ; si tu veux améliorer ton sort, il faut t'en donner la peine. Je lui explique ce que Compère-Morel a expliqué très bien, et je montre les exemples des coopératives agricoles, des assurances mutuelles et je ne manque pas de lui dire : Lorsque tu auras réalisé tout cela, lorsque tu te seras associé avec les autres paysans pour lutter contre les sociétés d'assurances, pour assurer ta maison, ton bétail contre l'incendie, ce sera encore insuffisant, parce que tu es environné des forces capitalistes qui, non seulement te rongent toi-même directement par les intermédiaires, mais tu es encore en butte à une société qui est dominée tout entière par le système capitaliste.

Et je lui montre en dehors de lui ce que c'est que la société capitaliste ; il le sait, il le voit, mais d'une façon très vague ; il ne se rend pas compte qu'il est dominé tout entier par cette société bourgeoise, et je lui montre comment elle est. Et alors quand je lui ai parlé de lui-même, de ce qu'il fait, que je sors de son milieu et que je lui expose ce que c'est que le milieu ouvrier, lui montrant l'évolution de la grande propriété capitaliste, je lui indique qu'il faudra transformer cette propriété capitaliste en propriété collectiviste...

*Une voix.* — Et alors ?... (*Rires.*)

Odru. — Ensuite, je lui montre que lui-même sera obligé lui petit producteur indépendant, à venir au système collectiviste et je dois vous dire que ce milieu de petits paysans déjà aisés nous comprend admirablement et qu'il vient au collectivisme lorsqu'il est expliqué ainsi.

Il y a autre chose encore à lui dire : il est exploité, il est berné par la société bourgeoise de mille façons, par la façon dont on l'éduque, dont le militarisme pèse sur

lui... Oui, j'y viens à la question du militarisme. Cette question l'intéresse très vivement parce qu'il paie de son sang et de son argent les conquêtes coloniales et les lourdes charges de la paix armée. Et je ne me contente pas de lui dire cela, je lui dis quel sera son devoir au moment où les ouvriers des villes entreront en insurrection... (*Applaudissements et interruptions.*) Au moment de la grève générale, je lui dis quelle devra être son attitude. Ce n'est pas à la campagne que l'insurrection se fera, c'est entendu. Elle se fera dans les milieux ouvriers organisés, mais fais attention à ce qui va se passer à côté de toi, observe, écoute. Voici comment souffrent les ouvriers des villes et comment ils feront une révolution violente. Tu ne peux pas rester indifférent devant cette révolution qui se prépare ; tu ne peux pas, toi qui va aller au régiment, ne pas remplir ton devoir entier de socialiste ; tu ne peux pas te mettre au service de la société capitaliste pour massacrer tes camarades ouvriers. (*Mouvements.*)

Je dois aussi combattre les préjugés de son esprit, ceux qui lui ont été inculqués depuis sa plus tendre enfance, depuis son berceau pour ainsi dire. Il faut battre en brèche la culture intensive patriotique ; ce sont ces préjugés qu'il faut détruire en lui, ces mensonges politiques... (*Interruptions.*)

*Une voix.* — Quelle salade ! (*Rires*)...

Oui, c'est une salade, mais c'est la réalité ! Je prends ces préjugés, ces instincts... Les paysans, nous leur parlons de la révolution violente, il faut qu'ils sachent qu'elle sera nécessaire et il faut aussi, je vous l'ai dit au début et c'est par là que je termine, que le parlementarisme, d'une façon générale, lui apportera si peu de chose que les campagnes électorales ne serviront guère qu'à faire de la propagande collectiviste. (*Applaudissements.*)

Gibaud (Gironde). — Je ne viens pas apporter au Congrès la solution de la question agraire, je viens simplement, au nom de la Fédération de la Gironde, apporter la contribution nécessaire de tous les organismes du Parti à la vaste enquête qui a lieu en ce moment ; il faut, en effet, qu'ici, toutes les opinions soient émises afin que dans

une Commission nous puissions trouver et formuler la tactique qui devra devenir la règle unique de propagande de notre Parti. J'aborde tout de suite la partie critique, à mon sens, de ma démonstration.

Nous nous sommes préoccupés dans la Gironde, de savoir si, ainsi que l'indique Compère-Morel, il y avait bien, à la vérité, dans les milieux paysans, concentration capitaliste. Et après avoir examiné de la façon la plus consciencieuse possible, tous les éléments du problème, nous avons conclu, comme Compère-Morel, que s'il y avait concentration capitaliste dans le milieu rural, cette concentration s'opérait, cependant, d une façon très lente. Nous avons été amenés ainsi, à nous demander pourquoi cette concentration qui s'opère dans le milieu industriel d'une façon rapide et précipitée, ne s'opère que d'une façon aussi lente dans le milieu rural. Et tout de suite, nous nous sommes souvenus des leçons, de toute l'éducation que nous ont donnée nos maîtres en socialisme.

Nous savons que la concentration capitaliste est consécutive à trois ordres de faits; les deux premiers sont: la division dans le travail, et l'apparition dans la production industrielle de l'outillage mécanique perfectionné.

Lorsque nous avons reconnu ces deux causes premières de la concentration capitaliste, nous nous sommes demandé si, dans le milieu rural, il y avait oui ou non division dans le travail et si l'outillage mécanique perfectionné était, lui aussi, apparu comme dans le milieu industriel.

La question ainsi posée, nous avons reconnu que la division dans le travail en matière agricole ne peut être réalisée que par la monoculture, ou culture spécialisée. Ici vous apercevez bien que pour quelques régions seulement, qui ont une culture spécialisée, où il existe la monoculture, une infinité d'autres régions n'exploitent que par la culture variée, ou polyculture, si vous voulez, pour adopter le dialecte un peu barbare qu'on a inauguré. Or, partout où il y a polyculture, nous ne retrouvons pas le phénomène de division dans le travail que nous constatons dans l'industrie. Puis, si nous regardons s'il existe un outillage mécanique perfectionné, dans le milieu rural, nous constatons bien qu'il existe, mais à l'état purement rudimen-

taire et, en tout cas, il a une application restreinte et ainsi on ne peut lui donner la valeur technique qu'on accorde à l'outillage mécanique industriel.

Déjà, nous notons deux différences importantes dans le mode de production rural comparé au mode de production industriel, mais il y en a une troisième, essentielle celle-là, et contre laquelle le progrès, le génie humain ne pourra rien, c'est celle-ci : alors que dans le milieu industriel, la production elle-même n'est refrénée, arrêtée par rien, si ce n'est par l'absence de débouchés et encore pas toujours, car la production est anarchique dans la société capitaliste, et c'est pour cela qu'il y a des crises de surproduction. Oui, dans le milieu industriel, la production elle-même dépend quelquefois du caprice de celui qui est appelé à la diriger, du grand patron, qui quelquefois la réduira, qui d'autres fois fera que la production deviendra folle et causera des crises de surproduction. Et si nous prenons maintenant le milieu agricole, que constatons-nous ? C'est que là intervient un facteur contre lequel nous ne pouvons rien : c'est le temps ; ce sont les conditions climatériques dans lesquelles s'opère la germination, le développement et la récolte des produits. Et c'est parce que, vous entendez bien, cette production paysanne dépend pour une large part de ce temps dont on ne tient pas compte dans la production industrielle, c'est pour cela surtout que nous ne pouvons pas constater dans le milieu agricole la concentration capitaliste qui s'opère avec une rigueur rectiligne dans le milieu industriel.

Je crois qu'il était nécessaire d'apporter ici ces critiques qu'on appellera peut-être d'ordre théorique, mais qui sont nécessaires parce qu'elles conduisent immédiatement à cette conclusion pratique : si dans le domaine industriel la propagande socialiste se justifie parce qu'elle suit l'évolution économique, va-t-elle se justifier dans le milieu rural, bien que nous constations que cette évolution économique caractérisée par la concentration capitaliste n'ait pas encore apparue ?

C'est ici, puisque nous sommes forcés de constater que cette évolution économique ne s'est pas encore produite dans le milieu paysan, que va surgir la question pour

laquelle nous nous passionnons, toute cette question de petite propriété qui au fond est tout le débat qui se passe ici, d'autres orateurs l'ont dit, mais je tiens à le bien souligner. Certes, pour les salariés, pour les métayers, pour ceux qui ne sont pas propriétaires, nous avons dans le programme socialiste tout ce qu'il faut pour les amener à nous. Il n'y a qu'un réfractaire, un seul que notre programme doit cependant attirer, c'est le petit propriétaire et c'est là toute la question en discussion. Oui, si nous sommes assemblés en Congrès aujourd'hui pour discuter d'une question agraire, c'est parce qu'il y a des petits propriétaires qui ont résisté à la concentration capitaliste, et ce n'est que pour cela.

Je dis donc que si les constatations que nous avons faites sont vraies, si elles sont justes, la question de savoir si dans votre propagande vous allez prophétiser la disparition ou la continuation de la petite propriété, devient pour nous un problème tout à fait secondaire. La seule question, c'est de savoir si, en l'état actuel des choses, la petite propriété, vivant dans de mauvaises conditions peut-être, mais vivant et résistant quand même, nous pouvons appliquer à cette petite propriété, à ce milieu rural, encore petit propriétaire, la totalité de notre programme socialiste.

Et ici, je réponds hardiment : oui, et je retrouve quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Avec eux, je dis : oui, nous pouvons apporter la totalité de notre programme socialiste, sa revendication totale dans le milieu paysan, parce qu'il est dans la dépendance, il est sous la prise capitaliste par ce qu'a indiqué notre camarade Compère-Morel : par la nécessité d'acheter à des capitalistes, de vendre à des capitalistes. Pour l'achat des matières premières nécessaires à l'exploitation rurale, pour la vente des produits récoltés, le paysan est sous la prise capitaliste qu'il soit petit ou moyen propriétaire. Et c'est là le côté par lequel notre propagande doit pénétrer dans le milieu paysan. Il nous est permis, et Renaudel le disait, de bien indiquer aux milieux ruraux qu'ils sont dans la dépendance capitaliste lorsqu'ils doivent acheter et lorsqu'ils doivent vendre.

Mais lorsque nous avons développé ce point de vue, il y en a encore un autre. Nous préconisons la fondation de coopératives en prenant bien entendu les garanties et précautions nécessaires qu'ont indiquées certains orateurs, de telle sorte que ces constitution de coopératives ne précèdent pas la constitution de coopératives de consommation chargées de réglementer la production. Il faut donc que notre propagande, au point de vue positif, préconise la fondation de coopératives, mais en même temps, nous devons faire un effort dans ce que j'appellerai la voie du municipalisme socialiste, c'est-à-dire que dans certaines régions surtout, lorsque les coopératives auront déjà apparu, nous devrons demander la municipalisation de l'outillage mécanique agricole. Mais il existe une règle générale, — et c'est simplement ce que nous devons retenir ici, car ce que nous apportons ne peut être pris qu'à titre d'indication et c'est la Commission qui, avec tous les éléments que nous lui apportons, des éléments où il peut entrer une part d'erreur, mais où il y a aussi une part de vérité, la Commission devra faire la synthèse en quelque sorte de tous les éléments d'appréciation que nous lui apportons, — je dis que la règle générale qui doit guider notre propagande positive doit se déterminer par ceci : c'est que toutes les solutions que nous devons préconiser : coopératives, municipalisation, mutuelles d'assurances, toutes doivent se rattacher à la revendication totale de notre Parti. Toutes doivent s'y rattacher, non pas que l'indication de rattachement doive être donnée par nous à chaque instant, seulement si notre propagande de coopération réussit, si notre propagande de municipalisation est efficace, il faut que ces actions mêmes déterminent un progrès vers le mouvement, vers la production collectivistes, et ce sera là la pierre de touche qui déterminera si les solutions que nous préconiserons sont valables ou ne le sont pas. Il faut de toute nécessité que ce que vous allez préconiser comme programme positif, incline les paysans vers la pratique du travail collectif qui n'a pas encore été pleinement réalisée, puisque nous avons constaté que la concentration capitaliste a été imparfaite dans ce milieu ; et je vais plus loin : Si les progrès du machinisme agricole

sont de plus en plus longs, si les divers éléments qui ont fait évoluer le milieu industriel vers la concentration capitaliste persistent, dans le milieu rural, comme l'a reconnu Compère-Morel, à se manifester d'une façon très lente, il arrivera ceci : c'est que, sous l'action de la propagande intense du Parti, sous l'action de vastes coopératives, se constitueront des services municipaux qui fonctionneront collectivement et alors dans les faits, une concentration de propriété apparaîtra qui n'aura rien de capitaliste, qui sera faite au profit des producteurs associés, et ce sera là une nouvelle force économique de revendications pour le prolétariat organisé, ce sera là aussi une force nouvelle, parce qu'il sera impossible à ces coopératives paysannes d'ignorer les ouvriers, impossible de ne pas marcher d'accord avec tout le prolétariat des villes.

Il y aura ainsi véritablement unité d'action, unité de pensée, réconciliation de deux éléments que la propagande bourgeoise s'évertue à séparer, à diviser et que nous autres aussi séparons et divisons par notre propagande confuse et aussi quelquefois qui porte complètement à faux, certains orateurs l'ont indiqué. Mais si nous obtenons cette convergence d'efforts, l'unité d'action de notre propagande sera réalisée, et c'est grâce à cette unité d'action que nous pourrons alors aller à la bataille en envisageant la possibilité de la prise du pouvoir, même par des actes insurrectionnels, parce que, au lendemain d'une prise de pouvoir dans ces conditions, pour compléter les actes insurrectionnels nécessaires à la prise du pouvoir, nous aurions les organismes nécessaires, utiles au fonctionnement d'une société ; tandis que si nous arrivions aujourd'hui, ce serait le saut dans l'inconnu, la solution de continuité.

C'est pour toutes ces raisons que je dis : C'est grâce à ces deux actions distinctes, mais convergentes, que le prolétariat, après avoir élaboré son programme agricole, pourra lancer tous ses propagandistes sur toute la surface du pays, il aura réalisé l'unité de propagande en attendant de réaliser l'unité d'action pour le renversement de la société capitaliste. (*Applaudissements.*)

LAFARGUE. — Il est près de minuit, vous devez être fatigués ; je vais abréger le plus possible.

Nous donnons un curieux spectacle. A peine le Parti socialiste commence-t-il à prendre pied dans les villes que nous dressons un plan pour conquérir les campagnes et pour enrégimenter les paysans.

Notre tâche est de gagner au socialisme la population rurale, qui a toujours été considérable en France. En 1848, elle était de 76 o/o de la population, c'est-à-dire que sur cent habitants, 76 demeuraient dans les campagnes, et par population rurale, on entend ceux qui vivent dans les villages ou dans des bourgs de deux mille habitants. A la veille de la Révolution de 1848, cette population rurale était d'à peu près 29 millions d'habitants : 50 ans plus tard, elle était tombée à 61 o/o, c'est-à-dire à 25 millions d'habitants, et aujourd'hui, elle est à peu près de 50 o o. La diminution est considérable, mais il reste encore une quantité énorme d'habitants dans les campagnes qu'il faut enrôler dans le Parti socialiste parce que la classe paysanne est une classe vigoureuse, une classe vraiment révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Rappelons-nous de la Révolution de 1789, que les campagnes commencèrent avant les villes; ils brûlèrent les châteaux, détruisirent les titres de noblesse, abolirent les servitudes féodales avant la fameuse nuit du 4 août : quand le beau geste fut fait, à l'Assemblée de Versailles, les paysans l'avaient rendu inutile par ce qu'ils avaient fait. Ces actes violents et nécessaires qui précipitèrent la révolution, terrorisaient les révolutionnaires bourgeois des villes, qui n'avaient pas encore pris la Bastille, cette forteresse de la royauté alors que les paysans incendiaient les châteaux des nobles. Une flamme révolutionnaire couve dans la population des campagnes, rallumons-la (*Applaudissements.*)

La révolution bourgeoise récompensa les paysans en abolissant leurs droits usagers. La propriété que Roldes veut réglementer n'était pas, avant 1789, aussi absolue qu'elle l'est aujourd'hui, le propriétaire ne pouvait pas clore son champ, ni interdire l'entrée de ses terres aux paysans et à leurs bestiaux. Lorsque la récolte était faite, les habitants du village avaient le droit d'envoyer leurs bestiaux pâturer sur toutes les terres, sur les terres de la commune, comme sur celles des bourgeois et des sei-

gneurs. Le plus petit propriétaire pouvait posséder et nourrir des bestiaux, des moutons pour la laine, des vaches pour le lait, des oies et d'autres volailles, vivant sur le commun. Il avait le droit de prendre le bois de chauffage et de construction dans les forêts même seigneuriales. Ces droits et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, ont été cyniquement supprimés par la Révolution bourgeoise qui, assure-t-on, a fait le bonheur des paysans.

Et qu'a donné la Révolution de 1789 en compensation de ces droits qu'elle enlevait aux paysans ? Elle leur a donné la conscription. C'est après la Révolution qu'ils ont été arrachés de leur famille, enrégimentés et transformés en chair à canon.

Je sais qu'il y a ici des camarades qui veulent qu'on fasse de la propagande antimilitariste dans les campagnes; je ne m'y oppose pas, mais je la crois difficile. (*Protestations.*) Où est le véritable terrain de l'antimilitarisme ? C'est l'armée même, ce sont les périodes de 28 jours et de 13 jours. Mais que l'antimilitarisme ne nous fasse pas oublier le rôle révolutionnaire de l'armée. Le paysan qui ne sortirait pas de son village, l'armée l'en arrache, l'encaserne dans les villes, où il coudoie la vie moderne et quand il retourne dans son trou, il y apporte d'autres idées qu'il a puisées dans le milieu urbain où il a vécu.

Et puis, l'armée apprend aux paysans comme aux travailleurs des villes l'usage des armes. Les instruments perfectionnés de mort qui servent aujourd'hui contre la classe ouvrière, un jour ils les tourneront contre la classe bourgeoise. (*Applaudissements.*)

Ce n'est qu'après avoir été dépouillés de leurs droits par les bourgeois révolutionnaires, que les paysans qui s'étaient lancés avec tant d'enthousiasme, dans la Révolution retournèrent en arrière.

On a prétendu que c'était la question religieuse qui avait fait soulever la Vendée et la Bretagne, les paysans de l'Alsace, de la Normandie, du Midi, du centre de la France. Non, c'est la perte de leurs droits usagers qui les a jetés dans la contre-révolution; la religion, comme toujours, a été le masque des intérêts matériels.

Depuis, la classe paysanne est devenue la classe réac-

tionnaire par excellence; l'armée de réserve de la réaction. Napoléon III n'a été nommé empereur que par les votes paysans et ce sont les votes paysans qui l'ont maintenu jusqu'à la veille du 4 Septembre. Les réactionnaires de tous poils ont si bien compris que les paysans étaient la forteresse de la réaction, qu'ils ont dit : les socialistes réussiront dans les villes, mais quand ils aborderont les campagnes, ils verront comment ils seront reçus. Et bien, nous sommes allés dans les villages; le camarade Compère-Morel revient des campagnes du Gard, fanatisées depuis un siècle, et il vous dira si c'est à coups de fourche qu'on l'a reçu.

Dans ce moment-ci, la classe paysanne est en train de se transformer sous l'action de la transformation agricole. Compère-Morel et Vaillant vous l'ont prouvé à l'aide de chiffres qui ne sont pas donnés par des socialistes, mais par des bourgeois qui s'arrangent toujours à les embrouiller pour qu'on n'y comprenne rien, surtout dans les enquêtes et statistiques agricoles. (*Rires.*)

Aujourd'hui que le paysan vient au socialisme, je ne crois pas que ce soit le moment de l'effaroucher et de l'éloigner par des paroles maladroites. La population campagnarde est énorme encore, et le nombre des petits propriétaires est considérable.

Vous dites : Ces petits propriétaires sont des propriétaires fictifs, ils possèdent une bicoque de chaume, et un champ grand comme cette salle; c'est vrai, mais ils tiennent à cette chaumière et à ce lambeau de terre par toutes les fibres de leur cœur, c'est la seule chose qui leur reste de la Révolution. Certes il y avait des paysans sous l'ancien régime; mais ils étaient peu nombreux; les bourgeois révolutionnaires les ont multipliés pour les opposer aux nobles et aux prêtres, dont ils avaient volé les biens. Ils n'ont pas donné la terre aux paysans, ils la lui ont fait payer, et très cher; ils lui ont enlevé les propriétés communales dont il ne reste que des traces dans les pays de montagnes, et dans quelques départements. Les terres communales, seigneuriales et ecclésiastiques, transformées en petites propriétés, firent des réactionnaires de tous les paysans qui, jusqu'alors, avaient été révolutionnaires. Mais la grande production et le grand commerce du capitalisme

sont en train de réveiller le sentiment révolutionnaire dans cette classe paysanne réactionnaire. Nous ne devons pas contrecarrer l'action des phénomènes économiques, et aller dans les campagnes dire aux paysans que nous voulons prendre leurs terres, comme le leur répètent les réactionnaires depuis 1848. Nous devons, au contraire, démasquer ces grossiers et calomnieux mensonges; déclarer aux paysans que nous ne voulons pas toucher à leur terre, que nous ne sommes pas des *partageux;* que les vrais partageux sont les usuriers, les grands propriétaires avec qui ils sont obligés de partager les fruits de leur travail. L'épithète de partageux a eu la plus néfaste influence.

Je vois devant moi la belle barbe de Groussier. (*Rires.*) Si, en 1848, il était allé se promener dans les campagnes, sa belle barbe aurait déchaîné contre lui les paysans, qui l'auraient roué de coups, parce qu'on disait que les partageux, que les socialistes étaient barbus. (*Rires.*) En effet, ce sont les saint-simoniens qui ont introduit de nouveau la barbe en France; vous n'avez qu'à consulter les gravures de la fin du XVI^e siècle, et vous ne trouverez pas un homme avec une barbe. Les paysans ont encore conservé cette coutume : ils ne portent pas la barbe, ils sont tous rasés. En 1848, on disait que les socialistes étaient barbus et on courait aux hommes barbus... C'est vous dire combien il est dangereux de vouloir, par des paroles imprudentes, réveiller le sentiment propriétaire dans le cœur paysan.

Et pourquoi menacerions-nous sa petite propriété ? Est-ce que dans la société actuelle nous avons les moyens de la détruire ? Ce n'est pas nous qui la lui enlèverons : ce sont les financiers qui ont raflé leurs réserves d'argent, avec le Crédit foncier, le Crédit mobilier, le Crédit agricole dont parlait, tout à l'heure Allemane, qui ont soutiré des campagnes les milliards que les paysans thésaurisaient. Nous ne devons pas réveiller ce chat qui dort dans le cœur des paysans, parce que nous ne pouvons pas transformer sa propriété, dans la société actuelle, et parce que, comme le disait Compère-Morel, le lendemain de la révolution, nous serions très embarrassés si nous avions à cultiver toutes les petites terres des paysans.

Il vous a dit : Où trouverions-nous les travailleurs capables de faire la grande culture sur les petites terres morcelées du paysan ? Mais il y a une autre chose. Si vous regardez la petite propriété du paysan, vous la voyez entourée de haies, de fossés qu'il faudrait arracher, combler, niveler afin de la préparer pour la grande culture, ce qui exigerait bien du travail ; il faudrait creuser des puits, afin d'avoir de l'eau pour les machines et les bestiaux... il y aurait mille autres travaux qu'on n'aurait pas le temps de faire le lendemain de la révolution. Le paysan est tellement attaché à sa petite propriété, qui, cependant, lui est un fardeau, qu'on ne pourrait le guérir de cette malheureuse passion qu'en lui coupant la tête. (*Rires.*)

Cela ne nous empêche pas de dire au paysan : Ta petite propriété est condamnée dans la société actuelle ; et de lui faire la peinture de la production sociale, et de lui montrer combien cette production allègera son travail et augmentera en même temps son bien-être.

Tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont été préoccupés des moyens pour gagner le paysan ; ils ont parlé des Coopératives, des Mutuelles, des Syndicats, tout cela est excellent, surtout les Coopératives de production, malgré les difficultés et les mécomptes qu'on est sûr de rencontrer. Ces Coopératives de production mettent dans l'esprit des habitants des campagnes une autre manière de posséder, de produire, elles y font germer l'idée collectiviste, et si on s'y prend bien, il ne serait pas difficile d'introduire l'idée communiste dans leurs têtes ; car, avant la Révolution française, le peuple paysan avait conservé beaucoup des mœurs communistes antiques. Savez-vous comment en Brie, par exemple, à la veille de 1789 étaient exploités les grands domaines seigneuriaux ? Leur culture était faite par des compagnies de paysans qui vivaient dans la plus entière communauté.

Mais nous devons chercher aussi des moyens pour intéreser le paysan immédiatement à la propagande socialiste ; nous pouvons lui dire que même dans la société actuelle, si mauvaise pour lui, il peut obtenir un peu de mieux-être, que certaines réformes, sans transformer sa situation, peuvent apporter des adoucissements à son malheur, et c'est pour cela que, malgré l'avis du camarade Vaillant, je crois

qu'il est nécessaire que nous rédigions une série de revendications très nettes, très claires, facilement compréhensibles par tous.

Vaillant. — Je n'ai pas demandé qu'on n'adoucisse pas le sort du paysan, mais de ne pas lui cacher la vérité de l'évolution sociale qui supprimera la petite propriété. J'ai demandé qu'on adoucisse sa situation en le protégeant contre les accidents, la misère, pendant tout le temps de sa petite propriété.

Lafargue. — Je vous avais mal compris et je suis heureux que nous soyons du même avis.

Nous devons faire pour les paysans, ce que nous avons fait pour les ouvriers des villes. N'avons-nous pas dressé un programme où figuraient la journée de huit heures, le droit syndical, l'assurance contre les accidents du travail et d'autres réformes les intéressant ? Procédons de même pour les habitants des campagnes, revendiquons des réformes qui les intéressent immédiatement, même si elles n'intéressent pas les ouvriers des villes. Cependant, il y a des réformes que nous pouvons demander aussi bien pour l'ouvrier des campagnes que pour les travailleurs des villes, parce que, dans les campagnes, ainsi que le disait Vaillant, nous trouvons des prolétaires soumis à la même exploitation. Ne croyez-vous pas, Vaillant, que nous devons demander pour ces paysans le minimum de salaire comme pour les ouvriers des villes, la journée de huit heures, la protection contre les accidents du travail, des Conseils de prud'hommes pour juger les différends entre propriétaires et paysans ? Est-ce que nous ne pouvons pas réclamer ce que vous avez demandé à la Chambre : une loi d'assurance pour les travailleurs agricoles ? C'est toutes ces réformes que je voudrais voir réunies dans un programme, je sais que le mot programme vous offusque, nous ne le prendrons pas pour vous faire plaisir ; cherchons-en un autre.

Mais il y a dans les campagnes une autre catégorie de populations qui semble donner plus de méfiance aux socialistes, c'est la classe des fermiers et des métayers. Il vous a été dit par Compère-Morel et beaucoup d'autres qu'il y a des fermiers dont la ferme est tellement petite

qu'elle ne vaut pas le nom de ferme, et qu'elle suffit à peine à le faire vivre misérablement.

Je crois qu'on peut demander quelque chose pour eux, en nous souvenant de ce qui a été fait en Irlande. La terre possédée par les seigneurs était morcelée en petites fermes. Parnell réussit à mettre en mouvement les paysans irlandais en demandant la diminution de leurs baux et Gladstone, cette canaille libérale qui a été la cause de sa mort, fut forcé de nommer des Commissions pour reviser les baux irlandais. Est-ce qu'on ne pourrait pas réclamer la nomination de semblables Commissions ? Est-ce qu'il ne serait pas possible de demander que la plus-value donnée à la terre, au lieu d'aller au propriétaire, allât au fermier, au métayer ? Je crois que nous pouvons, sans commettre un crime de lèse-socialisme, satisfaire les intérêts des trois catégories de la population campagnarde. Si nous faisons cela et si notre campagne est dirigée adroitement et continuée avec l'ardeur avec laquelle elle a été menée par Compère-Morel, Renaudel, Jaurès, et une foule d'autres, le Parti socialiste conquérera la population paysanne. (*Applaudissements.*)

(La séance est levée.)

## TROISIÈME JOURNÉE

# Mardi 13 Avril

## *Séance du matin*

La séance est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de Renaudel.

Assesseurs : Ligier et Raquillet.

Delory. — Une motion d'ordre : Il nous reste au maximum six séances à tenir. Si nous voulons aborder toutes les questions à l'ordre du jour, nous sommes dans l'obligation de limiter le temps consacré à chaque question. En faisant le détail de ces questions : rapport parlementaire, élections législatives, nomination de la Commission administrative, la revision des statuts, le premier mai, les conflits, nous arrivons ainsi facilement à six séances et il ne restera rien pour la question agraire, et cependant, elle n'est pas finie. Aussi, je crois qu'il convient qu'elle soit terminée ce matin et je propose qu'on laisse dix minutes à chaque orateur, avec la faculté pour ceux qui ne veulent pas parler de reporter leurs dix minutes aux autres. (*Approbation.*)

Le Président. — Nous allons mettre aux voix la proposition Delory.

(*Adopté.*)

### La question agraire (*suite*)

Rappoport. — Je crois que nous ajournerons la solution du problème agraire, mais il faut que ce problème soit posé d'une manière digne du Parti socialiste.

Vaillant avait raison de vouloir et de marquer l'unité de notre action dans les villes et dans les campagnes. Je

trouve que cette unité est réalisée par notre conception, qui est celle de Compère-Morel, et qui est la conception marxiste, dans la question agraire. Il y a unité absolue entre les différents éléments de notre action dans les villes et dans les campagnes.

Jamais d'aucune façon, Compère-Morel et nous, nous n'avons nié la nécessité absolue de la socialisation des moyens de production dans les campagnes, comme dans les villes.

Notre programme agricole, s'il veut être pris au sérieux, doit se baser sur l'évolution économique.

Compère-Morel et nous, nous n'avons rien de commun avec ceux qui veulent sauver la petite propriété, par la politique de sauvetage des classes moyennes, comme elle est pratiquée par le parti réactionnaire en Allemagne et comme elle est pratiquée par tout le parti de la conservation sociale en France, en commençant par M. Ribot et en finissant par M. Viviani.

J'ai ici une circulaire officielle du 24 septembre où M. Viviani parle de « provoquer et de seconder la diffusion de la petite propriété ». Dans une autre circulaire, il parle « du développement du sentiment de la propriété ».

Nous ne voulons pas développer le sentiment de la propriété. Nous ne voulons pas faire l'impossible, c'est-à-dire sauver la petite propriété, parce que si c'était possible, les classes de conservation sociale, les gouvernements de conservation sociale, surtout en Allemagne où le gouvernement est presque un demi-absolutisme, ces classes auraient, à elles seules, ayant en mains le pouvoir politique, sauvé la petite propriété.

Non, la petite propriété n'est pas sauvable, Compère-Morel vous l'a démontré; l'on pourrait tirer une brochure socialiste en relevant les contradictions qui existent dans le fameux discours de M. Ruau, cité par lui, qui étudie la question agricole, et dont l'exposé n'est qu'un écho de ce célèbre livre de David, ce fameux revisionniste allemand, qui soutient la théorie de la supériorité économique de la petite production et la survivance de la petite propriété.

Nous ne sommes pas pour cette thèse des réactionnaires

de l'extérieur, ni de l'intérieur qui s'appellent les anti-Marxistes et les revisionnistes. J'avais apporté des documents pour vous montrer combien nous avons d'arguments tirés de l'évolution agricole pour compléter l'exposé de Compère-Morel, des arguments empruntés à nos adversaires eux-mêmes pour la thèse du développement capitaliste dans les campagnes.

S'il y a unité de tendance dans l'évolution économique, cela ne veut pas dire que l'évolution économique dans les campagnes se produise de la même façon que dans les villes, et il me semble que le camarade Vaillant en se plaçant sur le terrain des premiers Congrès, de la première Internationale, a un point de vue un peu vieillot. Kautsky lui-même, dans un livre classique, qui est pour ainsi dire *Le Capital* agraire, qui complète l'œuvre de Marx, a démontré par des données considérables que la même évolution capitaliste se produit dans les campagnes comme dans les villes, mais d'une autre façon et avec un autre rythme...

Vaillant. — C'est certain; il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet.

Rappoport. — Il faut en tenir compte et unité ne veut pas dire uniformité.

Vaillant. — Nous n'avons jamais prétendu le contraire.

Rappoport. — Je dirai qu'il serait plus exact, lorsqu'il s'agit de la question agraire, lorsqu'il s'agit du capitalisme agraire, au lieu de concentration de la petite propriété, de parler de la pénétration capitaliste dans les campagnes: pas toujours concentration, mais pénétration assurément...

Le révisionniste Ruau, ministre de l'Agriculture, élève de David, en voulant détruire la thèse marxiste, a été amené à déclarer que l'agriculture moderne est devenue « une industrie ». Quand on fait une déclaration pareille, il faut être privé de tout sens critique pour venir ensuite combattre le marxisme. Si l'agriculture est devenue une industrie, il y a une évolution capitaliste.

Il y a aussi unité tactique dans notre programme agraire et dans notre programme socialiste tout court; cette unité

de tactique consiste en ce que nous ne sommes pas des utopistes... (Et ici j'en demande pardon à notre ami l'agrarien aux mains calleuses et je lui dis que nous n'avons pas le droit de mépriser la théorie ; autrement, nous ressemblerions à ce personnage anglais qui, voyant apparaître une Allemande blonde, écrit sur son calepin : toutes les Allemandes sont blondes. De même, l'agrarien dont je parle a vu par sa fenêtre une petite propriété se maintenir. Il en a conclu que la petite propriété s'est reconstituée en France.)

Nous affirmons la même théorie de l'évolution économique dans les villes et dans les campagnes.

Si nous étendons notre programme et notre conception théorique, à l'ensemble du problème économique, nous n'arriverons jamais — que mon ami Roldes me le pardonne, — à cet enfantillage qui consiste dans la proposition de limiter la production. Si on limite la production sur le terrain agricole, je ne vois pas pourquoi on ne la limiterait pas pour le grand commerce, pour la grande production industrielle, parce que c'est la grande production agricole qui produit l'anarchie, laquelle produit la misère. Il est vrai qu'il y a anarchie dans la production, mais nous ne nous reconnaissons pas comptables du régime capitaliste. Ce n'est pas nous qui l'avons fait, nous n'en sommes pas responsables et ce n'est pas à nous, avec nos moyens privés, — nous, qui n'avons pas le pouvoir politique, — à nous dresser contre l'évolution économique.

Que l'évolution économique dans les campagnes se fasse. Nous n'y avons pas plus que dans les villes, à tromper le peuple. Comme dans les villes, nous sommes tous d'accord pour ne pas tromper le peuple, en voulant remplacer le socialisme par le réformisme. Nous ne devons pas, par la porte agraire, faire rentrer le réformisme chassé par d'autres portes. Nous ne voulons pas tromper le peuple des campagnes en disant qu'avec des réformes nous pouvons le sauver, comme classe de petits propriétaires.

Non, ce que nous voulons, c'est qu'il vienne à nous et tout en assurant l'unité de conception de notre programme, c'est de tenir compte de la différence de terrain, de procédé. On n'est pas obligé quand on fait la guerre, en raison de l'unité de stratégie, de manœuvrer sur la montagne

comme on manœuvre dans la plaine. Quand je m'adresse aux ouvriers anglais, je parle anglais, et ce n'est pas une dérogation aux principes d'internationalisme. Si je parle aux paysans, il faut que je connaisse la question paysanne, il faut que je connaisse les paysans, que je ramène leur esprit en les fixant sur leurs intérêts immédiats, en liant leurs intérêts immédiats à notre conception générale. Il faut que je les intéresse par ma propagande.

Cela ne veut pas dire, comme a dit Renaudel, qu'il y a un opportunisme de propagande. Si vous voulez, il y a un opportunisme pédagogique qui s'impose. On commence à l'école, par le calcul arithmétique avant de passer à l'algèbre.

J'assistais à la réunion, quand Compère-Morel est venu dans le village où j'ai habité pendant quatre ans, pour la première fois ; c'était un village où on n'avait jamais entendu le mot socialisme, dans un pays de Chouans, où les républicains étaient considérés comme des « rouges » dangereux et où on se réunit pour prendre de l'alcool, mais jamais pour entendre une parole républicaine ou socialiste. J'ai assisté à l'exposé qu'il a fait d'une façon admirable de la doctrine générale, de la revendication fondamentale, mais en même temps, il a su les intéresser par l'exposé lumineux de toutes les oppressions que les paysans subissent, de toutes leurs petites misères et des remèdes qu'on peut apporter à toutes ces petites misères. En tenant compte de la différence des terrains, de la différence des procédés, nous ne dérogeons aucunement à aucun de nos principes.

Quand nous déclarons que nous ne voulons pas par la violence supprimer la petite propriété, on nous accuse d'opportunisme. Or, voici ce qu'écrit l'opportuniste Liebknecht, à propos de la décision de la première Internationale, au Congrès de Bâle, en 1869. Il critique la résolution du Congrès de Bâle qui disait — et c'est ce que dit Vaillant — qu'il faut l'unité absolue dans notre programme. Il affirme que non, et il ajoute :

« Les résolutions de Bâle n'ont qu'un caractère théorique, de programme général... Personne ne songe à la dépossession immédiate de tous les propriétaires de la

terre. Ce malentendu, voulu ou non, qu'on veut créer entre la classe ouvrière et les paysans serait ridicule s'il n'était pas dangereux.

Ce malentendu entre les paysans et les ouvriers des villes a mis en échec la Révolution de Février en France et serait encore d'une conséquence terrible en Allemagne, si nous n'y prenons garde. »

Voilà ce que dit encore Liebknecht en substance : nous mériterions le nom de fous si nous voulions exproprier les paysans par la force....

Nous sommes aussi opportunistes que Liebknecht. (*Applaudissements.*)

VAILLANT. — Personne ne l'a demandé, et c'est une falsification de ce que j'ai dit.

HÉLIÈS. — Je serais désireux que le Congrès veuille bien m'accorder quelques instants supplémentaires aux minutes qu'il a fixées tout à l'heure aux camarades qui doivent prendre la parole, car le point de vue auquel je vais placer la question agraire n'a pas encore été défini par les camarades qui m'ont précédé.

En effet, la question agraire présentée par le rapport du citoyen Compère-Morel nous a été développée sur la situation matérielle du paysan, mais on n'a pas trouvé encore dans ce Congrès la solution de la question au point de vue socialiste. On n'est pas venu démontrer de quelle façon l'on pourrait résoudre la question au point de vue pratique.

Le citoyen Vaillant a nettement montré qu'il ne pouvait y avoir, dans notre Parti, un socialisme spécial; qu'il ne pouvait être question d'un socialisme agraire; que le socialisme, par lui-même, représente la suppression du capitalisme, aussi bien dans la moyenne que dans la grande propriété et à quelque forme qu'il appartienne, soit aussi bien dans la production agricole que dans la production industrielle.

Il y a actuellement, néanmions, une constatation à faire, c'est l'antagonisme profond existant entre le producteur et le consommateur, de par les intérêts contraires. Quand le socialisme s'adresse, dans sa propagande, aux ouvriers des villes pour les engager à créer des organisations grou-

pant leurs besoins, il n'est pas à désirer qu'il trouve devant lui la production placée sous une espèce de protectionnisme, fût-il même socialiste, et ce protectionnisme c'est là où nous allons actuellement par la défense du privilège d'intérêts spéciaux, s'agit-il même en l'occurence de la question agraire placée au point de vue de la propriété individuelle.

Cette question spéciale, cette situation malheureuse du travailleur paysan ne lui est pas particulière, on l'a également constatée dans d'autres conditions de production ou de travail et exposée avec des considérations très humaines.

Il y a, en effet, dans d'autres corporations ou dans certaines formes d'exploitation, une situation semblable. Ne pourrait-on voir présenter dans un Congrès socialiste la question du socialisme maritime ? La défense des intérêts de la pêcherie, de la sériciculture, de la viticulture, des betteraviers, et aussi de la situation faite à certaines branches d'industrie appelées à disparaître par suite des progrès accomplis par l'évolution économique ?

Non, le socialisme ne peut être particulariste ; il constitue un tout de transformation par lui-même ; il n'est que dans la réforme complète et totale de la société, et c'est pour cela qu'il n'est pas possible au Parti socialiste de présenter, même sous une forme d'évolution ou de transition le problème par le côté particulier de la coopération paysanne. Elle touche, certes, les intérêts particuliers des paysans, mais il n'est pas besoin du socialisme pour faire de la coopération paysanne, car cette coopération a été organisée il y a très longtemps, et dans de nombreux pays.

Il y a un pays qui certainement peut être cité comme le plus merveilleux au point de vue de cette forme d'organisation, c'est le Danemark. Il est arrivé, en groupant les paysans, à réunir aujourd'hui la presque totalité de ceux-ci dans des centres d'exportation et avec des résultats très avantageux pour le producteur. Mais quel intérêt y a-t-il pour le citadin, pour le travailleur des villes ?

En quoi cela se rattache-t-il à la base de notre doctrine, qui indique que les besoins seuls forment la nécessité de la production utile et nécessaire ? Les crises que le citoyen

Roldes voudrait éviter par une limitation de la production ne sont pas, pour nous, des crises; elles représentent au contraire une abondance de produits dont doit bénéficier l'ensemble des citoyens, et ce n'est pas par un système prohibitif ou limitatif qu'on pourra résoudre la question sociale....

Vaillant. — Très bien !

Héliès. — Ce qu'il faut, c'est prendre le problème dans son ensemble et indiquer que la transformation de la société ne peut se produire que par la remise complète des moyens de production et d'échange entre les mains de la collectivité et la remise entre les mains de la collectivité c'est remettre entre les mains des consommateurs, c'est-à-dire de la nation toute l'organisation d'échange et de production.

S'arrêter d'une façon particulière au sentiment du producteur, c'est reprendre la thèse soutenue par M. Briand à Neubourg, concernant le système corporatiste.

Si nous allions trouver les travailleurs des villes et leur dire que leur profession est plus intéressante que telle ou telle autre, nous ferions appel à leur sentiment le plus bas vis-à-vis de l'évolution économique et nous ferions à notre programme de transformation sociale une atteinte profonde.

Mais, à côté de la doctrine d'ensemble de notre Parti, il y a toutes les réformes possibles pour l'amélioration immédiate; et c'est là que le socialisme tente l'amélioration de toutes les catégories de travailleurs de même que le Parti socialiste tente au Parlement l'impôt sur le revenu, ou d'autres palliatifs, il a, par son action, obtenu pour les ouvriers la loi de 1884, sur les syndicats professionnels.

Mais cette loi de 1884 n'était pas l'aboutissant du socialisme; cela n'a pas été considéré comme faisant l'objet d'un programme spécial du socialisme. Les socialistes ne sont pas allés trouver les travailleurs des villes en leur disant que le syndicat est un programme de transformation, car, sous cette forme exclusive, il engendrerait le corporatisme étroit; mais, il peut être un outil d'amélioration au profit des travailleurs, tout en ne développant pas chez eux le privilège de la propriété individuelle.

Eh bien, pour le paysan, il n'en est pas de même. La coopération, au point de vue agricole, a pour elle cet avantage de développer les intérêts particuliers de la petite propriété paysanne qui cherche, de plus en plus, a avoir des privilèges et des avantages, en opposition, et le plus souvent en contradiction, avec l'intérêt des travailleurs non possédants.

La preuve en est, c'est que dans les prochaines élections le tremplin électoral sera surtout la défense de la petite propriété rurale. Nous sommes peut-être les derniers à nous en être préoccupés, parce que contradictoire avec le programme intégral du socialisme.

Depuis très longtemps, les hobereaux se sont intéressés à l'organisation paysanne, et il n'est pas besoin d'être socialiste pour dire que les intérêts réunis, concentrés des paysans obtiendront plus de satisfactions intéressantes par ce procédé, mais cela ne résout pas la question sociale qui, elle, nécessite une transformation profonde et complète de tout le système actuel de la société.

Il ne faut pas que nous, socialistes, allions donner une prime à cette propriété, lui faire un privilège. Peut-être est-elle malheureuse en certaines régions, mais pas plus, en somme, que ne le sont, les travailleurs des villes, que nos camarades agrariens ne connaissent peut-être pas suffisamment.

En effet, le tableau que nous a fait Compère-Morel de ces travailleurs agricoles logeant dans les fermes, est exact. Mais nous avons également des centaines de mille de travailleurs qui logent dans des taudis malsains, habités par des familles de 7 ou 8 personnes, dans des mansardes n'ayant ni air ni lumière. Est-ce que la tuberculose, le chômage amenant l'armée des chômeurs sur le marché du travail, ne comportent pas également une discussion d'ordre général pour notre Parti ? N'est-ce pas là toute la raison de notre programme et de son action générale ?

Vous voyez, par là, que nous ne pouvons mettre ces questions spéciales à notre ordre du jour puisque la doctrine d'ensemble de notre Parti comporte la modification que nous cherchons, représentée en tout par la transformation complète de la société, et ce n'est pas par un privi-

lège et une satisfaction immédiate, faits aux petits propriétaires que nous pourrons modifier cet état de choses.

Le citoyen Lepez ayant justement exposé la situation particulière, disait: « Nous allons, nous autres producteurs, nous installer au point de vue de l'intérêt du producteur dans les centres ouvriers pour organiser la diffusion des produits que nous récoltons » .

Croyez-vous qu'il soit possible de mettre en antagonisme les intérêts des consommateurs ? Croyez-vous qu'il soit admissible de faire, à côté des boulangeries coopératives du Nord, que nos camarades ont créées avec combien de difficultés, des boulangeries appartenant aux meuniers producteurs ? Il y aurait intérêt pour le producteur, mais un intérêt égoïste parce que la société l'a rendu ainsi, en développant cet intérêt exclusif au producteur.

C'est pour ces différentes raisons, que nous trouvons en contradiction avec l'ensemble de notre programme, que nous vous demandons de ne pas faire un socialisme spécial s'adressant plus particulièrement aux campagnes. C'est dans la conception indiquée par notre camarade du Pas-de-Calais, Phalempin, disant qu'il serait nécessaire de faire des domaines collectifs, des propriétés communes où les intérêts des consommateurs se trouveraient liés d'une façon profonde avec les intérêts des producteurs, que se trouve la base d'une organisation socialiste...

Jaurès. — Très bien !

Héliès. — Elle ne peut se faire qu'en contradiction absolue avec le système de l'organisation paysanne existant jusqu'à ce jour dans les différents pays. En effet, citoyens, si nous prenions quelques statistiques, nous pourrions voir que dans le Danemark que je vous indiquais tout à l'heure, on était arrivé, pour l'année 1905, à fournir d'une façon coopérative 42,500,000 quintaux...

Le Président. — Les dix minutes sont écoulées, mais tout à l'heure, le citoyen Héliès nous a demandé de lui accorder un supplément de temps, je suis obligé de consulter le Congrès.

Je mets aux voix la question de savoir s'il continue.

(*Adopté.*)

Hélies. — J'indiquais le danger qu'il y avait pour nous à engager les paysans dans l'organisation si nous ne possédions en nous-mêmes, le moyen d'écouler leurs produits, et cela d'une façon que nous pourrons étudier dans l'avenir. Car nous, qui avons été trouver les paysans, il y a déjà près de huit années, qui avons eu avec ces camarades des relations consécutives, nous avons eu de nombreuses difficultés que je ne voudrais pas voir se transporter dans notre Parti.

Le camarade Compère-Morel sait combien sont dangereuses les déceptions que l'on éprouve dans l'organisation paysanne quand on n'est pas très certain d'écouler les produits récoltés.

J'indiquais tout à l'heure le Danemark pour démontrer le développement coopératif poussé à son extrême. On est arrivé à fournir 42,500,000 quintaux de lait, produisant 1,500,000 kilos de beurre, représentant pour une seule année 200 millions de francs de transactions.

L'Association coopérative du Danemark comprend 1,240 laiteries coopératives, soit 90 o o des laiteries existant dans ce pays. Il existe également 60 abattoirs coopératifs, ayant dépecé 928,000 porcs, abattu 17,130 bestiaux et exporté 3,400,000 douzaines d'œufs, représentant pour une seule année 76 millions.

Ces sortes d'organisations groupent, pour un petit pays ne comprenant pas 3 millions d'habitants, 482,000 associés et le chiffre d'affaires total de ces diverses organisations est représenté par la somme de 355 millions, en augmentation sur l'année précédente de près de 33 millions de francs.

Mais croyez-vous, camarades, que la question sociale se trouve résolue par ce fait de l'organisation coopérative du Danemark ? Non, les paysans ont été obligés, à côté de cette organisation coopérative d'échange et de vente, d'organiser un crédit agricole qui manque justement aux paysans et qui nous manquerait pour leur faire les avances nécessaires sur leurs récoltes.

Aucun camarade, jusqu'à présent, n'est venu montrer aux paysans de quelle façon on pourrait faire cette organisation de crédit socialiste, car la récolte n'est qu'an-

nuelle ; il faut faire des avances successives aux paysans pour qu'ils puissent vivre pendant la période de végétation et pendant celle qui leur permettra d'écouler leurs produits.

En France, le Crédit agricole est constitué depuis de nombreuses années, mais cette organisation se trouve entre les mains de réactionnaires qui, certes, n'aideraient pas le développement d'organisations à tendances socialistes.

Dans les pays où pourtant le socialisme ne se trouve pas très développé : en Bohême, en Moravie, en Silésie, il existe des caisses de crédit agricole neutres qui ont fait pour une seule année 1,183,995,000 francs d'avance, mais cela soit sur des garanties personnelles de 183 millions, soit sur des garanties hypothécaires de 294 millions et 8 millions seulement sur autres garanties.

Cela vous démontre que les dépossédés ne peuvent avoir un crédit suffisant pour pouvoir créer de semblables organisations.

Et alors, camarades, comment pouvons-nous aller trouver les travailleurs des campagnes si nous n'apportons pas une solution à ce point de vue agraire ? Ce n'est pas quand le Congrès aura résolu la question au point de vue théorique que nous pourrons dire à nos camarades des champs que nous avons apporté une amélioration positive à leur situation ; c'est en apportant un résultat de fait et immédiat, et voici justement le point que je tiens immédiatement à aborder.

Depuis quelques années, par suite de nos relations coopératives, nous avons pu développer dans quelques villages cette idée de coopération. Mais est-ce véritablement de la coopération socialiste que d'étendre la petite propriété personnelle, qui, peut-être, se sert du qualificatif socialiste pour le bénéfice immédiat qu'elle y trouve ? Il ne peut y avoir de socialistes que ceux qui ont véritablement intérêt à la transformation complète de la société. C'est peut-être parce que ces Associations, que nous avons vues grandir avec intérêt, ont développé leur fortune personnelle qu'elles ont pris cette étiquette socialiste, alors qu'elles se retourneraient contre nous si, demain, nous n'acceptions pas leurs exigences et si nous ne leur donnions pas les éléments matériels nécessaires à leur existence.

C'est cet antagonisme que vous allez créer, et développer entre les travailleurs des villes et des champs, si vous ne présentez pas un programme précis qui modifie complètement l'état des choses.

Je pourrais vous citer comme organisation florissante, celle du village de Maraussan, car sur quinze ou vingt entreprises agricoles avec lesquelles nous sommes en relations, il n'y a qu'une expérience qui soit vraiment décisive. Le camarade du Loir-et-Cher vous indiquait la situation de Thenay ; cette petite Coopérative a bien des difficultés à vaincre, pour la raison que le crédit lui manque et que l'écoulement de ses produits se fait difficilement, et, d'autre part, la Caisse de crédit étant entre les mains des hobereaux et des réactionnaires, ceux-ci ne consentent pas à donner à ces camarades les avances nécessaires.

A Maraussan, nos camarades ont pu faire cette organisation paysanne parce qu'ils ont eu comme répondants de crédit les moyens et gros propriétaires, qui sont venus composer une caisse de crédit local à responsabilité collective, groupant tous les intérêts des producteurs de la même localité. Dans ce village de 1,900 habitants, il y a 300 coopérateurs associés ayant fait par la caisse de crédit 1,600,000 francs d'affaires, ayant acheté 800,000 francs de matières premières et dont le chiffre d'affaires est pour la Société de production de 1,100,000 francs. Mais quel capital représente cette entreprise ? Exactement 8,300 francs. Quel est l'actif ? 120,000 francs. Mais, ces 120,000 francs, représentés par les immobilisations, qui les a payés ? Ce sont les consommateurs organisés, par la plus-value donnée à cette propriété paysanne. Quel intérêt pour les consommateurs d'avoir consolidé cette forme de coopération si, demain, par l'organisation du producteur, comme au Danemark, si, par ce système de défense et de protectionnisme, les denrées augmentent au détriment des travailleurs des villes ? (*Approbation.*)

Eh bien, il y a une question à aborder, extrêmement grave, que les partis politiques, trop préoccupés du point de vue électoral, n'ont pu résoudre.

Ce n'est pas, en présentant la question agraire uniquement au point de vue des avantages matériels que le paysan

y trouvera, que le Parti socialiste pourra solutionner le problème. C'est avec la réforme et la transformation complètes de la société tel que l'indiquait Vaillant.

En effet, par suite de cette majoration volontaire que nous consentons, nous autres consommateurs, et que nous sommes prêts à consentir pour toutes les formes d'organisation coopérative préparant l'avènement de la société future, et organisées selon les décisions des Congrès coopératifs, les producteurs coopérateurs de Maraussan ont bénéficié, pour 250,000 hectos de vin écoulés, d'une plus-value de 2 francs par hectolitre, représentant pour 300 individus 500,000 francs de bénéfices, au prorata de leurs ventes particulières.

Mais cela serait-il possible pour toutes les branches d'industrie ou de production agricole ? Est-ce que les camarades du Nord peuvent offrir une majoration de prix sur les cours du jour, pour les centaines de mille de sacs de farine nécessaires à leurs boulangeries coopératives ? Non, cela n'est pas possible, surtout quand la Coopérative catholique ou neutre, concurrente directe de nos Sociétés, achète, elle, commercialement.

Non, ils ne le peuvent pas, parce que leur organisation péricliterait par l'application de cette méthode.

Ce n'est que par la suppression des intermédiaires, du courtage, des agios qui existent dans les officines capitalistes qu'on appelle les Bourses de commerce ; c'est également par le jeu des relations directes du consommateur et du producteur et par des entreprises où les intérêts du producteur et des consommateurs seraient liés ; c'est par une transformation complète, c'est-à-dire par l'introduction du domaine collectif exploité par la collectivité au profit de la collectivité, que le paysan verra enfin sa situation assurée.

Et qu'on ne dise pas qu'il n'est pas possible de constituer cette forme d'organisation, alors que le petit capital, le petit individualisme industriel a consenti à mettre ses disponibilités d'argent dans les entreprises anonymes industrielles, et alors que le petit paysan ayant la capacité professionnelle, contrairement à ce que disait Compère-Morel, se trouve dans une situation plus favorable que la grande industrie pour la gestion de ces entreprises.

Les travailleurs agricoles peuvent, aux lieu et place des fermiers exploitants, devenir demain les chefs d'entreprise du domaine collectif, et c'est parce que nous détenons en nous une force de consommation considérable que nous pouvons contribuer à l'éclosion de ce domaine collectif, dans notre pays, peut-être plus difficilement que dans les autres parce que les forces de consommation s'y trouvent insuffisamment organisées.

Mais si déjà on groupait l'ensemble de ces besoins organisés dans les différents Magasins de Gros coopératifs, on arriverait à un chiffre supérieur à deux milliards. Il y a, en effet, en Europe, pour plus de deux milliards d'échange et de production organisée dans les Sociétés coopératives fédérées. Cela paraît surprenant, mais c'est pourtant exact ; l'Angleterre fait pour 800 millions d'affaires, l'Ecosse 600 millions, l'Allemagne 400 millions, la Suisse 14 millions, et notre pays 5 millions seulement. Mais si ces deux milliards des organisations de consommation ouvrière allaient trouver les paysans pour l'organisation de la production et de l'échange, l'intérêt serait véritablement collectif ; nous aurions les éléments nécessaires à la constitution de Sociétés de production, dans les conditions les plus favorables et pourrions réaliser ce que nous n'avons pu faire dans les organisations industrielles.

Ce n'est pas en développant les Sociétés autonomes de production que nous ferons œuvre utile, comme l'erreur en a été démontrée après 1848, où les ouvriers coopérateurs producteurs se sont retournés contre les Syndicats et le Parti socialiste parce qu'ils étaient, ou satisfaits de leur propre situation, ou mécontents s'ils ne réussissaient pas à maintenir l'organisation qu'ils avaient créée. C'est en nous efforçant de grouper les intérêts des consommateurs et des producteurs dans une même organisation dont le but sera la transformation complète de la société, que nous devons agir, ainsi que l'indiquait le citoyen Vaillant. (*Applaudissements.*)

Lafargue. — La Société coopérative de production ne peut pas transformer la société. Il faut autre chose.

Ligier. — Je déclare passer mes dix minutes à Hervé qui prendra la parole à son tour.

Lafont. — Je donne mes dix minutes à Lagardelle.

Lagardelle. — La complexité de la question agraire a été reconnue par tous les camarades qui se sont succédé à cette tribune et c'est un grand mérite que tous ceux qui sont dans ce Congrès cherchent à examiner ce problème en y apportant une prudence extrême. Nous sentons tous qu'en l'absence de discussion provisoire, de documents et d'informations qui nous manquent, nous ne pouvons pas ici donner des formules définitives plus ou moins intransigeantes. Nous recherchons la possibilité de résoudre ultérieurement, lorsque ces documents qui nous manquent seront mis à notre disposition, le problème lui-même. Aujourd'hui, nous essayons de le poser sous toutes ses faces et c'est pourquoi, en même temps qu'un sentiment de prudence a animé tous ceux qui ont parlé, il y a aussi quelque audace à envisager ce problème en apportant, chacun sous sa responsabilité personnelle, avec le relativisme nécessaire dans cette question, ses indications et ses observations.

D'ailleurs, à ce point de vue, s'il y avait quelque chose qui dût nous aider à aborder audacieusement et prudemment à la fois ce problème, c'est l'ensemble du socialisme international, qui lui est un peu plus avancé que nous.

Lorsqu'en 1896, le Congrès international de Londres mit à son ordre du jour le problème agraire, il reconnut qu'il n'avait pas les éléments d'appréciation suffisants pour le résoudre et il renvoya à un Congrès ultérieur, qui n'est pas encore tenu, le moment d'envisager le problème.

Dans les pays qui nous entourent, nous sommes dans la même situation : le socialisme, fier de sa pensée théorique, n'a pas abordé avec l'audace nécessaire la question agraire. En 1895, au Congrès de Breslau, il s'est trouvé devant des difficultés inextricables, et depuis, dans ses Congrès, la question se pose plus ou moins obscurément, sinon ouvertement, mais elle n'est pas résolue. Lorsque les paysans bavarois, qui ont à leur tête Von Ruhr, viennent opposer leurs revendications aux ouvriers de la grande industrie de la Prusse rhénane ou de la Westphalie, on sent qu'il y a des problèmes décisifs qu'il faudra bien que le

socialisme allemand aborde. Quant à l'Italie, qui est une démocratie rurale comme nous, le Parti socialiste, depuis son Congrès de 1895, n'est plus revenu à la question agraire. Le Parti belge lui-même se retrouve aujourd'hui en pleine incertitude. Je ne parle pas de nos camarades russes, qui ont en face d'eux cette masse énorme de 100 millions de paysans et ces plaines qui s'ajoutent aux plaines et qui font que le problème rural en Russie est un problème qui domine toute la question socialiste.

Eh bien, ni Social-Démocratie, ni socialisme révolutionnaire russe n'ont encore pu apporter des solutions qui satisfassent les uns ou les autres. C'est partout dans le socialisme international la même incertitude, la même inquiétude en face du problème agraire et c'est pour cela que nous avons bien le droit, avec prudence mais aussi avec audace, de l'aborder ici avant les autres pour essayer dans une certaine mesure de leur montrer comment nous pouvons le résoudre.

La difficulté, vous l'avez tous sentie, elle est fatale. Si j'essaie de dégager des discours essentiels qui ont été prononcés ici comment la question se pose, on voit qu'il y a là extérieurement une contradiction dont il faut que nous sortions.

Quel est le problème ? Vaillant l'a posé. Il faut qu'il y ait une unité de pensée et d'action, aussi bien dans les milieux industriels que dans les milieux ruraux. Nous ne pouvons pas avoir un visage de petit propriétaire individualiste quand nous nous tournons vers la masse rurale et un visage de prolétaire socialiste quand nous nous tournons vers la masse industrielle. C'est le problème de l'unification de l'action et de la pensée socialiste qui se pose. Ah ! il semble qu'il y ait pourtant contradiction lorsque nous nous trouvons en présence des milieux urbains et des milieux ruraux, lorsque nous constatons l'antagonisme et l'opposition de ces milieux. Comment ! il faut que nous ayons une unité d'action ? Mais il y a là des milieux contradictoires, et les milieux industriels ne sont pas les milieux ruraux... Les maitres du socialisme, ce sont eux qui me l'ont appris personnellement, m'ont enseigné qu'une conception générale, qu'une méthode d'investigation qui

s'appelle le matérialisme historique veut que les idées naissent des faits et qu'il n'est pas possible d'obtenir de faits improductifs d'idées socialistes, des idées socialistes.

Or, le socialisme est apparu comme une production essentielle du milieu industriel. Est-ce que lorsqu'on va s'adresser aux milieux ruraux, en vertu même de cette conception du matérialisme historique, de cette dépendance des idées du milieu, de cette production des idées par le milieu, on ne va pas se trouver en face d'une impasse, d'une impossibilité ? Unifier la pensée socialiste et l'action socialiste dans des milieux différents, ce qui en apparence doit produire des idées et des sentiments différents, n'est-ce pas la quadrature du cercle ?

Voilà le problème tel qu'il se pose dans toute son ampleur et aussi dans toute sa difficulté. Si on développe davantage cette pensée, le socialisme est lié à la grande industrie dans ce qu'il a d'essentiel. Qu'est-ce que nous voyons ? C'est que le socialisme est le produit du capitalisme. Dans la mesure où les forces productives se développent, ou parallèlement à elles, une classe ouvrière nouvelle augmente de plus en plus en volume et en action. C'est un postulat essentiel du socialisme qu'il y a deux facteurs pour la création des idées socialistes : une évolution économique qui transforme la société et une classe ouvrière qui par son organisation et son action s'adapte à cette évolution économique, accentue pour ainsi dire les exigences mêmes de cette évolution et en tire pour elle une méthode d'organisation et d'action.

Mais ici nous nous trouvons en présence d'un milieu nullement capitaliste, nettement anticapitaliste ; comment la classe ouvrière se comporte-t-elle et se trouve-t-elle dans la situation de l'ensemble de la production à l'égard de la propriété ? A l'égard du système capitaliste, la classe ouvrière est hors la propriété, nous nous trouvons en présence de la seule classe qui ne soit pas adhérente par toutes les fibres de ses intérêts moraux et matériels au régime capitaliste. Les ouvriers sont hors de la propriété, ce sont des sans-propriété. C'est parce qu'ils sont des sans-propriété qu'ils portent en eux la puissance de révolte contre le régime actuel et aussi d'organisation de formes nouvelles

de la vie, et c'est non seulement parce qu'ils sont sans propriété, hors la propriété, c'est parce qu'aussi ils peuvent former une classe consciente, c'est-à-dire un bloc économique et moral d'hommes qui sont soudés entre eux par un sentiment extrêmement fort de la conscience de leurs intérêts moraux et matériels.

Donc, ouvriers hors la propriété et ouvriers qui constituent une classe cohérente, entre lesquels il peut y avoir une jonction absolue et qui par conséquent peuvent se présenter comme une organisation matérielle, une organisation positive de la classe ouvrière et s'insurger contre le capitalisme, voilà ce que le socialisme a vu dans l'évolution économique et dans l'évolution de la classe ouvrière, et c'est pourquoi nous disons : le milieu essentiellement productif d'idées socialistes, c'est le milieu industriel, la classe qui porte en elle la thèse innée du socialisme, c'est la classe ouvrière, et cela, c'est l'unanimité du socialisme international qui le proclame et l'affirme.

Et si nous nous retournons maintenant vers les milieux ruraux, si nous envisageons les formes multiples et diverses de l'exploitation rurale et des classes qui y sont adéquates, qu'est-ce que nous voyons ? Ah ! d'abord évidemment, il y a une analogie possible entre le milieu industriel et le milieu agricole là où il y a grande propriété, où il y a monoculture et, par conséquent, prolétariat. Là la question est extrêmement simple : la grande propriété industrielle avec monoculture, développant des formes techniques de plus en plus supérieures d'exploitation, se comporte comme la grande industrie et en face d'elle, le prolétariat rural, lui aussi, dans ses méthodes d'action et d'organisation est identique au prolétariat industriel.

Est-ce que les vignerons du Midi, avec ce mouvement admirable de syndicalisme agraire que vous connaissez, n'ont pas la même forme d'organisation et d'action que les ouvriers de la grande industrie ? Est-ce que les ouvriers du Cher, que connait si admirablement Mauger, eux aussi ne se sont pas aussi profondément organisés dans des syndicats vastes et puissants et est-ce qu'ils ne mènent pas contre le patronat une lutte identique à celle des prolétaires de l'industrie ? Et est-ce qu'aussi dans la Seine-et-

Marne, les ouvriers viticoles, dans les Landes, les résiniers, ne s'organisent pas d'une façon semblable ?

Donc, ici l'analogie est possible parce que nous avons même terrain, même évolution économique, par conséquent même prolétariat. De même aussi, partout où il y a des ouvriers dans l'agriculture la solution est également simple. Là où il y a des ouvriers dépendant de la moyenne propriété dans une certaine mesure si isolés soient-ils des valets de ferme perdus dans quelque exploitation rurale, ouvriers dépendant de quelque forme que ce soit d'exploitation rurale, même en face des petits propriétaires, ils sont naturellement identiques et semblables dans leur action, dans la conscience de leurs sentiments moraux et de leur intérêt économique, au prolétariat de la production. Là, la question est simple. De même lorsqu'on peut parler, comme Compère-Morel l'a fait, de fermiers, des métayers, cela varie avec la situation de fait, mais on peut les saisir dans la mesure où ils se rapprochent du prolétariat et où ils se différencient de la grande propriété.

Mais là où le problème est dramatique, c'est à l'égard de la seule classe vis-à-vis de laquelle nous sommes dans un état d'inquiétude, c'est la propriété paysanne, le faire-valoir direct ou qui utilise quelques bras pour le complément de l'exploitation elle-même. Voilà la difficulté : le propriétaire paysan, lui qui possède et qui a le sentiment de la possession ; et celui-là, si nous l'observons psychologiquement, nous voyons la différence fondamentale, nous n'avons pas à le nier, qu'il y a entre lui et l'ouvrier de la grande industrie. Il n'est pas hors de la propriété, il est dans la propriété, il tient à la terre, comme la plante, par la racine, il est pleinement imbibé du désir de posséder, du désir d'améliorer sa situation économique, de s'émanciper dans la mesure du possible dans les cadres mêmes de la société actuelle ; il n'est pas rejeté par les conditions de sa vie en dehors des limites mêmes du capitalisme, il s'y est incorporé, et tous ceux qui ont étudié la psychologie paysanne depuis Balzac ont pu démontrer quel âpre sentiment de propriétaire est au fond de l'âme rurale, quel désir farouche il a de posséder et de défendre son sol. Et c'est pour cela que Marx a parlé — et on le lui a reproché si

souvent — des sentiments mauvais du paysan et de l'imbécilité paysanne. C'est qu'il voyait ces hommes ainsi enterrés dans une forme antérieure et rétrograde de propriété, ne participant en rien au mouvement de la culture moderne, précisément parce qu'ils sont ainsi dans un individualisme absolu, dans des formes déjà dépassées de l'évolution économique.

Voilà, si on l'envisage extérieurement, comment le problème se pose. Il semble qu'il y ait un antagonisme absolu, et d'autre part, la propriété paysanne subsiste, le propriétaire paysan ne disparaît pas.

J'appartiens — chacun doit dire le peu qu'il connaît sur la question agraire — à un pays relativement prospère, c'est cette partie du sud-ouest, aux environs de Toulouse, où la petite propriété se développe si fortement, où elle n'est pas menacée par la concentration industrielle et où elle a trouvé, dans ces dernières années, des chances inespérées de vie, où elle a ajouté quelques petites cultures maraichères aux moyens habituels de vivre.

Eh bien, ces paysans sont là, ils sont près de nous vivant et agissant, et comme en France il y en a dix-huit millions, nous sommes bien obligés de dire quelle va être notre attitude en face d'eux, qui appartiennent à un milieu si différent du milieu ouvrier, qui ont une psychologie si passionnément antisocialiste. Comment les prendre, puisqu'il faut les prendre ? Nous ne pouvons évidemment être des sauveurs, ni des naufrageurs.

Engels, lorsqu'il a critique le programme de nos amis du Parti ouvrier français en 1874, leur disait : Faites attention, vous allez promettre aux paysans ce que vous ne pourrez pas tenir. Vous savez, parce que vous connaissez les exigences mêmes, les conditions essentielles de l'évolution économique, qu'elles sont menacées un jour ou l'autre, vous savez en tout cas que leur situation peut devenir incertaine et si vous leur promettez de les maintenir d'une façon irréductible à leur motte de terre, si vous voulez élever autour d'eux une sorte de muraille de Chine qui les protègera contre la tempête de l'évolution économique, faites attention, ils se retourneront un jour contre vous, le jour où ils verront que les promesses que vous leur

faites, vous n'avez pas pu les tenir. Et ces hommes qu'un moment peut-être vous aurez conquis, le lendemain se retourneront contre vous et seront vos pires adversaires...

Guesde. — Nous ne leur avons jamais promis la survivance...

Lagardelle. — Je ne dis pas que cette pensée était dans votre esprit. Je dis que Engels a supposé que vous pensiez cela et qu'il a dit, dans un article que j'ai là, les paroles mêmes que j'ai essayé de résumer.

Eh bien, il avait raison, non pas contre vous, si vous voulez, mais en examinant le problème agraire lui-même. Non, on ne peut pas se poser comme des sauveurs d'une petite propriété qui peut-être même menace, qui en tout cas développe des sentiments qui ne sont pas socialistes, et d'autre part, on ne peut pas être des naufrageurs et aller de village en village prononcer la même oraison funèbre de la petite propriété. Il arriverait ce que disait Roldes si éloquemment : c'est que dix minutes après, une fois que les formules abstraites ont été prononcées par un orateur de passage, les hommes qui les ont entendues ne s'en souviennent plus parce qu'elles ne correspondaient pas à la réalité des faits ou à ce qui est l'essence de leur vie quotidienne. Donc, ni sauveurs ni naufrageurs. Mais la situation devient inextricable, est-ce que nous sommes en face d'une impasse sans issue, dont nous ne pouvons pas sortir ?

Eh bien, je crois qu'il faut, abordant ce problème en toute franchise, dire : Non, nous ne pouvons pas demander aux milieux ruraux la même production de socialisme qu'aux milieux industriels. Tous les milieux ne sont pas également favorables à la germination de la pensée socialiste, et de même que Compère-Morel, lorsqu'il sème du blé n'attend pas qu'il pousse du foin et lorsqu'il plante un pommier il attend qu'il produise des pommes, de même on ne peut pas attendre de milieux aussi différents une égale production de sentiments identiques.

Donc, la première solution à donner est la suivante : nous nous mentirions à nous-mêmes si nous espérions des sentiments purement socialistes de la part des paysans. Ah ! sans doute et je l'admets, on peut faire beaucoup ;

d'abord, on peut faire une critique du régime capitaliste, essayer de leur donner une notion de l'ensemble des lois économiques qui pèsent sur eux; on peut ensuite leur proposer ces solutions pratiques, immédiates dont Compère-Morel s'est fait ici l'interprète, toutes les associations possibles : mutuelles-bétail, incendie, associations communes pour l'achat d'engrais, des machines; on peut aussi développer, avec la conception qu'a exposée notre camarade Héliès, les coopératives de production rurales en les joignant aux coopératives de consommation urbaines. Oui, cela est possible. Mais cela, d'autres partis que nous l'ont accepté, cela n'est pas caractéristique du Parti socialiste et si nous y adhérons de tout cœur, il n'y a pas l'empreinte, la marque essentielle du socialisme, et lorsque nous disons cela aux paysans, il faut bien nous rendre compte que si nous leur donnons la possibilité, comme vous le disiez, Compère-Morel, de passer d'un état d'individualisme économique à un état d'organisation progressive, si vous leur donnez la possibilité de se défendre contre les incertitudes de leur sort, le malaise de leur vie économique, nous ne pouvons pas espérer qu'à la suite de cela leur psychologie sera transformée et qu'ils deviendront des hommes hostiles au régime capitaliste et à la propriété.

Donc, relativisme au point de vue socialiste des mesures utiles, que je défends avec vous et que vous proposez, et il faut autre chose, essayer de prendre les paysans d'une autre façon, car il faut les prendre. C'est ici que je crois que le programme général du Parti socialiste peut être singulièrement utile et que là où nous ne pouvons rien pour transformer un propriétaire en non propriétaire, psychologiquement s'entend, nous pouvons par une large politique exercée contre l'Etat capitaliste, par un assainissement du milieu démocratique au point de vue financier, des économies à réaliser dans l'Etat, le prendre fortement, profondément.

J'ai essayé, il y a quelques mois à Toulouse... (*Murmures, interruptions diverses.*)

*Une voix.* — Conclusion !

*Voix nombreuses.* — Parlez, parlez !

Le Président. — Je suis obligé de consulter le Congrès. Le Congrès est-il d'avis que Lagardelle puisse poursuivre son exposé. (*Approbation.*)

Lagardelle. — Je ne dis pas que j'apporte une solution : je fais effort loyalement et modestement pour essayer de donner quelque chose...

Je disais que j'ai essayé au Congrès de Toulouse d'exposer comment, à mon sens, le Parti socialiste peut tirer pour sa politique propre de l'expérience syndicaliste des conclusions neuves, comment, en face de l'Etat démocratique de plus en plus coûteux, incompétent et démagogique, on pouvait introduire des principes nouveaux d'organisation du travail, et la grève récente des employés des postes, qui n'est pas seulement un mouvement passager de révolte et d'insurrection sans lendemain, qui est un mouvement de conscience professionnelle, d'émancipation du travail dans des cadres déterminés, le mouvement des postes a montré comment les quelques indications un peu abstraites que je vous avais formulées correspondent au sentiment intime des masses.

Quelle est la critique que nous faisons à l'Etat capitaliste bourgeois tel que nous le voyons devant nous ? C'est tout d'abord de développer les dépenses improductives d'une façon abusive, la multiplicité des fonctions qu'il crée, le développement anormal d'une machinerie administrative nombreuse qui opprime le pays, qui est incompétente dans l'organisation même du travail. Tout ce développement anormal est extrêmement coûteux, et lorsqu'on a dit que la démocratie est un gouverenment cher, c'est la condamnation qu'on prononce contre la démocratie.

Marx avait vu que ce qui caractérisait la Commune de Paris au point de vue prolétarien, c'est qu'elle voulait être un gouvernement à bon marché.

Eh bien, un mouvement semblable à celui des postes, quel but a-t-il ? Il a pour but essentiel de réduire le parasitisme et la hiérarchie dans l'Etat, de rendre aux fonctionnaires compétents, aux ouvriers qui travaillent l'organisation de leur travail, et par conséquent, de balayer du même coup, non seulement cette autorité extérieure au monde du

travail qui compose cette hiérarchie, mais aussi d'économiser par là même les traitements coûteux et abusifs que ces créatures des partis politiques imposent de plus en plus au pays. Ce qui fait que ce travail de démolissement de l'Etat n'est pas seulement un mouvement d'émancipation du travail à l'intérieur de l'Etat, mais c'est un mouvement d'économies profondes, d'affaiblissement financier de l'Etat.

C'est ainsi que lorsque vous vous retournez vers le paysan et que vous lui dites : Tu es un producteur comme l'ouvrier ; l'impôt que tu paies va servir à développer ce parasitisme étatique, cette nuée de fonctionnaires qui l'opprime, lorsqu'on montre au paysan que le but du Parti socialiste sera de démanteler l'Etat en lui enlevant cette puissance de coercition que constitue son développement abusif du monde fonctionnaire, en faisant des économies de plus en plus grandes, il se rendra compte qu'il est en présence d'un parti qui n'est pas semblable aux autres, qui ne vise pas à la conquête du pouvoir pour placer ses clients électoraux, qui ne réalisera pas un développement anormal de la puissance étatique et des services coûteux qui accompagnent ce développement et cette puissance.

Donc, si le Parti se présente en face de toute la classe productrice avec son programme... (*Nouveaux murmures, vives interruptions sur certains bancs.*)

*Une voix.* — C'est assez !

Roland. — Ce professeur d'agronomie va nous tenir ainsi pendant plusieurs heures !

Ghesquière. — Il y a une décision prise : on ne doit parler que dix minutes ! (*Nouvelles interruptions, bruit.*)

Le Président. — Je mets aux voix la question de savoir si Lagardelle peut continuer.

(Adopté.)

Lagardelle. — Si donc le Parti socialiste arrive aux masses populaires qui ne sont pas ouvrières, avec un programme l'assainissement de l'état, de moralité financière, il conquerra les masses rurales ; s'il vient au contraire avec des programmes dogmatiques, des programmes abstraits,

il ne les touchera pas ; s'il vient à elles avec un programme conservateur, il ne les saisira pas davantage, puisqu'il empiètera sur les partis qui sont opposés à lui. Il faut qu'emporté par cet idéalisme qui sort de la masse ouvrière... (*Interruptions.*) Je dis qu'il y a une issue pour le parti politique saisissant le paysan dans son désir de ne plus être exploité par un Etat parasitaire... (*Bruit.*) Si le Parti veut généraliser cette politique, s'il veut apporter dans l'organisation même de la société actuelle, en attendant de la transformer, ses principes essentiels, le Parti saisira les paysans ; sinon, les paysans lui échapperont et le Parti restera les bras vides et ballants devant la plus grande masse de producteurs qu'il y ait dans notre pays. (*Vifs applaudissements.*)

Longuet. — Au point où en est actuellement la discussion, alors que vous êtes évidemment fatigués, il n'y a pas lieu, je crois, d'aborder le problème agraire dans son ensemble, surtout dans le temps très court qui m'est départi et que je ne dépasserai pas. Je veux seulement attirer l'attention du Congrès sur une toute petite partie du problème, mais qui intéresse particulièrement les camarades que je représente ici. Je veux parler de cette contrée du Soissonnais, de la Thiérache, de l'Aisne, du Nord de la France en général, dont parlait hier au cours de son exposé Compère-Morel ; de cette région dans laquelle la grande majorité des éléments ruraux que nous avons en face de nous est composée non pas de paysans propriétaires, mais d'ouvriers agricoles.

Vous me direz qu'à l'égard de ces éléments aucun problème théorique difficile ne se pose à nous. En face du prolétariat agricole notre attitude, ce que nous avons à faire, c'est identiquement la même chose que ce que nous faisons à l'égard du prolétariat industriel. Je tiens cependant à mettre en garde les camarades qui ont une tendance, un état d'esprit que dans une certaine mesure notre camarade Compère-Morel a manifesté et selon lequel nous aurions de plus grandes difficultés pour amener à nous l'ouvrier des fermes, le valet de ferme, le berger, le bouvier, toutes les catégories d'ouvriers agricoles que le petit paysan pro-

priétaire. Compère-Morel nous rappelait les conditions mêmes d'existence des prolétaires agricoles, le logement à la ferme, la nourriture en commun à côté du patron, qui les placent dans un tel état de dépendance que lorsque nous les allons les trouver ils nous reçoivent souvent très mal, la plupart du temps ayant été préalablement saoûlés par leurs maîtres.

Cet état de choses existe en effet. Cependant, il ne faudrait pas l'exagérer, ni non plus aller très loin pour trouver dans les milieux industriels des catégories malheureusement encore très nombreuses de travailleurs qui opposent les mêmes difficultés à notre propagande, la même inconscience et parfois la même brutalité. Par conséquent, je crois que malgré ces difficultés et je me base sur mon expérience personnelle, le Parti socialiste peut faire plus que ce qu'il a fait jusqu'ici pour le prolétariat agricole proprement dit.

Ne l'oubliez pas, le citoyen Vaillant vous l'indiquait hier, il y a en France, encore que nous soyons par excellence le pays de la petite propriété, ce qui fait que pour nous le problème est infiniment plus complexe et plus difficile qu'il ne l'est par exemple pour nos camarades d'Allemagne où les trois quarts de la population sont industriels, il y a à l'heure actuelle en France 2 millions 1 2 à 3 millions d'ouvriers agricoles. Ce n'est donc pas une partie de la population à dédaigner. Je crois, d'autre part, qu'elle nous offre un terrain fécond de propagande et d'organisation.

J'ai vu dans notre région de l'Aisne, notamment au cours de la grève de Macquigny, des prolétaires agricoles capables de mettre dans la lutte de classe des qualités de ténacité, de vigueur, de dévouement à la cause commune égales sinon supérieures à celles que nous admirons chez les ouvriers des grandes cités industrielles. Nos camarades de cette petite commune ont tenu pendant près de trois mois malgré toute la pression patronale. Et ici j'appelle votre attention sur un point particulièrement intéressant, c'est que le jour où nous avons voulu organiser ces ouvriers agricoles, nous avons trouvé en face de nous non seulement les grands propriétaires, mais aussi les moyens et même quelques petits. Le syndicat patronal qui s'est cons-

titué à Macquigny en face du syndicat des ouvriers agricoles, comprenait tous ceux qui, comme l'a dit Vaillant, sont des entrepreneurs, des locataires de la main-d'œuvre ouvrière.

Ce n'est pas là tout le problème dans sa complexité, ce ne sont pas toutes les grandes questions que vous avez évidemment à envisager. Je n'aborderai donc pas en ce moment la controverse entre Kautsky et David qui, dans une large mesure, s'est renouvelée ici entre Vaillant et Compère-Morel. Je vous montre seulement un côté du problème. Chaque fois qu'il aura en face de lui l'organisation ouvrière paysanne, des ouvriers proprement dits et, d'autre part, des employeurs, le Parti socialiste, prêt à appuyer les paysans propriétaires dans leur lutte contre la ploutocratie, maitresse du marché international, a d'autre part cependant pour devoir d'être toujours et quand même avec l'ouvrier agricole, même contre le petit paysan, parce que là c'est bien encore la lutte de classe qui se renouvelle, que par conséquent l'attitude du Parti socialiste ne peut être douteuse.

Un de nos camarades que beaucoup d'entre nous ont connu il y a quelques années dans les organisations du du Parti et qui est actuellement inspecteur du travail, le citoyen Fauquet, me disait que dans la région de la Charente, pour faire observer les lois de protection ouvrière par les coopératives agricoles elles-mêmes, il se heurtait à de grandes difficultés. Il rencontrait évidemment la mentalité patronale chez ces petits paysans propriétaires associés, à l'égard de leurs salariés.

Jaurès. — Chez les coopératives ouvrières de consommation il en est quelquefois ainsi...

Longuet. — Dans la mesure où les coopératives ouvrières sont véritablement animées de l'esprit socialiste, elles ne tendent plus à exploiter leurs employés ; là où elles sont complètement socialistes, elles leur donnent des conditions de travail bien supérieures à la moyenne. La question est donc bien différente.

Je demande instamment au Parti, dans la résolution qu'il prendra, de dire que s'il est avec la petite propriété contre

le capitalisme, il est à bien plus forte raison encore toujours contre la grande, contre la moyenne et même contre la petite propriété. A l'heure actuelle, il n'y a encore que peu de chose de fait dans ce domaine au point de vue du groupement prolétarien; nous avons organisé un peu les ouvriers agricoles dans la région de l'Aisne et du Nord; en Seine-et-Marne, il y a eu un magnifique mouvement de grève il y a quelques années; dans le Midi, une éclosion superbe qui a porté à 15 ou 16,000 le nombre des syndiqués, et aujourd'hui, si je m'en rapporte aux dernières statistiques, il ne reste plus qu'une poussière syndicale dans la région du Midi.

C'est dire que nous n'avons pas fait notre devoir suffisamment; c'est dire qu'il y a un champ immense devant nous dans le prolétariat agricole proprement dit et que ce champ d'action est bien plus propice, malgré les difficultés qui peuvent se présenter parfois à notre action, à notre organisation, que celui qui nous est offert par la petite propriété où les difficultés sont souvent irréductibles.

Je termine. Il y a une série de réformes immédiates à préconiser inspirées de ces préoccupations. Il en est une que le camarade Compère-Morel a indiquée et que Kautsky avait déjà exposée dans son programme agraire. Elle consisterait à exiger des fermiers qu'ils logent en dehors de leurs fermes leurs garçons et manouvriers... C'est la première mesure qui leur donnera l'indépendance de la vie. C'est dans cet ordre d'idées que nous avons à orienter notre propagande, et nous aurons bien travaillé pour le développement du socialisme, d'accord avec l'évolution économique.

Mauger. — On semble un peu trop oublier dans le Parti socialiste qu'au mois d'octobre dernier, il y a eu un Congrès d'Unions fédératives terriennes qui comprenait les paysans, les horticoles et les bûcherons, qu'il y avait là 41 organisations terriennes réunies et 79 organisations bûcheronnes. On semble trop oublier cela.

Jean Longuet. — Je le sais parfaitement. Mais vous savez aussi, camarade Mauger, que toutes les organisations d'ouvriers agricoles, en dehors des bûcherons, ne sont qu'une

poussière. Il y a sur 2 millions 1/2 à 3 millions d'ouvriers agricoles en France les bûcherons qui sont 5 à 6,000 organisés et constituent une réelle force syndicale, mais en dehors de cela, c'est à peine si on peut en parler.

En Seine-et-Marne, nous avons eu un magnifique mouvement. Avec notre camarade Renoult j'ai eu l'occasion d'entrer en contact avec ces camarades et de voir que, hélas ! il n'y avait plus aujourd'hui que 1,500 syndiqués dans la région, alors qu'ils étaient 10,000 au moment des grandes grèves de 1906. Il y a donc une inorganisation totale des ouvriers agricoles.

Mauger. — C'est notre faute.

Jean Longuet. — Nous sommes d'accord, c'est la besogne que nous avons à faire.

Deviras (*des Landes*). — Sous la rubrique Propagande agricole, il m'apparaît qu'il y a une triple question : une question de principe, une question de nécessité et de possibilité et enfin une question pratique. Je ne m'attarderai pas à la question de principe pour une raison très simple, j'avoue que je suis incompétent, elle m'apparaît beaucoup trop complexe. La question de nécessité ou de possibilité, c'est-à-dire de chance de succès, a été traitée d'une façon admirable par Compère-Morel, mais il me semble, puisqu'il est nécessaire dans cet ordre d'idées, d'insister sur la misère du prolétariat des campagnes, qu'il a négligé ou plutôt qu'il n'a pas cru peut-être devoir insister sur un point : il a parlé de la misère des paysans, mais il n'a pas parlé de la misère des paysannes. Or, elle m'apparaît intéressante, car si la femme est exploitée à la ville par le patronat, il me semble qu'à la campagne, elle s'exploite elle-même d'une façon beaucoup plus honteuse que ne l'exploite le patronat des villes.

Et autre chose : il y a à la campagne un autre genre d'exploitation qui est une des causes de dégénérescence de notre race, c'est l'exploitation cynique de l'enfant par son père et sa mère. (*Approbation.*) Je suis certain que la question n'a pas échappé à Compère-Morel, puisque dans un article du *Midi socialiste*, il y a environ un mois, il

citait justement les causes de dégénérescence sociale et il disait que les deux classes dégénèrent, l'une parce que trop riche, l'autre parce que trop misérable, et il avait en vue précisément cette dégénérescence entraînée par la fatigue prématurée de la mère de 25 à 30 ans, l'atrophie dans le développement physique de l'enfant par le surmenage qu'on lui impose dès l'âge de 7 ou 8 ans, dès qu'il est capable de surveiller les bestiaux ou de garder ses petits frères et ses petites sœurs. Je n'en veux pour preuve que les statistiques fournies par les instituteurs au sujet de la non-fréquentation scolaire, elles font foi dans cet ordre d'idées.

Il me semble maintenant que pour la question propagande, il y a une question toute pratique qu'il est essentiel d'aborder : quand les propagandistes arrivent dans une région, ils se trouvent en présence de deux choses : organisation d'une tournée et documentation sur la région qu'ils ne connaissent parfois nullement. Il me semble nécessaire que la Commission agraire spéciale dont a parlé Compère-Morel, dont il a proposé la constitution, s'occupe de reprendre l'enquête qui a été faite par Compère-Morel et dont les Fédérations n'ont pas tenu compte dans une assez large mesure. C'est triste à dire, camarades, mais vraiment, il semble qu'elles aient été un peu je m'enfichistes dans cette circonstance. On est étonné en lisant la brochure de Compère-Morel : « La question agraire », de voir le petit nombre de groupes qui ont donné leur opinion et une opinion sérieuse, documentée. Je pourrais citer telle Fédération qui a envoyé l'opinion de 2, 3, 4 groupes au hasard, et un certain nombre d'autres qui n'ont rien envoyé du tout.

Compère-Morel. — Dans les Congrès, nous avons trop de parleurs, mais pour écrire on ne trouve plus personne. (*Rires.*)

Devras. — Je propose donc que la Commission agraire spéciale dont on a parlé reprenne l'enquête agricole d'une façon très énergique, si elle est composée de plusieurs membres, elle pourra davantage qu'un homme, lequel ne peut parer à toutes les tâches, je demande qu'elle travaille

d'une façon intensive et qu'elle oblige les Fédérations à lui fournir des documents, qu'elle reprenne le programme de Compère-Morel, le complète, l'adapte aux régions et fournisse une série de documents sur lesquels on pourra tabler et qui ne soient pas de la blaguologie.

Avec cette enquête on pourrait décider trois choses, car les forces de la propagande sont limitées et nous pouvons nous demander s'il y a lieu d'organiser la propagande agricole dans toute la France ou s'il faut faire comme on a fait pour la propagande industrielle, la spécialiser dans certaines régions qui s'y prêtent plus particulièrement. Il m'apparaît que c'est dans le deuxième sens que l'effort doit être porté, car les régions peuplées de propriétaires possédant 7, 8, 10 hectares et plus, sont les dernières qui viendront au socialisme, mais là où il y a des fermiers ou des métayers qui sont au nombre de 15, 20, sous la dépendance du même propriétaire, il y a là une région particulièrement indiquée. Dans la région de l'Aude à laquelle j'appartiens par mes origines, il y a de tous petits propriétaires dont la dette hypothécaire, la dette usuraire est considérable, par conséquent, cette région se prête également à la propagande. Compère-Morel pourrait donner des documents plus complets; ce sont les seuls que je connaisse d'une façon précise que je fournis. Il m'apparaît que c'est dans ces régions qui seraient déterminées par l'enquête dont je parlais tout à l'heure, qu'on devrait commencer par intensifier la propagande. Ensuite, les secrétaires de Fédérations devraient indiquer non point au pied levé et au petit bonheur les tournées à faire, mais étudier le terrain sur place, s'adresser aux camarades qu'ils connaissent, leur demander de grouper les localités autour d'un centre, et ne pas se contenter d'envoyer des propagandistes dans les endroits où il y a un groupe socialiste, mais aussi de créer, de constituer des groupes socialistes là où il n'y en a pas, parce que si on va toujours dans les mêmes localités, ce n'est pas le moyen de faire beaucoup de bonne besogne; il faut toucher des régions qui n'ont jamais entendu la parole socialiste. Je puis citer par exemple les Landes: à Hagetman, une parole socialiste autorisée amènerait la constitution d'un

groupe comptant 40 ou 50 membres dès la première réunion; il est regrettable qu'on porte toujours la parole aux mêmes endroits, et c'est la faute non pas des propagandistes, mais des Fédérations qui ne préparent pas le travail suffisamment.

Maintenant, un troisième et dernier point est celui-ci. Je voudrais que les propagandistes eussent les documents dont je parlais tout à l'heure. Il faudrait pour cela que les Fédérations après l'enquête agraire, rédigent une petite brochure très documentée de faits précis qu'elles remettraient aux propagandistes. Ceux-ci, lorsqu'ils arriveraient le soir vers 6 heures, prendraient la brochure, la liraient avant de dîner et, à 8 heures, quand ils se présenteraient devant les paysans, ils leur parleraient de choses qu'ils connaitraient mieux qu'eux et les étonneraient par la précision avec laquelle ils les entretiendraient de leur vie de tous les jours. C'est cette constitution de petites brochures sur laquelle j'insiste particulièrement.

Mon collègue des Landes, Lamaison, m'a suggéré une idée ingénieuse: il voudrait que dans certaines régions du Midi, les brochures fussent rédigées en patois, dans le dialecte du pays, les paysans comprendraient alors parce qu'il y en a qui ne comprennent presque pas le français et surtout qui ne peuvent pas le lire. Camarades, j'ai dit. (*Approbation.*)

Roland. — Il a été beaucoup question de ce qu'on supposait qu'on puisse dire aux campagnards quand nous allons faire de la propagande dans leurs villages. Il y a des camarades qui croient que d'autres camarades s'en vont faire de la propagande en cachant le programme socialiste. J'ai toujours compris que le programme socialiste intégral était le programme avec lequel nous devions faire de la propagande, mais il y a une question de forme et une question de fond.

Si nous sommes partisans tous ici de la socialisation des moyens de production, il y a peut-être différents moyens de l'expliquer et pour ma part, quand j'ai été dans des villages où c'était la première fois que la parole socialiste était portée, je ne venais pas en bravache; quand je

voyais de bons paysans qu'on avait indisposés contre nous, auxquels on avait raconté que nous venions voler leur propriété, je n'allais pas confirmer cette opinion en leur disant: « Ah ! Ah !... mes gaillards !... c'est demain que nous allons vous voler vos biens ! » J'aurais été stupide. Il semble y avoir une opinion ici pour dire que c'est comme cela qu'on devrait procéder.

Je crois aussi qu'il y a des façons d'expliquer le socialisme aux paysans en leur parlant de ce qu'ils connaissent. Il est bien entendu que moi, qui suis typographe, je ne m'en vais pas aller dans les campagnes en prenant comme exemple de la disparition du petit travail et de son remplacement par la machine, prendre comme exemple la machine à composer et en exposer la technique à des gens qui ne connaissent que la charrue ou la bêche; je suis obligé de me mettre à leur niveau et leur parler un langage qu'ils comprennent. C'est ce que malheureusement on n'a pas toujours fait. Il y a des camarades qui, s'ils allaient porter chez les paysans le langage qu'ils ont tenu ici, ne feraient jamais un adhérent parce que personne ne les comprendrait. (*Rires et applaudissements.*)

Dans la Fédération que je représente ici, les paysans sont de braves travailleurs qui ne savent pas ce que sont les questions économiques; on est obligé de leur parler comme à des enfants, et il faut que les propagandistes, dans les campagnes, soient des sortes d'instituteurs qui apprennent aux paysans le b-a-ba socialiste. Leur parler, comme je l'ai vu faire dernièrement, par un de nos camarades bien intentionné, mais avocat, leur parler de propriété objective et subjective, c'est leur parler latin ou hébreu (*Rires*), ils ne comprennent pas et ce n'est pas comme cela qu'on les attirera au Parti.

Dans une organisation antérieure à l'unité dont j'ai eu le grand honneur de faire partie, nous avons toujours tenu un langage qui ressemble à celui que je tiens aujourd'hui; nous n'avons jamais dit qu'il fallait cacher aux paysans le but, la socialisation des moyens de production. Compère-Morel qui est venu avec nous dans la Lozère, sait très bien que nous n'avons jamais rien caché aux paysans, que nous leur avons expliqué d'une façon pri-

maire ce que nous voulions et le but auquel nous tendions; mais, bien entendu, nous y mettions des formes, nous ne considérions pas ces paysans comme des gens que nous voulions épater; nous essayions au contraire de les attirer et nous tenions compte de leur sensibilité, car les paysans qui nous semblent rugueux, brutaux, ont le plus souvent un cœur d'enfant. Leur attachement à leur petite propriété se comprend très bien: de père en fils ils l'ont arrosée de leurs sueurs, et si nous allions leur parler brutalement, leur dire que nous allons la leur retirer, ils ne voudraient pas même comprendre de quelle façon, ils nous considéreraient comme des ennemis et nous feraient un mauvais parti.

Songez donc; leur petite terre, non seulement ils l'ont eue de père en fils et sont obligés, malgré les charges qu'elle leur impose, de l'arracher tous les jours au fisc, mais leurs parents y sont quelquefois enterrés. Ils y ont leur histoire, leur famille, c'est véritablement leur patrie; et l'ennemi pour eux, c'est celui qui leur prend leur terre: l'usurier, celui qui les exploite, qui fait diminuer par ses manœuvres et son accaparement leur petite propriété. Nous pouvons les amener à nous en faisant la critique du système capitaliste, ils comprennent alors que ce ne sont pas les socialistes qui viennent leur voler leur bien, mais que les socialistes ont un autre objectif; ils comprennent très bien alors, ceux qui désespéraient de l'avenir, que le monde n'est pas borné par la forme actuelle de société; quand ils nous ont entendus, ils ont l'espoir d'une société meilleure et ils savent qu'avec la bourgeoisie ils ne peuvent plus rien espérer. (*Applaudissements.*)

Le camarade Iauch qui m'a précédé, avait tout à l'heure une excellente idée: il a dit qu'il fallait envoyer des délégués dans les endroits où il n'y avait pas de groupe, c'est ce que je disais hier, si vous vous en souvenez, à propos de la question qui avait été soulevée pour l'Algérie. Je crois, en effet, que le devoir du Parti, c'est d'envoyer les délégués permanents le plus souvent dans les campagnes; et on n'a pas besoin d'attendre que les Fédérations demandent un délégué permanent. La Commission administrative devrait consacrer une part des finances du Parti,

une grande part, à la propagande agricole. On devrait envoyer les délégués permanents dans les endroits où il n'y a pas d'organisation, pour y constituer des groupes, ou bien, si on ne peut y constituer des groupes, pour débrouiller les cerveaux, semer l'idée socialiste, laisser des brochures socialistes, et un an ou deux ans après, le grain qu'on a semé, germe ; on peut alors constituer des petits groupes socialistes.

Lorsque j'ai été pour la première fois dans le département de la Lozère, nous avons pu faire trois ou quatre petits groupes que nous avons rattachés à la Fédération du Gard ; ensuite, quand nous avons senti que la propagande gagnait de plus en plus, nous avons pu constituer une toute petite Fédération de la Lozère. Evidemment, cette petite Fédération de la Lozère que nous représentons ici, elle est bornée à un seul arrondissement, l'arrondissement de Florac, mais dans le nord du département représenté par le marquis de Chambrun et par M. Piou, à la Chambre des députés, nous n'y avons pu encore pénétrer, à part Mende où je suis allé avec Compère-Morel. Il y a le département du Cantal où Compère-Morel est allé pour la première fois l'an dernier ; le département de la Haute-Loire ; d'autres départements dans le centre de la France où les propagandistes n'ont pour ainsi dire pas pénétré. C'est là qu'il faut multiplier les efforts, et moi, je vous y engage fortement.

D'autre part, vous nommerez une Commission pour élaborer un programme de réformes immédiates faites pour nous attirer la sympathie des paysans. Certainement, ce n'est pas le but que nous nous proposons, nous le savons tous, mais nous l'avons fait pour les travailleurs des villes, nous pouvons le faire pour les travailleurs des campagnes.

Ce qu'il faut, encore une fois je le répète, c'est multiplier la propagande dans les milieux paysans ; la Fédération d'Eure-et-Loir a eu une proposition très intéressante qui consiste à faire imprimer tous les ans des publications spéciales pour les distribuer au moment des grands travaux agricoles ; quand les ouvriers sont ramassés ; ainsi par exemple, dans la Beauce, au moment des moissons, dans le Midi, pour les vendanges ou à la saison des vers

à soie ; c'est là qu'il faut que nos délégués distribuent nos imprimés et fassent le plus de propagande possible. (*Applaudissements.*)

Raquillet. — On a apporté à cette tribune pas mal de démonstrations de ce qui concerne la question agraire. A quelque chose près, nous connaissons la situation du prolétariat rural et nous savons ce que nous savions déjà, que la question est très complexe et que le problème n'est pas facile à résoudre.

Avant de donner mon appréciation sur les moyens que l'on nous propose d'employer dans le prolétariat pour aboutir avec lui à la révolution complète, laissez-moi ajouter un détail sur la situation de la viticulture à ceux qui ont été fournis.

Le trouble profond dans le marché des vins n'est pas dû seulement à la production anarchique, à l'organisation anarchique de la bourgeoisie. Il est dû, il faut bien le reconnaitre, il faut que nous sachions tout, ici : il est dû à un phénomène de la nature. Il est dû ou phylloxera et à la greffe. Il me faut, pour être compris, faire remonter ma démonstration au début de la période phylloxérique.

Quand le phylloxera s'est déclaré en Bourgogne, les parties vignobles du Midi étaient déjà détruites, les vins ordinaires se vendaient à des prix très haut, jusqu'à 120 fr. la barrique, ce qui vaut aujourd'hui 25 à 30 francs. Ces prix élevés ont été un encouragement à la reconstitution. On a planté de la vigne partout où il n'y en avait pas avant le phylloxéra. La plantation de la vigne par la bouture ne permettait pas de faire la vigne, ailleurs que dans les terrains réputés terrains à vigne ; il n'en est pas de même avec la greffe ; on arrive à adapter à un terrain, quel qu'il soit, un porte-greffe qui permet à la vigne de donner d'abondantes récoltes, de sorte que les pays qui étaient tributaires des pays vignobles, sont devenus eux-mêmes des pays vignobles qui vendent du vin. Ajoutons à cela que l'on cherche toujours les plans à grands rendements. De là le trouble sur le marché des vins. On en est arrivé au point où la marchandise récoltée ne paye plus les frais. Pour faire l'exposé de cette situation, il fau-

drait plus de temps que le Congrès a décidé d'en accorder. Je me bornerai à parler de la situation du petit propriétaire puisque c'est le point contre lequel nous nous heurtons.

La situation malheureuse du petit propriétaire vient, c'est incontestable, de trop produire. Tel est le problème : du vin possédé par des propriétaires, vignerons, qui voudraient le faire boire, et des quantités d'ouvriers de la mine, de l'usine, etc. (on dit 8,000,000) qui voudraient bien boire du vin mais ne peuvent en acheter, même à bon marché ; ayant déjà de la peine à acheter le pain pour eux et leur famille. La situation du petit propriétaire vigneron est très malheureuse, nous sommes tous d'accord sur ce point, y compris Compère-Morel. Certains petits propriétaires ne se maintiennent dans leur situation qu'à force de privations, dit Compère-Morel. Je dis que cette situation que l'on a faite bien noire est encore plus noire qu'on ne l'a dépeinte. Et ce sont ces douleurs, ces souffrances, cette vie de privations que l'on vient nous proposer de conserver par je ne sais quelle gymnastique, c'est ce vigneron malheureux qui possède ce qu'il y a de plus mauvais comme terrain, des parcelles divisées sur le territoire de deux ou trois communes, ce vigneron placé dans des conditions telles, qu'il lui est impossible de se servir de l'outillage perfectionné. Je ne suis pas d'accord avec Compère-Morel qui dit que la propriété collective se formera sans y comprendre la petite propriété ; pour deux raisons, la première c'est que le petit propriétaire malheureux est disposé dès maintenant à accepter toute autre situation que celle qu'il occupe, et la deuxième, c'est qu'il y a danger de faire le jeu des adversaires du socialisme. Les petits propriétaires aisés profiteraient d'une situation plus facile pour se fortifier et ils se retourneraient ensuite contre le socialisme. C'est dans la catégorie des petits propriétaires aisés, cultivant eux-mêmes ou avec un ou deux domestiques, que la bourgeoisie recrute sa meilleure clientèle. Et ce sont ceux-là que vous voulez ménager. Comptez sur les petits paysans malheureux qui sont prêts à venir avec nous ; mais défiez-vous des paysans aisés, ceux-là profiteraient seuls des avantages que

vous pourriez leur offrir et se retourneraient contre vous. Et prenez garde, en laissant ainsi languir ceux qui souffrent, vous risquez de voir se former à côté du mouvement socialiste, un mouvement anarchiste. Prenez-garde, en agissant ainsi, vous montez le bateau bourgeois, cette vieille machine qui craque, qui est prête à sombrer. En agissant ainsi, vous donnez à la machine bourgeoise de la force, de la vie, et vous prolongez les souffrances.

Cette clientèle sur laquelle vous comptez, vous échapperait si votre action ressemblait à celle de la bourgeoisie.

On a dit que le petit propriétaire était attaché à sa terre, à sa motte de terre : Non ! il n'est pas attaché à sa terre, puisque la plupart des fils de paysans s'en vont à la ville. Sur dix fils de paysans, il y en a neuf qui se placent dans les postes, agents de police, aux chemins de fer ou restent au régiment pour ne pas reprendre le boulet que traînent leurs pères qui, eux, sont trop vieux pour changer de métier. Il y a ici des camarades qui peuvent affirmer ce que je dis. Il ne faut pas aller devant le prolétariat rural avec cette crainte de l'effrayer en parlant de former la propriété collective qui ne peut être formée sans y comprendre tous les moyens de production, même la petite propriété rurale.

Quand on veut construire quelque chose, même avant d'en avoir dressé le plan, on s'est déjà représenté en image, par l'imagination, ce que serait ce que l'on veut construire. Je ne vois pas, quant à moi, la grande propriété collective établie dans un vaste climat et, par dedans, de-ci, de-là, des lopins appartenant à des petits propriétaires, où il faudrait arrêter la charrue pour laisser cette part de travail au petit propriétaire qui viendrait lui, cultiver avec l'outil rudimentaire et primitif, faisant ainsi perdre du temps à la charrue pour occuper des hommes à un genre de travail suranné.

Je me refuse, quant à moi, à dire aux paysans que l'on formera la grande propriété collective sans y comprendre tous les moyens de production.

Quant aux moyens qui sont proposés pour remédier à la situation malheureuse des viticulteurs, dans l'organisation bourgeoise, en attendant la révolution, je ne m'as-

socierai pas à ce que demande notre camarade Roldes. Il veut proposer au gouvernement bourgeois de réglementer la production du vin. La réglementation ne pourra se faire que lorsqu'on aura donné à tout le monde le nécessaire et même le superflu.

Actuellement, il y a environ 8,000,000 d'individus en France, qui voudraient bien boire du vin, qui ne peuvent en acheter parce qu'ils ont déjà de la peine à acheter le pain pour eux et les leurs.

Dans la société actuelle, on ouvre les robinets pour faire couler à la rue le vin, quand on a besoin des foudres pour loger les vins de la nouvelle récolte (cela s'est produit en 1901 et en 1905) ; on a brûlé des quantités de balles de coton en Amérique pour décharger le marché et faire hausser les prix ; des quantités de tissus, de chaussures et de marchandises de toutes sortes pourrissent dans les fabriques, n'en trouvant pas l'écoulement.

Pendant que l'on détruit les marchandises pour permettre aux possédants bourgeois de faire monter les prix, il y a des gens qui ont faim et soif, il y en a qui portent des habits déchirés et des souliers percés.

Quand tout le monde aura le nécessaire, on me parlera de réglementation, mais avant, je ne les écouterai pas. La réglementation se fera dans la société collective, mais pas dans la société bourgeoise.

Je dis que nous devons aller franchement devant le prolétariat des campagnes, avec tout l'idéal socialiste. Dans la propriété collective, le travail manuel devant être remplacé, en grande partie, par la force mécanique, il faut présenter aux paysans le socialisme comme devant le délivrer de sa malheureuse situation, sans faire de distinction entre la petite et la grande propriété.

Comme conclusion, je présente l'ordre du jour suivant :

« Attendu que la propriété collective ne peut être formée sans y comprendre tous les moyens de production ;

« Attendu que toute restriction apporterait une confusion et empêcherait l'utilisation de l'outillage perfectionné dans ladite propriété collective ;

« Le Congrès décide qu'il ne sera parlé dans sa propagande, ni de petite ni de grande propriété ; mais simple-

ment, que la propriété collective sera établie en employant les moyens les plus propres à diminuer dans une large mesure le travail manuel, pour être remplacé par la force mécanique et à donner le maximum de bien-être à la nouvelle société. »

Cet ordre du jour est signé par le citoyen Raquillet, auteur de la proposition et par le citoyen Doudet, de la Fédération du Rhône.

Corcos. — Citoyens, quelque vaste que soit la question que nous avons aujourd'hui à étudier, je crois que les lignes qui la limitent ont été déja tracées. D'une part, il était nécessaire de répondre au reproche que l'on a fait parfois, souvent, au Parti socialiste, de ne pouvoir avoir prise que sur le prolétariat des villes et qu'il resterait inefficace à l'égard du prolétariat des campagnes, et, d'autre part, qu'il était nécessaire de marquer qu'il ne pouvait pas y avoir deux socialismes : un pour les campagnes et un pour les villes. Il en était de même dans la question municipale, où nos amis du Nord, lorsque nous menions des campagnes nous faisaient remarquer qu'il n'y a pas, en réalité, un socialisme municipal, mais qu'il y a un point de vue socialiste de la gestion municipale.

Ceci dit, je ferai remarquer que la longue discussion qui a eu lieu jusqu'ici n'a cependant pas apporté de clartés nouvelles sur trois points qui sont les bases essentielles de la propagande agraire. Jusqu'ici d'une part, on n'a pas prouvé que le paupérisme agraire augmente, on n'a apporté que des monographies locales.

D'autre part, on n'a pas démontré non plus que cette fameuse théorie des villes tentaculaires, qui nous vient de Belgique, ait été vérifiée d'une façon large et absolue. La preuve, je la trouve dans un seul chiffre qui est donné par le dernier recensement quinquennal de 1905 ; dans lequel on indique que 80 o o des personnes recensées l'ont été dans leur département d'origine...

Compère-Morel. — C'est une erreur absolue. Le dernier recensement dit que dans 55 départements agricoles la diminution de la population était de 225.916 habitants.

Corcos. — Je tiens d'autant plus à mon chiffre de 80 o/o qu'il est en contradiction avec l'orthodoxie économique gouvernementale et je dis que si la théorie des villes tentaculaires est exacte, elle l'est simplement pour quelques grandes capitales européennes, mais qu'elle ne peut pas l'être pour les villes disséminées le long du territoire, car on ne peut pas appeler des villes tentaculaires Sisteron ou Barcelonnette, par exemple, et les accuser de dépeupler les campagnes autour d'elles.

Maintenant, le troisième point sur lequel il n'a pas été apporté non plus de clartés nouvelles, c'est au sujet de l'hypothèque de plus en plus étendue, faisant disparaître la petite propriété. Mais je ne sache pas qu'il existe une statistique officielle d'après laquelle nous puissions dire que l'hypothèque généralement absorbe la petite propriété. On ne le sait pas, on ne pourra pas le savoir, et eût-on sur l'hypothèque une statistique véritable, on n'aurait point la cause de l'hypothèque, et il se peut souvent que l'hypothèque ait pour cause le désir d'arrondir une terre.

Notre propagande, camarades, doit marquer la solidarité entre le prolétariat des villes et celui des campagnes. Or, nous ne devons pas perdre de vue que le socialisme, sans doute, c'est l'amélioration du sort du prolétariat, mais ce n'est pas là sa valeur essentielle. La valeur essentielle du socialisme, c'est d'organiser le travail, et cette organisation est aussi nécessaire à la campagne qu'à la ville. Mais elle n'est pas spécifiquement différente.

Le socialisme agraire, en somme, a suivi la même évolution que le socialisme tout court. Le socialisme a été d'abord sentimental, puis il a été scientifique et il est infiniment probable que le socialisme connaîtra une période de réalisation transitoire, partielle, provisoire, si je puis dire. Il en a été de même pour le socialisme agraire, qui a eu à un moment donné une période idéaliste. Je me rappelle, pour ma part, une inoubliable sensation d'art, une de ces heures lumineuses dans la vie de l'adolescence, quand je lisais le discours du citoyen Jaurès, prononcé à la Chambre il y a quelques années, dans lequel il nous montrait les travailleurs de la terre, producteurs de l'éclatante richesse de l'été, de l'abondance de l'automne et

tour à tour spoliés des fruits de leur travail, tantôt, disait-il, par le chevalier du moyen âge, tout bardé de fer, tantôt par le seigneur de rapine et, plus tard, par le grand propriétaire foncier moderne. Et puis, il nous disait que cet égoïsme étroit, farouche, du paysan, — égoïsme dont Compère-Morel nous citait hier un exemple plaisant, — avait peu à peu cédé. Il nous montrait le paysan enfin éveillé à l'idée de la solidarité humaine, aspirant dans le vent des senteurs nouvelles et voyant désormais dans le vaste ciel au-delà de ce qui pouvait s'inscrire dans les limites étroites de son champ (1).

---

(1) Nous nous excusons d'avoir si peu rendu dans une citation infidèle l'admirable pensée de Jaurès. Mais la voici textuellement :

« Toujours, depuis dix-huit siècles, sous la discipline des grands domaines gallo-romains, sous l'égoïsme de la société bourgeoise et financière, toujours (les paysans) ont laissé couler vers d'autres, vers une minorité oisive, les sources du blé et du vin, les sources de richesse, de force et de joie qui jaillissent de la terre, sous leurs outils, sous leurs efforts.

« A eux la peine des labours et le souci des semailles, à eux le travail inquiet de la pioche au pied de chaque cep, à eux l'acharnement de la cognée sur la forêt résistante, à eux le court sommeil dans l'étable et le soin du bétail avant le jour....

« Mais toujours c'est vers le noble gaulois, tout fier d'un voyage récent à Rome, c'est vers le suzerain féodal qui se harnache pour le somptueux tournoi, c'est vers le financier gaspilleur, vers le bourgeois taquin et avare que va, de siècle en siècle, la richesse des champs, des vignes et des bois...

« Le paysan voit fuir de ses mains la force des étés, l'abondance des automnes et c'est pour d'autres toujours, qu'il s'épuise et qu'il pâtit...

. . . . . .

« Alors le paysan, pour la première fois, pressent l'étrange solidarité du monde humain, et lui que l'ignorance, la jalousie, l'égoïsme isolaient sur sa motte de terre, derrière la pierre de bornage dont l'ombre courte lui cachait le reste du monde, il sent pour la première fois sa vie liée à la vie des autres hommes.

« Ce ne sont plus des courants atmosphériques, ce sont des courants économiques.... ce sont des courants humains qui passent sur son champ, abaissant et relevant les épis, c'est un souffle d'humanité, désordonné encore et brutal, qui emplit l'espace et le paysan étonné écoute et médite pour la première fois, lui, l'égoïste et l'isolé... Non, toutes ses souffrances n'ont pas été perdues. » (*Journal officiel*, 19 juin 1897.)

Eh bien, camarades, c'est la première fois que dans un Congrès socialiste, la question du socialisme agraire est posée d'une façon utilitaire et je dirai — n'en déplaise à Roland — d'une façon objective. Il faut se réjouir que nous ayons évité les deux dangers également fâcheux dans lesquels nous pouvions tomber : d'une part, de dédaigner trop les campagnes, et, d'autre part, de différencier trop leur situation de celle des villes.

Or, parmi les motions qui vous sont présentées, — et c'était là uniquement l'objet de mon intervention — il y en a une, celle de la minorité de la Fédération de la Seine, qui s'inspire de cette idée, l'idée de solidarité, de parité absolue d'exploitation du prolétariat des villes et des campagnes, et cette motion que vous avez tous dû lire, je vous rappelle qu'elle indique : « que le prolétariat rural « souffre de la même exploitation capitaliste que le pro- « létariat urbain » ; « que la propagande agricole du Parti « socialiste doit avoir pour objet principal d'éveiller à la « conscience de leurs intérêts et de leurs droits tous les « salariés de la terre ; » que : « la propagande agraire du « Parti socialiste doit, comme sa propagande générale, « s'appuyer sur une critique méthodique, documentaire, « incessamment renouvelée, des modes incohérents de pro- « duction et d'échange de la société capitaliste ».

Cela, camarades, ne supprime pas l'importance du socialisme agraire. Mais de même qu'en politique nous avons dans notre propagande générale, l'exposé du haut idéalisme socialiste et en même temps un programme de réalisations immédiates, de même — ainsi que le disait Lafargue,— nous devons avoir d'abord une propagande générale qui est la socialisation des moyens de production, c'est-à-dire en l'espèce de la terre, et puis un cahier de revendications partielles et immédiates.

La motion de la Seine, c'est précisément tout cela. Mais, de plus, nous avons eu la bonne fortune que le travail de Compère-Morel, qui est une étude généralisée et détaillée de la question, vienne confirmer l'ensemble et l'esprit général de la motion de la Seine.

Camarades, je voulais vous présenter ces quelques ob-

servations pour que la motion de la minorité de la Fédération de la Seine arrive à la Commission des résolutions avec l'approbation marquée du Congrès. (*Applaudissements.*)

## Élection de la C. A. P.

Dubreuilh. — Conformément aux termes du règlement, c'est cet après-midi que doit venir l'élection de la C. A. P. Cette élection est réglée par le dispositif adopté sur la matière par le Congrès national de Limoges. Ce dispositif veut que l'élection soit bien dans la deuxième séance de l'avant-dernier jour du Congrès. Il est également dit à l'article 2 de ce dispositif :

Pour procéder à cette élection, le Bureau du Congrès et une Commission de scrutateurs établissent une liste nominative : 1° des Fédérations, et 2° des délégués de chaque Fédération, indiquant pour chacun d'eux le nombre de ses mandats.

Le bureau est prêt, si le Congrès le décide, à prendre toutes mesures utiles pour que le vote puisse s'accomplir, selon ces règles, sinon au début de la séance de cet après-midi, du moins au cours de cette séance.

Je dois également faire remarquer que le cas particulier dont je viens faire état est conditionné par les articles 24 et 25 du règlement général du Parti, qui statuent au sujet de l'élection de la C. A. P. L'article 24 dit :

La Commission administrative permanente comprend 22 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret par le Congrès national annuel.

L'article 25 dit :

Avant de procéder à cette élection, les délégués au Congrès établissent d'un commun accord ou chargent une Commission d'établir une liste unique de candidats. A défaut d'entente préalable, la minorité a droit, s'il y a lieu, à une représentation proportionnelle.

Si donc, camarades, vous décidez que l'élection de la C. A. P. aura lieu cet après-midi, vous devez, dès cette séance, ou bien statuer sur cette liste unique de candidats,

ou bien désigner une Commission qui sera chargée de l'établir.

Citoyenne Pelletier. — On vous a demandé que les élections à la C. A. P. aient lieu maintenant; je demanderai qu'elles aient lieu après qu'on aura voté sur la première question, à savoir la question agraire, quand les tendances auront pu se manifester.

Le Président. — Il y a deux solutions: ou bien procéder immédiatement suivant les règles statutaires, ou bien au contraire, attendre qu'il y ait au moins une question traitée pour nommer la C. A. P. Je vais mettre d'abord aux voix l'application du règlement et ensuite la proposition Pelletier.

Lafont. — C'est une modification aux statuts.

Dubreuilh. — Je n'insiste pas sur ma proposition, mais je tenais à mettre le Congrès en face du règlement. Dans les Congrès antérieurs, le règlement n'a pas été observé toutes les fois, mais c'est au Congrès seul à décider s'il entend l'observer ou non. Je voulais poser la question, je l'ai posée et Renaudel la pose après moi dans les termes où elle se présente devant vous.

Jaurès. — Il n'y a pas de tendance dans la question agraire.

Le Président. — Je ne sais pas s'il y a des tendances. Nous sommes en présence de deux propositions, et je tiens à les mettre aux voix. Je mettrai d'abord aux voix l'application du règlement qui est de droit.

(*Adopté.*)

Hervé. — En quoi la proposition est-elle contraire au règlement ?

Le Président. — Le règlement prévoit que la nomination de la C. A. P. se fera dans l'avant-dernière journée du Congrès. C'est aujourd'hui l'avant-dernière journée.

Citoyenne Pelletier. — La journée n'est pas terminée.

Le Président. — Il n'y a pas seulement la journée, mais

au plus tard à la deuxième séance. Je vais d'ailleurs relire le règlement, puisqu'on en a voté l'application :

Les délégués de la C. A. P. sont élus conformément aux articles 24 et 25, dans la deuxième séance de l'avant-dernier jour du Congrès national.

Voici maintenant le texte de l'article 24 :

Art. 24. — La Commission administrative permanente comprend 22 membres élus directement au scrutin de liste et au vote secret par le Congrès national annuel.

Il y a donc pour le Congrès deux méthodes : ou bien déclarer lui-même qu'il est d'accord sur une liste de candidats qu'il propose à l'élection, ou bien nommer une Commission chargée d'établir la liste des membres qui seront proposés au Congrès pour la C. A. P. Je continue la lecture du règlement :

Pour procéder à cette élection, le Bureau du Congrès et une Commission de scrutateurs établit une liste nominative : 1° des Fédérations ; 2° des délégués de chaque Fédération, indiquant pour chacun d'eux le nombre de ses mandats.

Cette opération est en réalité faite par la vérification des mandats.

Art. 3. — La carte de délégué comprend deux cases portant les mentions : 1° Election des délégués titulaires ; 2° Des suppléants.

En ce qui concerne cette partie, vous avez entre les mains des cartes de vote faites malheureusement d'une façon insuffisante, elles seront remplacées.

Art. 4. — Le scrutin est ouvert au commencement de la séance et il dure pendant une heure et demie au moins ; chaque délégué signe au moment du vote une feuille d'émargement.

Ce qui veut dire que si vous appliquez le règlement comme vous l'avez décidé, vous avez ou bien à déclarer que les délégués sont d'accord pour l'établissement d'une liste unique, et si vous ne l'êtes pas, vous avez alors à nommer une Commission, à raison d'un membre par dix mandats, qui sera chargée d'établir cette liste unique. Si

elle n'y arrive pas, il y aura lieu de procéder à la représentation proportionnelle.

Citoyenne Pelletier. — Vous venez de voter tout à l'heure qu'on se conformera au règlement. La proposition est absolument conforme au règlement; il est dit qu'à défaut d'entente préalable, la minorité a droit à une représentation proportionnelle. Or, comment voulez-vous savoir 1° s'il y a entente préalable; 2° s'il y a eu minorité, puisque vous n'avez pas voté. Je vous demanderai donc le maintien de ma proposition, à savoir de nommer les délégués après la résolution de la première question, la question agraire, et puisque les délégués doivent être nommés dans la séance d'aujourd'hui, là encore nous nous conformons tout à fait au règlement, attendu que la question agraire va être solutionnée et qu'on pourra très bien voter après. (*Approbation.*)

Le Président. — En réalité, la citoyenne Pelletier nous demande d'appliquer la R. P. avant que nous sachions si les votes eux-mêmes impliqueront une proportionnelle.

Jaurès. — Il n'y en a pas.

Le Président. — En tout cas, nous sommes dans les termes du règlement, nous aussi, et en ce moment, il s'agit, puisqu'on a demandé l'application du règlement, de savoir ce que le Congrès décide. Décide-t-il qu'il est qualifié pour déclarer lui-même qu'il y a une liste unique ? A cet égard, je reçois une proposition d'Uhry qui demande la nomination de la C. A. P. sortante. Il est évident que si on n'est pas d'accord là-dessus... (*Cris de: Aux voix.*) Est-ce que le Congrès est d'avis qu'il peut procéder lui-même et directement à la nomination de la C. A. P. (*Protestations.*)

Caffin. — Je fais appel ici à la bonne foi de tous ceux, quelles que soient leurs tendances, qui admettent la proportionnelle dans nos Congrès. On n'a pas à Toulouse appliqué la R. P. à la C. A. P.... Pour une tendance peut-être, mais pas pour plusieurs. Nous demandons qu'on applique cette proportionnelle pour l'élection à la C. A. P.

*Une voix.* — Il y avait unanimité.

Musy. — Je suis véritablement surpris que dans un Congrès socialiste, il y ait une majorité qui veuille immédiatement imposer sa volonté, alors qu'on sent que dans ce Congrès, il y a une minorité qui demande sa représentation. Sommes-nous ici pour nous incliner les uns devant les autres ou discuter notre opinion ? Y aura-t-il des membres qui auront le droit d'affirmer leur opinion et d'autres non ? C'est une attitude qui ne serait pas digne d'un parti comme le nôtre : il suffit qu'il y ait une minorité qui se dessine pour que la majorité ait le devoir de lui faire une place et ne s'empresse pas de l'écraser. (*Applaudissements.*)

Goldschild. — Le Président veut mettre aux voix la question de savoir si nous sommes d'accord pour établir une liste unique. Or, l'aspect même du Congrès montre que nous ne sommes pas d'accord et lorsque le Parti, la majorité aura voté l'accord, cela ne fera pas que nous le soyons. Je demande donc, comme la citoyenne Pelletier...

Delory. — Je crois qu'on interprète le règlement d'une façon peut-être un peu confuse...

Goldschild. — Il faut établir où est la majorité et où est la minorité et quand ce sera établi, on pourra demander la R. P.

Uhry. — Je retire ma proposition.

Hervé. — La proportionnelle est de droit si une minorité l'exige. Vous avez réalisé à Toulouse une unanimité dont je suis encore touché...

Jaurès. — Avec Jobert.

Hervé. — Avec Jobert ; mais, actuellement, vous ne la réaliserez ni avec Jobert, ni avec personne.

Jaurès. — Parce qu'il n'est pas là.

Hervé. — Ni avec les 40 ou 50 mandats qui sont d'accord avec Jobert et avec Pereeau. Nous ne sommes d'accord ni avec vous qui êtes ici, ni avec vous qui êtes là... (*Interruptions.*) Je vous préviens que si vous ne me laissez pas parler, nous sommes de taille à faire de l'obstruction. (*Interruptions.*)

Le Président. — Hervé n'a pas le droit de tenir ce langage, tant que le Président n'aura pas cherché à lui assurer la parole. Je dis pour lui, comme pour les autres, qu'il parlera, mais il ne faut pas menacer le Congrès de tentatives d'obstruction indignes de socialistes. (*Approbation.*)

Hervé. — Nous ne sommes donc d'accord ni sur la question électorale, comme vous le verrez demain si vous nous permettez d'examiner cette question intéressante, et nous ne sommes pas d'accord davantage sur la question agraire, vous le verrez ce soir lorsque Jaurès et moi aurons parlé. Si Guesde et Jaurès expriment leurs conceptions sur la question agraire, vous verrez que vous serez en présence au moins de trois tendances, même sur cette question-là. Je demande, puisqu'il y a une minorité certaine sur les deux grandes questions qui vont être traitées dans ce Congrès, qu'on nous accorde notre droit, vous entendez bien, et notre droit, vous nous l'accorderez. (*Applaudissements.*)

Dubreuilh. — Le Bureau est ici pour rappeler le règlement et le faire observer. C'est ce que Renaudel et moi avons fait. Il est certain que de l'échange d'observations qui s'est produit à la tribune, il résulte que ce n'est pas le Congrès qui peut établir la liste unique prévue par les statuts, mais ce que le Congrès ne peut pas faire, la Commission que prévoient également les statuts peut le faire, et en tout cas, elle doit l'essayer. Nous sommes liés par les statuts. Que dit le règlement ? Il dit que le Congrès nomme une Commission à raison d'un membre par dix mandats. Nous sommes donc tous assurés, quelle que soit notre opinion ou la tendance à laquelle nous nous rattachons, que nous serons représentés à cette Commission et c'est devant cette Commission que les camarades diront s'ils peuvent ou ne peuvent pas aboutir à une liste unique. Donc, conformons-nous au règlement, c'est la meilleure façon d'en sortir. Nommons la Commission ; devant la Commission, vous ferez valoir vos raisons et par le fait seul que vous déclarerez que la constitution d'une liste unique est impossible, cette liste ne pourra pas être constituée. La Commission aura alors à examiner sur quels

points la R. P. doit s'établir. La meilleure façon d'assurer le calme à nos débats et d'aboutir, c'est de nous conformer je le répète encore une fois, au règlement, c'est à quoi je vous invite.

Delory. — Nous sommes d'accord avec Dubreuilh.

Le Président. — Vous êtes d'avis d'adopter la proposition Dubreuilh, consistant à nommer immédiatement la Commission chargée d'examiner la constitution de la C. A. P. ? Cette Commission doit être constituée comme la Commission des résolutions, disent les Statuts, à raison d'un délégué par dix mandats. (*Approbation.*) Au début de la séance prochaine, on apportera les noms et la Commission se réunira aussitôt constituée.

---

## *Séance de l'Après-midi*

Présidence de Groussier.

Renaudel. — Nous sommes quelques délégués qui désirerions que le Congrès exprime son avis sur la question de savoir comment vont être nommées les prochaines Commissions. A l'heure actuelle, vous avez à procéder à la nomination de la Commission chargée de désigner les candidats à la C. A. P. A Limoges, la Commission chargée d'établir cette liste était la Commission des résolutions; aujourd'hui, la Commission des résolutions n'est pas encore nommée et la question sur laquelle nous tiendrions que le Congrès exprime son avis est celle-ci : La Commission destinée à établir la liste des candidats sera-t-elle la même que la Commission des résolutions ? A cela, il y a une observation à faire, très justifiée à notre sens : dans la Commission chargée d'établir les candidatures pour la C. A. P., il est inutile qu'il y ait des membres de la C. A. P. actuelle. Mais, si cette Commission est en même temps la Commission des résolutions, on aboutirait ainsi à éliminer de la Commission des résolutions où tous les membres du Congrès doivent avoir le droit d'entrer, des

hommes dont la place peut se trouver indiquée par les Fédérations qui désirent les déléguer. Nous demandons au Congrès de dire s'il y a une Commission pour la nomination de la C. A. P. et une Commission pour les résolutions.

Delory. — Je crois qu'on peut éviter toute discussion: qu'il soit convenu que la Commission qui vient d'être nommée sera celle devant laquelle tout sera renvoyé, avec cette simple observation que celui qui possède dix mandats aura le droit à la Commission de se faire remplacer par quelqu'un qu'il choisira lui-même. Cette Commission doit se réunir cet après-midi, nous ne pouvions y mettre Guesde, pas plus que vous ne pouviez y mettre Hervé, pas plus que d'autres Jaurès, puisqu'ils doivent intervenir dans la discussion. Mais, quand il y aura une résolution, si une résolution est renvoyée à cette Commission, nous pourrons envoyer Guesde, comme d'autres pourront envoyer Hervé ou Jaurès.

Vaillant. — Je fais remarquer que néanmoins la difficulté n'est pas absolument résolue. Beaucoup de Fédérations ont choisi leurs délégués en vue de l'élection des membres de la C. A. P. Je crois qu'il serait mieux de nommer une autre Commission pour les résolutions, parce que nous ne savons pas si ces échanges pourraient se faire facilement et il est désagréable à un camarade de demander à un délégué de s'en aller de la Commission, pour le remplacer. L'objet est tellement différent...

Renaudel. — Vaillant fait remarquer que la solution de Delory ne tranche pas, en réalité, la difficulté, et je pense comme lui, il peut y avoir certaines difficultés pour obtenir le remplacement de délégués par d'autres. Il peut très bien se faire que des délégués ne désirent pas donner leur mandat aussi facilement que cela. Nous ne sommes pas ici des camarades qui obéissent au doigt et à l'œil aux indications de tel ou tel. Mieux vaut, à notre avis, que la première Commission soit exclusivement consacrée à la nomination de la C. A. P. et qu'il y ait une Commission des résolutions qui, elle, s'occupera des questions théoriques posées par le Congrès.

Caffix. — Sous les réserves qu'a indiquées Delory, que certains de nos camarades pourraient se faire remplacer lorsqu'il auraient à prendre la parole dans la discussion tout à l'heure, une seule Commission suffit. Du reste, si vous vous mettez à nommer plusieurs Commissions... (*Cris de : Aux voix.*)

Iauch (*Eure-et-Loir*). — Je demande qu'une Commission spéciale soit nommée pour la question agraire, étant donné que je demanderai en même temps au Congrès que pour cette question agraire, il soit nommé une majorité de délégués des Fédérations agricoles. Je veux bien qu'il y entre pour une partie des professeurs en théorie socialiste, mais il est très juste que les paysans y soient représentés.

Le Président. — Les délégués choisiront par dix mandats ceux qu'ils croiront les plus compétents, nous n'avons pas à nous en occuper. La seule question posée est celle-ci : y aura-t-il une seule Commission, chargée tout à la fois de choisir les candidats pour la C. A. P. et de trancher, en ce qui concerne les résolutions, ou y aura-t-il deux Commissions ? Nous allons mettre aux voix.

Kosciusko. — Je demande la priorité pour la proposition Delory.

Delory. — On met la charrue avant les bœufs, comme je le disais hier. On ne sait pas encore s'il y aura des résolutions à prendre. Laissons fonctionner la Commission et au moment de prendre des résolutions, selon l'importance de la résolution, nous verrons si nous devons renvoyer à la Commission ou faire une Commission spéciale.

Dubreuilh. — Je me rallie à la proposition de Delory, qui me paraît la plus pratique.

Le Président. — En conséquence, il n'y a qu'une Commission. Nous revenons à la question agraire. La parole est à Hervé.

## La question agraire (*suite*)

Hervé. — Camarades, j'emploie à dessein ce terme, empreint de... camaraderie, pour vous avertir dès le début que vous ayant dit la dernière fois que je suis monté à cette tribune les choses désagréables que j'avais à vous dire, je m'efforcerai aujourd'hui de dire toute ma pensée, sans passionner ou tout au moins sans envenimer le débat.

J'aurais voulu que mon ami Jobert fût ici ; il aurait parlé sur la question paysanne avec l'autorité et la compétence que lui donne sa qualité d'ancien garçon de ferme, d'ancien journalier, qui finira dans la peau d'un petit propriéaire paysan quand la Compagnie du Gaz lui aura donné sa retraite ou l'aura révoqué. Rien ne vaut, pour parler de la question agraire, comme d'avoir vécu la vie paysanne... C'est entendu, je n'ai point cet avantage, je n'ai point les mains calleuses, mais je ne suis pas atteint d'ouvriérisme. Je ne place pas les intellectuels au-dessus des manuels, mais je ne les place pas au-dessous et je crois que dans notre Parti ils ont leur place, une place qui leur revient pour le rôle de dissolvants qu'ils jouent dans la lutte contre le régime actuel. D'ailleurs, l'intellectuel que je suis, est le commis voyageur en socialisme d'une Fédération paysanne dont j'ai à l'heure actuelle visité presque toutes les communes, j'ai visité 500 communes de l'Yonne en conférences, apprenant aux paysans le peu que je sais et apprenant beaucoup de ce qu'ils savaient de la question paysanne. Ce n'est par conséquent pas tout à fait un intellectuel métaphysicien qui vous parle, je vous parle au nom d'une Fédération, exclusivement paysanne, vous entendez bien, composée pour les 9/10 de paysans petits propriétaires et de journaliers.

Notre Fédération et les amis de la Seine qui ont voté la motion Jobert qui a eu une minorité respectable à la Seine, notre Fédération est d'accord avec Compère-Morel sur certains points. Nous sommes d'accord avec lui, d'abord pour reconnaître que notre sollicitude doit aller d'abord aux plus humbles, aux plus écrasés des paysans, c'est-à-dire aux domestiques et aux journaliers. (*Approbation.*)

Et j'ajouterai avec plus de précision que lui que, s'il y avait un conflit entre des sans-propriété et des propriétaires dans les campagnes, nous sommes d'abord, nous qui sommes le parti des sans-propriété, avec les sans-propriété des campagnes, même contre les petits propriétaires paysans. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, pour ces journaliers et ces domestiques, tout en poussant à leur organisation syndicale, nous avons déjà des auxiliaires précieux dans nos camarades révolutionnaires de la C. G. T., — révolutionnaires et réformistes, si vous le voulez, — qui ont commencé à embrigader les syndicats ruraux, les syndicats de bûcherons, les syndicats d'ouvriers terriens, lesquels constituent un des éléments les plus indépendants, les plus frondeurs, les plus intransigeants et les plus révolutionnaires de la C. G. T. à l'heure actuelle. Souhaitons qu'ils y restent à la C. G. T., qu'ils grossissent en nombre et fassent de la bonne besogne.

Il y a, en outre, un autre point sur lequel nous sommes d'accord, plus d'accord peut-être avec Compère-Morel qu'avec Vaillant, c'est lorsqu'il dit que les petits propriétaires paysans sont vraiment des exploités et sont des travailleurs qui, sans avoir l'étiquette prolétarienne, ne sont vraiment pas loin de la classe prolétarienne des campagnes, non pas seulement parce que beaucoup d'entre eux sont à cheval sur les deux classes, mais encore parce que ceux qui sont uniquement des petits propriétaires sans être des journaliers, sont véritablement tellement des opprimés, tellement des exploités, que vraiment nous pouvons les considérer comme de la classe prolétarienne, en étendant ce mot d'une façon un peu large à des travailleurs comme eux. Et avec Compère-Morel, avec tout le Congrès, d'ailleurs, nous disons que pour ces petits propriétaires la besogne pratique à l'heure actuelle c'est la mutualité et la coopération.

Mais j'ajoute, à l'encontre de Compère-Morel, que nous ne prenons pas cela pour de la gymnastique révolutionnaire. Nous considérons que c'est très bien que les paysans fassent de la coopération et de la mutualité. Nous considérons que cela contribue à diminuer leur égoïsme

féroce, leur individualisme imbécile. Mais, il faut bien leur dire que la coopération n'est pas une solution et si elle était si gymnastique révolutionnaire que le croit Compère-Morel, les radicaux et les sillonistes ne feraient pas tant de coopération à côté de nous.

Héliès avait parfaitement raison de souligner, dans son exposé de ce matin, que le Danemark, le pays par excellence de la coopération paysanne, avait vu les radicaux, les libéraux se passionner pour cette question, autant que les socialistes. Ce n'est pas spécifiquement socialiste, la coopération ni le mutualisme.

Compère-Morel. — En même temps qu'au Danemark les mutualités et les coopératives se sont développées, en même temps le socialisme et les organisations syndicales grandissent. C'est par l'organisation de ces formes que nous faisons prospérer...

Hervé. — Je constate seulement que les sillonistes sont aussi coopérateurs que nous et ils sont antisocialistes.

Longuet. — Ils sont syndicalistes aussi.

Hervé. — Voilà les points sur lesquels nous sommes d'accord. Nous sommes en désaccord sur d'autres points, que je tiens à souligner. Nous trouvons, et l'interruption que vient de faire Compère-Morel souligne la première différence entre lui et nous, nous trouvons, tout en rendant hommage à son travail et à ses connaissances spéciales de la question paysanne, que sa brochure qui a inspiré plusieurs motions de Fédérations est trop dominée par les préoccupations électorales. C'est une impression, Compère-Morel et nous savons, vous venez de nous le redire, que vous attachez une importance capitale aux groupements politiques...

Compère-Morel. — Et économiques.

Hervé. — Et à la conquête électorale des pouvoirs publics.

Compère-Morel. — Et à l'organisation des pouvoirs publics.

Hervé. — C'est entendu. Or, nos amis du département de l'Yonne comme d'ailleurs ceux de la Seine n'ont aucune confiance dans la conquête électorale des pouvoirs publics. (*Applaudissements.*) Et nous ne pouvons pas admettre un programme agraire dominé par cette préoccupation, je ne dis pas, entendez-moi, qu'elle soit la seule, mais je dis : dominé par cette préoccupation. Nous n'y avons aucune confiance, non pas pour des raisons personnelles, à tel ou tel d'entre vous, nous n'avons aucune confiance parce que nous croyons qu'avec la puissance de sa presse, qu'avec la puissance de tromper l'opinion qu'a la classe capitaliste avec l'orgueil imbécile de toute la classe possédante, jamais, vous entendez bien, ils ne vous laisseront, par les voies légales les exproprier, jamais. C'est une illusion, pour employer un mot de Jaurès, c'est un « enfantillage ».

Longuet. — Tout le monde est d'accord là-dessus.

Jaurès. — Vous avez bonne mémoire. (*Rires.*)

Hervé. — En outre, je trouve que notre camarade Jaurès commet une singulière erreur, lorsqu'il vient triompher à cette tribune des derniers succès électoraux de notre Parti. Je ne nie point ces succès électoraux, encore que je sache que toutes les voix qui ont envoyé nos camarades au Parlement ne sont pas des voix socialistes. Mais, ce que vous devriez sentir, citoyen Jaurès, si vous n'étiez pas, vous aussi, préoccupé exclusivement de tactique parlementaire... ce que vous devriez sentir c'est qu'en ce moment la méthode parlementaire est discréditée...

*Plusieurs voix.* — Par vous !

Hervé. — Discréditée, non seulement par moi qui, je le reconnais, la discrédite tant que je peux...

Jaurès. — Mais non, pas du tout.

Hervé. — Non seulement par Breton qui la discrédite également, non seulement par vous tous qui la discréditez par vos préoccupations trop exclusivement électorales et parlementaires, mais elle est discréditée, vous entendez bien, par la faillite parlementaire du Parti radical, faillite qui vous atteint tous en tant que parti parlementaire.

Et vous êtes également discrédités au point de vue de la méthode parlementaire, vous êtes discrédités par le reniement sensationnel du Briand de Saint-Etienne ; vous êtes tous, nous le sommes tous dans une certaine mesure, même moi antiparlementaire, nous le sommes tous et votre méthode parlementaire surtout est éclaboussée par le reniement de ces gens-là (*Applaudissements.*) Et vous croyez qu'avec ces paysans si méfiants, dont la méfiance constitue une des parties les plus importantes de leur tempérament, vous croyez que ces trahisons, ces promesses violées, ces reniements sensationnels, que tout cela n'a pas ébranlé la foi dans les parlementaires, même socialistes.

*Une voix.* — Et celle d'Azew n'a-t-elle pas ébranlé la foi des Russes ?

Hervé. — Je constate que l'abus que vous avez fait de la méthode parlementaire les uns et les autres vous a fait perdre la direction morale de la classe ouvrière dans les villes, et que l'abus qu'en ont fait d'autres compromet votre avenir parlementaire jusque dans les campagnes, et je dis que lorsque vous promettez à des paysans la réforme totale par le Parlement, lorsque vous venez à la tribune de ce Congrès leur parler comme Maxence Roldes hier, de réglementer la production agricole, en disant qu'on pourrait truster tout cela comme si le trust était possible avec des millions de petits propriétaires... Oui, le trust est possible quand l'évolution économique a groupé toute une industrie entre les mains d'une vingtaine, d'une trentaine de Sociétés ; mais faire le trust avec des millions de paysans, si vous croyez établir cela par le régime parlementaire, si vous faites des promesses pareilles aux paysans, avec votre Sénat ou même sans votre Sénat conservateur, si vous croyez que vous réaliserez ces réformes par voie parlementaire, vous vous apprêtez à vous perdre aux yeux de la classe paysanne des petits propriétaires, beaucoup plus vite encore que se sont perdus les radicaux, aux yeux des ouvriers des villes, pour n'avoir pas fait assez vite ou pour n'avoir pu réaliser leurs réformes.

Mais votre méthode parlementaire électorale appliquée aux paysans présente de graves dangers sur lesquels j'attire

votre attention. Prenez garde, Compère-Morel, qu'à force de désirer, je ne dis pas dans un but personnel, dans l'intérêt du Parti, des succès électoraux près des paysans, vous ne soyez amenés, députés des campagnes, à subir l'obligation où se trouvent presque tous les députés des campagnes, de faire du protectionnisme et vous ne ferez du protectionnisme que contre les salariés des villes et contre les salariés des campagnes. Prenez garde, vous y verserez ! Et prenez garde à autre chose : que votre façon de dire que vous conserverez la petite propriété paysanne avec les restrictions que très loyalement vous apportez, prenez parde que cette tendance de votre brochure, de votre esprit, ne vous amène surtout en période électorale, surtout en vue des périodes électorales, à souligner plus qu'il ne faut votre désir de ne pas laisser écraser la petite propriété paysanne. Ce n'est pas un vain danger que vous signalait l'autre jour notre camarade Breton... Vous voyez que j'étends aujourd'hui la camaraderie jusqu'aux extrémités du Parti...

JAURÈS. — Les deux frères.

HERVÉ. — Mais pas les deux frères siamois ! (*Rires.*)

GHESQUIÈRE. — Les extrêmes se touchent...

HERVÉ. — Il y a des gens qui n'ont pas le sentiment des nuances. (*Rires et applaudissements.*) ... Notre camarade Breton, qui pratique le genre rosse un peu comme moi, épluchait un programme électoral de cette Fédération de la Somme qui vous demande ma tête, un programme du citoyen Myrens dans lequel il relevait un certain flirt avec des catholiques mauvais teint et où je relevais quelque chose de plus grave au point de vue agraire, moi, c'est le petit article relatif au bien de famille. (*Applaudissements.*)

Eh bien, non, Compère-Morel, vous qui connaissez très bien les questions paysannes, dites au citoyen Myrens, je vous prie, que le bien de famille, c'est l'expédient des grands terriens, c'est l'expédient de Méline, c'est l'expédient de l'abbé Lemire... (*Applaudissements.*) ... leur expédient pour maintenir par un fil à la patte auprès des grands domaines la main-d'œuvre à bon marché. Prenez garde à cela.

Eh bien, nous qui croyons que cette conception électorale et parlementaire du socialisme agraire est dangereuse, nous ne nous rallierons, — nous n'avons pas la maladie de l'unanimité, — nous ne nous rallierons à aucune formule, à aucune motion inspirée par votre brochure, non point par antipathie pour vous, non point, citoyen Compère-Morel, par représailles pour les amabilités que vous m'avez servies à Toulouse alors que j'étais à la Santé, non point pour cela, mais parce que c'est l'opposé de notre conception. Voilà le premier point sur lequel nous sommes en complet désaccord et voici le second.

Avec de nombreux orateurs appartenant à toutes les tendances, je suis obligé de vous déclarer, au nom de mes camarades paysans de l'Yonne, que nous ne remarquons pas du tout de concentration de la propriété dans notre région. Nous remarquons une diminution évidente des paysans petits propriétaires et des journaliers agricoles, l'émigration vers les villes est un fait aveuglant, c'est entendu, mais nous ne remarquons pas la disparition de la petite propriété. Dans ces pays où il y a beaucoup de grands, de moyens et de petits propriétaires, si nous remarquons quelque chose, c'est une diminution de la grande propriété au profit de la petite, mais surtout au profit de la moyenne.

Compère-Morel. — Cela dépend des contrées.

Hervé. — Je ne dis pas que ce soit général ; je vous apporte l'expérience, non pas des statistiques, parce que je n'y crois pas, mais l'expérience de tout un département que je connais, que je sillonne, où je creuse depuis des années le sillon socialiste.

Cette constatation pour nous, socialistes insurrectionnels, et j'y reviens, est extrêmement importante et grave et doit l'être pour vous tous. Voici pourquoi. Il y a actuellement dans ce pays deux grands groupes de populations : d'une part, avec les sans-propriété des grands domaines agricoles, la masse des ouvriers et des salariés, des employés de la ville, chez qui la concentration capitaliste prévue par Marx s'est réalisée, entraînant une mentalité adéquate, comme dirait notre ami Lagardelle...

LAGARDELLE. — Ce n'est pas cela.

HERVÉ. — Je vous l'ai dit sans méchanceté, presque d'une façon joviale.

LAGARDELLE. — Vous êtes toujours jovial.

HERVÉ. — Les uns ont la jovialité en partage, les autres sont plus lugubres. (*Rires.*) D'autre part, à côté de cette évolution industrielle et commerciale qui est certaine dans les centres ouvriers et qui produit ses effets au point de vue psychologique comme au point de vue politique, comme au point de vue de la mentalité révolutionnaire, j'aperçois toute une masse où l'évolution prédite par Marx se fait tellement lentement que certains peuvent la contester. Et alors, permettez-moi de vous faire remarquer que je suis un peu marxiste ; à un certain point de vue, je suis même guesdiste. (*Rires.*) Ce n'est pas une injure. (*Rires et applaudissements.*)

ROLAND. — Qu'est-ce que vous allez prendre parmi vos amis ?

HERVÉ. — Je suis tellement compromis ! Il est certain que j'ai toujours eu, et mes amis aussi, la préoccupation de ce côté économique du problème, le côté le plus important de beaucoup. Donc, côte à côte, je vois deux France, deux classes vraiment intéressantes, celle des petits propriétaires paysans avec ses intérêts, sa situation spéciale, sa mentalité spéciale à un degré différent d'évolution de la classe industrielle des villes, il faut le reconnaître, et d'autre part, la classe industrielle des villes. Alors, je constate ceci : malgré que vous leur prêchiez fort peu les insurrections dans les villes, malgré que vous fassiez votre possible pour qu'ils ne soient pas trop désagréables pour le pouvoir, qu'ils ne fassent pas trop d'escarmouches, malgré cela, ils s'entraînent forcément par cette gymnastique révolutionnaire, citoyen Compère-Morel, ils s'entraînent sans que vous le vouliez, peut-être malgré vous, peut-être avec votre sympathie, j'ose le souhaiter. Les événements, vous entendez bien, commencent à vous dépasser dans les centres ouvriers.

*Plusieurs voix.* — Parfait, bien !

Hervé. — Vous voyez des cadres peu nombreux dans la C. G. T., mais ce sont des cadres seulement; l'armée de réserve des travailleurs et des sans-travail des grandes villes est là toute prête et lorsque dans une localité comme Méru, comme Mazamet, à la veille de la grève, il y a cent personnes dans un syndicat, le lendemain, sous l'explosion de la colère, sous l'explosion de circonstances économiques qui sont au fond de tout cela, toute la classe ouvrière est derrière, et vous avez des mouvements qui tournent à l'émeute et un jour pourraient tourner plus tôt que vous ne le pensez à la révolution, car l'émeute, c'est un prélude de la révolution. (*Applaudissements.*)

Compère-Morel. — Masse inconsciente.

Hervé. — Même les masses inconscientes, surtout lorsqu'il y aura des minorités conscientes qui les entraînent, sont capables de faire une telle œuvre de destruction que lorsque cette destruction est accomplie, il y a des ruines qu'on ne relève pas, vous entendez bien. (*Applaudissements.*) Il faut compter avec les masses inconscientes; ce sont les masses inconscientes qui ont fait en bonne partie, oui des masses inconscientes qui ont fait en bonne partie la Révolution de 1789. En partie, oui. Ce sont des forces dont il faut tenir compte. (*Protestations.*)

Lorsque je constate cela, quand se pose pour moi le problème socialiste qui est un, vous entendez bien, je ne puis m'empêcher de remarquer que le grand facteur de progrès, ce n'est pas la classe des petits propriétaires, c'est le prolétariat qui est l'agent historique, le prolétariat des villes qui, concentré par la grande industrie dans les centres industriels, est l'agent révolutionnaire par excellence, et c'est celui-là surtout que je voudrais protéger dans la prochaine lutte entre le capital et le travail, contre un danger redoutable : l'écrasement possible par les ruraux.

Et alors, ma grande préoccupation, celle de mes amis insurrectionnels, la grande préoccupation de mes camarades paysans de l'Yonne, c'est de travailler quand ce mouvement que nous pressentons, que nous vous annonçons, se produira, à ce qu'il ne soit pas arrêté par les paysans. Et alors, que faisons-nous ? Nous allons au plus

pressé ? Je vous ai dit le côté pratique : organisation syndicale et coopérative ; mais ce qui est très pressé, c'est d'aller dire aux paysans : La presse bourgeoise vous ment lorsqu'elle salit la C. G. T., la grande organisation de classe du prolétariat industriel et agricole. La classe ouvrière, cette classe ouvrière, se trouve dans telles et telles conditions ; elle est obligée, sans avoir au cœur de haine personnelle contre tel ou tel bourgeois, elle est obligée dans cette période de guerre sociale que nous traversons, d'employer des armes qui évidemment peuvent vous choquer, vous paisibles paysans, petits propriétaires, mais qui s'imposent à ceux de vos enfants qui viennent émigrer dans les villes. Ces armes, le sabotage, l'action directe, il faut que vous sachiez ce que c'est. Et nous leur disons, et nous leur montrons que les gens contre lesquels se révoltent les ouvriers des villes, ce sont précisément les mêmes qui prélèvent des dimes énormes sur le matériel agricole, sur les engrais chimiques qu'ils achètent, sur les denrées agricoles qu'ils vendent ; et nous détournons la haine des paysans qui était dirigée contre les ouvriers des villes par la presse bourgeoise, nous détournons cette haine contre la classe capitaliste des villes. Et nous comptons surtout, pas sur les vieux, oh non ! Pour voter... Evidemment, le bulletin d'un vieux vaut autant que le bulletin d'un jeune et il y a d'ailleurs des gens qui restent jeunes à tout âge, même quand ils ont les cheveux blanchis. J'espère bien être un jour de ceux-là... (*Rires*). C'est aux jeunes générations que nous nous adressons pour notre but spécial : la préparation de l'insurrection dont les foyers seront fatalement les centres ouvriers. Nous nous adresserons à qui ? Aux jeunes, et pour atteindre les jeunes, nous nous adresserons au maître d'école des campagnes, non pas pour qu'il soit le prêtre d'une nouvelle religion... nous ne voulons pas qu'on frappe des coups de marteau même socialistes sur la cervelle des jeunes ; mais pour que dans les communes rurales, là où l'instituteur sait qu'il peut développer l'esprit de libre examen des gosses, sous l'œil bienveillant des inspecteurs primaires qui, en bonne partie, ont nos idées. (*Vives interruptions*).

*Une voix.* — Venez dire cela aux instituteurs !

*Une autre.* — Ce sont des âneries !

Hervé. — Permettez que je ne réponde pas à ce braiement... (*Rires*). Vous pouvez me rendre cette justice que je suis relativement peu agressif aujourd'hui, que j'ai droit à un prix de modération... (*Rires*). A ces jeunes, à leur sortie de l'école dans nos campagnes, on peut enseigner la métaphysique soit socialiste, soit syndicaliste ; nous, nous essayons de les prendre par un des points faibles de l'âme paysanne : leur haine de la caserne, leur haine du militarisme, et notre propagande auprès de ces jeunes dans les campagnes est une propagande qui est violemment antimilitariste et qui fait des progrès, je vous assure, dans n'importe quelle campagne où nous allons ; c'est le bout par lequel il faut prendre la jeunesse paysanne. Même au point de vue électoral, je vous recommande ce filon-là, il est très bon.

Compère-Morel. — Nous ne manquons pas de l'employer.

De la Porte. — Les bourgeois ont été les premiers antimilitaristes.

Hervé. — Il faut que je le dise à notre ami Guesde une bonne fois. Ne croyez pas que ce soit pour le plaisir de faire dévier l'attention des jeunes militants du problème économique qui est pour nous la base, que nous faisons tant d'antimilitarisme. L'antimilitarisme est dans la logique de notre propagande insurrectionnelle, de notre conception de la lutte de classe, comme le bulletin de vote est dans la logique de ceux qui veulent la conquête électorale des pouvoirs publics. Ce n'est pas quelque chose d'à part, c'est pour nous le moyen de réaliser la transformation économique qui est pour nous la chose essentielle.

Je vous disais tout à l'heure que nous étions des marxistes, j'avais même lâché le mot de guesdistes. Oui, mais de guesdistes mâtinés de blanquistes. Oui, vous savez, nous sommes toujours pour notre bonne petite mère l'insurrection (*Rires*). Si vous ne comprenez pas, j'espère que le citoyen Vaillant lui, me comprendra. Je dis que nous som-

mes des marxistes mâtinés de blanquisme. Le blanquisme pour nous, c'est la vieille tradition insurrectionnelle, la tradition insurrectionnelle qui, par la nature de ses opérations, est obligée d'avoir une certaine discrétion, qui voit évidemment dans ses groupes se glisser des Azew... On ne les voit pas dans les groupes électoraux, la police n'a pas besoin de se déranger pour cela, elle sait que vous n'y faites rien de dangereux contre l'ordre social ! (*Rires*). Mais cette tradition insurrectionnelle française, c'est une tradition insurrectionnelle qui, si elle a eu ses Azew dès 1848, a eu ses héros et ses martyrs pendant un demi-siècle. Nous sommes des marxistes mâtinés...

*Une voix.* — Abâtardis, quoi ! (*Rires.*)

Hervé. — Non, mâtinés, ou si vous aimez mieux, panachés. Il vous est loisible de ne pas m'écouter ; je suis convaincu que ce que je vais dire, le camarade qui vient de lancer cette aménité ne le comprendra pas, mais je vais le dire quand même. Je dis que nous sommes des marxistes, non pas seulement mâtinés, mais panachés de blanquisme. Et je dis panachés. Je dis qu'il faut à un parti révolutionnaire, vous entendez bien et vous n'avez pas encore renié la Révolution, j'espère, il faut à un parti révolutionnaire un peu de panache, un peu d'auréole, l'auréole pour la persécution, si vous ne voulez pas perdre tout ascendant sur les foules, perdre tout contact avec l'âme des foules. C'est une pshychologie qui fait tordre notre ami Roland... (*Rires*). Je vous ai expliqué comment nous appliquions notre conception révolutionnaire à la propagande agraire. Ceci dit, je vous déclare que par tout ce que nous savons de nos camarades du Parti, aussi bien ceux de ce côté-ci, que ceux de ce côté-là, nous nous trouvons suffisamment différents de vous, même de notre ami Vaillant. Nous nous trouvons suffisamment éloignés de vous, non pas pour quitter le Parti, mais pour réclamer à l'intérieur du Parti notre place, vous entendez bien, et cette place, nous vous la demanderons tout à l'heure dans la C. A. P. (*Applaudissements.*)

Jaurès. — Quelques minutes seulement. Pour bien des

raisons, je ne m'exposerai pas à excéder mon tour de parole.

Je ne veux pas répondre en ce moment-ci à Hervé, car il a élargi le problème et je crois que nous retrouverons tout à l'heure, à propos de la tactique électorale et de l'attitude politique du Parti, la question qu'il a soulevée. J'en reviens très simplement et très modestement à la question de la propagande agraire, non pas pour aborder dans les quelques minutes qui me restent cet immense problème, mais simplement pour poser au rapporteur, — dont j'ai vivement applaudi le discours, dont j'ai lu le rapport avec le plus vif intérêt et que je remercie, quoique je ne sois pas sur tous les points de son avis, d'être allé directement au problème, d'avoir parlé un langage à la fois socialiste et intelligible aux travailleurs paysans, — pour lui adresser quelques questions, lui demander quelques éclaircissements.

Et d'abord, est-ce qu'il ne craint point d'avoir présenté la situation des propriétaires paysans sous un jour un peu pessimiste ? Non pas que je veuille entrer dans les vues optimistes du ministre de l'agriculture. Il serait intéressant de soumettre l'exposé de M. Ruau à une analyse critique, il est d'un optimiste gouvernemental incomparable. Lorsque, dans une région, des paysans acquièrent des lambeaux de propriété, M. Ruau s'écrie : Faut-il qu'il y ait de la prospérité dans la démocratie rurale pour que les paysans achètent la terre ! Et dans les régions où les paysans sont obligés de vendre, M. Ruau dit: Faut-il que les simples journaliers de la terre soient dans une condition heureuse pour que les propriétaires paysans aiment mieux se décharger de la propriété pour devenir de simples prolétaires ? (*Rires*). Avec cette interprétation, tout est admirable. Pour moi, je veux retenir seulement du langage de M. Ruau, ceci : il prétend que la petite propriété est en pleine prospérité et que la petite culture l'emporte bien souvent sur la grande culture, non seulement parce qu'elle dispose, dit-il, de plus de main-d'œuvre, — et c'est l'aveu des fatigues auxquelles les petits propriétaires paysans sont obligés de se vouer, — mais aussi, dit-il, elle l'emporte bien souvent par l'outillage même, par l'appli-

cation des progrès scientifiques nouveau, par l'esprit de recherche et d'initiative.

Si cela est vrai, toutes les raisons données jusqu'ici par les économistes pour défendre l'existence de la grande propriété bourgeoise disparaissent. M. Leroy-Beaulieu l'a justifiée en disant qu'elle est l'initiatrice nécessaire et exclusive du progrès. Si c'est le paysan qui est, d'après M. Ruau, la force génératrice du progrès, voilà que pour le ministre de l'agriculture, la grande propriété bourgeoise et rentière est formellement condamnée. Quant à nous, nous ne retenons qu'une chose, c'est que M. Ruau proclame que la petite propriété a une supériorité en ce que le paysan travaillant pour lui-même, travaille avec joie, et qu'il constate cependant, d'autre part, que la grande propriété a souvent la supériorité de l'outillage. C'est donc que la doctrine socialiste est doublement justifiée, puisque nous voulons préparer des formes de propriété et d'exploitation rurales où les travailleurs auront cette double force de travailler pour eux-mêmes et de travailler avec toute la force d'un outillage perfectionné. Je n'abonde donc pas dans l'optimisme gouvernemental, mais je demande à Compère-Morel s'il ne se paie pas de mots lorsque, après avoir constaté la permanence, la survivance de la petite propriété paysanne, il dit: Elle ne survit économiquement, socialement, que parce que le paysan, pour la garder, est obligé par l'excès du labeur de se tuer lui-même.

Compère-Morel. — C'est exact.

Jaurès. — Est-ce que c'est physiologiquement exact ? Voulez-vous dire que la petite culture oblige aujourd'hui ceux qui l'exercent à une telle dépense de forces que, physiologiquement, la race des propriétaires paysans decline ? Si vous le disiez, je crois qu'il vous serait difficile d'apporter des statistiques établissant que la durée de la vie dans la démocratie des petits propriétaires paysans est inférieure à ce qu'elle est ailleurs. Je crois qu'elle est à bien des égards supérieure. Et si je dis cela, c'est pour que nous nous mettions bien en face de ce fait, que nous ne pouvons pas attendre à brève échéance, nous ne pouvons pas annoncer la disparition ou économique ou physiolo-

gique de la petite propriété paysanne, et il faut nous mettre en face d'elle comme en face d'un fait. Eh bien, je dis que même si on croit que la petite propriété paysanne doit se survivre, peut se survivre, même si on croit qu'elle n'entraîne pas, et surtout en certaines périodes, pour les paysans, les excès de fatigue et de misère que vous signalez, même alors, la propagande socialiste reste possible et nécessaire. Ces millions de petits propriétaires paysans même alors, nous pouvons les appeler à nous en leur montrant que dans une organisation meilleure, il y aura cependant pour eux plus de garanties, plus de bien-être, plus de sécurité, plus d'indépendance, plus de joie, et nous pouvons, en effet, préparer les formes intermédiaires ou les formes éducatives. Et c'est là que je trouve en passant la question des coopératives paysannes.

Je ne crois pas qu'elle soit, moi non plus, la solution suprême, et j'accorde à Héliès qu'il ne faut pas que la production coopérative paysanne ou artisane se développe sans contrepoids, sans contrôle; je crois que le contrôle social des consommateurs, des coopératives de consommation, est un contrôle nécessaire, mais je crois malgré tout que ces coopératives de production, ainsi contrôlées, de plus en plus fédérées entre elles, pour éviter entre elles le choc des concurrences, peuvent devenir une éducation, une préparation, peuvent se pénétrer de plus en plus de socialisme, peuvent incorporer, à l'idée et au fait de la propriété individuelle paysanne, des éléments toujours plus nombreux de pensée collective, de propriété collective. Je crois que les paysans seront obligés d'abandonner, non pas toute leur propriété individuelle, mais une partie grandissante de leur droit individuel de propriété; qu'ils seront obligés pour l'application de la technique paysanne, pour le développement de toutes les forces de production, d'accorder dans les coopératives, sur leurs parts, une influence croissante à l'esprit d'ensemble, à l'action d'ensemble. Et qu'ainsi la propriété paysanne pourra être graduellement assimilée ou du moins rendue assimilable à l'organisation finale du socialisme et de la propriété collective.

Je demande à Compère-Morel, c'est ma première question, s'il ne croit pas utile sur ce point de dissiper quel-

ques malentendus et quelques formules de pessimisme outré qui ne répondraient pas à la réalité de la vie paysanne. Puis il y a une deuxième question que je me borne à poser en vous priant de ne voir dans le fait que je la pose aucune indication sur la solution que j'ai personnellement à proposer. Je n'ai pas le temps de discuter les solutions, je prends simplement le problème.

Il n'y a pas que la propriété paysanne. Comme nous sommes préoccupés de conquérir les millions de petits propriétaires paysans et que c'est là notre tâche la plus difficile, c'est sur ce point du problème que nous concentrons dans ce Congrès presque toute la lumière. Mais il reste ce fait que même si la propriété paysanne ne décroît pas, on est bien obligé de constater qu'elle n'occupe qu'un tiers de la surface cultivable. C'est une légende de dire que la France est le pays de la petite propriété. Oh ! par rapport à l'Angleterre, soit; mais en soi, directement, lorsqu'un pays, pour les deux tiers au moins de son sol cultivable, et dans ces deux tiers rentrent quelques-unes des parties les plus riches du territoire de la France, lorsque ce pays, pour les deux tiers, est matière de rente, objet de propriété bourgeoise, c'est abuser des mots que de dire que ce pays est un pays de petite propriété.

Et alors qu'allons-nous apporter à ceux qui travaillent la terre pour fournir la rente à la propriété bourgeoise ? Vous annoncez au nom du socialisme, et nous sommes tous d'accord, que vous socialiserez la grande propriété et vous entendez par là en somme la propriété bourgeoise, celle qui est matière de rente et non pas instrument de travail. Ce n'est pas une question de superficie, c'est une question de rapport entre la propriété et le travail. Cette socialisation, quand la ferez-vous ? Attendrez-vous pour essayer de transférer aux paysans la terre qu'ils ne possèdent pas à l'heure présente et qu'ils travaillent pour des maitres, le Parti socialiste attendra-t-il pour proposer des mesures législatives en ce sens l'heure de sa victoire totale ?

Voici ce que je veux dire: Il y a depuis quelques années en Angleterre un mouvement, un effort pour créer par des mesures législatives la propriété paysanne, la petite propriété, pour donner aux paysans la propriété de la

terre. Vous savez que les comtés ont reçu le droit d'exproprier par leurs décisions propres la grande propriété et de la transmettre aux paysans dans des conditions qui la leur rendent accessible. Vous connaissez même les débats qui se sont élevés à ce sujet à la Chambre des Communes entre le gouvernement libéral d'une part et la Chambre des Lords de l'autre. La Chambre des Lords voulait que la terre fût rétrocédée par les comtés après expropriation aux paysans à titre de petite propriété absolue. La Chambre des Communes, le gouvernement libéral ont voulu que le comté restât propriétaire.

Je vous demande, et encore une fois je suggère la question et ne suggère aucune solution, — mais il me semble qu'il y a là une lacune de votre propre rapport, — croyez-vous que nous devons attendre l'œuvre de la victoire totale du socialisme pour proposer une mesure transférant aux paysans la terre qu'ils travaillent aujourd'hui pour d'autres ? Il ne s'agit pas nécessairement de la lui transférer à titre de petite propriété.

Lafargue. — Vous dites qu'il y a une lacune, mais je crois qu'il y a une lacune aussi dans ce que vous venez de dire.

Jaurès. — Forcément.

Lafargue. — Celle-ci : c'est que la grande propriété foncière en Angleterre, parce qu'elle est concurrencée par la propriété foncière d'Amérique et d'autres pays, donne une rente foncière très petite et les grands propriétaires fonciers sont enchantés de se faire acheter à des taux énormes, colossaux, comme le chemin de fer de l'Ouest a été racheté par l'État.

Jaurès. — Vous voyez le péril de ces interventions, forcément et réglementairement très brèves ; et d'ailleurs, je le dis sans aucune coquetterie, mes forces ne me permettraient pas de soutenir le débat. Je ne prétends pas indiquer ou suggérer une solution, je dis qu'alors que se produisent pour transférer la propriété du sol aux paysans, ailleurs, de vastes combinaisons, nous n'avons pas le droit d'ignorer le problème ; nous pouvons, après l'avoir posé,

écarter la solution; mais nous ne pouvons pas ignorer le problème et je dis qu'il ne s'agit pas nécessairement, après avoir exproprié les grands domaines, de les remettre en les morcelant à des propriétaires habituels. Vous pouvez concevoir une combinaison dans laquelle ils seraient remis aux travailleurs ou à des associations coopératives de production paysannes. Je demande que la Commission qui examinera dans la suite l'action agraire du Parti socialiste étudie ce problème.

Une dernière question. Compère-Morel a constaté que si la concentration de la terre, de la propriété foncière, était directement peu accusée, elle était beaucoup plus forte en ce qui touche les entreprises qui dominent le marché sur lequel les paysans portent leurs produits.

Je ne voudrais pas avoir l'air, après avoir pris la montre du président pour me rappeler l'heure, de laisser croire que c'était pour l'empêcher lui-même de la voir. (*Rires*)... Vous constatez que les sucriers dominent le marché de la betterave, que les grands entrepositaires de vins dominent le marché viticole; que les grands entrepreneurs ou les grands intermédiaires des Halles dominent la production de fruits, de légumes et de fleurs, et vous dites aux paysans: Voilà pour toi aussi l'ennemi, c'est le capital. Et vous faites ainsi marcher contre le capital les bataillons paysans confondus avec les bataillons ouvriers. C'est excellent et voici ce que je demande: est-ce que vous écartez l'idée d'une transformation immédiate en service public, en propriété publique, qui serait gérée à la fois par la nation et par des groupements de cultivateurs, de producteurs paysans; écartez-vous l'idée de la transformation en service public de ces grands monopoles capitalistes ? Dirons-nous simplement au paysan betteravier: Le grand sucrier, le grand raffineur, voilà ton maître, voilà l'ennemi; ou bien lui dirons-nous: Ces sucreries, ces raffineries, nous allons dès maintenant en faire des propriétés nationales, à la gestion desquelles les travailleurs paysans syndiqués seront admis.

Vous entendez bien, Compère-Morel, le sens et la portée de ma question; il est impossible de l'éluder, et je termine, après avoir simplement posé ces problèmes, pour que

nous nous éclairions les uns les autres en me félicitant que ce Congrès soit pour le problème agraire non pas une conclusion, mais un point de départ. Dès maintenant, éclairés, avertis par les discussions qui se sont produites ici, les délégués des Fédérations étudieront plus exactement plus profondément l'état de la propriété rurale, et c'est sur une documentation toujours plus solide, toujours plus exacte que nous opérerons désormais notre propagande agraire, notre cahier des revendications paysannes.

Pour moi, j'ai confiance, je crois qu'il est faux de briser ainsi en deux, comme l'a fait Hervé tout à l'heure, la France du travail; je crois que Lagardelle lui-même a exagéré, a creusé outre mesure l'abîme entre les prolétaires ouvriers et les petits propriétaires paysans. Certes, je ne méconnais pas la différence des milieux, la différence des esprits, mais je ne crois pas vrai de dire qu'en France, le socialisme ait une origine exclusivement industrielle, une base exclusivement industrielle. Il y a eu dans le passé des révoltes de paysans avant les révoltes d'ouvriers; il y a eu un esprit révolutionnaire paysan, il y a eu sous la Révolution, à la naissance du Babouvisme, une inspiration paysanne. Les premiers programmes communistes de Babeuf sont d'origine agraire, d'application et d'inspiration agraire. Pour moi, je crois que nous pourrons grouper à côté des travailleurs ouvriers le million de petits propriétaires paysans; je crois que nous pourrons faire de cela une grande armée marchant à la même bataille, allant au même but, et c'est dans cet esprit, c'est avec cette volonté, que nous allons aborder la propagande paysanne. Non pas pour raconter aux paysans des fantaisies, des paradoxes, non pas avec l'idée que nous leur offrirons une méthode quelconque qui, en un jour, en une minute, sans erreur, sans surprise, sans accident, leur permettra de s'émanciper. Ah ! il est facile à Hervé de triompher contre la propagande socialiste, contre le Parti socialiste, contre la conquête ouvrière et paysanne du pouvoir politique; il lui est facile de triompher des défaillances de quelques hommes. Ces défaillances, elles ne se produiront plus, comme je l'ai dit ici l'autre soir, quand le prolétariat ouvrier et paysan sera assez organisé pour que ceux qui l'auront

servi un jour soient acculés à tomber dans le néant au lendemain de la défaillance. (*Applaudissements.*)

Et il n'y a pas de méthode, il n'y a pas de formule qui proteste contre cela, car moi, j'aurais pu plus directement appliquer à la grève générale ce qu'Hervé appliquait à la conquête parlementaire. (*Approbation.*) Et je considérerais comme une injustice, comme une ineptie, de condamner la grève générale par le seul fait qu'un de ses propagandistes aurait mal tourné. Mais la prison elle-même, Hervé, ne protège pas... Je ne suis même pas sûr qu'elle protège tout le temps qu'on y est... (*Rires*). En tout cas, elle ne protège pas toujours le lendemain, et parmi les libérés du socialisme, s'il y a vous, il y en a eu d'autres, et si vous tourniez comme eux, vous tourneriez mal. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas par des fantaisies de cet ordre que vous affranchirez le prolétariat ouvrier et paysan. Oui, il faut des minorités ardentes et conscientes; oui, il faut un grand idéal et un grand courage; mais il faut aussi une propagande méthodique, assurée, réfléchie, qui aille toucher jusqu'au fond de la nation les énergies du peuple opprimé.

Vous parliez de la révolution bourgeoise. Oui, elle a pu être faite à certaines heures par des minorités exaltées, mais cela seul a survécu d'elles, cela seul a résisté aux contre-révolutions, aux restaurations, aux dictatures, qui avait été voulu par la presque unanimité du monde du travail. Ce n'est qu'à une grande œuvre de ce genre que nous allons travailler, et pour moi, je ne crains pas qu'une masse paysanne inerte et paresseuse, vienne opprimer le grand mouvement ouvrier, je crois que ces deux flammes d'origine diverse se rejoindront, se mêleront et en se mêlant accroîtront leur intensité et leur puissance. Voilà ce que je crois, voilà ce que j'espère, et c'est une des raisons pour lesquelles je ne veux pas renoncer à l'action politique, parce que vous ne conquerrez les paysans que par l'action multiple. Oui, les syndicats d'ouvriers agricoles ! oui, l'organisation économique ! mais vous êtes bien injuste pour la lutte politique, vous oubliez que dans les villages, dans les champs, sur l'étendue de nos montagnes, au creux de nos vallées, bien souvent, les petits proprié-

taires paysans opprimés dans l'ombre d'un château, menacés d'être boycottés s'ils votent avec les révolutionnaires de la ville, n'ont cependant que leur bulletin de vote pour affirmer leur instinct de lutte de classe... (*Applaudissements*). Je le répète, au feu de la revendication ouvrière se mêlera le feu de la revendication paysanne et c'est alors seulement que le bloc du vieux monde fondra. (*Vifs applaudissements.*)

Jules Guesde. — Camarades, appelé le dernier à prendre la parole dans ce débat, je voudrais résumer pour ainsi dire et le problème lui-même et les moyens divers qui ont été apportés ici en vue de le résoudre, non plus en paroles mais en actes.

Le problème qu'a abordé le Congrès de Saint-Etienne, après le Congrès de Toulouse, est celui-ci : Comment le socialisme peut-il et doit-il pénétrer dans les campagnes ? Comment est-il possible d'assurer, au prolétariat particulièrement industriel organisé et en mouvement pour son affranchissement et l'affranchissement de l'humanité entière, le concours de ceux de la terre, des paysans, qui en France représentent la moitié, 50 o/o, de la nation elle-même ? C'est bien là tout le problème, et j'ai constaté avec joie que lorsqu'on examine, par le détail, lorsqu'on décompose en ses divers éléments cette population terrienne, nous sommes, tous ceux qui ont parlé sont d'accord sur la conduite à tenir à l'égard du plus grand nombre de ces éléments.

Vis-à-vis des dépossédés du sol, la propagande socialiste, l'action socialiste est et doit rester la même que vis-à-vis des dépossédés de l'industrie ou du commerce. Nous n'avons sur ce point aucune note nouvelle à donner. Nous avons à tenir aux prolétaires de l'agriculture le langage que nous tenons aux prolétaires de l'industrie. Nous avons à leur expliquer que salariés, simple force de travail, marchandise-travail, ils ne peuvent rien espérer de la société capitaliste, c'est-à-dire tant qu'ils resteront à l'état de marchandise, et que la seule manière d'en finir avec leur servitude qui tient à leur sans-propriété, c'est d'arriver à la propriété, sous la seule forme où cette propriété puisse être

accessible à l'ensemble des hommes : la forme collective ou sociale. (*Approbation.*)

De ce côté-là, répétons-le, aucune différence entre la propagande industrielle et la propagande agricole au point de vue socialiste.

Un autre élément qui a été évoqué par le citoyen Compère-Morel et par d'autres délégués, c'est l'élément petit-fermier, métayer, colon. Mais ceux-là aussi sont des sans-propriété, ceux-là aussi, pour travailler pour eux-mêmes, sont obligés de travailler pour d'autres, qui ont monopolisé le sol. Et pour ceux-là également, par suite, nous n'avons pas à modifier notre propagande générale ; nous avons à leur dire et à leur redire que leur misère ne cessera, ne peut cesser, que lorsqu'ils auront été remis en possession, sous la forme sociale.

On l'a rappelé ici, le prélèvement qu'il leur faut subir représente cinq fois plus que la dîme féodale d'avant 1789. Ce qui ouvre la voie toute grande à notre action totale, que nous n'avons qu'à continuer, sans innovation d'aucune sorte.

J'arrive à la grande propriété, à la propriété à fermiers et à métayers. Et j'indique que pour cette propriété éminemment capitaliste, il n'y a pas à conclure différemment que pour la propriété capitaliste en général, qu'il s'agisse d'usines ou de mines, du sol ou du sous-sol. De ce côté-là encore il n'y a qu'une mesure à préconiser — en attendant l'acte, qui, je l'espère, ne se fera pas trop attendre — c'est l'expropriation, la reprise par la société, le jour où une force ouvrière, où une force prolétarienne suffisante aura été constituée, qui en s'emparant du Gouvernement, en prenant le pouvoir, pourra et devra alors procéder à cette reprise collective. (*Approbation.*)

En réalité, la seule inconnue, le seul point d'interrogation pour notre propagande, c'est la petite propriété, là où dans les campagnes nous nous heurtons à un propriétaire qui est en même temps un travailleur, où nous rencontrons réunis dans les mêmes mains, je ne dirai pas le capital et le travail (car ce morceau de terre-là n'est pas un véritable capital) mais la propriété et le travail, où le travailleur, quoique propriétaire, n'est pas un exploiteur, mais

un exploité : exploité par lui-même, par le milieu capitaliste qui l'écrase, dans tous les actes d'achat et de vente auxquels il est condamné. Oui, se sont ces trois millions de petits propriétaires travailleurs qui, évidemment, constituent, non pas un écueil pour l'action socialiste, mais le problème qu'il nous faut résoudre pour que l'action socialiste puisse aboutir.

Cette petite propriété paysanne, pouvons-nous, comme il en a été question ici-même, la confondre avec l'ensemble de la propriété capitaliste ? Pouvons-nous l'assimiler aux grands domaines, à la propriété de ceux qui possèdent sans cultiver, sans travailler, en faisant cultiver et en faisant travailler ? Je réponds sans hésiter : non. Je dis qu'il est impossible de faire une pareille confusion. D'abord, vous n'en avez pas le droit : là où la propriété et le travail sont réunis dans la même main, il n'y a pas lieu à intervention sociale, il n'y a pas lieu à expropriation. Cette expropriation-là serait un vol, ce qu'il y a de plus contraire à ce que poursuit le Parti socialiste, qui n'a qu'un but : la restitution. (*Vive approbation.*) Là où la propriété a été arrachée au travail, notre devoir est de remettre cette propriété entre les mains des travailleurs. Nous sommes venus, je le répète, pour restituer et non pour prendre. (*Applaudissements.*) Et nous donnerions au socialisme figure de voleur si nous le présentions ou le laissions présenter comme voulant mettre sa main, même la main de la collectivité, de l'humanité, sur une propriété qui est cultivée, qui est travaillée par celui qui la possède et n'exploite que lui-même.

Mais vous ne le pouvez pas pour une autre raison encore : parce que ce serait aller contre l'émancipation générale de l'humanité, contre l'affranchissement du travail, contre la révolution sociale. En prêtant gratuitement au socialisme une pareille physionomie, cette attitude de menace vis-à-vis des petits propriétaires du sol, vous feriez une œuvre de conservation, de réaction sociale ; vous dresseriez sur la voie du prolétariat organisé, en obstacle insurmontable, les millions de fourches paysannes derrière les fusils de l'obéissance passive, faisant balle ou cible commune contre l'aboutissant révolutionnaire.

Vous ne le pouvez pas, vous ne le devez pas. Vous devez aller au propriétaire paysan, la propagande socialiste doit

aller à lui, non pas en l'illusionnant sur le sort qui l'attend — et qu'il ne dépend pas de nous de changer — mais en dégageant le parti de la révolution sociale, en dégageant le socialisme des violences qu'on lui a prêtées contre Jacques Bonhomme.

Il faut lui dire ce qui est : « Ce n'est pas le socialisme triomphant, ce n'est pas le prolétariat maître du pouvoir politique, ce n'est pas la révolution sociale accomplie qui t'enlèvera ton lopin de terre; non, ce qui t'arrachera à ton sol, si la révolution sociale ne venait pas assez vite, c'est la concurrence de la grande propriété terrienne, ce sont toutes les puissances dévorantes du capitalisme qui te pénètre de plus en plus et t'enveloppe : c'est cela qui fera le divorce entre le sol et toi. Et nous, quand nous serons les maîtres, nous nous présenterons à toi, non pas en spoliateurs, mais en libérateurs. Nous te libérerons de toutes les charges qui pèsent aujourd'hui sur toi, nous te débarrasserons de l'usure, de l'impôt, de la dette chirographaire et hypothécaire; tout cela nous l'enlèverons de dessus tes épaules, allégées d'autant.

« Et malgré cela, dans la société de demain, il viendra un moment où, instruit par l'expérience (car le paysan croit surtout, pour ne pas dire exclusivement à l'expérience), quand tu verras la somme de liberté, quand tu verras la somme de bien-être qui existe pour tes frères d'aujourd'hui sur la terre devenue sociale, dans la grande agriculture collective, c'est toi qui viendras demander qu'on annexe ta parcelle de terre à la grande terre sociale, à la grande terre collective, à la grand terre humaine. » (*Vifs applaudissements.*)

Voilà le langage que la propagande socialiste doit tenir au paysan propriétaire si nous ne voulons pas, je le répète, l'ajouter comme un obstacle aux autres obstacles que le prolétariat en travail de révolution rencontre dans sa marche en avant, si nous voulons nous le rendre favorable, si nous voulons au moins obtenir sa neutralité. Je ne partage pas la manière de voir de Jaurès et d'autres camarades lorsque, parlant presque comme le ministre de l'Agriculture, ils nous disaient tout à l'heure : Il n'est pas certain que la petite propriété soit condamnée, il n'est pas même démontré qu'elle ne se développera pas et ne pourra

pas survivre à la présente société. Mais j'observe que plus la petite propriété serait vivante, moins elle serait vouée à la mort et plus il serait nécessaire de la mettre dans notre jeu, ou, plus exactement, de ne pas la mettre dans le jeu de nos adversaires.

En effet, camarades, pourquoi ne pas le dire tout haut, ne m'en étant jamais caché ni dans nos Congrès ni ailleurs — je suis resté un révolutionnaire, je suis resté un insurgé. Je crois et j'ai toujours cru que c'est violemment, par la force, que ce n'est pas pacifiquement, que ce n'est pas légalement que se fera la transformation... (*Vifs applaudissements sur certains bancs.*)

J'ai toujours soutenu et affirmé, instruit par les leçons de l'histoire — vous pouvez feuilleter toutes les pages de ce grand-livre et vous ne trouverez à aucun moment une classe privilégiée qui se suicide : on la suicide — que le devoir du prolétariat, la fonction du prolétariat est de suicider la bourgeoisie capitaliste, qui ne s'en ira que le jour où vous l'aurez chassée. Et plus je crois à la solution révolutionnaire du problème social, plus j'attache et je dois attacher d'importance à ce que nous ne mettions pas contre nous, dans le coup d'épaule que nous aurons à donner, une partie aussi nombreuse du peuple des campagnes.

Je dis que l'intérêt des ouvriers des villes, l'intérêt de ceux qui sont décidés à aller jusqu'au bout de l'effort révolutionnaire pour l'affranchissement du travail et de la société, est de mettre de leur côté le monde de la terre. Pour le salarié agricole, c'est chose facile, comme pour le petit fermier et le métayer. Reste le petit propriétaire et, je le répète, c'est en nous présentant à lui, sans lui dissimuler le sort qui l'attend... (*Approbation.*) ...mais en l'appelant à s'organiser et à se défendre contre le milieu qui le tue et que nous sommes seuls à combattre; c'est en prenant notre part de ses luttes avec les armes — si insuffisantes soient-elles — qui sont à sa portée et à la nôtre, que nous pouvons jeter le pont nécessaire entre lui et nous.

Ce qui n'est pas, mais pas du tout contradictoire avec la transformation générale de la société que nous devons toujours préconiser comme inéluctable aussi bien au paysan propriétaire qu'au journalier agricole, parce que en le

prenant par ses intérêts immédiats nous ne le mettons pas seulement de notre côté de la barricade, nous le préparons à cette transformation.

Comme le fait très bien observer, dans son rapport, Compère-Morel, autant isolé, réduit à lui-même, le petit paysan est la proie des intermédiaires, marchands d'engrais, de machines, de semences, etc., autant en se groupant, en se formant en coopératives de crédit agricole, d'achat et de vente, non seulement il peut rendre moins mauvaise sa situation, mais sa mentalité se transforme et il arrivera à comprendre et à accepter l'ordre de demain, l'ordre socialiste.

C'est dans cette voie qu'il nous faut le pousser. Mais peut-on aller au-delà ? On a fait allusion à des mesures plus vastes qu'il serait possible d'aborder et qui abriteraient alors la petite propriété paysanne on ne sait pas pour combien de temps.

Eh bien, en admettant qu'elles ne soient pas le dernier mot de l'utopie, et avant de les examiner dans leur détail, ces mesures, je m'en défie quelque peu, je les considère comme plus aptes à éloigner l'échéance libératrice qu'à la rapprocher... (*Approbation.*) Je dis que si vous créez, si vous étiez en mesure de créer un milieu véritablement habitable pour ceux qui possèdent le sol à l'état fragmentaire d'aujourd'hui, vous auriez reculé le moment où, pour la paix et le bonheur de tous ses membres, l'humanité en reprendra possession en bloc. Et dans le calvaire qu'elle est condamnée à monter, notre devoir est d'éviter à cette humanité souffrante une nouvelle et inutile station.

Il n'est pas jusqu'aux coopératives, dont on parlait tout à l'heure, qui ne puissent éventuellement présenter certains dangers, les petits possédants qui les composent pouvant entrer en conflit avec l'élément plus particulièrement prolétarien qui les entoure. Lorsque, par exemple, des vignerons s'entendent pour mettre en commun leur vin, leurs vignes, voire leurs terres afin d'en tirer un plus grand profit, non seulement la main-d'œuvre agricole restée en dehors de la combinaison n'en retirera aucun avantage, mais rien ne dit que, par endroit au moins, elle ne rencontrera pas dans ces exploiteurs collectifs — et d'autant plus

puissants — des conditions plus dures et dont nous serions quelque peu responsables. Ce qui ne doit pas être sans nous préoccuper.

Il est indispensable que le Parti socialiste n'oublie jamais qu'il est et doit rester avant tout le parti des sans-propriété — même contre ceux dont la propriété est illusoire et qu'il s'agit, en leur ouvrant les yeux sur leurs véritables intérêts, d'enlever à l'ennemi — et que nous ne sacrifions en aucune circonstance nos soldats de première ligne, ces prolétaires déjà acquis ou à acquérir qui sont, en même temps que la raison d'être, le moyen de la Révolution sociale. (*Applaudissements.*)

En dehors de ces moyens en tous cas qui, s'ils présentent du pour et du contre, ont pour effet, en désindividualisant le cerveau des paysans propriétaires, de les préparer à la société socialiste, il a été question de mesures plus générales. On a rappelé qu'en Angleterre, où la grande propriété domine, la loi est mise en mouvement depuis quelque temps pour créer, non pas une petite propriété, mais une petite possession pour ainsi dire usufruitière du sol.

Je comprends certes très bien, en dehors de l'explication fournie par Lafargue, — de l'intérêt que les landlords ont à se faire exproprier dans la société d'aujourd'hui de terres qui produisent très peu, quand elles produisent quelque chose — je comprends très bien comment, au point de vue de la conservation sociale, en donnant un semblant de satisfaction à quelques-uns, et en dégorgeant le marché du travail, la bourgeoisie libérale anglaise cherche à s'assurer un certain nombre d'années de paix et de jouissance, à mettre une rallonge à sa survie.

Mais l'avantage pour le prolétariat, pour le socialisme, je ne le vois. Ce sont là des mesures qu'on peut prendre contre nous, ce ne sont pas des mesures que nous pouvons demander contre nous-mêmes.

On a dit encore autre chose : on a dit qu'aux betteraviers, indignement exploités par la grande industrie sucrière, on pourrait donner à poursuivre le monopole du sucre par l'Etat, qu'il y aurait là un allégement... Mais, d'une part, les producteurs de betteraves sont des propriétaires, ce ne

sont pas des salariés. C'est par suite au secours d'une fraction de la classe nantie que cette réforme serait accomplie. D'autre part, camarades, ce qu'elle coûterait, les centaines de millions qu'exigerait un pareil rachat devraient être prélevés sur les contribuables... (*Approbation sur certains bancs*) sur ces contribuables au premier rang desquels sont les ouvriers écrasés par les impôts indirects, sans compter le joug accru que le nouveau service prétendu public ferait peser sur la partie des travailleurs passés au service de l'Etat-patron. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Je n'ignore pas que contre cet Etat-patron se sont produits depuis quelque temps certains mouvements, que pour ma part je considère comme ayant été très exagérés, tout en permettant d'espérer que, malgré ses conditions spéciales, ce qu'on a appelé le prolétariat administratif rejoindra dans son œuvre d'affranchissement le prolétariat en général.

Mais ce que je sais, c'est que, partout dans la société actuelle se sont constitués des services dits publics, les travailleurs de ces services ont senti s'appesantir sur eux une servitude alourdie. Je sais que partout, par exemple, où les chemins de fer ont été soit repris par l'Etat, comme en Italie et en Allemagne, soit créés par l'Etat comme en Belgique, les serfs de ces voies ferrées ont été infériorisés dans leurs moyens de défense et d'action par des lois spéciales; et je me demande, encore une fois, pourquoi et comment, à quel titre et dans quel but, nous irions enlever à la liberté relative de ses mouvements que lui laisse l'industrie privée une fraction du prolétariat pour la mettre à la double boucle du travail d'Etat, de l'Etat à la fois patron et gendarme !

Ce n'est ni sous cette forme, ni à ce prix que le socialisme organisé peut venir au secours de nos frères des campagnes. Ce qui doit dominer et inspirer toute notre propagande, c'est le but qu'elle poursuit : la transformation de l'ordre capitaliste, car tous les éléments matériels de la nouvelle société existent dans la société actuelle. (*Applaudissements.*)

Ce qui manque seul, c'est le facteur humain, c'est la conscience ouvrière, c'est la volonté prolétarienne. Aussi nous

faut-il mettre toujours et sans nous lasser devant les yeux des travailleurs, de ceux des champs comme de ceux des villes, cette société nouvelle de bien-être et de liberté, et leur démontrer qu'elle sera quand ils le voudront. Car jamais on ne me fera croire que l'effort souvent pénible, quelquefois héroïque, que certains espèrent obtenir pour une amélioration d'un millième, on ne l'obtiendra pas pour la libération complète. Notre révolutionnarisme à ce point de vue est cent fois plus pratique qu'un réformisme qui, en réduisant le résultat à poursuivre, réduit nécessairement les raisons d'action pour le prolétariat.

Oui, camarades, nous devons d'autant plus, partout et toujours, conclure à la société nouvelle qui n'attend, pour être, qu'un geste du monde du travail, que tout pousse à la solution socialiste immédiate, — sauf les socialistes, allais-je dire —. Est-ce que, quand une grande crise éclate, comme la crise viticole qui fait surgir pour des centaines de milliers d'hommes la misère et la faim de la sur-richesse du sol, de la surabondance des produits, ce n'est pas une grande école socialiste qui s'ouvre pour ces victimes mêmes ? Est-ce que, par suite, notre devoir n'est pas de nous dresser devant le régime capitaliste pour exposer que c'est là son œuvre, son effet nécessaire ; non pas un accident, mais la règle de ce régime, et ne pouvant disparaître qu'avec lui ? Après les vignerons, ce seront les bétaillistes qui seront frappés à leur tour, parce que la surproduction, avec ses conséquences homicides, est la loi de l'ordre actuel. Les tarifs de douane, auxquels on a fait allusion, n'agiront pas dans un autre sens. Facteur révolutionnaire, ils précipiteront la surproduction des produits qu'ils tendent à protéger. D'ici cinq ou six ans, vous aurez une surproduction de blé en France. Que les tarifs de douane aient permis aux producteurs de blé d'augmenter leurs profits, de vendre plus cher leur blé, c'est entendu ; mais ils vont payer ce supplément de profits d'hier par la mévente de demain, par un abaissement de prix. Et au lieu de tirer de toutes ces leçons de choses, de toutes ces crises qui travaillent pour nous, la conclusion nécessaire et unique : « Il faut en finir avec l'état d'anarchie et de désordre dont nous mourons ; il faut qu'organisés, vous vous empariez du

gouvernement, du pouvoir politique pour l'expropriation des voleurs et la remise en possession de l'immense majorité des volés, produisant alors unitairement, dans l'ordre et l'harmonie »; au lieu de cela, nous éparpillerions nos efforts, les dépensant à l'invention de remèdes locaux, partiels, qui ne remédieront, qui ne peuvent remédier à rien ? Oh ! prenons garde qu'avec une pareille politique, ce soit la faillite à terme, mais certaine du socialisme, parce que, au bout de ces prétendues solutions immédiates qui laisseraient subsister tout le problème, ce serait la déception des masses, l'écœurement inévitable. On nous montrerait le poing de toutes parts, et ce que disait Hervé se justifierait : Après la banqueroute radicale, ce serait la banqueroute socialiste. (*Applaudissements.*)

Telle doit être notre propagande au point de vue agraire, nous devons être aux champs les socialistes que nous sommes à la ville, en nous efforçant même d'être à la ville les socialistes complets que nous n'avons pas toujours été. (*Applaudissements sur certains bancs.*) Il faut nous dire que de ce côté-là il doit y avoir une espèce de revision spontanée et autonome de l'action du Parti par le Parti.

Camarades, je n'abuserai pas davantage de votre temps . (*Voix nombreuses : Parlez !*) et de ma fatigue. Merci pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. (*Applaudissements prolongés. — Une partie de la salle fait une ovation au citoyen Guesde.*)

Le Président. — Toutes les motions qui ont été déposées sur la question agraire sont renvoyées à la Commission.

Compère-Morel. — Je demanderai simplement que la motion que j'ai proposée soit mise aux voix. Si actuellement une Commission doit être nommée par le Congrès, pour élaborer le programmme, c'est la motion adoptée par le Congrès qui doit elle-même demander la nomination d'une Commission. C'est pourquoi je dépose ma motion.

Vaillant. — Nous ne pouvons pas dresser aujourd'hui un cahier de revendications agraires, nous ne pouvons pas aujourd'hui, entièrement, résoudre la question dans les conditions où elle a été posée. Nous ne pouvons dresser

le cahier des revendications agraires que sur enquête et après consultation de l'ensemble des Fédérations, et ensuite des Congrès successifs qui se tiendront.

Il ne faut pas croire que cette question puisse se résoudre après deux jours de discussions. Il n'y a qu'une direction générale qui puisse être donnée, et, de tous les discours qui ont été prononcés, il résulte que cette direction générale peut être maintenant donnée. C'est à la Commission à qui toutes les motions doivent être renvoyées, de rechercher la motion générale qui peut être proposée au Congrès. Si elle ne peut pas y arriver, elle nous dira pourquoi, et le Congrès aura à délibérer. Mais, pour mon compte, je crois qu'il est impossible d'arriver à une résolution dès maintenant et c'est pour cela, étant donné que c'est la seule solution possible, que je demande au Congrès de renvoyer toutes les motions présentées à la Commission, avec mandat de présenter une motion qui donne la direction générale de la propagande agraire et qui s'en tienne là, laissant à l'avenir le soin de la compléter par le cahier des revendications, proposé par Compère-Morel.

Compère-Morel. — Je regrette de ne pas être de l'avis de Vaillant. La discussion a été ouverte a cette tribune, chaque Fédération et chaque orateur a apporté ses idées particulières sur la question. Il faudrait, pour clore ce débat, qu'une motion fut votée. Cette motion serait renvoyée pour donner un sens général aux travaux de la Commission, dont je demande, dans ma motion, la nomination.

Vaillant. — On n'a jamais procédé ainsi.

Compère-Morel. — Nous avons eu une discussion, et après cette discussion, nous présentons, chacun notre motion. Mais si le Congrès entend voter sur les motions en présence, vous ne pouvez pas l'obliger à les renvoyer à une Commission particulière. (*Interruptions diverses.*)

Renaudel. — C'est là-dessus qu'il faut évidemment nous expliquer.

Compère-Morel. — Alors, laissez-moi continuer. Je ne fais que déposer, il n'y a pas d'erreur possible, la

motion qui précède mon rapport. Tout le monde la connait, tout le monde sait ce qu'elle contient, je ne fais que changer le dernier alinea en disant :

Le Congrès décide, en outre, de donner mandat à une Commission de sept membres, de dresser un cahier de revendications paysannes, que le Conseil national devra approuver..... ...immédiatement.

Et alors, à l'appui de cette résolution, je demande la nomination d'une Commission composée de : Héliès, Jobert, Cabannes, Paul Faure, Maxence Roldes, Compère-Morel... à laquelle serait renvoyé ce programme, si vous voulez, ou ce cahier de revendications.

Varenne. — Je ne comprends pas du tout quel intérêt le citoyen Compère-Morel attache à la procédure qu'il propose. Si nous votions maintenant sur des motions, il serait inutile de les renvoyer à la Commission, le débat serait clos et pour toujours.

D'autre part, certains de mes amis et moi-même, sont disposés à accepter les idées générales contenues dans la motion Compère-Morel, qui répond à peu près à celle que, pour ma part, j'ai défendue dans la Fédération que je représente ici. Mais je veux demander à la Commission des résolutions, si j'en fais partie, en tout cas, je veux demander aux délégués qui représenteront ma Fédération, d'introduire dans la motion Compère-Morel, certaines choses qui n'y ont pas été mises, probablement parce qu'on n'a pas pu penser à tout y mettre. C'est ce travail que la Commission aura à mettre au point. Si nous renvoyons des motions à la Commission, c'est afin qu'elle nous rapporte une résolution qui, émanée de l'ensemble du Parti, puisse satisfaire l'ensemble du Congrès. Si, au contraire, nous procédons dès maintenant par vote sur des motions, moi aussi j'ai une motion que je vais proposer au Congrès, qui a été déposée et que je vais défendre, de sorte que nous n'en sortirons plus. Il convient de discuter, comme nous l'avons fait, dans le dernier Congrès de l'Unité, de renvoyer les motions en présence à la Commission qui va les rapporter à la fin du Congrès. Il n'y a pas d'autre procédure possible.

Briquet. — Je suis absolument de l'avis exprimé par Varenne. J'ai suivi, avec une grande attention, depuis deux jours, la discussion sur la question agraire. Je ne suis pas intervenu parce qu'il y avait suffisamment d'orateurs, et, après avoir écouté cette discussion, je suis arrivé à cette constatation que, d'une part, il y avait dans les opinions émises par les différents orateurs, une assez grande quantité de divergences, mais que, d'autre part, il y avait un certain nombre d'idées, de résolutions pratiques, sur lesquelles le Congrès peut se mettre facilement d'accord.

Je suis, d'autre part, d'avis que dans une question, qui, au point de vue de l'action, présente un intérêt décisif, dans une question qui est véritablement une première application du programme d'action pratique que nous nous sommes proposé au Congrès de Toulouse, il est indispensable que, si malheureusement nous sommes en désaccord sur d'autres questions, du moins, sur cette question du programme agraire, nous nous présentions avec un programme unique, unanime. C'est pourquoi je suis d'accord qu'on ne vote aucune des motions qui sont ici proposées, mais une motion qui, étudiée dans une Commission composée d'une façon large et libérale, par les différents camarades des Fédérations qui ont émis ici des opinions caractérisées, aussi bien les opinions de Lagardelle, que de Guesde ou de Compère-Morel, puisse rallier facilement l'opinion du Congrès et c'est dans cet esprit pratique que j'invite le Congrès par un vote unanime, à se présenter l'année prochaine devant le prolétariat paysan, avec un programme dont nous puissions véritablement dire qu'il est le programme agraire du Parti socialiste.

Delory. — Camarades, pour ma part, je crois qu'on aurait pu voter immédiatement sur les motions, mais, étant pratique avant tout, j'estime qu'il est certain que si nous restons sur ce terrain, la discussion va s'éterniser et qu'on ne pourra pas aborder les autres questions. Rien qu'à ce point de vue, je me rallie au renvoi devant la Commission. (*Approbation.*)

Le Président. — Nous sommes tous d'accord en ce

moment pour le renvoi de toutes les motions à la Commission : dans ces conditions, la question agraire est terminée.

*Une voix.* — Allez-vous nommer une nouvelle Commission ?

Le Président. — Non, il a été entendu tout à l'heure qu'il y avait une Commission unique pour la Commission administrative et les résolutions. La question est tranchée, nous allons passer, citoyens, à la question suivante : La question électorale.

## Rapport du Groupe socialiste au Parlement

Dejeante. — De tous les rapports, on en a oublié un et, comme parlementaire, j'ai le droit de demander qu'on s'en rappelle : c'est le rapport parlementaire. Cela prendra une demi-heure, mais il y aura sans doute des observations à faire.

Le Président. — Tout le monde est d'accord pour qu'on discute dès maintenant le rapport parlementaire. (*Approbation*). Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Delory. — Une seule observation qui n'aurait pas dû être faite par moi, mais par le délégué de l'Aube ; qui n'est pas là parce qu'il ne savait pas que la discussion allait venir maintenant !... L'Aube demande qu'à l'avenir, les procès-verbaux du groupe parlementaire soient plus détaillés, pour permettre au Parti de suivre un peu mieux la besogne que nous faisons et qu'un exemplaire de ces procès-verbaux soit envoyé à tous les journaux du Parti.

Philbois. — La Fédération de l'Aube, dans son dernier Congrès, a décidé de présenter une motion invitant le groupe parlementaire à donner plus d'extension, ou du moins à donner des comptes rendus plus clairs de ses séances.

Nous considérons que les Fédérations ne sont pas suffisamment renseignées sur les discussions qui se passent au sein du groupe parlementaire. Nous demandons en

plus que les procès-verbaux des réunions du groupe parlementaire soient adressés à tous les journaux du Parti, c'est-à-dire à tous les journaux des Fédérations du Parti socialiste. Cette proposition concorde avec une autre faite par les Bouches-du-Rhône et d'autres Fédérations qui l'ont signé conjointement avec nous.

Dejeante. — Inutile de dire que les secrétaires du groupe parlementaire sont à la disposition du Congrès. Deux raisons nous avaient déterminés à raccourcir le plus possible le procès-verbal : c'est que bien souvent diverses questions auraient demandé une extension considérable et que, d'un autre côté, nous ne pouvions pas demander au journal l'*Humanité* de publier un procès-verbal très étendu, car lui-même est sollicité par un très grand nombre de groupes. Mais il est évident que nous demanderons dans ces circonstances, en faisant le procès-verbal, à l'*Humanité*, de faire ce qui sera possible pour le publier dans son intégralité et le plus tôt possible.

Roland. — Et le *Socialiste ?*

Dejeante. — Je crois que l'organe quotidien est celui qui le premier doit publier le procès-verbal.

Roland. — Tous les organes du Parti devraient publier les communications du Parti.

Dejeante. — Il suffit que le procès-verbal soit reproduit...

Le Président. — On doit envoyer le procès-verbal au journal *Le Socialiste* et par ce journal toutes les Fédérations en auront connaissance et pourront l'insérer. Sous le bénéfice de ces observations, il n'y a pas d'objection à adopter la proposition de Roland ?

Bedouce. — Mon objection, la voici : c'est que le groupe socialiste tient sa réunion le vendredi matin. A ce moment-là, le *Socialiste* est déjà parti, il est en province et alors il ne pourra insérer de compte rendu que le mercredi suivant, puisqu'on ne l'imprimera que ce jour-là, et le compte rendu n'arrivera aux Fédérations de province que le jeudi suivant, c'est-à-dire six jours après la délibéra-

tion. Ce n'est pas pratique. Il me semble qu'il y aurait un moyen beaucoup plus pratique : ce serait que les journaux des Fédérations, quotidiens et hebdomadaires, s'entendissent entre eux pour avoir un employé qui viendrait chercher le procès-verbal. Il ne faut pas compter sur les secrétaires du groupe, malgré leur dévouement, pour en donner copie, étant donné qu'il y a quarante ou cinquante journaux, que la séance s'achève à midi et demi, qu'il peut y avoir interpellation, séance très chargée, etc. Le procès-verbal ne pourrait donc être donné que le samedi ou le dimanche, tandis qu'on pourrait avoir un service organisé entre les journaux, on pourrait, avec la copie nécessaire, avoir le nombre d'exemplaires voulu pour que le procès-verbal puisse être transmis dès le vendredi soir.

Le Président. — Il ne me semble pas que nous puissions trancher en ce moment ces questions de détail. Ce qui importe au Congrès, c'est de voter le principe du vœu et de demander au groupe parlementaire et à la Commission administrative de faire le nécessaire pour le réaliser. (*Approbation*).

Hubert Rouger. — La Fédération socialiste du Gard, dans son dernier Congrès, a décidé de mandater son délégué, pour présenter l'observation suivante, lorsque viendrait le rapport du groupe parlementaire. Nos camarades du Gard ont été unanimement surpris que le groupe parlementaire se soit divisé sur plusieurs questions et qu'il n'y ait pas eu en toute occasion, ou tout au moins sur les questions de principe, une unité de vote de la part des élus. A l'occasion de la grève des postiers, lors du vote du budget, qui fait partie du pacte d'unité, le groupe s'est divisé et ses membres ont voté les uns dans un sens, les autres dans l'autre. Nous avons estimé, dans le Gard, que c'était un déplorable exemple pour la classe ouvrière et qu'il en résultait, lorsque nos militants allaient faire de la propagande, des questions embarrassantes lorsqu'on nous disait : pourquoi votre groupe ne se met-il pas d'accord au Parlement ? C'est dans cet état d'esprit que le Congrès de la Fédération du Gard nous a donné, à l'unanimité,

mandat de présenter une motion disant que le Congrès socialiste de Saint-Etienne devait donner le mandat impératif à ses élus du groupe de réaliser l'unité de vote, en face des représentants de la bourgeoisie. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Chastanet. — J'appuierai la proposition. Je désirerais savoir, si toutefois je ne suis pas trop curieux, comment le groupe procède à ses votes, de quelle façon les députés votent à la Chambre.

Dejeante. — La question d'unité de vote a depuis longtemps été réclamée par différents groupes, et nous n'avons qu'un seul désir : c'est qu'elle soit réalisée. Il y a certainement un désir légitime de la part des Fédérations. Mais il est beaucoup de cas particuliers où il est presque matériellement impossible d'obtenir l'unité de vote.

C'est ainsi, par exemple, que dans la question viticole, nos amis du Midi votaient d'une façon, alors que nous-mêmes nous étions obligés de voter de façon différente. Le Parti pouvait-il en cette circonstance exiger des élus un vote unique ? Cela était matériellement impossible.

En ce qui concerne la question du budget, je crois qu'ultérieurement nous aurons à examiner à nouveau l'attitude à tenir. J'ajoute que si nous n'avons pas pu obtenir l'unité de vote — ce que je regrette profondément — nous ferons certainement tous nos efforts pour que dans l'avenir on la réalise de plus en plus. Mais cependant, je dois constater un fait à l'honneur de notre Parti : c'est qu'il n'est peut-être pas un seul groupe politique au Parlement qui vote avec une semblable unanimité que le groupe parlementaire socialiste. (*Interruptions diverses.*)

En ce qui concerne la manière de voter, elle est fort simple : à part quelques boîtes qui sont dans un groupe voisin... (*Mouvements divers, rires*). Ce n'est pas à nous à imposer à nos camarades de mettre leurs boîtes avec les nôtres. Ce sont les Fédérations qui peuvent avoir une autorité de ce genre, d'examiner la conduite de leurs élus et les inciter de plus en plus à mettre leurs boîtes avec les nôtres.

Chastanet. — Mais lorsque les élus ne sont pas là,

qui est-ce qui vote ? On a affirmé que des socialistes indépendant votaient pour des unifiés. Je désirerais avoir des éclaircissements là-dessus.

Dejeante. — Je répète que pour ceux qui ont leur boîte avec les socialistes indépendants, c'est à leurs Fédérations d'examiner leurs votes, mais quant à nous...

Chastanet. — Quels sont-ils ?

Dejeante. — Je ne suis pas de la police.

Je dis que le groupe parlementaire a 50 boîtes dans le même pupitre, et par conséquent, nous mettons 50 bulletins dans l'urne presque dans tous les votes, vous pouvez le constater très facilement. Il y a de très rares exceptions à cette règle.

Le Président. — Je crois que sur cette question, nous pourrions être unanimes à demander que tous les députés socialistes du Parti aient leurs boîtes ensemble. (*Approbation.*) Il me semble qu'une simple invitation suffira pour que tous les députés le fassent.

Brœmer. — Oui, mais c'est l'avenir cela, et il y a le passé.

Le Président. — Il me semble qu'en ce qui concerne le rapport parlementaire, on ne peut traiter que des questions d'ensemble. Si on a des reproches particuliers à faire à quelques députés, ce sont des questions de contrôle qui doivent être discutées séparément.

*Plusieurs voix.* — C'est le rapport parlementaire.

Philbois (*Aube*). — Il est profondément regrettable que les membres du Parti socialiste, c'est-à-dire du groupe parlementaire, n'aient pas une confiance suffisante dans leurs collègues ayant les mêmes conceptions... (*Interruptions*). Au nom de la Fédération de l'Aube, nous avons émis un vœu demandant que des faits semblables ne se renouvellent plus.

Voillot. — Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous sommes plaints du manque d'unité de vote au Parlement, et il est indispensable de signaler les écarts scandaleux à la discipline dont nous avons à nous plaindre. Il est scan-

daleux de voir des membres du groupe socialiste parlementaire s'en remettre du soin de voter à des citoyens qui dirigent contre le Parti un combat ignominieux. En ce qui concerne le département du Rhône, Colliard, depuis plusieurs années, dirige contre notre Fédération les pires calomnies et des outrages que des radicaux ne voudraient pas employer contre le Parti, et il trouve le moyen de voter à la Chambre pour cinq députés, membres du Parti. C'est un scandale qui doit cesser.

VARENNE. — Ce n'est pas vrai !

VOILLOT. — Nous sommes en train de chercher à réaliser l'unité de vote et en attendant de la faire, c'est aux mains de nos adversaires que nous nous en remettons pour la réaliser. Il n'y a pas de pires adversaires pour nous que ceux qui dénaturent et caricaturent le socialisme.

VARENNE. — Je répète une fois pour toutes que quand c'est moi qui suis à la Chambre, je vote, et quand je n'y suis pas, c'est un de mes amis. Si mes votes vous déplaisent, vous n'avez qu'à m'en demander l'explication.

BONNET. — Il y a beaucoup de camarades qui m'ont donné mandat de savoir le nom des députés qui n'ont pas leur boîte avec celle du secrétaire. Nous voulons les connaître pour qu'on puisse les engager à les mettre avec la majorité.

JAURÈS. — Vous ne pouvez pas les empêcher de donner leur boîte à un autre, à la condition que l'unité de vote soit acquise.

VARENNE. — Est-ce que vous me reconnaissez le droit de voter pour moi-même... (*Voix diverses: Oui.*) C'est heureux.

BONNET. — Je ne me reconnaitrais pas le droit de voter pour vous, mais je reconnais le droit au Parti d'exiger que les membres du Parti ne donnent pas leur boîte à des parlementaires étrangers au Parti... (*Bruit*). Le second droit, c'est qu'on nous dise le nom des députés qui n'ont pas leur boîte avec celles du Parti... Je reconnais le droit au Parti d'exiger que dans un vote comme celui des pos-

tiers, les députés donnent leurs boîtes avec celles des autres membres du Parti...

Chastanet. — Je désirerais savoir, principalement à propos du vote des postiers, comme vous dites, si c'est sur une question de principe ou si c'est sur une méthode de vote que les députés au Parlement se sont divisés; je voudrais qu'ici les députés qui ont donné leur boîte aux socialistes indépendants aient le courage de se nommer. Et n'ayez crainte, ce n'est pas pour les exécuter, car nous ne voulons exécuter personne, mais pour pouvoir dire à ceux-là et non pas aux autres, d'avoir dorénavant à remplir leur devoir de socialistes, de remettre leur boîte à leurs amis socialistes et non aux rénégats du socialisme.

Varenne. — Je vais vous donner satisfaction tout de suite; j'étais présent le jour où a été émis le vote dont vous parlez, j'en prends toute la responsabilité; c'est moi qui ai dit: je ne mets pas de bulletin dans l'urne, je m'abstiens. La discussion que vous poursuivez ici est du ressort de la Commission des conflits qui l'a tranchée; par conséquent, vous perdez du temps et vous en faites perdre au Congrès.

Chastanet. — Nul plus que moi n'aura souci de ne pas faire perdre de temps au Congrès, et si cette question doit revenir à propos de la Commission des conflits, je suis prêt à remettre à demain les explications que nous devons demander à ces élus.

Le Président. — On semble penser que ceux de nos camarades qui n'ont pas leur boîte avec l'ensemble du groupe ont donné mission de voter suivant le sentiment de ceux qui ont les boîtes. C'est une inexactitude. Tous ceux qui n'ont pas leur boîte avec le plus grand nombre de nos camarades indiquent eux-mêmes comment on doit voter, et ils ont toute la responsabilité de leur vote. Je veux ajouter un mot: lorsque ces citoyens ne sont pas là, on nous demande à nous-mêmes comment ils doivent voter, de sorte que c'est toujours le Parti qui indique comment ces collègues doivent voter lorsqu'ils ne sont pas là; mais il est très juste, comme on le disait tout à l'heure, il est

préférable et c'est le désir unanime du Congrès, que les boîtes soient ensemble.

Lamaison (*Landes*). — Le rapport du groupe socialiste au Parlement me fait songer à une situation qui précisément intéresse notre Fédération des Landes. Il y a quelque temps, et je ferai appel au témoignage de Blanc, une interpellation eut lieu à la Chambre des députés concernant la situation faite dans le département des Landes aux instituteurs délégués au Conseil départemental, situation intenable, impossible, créée à la fois par l'Administration et par des hommes politiques très influents. Je me souviens, n'ayant pas d'ailleurs tous les noms présents à l'esprit, avoir lu à l'*Officiel,* dans le compte rendu des votes, si ce n'est le vote contraire à l'interpellation dans laquelle Blanc a pris la parole, tout au moins l'abstention de Breton, de Varenne et de quelques autres.

Varenne. — Sur quoi ? Vous vous trompez, cela a été rectifié.

Lamaison. — J'en suis heureux, parce que quelquefois on s'abstient...

Jaurès. — Je voudrais dire pour qu'on ne dramatise pas non plus des incidents sans grande portée, que je suis d'avis qu'il faudrait que toutes les boîtes autant que possible soient aux mains des mêmes camarades. A force d'être les unes à côté des autres, les boîtes prendraient peut-être un esprit tout à fait commun. (*Rires.*) Mais la question des boîtes ne se confond pas tout de même avec la question d'unité du vote, qui est la chose importante. Je suis d'accord avec vous qu'il est infiniment désirable que le groupe puisse aboutir à l'unité de vote et je crois que nous prendrons envers vous l'engagement de le réaliser le jour où il aura été réalisé dans tous les Congrès de Fédérations et du Parti. (*Rires et protestations.*)

Le Président. — Voici la proposition qui arrive au Bureau :

Le Congrès donne mandat à ses élus du Groupe parlementaire de réaliser l'unité de vote au Parlement en face des représentants de toutes les bourgeoisies.

Allemane. — Il y a des votes qui demandent à être expliqués. Ainsi, par exemple, nous nous sommes trouvés en une circonstance exceptionnelle dans un embarras assez grand. Il s'agissait d'une manœuvre politique tendant à renverser le gouvernement de M. Clemenceau. (*Protestations et interruptions.*) Vous demandez la lumière, et puis vous protestez.

Lafargue. — On vous a approuvé.

Allemane. — Il y avait un ordre du jour qui tendait à renverser le gouvernement de M. Clemenceau, mais dans sa rédaction, ledit ordre du jour comportait que les postiers, les fonctionnaires n'auraient pas le droit de se mettre en grève pour défendre leurs intérêts professionnels, leur dignité d'hommes. Il s'agissait là, d'une part, de donner satisfaction à l'opinion qui s'est dressée contre le gouvernement de M. Clemenceau et, d'autre part, d'affirmer notre état d'esprit à l'égard des salariés de l'Etat, des départements et des communes... Je prends la responsabilité et du vote que j'ai émis et de l'effort fait auprès de mes collègues. J'ai dit : Après ce Clemenceau, d'autres Clemenceau viendront. J'affirme ici ce que j'ai affirmé depuis, que je suis un militant socialiste et partisan du droit de grève pour tous les salariés... (*Applaudissements.*) Et lorsqu'il s'agit non pas seulement d'une satisfaction que tout le monde désire, mais lorsqu'il s'agit d'autre part de frapper un principe au nom des représentants du socialisme, je n'ai pas hésité, j'ai voté contre l'ordre du jour qui se dressait contre le gouvernement de M. Clemenceau. Il est très facile, en une réunion comme celle-ci, de prendre certaines déterminations; à chaque instant, des questions se posent où viennent se mêler, se heurter toutes sortes d'intérêts. Or, avant toute chose et avant de condamner les hommes qui font le geste de voter de telle ou telle façon, il faut aller au fond des choses et ne pas se prononcer légèrement. Voilà à quoi j'invite les militants socialistes. (*Approbation.*)

Hubert-Rouger. — Notre camarade Jaurès nous a dit qu'il y aurait unanimité de vote au Parlement quand elle serait réalisée dans le Parti. Ce que comprennent les mili-

tants, c'est qu'il y ait diversité d'opinions dans nos Congrès; nous sommes tous des socialistes qui avons le devoir d'affirmer notre façon particulière de concevoir le socialisme, mais il faut voir cette impression de force que donnerait le groupe parlementaire lorsqu'ayant discuté, il émettrait le vote unique des représentants de la classe ouvrière contre les représentants de toutes les bourgeoisies, et je demande que le Congrès vote la motion du Gard afin d'indiquer la voie à suivre aux camarades du Parlement.

Jaurès. — Je remercie notre camarade de n'avoir pas pris au tragique ma boutade de tout à l'heure. Vous pouvez désirer que l'unité de vote soit plus complète au groupe parlementaire; cela ne dépend pas de nous. Sur telle question, avant que le Congrès se soit prononcé, les Fédérations peuvent avoir donné à leurs élus des indications divergentes; nous n'avons pas le droit d'opprimer la liberté des uns et des autres. Voulez-vous établir la règle que la majorité du groupe ayant décidé, la minorité le votera toujours, quoi qu'il arrive ? Vous ne pourriez pas le faire. Vous demandez l'absolu, et il arrive d'ailleurs très souvent qu'en séance, quand vient un événement imprévu et grave, d'autant plus grave souvent qu'il est imprévu, au moment où nous sommes appelés à voter, nous n'avons pas même le temps de délibérer entre nous pour savoir où est la majorité du groupe. Nous nous consultons, nous nous interrogeons, nous faisons en hâte effort pour nous entendre, mais si nous ne voyons pas, dans cet éclair, les choses de la même manière, chacun de nous, suivant sa conscience socialiste, vote pour le mieux; mais nous nous efforçons, en prévoyant le plus possible les événements, de tendre vers l'unité de vote expression de l'unité du Parti. (*Cris de :* Aux voix !)

Le Président. — Rouger est-il d'accord avec Jaurès que ce soit une indication au groupe socialiste parlementaire de réaliser autant que possible, le plus souvent possible, toujours au besoin, l'unité de vote ? Je crois que dans ce sens cela peut être voté à l'unanimité.

(Adopté.)

*Un délégué.* — En même temps qu'il nous faut faire

effort pour réaliser l'unité de vote, il faut demander aux élus du Parti de ne jamais confier leur boîte aux adversaires du Parti.

Rappoport. — Je regrette de n'avoir pas beaucoup de temps; je considère qu'il ne s'agit pas de tel ou tel vote seulement. L'unité de vote est presque un grain de beauté à côté d'autres choses que nous avons à reprocher à nos amis de la Chambre. Et ce n'est pas parce que nous leur sommes hostiles, c'est précisément un hommage que nous leur rendons. Malheureusement, il y a beaucoup de camarades parmi nous qui disent : Ils sont dans un milieu tellement corrompu qu'il ne vaut pas la peine de parler des élus, ils sont corrompus *a priori;* il ne faut pas même les critiquer. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit anarchiste et nous disons que nos amis de la Chambre n'ont pas cessé d'être révolutionnaires parce qu'ils sont à la Chambre. Nous considérons le Parlement comme un poste de combat révolutionnaire.

Je dis que précisément nos camarades y ont un rôle considérable et je considère comme le devoir le plus sacré, en deux mots, de l'indiquer. Je tiens à dire cela maintenant parce que l'année prochaine, chaque parole de critique que nous prononcerons contre le Parti à la Chambre peut se tourner contre le Parti, parce que ce sera à la veille des élections. Ils ont maintenant une année devant eux, le temps de se corriger.

L'impression générale qui se dégage de l'action de nos amis à la Chambre, c'est une atonie, un manque de vie, un manque d'action; je ne dis pas d'action directe, je ne demande pas qu'ils fassent de l'action directe; mais je demande qu'ils aient un peu d'esprit de combat. Et je précise en prenant un exemple, qui n'est pas celui de l'unité de vote.

Quand notre ami Guesde a demandé de faire des réserves socialistes à une réforme bourgeoise, on a crié au scandale; on a dit : Vous voulez détruire l'impôt sur le revenu. Je dis: C'est notre rôle à la Chambre, non seulement à propos de l'impôt sur le revenu, mais à propos de toute autre réforme, c'est de demander le maximum, et

vous rendrez service non seulement au Parti socialiste... (*Plusieurs voix :* Assez !) mais aussi au régime parlementaire qu'il faut réhabiliter. Car en dehors du régime de discussion, il n'y a que l'arbitraire personnel, du despotisme. Et je conclus : Amis de la Chambre, continuez-y, avec plus d'énergie, votre combat socialiste et révolutionnaire.

*Un délégué.* — Je viens en membre discipliné du Parti comme militant syndicaliste... Je suis discipliné, mais je me demande : Sommes-nous un parti organisé ? Il faut le dire oui ou non, et alors je me demande comment on peut nous faire avaler par une manœuvre à laquelle on met une étiquette pour renverser le ministère Clemenceau, qu'il y a des camarades qui ont voté contre... (*Interruptions.*) Si on nous fait avaler que c'est pour renverser le ministère qu'ils ont voté... (*Vives interruptions.*)

Chastanet. — Je vous demande une minute la parole et je fais appel. (*Interruptions.*) Je fais appel à tous les congressistes, sans distinction de tendances. Après-demain va se tenir à Paris un Congrès de facteurs ; je vous prierai en la circonstance et par exception de bien vouloir voter un ordre du jour que je vais vous lire, qui n'engagera pas beaucoup vos principes essentiels. (*Protestations :* Ce n'est pas la question.)

Le Président. — Ce n'est pas le moment ; il faut déposer votre ordre du jour au Bureau, on le reprendra ce soir.

Que ceux qui sont d'avis d'accepter le rapport du groupe parlementaire sous réserve des observations faites...

(Adopté.)

Dubreuilh. — L'ordre du jour suivant vient d'être déposé sur le bureau par les camarades instituteurs qui se sont réunis hier soir :

Le Congrès adresse sa sympathie aux instituteurs syndiqués du Maine-et-Loire qui ont défendu courageusement la liberté de pensée, la liberté civique et la liberté d'association.

Proteste avec énergie contre les procédés d'inquisition employés à leur égard par le Gouvernement.

Demande la réintégration des fonctionnaires révoqués pour action syndicale ou délit d'opinion.

Réclame l'application intégrale de la loi de 1884 aux fonctionnaires, proclame leur droit à la grève et félicite les postiers d'avoir conquis ce droit sur l'autoritarisme gouvernemental.

(Adopté.)

## Rapport des Délégués au Bureau international

VAILLANT. — Je dois dire, pour épargner le temps du Congrès, que j'ai donné en partie les explications nécessaires dans la réunion de l'autre soir. Si vous voulez que je lise le rapport, je puis le faire, il n'a qu'une page. Le voici :

Lors du dernier Conseil national, la situation internationale paraissait moins critique. Mais le conflit austro-serbe où se résumait tout le danger devint de plus en plus aigu par les intrigues de la Russie, qui se proclamait pacifique et surexcitait secrètement le nationalisme serbe, tandis qu'appuyée par l'Allemagne, l'Autriche qui, par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, avait été cause de tous ces troubles, se montrait de plus en plus intransigeante.

On pouvait craindre que du jeu de la diplomatie ne résultât une guerre qui, localisée d'abord, serait devenue générale. Il importait que, conformément aux décisions du Bureau socialiste international, sa Commission exécutive intervint et assurât leur exécution par les Partis socialistes des pays directement concernés, l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

C'est à cet effet que vos délégués correspondirent avec le Bureau socialiste international, faisant surtout appel à l'action de nos amis d'Autriche.

Spontanément et à l'invitation du Bureau socialiste international, les socialistes d'Autriche et de Serbie ont fait tout leur devoir, agitant l'opinion, faisant motions et interpellations dans leurs Parlements.

Malgré les difficultés d'un milieu nationaliste surexcité, les socialistes serbes ont de leur mieux exercé leur action pacifique, et leur unique représentant à la Skoupchtina, au moment le plus critique, interpellait pour la paix.

Ce sont les socialistes autrichiens, en qui était tout notre espoir, qui, en ces jours si critiques de mars, où le moindre incident diplomatique ou de frontière pouvait provoquer la guerre, ce sont les socialistes autrichiens dont l'action a été décisive pour la paix. Ils ont pour elle agi, manifesté, ils ont pour elle pris la parole au Reichsrath.

C'est le 26 mars, au plus fort de la crise, à l'avant-veille de la détente, à laquelle elle a fortement contribué, qu'au nom du Parti socialiste, devant le Reichsrath qui se séparait le jour même, notre ami Victor Adler a défendu et fait voter la motion suivante, présentée par le Parti :

Le Gouvernement autrichien est invité à user de toute son influence constitutionnelle sur le Gouvernement commun d'Autriche-Hongrie pour exercer et maintenir avec énergie et persistance ses efforts pour le maintien de la paix.

Après la capitulation du panslavisme russe, l'intransigeance de l'Autriche devait céder devant un tel vote secondant si efficacement les négociations de paix.

Quand le 29 mars, le conflit austro-serbe terminé, le prince de Bülow fit l'exposé de sa politique extérieure devant le Reichstag, et déclara qu'il ne pouvait ni ne voulait négocier avec une puissance étrangère la limitation des armements navals, le citoyen Ledebour répondit en citant les déclarations du « Labour party » à la Chambre des communes pour l'entente nécessaire avec l'Allemagne, et soutint au nom du Parti démocrate-socialiste une motion pour une convention limitant la construction des flottes de guerre internationalement.

Nous pouvons dire au Congrès de Saint-Etienne, comme à Toulouse, que chaque jour grandit l'effort international de solidarité socialiste, coordonné par le Bureau socialiste international, contre la guerre et pour la paix.

(Ce rapport est adopté.)

## La Campagne électorale en 1910

Dubreuilh. — Avant de quitter Paris pour Saint-Etienne, le Bureau de la C. A. P. a reçu la lettre suivante que j'ai communiquée à la C. A. P., à la réunion de dimanche dernier. La C. A. P., après avoir pris connaissance de la lettre, a décidé que lecture en serait donnée au Congrès. Cette lettre émane du Comité exécutif du

Parti républicain radical et radical-socialiste. En voici le texte :

Paris, le 7 avril 1909.

Monsieur le secrétaire,

Le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, dans sa séance du 31 mars dernier, a invité son Bureau à se mettre en rapport avec les Comités directeurs des autres Groupes pour établir des conventions de discipline générale.

En conformité de cette décision, le Bureau du Comité exécutif a charge d'appeler votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que, dans son prochain Congrès de Saint-Etienne, le Parti socialiste examinât la question des rapports entre les partis de gauche.

Le Parti radical et radical-socialiste a pris des décisions qui permettent à son Comité exécutif d'appliquer partout, selon une même règle, le principe de la discipline républicaine.

Quant au Parti socialiste, ses statuts laissent à ses Fédérations locales le soin de prendre les décisions qui conviennent, le Conseil national ne pouvant à aucun moment imposer à ses Fédérations l'observation de la discipline.

Il en résulte que les applications du principe de discipline peuvent varier de département à département, de circonscription à circonscription, au gré des Fédérations et suivant les hommes et les circonstances.

Cet état de choses a donné naissance à bien des malentendus. Il nous paraît indispensable que le principe de la discipline républicaine soit chose au-dessus des questions de personnes et des contingences locales, si nous voulons, dans l'examen des questions électorales, dissiper toute obscurité et éviter toute équivoque.

Le Comité exécutif veut croire que les sentiments qui l'animent sur ce point sont également ceux du Parti socialiste. Aussi ai-je l'honneur, en son nom, de vous demander s'il ne paraît pas à vos amis, réunis en Congrès, qu'il soit nécessaire que les désistements au second tour de scrutin, entre les candidats de gauche, soient déterminés à l'avance selon une règle que les organisations centrales de chacun des Partis de gauche seraient chargées de faire respecter par leurs candidats respectifs.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, les assurances de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité exécutif :

*Le Président,*

L. Lafferre, député de l'Hérault.

(*Exclamations; cri de :* l'ordre du jour !)

Breton. — Comme je suis appelé le premier à prendre la parole dans ce débat sur la tactique électorale du Parti, je m'appliquerai, pour ne pas envenimer la question dès le début, à être dans la forme aussi modéré que possible.

Ce que je viens demander au Parti socialiste, c'est de revenir loyalement, sincèrement, sans aucune ambiguité ni équivoque, à la discipline républicaine qui a fait la force du socialisme.

Je sais qu'on a opposé dans le sein du Parti socialiste toute une série d'arguments à cette discipline républicaine. C'est ainsi qu'on a prétendu que, lorsque réciproquement on pratiquait cette tactique, seuls les socialistes la respectaient fidèlement, tandis que les radicaux ne l'observaient pas. On a rappelé que lorsqu'un socialiste se désistait pour un radical, presque toujours c'était l'unanimité des électeurs socialistes qui se reportait sur le candidat radical. Au contraire, lorsque c'était un radical qui apportait son désistement à un socialiste, il n'y avait souvent qu'une partie des voix radicales qui se reportaient sur le candidat socialiste.

Je reconnais volontiers que très souvent ce fait s'est produit; mais je le trouve extrêmement naturel; le simple examen de la situation des partis montrant qu'il ne peut logiquement en être autrement. En effet, les socialistes étant situés tout à la gauche du parti républicain, il est naturel qu'au second tour, ils fassent bloc sur le candidat se rapprochant le plus de leur nuance, c'est-à-dire le radical. Les radicaux au contraire, sont situés au centre même de l'échelle des partis, voisinant d'un côté avec les socialistes, mais de l'autre avec les modérés; il est évident que ce parti, comme tous les partis, n'est pas parfaitement homogène, il comporte une extrême-droite comme une extrême-gauche, et si cette aile gauche du parti radical a une tendance naturelle à se reporter vers les socialistes, son aile droite est attirée tout aussi naturellement du côté modéré. Au premier tour de scrutin, certains électeurs ayant voté pour le radical ont déjà hésité entre lui et le modéré; au second tour, leurs voix iront évidemment au modéré plutôt qu'au socialiste. J'affirme cependant, et je le démontrerai tout à l'heure, que malgré ce fait, les so-

cialistes ont plus d'intérêt que les radicaux à la discipline républicaine.

On a prétendu également que très souvent, non seulement les électeurs, mais aussi les candidats radicaux n'avaient pas respecté la discipline républicaine. Soit, mais je pourrais trouver également du côté socialiste bien des cas d'indiscipline, surtout ces derniers temps. Anciennement, nous pratiquions tous cette discipline depuis Hervé jusqu'à Jaurès, en passant par Guesde et ses amis. Depuis quelque temps, au contraire, et je puis dire que nous avons commencé avant les radicaux, nous violons systématiquement la discipline républicaine; je pourrais l'établir par de nombreux exemples.

Vous devez vous rappeler qu'aux dernières élections municipales, dans de nombreuses villes et dans plusieurs circonscriptions parisiennes, les socialistes firent ouvertement campagne contre les radicaux et contre les socialistes indépendants au seul profit de la réaction. (*Protestations et interruptions.*)

Entre beaucoup d'autres analogues, je vous signalerai une communication de la 5e Section de Paris, publiée dans l'*Humanité* du 31 mars 1908. Cette section disait qu'elle espérait bien remporter un succès aux élections municipales et elle ajoutait: « Nous entendons par succès la mise en échec au premier tour comme au second de M. André Lefèvre, président du Conseil municipal »; pour elle, la victoire consistait donc à battre, au profit du nationaliste, le conseiller sortant qui était un socialiste indépendant. (*Interruptions.*)

Mais voici un autre fait, tout récent et singulièrement caractéristique. Il s'agit de l'élection complémentaire des Bouches-du-Rhône du mois dernier. Là, notre candidat ne s'est pas désisté pour le candidat socialiste indépendant qui était pourtant arrivé avant lui, et cela malgré la présence d'un candidat réactionnaire qui avait brusquement surgi au second tour. Et les raisons invoquées contre ce désistement par Jaurès, dans l'*Humanité*, étaient vraiment extraordinaires; il prétendait que ce candidat indépendant était trop socialiste, avait fait trop de déclarations collectivistes et internationalistes, s'était montré trop antimi-

nistériel pour que cela ne cache pas un piège et que l'élection de ce socialiste indépendant serait par suite « le triomphe de l'équivoque la plus corruptrice ». Eh bien, malgré cette campagne violente, il fut élu cet indépendant maudit et l'adhésion qu'il donna immédiatement à la Fédération unifiée fut acceptée avec enthousiasme; aujourd'hui, le citoyen Bouisson, car c'est de lui qu'il s'agit, siège comme socialiste unifié dans ce Congrès. (*Interruptions.*) S'il y a un cas où vraiment la discipline s'imposait, n'est-ce donc pas celui-là ? Pourtant vous l'avez violée.

Et je pourrais mettre en parallèle avec cette flagrante indiscipline socialiste un cas tout aussi typique de discipline radicale. Je veux parler de l'élection d'Orange de 1906 et j'ai prévenu mon ami Blanc que je le mettrais à ce sujet en cause d'une façon d'ailleurs très courtoise. Son cas est en sens inverse tout aussi caractéristique que celui de Bouisson.

Notre camarade Blanc était candidat en Vaucluse aux dernières élections législatives; il avait comme concurrents toute une série de candidats radicaux, et s'il arriva en tête au premier tour de scrutin, ce fut avec une bien maigre avance; l'ensemble des voix radicales était infiniment plus considérable que les voix socialistes groupées sur son nom; néanmoins, tous les radicaux se sont désistés en sa faveur et les voix radicales ont fait bloc sur son nom.

Bonnet. — On parle du Vaucluse, qu'on cite aussi Carpentras.

Blanc. — Je le dirai.

Breton. — Je ne conteste nullement qu'il y ait eu dans d'autres circonscriptions des radicaux indisciplinés ayant fait plus ou moins le jeu de la réaction; mais j'affirme qu'il en est qui ont su faire leur devoir d'une façon éclatante, et le fait que j'apporte est à ce point de vue tout à fait démonstratif, comme vous allez le voir.

En effet, dans une de ses communes, Blanc n'avait pas été très heureux au premier tour, il n'avait eu que 2 voix; l'ensemble des radicaux, au contraire, en avait groupé 224. Or, savez-vous combien de suffrages Blanc obtint au

deuxième tour ? Le total de ces deux chiffres : 226 exactement. Dans la circonstance, les radicaux donnèrent donc un exemple admirable de discipline républicaine.

Blanc. — C'est exact.

Breton. — Et je félicite la Fédération du Vaucluse de s'en être souvenue. Je lisais en effet avec plaisir, en septembre dernier, dans l'*Humanité*, une petite information où son représentant parlait de cette vieille discipline républicaine dans les termes suivants :

J'en suis sûr, les voix socialistes seront en 1910 considérablement accrues. Dans tous les cas, si un second tour est nécessaire, ce qui n'est pas certain, pas un républicain du village et des hameaux ne faillira à la vieille discipline républicaine.

J'espère bien, moi aussi, citoyen Blanc, que personne n'y faillira et que grâce à cette discipline, nous aurons le plaisir de nous retrouver dans la prochaine législature... (*Interruptions.*)

Blanc. — L'article n'est pas de moi.

Breton. — Je vous serai d'autant plus obligé de ne pas m'interrompre, que je ne suis nullement agressif.

Dumas. — On a cité un fait faux. Le secrétaire de la Fédération a qualité pour le démentir. Je vous demande si la note que vous venez de citer émane du bureau fédéral de notre organisation ou si c'est une simple note de commune.

Breton. — C'est une note que j'ai trouvée dans l'*Humanité* du 1er septembre 1908, signée J.-P. G. et qui rend compte d'une tournée de réunions du citoyen Blanc.

Dumas. — Nous ne connaissons pas cela.

Breton. — Je ne saurais, en tous cas, mieux puiser ma documentation que dans l'organe officiel du Parti.

Je disais tout à l'heure que si la discipline républicaine est chose utile pour les radicaux, elle est plus précieuse encore pour les socialistes. Je ne conteste pas qu'il y ait de très nombreux radicaux qui ne doivent leur succès qu'à un appoint indispensable de voix socialistes et je

m'en félicite ; en supposant même qu'il n'y ait pas réciprocité en faveur des socialistes, je resterais d'ailleurs partisan de la discipline républicaine, considérant comme infiniment préférable la présence à la Chambre de radicaux au lieu de réactionnaires. Même si nous ne devions pas en profiter, je serais donc résolument partisan de la discipline républicaine. (*Rires et interruptions.*) Mais nous en profitons en réalité dans une mesure autrement large, et cette discipline nous est infiniment plus précieuse qu'aux radicaux.

Il n'y a probablement pas un seul élu socialiste qui soit envoyé à la Chambre exclusivement par des voix socialistes ; presque tous, pour ne pas dire tous, ont besoin pour leur succès, d'un appoint plus ou moins considérable de suffrages radicaux ; même ceux qui sont élus au premier tour n'échappent pas à cette nécessité. Aussi à la première séance du groupe parlementaire, je pouvais dire à Guesde : « Vous-même, citoyen Guesde, qui avez été élu au premier tour, pourriez-vous affirmer que vous n'avez eu que des voix socialistes ? »

Guesde. — Citez donc un mot de moi faisant appel à autre chose qu'aux voix ouvrières. J'ai mis sur les murs de Roubaix : que pas un patron ne vote pour moi, parce que je ne peux pas représenter à la fois les patrons et les ouvriers. (*Applaudissements.*)

Breton. — Vous reconnaîtrez que je ne vous ai pas mis en cause à ce point de vue ; je ne vous ai pas accusé d'avoir fait appel à d'autres voix qu'aux voix socialistes, car je ne possède pas la preuve du contraire ; mais je dis qu'entre un candidat progressiste et réactionnaire et un socialiste, qu'entre M. Motte et vous, il est évident que de nombreux républicains radicaux n'ont pas hésité et ont voté pour le socialiste contre la réaction ; j'ajoute que pour votre petite majorité, c'est à cet appoint de voix républicaines que vous devez votre succès.

Guesde. — M. Motte n'était pas plus réactionnaire qu'un autre ; il a été soutenu par M. Waldeck-Rousseau avec qui et pour qui vous avez voté.

Breton. — Je reconnais très volontiers avoir voté pour le ministère Waldeck-Rousseau, comme vous aviez voté pour le ministère Bourgeois; je ne le regrette pas et si c'était à recommencer, je voterais de nouveau sans la moindre hésitation pour le ministère Waldeck-Rousseau comme pour le ministère Combes. (*Interruptions.*)

Mais je ne veux pas soulever des incidents pouvant envenimer ce débat déjà suffisamment orageux; sans cela, je pourrais rappeler au citoyen Guesde certains faits qui ne manqueraient pas d'intérêt.

La discipline républicaine, disais-je, est particulièrement précieuse aux socialistes, car en fait, si les radicaux n'obtiennent pas au second tour de scrutin les voix socialistes, ils peuvent souvent récupérer cette perte par des voix modérées; tandis que s'il manque aux socialistes les voix radicales, ils ne peuvent les remplacer par rien, et c'est pour eux l'échec fatal.

Je sais bien qu'on pourrait me dire, si on l'ose, que, dans certains cas, les socialistes obtiendront les voix réactionnaires. Oui, c'est entendu, de trop nombreux exemples viennent de le démontrer, mais il faut vraiment acheter trop cher ces suffrages. Etre élu avec des voix réactionnaires lorsqu'on les a sollicitées, c'est en effet payer son élection de sa dignité et de son honneur, de la dignité et de l'honneur du Parti socialiste, et c'est beaucoup trop cher à notre avis.

Il est malheureusement évident que dans ces derniers temps, nous avons pourtant vu ce fait se produire, et les documents que j'ai apportés avant-hier ont démontré nettement que dans certains départements, il y avait eu, au second tour, une alliance ouverte, formelle, nullement déguisée, avec les pires réactionnaires.

A ce propos, permettez-moi, puisque Compère-Morel est là, de revenir sur un incident que j'ai soulevé et sur lequel je tiens d'autant plus à m'expliquer que l'*Humanité* l'a complètement déformé en rapportant d'une façon inexacte mes paroles; je m'empresse d'ajouter qu'elle a d'ailleurs rectifié depuis son erreur.

On a prétendu que j'avais accusé Compère-Morel d'avoir fait appel aux voix réactionnaires. C'est tout à fait

inexact; vous devez vous souvenir que je me suis en réalité borné à citer le nom de Compère-Morel et que devant la véritable tempête soulevée dans le Congrès, reconnaissant que je mêlais à la question Myrens un cas qui n'avait rien à y voir, enregistrant surtout l'absence de Compère-Morel, j'ai volontairement renvoyé à aujourd'hui les explications que je voulais donner. Or, je ne voulais nullement accuser Compère-Morel d'avoir fait appel aux voix réactionnaires. Je ne connais rien de sa campagne, je ne sais pas comment il l'a menée, et je me garderai bien de porter une accusation aussi grave sans pouvoir l'étayer de preuves matérielles. Je veux croire, au contraire, que Compère-Morel, en aucune façon, n'a fait appel aux voix réactionnaires; et ce que je voulais dire, qui n'en est que plus significatif, ce qui constitue à mes yeux un grave péril pour le Parti socialiste, c'est que, dans sa circonscription, il se trouva néanmoins des réactionnaires pour faire un appel chaleureux en faveur de sa candidature.

Compère-Morel. — Je veux dire que ce n'est pas un péril; tout au contraire, c'est la preuve de la vitalité du Parti socialiste. Si dans l'arrondissement d'Uzès, le duc d'Uzès a donné l'ordre à ses troupes de voter pour moi, c'est parce qu'il sentait que ses troupes marchaient pour le Parti socialiste; c'est que les paysans, qu'ils soient cléricaux, mahométans, protestants ou boudhistes, que les paysans, qu'ils soient conservateurs ou radicaux, le jour où nous faisons appel à leurs sentiments de classe, quittent la réaction pour venir à nous. Et quand nous nous trouvions dans des milieux conservateurs, comme dans certaine commune où il y a 200 conservateurs sur 210 électeurs, quand on voyait ces paysans aux mains calleuses, au visage bruni, avec des vêtements de velours usés jusqu'à la trame, avec des sabots aux pieds... ce n'étaient pas des conservateurs, mais les troupes socialistes de demain que nous appelions à nous. (*Applaudissements.*)

*Une voix.* — Le parti conservateur faisait campagne ouverte pour le radical.

Breton. — Je n'accusais pas, je le répète, Compère-

Morel d'avoir fait appel aux réactionnaires, parce que j'ignore tout de la façon dont il a conduit sa campagne; je me bornais à constater un fait dont il vient lui-même de reconnaître l'exactitude; je voulais signaler qu'il y eut un appel très net de la réaction en sa faveur; je l'ai entre les mains et je pourrais, si vous le désirez, vous en donner lecture, il a paru dans l'*Eclair*, journal royaliste de Montpellier, et il engage les réactionnaires, royalistes et cléricaux à voter pour Compère-Morel. Je ne mets pas ce dernier en cause s'il n'a rien fait pour avoir ces voix et provoquer cet appel, ce que je veux croire jusqu'à preuve du contraire. Mais cela ne fait qu'augmenter à mes yeux l'importance du péril. Que Compère-Morel, grâce à la belle éloquence que nous avons pu apprécier hier, par le clair exposé qu'il nous fit de la question agraire, amène à nos idées les ouvriers agricoles, parfait...

Compère-Morel. — Vous savez bien que je n'ai pas l'habitude de faire des concessions.

Breton. — Lorsque je parle avec violence, on me reproche d'être agressif; lorsque j'essaie au contraire d'apporter une certaine modération dans ma discussion, on m'interrompt sans cesse....

*Une voix.* — Vous êtes l'organe de tous les adversaires du Parti socialiste. (*Applaudissements et rires.*)

Breton. — Je pourrais accuser ceux qui m'interrompent ainsi d'être eux les avocats de la réaction, et de l'avoir souvent servie dans les rangs du Parti socialiste. Quant à moi, ce n'est pas d'hier que je défends nos idées, je suis un vieux militant luttant depuis 20 ans dans les rangs du Parti socialiste, et ce ne sont pas les nouveaux-venus d'hier qui pourraient m'accuser de parler pour les adversaires du socialisme. J'ai toujours défendu le socialisme, mais j'ai toujours réuni dans une même pensée le socialisme et la République, et je considère que ceux qui veulent séparer notre parti de la République sont les plus terribles et les plus dangereux adversaires du socialisme. (*Applaudissements.*)

Dumas. — Posez votre candidature ministérielle ! (*Rires.*)

Breton. — J'en arrive immédiatement au fond même du débat et je répète que ce que je demande au Parti socialiste c'est de revenir à cette discipline républicaine que nous pratiquions tous hier; aussi, en défendant cette thèse, j'ai la bonne fortune de me trouver d'accord et avec Hervé, et avec Guesde, et avec Jaurès.

Hervé jadis, était partisan de la discipline républicaine, il n'était pas comme maintenant d'avis de mettre tous les partis bourgeois dans un même sac; il faisait des différences très grandes entre eux. Au Congrès de Tours, il nous apportait cette déclaration tout à fait intéressante que j'ai déjà signalée au Congrès de Toulouse; mais comme il n'était pas là, permettez-moi de la lui rappeler, il l'a certainement oubliée. Je passe le début, c'est une charge à fond de train contre la lutte de classe que j'approuve pleinement, et j'en arrive à la partie qui se rapporte plus directement à mon sujet, l'union avec les radicaux.

C'est le point par lequel une fraction de la bourgeoisie, celle qui constitue le Parti radical et qui a pour chef un homme comme Pelletan, par exemple, est en train de se rapprocher du socialisme. Pour ma part, je ne consens pas à ne faire aucune différence entre Méline et Pelletan. Je vous demande donc d'atténuer ce mot « lutte de classe », de l'expliquer tout au moins, en montrant que vous ne mettez pas tous les partis bourgeois dans le même panier.

C'est simplement ce que je vous demande: ne pas mettre au second tour de scrutin dans le même panier tous les partis bourgeois, faire une distinction entre les républicains et les réactionnaires, entre les réformateurs et les rétrogrades, assurer partout le triomphe de la République contre la réaction.

Et Jaurès ! Personne n'a jamais fait des affirmations républicaines, des appels en faveur de la discipline républicaine plus nets, plus formels, plus éclatants, plus passionnés que lui. Voici notamment, ce qu'il écrivait en 1902 dans la *Petite République* :

La discipline républicaine aux élections est la condition absolue de l'action républicaine au Parlement.

Non seulement il en reconnaissait la nécessité en période électorale, mais il en étendait encore l'utilité jusqu'au Parlement. Puis, le 13 mai 1902, il revenait à la charge et mettait violemment en cause le parti guesdiste, auquel il reprochait, en des termes singulièrement durs et blessants, ses infidélités à la discipline républicaine :

Le Parti Ouvrier Français a eu une attitude incertaine. Il y a des régions où il s'est conduit loyalement. Mais trop souvent il a permis à des hommes qui se réclament de lui de jouer un rôle infâme. Il a fait en plus d'un point, délibérément, le jeu du nationaliste. L'affiche si ignominieuse de son concurrent du P. O. F. n'est pas étrangère à l'échec si infiniment regrettable de notre ami Gabriel Deville. En bien des points, des candidats sans pudeur et conscience ont fait, sous prétexte de lutte de classe et d'intransigeance doctrinale, le jeu des pires ennemis de la République et du prolétariat. Le socialisme n'a rien à voir avec ces aventuriers plus que suspects.

(*Interruptions.*)

A ce moment, et surtout aux élections dernières de 1906, nous avions, dans le Parti socialiste, l'habitude de comprendre d'une façon très large la discipline républicaine. Non seulement nous disions que nos candidats devaient se désister lorsqu'un péril républicain existait, mais même lorsque le socialiste ne pouvait espérer passer qu'avec un appoint de voix réactionnaires. Rouanet définissait d'une façon parfaite cette loyale tactique.

Rouanet. — Les candidats nationalistes n'étaient pas radicaux.

Breton. — Soit, mais si certains nationalistes se cachent en ce moment sous l'étiquette radicale, tu ne peux prétendre que tous les radicaux actuels sont des nationalistes ; il faut donc faire une différence entre eux.

Rouanet. — Les candidats officiels du parti radical ont en ce moment-ci contracté une alliance publique à Paris dans tous les quartiers. Tu n'as jamais eu un mot de critique pour eux, ce que je m'explique par ceci, c'est que tu te portes censeur du Parti socialiste et que jamais tu n'as eu un mot de critique pour le parti radical. (*Applaudissements.*)

Breton. — Je reconnais que souvent les radicaux n'ont pas fait leur devoir et j'ai su au besoin le leur reprocher; je l'ai fait, quoi que tu en dises, en maintes circonstances; mais je ne cacherai pas que la chose me touche beaucoup plus, m'est infiniment plus pénible, lorsque c'est mon propre parti qui se conduit d'une façon déloyale. (*Protestations.*) Et j'ai une tendance toute naturelle à protester plus énergiquement lorsque ma responsabilité se trouve ainsi indirectement engagée dans une opération de ce genre. (*Vives interruptions.*)

Je rappelais donc que Rouanet avait donné autrefois une définition parfaite, très précise de la discipline républicaine. Je l'ai sous la main, mais je passe cette citation pour ne pas allonger trop ma discussion. D'ailleurs, Jaurès avec plus de force, de vigueur, de violence même, affirmait cette discipline républicaine.

On m'a reproché d'être intervenu dans l'élection de Myrens en pleine période électorale, avant le second tour. Or, Jaurès, d'une façon bien plus violente, est intervenu dans les mêmes conditions, en 1906, pour blâmer les actes contraires à la discipline républicaine. Permettez-moi de lui rappeler quelques-unes de ses interventions. Voici ce qu'il disait le 9 mai 1906, après s'être félicité des résultats républicains socialistes du premier tour:

Jamais une plus forte impulsion n'a été donnée au progrès social. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre. Il faut pousser le plus loin possible, le 20 mai, au scrutin de ballottage, cette victoire de la démocratie et du prolétariat. Comment ? Par l'accord loyal de tous les républicains de gauche, des socialistes et des radicaux.

Et voilà comment Jaurès s'adressait à ceux qui ne respectaient pas la discipline républicaine, dans l'*Humanité* du 14 mai 1906:

Le succès de Paulin Méry ne pourrait être que l'œuvre des socialistes qui, par leur vote ou leur abstention, feraient son jeu. C'est un *crime* qu'ils ne commettront pas. C'est une *honte* qu'ils ne s'infligeront pas.

Et laissez-moi pour finir puiser une dernière citation très intéressante dans l'*Humanité* du 16 mai 1906; Jaurès écrivait à propos d'une autre élection...

*Une voix.* — Quand vous aurez fini vos lettres, vous prendrez les fiches. (*Rires.*)

Breton. — Je lis :

Et maintenant le citoyen Aubriot, qui a moins de voix que le radical Chautard, maintient sa candidature dans l'espoir de recueillir les voix du nationaliste Julien Caron, qui se retire et dont les électeurs sont invités par l'*Intransigeant* à voter pour Aubriot. Si la combinaison réussit, ce ne sera pas la victoire du socialisme, ce sera la victoire du nationalisme et de l'improbité. Toutes les flétrissures imprimées par Aubriot au nationalisme s'appliquent maintenant à lui. Il est triste d'avoir à dire ces choses.

Et j'ai encore là toute une série d'autres articles dans lesquels Jaurès qualifiait à la même époque : « *d'aberrations* », « *de véritables infamies* », « *de scandaleuses manœuvres* », « *d'abus de confiance* », « *de marchandage frauduleux* », « *d'attentat contre le socialisme*, « *de crime* », « *de honte* », etc., les moindres manquements à la discipline républicaine ; mais je cède la parole à Jaurès.

Jaurès. — Un seul mot. Je ne désavoue rien et je ne regrette rien de ce que j'ai écrit et que Breton a cité. Ces citations mêmes prouvent le danger qu'il y a à conclure pour des situations nouvelles sur des incidents lointains et dont on ne donne pas les circonstances. Il ressort du texte même que Breton vient de lire, que je me suis fait contre ceux qui violent la discipline républicaine le défenseur... oui et justement, des décisions prises par le Parti lui-même. C'est la Fédération de la Seine qui avait fait à Couture dans le 13e, à Aubriot dans le 15e, l'obligation absolue de se retirer, et c'est en violation de l'ordre donné par la Fédération socialiste que Couture et Aubriot se maintenaient. J'avais donc le droit et le devoir de protester contre la violation de la discipline républicaine sanctionnée par le Parti et contre une désobéissance flagrante aux décisions du Parti lui-même. (*Applaudissements.*)

Breton. — La situation était bien telle que vous l'exposez, mais votre observation ne fait que fortifier ma thèse ; elle ne démontre qu'une chose, c'est qu'à cette époque, il n'y avait pas que Jaurès qui pratiquait ouverte-

ment la discipline républicaine, mais avec lui tout l'ensemble du Parti ; c'est ce que je m'applique justement à établir.

Je suis, quant à moi, resté fidèle à cette politique, resté à ce point de vue, absolument jaurésiste ; quel dommage Jaurès que vous ne le soyez plus. (*Rires.*)

A ce moment, la chose n'est donc pas contestée, tous les socialistes partageaient ma façon de voir...

Jean Longuet. — Vive Clemenceau !

Varenne. — Non, Longuet, ce n'est pas mérité ce que vous dites. Vous savez bien que Breton est aussi anticlemenciste que vous, vous n'avez pas le droit de lui dire cela.

Breton. — Sera-t-il dit que l'on ne peut parler à ce Congrès que pour y développer les théories qui vous plaisent ? Mais les interruptions ne m'empêcheront pas de terminer mon exposé.

La motion que j'apporte à cette tribune en faveur de la discipline républicaine ne m'est pas personnelle ; je l'emprunte textuellement à une puissante organisation socialiste, particulièrement orthodoxe qui l'élabora en 1906 avec la collaboration des radicaux ; c'est en effet la motion votée par la fédération guesdiste du Nord d'accord avec le Parti radical que je vous soumets aujourd'hui et que je vous demande de sanctionner. Je vous demande donc simplement d'étendre à la France entière la tactique suivie dans ce seul département en 1906.

Voici le texte de cette déclaration commune du Parti socialiste et du Parti radical du Nord :

Considérant qu'il y a intérêt majeur pour les Partis de gauche à appliquer dans le département du Nord, la discipline républicaine qui, sauf de peu nombreuses exceptions regrettables, sera appliquée le 20 mai dans la France entière ;

Considérant que la règle la plus simple et la plus régulière de discipline républicaine, c'est que celui des candidats de gauche qui a obtenu au premier tour le plus grand nombre de voix doit bénéficier du désistement du candidat le moins favorisé ;

Considérant que l'application de cette règle ne comporte, pour le candidat qui reste en ligne, comme pour celui qui se désiste, ni atténuation, ni accentuation de son programme;

Les délégations du Parti radical et du Parti socialistes réunies décident :

Les seuls candidats de gauche qui restent en ligne dans le Nord dans les circonscriptions en ballottage sont ceux qui sont arrivés les premiers au premier tour de scrutin; et les deux Partis, *au nom exclusif de la discipline républicaine*, invitent les électeurs républicains et socialistes à se grouper sur les noms de ces candidats.

Delory. — Si Breton veut accepter la proposition que je vais lui faire, je soutiendrai la même thèse que lui devant le Congrès: c'est à condition qu'il soit convenu que la situation électorale sera examinée au second tour et qu'on laissera aux fédérations la liberté de faire ce qu'elles croiront devoir faire. Cette résolution a été adoptée après le premier tour de scrutin. Qu'est-ce que nous avons toujours demandé ? C'est que le premier tour de scrutin soit fait et que les fédérations examinent ensuite la situation et non pas la discipline républicaine à jet continu, comme vous voulez le faire croire, puisque dans le Nord il y a certains exemples de cas où nous avons maintenu nos candidats contre les républicains. Mais que les Fédérations soient libres, après le premier tour de scrutin, d'examiner si l'intérêt de leur propagande et du Parti veut qu'on fasse une alliance momentanée avec tel ou tel Parti avancé de la bourgeoisie ou le combattre selon les circonstances.

Breton. — La proposition que me fait Delory est celle-là même qu'il a déposée au nom de la Fédération du Nord; mais moi, je vous demande de repousser cette proposition équivoque des guesdistes du Nord pour adopter la tactique politique de discipline républicaine qu'ils ont toujours pratiquée.

Delory. — Dans certaines élections, nous avons maintenu nos candidats.

Breton. — Ce fut tout à fait exceptionnel, et 99 fois sur 100, pour employer votre propre expression de Toulouse, vous avez pratiqué la discipline républicaine, vous

avez bien fait, d'ailleurs, je vous en félicite, mais sur ce point, je fais remarquer combien étaient osées les affirmations apportées par Bracke dans la polémique qu'il eut avec Varenne dans le *Socialiste*. Bracke ne prétendait-il pas que vous ne saviez pas ce que c'était que la discipline républicaine, que vous l'ignoriez complètement, que vous vous refusiez d'en tenir le moindre compte. Or, dans votre motion de 1906, vous parlez au nom exclusif de cette discipline républicaine ! Etrange manière vraiment de l'ignorer.

Ce que je vous reproche, ce n'est pas bien entendu de pratiquer cette excellente politique dans le Nord, mais c'est de faire sur certains autres points du territoire exactement le contraire. Là où, comme dans le Nord, vous avez besoin de la discipline républicaine pour assurer vos succès électoraux, vous la pratiquez servilement et dans d'autres départements, certains de vos amis qui n'ont rien à perdre font d'une façon cynique le jeu de la réaction.

Delory. — Je le répète, dans certaines circonstances, nous avons maintenu nos candidats et fait passer des candidats réactionnaires. C'est parce qu'il y avait à ce moment intérêt du Parti à le faire.

Breton. — Cette discipline républicaine au nom exclusif de laquelle vous parliez au scrutin de ballottage de 1906, je vous demande d'en faire comme par le passé la règle générale de l'action électorale de l'ensemble du Parti. C'est elle qui a donné au Parti socialiste tous ses succès et c'est lorsqu'il la pratiquait, qu'il se développait rapidement. Depuis quelques années, il semble y avoir renoncé et je crois qu'il n'a pas lieu de s'en louer. (*Rires et interruptions.*) J'entends bien, vous enregistrez avec plaisir certaines victoires imprévues et équivoques où la réaction joua son rôle ; mais prenez garde, ne vous laissez pas éblouir par ces triomphes faciles car ce sont des succès bien dangereux et qui n'ont pas de lendemain.

Je répète que c'est surtout sur le terrain de l'union avec les partis démocratiques que le Parti socialiste s'est développé non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Je vous

signale à ce point de vue les progrès récents et si remarquables du Parti socialiste en Italie.

Au Congrès de Toulouse, je vous montrais nos camarades italiens revenus complètement, après quelques années d'incertitude et d'anarchie, à cette tactique réformiste que je préconise et je prévoyais les succès qu'il en résulterait pour eux. Or, les élections qui viennent d'avoir lieu ont donné une victoire magnifique que l'*Humanité* enregistrait avec enthousiasme : elle célébrait la victoire du bloc de gauche italien comme elle avait célébré jadis la victoire du bloc de gauche français. (*Interruptions.*) Oh ! je puis bien faire ce rapprochement, car les situations sont analogues ; il y a de l'analogie jusque dans cette désignation d'André Costa à la vice-présidence de la Chambre italienne qui doit rappeler à Jaurès qu'il fut dans des circonstances semblables élu vice-président de la Chambre française.

C'est à cette politique de résultats que je demande au Parti de revenir, et je l'adjure surtout de ne pas tomber dans ce piège particulièrement périlleux qui lui est tendu par ceux qui veulent remplacer la discipline républicaine par ce qu'ils ne craignent pas d'appeler la discipline proportionnaliste. Ce mot a été souvent prononcé ces temps derniers et nous avons vu certaines Fédérations, comme celle de Loir-et-Cher, oser vous proposer le désistement pour les candidats partisans de la représentation proportionnelle quelle que soit leur nuance. Sur ce point, le citoyen Lorris a été particulièrement net, il n'a pas craint d'affirmer qu'il ne fallait tenir aucun compte de l'étiquette et de la nuance politique des candidats, qu'il ne fallait voir en chacun d'eux que le proportionnaliste ou l'anti-proportionnaliste pour, au second tour de scrutin, voter en tout état de cause pour le proportionnaliste quelle que soit son opinion.

Or, vous le savez, tous les réactionnaires sont partisans de la représentation proportionnelle, tandis que presque tous les radicaux et socialistes indépendants repoussent avec raison ce système électoral. Par conséquent, accepter cette discipline proportionnaliste, ce serait décider d'une façon indirecte et jésuitique que les candidats socialistes feront toujours en toute circonstance le jeu de la réaction

contre la République. C'est cette infamie que je vous demande d'éviter à notre Parti.

Varenne. — Ce serait le meilleur moyen de tuer la proportionnelle dans ce pays. (*Vives interruptions.*)

Mais, les anti-parlementaires, laissez parler ! Cela ne vous regarde pas !

Breton. — Je suis vraiment surpris de constater que ces anti-parlementaires m'écoutent mieux lorsque je leur dis des choses particulièrement agressives et violentes et que leur intolérance croît avec la modération de mes propos.

Mais je termine en vous rappelant que vous vous trouvez en face d'une lettre du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste et je suis heureux de pouvoir féliciter de cette tribune le Comité radical... (*Vives interruptions.*)

Oui, je félicite sincèrement pour son excellente initiative le Parti radical et radical-socialiste; mais son attitude souligne d'une façon très nette votre intransigeance et précise les responsabilités; c'est pourquoi si cette initiative est heureuse, elle est aussi singulièrement habile de la part des radicaux. Ils ont par elle dégagé adroitement leur responsabilité; ils vous avisent en effet qu'eux sont tout prêts à conclure avec vous un pacte de discipline républicaine; vous laissant par suite la responsabilité de l'échec de cette tentative de rapprochement. Avant d'assumer cette lourde responsabilité, je vous demande de réfléchir, de peser les conséquences de votre refus, de penser à la période de réaction que vous préparez si vous persévérez dans votre intransigeance.

Quant à moi, je suis heureux d'avoir pu à cette tribune dégager ma responsabilité personnelle en avertissant mon Parti de la gravité de la situation présente, du danger de son attitude, du péril qui menace le socialisme. Vous allez être appelés à préciser la tactique électorale du Parti, mais prenez garde, si vous renoncez d'une façon systématique à la discipline républicaine, vous assumerez une terrible responsabilité que je me refuse à partager avec vous. (*Interruptions et applaudissements ironiques.*)

Alexandre Blanc. — Je n'aborderai pas le fond même

du débat, mais Breton m'a mis en cause d'une façon d'ailleurs fort courtoise, et je tiens à apporter à ses affirmations, non pas un démenti, mais des précautions que je considère comme nécessaires.

Il est exact qu'il y a trois ans, dans l'arrondissement d'Orange, au second tour, les radicaux ont voté en très grande majorité pour moi et ont ainsi assuré mon élection. Ils ont fait le contraire de ce qui s'était passé dans un arrondissement à côté de Carpentras, où le candidat socialiste était arrivé en tête au premier tour et où, pendant trois périodes consécutives, on s'était désisté au second tour pour le radical. Là contre le candidat socialiste, il s'est formé pour le battre l'alliance des radicaux et des réactionnaires. Dans l'arrondissement d'Orange, il n'en a pas été ainsi.

A ce moment, la situation entre les deux partis n'était pas celle d'aujourd'hui, car le Parti radical au pouvoir n'avait pas commis les infamies qui illustrent le gouvernement de M. Clemenceau. (*Approbation.*)

Et puis, si vous le permettez, j'apporterai une note qui peut paraître personnelle, mais qui tout de même mérite d'être relevée pour donner la physionomie exacte de l'élection. Si les radicaux ont voté au second tour, c'est qu'avant le premier tour, eux-mêmes sont venus me demander, non pas à moi qui refusais de les recevoir, mais à mon Comité, de signer une promesse de désistement réciproque et deux d'entre eux, à la suite même du second tour de scrutin, m'ont dit : Quand nous vous avons demandé de signer cette promesse, c'est que nous n'aurions jamais cru que vous arriveriez en tête. (*Rires et approbations.*) Cela atténue singulièrement le mérite, non pas de la grande masse électorale qui a voté pour moi parce que j'étais un républicain, un démocrate, mais des dirigeants du Parti radical qui ont été pris à leur propre piège. (*Rires.*) Et il y avait chez certains d'entre eux aussi une autre idée. Ils se disaient que je serais l'élu de tout le Parti radical dans l'espoir de conserver un siège dans une circonscription en majorité radicale et qui, quatre ans après, pouvait échapper au candidat socialiste. Ils se disaient qu'alors je viendrais au Parti radical et que j'abandonnerais mes

amis de la première heure. (*Applaudissements.*) Et il y en a qui me l'ont avoué, vous faites un signe d'incrédulité citoyen Jaurès, je parle surtout des dirigeants du Parti. Ils s'attendaient tous, en faisant pour le candidat socialiste ce que depuis trente ans dans cette circonscription, les socialistes avaient fait au second tour pour les candidats radicaux, en faisant pour le candidat socialiste la discipline républicaine, à envoyer à la Chambre en réalité un élu radical, un élu de leur Parti. Et ç'aurait été d'autant plus grave pour nous qu'ainsi on aurait mis la désunion dans le Parti socialiste de Vaucluse, et d'une façon plus particulière dans la circonscription d'Orange. On aurait non seulement amené à soi un nouvel élu, mais on aurait encore discrédité les candidats futurs du Parti socialiste.

Voilà dans quelles conditions mon élection s'est faite. Oui, certains radicaux en m'élisant avaient peut-être des espérances, mais tu avoueras, Breton, que mon attitude n'a point justifié ces espérances que toi, tu as pu faire naître chez eux. (*Rires et applaudissements*).

Colly. — Je vous demande toute votre bienveillance, ayant un fort mal de gorge. Je viens défendre la motion qui a été présentée par la majorité de la Fédération de la Seine. Si nous étions venus sans arguments pour défendre cette motion, le petit débat qui vient d'avoir lieu nous en fournirait de très solides. On va nous proposer le *statu quo*, le désistement pur et simple, et la motion de la Seine propose le maintien au second tour. Pour quelle raison ? Parce que le désistement, après engagement de la part des radicaux, comme quelques-uns de nos collègues semblent le penser, ce désistement n'aurait à mes yeux, aux yeux de la majorité de la Seine, aucune valeur.

Ces engagements n'auraient aucune valeur parce que si nous nous reportons quelque peu en arrière de notre histoire politique, nous reconnaissons que chaque fois que les électeurs socialistes ont tenu leur parole, très souvent, pour ne pas dire toujours, les élus radicaux nous ont faussé compagnie. Deux ou trois exemples: lorsqu'en 1902, le syndicat des chemins de fer, auquel j'appartiens, fit une cousultation des candidats au sujet de la loi Berteaux-Rabier-Jaurès, il y eut, je crois, environ 360 candidats qui

avaient promis de voter la loi Berteaux-Rabier-Jaurès. Et, en effet, cette loi fut votée par 417 députés à la Chambre.

Eh bien, qu'arriva-t-il ? C'est qu'une fois ce petit geste accompli, les 417 députés ne pensèrent plus à la loi Berteaux-Rabier-Jaurès, et alors, le Sénat, qui est toujours là pour remplir la fonction de croque-mort, enterra très tranquillement la loi en question. Or, si les 417 députés qui avaient voté cette loi avaient eu la ferme volonté, le vif désir de la voir aboutir, pensez-vous qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de le faire et que si les 417 députés en question avaient dit au Sénat, au gouvernement : Pardon ! nous avons pris cet engagement devant les travailleurs des chemins de fer, nous tiendrons notre parole, nous ne voulons pas laisser protester notre signature, vous allez, vous gouvernement, défendre la loi devant le Sénat, et vous, messieurs les sénateurs, si vous ne la votez pas, nous renverserons le ministère. Il y aurait eu une crise ministérielle. Et après ? Il y en aurait eu, deux trois, quatre, cinq, mais pensez-vous que si ces 417 députés avaient été des députés absolument loyaux, bien convaincus, bien résolus, ils n'auraient pas abouti ? Et qu'ils n'auraient pas pu imposer leur volonté au Sénat ? Non, cela n'est pas possible. Mais il y avait dans ces 417 députés peut-être un certain nombre de fumistes qui ne pensaient pas un mot de la loi Berteaux et qui se disaient : nous allons la voter à la Chambre, mais nos complices, nos comparses du Luxembourg sauront bien eux, arranger les affaires au mieux des Compagnies et contre les travailleurs. (*Applaudissements.*)

Il y a un autre exemple plus près de nous : c'est le repos hebdomadaire. On a voté la loi du repos hebdomadaire à la Chambre et au Sénat. Mais qu'est-il advenu de l'application de cette loi ? Qu'ont-ils fait nos bons députés radicaux ? Ils n'ont rien trouvé de mieux, par des dérogations successives votées par les conseils municipaux, que de dénaturer la loi et de la supprimer totalement, à tel point qu'aujourd'hui le repos hebdomadaire n'est pas plus réalisé qu'avant le vote de la loi. Et je me souviens que lorsque cette loi a été promulguée, il y avait des députés radicaux et radicaux-socialistes, et peut-être d'autres plus près de

nous qui, après avoir voté la loi — je fais appel ici à Rozier qui, lui, l'a défendue — allaient dans les antichambres ministérielles demander au ministre de ne pas l'appliquer.

Eh bien, citoyens, c'est pour ces hommes, c'est pour ceux qui traquent sans merci les ouvriers, que vous nous demandez des désistements, que vous nous demandez d'indiquer à nos électeurs du premier tour de voter pour eux au second ? Mais alors, comment nous jugeraient ces électeurs ? Quand on a dit aux travailleurs: Venez au socialisme, il n'y a pas d'autre remède à vos maux, venez avec nous si vous voulez vous émanciper, si vous voulez vous arracher à la tutelle patronale; on ne peut pas leur conseiller de voter pour les radicaux. Le Parti radical est impuissant à donner satisfaction au monde du travail; Jaurès le déclarait avec beaucoup plus d'éloquence que moi, dernièrement, au Salon des Familles, à Saint-Mandé, quand il disait: Les radicaux sont au pouvoir, tant mieux ! Nous allons bientôt assister à la ruine du Parti radical et à son impuissance...

(*Signes de dénégation du citoyen Jaurès.*)

Colly. — Vous avez dit, citoyen Jaurès: même l'application intégrale du programme radical ne saurait satisfaire le monde du travail...

Varenne. — C'est entendu !

Colly. — Eh bien, quand nous aurons affirmé tout cela aux électeurs au premier tour, quand nous aurons fait le procès des radicaux, nous leur dirons: Pardon ! nous vous avons démontré tous les griefs que nous avons contre les radicaux, mais comme ils ont eu quelques voix de plus que nous, vous allez voter pour eux...

Je ne sais pas de quelle façon les électeurs prendraient cet avis, mais en ce qui me concerne, si j'étais électeur dans ces conditions, je me demanderais si ce sont les radicaux ou les socialistes qui se moquent de moi. (*Mouvements divers. Approbation sur certains bancs.*) Et puis, voulez-vous que je vous cite d'autres exemples: voulez-vous que nous votions pour un Pétin au second tour, que nous disions aux travailleurs de Méru et dans bien d'autres

circonscriptions où le patronat est candidat, radical ou radical-socialiste — aujourd'hui tout le monde est radical ou radical-socialiste — : vous allez, vous travailleurs, vous qui êtes exploités de la façon la plus odieuse par un tel qui est votre patron, vous avez le devoir, de par la discipline républicaine de voter pour lui ? Vous allez consolider son pouvoir, vous allez consolider sa maîtrise à votre égard, c'est votre patron, c'est votre maître, c'est votre exploiteur, mais la discipline républicaine, néanmoins, exige que vous votiez pour lui, il sera ainsi deux fois votre maître. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

Je ne sais pas encore ce que penseraient les électeurs auxquels on donnerait un tel conseil, mais si j'étais à leur place, je dirais que le Parti socialiste faillit à sa tâche et qu'il trahit la classe ouvrière.

Nous demandons dans nos diverses sections le respect de toutes sortes de disciplines aux adhérents, nous leur imposons toutes sortes de devoirs à remplir, nous demandons à nos adhérents dans les sections d'être autant que possible syndiqués, nous les forçons même dans certains cas d'être syndiqués. Eh bien, pourquoi n'exigeons-nous pas la même discipline, de la part des élus, que nous exigeons de la part des électeurs qui appartiennent à notre Parti ? Est-ce qu'il n'est pas du devoir des élus du Parti socialiste de poursuivre partout où ils le peuvent la lutte de classe contre le Parti radical, contre tous les autres Partis. Car enfin, quel est celui dont les arguments seraient assez habiles pour nous démontrer ici qu'au point de vue économique les radicaux et les radicaux-socialistes, qui ont en partie dépouillé le parti aristocratique, qui détiennent toute la fortune publique dans l'industrie, dans le commerce et dans la finance, ne sont pas autant et même plus conservateurs que les conservateurs eux-mêmes. (*Vive approbation sur certains bancs.*)

Je sais qu'au point de vue philosophique — et je leur fais la part belle — au point de vue de la libre-pensée, il y a d'excellents républicains. Mais, au point de vue économique, je place le Parti radical et radical-socialiste, détenteur de la plus grande partie de la fortune publique, dans les rangs des conservateurs et des pires conserva-

teurs, parce qu'à côté de leur étiquette radicale, qui n'est qu'un trompe-l'œil, ils pratiquent la pire des conservations, celle qui nous dénie le droit de vivre par l'exploitation qu'ils nous font subir.

Tout à l'heure, le citoyen Jaurès a dit que la Fédération de la Seine avait désavoué la candidature Aubriot. Moi aussi. J'ai même été défendre Buisson de la façon la plus énergique, et je ne m'en félicite pas, parce que, en même temps que nous défendions Buisson, un de nos camarades, le citoyen Cardet, mordait la poussière devant Leboucq, nationaliste avéré....

Lafont. — Jamais la Fédération de la Seine n'a donné à ses élus mandat d'aller défendre Buisson... Je dis que c'était un zèle tout personnel qui te portait à aller défendre Buisson ; jamais la Fédération n'avait donné mandat à ses élus d'aller le défendre. (*Mouvements divers.*)

Colly. — Si la Fédération de la Seine n'avait pas donné mandat à ses élus d'aller défendre Buisson, nous, nous avions jugé à propos d'aller le défendre contre le nationaliste Paulin-Méry, et cela en vertu de la discipline républicaine, et nous avons également défendu Chautard pour les mêmes raisons.

Eh bien, qu'est-il arrivé depuis ? C'est que Leboucq battait notre collègue Cardet, et depuis, Leboucq, ce nationaliste avéré, qui a fait son adhésion au parti radical-socialiste, est devenu secrétaire de la Chambre des Députés. Et alors, comme on ne peut pas faire autrement que d'offrir un banquet à quelqu'un qui est nommé secrétaire de la Chambre des Députés, on a offert un banquet au nationaliste Leboucq ; et qui est-ce qui présidait le banquet en question ? Le citoyen Buisson, bien entendu.

Et vous voudriez que désormais, sous prétexte de discipline républicaine, nous, au second tour, nous votions pour le citoyen Buisson ? Jamais ! (*Applaudissements sur certains bancs.*) Je le dis nettement : il ne faut plus que nous envoyions à la Chambre, dans les assemblées délibérantes, de ces députés métis, ou des conseillers généraux ou municipaux métis, qui ont un pied dans le radicalisme, un pied dans le socialisme de par le caprice des résultats

électoraux. Je considère que si notre motion porte en quelque sorte un préjudice électoral à notre Parti, d'autre part, du fait même de la confiance qu'elle fera renaitre dans le Parti, dans le monde du travail, il y aura un avantage qui compensera largement les quelques échecs que nous pourrions subir aux élections prochaines, et j'aime mieux avoir un moins grand nombre d'élus — je suis élu, devrais-je payer de mon mandat le sacrifice que j'indique — j'aime mieux avoir une poignée de socialistes résolus, n'ayant rien de commun avec les radicaux, que d'avoir des élus qui auront toujours cette vision qu'ils doivent une partie de leur mandat au Parti radical et qui, à chaque occasion, sont un peu tenus de se dire : ce n'est pas tout cela, mais il faut que je songe à ma réélection, que je me dise que je suis un peu l'élu du parti à côté, du parti radical. Et alors — et cela est bien humain — qu'arrive-t-il ? C'est que nous avons une représentation par trop réformiste. Eh bien, moi, en ma qualité d'insurrectionnel... je proteste de toutes mes forces contre le réformisme. (*Exclamations et bruit sur divers bancs.*)

Varenne. — Il n'y a pas longtemps ! (*Rires.*)

Colly. — Je l'ai été toute ma vie et il n'y a pas grand mérite quand on est né dans les conditions où je le suis à être révolté, il n'y a pas grand mérite à être socialiste quand on est né dans le monde du travail, quand toute sa vie on a été exploité par le parti bourgeois, quand on a toujours peiné pour les autres...

Je dis que si nous voulons reconquérir la confiance, qui nous échappe chaque jour, du monde du travail, des meilleurs militants, il faut agir dans le sens que j'indique... Je dis les meilleurs militants, car enfin, il ne faut pas croire que le million de voix socialistes que nous avons recueillies constitue véritablement le Parti socialiste. Le Parti socialiste réside surtout ici, dans la poignée de camarades qui nous donnent tout leur concours, qui font tous leurs efforts, qui luttent tous les jours sur le terrain syndicaliste, dans le domaine coopératif, dans nos groupes, ceux qui nous aident dans la lutte, qui nous suivent pas à pas, ceux qui en un mot sont les véritables cadres

du Parti socialiste. Le véritable élément du Parti socialiste, c'est l'homme conscient, c'est le militant, celui qui ne recule devant rien, qui perd sa place pour faire du syndicalisme, qui se fait rejeter de partout pour affirmer ses idées, pour affirmer nos idées, celui qui nous soutient d'une façon admirable. Voilà où est le Parti socialiste.

Eh bien, ce sont ceux-là qu'il nous faut satisfaire, c'est de ceux-là qu'il faut regagner la confiance qui nous échappe, parce que les palinodies des radicaux et de quelques élus du Parti socialiste ne sont pas faites pour inspirer confiance, et quand on dit aux travailleurs, à ceux qui chaque jour luttent dans l'atelier, aux militants qui nous suivent dans nos organisations de voter pour les candidats du Parti, ils finissent par nous dire: mais tu nous embêtes avec ta question sociale: regarde un tel de quelle façon il se conduit, comment il vote, ton membre du Parti socialiste se conduit comme un vulgaire bourgeois, et quand on voit dans des mouvements comme celui des postiers des députés voter contre le droit de grève des travailleurs, allez donc dire aux postiers de voter pour des radicaux, de voter pour ceux qui les exploitent ou leur dénient toute liberté et toute justice ! (*Applaudissements.*)

Varenne. — La question que je viens traiter est posée devant le Congrès à la fois par son ordre du jour et par la communication que vient de faire le citoyen Dubreuilh...

Guesde. — Par l'ordre du jour seulement. La communication d'un parti ennemi ne nous intéresse pas. Nous devons passer à l'ordre du jour sur cette proposition de marché et discuter ensuite entre nous quelle sera notre attitude électorale.

*Voix nombreuses.* — Très bien ! très bien !

Varenne. — Pure question de forme: il m'est tout à fait indifférent que vous employiez ce procédé ou un autre pour vous prononcer. En fait, la résolution qui va clore le débat sur la tactique électorale sera bien une réponse à la communication qui vous est faite. (*Mouvements divers.*)

Si j'avais à formuler cette réponse, je dirais, me séparant sur ce point du citoyen Breton, — ce ne sera peut être pas, hélas ! la dernière fois (*Rires*) — je dirais au Parti radical : Vous avez un moyen infaillible d'en finir avec toutes les combinaisons électorales du second tour : votez avec nous la représentation proportionnelle. (*Très bien !*)

Mais nous n'en sommes pas là. Nous discutons pour le cas infiniment probable, je le reconnais, où aux élections prochaines, c'est le mode de scrutin actuellement en vigueur qui sera encore appliqué, et il me faut dans ce cas, au début de mes observations, examiner rapidement la situation des partis de gauche dans ce pays.

Le citoyen Breton — c'est le reproche essentiel que je ferai à sa manière de voir — ne veut pas se résoudre à être de son époque. Il est bien vrai que dans un passé encore récent, le parti socialiste a eu, dans l'immense majorité, dans la presque unanimité des cas, l'attitude qu'il a définie ici. Mais je suis obligé de rappeler que dans une période précédente, il n'en avait pas été ainsi et que ce qu'on a appelé la politique du Bloc n'existait pas, par exemple aux élections de 1893.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation politique nouvelle, qui diffère notablement de celles de 1902 et de 1906, et c'est au Parti socialiste d'examiner, en toute indépendance, citoyen Guesde, quel est à l'heure présente son intérêt dans l'état présent des partis dans ce pays...

Guesde. — Nous sommes d'accord là-dessus.

Varenne. — Très bien. Or, il y a quelque chose de nouveau : c'est la bataille que se livrent dans le pays comme au Parlement le parti socialiste et le parti radical. Il y a encore ceci de nouveau : c'est la politique actuelle du parti radical. Si l'on veut rechercher les responsabilités de cette situation nouvelle, contrairement à ce que pense le citoyen Breton, je serai prêt à établir ici que celles du parti radical sont beaucoup plus lourdes que celles du Parti socialiste. Le citoyen Breton oublie que le premier, avant le premier tour des élections de 1906, l'homme qui est encore le chef du gouvernement, mais qui à ce mo-

ment-là était déjà ministre de l'intérieur, sans que le Parti socialiste ait rien fait pour justifier cette attaque, allait prononcer à Lyon un dicours où il dirigeait contre notre parti une attaque furieuse qui a été évidemment le premier signe des hostilités.

Cela, il faut le rappeler à l'heure où nous examinons la situation des partis et les causes qui l'ont créée.

Il faut rappeler aussi que le parti radical a fait derrière M. Clemenceau une politique qui devait nécessairement dresser le Parti socialiste tout entier contre l'immense majorité du parti radical, au moins contre la fraction la plus forte de ce parti. Voilà la situation nouvelle, et tout naturellement dans la bataille électorale, cette situation a eu sa répercussion.

Il est bien vrai que dans nombre de cas, la discipline républicaine n'a pas été observée par les candidats de notre Parti. Mais il est peut-être plus vrai encore que le parti radical y a renoncé lui-même depuis longtemps.

L'élection du Var, dont on parlait et que je connais pour avoir fait campagne dans la dernière phase de la bataille aux côtés de notre ami Renaudel, l'élection de Pétin, c'est plus qu'un accident : c'est un signe, c'est un symbole. L'attitude du parti radical dans cette circonscription, couverte ensuite par l'ensemble du Comité exécutif du parti à la majorité de 200 voix, citoyen Breton, c'est un événement sur la signification duquel il n'est pas permis de se tromper.

Il est vrai que, dans la même séance, le Comité exécutif du parti radical a voté la résolution que vous connaissez, et dont tout à l'heure on vous a donné lecture. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pour moi j'imagine que le parti radical s'aperçoit du péril que lui fait courir sa nouvelle tactique et qu'il voudrait revenir à une tactique moins périlleuse.

Mais ce n'est pas du point de vue radical, c'est du point de vue socialiste que nous devons examiner le problème et en chercher la solution. Cette solution est suggérée de manières fort différentes.

Les uns veulent que le Parti socialiste maintienne ses résolutions antérieures, c'est-à-dire qu'il s'en remette aux

Fédérations du soin de décider de l'attitude qu'elles observeront au second tour. Les autres, notre camarade Colly parlait en leur nom tout à l'heure — disent: attitude unique et maintien des candidatures au second tour. D'autres encore, viendront soutenir que le Parti socialiste doit procéder tout au plus au retrait pur et simple des candidatures qui ne seront pas arrivées en tête au premier tour de scrutin. Et enfin, quatrième groupe, ceux qui comme moi, mais avec des conditions que n'a pas formulées le citoyen Breton, sont d'avis qu'il y a lieu de laisser au moins la porte ouverte à une solution qui permettrait une discipline commune, nous allons voir tout à l'heure avec qui.

La première solution, le maintien du *statu quo*, je la considère — j'en demande pardon à nos camarades qui en sont partisans — comme la pire de toutes. C'est elle qui permet que le Parti ait des tactiques variées à l'infini, non seulement de Fédération à Fédération, mais de circonscription à circonscription; elle aboutit à ce résultat étrange que le Parti socialiste, qui se préoccupe depuis l'Unité de mettre fin au confusionnisme avec les autres partis, risque de se trouver, suivant les cas, confondu avec tous.

En ce qui concerne — car je veux passer très vite — la motion que le citoyen Colly a développée et qui est l'opposé du maintien du *statu quo*, je n'ai pas besoin de dire que je la considère comme au moins aussi dangereuse. Elle aurait pour effet de condamner le Parti à des échecs là où il peut espérer la victoire; elle aurait aussi pour effet d'envoyer à la bataille au second tour des candidats et des groupes qui, se sachant battus d'avance, ne la livreraient pas, et vous auriez des chances pour perdre des voix au second tour sur le résultat du premier tour de scrutin.

Je comprends très bien que ceux de nos camarades qui n'attachent aucune importance, ou qui attachent seulement une médiocre importance à l'action politique, proposent le maintien des candidatures au second tour; c'est tout à fait dans leur état d'esprit, puisqu'aussi bien l'action politique ne les intéresse point: vainqueurs ou vaincus, que leur importe ? Mais je ne suis pas de cette école, et je

repousse énergiquement la motion qui a été présentée tout à l'heure par le citoyen Colly.

En ce qui concerne le désistement pur et simple, je l'accepterais pour ma part, à la rigueur, à la condition que le Parti ne pût pas s'interdire, dans certaines situations données, de changer ce retrait pur et simple en une sorte de désistement en faveur.

Je m'explique: Si vous vous trouvez au second tour en présence de deux candidats, je ne dis même pas de nuances diverses, mais de même nuance, ou tout au moins de même étiquette, dont l'un, s'il était député sortant, a, dans certaines circonstances, voté avec les députés de votre parti, ou bien a combattu avec vous certaine politique, ou encore est comme vous partisan de la représentation proportionnelle, vous interdirez-vous dans ce cas-là de faire campagne pour lui contre l'autre ?

Si vous ne voulez pas vous l'interdire, votre retrait pur et simple, amendé dans le sens où je l'indique, est un premier pas vers la discipline telle que je vais la définir en terminant. Et voici maintenant, en effet, la tactique de discipline électorale que je propose.

Ah ! je reconnais qu'il est à peu près impossible, quelque désir que quelques-uns d'entre nous en puissent avoir, de revenir, comme le demande Breton, purement et simplement à l'ancienne discipline républicaine. Tu as oublié, Breton, de rappeler au parti radical, en même temps que tu le félicitais de sa démarche, que s'il est candidat à un accord avec le Parti socialiste, il a d'autre part un contrat avec l'Alliance démocratique qui, elle, n'accepte en aucun cas, le désistement en faveur des candidats du Parti socialiste. (*Applaudissements sur certains bancs.*)

Depuis longtemps, dans la presse, bien avant le Congrès radical de Dijon, j'ai écrit maint article pour dire au parti radical: Vous ne pouvez pas espérer rester dans la situation où vous vous trouvez aujourd'hui, être à droite l'allié d'un parti qui ne veut pas d'alliance avec les socialistes et être en même temps à gauche l'allié des socialistes, parce qu'alors il vous serait vraiment trop facile de battre le candidat de l'Alliance démocratique avec le désistement du socialiste, sauf lorsqu'un socialiste serait arrivé en

tête, à faire passer le candidat de l'Alliance contre lui, ou encore à maintenir le vôtre contre le candidat socialiste, en escomptant le concours de l'Alliance démocratique...

Colly. — Que ferez-vous des radicaux qui ne veulent pas de nous ? Il y en a.

Varenne. — J'y arrive. Le parti radical, qui demande des réponses fermes aux autres, n'a pas encore une attitude précise. Dans tel département il se proclame prêt à observer la discipline à l'égard des socialistes. A côté, il dénonce au contraire le Parti socialiste comme l'ennemi à combattre au second tour comme au premier.

Eh bien, il faudra d'abord que le parti radical, avant qu'il puisse espérer obtenir une réponse ferme et précise de nous, mette de la discipline et de l'ordre dans ses propres décisions. Il faudra aussi qu'il s'interdise de donner l'investiture à trois ou quatre candidats à la fois dans la même circonscription, parce qu'alors le jeu serait encore trop facile, qui consisterait à présenter plusieurs candidats radicaux, dont l'un aurait pour mission de rallier les voix réactionnaires, à l'aide desquelles ce candidat battrait au second tour le candidat socialiste.

Il est par conséquent impossible, tant que le parti radical n'aura pas discipliné son action et sa méthode, tant qu'il n'aura pas rompu le pacte qui le lie à l'Alliance démocratique, ou tout au moins fait son choix entre la tactique d'action commune avec l'Alliance, et celle qu'il nous propose aujourd'hui, tant qu'il n'aura pas séparé dans les éléments qui le constituent, ceux qui sont demeurés sincères et ceux qui sont allés vers la réaction, il sera, dis-je, impossible d'avoir avec lui une entente permanente, sérieuse, sur le terrain électoral.

Mais alors, devons-nous donc déclarer qu'il n'y a plus de discipline électorale possible ? Ce n'est pas mon avis. Nous pouvons parfaitement dire que le Parti socialiste, dans le souci qu'il a de maintenir les libertés politiques, de défendre pour le prolétariat dont il est le représentant, les progrès acquis, est décidé, si on lui en facilite les moyens, à se rallier au second tour à la candidature la plus avancée. Et vous arriverez peut-être ainsi, non pas à reconstituer le

Bloc, comme le croit le citoyen Breton, mais du moins, en hommes politiques conscients des nécessités politiques du moment, à favoriser contre la politique trouble et équivoque du parti radical actuellement au pouvoir, l'avènement d'un parti radical d'opposition à côté du Parti socialiste, avec lequel vous ferez au second tour de la discipline électorale.

C'est le sens qu'il faut donner à la motion qui a été votée il y a huit jours, sur ma proposition, au Congrès de la Fédération que je représente. Nous avons dit que nous demeurions partisans de la discipline républicaine, mais qu'avant de poursuivre la discussion sur ce point, il fallait d'abord que le parti radical s'imposât l'unité de candidature et qu'il fît un choix entre la tactique d'entente avec l'Alliance démocratique et la tactique de coalition au second tour avec le Parti socialiste.

Telles sont mes conclusions. Je prie le Congrès de ne se prononcer sur cette question qu'avec la double préoccupation de ne rien faire dont puisse souffrir la République, qui est notre bien à tous, qui est plus particulièrement le bien du Parti socialiste (*Approbation*), et de ne se laisser duper par personne : Ni complices de la réaction, ni dupes des radicaux, telle est ma formule. Nous voulons bien que le Parti socialiste fasse son devoir de parti républicain, mais c'est à la condition qu'en aucun cas il ne pourra être dupe de son attitude et que le parti radical, son voisin le plus immédiat, ne cherchera pas à tirer parti de la situation pour lui faire une guerre déloyale.

Telle est la double préoccupation que j'exprime devant le Congrès, au moment où il aborde cette discussion de la tactique électorale. Je vous demande, si vous devez arrêter une résolution aujourd'hui même, de laisser la porte ouverte à l'avenir. Ne décidez pas que vous n'aurez plus de rapports avec le parti radical : vous n'êtes pas maîtres du lendemain. Ne vous liez pas davantage sans conditions, vous risqueriez d'être victimes de votre propre loyauté. Agissez au mieux des intérêts du prolétariat et de la République, comme vous avez fait jusqu'ici. (*Applaudissements.*)

Drean-Chapel. — Un simple mot : Que pensez-vous

de la décision prise par le Congrès de Chalon, en égard aux socialistes indépendants ? Vous n'en parlez pas.

Varenne. — La situation est semblable. J'avoue que je n'attache pas au groupement du socialisme indépendant, une importance particulière ; je ne fais pas des socialistes indépendants un parti à part, en dehors de tous les autres. Je les considère comme des radicaux, quelquefois meilleurs que les simples radicaux, quelquefois pires... (*Rires.*) Je les regarde comme des républicains quelconques, qui quelquefois sont bons et souvent ne valent pas cher. Je propose donc de les traiter comme les radicaux.

Le Président. — Il a été décidé au début de la séance qu'on devait nommer la Commission des résolutions. Je pense qu'elle doit être nommée.

(*La séance est levée à 7 heures.*)

---

## *Séance du Soir*

La séance est ouverte à 9 h. 25.

Présidence de Bedouce ; assesseurs : Huart et Parassols.

Goude. — Camarades, avant de vous donner les raisons pour lesquelles la Fédération du Finistère a cru devoir vous présenter une motion relative à l'attitude du Parti, je dois vous dire que nous avons pensé aussi à la préparation de la campagne électorale.

Nous savons que dans diverses Fédérations on a étudié les moyens de donner au Parti les munitions de guerre, l'argent qui lui sera nécessaire pour mener la campagne, et il a été question de l'augmentation du prix de la carte pour 1910. Nous acceptons cette augmentation. De même, nous serions heureux de voir ouvrir une souscription publique comme celle qui a eu lieu dernièrement à l'occasion des élections partielles, dans le journal l'*Humanité*. Enfin, nous avons pensé qu'il serait désirable, ainsi qu'en ont ma-

nifesté la volonté quelques-unes de nos Fédérations, de voir s'organiser par toute la France de grands meetings avec le concours des leaders du Parti socialiste, et nous espérons que de tout cela sortira la somme suffisante pour que le Parti puisse subventionner toutes les candidatures qui seront présentées en 1910.

A côté de cela, partisans de l'uniformité de l'attitude électorale de toutes les Fédérations, nous aurions voulu également que l'on fasse quelque chose de plus et qu'on arrive à uniformiser la documentation qui servira aux candidats pendant la campagne électorale, car s'il est certain que quelques militants se tiennent au courant des événements politiques et des faits qui s'accomplissent, il est non moins certain que ces militants sont l'exception et que si nous voulons arriver à avoir un maximum de candidats, il sera nécessaire que le Parti mette entre leurs mains la documentation nécessaire.

Pour cela, nous voudrions que vous chargiez la Commission administrative du Parti de faire rédiger certains documents que je vous indiquerai d'une façon très résumée. Ainsi, par exemple, nous voudrions que, à côté de la démonstration de la centralisation capitaliste, et de l'organisation collectiviste ou communiste, l'on fasse quelques brochures spéciales démontrant de façon effective et certaine la banqueroute du Parti radical, car si ce mot est dans toutes les bouches, nous n'apportons pas, la plupart du temps, les faits constituant la preuve irréfragable de nos affirmations. Nous demandons que le groupe parlementaire soit chargé de rédiger quelques brochures reproduisant les principaux textes soumis au vote de la Chambre en ces dernières années, et répartissant ces votes en trois catégories :

Les votes d'ordre philosophique, de politique pure : la suppression de la peine de mort, sincérité du vote, modification ou suppression des Conseils de guerre, etc.

Les votes relatifs aux réformes ouvrières : impôt sur le revenu, retraites ouvrières, etc., etc.

Les votes, enfin, qui ont eu lieu à la suite des interpellations les plus importantes.

Ces brochures — accompagnées de quelques commen-

taires — seraient le recueil des textes sur lesquels les Chambres ont été appelées à donner leur opinion. Des références permettraient de se reporter à la page du *Journal Officiel* et il suffirait à chaque Fédération, à chaque candidat du Parti ayant ainsi sous la main des documents précis, de consulter quelques numéros de l'*Officiel* pour pouvoir discuter, en toute connaissance de cause, l'attitude politique des députés actuels, candidats en 1910.

Ces brochures nous serviraient également à démontrer la faillite du parti radical en faisant voir que ce sont les radicaux eux-mêmes qui se refusent à appliquer leur propre programme. Elles nous montreraient encore la part prise par le Parti socialiste dans l'élaboration et l'accomplissement des réformes radicales. C'est ainsi que nous n'avons pas oublié, pour la plupart, de quelle façon les citoyens Delory, Guesde et Bedouce sont intervenus au moment du vote de l'impôt sur le revenu, pour la défense des coopératives, tandis que Groussier intervenait au moment du vote de l'impôt complémentaire. Mais les candidats futurs peuvent ne pas avoir à la mémoire ces différentes interventions et c'est pourquoi nous désirerions, je le répète, que la Commission administrative du Parti puisse mettre entre les mains des candidats ces différentes petites brochures, ainsi que quelques autres, comme par exemple le rapport de Compère-Morel, la brochure de Morizet, etc., etc.

Ceci dit, j'arrive à la question de savoir quelle sera l'attitude électorale du Parti socialiste. Je vous avouerai qu'en entendant tout à l'heure discuter le citoyen Breton, il me semblait que l'attitude des partis était une sorte de marchandage, car Breton nous présentait la question sous ce jour : les radicaux et les socialistes ont-ils intérêt à faire alliance pour les élections prochaines ?

Eh bien, j'estime que nous devons envisager la chose à un autre point de vue, à un point de vue socialiste. J'estime que nous devons mener notre campagne très nettement, sans aucune équivoque et nous souciant de la répercussion de notre campagne sur la propagande non seulement du moment, mais des effets de cette propagande pour l'avenir. C'est pourquoi au premier tour de scrutin,

pour notre part, nous conservons l'idée que nous avions à Chalon, nous demandons qu'en principe on pose partout des candidatures, excepté, naturellement, dans les lieux où nous croyons qu'il y a impossibilité matérielle et morale de pouvoir présenter des candidats. Nous acceptons donc les termes de la proposition de Chalon. Ces termes sont presque les mêmes que ceux présentés par la première minorité de la Fédération de la Seine, et nous regrettons très sincèrement que la majorité de cette même Fédération, nos amis les insurrectionnels aient voulu, contrairement aux traditions du Parti, essayer de nous faire nier aujourd'hui à Saint-Etienne la nécessité de l'action politique que nous avions proclamée à Toulouse. Il nous semble, en effet, que, dans leurs considérants, nos camarades insurrectionnels prétendent qu'en somme, la motion d'unanimité acclamée très sincèrement à Toulouse est considérée par eux — et je le regrette pour eux — comme une comédie ! Ils ont l'air de croire que nous ne votions pas, il y a quelques mois, selon nos convictions. Ont-ils pu penser un seul instant que six mois après Toulouse, nous viendrions déclarer que la conquête des pouvoirs publics pouvait s'obtenir seulement par la grève générale ou l'insurrection ?

Nous admettons très bien, avec la motion de Toulouse elle-même, que chacun de nous a le droit de se spécialiser dans l'une des actions préconisées par Toulouse ; mais il me paraît absolument inadmissible que des camarades en arrivent à nier l'une de ces actions.

Eh bien, camarades insurrectionnels, malgré tout, il faut bien le dire, vous n'avez pas été jusqu'au bout de vos propositions. Vous avez posé des prémisses, vous avez déclaré que le Parti socialiste ne vise la conquête du pouvoir politique que par les seuls moyens révolutionnaires : grève générale et insurrection. A la fin de ces prémisses, vous auriez dû ajouter une ligne et conclure logiquement : Le Parti socialiste n'aura aucun candidat. Or, cela ne figure pas dans votre motion ; vous n'avez pas osé le dire ; je me demande pourquoi. Bien mieux, votre motion reconnaît implicitement la nécessité de l'action politique, puisque, après avoir oublié de poser des candidats au premier tour,

vous maintenez au second les candidats que vous n'avez pas posés. Voilà pourquoi, d'accord avec l'énorme majorité du Congrès, nous demandons qu'on ne tienne nul compte des prémisses de votre proposition.

D'ailleurs, je vous le demande, croyez-vous que vous ne faites pas tort à votre propagande insurrectionnelle elle-même, en prétendant refuser de vous intéresser à la condition actuelle du prolétariat, en ne voulant pas l'aider par l'action politique à améliorer son sort immédiat. Vous acceptez que ce prolétariat se groupe en parti politique, mais en dehors de sa propagande vous refusez à ce parti le droit de se livrer à l'action.

Que penseriez-vous, camarades, d'une Confédération générale du Travail qui poserait en principe la suppression du salariat, mais qui, en attendant cette suppression, refuserait de se livrer à la moindre action ? Vous comprenez très bien que dans la vie les activités ont besoin de s'employer, vous savez que les activités syndicalistes s'emploient dans les grèves partielles pour l'obtention de réformes immédiates, pour l'augmentation des salaires, etc., et vous voudriez que le Parti socialiste, pendant des années et des années, jusqu'au jour où il pourra conquérir le pouvoir politique par cette insurrection, qui est très belle évidemment en tant que symbole, mais que vous ne pouvez même pas songer à organiser, vous voudriez qu'en attendant le jour de l'insurrection le Parti socialiste ne fasse rien.

Savez-vous où votre tactique conduit le prolétariat ? Vous l'éloignez du Parti socialiste, vous le poussez au parti radical, vous retardez l'organisation qui lui permettra d'exproprier la bourgeoisie du pouvoir politique.

Non, nous ne pouvons pas, au Congrès de Saint-Etienne, revenir sur les déclarations très précises et très nettes que nous avons faites à Toulouse, et j'ajoute que j'admire les camarades qui, venus à Toulouse avec des idées peut-être exagérées, ont compris que dans un parti où l'on accepte toutes les opinions et toutes les tendances socialistes, il faut tout de même que nous pratiquions un peu de tolérance. Or, cette tolérance que nous pratiquons vis-à-vis de vous, vous nous la refusez à nous-mêmes. En cela, je

le répète, vous nuisez à votre propagande insurrectionnelle et vous éloignez de vous des éléments qui ont beaucoup de sympathie pour vous, croyez-le.

Il reste maintenant à examiner l'attitude que nous aurons au deuxième tour de scrutin, et tout de suite je dirai qu'en ce qui concerne les « indépendants » il me semble que la question n'a pas même à être posée. Nous sommes liés par la motion Cambier que nous avons votée à Chalon et à aucun moment nous ne ferons ni un geste, ni un désistement favorable aux indépendants.

Mais il reste les autres partis, et ici, avant de vous dire ce que nous pensons nous-mêmes, nous avons à examiner les motions qui nous ont été présentées.

Il y a la motion Varenne. Mais, Varenne, aujourd'hui, modifie la motion présentée au Congrès de Toulouse. Il est vrai que cette motion est reprise par Breton. Or, que nous dit Breton ?

« Nous voulons revenir à la discipline républicaine, nous voulons le désistement envers le candidat républicain ayant obtenu le plus grand nombre de voix et promettant de se désister pour nous ».

Eh bien, citoyens, cette façon de voir est à notre avis absolument inadmissible, pour cette raison qu'il n'existe à gauche, qu'ils n'existe parmi les républicains qu'un seul parti organisé, et c'est le parti socialiste. Pour ma part, je ne connais pas de parti radical, et lorsque tout à l'heure nous recevions du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste une lettre signée Lafferre, nous pouvions nous demander ce que cela signifiait, car il est évident qu'après les événements de ces jours derniers, il est absolument impossible qu'on puisse soutenir qu'il y a un parti radical alors que dans différentes occasions, nous avons vu M. Lafferre et M. Pelletan préconiser l'un une candidature que l'autre combattait. Il n'y a pas de parti radical et le Parti socialiste ne peut pas se lier avec un parti inexistant. Dans l'intérêt même de notre propagande, nous ne pouvons pas le faire et il est facile de retourner contre Breton et contre Varenne lui-même les arguments qu'ils ont employés. Varenne nous a dit : « Mais n'avez-vous pas

peur de tarir la source de la propagande que nous faisons au sein de la masse démocratique ? »

Eh bien, j'estime que si nous devons penser à la masse démocratique où nous recrutons notre Parti, nous devons avant tout songer aux militants qui sont déjà membres du Parti socialiste, et un grand nombre de nos camarades quitteraient le Parti, un grand nombre d'électeurs ne voteraient plus pour nos candidats s'ils apprenaient qu'au deuxième tour de scrutin nous devrons voter pour des hommes comme Lafferre ou comme Pétin, le nationaliste d'hier !

Il existe des Comités radicaux électoraux, c'est entendu, mais il n'existe pas de parti radical, et le Comité exécutif qui nous fait des propositions ne peut pas dire qu'il a la force nécessaire pour obtenir le désistement de tel ou tel de ses candidats. D'ailleurs, dans le cas Pétin, nous avons vu qu'au lendemain d'une élection le parti radical accepte dans son sein le nouvel élu qui, aux élections précédentes était le chef de la liste d'opposition républicaine. Pétin a été élu maire de la Seyne en 1908, sur une liste en opposition avec la liste républicaine, et lorsque M. Clemenceau est allé dans le Var, au moment des élections sénatoriales, il y a eu quelques maires réactionnaires qui n'ont pas été invités à son banquet, et M. Pétin a été de ceux-là.

Par conséquent, j'estime qu'il est absolument impossible que nous puissions engager aucun pourparler avec un semblant d'organisation qui n'a rien d'un parti.

Pour les mêmes raisons, nous repoussons la tactique qui nous est présentée par la majorité de la Seine. Nous estimons que les résultats obtenus en pratiquant la tactique des insurrectionnels seraient les mêmes que ceux que nous recueillerions avec la tactique préconisée par Breton. Si les extrêmes se touchent, c'est bien dans cette circonstance ; les uns veulent que nous nous désistions pour tous les républicains, les autres veulent que nous nous maintenions en face de tous les républicains, c'est-à-dire que les uns et les autres ne font aucune différence entre les candidats bourgeois qui, à l'heure actuelle, s'intitulent candidats républicains.

Eh bien, citoyens, c'est justement là qu'est le danger, et c'est cette différence qu'il nous faut examiner. Tant que les hommes du parti radical ne se seront pas séparés complètement des nationalistes, des conservateurs qui les accompagnent, il ne peut y avoir entre le Parti socialiste et cette masse d'éléments hétérogènes aucune entente et aucun pourparler, et je dis que les uns et les autres, à droite et à gauche, vous nous menez au même danger, celui d'effrayer la masse démocratique si nous maintenions tous nos candidats ou si nous n'en maintenions aucun; et, citoyens, je vais vous dire quelle est, à mon avis, la raison principale pour laquelle nous devons écarter ces deux tactiques; c'est que si, à l'heure actuelle, la masse vient petit à petit au socialisme, c'est parce qu'elle commence à croire que le parti radical-socialiste lui-même ne lui apporte pas les solutions nécessaires. Mais si, dans nos Fédérations, si dans nos circonscriptions, nous faisons élire de purs candidats réactionnaires en maintenant tous nos candidats, si nous les faisons élire contre des radicaux socialistes, les masses démocratiques nous diront: mais, pardon, c'est de votre faute si nous sommes malheureux; c'est vous qui avez élu les députés actuels et les masses démocratiques s'éloigneront de nous.

Le même fait se produira si, comme l'indique Breton, nous nous désistons en face de mauvais républicains, c'est-à-dire si nous renvoyons à la Chambre prochaine certains députés actuels, ceux qui ont suivi et approuvé le gouvernement de Clemenceau.

C'est ce que nous ne pouvons pas faire, et c'est pourquoi le Finistère a présenté sa motion. Cette motion, il faut bien le dire, est inspirée de l'ancien état d'esprit de nos camarades de la majorité de la Seine. Ils n'ont pas l'air de se douter que cette motion est en somme un peu la leur, car avant Toulouse, lorsque pour la première fois Jobert fit paraître dans la *Guerre Sociale* une motion, cette motion n'était pas celle que l'on nous présente aujourd'hui. Voilà ce que disait Jobert:

Le Parti déci e qu'aux élections législatives prochaines aucun candidat du Parti ne pourra se désister au deuxième tour ni pour un socialiste dit indépendant, ni pour un radical complice de la politique clémenciste, sous prétexte de discipline républicaine.

Voilà exactement ce que vous disiez, et je me demande pourquoi vous avez changé d'avis depuis ? Je n'en vois nullement la raison. J'ai beau examiner les événements qui se sont accomplis, je ne vois pas pourquoi cette motion Jobert, patronnée par vous, se soit ainsi modifiée et que maintenant vous ne fassiez aucune différence entre les radicaux complices de la politique clemenciste et les autres.

Hervé disait dans le temps : Il faut voter pour les radicaux sincères, ils sont capables d'apporter une amélioration au sort du prolétariat. Il disait encore : Si nous votions contre eux, nous les repousserions à droite, tandis que si nous votons pour eux nous les ramènerons à gauche.

Voilà, citoyens, ce qui a inspiré notre motion. C'est en nous inspirant de ces principes que nous apportons une motion qui peut empêcher toute espèce d'équivoque électorale.

Cette motion contient une première idée. Nous disons avec la motion de Chalon que :

... l'action du prolétariat est liée à l'extension des libertés politiques et économiques, dans la République maintenue et développée.

Nous estimons que nous ne pouvons pas avoir ne fût-ce que l'apparence d'empêcher le développement de la République, car nos adversaires s'empresseraient d'en déduire que c'est grâce à nous que les réformes ont avorté. Nous concluons en demandant au Congrès de décider que :

Les candidats du Parti socialiste qui seront mis en minorité, au premier tour de scrutin, par des candidats républicains, donnant des gages à la démocratie, se désisteront purement et simplement au second tour, sous la seule condition que ces candidats républicains aient pris le même engagement avant le premier tour de scrutin.

On a le droit de nous demander ce que nous entendons par « républicains ayant donné des gages à la démocratie ». Eh bien, dans notre pensée, nous voudrions que les votes des députés soient examinés par les Fédérations d'après les trois ordres d'idées que j'indiquais tout à l'heure. Le Conseil national déciderait en dernier ressort quels sont les candidats en faveur desquels nous devons nous désister. Si nous disons qu'il est nécessaire que ces candidats aient

pris avec nous le même engagement, avant le premier tour de scrutin, c'est parce que nous voulons que cet engagement soit rendu public, parce que nous ne voulons pas être dupes, parce que nous ne voulons pas que ces candidats républicains, si sincères paraissent-ils, aient pu prendre, à notre insu, avec l'Alliance démocratique l'engagement dont on parlait il y a un instant.

Voilà la première idée qui nous a guidés et nous disons que quand même il n'y aurait qu'un candidat bourgeois, réunissant les conditions requises, le Parti ne pourrait pas, sans injustice et sans maladresse, le confondre avec les faux républicains.

Notre motion contient une deuxième idée. Nous avons constaté que toutes les décisions prises par le Parti s'inspirent de deux préoccupations. Quelques-uns d'entre nous veulent surtout sauvegarder l'avenir, et ils ont peur que les compromissions électorales puissent masquer aux populations les antagonismes de classe toujours croissants. Les autres, au contraire, ne pensent qu'aux réalisations immédiates, et ils voudraient, par tous les moyens possibles, y compris les désistements, obtenir des réformes, des améliorations.

Eh bien, ces deux ordres d'idées sont cause, dans le Parti, de grandes et éternelles discussions, et en ce qui concerne la tactique électorale du second tour, nous savons que ces discussions seraient terminées le jour où nous obtiendrions la représentation proportionnelle. En dehors de l'idée de justice qu'offre la représentation proportionnelle, le Parti socialiste obtiendrait donc avec ce mode de votation l'avantage que dans nos Congrès nous n'aurions plus jamais à discuter la question brûlante des seconds tours de scrutin.

C'est pourquoi nous verrions avec plaisir le Congrès prendre une décision favorable aux républicains s'engageant à voter le projet de loi sur la représentation proportionnelle, adopté par le Parti.

Tout à l'heure nous entendions Varenne faire la même proposition sous une autre forme, de même à son dernier Congrès nous avons vu la Fédération du Nord s'intéresser à notre motion.

Par conséquent, citoyens, dans notre proposition nous déclarons d'abord que nous nous désistons purement et simplement si la preuve est faite que le candidat républicain que nous avons en face de nous est un démocrate sincère. Nous déclarons ensuite que nous lui faisons cette faveur de mener la campagne pour lui si, en dehors de sa qualité reconnue de républicain, il s'engage de façon formelle à voter la représentation proportionnelle, et si nous avons dit cela d'une façon aussi précise, c'est pour nous séparer de certaines propositions. C'est ainsi que le citoyen Lorris ne parlait rien moins que de mener campagne pour n'importe quel candidat partisan de la représentation proportionnelle. Il oubliait que les partis ont des programmes qui leur sont propres et que le Parti réactionnaire, par exemple, pourrait très bien s'engager à nous donner la représentation proportionnelle et même tenir sa promesse, mais qu'il ne faudrait pas s'étonner de le voir rétablir le cens électoral, le jour même où il établirait le scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Nous nous exposerions encore à voir rétablir le Concordat, etc., etc.

Ce qui différencie notre motion de la motion du Loir-et-Cher, c'est que nous prenons des précautions au point de vue républicain et démocratique, après quoi seulement nous favorisons les candidats bourgeois partisans de la représentation proportionnelle.

Dans tous les cas, voilà l'idée bien simple que nous vous soumettons. Nous ne pouvons pas admettre le maintien de tous nos candidats, et nous estimons que ce serait encore faire le jeu d'une catégorie de ces candidats. D'autre part, nous prétendons qu'avec la motion Breton des camarades appartenant au Parti nous abandonneraient, et nous considérons comme impossible que le Parti socialiste puisse faire le moindre effort pour ceux qui ont soutenu le ministère Clemenceau. Lorsque nous aurons quitté ce Congrès, lorsque nous serons retournés dans nos Fédérations où nous discuterons devant la population, est-ce que nous pouvons, nous qui avons mené une campagne incessante contre les actes injustes et criminels de répression syndicaliste, est-ce que nous pouvons soutenir un seul des députés qui se sont rendus complices de ces actes ?

Je ne le pense pas, je suis sûr qu'ici tous les camarades sont de cet avis, que pas un d'entre nous ne voudrait accepter d'aller faire la moindre campagne, esquisser le moindre geste en faveur d'hommes qui ont sapé la liberté, emprisonné les militants socialistes et syndicalistes. Cela n'est pas possible, et à aucun prix le Parti ne peut accepter d'agir ainsi.

C'est dans cet esprit que la Fédération du Finistère vous demande de tenir compte des idées contenues dans la motion qu'elle vous a soumise, en distinguant entre les candidats bourgeois et en faisant un effort en faveur de la représentation proportionnelle. (*Applaudissements.*)

*La clôture, demandée, est mise aux voix et prononcée.*

Vaillant. — Citoyens, il n'y a pas lieu de discuter la lettre qui a été adressée au Congrès par le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste et je demande, avec de nombreux citoyens ici présents, qu'il soit passé tout d'abord à l'ordre du jour pur et simple sur cette lettre.

Si le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste avait connu la constitution du Parti socialiste, il n'aurait pas envoyé cette lettre, il n'aurait pas fait une proposition semblable, car il aurait su que le Parti socialiste ne traite avec aucun autre Parti, qu'il n'y a pas possibilité pour lui, non seulement d'après ses statuts et les décisions de ses Congrès, mais d'après l'esprit qui l'anime, de traiter de conclure une alliance avec un parti quelconque. Si des coalitions ont été admises par les Congrès nationaux et internationaux, c'est parce que dans la complexité des circonstances et du milieu, il lui faut parfois et en accord avec sa politique, profiter de ces circonstances, des divisions de ses ennemis, mais sans jamais changer sa direction ni aliéner sa liberté. Or ce serait changer ses décisions, sa direction que de répondre à la proposition d'un accord général par un traité avec un parti. Par conséquent, sur cette proposition, il n'a qu'à passer à l'ordre du jour pur et simple.

Je ne discuterai pas non plus les assertions des insurrectionalistes niant l'action électorale, puisque le Parti a admis, avec grande raison, cette action électorale. Le Parti,

en effet, ne peut sans se nier lui-même, déserter aucun champ d'action et s'abstenir d'aucun des actes de la vie nationale, où le suffrage universel tient une place de plus en plus grande. Par conséquent, il est tout naturel que le Parti prenne une part toujours croissante aux actes électoraux.

La question est ainsi résolue, et nous n'avons plus qu'à nous demander : quelles sont les conditions qui peuvent donner à notre action électorale le maximum d'effet.

C'est ce que mes amis de la Seine ont recherché dans la seconde motion dont je soutiens d'ailleurs l'esprit, l'intention plutôt que la lettre et le texte.

Pour le premier tour, nous sommes je crois tous d'accord. Il est évident qu'il nous faut faire, comme cela a été proposé à Chalon, le maximum d'efforts ; et si nous pouvons présenter des candidats dans toutes les circonscriptions, nous devons le faire. La situation est plus favorable qu'à Chalon : Le Parti s'est développé depuis considérablement, en nombre, en forces, en influence ; et il peut, il doit faire un effort plus grand. Mais le premier tour n'est pas pour ainsi dire en question ; c'est le second tour qui nous intéresse. A la Fédération de la Seine, j'avais d'abord défendu l'idée de remettre au Congrès prochain, dont on aurait alors avancé la date, la question du second tour, dont les conditions, préalablement examinées par les Fédérations, auraient pu être déterminées en meilleure connaissance de cause.

Mais, du moment qu'à la Fédération de la Seine on établissait le vote de la proportionnelle pour la représentation au Congrès, sur la question électorale, il n'y avait plus lieu d'attendre que la question électorale à l'ordre du jour du Parlement fût tranchée par lui, modifiant ou maintenant le scrutin d'arrondissement ; il nous fallait admettre, avec nos contradicteurs, l'hypothèse vraisemblable d'ailleurs, que le *statu quo* serait maintenu et proposer par avance une solution pour le second tour.

La majorité de la Fédération de la Seine proposait comme nous que le Parti eut partout une politique unique, mais contrairement à nous, elle l'exprimait par le maintien des candidats au deuxième tour de scrutin.

Je comprends très bien cette motion de la part des membres de la majorité de la Seine. Etant contre l'élection, ils ne pouvaient pas faire une proposition qui indiquât mieux leur pensée anti-électorale. D'abord demander que tous les candidats soient maintenus au second tour du scrutin, c'est demander aux circonscriptions un effort matériel impossible. C'est rechercher, en outre, le moyen de réduire en nombre de circonscriptions les résultats obtenus au premier tour, en faisant rétrograder le nombre de voix au second tour.

Nous repoussons aussi cette proposition pour d'autres raisons. Ce qui à Chalon nous avait fait demander dans l'état des forces d'alors qu'on ne présentât des candidats au premier tour que dans les circonscriptions où le Parti était assez puissant et fort, ce n'était pas seulement par raison pratique, et de possibilité matérielle, mais aussi pour que le Parti et la Fédération pussent avoir entièrement le contrôle et la responsabilité de la candidature et de l'action électorale engagée, et qu'ils ne pussent être, même en apparence, compromis par aucune manœuvre locale ou individuelle, sans contrôle.

Si comme le veut la majorité de la Seine, on maintenait partout les candidats aux deux tours de scrutin, quand l'attention et l'action du Parti seraient retenues dans les circonscriptions où la lutte se poursuivrait utilement ce serait risquer d'ouvrir le champ à des pratiques, à des compromissions individuelles, à l'insu du Parti, contraires à sa politique, à ses intérêts.

Voilà pourquoi la proposition de la majorité de la Seine est impossible, et je suis persuadé qu'en dehors de ceux qui l'ont apportée ici, il ne se trouvera guère de citoyens pour la voter.

Quant à la proposition que je soutiens maintenant, la proposition de la minorité de la Seine, je n'ai pas l'intention de vous en proposer le vote, mais de vous montrer pour des délibérations ultérieures, la valeur de ses indications. C'est à ce titre qu'elle mérite d'être examinée et prise en considération.

La motion de Chalon est devenue quelque peu caduque, non pas dans son sens général, ni dans son esprit, mais

dans certains de ses termes. Ils répondaient à la situation d'alors. Il faut maintenant en rapport avec la situation actuelle donner à cette motion une précision plus grande, une expression plus exacte de la volonté que déjà le Parti y avait inscrite.

Par cette motion, le Parti a décidé que sa politique serait partout appliquée et ne pouvant alors mieux faire il en a laissé le soin entier aux Fédérations. Et pour que partout la même politique électorale, la politique socialiste fut pratiquée, il en a formulé les principes, la direction, l'objet, les conditions. Ces indications sont aussi vraies aujourd'hui qu'alors, mais il nous faut en les précisant davantage encore s'il est possible, rechercher les conditions et mesures de leur application certaine.

Par la motion de Chalon, le Parti a déjà indiqué sa politique électorale visant à la fois le progrès de la propagande, du recrutement, de l'organisation, et aussi le succès électoral. Ces objets se relient étroitement l'un à l'autre et il n'y a de politique électorale vraie que celle qui mène à leur réalisation commune.

Les anti-électoraux du Parti veulent restreindre son action électorale à une simple propagande profitant de l'époque des élections. Par là ils réduiraient la propagande à son minimum d'effet. Comme toute lutte, l'action électorale n'a de valeur réelle qu'à la condition de viser à la victoire. Et cette victoire n'est pas indifférente. Non seulement elle fortifie par un membre nouveau l'action parlementaire du Parti, sa force générale, nationale, mais aussi sa force locale régionale, sa force de propagande et d'organisation. La propagande de la période électorale au lieu d'être comme le plus souvent en partie au moins effacée par l'insuccès, est maintenue, consolidée par le succès, qui permet à l'élu, aux Comités qui trouvent dans ce succès lui-même des conditions d'existence et de développement, qui leur permet de rattacher au Parti comme adhérents nombre de ceux qui n'étaient que ses électeurs, de maintenir les autres dans leurs sympathies et de pousser toujours plus l'organisation socialiste.

Par le succès électoral, l'élu et les Comités du Parti sont mis à même de conquérir au socialisme la circonscription

et peut-être les circonscriptions voisines dans la mesure de leur activité et de leurs efforts.

Pour cette propagande formatrice d'organisation, et dont le succès électoral, quand il peut être obtenu, est un élément essentiel, il nous faut considérer avec la motion de Chalon le milieu et les conditions de l'exercice de cette propagande qui recrute au socialisme des électeurs et des adhérents. Il ne faut pas confondre avec les chefs qui les égarent, les électeurs démocrates qui, par ignorance et illusion, leur restent attachés. Il faut se souvenir que c'est dans les rangs de la démocratie que nous recruterons d'abord ceux qui sont en état et que nous devons mettre en état de devenir socialistes. Ils sentent leur misère, leur oppression, leur sujétion, ils en souffrent, mais ne savent comment s'en délivrer. Ils ont encore confiance aux chefs des partis de la bourgeoisie qui, par une apparente bonne volonté et par d'apparentes réformes, leur promettent l'amélioration de leur sort, qu'ils ne peuvent réaliser. Les prolétaires sont facilement désabusés par la parole socialiste, facilement amenés à la conscience socialiste. Les faits de chaque jour, la réaction gouvernementale et radicale, démentant les promesses qui leur avaient été faites y contribuent. Ils arrivent facilement à comprendre que toute amélioration, toute réforme n'est utile qu'à la condition d'être, non un moyen de stagnation, de maintien du présent, mais une étape vers l'avenir, une marche, un progrès vers l'avenir, vers l'émancipation où leur effort propre et le socialisme seuls les peuvent mener.

Mais pour cela, pour qu'ils en aient l'intelligence, il faut que rien n'éveille leur défiance, que tout leur donne confiance, qu'ils voient dans le socialisme la voie et les moyens de tout progrès et que, démocrates, dans leurs revendications de libertés nouvelles, de droits nouveaux, ils soient assurés que le socialisme est le seul guide qui les conduise à leur conquête certaine; que le socialisme est donc le seul parti qui, non pas en paroles seulement, mais en réalité, combatte effectivement les partis du passé, puisse prévenir le retour de leur réaction, et les en délivrer. Autrement, ils ne viendraient pas vers nous. C'est une condition nécessaire. Alors que les partis dits avancés,

de la bourgeoisie font faillite à leur programme républicain et démocratique, c'est la démonstration de cette faillite et la preuve certaine que tout progrès démocratique et républicain est un élément intégrant de l'action et du progrès socialiste qui attirera vers nous le mieux d'abord ces prolétaires démocrates, bientôt alors conquis au socialisme.

Il faut donc des affirmations très nettes à ce sujet. Ces affirmations sont contenues dans la motion de Chalon: Elle affirme, non moins que le but révolutionnaire, le progrès, les réformes, l'action immédiate pour la défense et la conquête des libertés publiques et des droits du prolétariat. Par elle, à la condition que ses indications soient exactement et bien suivies, notre propagande, notre action électorale sont armées au mieux pour le succès. .

Mais, et nous ne pouvions faire mieux auparavant, la pratique, l'organisation de cette tactique est laissée entièrement aux Fédérations. Et si partisans que nous soyons de leur libre action, nous croyons qu'il faut rechercher les règles suivant lesquelles elle peut s'exercer, pour une politique unique, commune, sans contradiction.

Eh bien, c'est pour qu'il n'y ait aucune contradiction entre les Fédérations dans l'observation et la pratique de la politique électorale du Parti, que, suivant l'esprit de la motion de Chalon, nous croyons qu'il faut rechercher à cet effet des mesures utiles. Il faut se garder de rien faire qui puisse être une cause de dissentiment et de conflit, mais chacun des organes du Parti devant exprimer sa politique, il faut rechercher comment pour cela, pour le fonctionnement coordonné des Fédérations, le contrôle du Parti peut être organisé. Il nous a semblé, il a semblé aux amis de la Seine qui ont rédigé et voté la proposition dont je parle et qui a pour objet essentiel d'assurer la tactique électorale unique des Fédérations conforme à celle du Parti, que c'était au moment électoral et particulièrement entre le premier et le second tour, par une consultation entre chaque Fédération et l'organe central du Parti, le Conseil national, représenté alors par sa Commission administrative permanente. Est-ce par le retrait de toutes les candidatures, puis la reprise au second tour de celles désignées à cet effet par l'organe central et la Fédération que ce contrôle peut être

établi ? Le Congrès du Parti aura plus tard à en décider et à choisir la meilleure solution. Ce qui importe, c'est qu'en toute circonscription le Parti apparaisse aux électeurs, sans voiles, sans altération ni dissimulation de son caractère prolétaire et socialiste, ayant donc nettement et partout même et unique tactique, propagande et action.

Il nous paraît jusqu'ici que la consultation, par les Fédérations, du Conseil national représenté par la Commission administrative, serait le meilleur moyen à la condition de la pouvoir organiser de façon pratique. Et dans les cas où, surtout dans les premiers temps de cette organisation, cette consultation ne pourrait pas avoir lieu, la responsabilité des Fédérations serait engagée et avec plus de force que maintenant devant le Congrès. En tout cas il importe au progrès du Parti qu'il assure, par son intime accord avec les Fédérations et par son contrôle organisé, sa politique et tactique électorale générale, de direction unique, à laquelle chaque Fédération ait le devoir, l'obligation de donner une nette et même expression, sans rien qui l'altère ni diminue. C'était le sens de la motion de Chalon. Et nous nous contentons de demander, pour qu'on lui donne tout son effet que, sans rien retrancher de ses excellentes indications, on les complète et précise pour cette action uniforme, prépondérante et contrôlée du Parti, en tout lieu, toute occasion, toute action électorale.

C'est ce que nous avons recherché par notre motion sans avoir la prétention d'y être arrivé, et de la voir adopter; mais nous serions satisfaits si par là nous avions suffisamment posé les termes du problème d'une politique et tactique électorale unique et de son exercice pour qu'à un prochain Congrès le Parti en cherchât et trouvât la solution.

Ainsi dès les élections prochaines, au second tour comme au premier, la politique du Parti socialiste, du Parti du prolétariat, en représentant et formulant tous les intérêts, toutes les revendications, prendrait par sa généralité affirmée de même par chaque Fédération une force de propagande nouvelle et plus grande. Ce serait vraiment le Parti tout entier qui, par le mouvement unanime de ses Fédérations sans contradiction aucune en aucun cas, sur aucun point du territoire, qui partout, porterait la parole,

la propagande, l'action du Parti socialiste. (*Applaudissements.*)

Musy. — Citoyens, j'aurais préféré que la discussion sur la question électorale eût lieu d'une façon différente, à savoir que, tout d'abord, on permit au Congrès de se prononcer au sujet de la lettre émanant du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste qui nous a été lue ce soir. J'aurais été bien aise que le Congrès pût manifester son sentiment qui aurait été, ce me semble, unanime pour déclarer qu'il passait à l'ordre du jour sur cette lettre.

Quant à moi, je déclare qu'elle n'existe pas, que je la considère comme nulle et non avenue, que je ne veux même pas qu'une minute de discussion dans le Parti socialiste puisse exister comme sous la menace ou comme sous l'offre louche qui nous est apportée par cette lettre. (*Applaudissements.*)

Ceci dit, je viens, au nom de la majorité de la Seine, défendre le maintien des candidats du Parti aux deux tours de scrutin, et je défends d'autant plus volontiers cette motion que, en la circonstance, la Fédération de la Seine a confirmé un vote émis à l'unanimité dans ma section.

Je laisse de côté volontairement la question du premier tour, parce que je sais d'autres orateurs qui s'en occuperont, qui la traiteront et qu'à mon point de vue il m'est facile de la résumer d'une phrase : Le Parti socialiste, au premier tour, doit faire, je ne dis pas l'effort possible, mais l'effort impossible ; il doit, sur tous les points du territoire où il possède non seulement une Fédération, une section, mais un groupe, aller à la bataille et déployer le drapeau socialiste. Il n'est pas nécessaire d'avoir des fonds considérables, et c'est d'ailleurs notre réponse anticipée à l'objection présentée qu'après le premier tour beaucoup de Fédérations ont épuisé leurs ressources matérielles et, quelque bonne volonté qu'il leur reste, se trouvent dans l'impossibilité de parfaire les frais nécessaires. J'appartiens dans la Seine à une section qui évolue dans un milieu particulièrement difficile et, avec des ressources des plus minimes, nous trouvons néanmoins le moyen de mener

le combat le plus fréquemment et le plus énergiquement possible.

D'ailleurs, pour ceux que le caractère révolutionnaire de cette motion épouvanterait, je leur déclarerai, à mon grand regret, qu'elle n'a rien de révolutionnaire. Elle est tout simplement une mesure d'assainissement, une mesure de salubrité, et le maintien au deuxième tour est beaucoup moins une question de révolution que d'hygiène préventive. Nous savons pertinemment que nous n'apportons pas une panacée, un remède efficace contre tous les maux, une formule qui va solutionner d'une façon absolue le problème. Il n'est pas de résolution absolue à des équations des plus relatives. Mais nous estimons que ce sera toujours le maintien dans ces conditions qui réduira au minimum le danger des combinaisons, des trafics et, par conséquent, le danger des compromissions du Parti socialiste avec les partis environnants qui devraient être pour nous des partis à jamais éloignés.

Et cette décision serait d'autant plus un obstacle aux inconvénients signalés, qu'elle n'émanerait pas seulement des Fédérations en particulier, mais qu'elle représenterait la grande voix du Parti tout entier réuni et qu'elle s'affirmerait dans cette circonscription où nous avons un rôle tout spécial à jouer, ainsi que le secrétaire de la Fédération de la Loire nous l'indiquait à la première heure de ce Congrès en nous offrant ses souhaits de bienvenue. Il faut, dis-je, nous rappeler que doit partir du Congrès de Saint-Etienne un geste particulièrement énergique, un geste de franchise, de sincérité et qui doit fermer à jamais la porte qu'ont ouverte les traîtres et les renégats !

Citoyens, on nous demandait cet après-midi un procédé pour prévenir ces fuites et ces trahisons. Et cette demande me remettait en mémoire un article paru récemment dans l'*Humanité* où Jaurès, avec l'amertume légitime qu'on éprouve toujours au souvenir de la perte d'un compagnon des luttes communes, se demandait si le Parti tient suffisamment ses candidats dans la main pour qu'ils soient les élus du Parti socialiste et non les élus des Partis radicaux, des appoints des voix radicales qui aident nos camarades socialistes le jour du scrutin. Eh bien, il y a de

grandes chances pour que nous ayons la méthode qui empêchera de naître, de pousser et de grandir les Iscariotes du Parti, et je ne parle pas seulement de ceux qui ont le triste courage de ces départs brusques, mais, puisque malheureusement il y a des degrés dans l'ignominie, des camarades qui savent, avec une adresse admirable, préparer lentement, pendant qu'ils sont encore dans les rangs du Parti, les maroquins qu'on leur donnera plus tard de ministres ou de sous-secrétaires d'Etat !

Citoyens, il me reste deux points à vous exposer. D'une part, il faut répondre aux objections qui nous sont faites lorsque nous demandons le maintien des candidats au second tour. Il est bien entendu qu'ici je ne m'arrête pas aux calembredaines désopilantes qu'un de nos camarades est venu esquisser tantôt à cette tribune. Or, on essaie de nous effrayer avec la diminution des voix au deuxième tour. Je sais ce que valent ces statistiques; on pourrait peut-être leur en opposer d'autres, contradictoires; mais notre camarade Thomas me permettra, je crois, de rappeler que lorsque la Seine a décidé de maintenir au second tour sa candidature, la perte des voix qu'on nous avait annoncée s'est chiffrée par une augmentation de 1,500.

D'autre part, on essaie de nous menacer avec les résultats généraux que le Parti recueillerait aux élections de 1910.

Citoyens, il n'est pas besoin d'être augure pour prévoir ce qui se passera en 1910. Si votre Parti prend une attitude nette, si véritablement il se dégage de toutes les autres fractions politiques, vous aurez peut-être — et ce n'est pas sûr — vous aurez peut-être diminution de quelques élus, mais vous aurez certainement augmentation de voix. Vous aurez sûrement augmentation, non seulement d'électeurs momentanés, d'électeurs passagers, mais de gens pour lesquels le fait d'avoir voté pour vos candidats sera le commencement de leur mise en route vers les rangs du Parti. Tandis que si votre Parti socialiste se présente tout simplement comme une succursale du Parti radical ou comme sous-boutique du Parti radical-socialiste, vous aurez, non seulement une diminution notable de vos élus, mais surtout une diminution importante de vos élec-

teurs et vous fermerez la porte à votre recrutement là où il est intéressant.

Le Parti court en ce moment un grand danger, et c'est précisément celui des succès électoraux. Il n'est pas encore, mais il sera demain le parti où vont se donner rendez-vous tous les invalides, tous les petits éclopés et les petits infirmes qui n'ont pas pu « arriver » ailleurs !

Lauche. — Et comment ?

Musy. — Et, lorsqu'on nous dit, d'autre part, qu'il ne faut pas considérer le Parti radical dans son état-major, que les états-majors sont en contradiction avec la clientèle et que c'est dans cette clientèle radicale qu'il faut aller chercher des adhérents, je demande : Comment comptez-vous amener vers vous ces adhérents ? Est-ce par les procédés employés par leurs états-majors, c'est-à-dire avez-vous des places, des décorations, des sinécures, des appointements à leur donner, ou bien n'avez-vous à leur offrir que ce que vous offrez à vos militants, c'est-à-dire les sacrifices et la lutte ? Espérez-vous obtenir de cette clientèle autre chose que le recrutement de quelques individualités, de quelques travailleurs qui se sont déjà éveillés ? Et puis, pourquoi, de parti pris, voulez-vous limiter votre action de propagande et de recrutement dans ce que vous appelez la clientèle radicale ? Est-ce que le prolétariat n'est pas toute la classe ouvrière, je veux dire tous ceux de la masse laborieuse dans laquelle les partis radicaux ou monarchistes ont pu jeter leurs conceptions jusqu'au moment où, la lumière socialiste les éclairant, c'est une conscience socialiste qui germe en eux et les fait rentrer dans le Parti ?

Citoyens, si vous interrogiez les membres du Parti ici présents, je suis persuadé qu'à côté des militants issus du parti radical vous en trouveriez d'autres qui n'ont appartenu à aucun parti et ne sont rentrés dans le Parti socialiste que parce qu'ils espéraient y trouver une politique n'ayant rien de commun avec la politique des autres partis, et qui, véritablement, après avoir souffert, après être tombés plusieurs fois sur le chemin de calvaire que la société capitaliste et bourgeoise leur faisait, éprouvaient

le besoin de venir consacrer la suprême énergie qui leur restait à préparer et à hâter la révolution sociale qui est votre raison d'être et votre définition.

Aussi bien je considère que votre danger réactionnaire, avec lequel vous essayez de nous épouvanter, n'est comparable qu'à un de ces mannequins plantés dans les jardins pour effrayer les moineaux ! Est-ce vraiment à vous, socialistes, à vous émouvoir des critiques possibles du parti radical, quand c'est vous qui auriez le droit et qui auriez peut-être le devoir de le traduire devant la barre du Parti républicain, devant la barre de la conscience républicaine et de lui demander, à ce Parti radical, ce qu'il a fait, non pas de la République qui était si belle sous l'Empire, mais de la République qui était si belle et toute sanglante sous la Commune dont vous vous réclamez. Car la République radicale est telle qu'aujourd'hui des hommes en arrivent presque à reprocher à ces martyrs de 1871, qui ont rougi de leur sang le pavé de Paris, de n'avoir abouti qu'au maintien de la République !

Voyez-vous, citoyens, dans quelle contradiction étrange vous allez vous jeter si vous n'avez pas le courage de rompre les ponts et de creuser aussi profondément que possible l'abîme qui vous sépare, l'abîme qui vous isole de tous les autres partis politiques ? Et d'ailleurs, n'est-ce pas même pour vous une question de loyauté profonde ?

Admettons pour un instant que grâce à votre coalition, même momentanée, vous puissiez acquérir dans le Parti radical et radical-socialiste une certaine influence, que cette influence se traduise pour vous par le pouvoir de renverser ou de maintenir tel ministère qu'il vous plairait. Mais souvenez-vous que c'est un jeu facile et que ce baladin qui s'appelle Clemenceau, sans avoir derrière lui un parti organisé de 50,000 consciences, savait très bien en quelques tours de bâton démolir des ministères.

Alexandre Blanc. — Il y avait une Chambre à ce moment-là.

Musy. — Eh bien, j'admets, citoyens, que, avec vos voix, vous puissiez soutenir un ministère qui serait radical et radical-socialiste, qui serait honnêtement, si on peut

l'être, radical et radical-socialiste et qui réaliserait une multitude de réformes. J'admets que la loi de 1898 sur les accidents du travail ne serait plus étranglée comme elle l'est journellement, que la loi sur l'hygiène des travailleurs serait respectée, que la loi sur le repos hebdomadaire ne serait plus un songe, que le rachat des chemins de fer serait réalisé, que les retraites ouvrières seraient votées, j'admets encore toutes les réformes que vous voudrez me présenter, et je vous dis : et après ? Qu'est-ce que vous aurez fait ? Oubliez-vous que toutes les fois que vous arrachez une réforme quelconque au parti-capitaliste, c'est la classe ouvrière qui paie les frais de cette réforme ? Admettons que ces résultats immédiats aient été obtenus, que vous ayez même supprimé cette réaction, ce réflexe économique qui fait qu'en régime capitaliste vous ne pouvez rien améliorer en apparence qui, en réalité, ne retombe sur les épaules du prolétariat, qu'est-ce que cela aurait de commun avec votre programme ? En quoi aurez-vous entamé le privilège capitaliste ? Et ne serez-vous pas olbigés de dire à ces hommes que vous aurez soutenus : nous ne pouvons plus être d'accord, parce que ce que vous nous avez donné et rien c'est la même chose ; il faut maintenant que nous fassions la révolution sociale, il faut qu'à votre régime capitaliste nous substituions notre régime collectiviste ? C'est alors que ces gens pourraient peut-être vous faire entendre des épithètes cruelles et vous répondre : comment ! voilà vingt ans que nous marchons la main dans la main et quand nous croyons pouvoir compter sur vous, vous vous dressez soudain pour nous combattre !

Par conséquent, la solution que vous apportez à votre problème c'est, comme on dit vulgairement, reculer pour mieux sauter. Mais, je ne peux pas accepter votre reculade et votre saut, parce que cette reculade et ce saut entraîneraient tout le prolétariat. Et cela, citoyens, clot la première partie des réponses que j'avais à faire et la partie tout à fait secondaire de mon exposition, parce que je ne me suis jusqu'à présent servi que d'arguments secondaires, je veux dire d'arguments politiques.

Mais, est-ce que par hasard le Parti socialiste serait un

parti purement politique ? Est-ce que le côté politique du Parti socialiste aurait cessé précisément d'être un détail ? Est-ce qu'il constituerait le tout comme il le constitue pour les autres ? Qu'est-ce que vous êtes, sinon l'organisation du prolétariat sur son terrain politique de classe ? Vous n'êtes pas autre chose ; vous ne pouvez pas sortir de cette définition, si tant est que vous ayez souci de vous échapper d'une définition aussi large et qui ouvre un horizon si grand à toute votre activité.

Le citoyen Vandervelde dit quelque part avec juste raison que « toutes les considérations sentimentales que l'on peut invoquer en faveur du socialisme ne suffiraient pas à déterminer son émancipation réelle si le collectivisme n'était pas destiné à l'emporter sur le régime capitaliste à cause de sa productivité supérieure. » (1).

Inutile d'essayer de vous le dissimuler, c'est la question économique qui vous entoure, qui vous renferme dans ses barrières, c'est la question économique qui vous a fait naître, qui est votre raison d'être et vous ne pouvez pas tourner le dos à cette question économique sans cesser d'être vous-mêmes.

Eh bien, citoyens, viendrez-vous soutenir pour légitimer votre attitude à l'égard des partis voisins qu'il y a une production radicale, qu'il y a une production progressiste, qu'il y a une production radicale socialiste ? Non, vous savez parfaitement que, quels que soient leur étiquette et leur masque, ces gens-là ne sont que les représentants de la production capitaliste, c'est-à-dire de la production qui a tous les pouvoirs, pour vous exploiter et pour vous affamer, et que vous n'avez pas autre chose à faire que de presser le prolétariat pour qu'il arrive à sa « maturité sociale et à sa conscience de classe » et réalise la substitution du régime collectiviste au régime capitaliste. C'est dans ces conditions que nous avons le droit de dire, particulièrement à vous, citoyen Varenne, en reprenant une allusion que vous faisiez dans un article paru ce matin dans la *Tribune*, que nous sommes, nous, les partisans de l'isolement

(1) Vandervelde : *Le Collectivisme et l'Evolution Industrielle*

du Parti, si tant est que l'on soit isolé lorsqu'on marche avec l'Internationale ouvrière ! Oui, nous sommes isolés par notre idéal, par notre but; par conséquent, nous sommes bien obligés d'être isolés par notre tactique. Votre action politique, votre action parlementaire, votre action électorale, elle n'est pas autre chose que le miroir dans lequel doit venir se refléter l'action ouvrière tout entière, et vous ne pouvez pas et vous n'avez pas le droit de venir obscurcir ce miroir avec des buées quelconques, qu'elles soient radicales ou radicales-socialistes, pour y déformer je ne sais plus quelle sorte de vague démocratie.

Assurément, je reconnais que lorsque nous poussons ainsi le Parti socialiste dans ce que j'appellerai ses derniers retranchements, ou plutôt quand nous faisons appel à sa définition, quand nous le mettons en face de son étymologie même, nous reconnaissons que nous apportons en même temps un labeur considérable aux militants. Et alors, vous qui, à juste titre, vous faites sévères à l'égard de l'attitude des élus, vous qui demandez précisément qu'il y ait une organisation telle dans le Parti que les compromissions et toutes leurs conséquences soient évitées, considérez que vous prenez, le jour même et à la minute même où vous manifestez ce désir, des responsabilités très lourdes. Il ne faut pas croire que vos élus vont faire la bonne besogne tout seuls. Il est indéniable que vous avez un grand tort, c'est de compter que ce sont les élus qui vont faire leur action et votre action à eux seuls. Vous n'avez que les élus que vous méritez, et lorsque vous aurez su organiser votre Parti d'une façon plus solide, lorsque vous aurez su le développer, lorsqu'au lieu d'avoir ce chiffre ridicule de 50,000 socialistes sur 38 millions d'habitants, vous vous serez préoccupés d'augmenter l'armée socialiste, à ce moment vous aurez seulement accompli votre devoir. Croyez bien, citoyens, que si vous ne l'accomplissez pas, votre devoir, d'autres l'accompliront à votre place. Et en parlant ainsi, ce n'est pas une menace que je veux adresser à mon Parti auquel je suis heureux non seulement d'appartenir, mais pour lequel je serais heureux, si l'occasion s'en présentait, de me sacrifier totalement. C'est en militant discipliné que je vous parle;

mais je vous affirme que la révolution économique qui vous a créé vous briserait, si vous ne saviez pas en diriger les conséquences. A vous donc de faire votre besogne.

Citoyens, dans son introduction à la *Critique de l'économie politique*, Karl Marx, en quelques lignes, marque d'une façon décisive le rôle qui vous incombe. A un moment donné, dit-il, et ceci est sinon la lettre, au moins le sens, les forces de production qui avaient créé et développé un régime économique se dressent contre ce même régime économique et deviennent des obstacles à ce régime économique : « Alors naît une époque de révolution sociale ».

Or, vous êtes dans cette époque de révolution sociale. Mathématiquement, scientifiquement, il nous est possible de démontrer qu'aujourd'hui, il y a lutte entre le régime capitaliste et les forces productives qui ont créé et développé ce même régime capitaliste. Par conséquent, vous n'étiez pas capables... (*Bruit, protestations violentes.*)

*Plusieurs voix.* — Ce n'est pas la question ! ce n'est pas la question !

Musy. — Si, c'est la question. Et si au lieu de m'interrompre vous me laissiez établir les rapports qui existent entre ces considérations et notre conduite électorale, vous comprendriez pourquoi je sépare le Parti socialiste de tous les autres. Je répète que nous sommes dans une époque de révolution sociale...

Uhry. — Ce n'est pas vrai !

Musy. — Citoyen Uhry, vous êtes libre de penser que ce n'est pas vrai ; moi, je pense que c'est vrai. Je dis que nous sommes à une époque où la lutte commence et, si vous ne pouviez rien avant le commencement de cette époque, aujourd'hui vous pouvez tout et vous êtes véritablement responsables de la révolution sociale future. Je répète que votre Parti socialiste est né de cette situation et, si vous n'étiez pas capables de la créer, maintenant qu'elle est créée par la marche de l'évolution économique, votre devoir est de développer cette lutte, de la précipiter, parce que maintenant vous avez le pouvoir de réagir sur

le milieu qui a réagi sur vous, et vous avez le pouvoir, en donnant à votre Parti socialiste la force combative qu'il doit posséder, de hâter l'avènement de cette révolution. Et je dis quant à moi, libre de mes opinions, comme je laisse mes camarades libres de la leur... (*Protestations*) ...je dis que si vous séparez votre doctrine de votre tactique, que si, étant en période révolutionnaire, vous ne prenez pas une attitude révolutionnaire, que si, vous appuyant sur les événements économiques qui se déroulent, vous ne savez pas suivre leur impulsion révolutionnaire, je dis, citoyens, que vous courez non pas seulement à une faillite ou à une banqueroute frauduleuse comme le parti radical, mais à la plus formidable trahison que l'histoire ait jamais enregistrée. (*Applaudissements.*)

Dalmon. — J'estime que nous sommes venus de tous les coins de la France pour travailler à faire quelque chose de solide au point de vue socialiste. Or, je trouve mauvais que des orateurs parlent pendant des heures, alors que personne ne les écoute parce que ce qu'ils disent n'intéresse personne. (*Applaudissements.*)

Il serait préférable de faire venir ici une demi douzaine de barbiers pour nous faire raser ! (*Applaudissements et rires.*)

Dondicol. — Citoyens, je voudrais simplement vous dire qu'en Gironde, nous avons été d'accord d'une façon unanime pour poser des candidats socialistes partout; que, d'autre part, en ce qui concerne le premier tour, il ne nous a pas paru nécessaire d'indiquer quelle serait notre action. L'action du premier tour sera celle que le Parti socialiste a toujours menée, parce que je pense que tous les candidats et tous les propagandistes du Parti n'ont jamais, en aucune façon, mis le drapeau socialiste dans leur poche. C'est donc dire qu'au premier tour nous étions d'accord pour faire de la propagande socialiste qui ne consiste pas uniquement à faire des électeurs, mais qui consiste à faire des recrues pour le Parti.

Il n'en est pas de même pour le deuxième tour; là, nous sommes divisés; les uns ont insisté pour conserver la motion de Chalon qui indique, d'ailleurs, que l'on agira

au mieux des intérêts du prolétariat et de la République; les autres sont allés à une motion qui correspond plus immédiatement — c'est notre avis — au moment que nous traversons au point de vue politique. Nous avons pensé, par exemple, lorsqu'il s'agit du deuxième tour, eh bien, qu'il vaut beaucoup mieux agir loyalement, franchement avec les candidats avancés; établir une plate-forme électorale où diverses réformes préconisées au premier tour par les candidats du Parti seraient incorporées dans le programme du candidat avancé qui les accepterait, et l'action socialiste ayant été ainsi développée au premier tour, ce serait quand même l'affirmation que le Parti socialiste, au deuxième tour, ne s'est pas désintéressé des réformes qu'il indiquait au prolétariat au premier tour.

Il est dans notre pensée de dire aussi que si, à l'égard des radicaux, nous sommes des naïfs, nous sommes des naïfs avec beaucoup de camarades. Comment ! depuis quelque temps seulement on s'est aperçu que le Parti radical n'était pas économiquement, comme le Parti socialiste, à la disposition du prolétariat. Mais ça été de tout temps ! Le Parti radical était politiquement plus avancé que les autres en présence; mais, économiquement, il était au même titre conservateur, têtu et tenace partisan de la propriété individuelle. Il n'était donc pas avec le Parti socialiste, et lorsque le Parti votait pour lui, il votait uniquement pour des améliorations à obtenir en même temps que pour des libertés politiques à étendre.

Nous sommes dans la même situation aujourd'hui et, quels que soient les actes du ministère Clemenceau, si celui-ci a exagéré le conservatisme des radicaux, dans tous les cas, il n'a pas changé le Parti radical du tout; je glisse immédiatement sur les événements de Draveil et sur le reste. Mais, tant que la société capitaliste existera, il y aura des heurts et des conflits; cela n'empêchera pas le Parti socialiste d'être le Parti du prolétariat et de tenir compte des conditions politiques dans lesquelles nous évoluons pour donner au prolétariat les améliorations qu'il attend de nous.

C'est dans ces conditions que nous nous sommes dit que puisque les radicaux représentaient en ce moment un pro-

grès sur les autres partis, nous essaierions de leur faire digérer une partie de nos revendications, mais en même temps nous indiquons aux électeurs, que si les radicaux n'appliquaient pas le programme qu'ils avaient défendu, nous leur montrerions qu'ils nous ont trahi, et ce n'est pas les élus radicaux, dont vous vous occupez trop, ce sont les électeurs radicaux qui se désolidariseraient de leurs élus et viendraient directement au seul Parti sincèrement réformateur, c'est-à-dire au Parti socialiste.

Voilà comment nous avons placé la question et, en dernier lieu, je vous dirai que lorsque nous nous trouvons encore en présence des radicaux, je vous demande de ne pas juger les actes politiques de ce Parti du point de vue socialiste; il n'est pas à la Chambre pour faire vos affaires; il est à la Chambre pour faire les siennes, et si le Parti socialiste sait faire son devoir, il ne s'agira pas seulement des milliers d'électeurs qui viennent tous les jours au Parti socialiste, il y aura aussi une quantité de démocrates sincères qui se désolidariseront, je le répète, d'un parti qui renie ses engagements et qui viendront directement fortifier le Parti socialiste, parce qu'il est le seul qui en assurant la réalisation des réformes, assure aussi aux travailleurs leur pleine et entière libération. (*Applaudissements.*)

Madeleine Pelletier. — Citoyens et citoyennes, au nom de la majorité de la Fédération de la Seine, je viens défendre la motion proposée par la première section de cette Fédération et qui est aussi plus généralement la motion de notre tendance à nous socialistes insurrectionnels.

Tout à l'heure, le citoyen Goude, qui se prétend plus insurrectionnel que nous, nous a reproché de ne pas être allé assez loin et de ne pas avoir, conformément à nos considérants, renoncé complètement à l'action électorale. Il se demandait pourquoi nous agissions ainsi. Eh bien, je vais le lui dire. Ce n'est pas, quoique certains en pensent, parce que nous avons peur d'être exclus de ce Parti et que nous voulons trouver, en ce peu de parlementarisme que nous conservons, un moyen de ne pas en être chassés. Certes, nous ne cherchons pas notre exclusion; mais, si

on nous mettait à la porte, nous le subirions parfaitement et nous ne nous épouvanterions pas.

Si nous restons encore un peu fidèles à l'action électorale, c'est certainement parce que nous ne sommes pas sans voir que le prolétariat va beaucoup plus dans les réunions publiques en période électorale qu'entre les périodes électorales.

Mais ce n'est pas là notre véritable mobile. Notre raison, la voilà : c'est que la tendance réformiste a tellement faussé l'esprit de la plupart de nos militants que même ceux qui sont portés à se tourner vers nous sont encore infectés de parlementarisme. Certes, dans les sections on voit des militants qui, chaque fois qu'un élu a trahi ses engagements, se tournent vers lui et l'invectivent, voilà où mène le parlementarisme ; mais lorsqu'on leur dit : eh bien, vous voyez, renoncez à faire des élus, ils sont encore hésitants ; ils ont un reste de confiance dans l'action parlementaire et alors, ce qui prouve bien que nous ne sommes pas les hurluberlus qu'on prétend, c'est que nous avons parfaitement tenu compte de ce facteur psychologique, de cet état d'esprit de la masse de nos militants et que nous gardons la petite quantité de parlementarisme qui suffit à les retenir à nous, de telle sorte que nous puissions faire leur éducation.

Tout à l'heure, le citoyen Goude vous disait qu'en nous montrant aussi intransigeants, nous les insurrectionnels, nous éloignons du socialisme le prolétariat. Mais, n'est-ce pas, au contraire, les réformistes qui éloignent le prolétariat du socialisme ? Est-ce que ce ne sont pas les Millerand et les Briand qui ont discrédité le parlementarisme et est-ce que ce ne sont pas tous les réformistes du Parti qui, n'osant pas faire seuls ce que Briand et Millerand ont fait, voudraient le faire faire à tout le Parti. Mais cela, nous sommes quelques-uns qui ne le permettrons pas.

On nous reproche, à nous les insurrectionnels, de ne pas tenir compte des facteurs économiques. Certes, les facteurs économiques, nous en tenons autant compte que les réformistes et nous considérons que les syndicats et les coopératives seront de la plus grande utilité à notre

victoire révolutionnaire; mais nous considérons que pour donner un lendemain, syndicalisme, coopératisme et insurrectionnalisme peuvent marcher de pair. Faire des syndiqués et des coopérateurs n'empêche pas de faire des révoltés, de préparer directement la masse à la révolution et même, comme vous le disait Hervé tout à l'heure, d'adopter une action plus occulte, non pas pour préparer une insurrection à la Blanqui, mais pour être capable au besoin de profiter des événements, ce que le Parti socialiste tel qu'il est ne saura pas faire.

Mais, arrivons au reproche qu'on a adressé, non plus aux considérants, mais à la conclusion de la motion de la majorité de la Fédération de la Seine, à savoir le maintien au second tour. On nous a dit que nous faisions ainsi le jeu de la réaction. Eh bien, cela nous est parfaitement égal. Je m'aperçois que plus les tendances réformistes du Parti socialiste évoluent vers la droite, plus elles insistent pour que le Parti s'intitule républicain. Il y a quelques années encore, on se disait bien républicain dans ces groupes du Parti qui ne sont que de circonscription électorale, mais on n'osait pas trop le dire dans les Congrès fédéraux et dans les grandes assemblées du Parti. Maintenant, on est républicain partout.

Eh bien, nous insurrectionnels, nous répondons: nous ne sommes pas des républicains; le Parti socialiste n'est pas un parti républicain; il se désintéresse entièrement de la forme républicaine, attendu que certaines nations monarchiques ont réalisé dans l'intérêt de la classe ouvrière des réformes que la République n'a pas su réaliser.

Est-ce à dire que si la République était menacée nous nous allierions aux réactionnaires ? Certes, si nos ennemis ont pu dire cela, nous ne l'avons jamais pensé. Certains d'entre nous ont, tout autant que le citoyen Vaillant, la notion de l'état d'esprit de la masse et nous savons très bien que cette masse, qui a commencé son éducation en étant anti-cléricale et républicaine, qui la continue en étant socialiste, nous ne pourrions aller lui dire, sans apporter des troubles profonds dans son esprit; maintenant, il ne faut plus être anti-clérical, il faut s'allier aux cléricaux; il ne faut plus être républicain, il faut s'allier aux monar-

chistes. Non, nous ne ferons pas cela et, si un jour le parti monarchiste et clérical prend de l'importance, nous ne contracterons aucune alliance avec lui. Le parti monarchiste est un parti de castes, et nous, qui voulons la suppression des classes, lui sommes nécessairement opposés; mais, ce que nous ne ferons jamais non plus, c'est de nous allier à vous les réformistes pour défendre la République, parce que nous savons très bien qu'une pareille alliance serait une nouvelle duperie et que nous en aurions encore pour longtemps de la société capitaliste, ce que nous ne voulons pas. (*Mouvements divers.*)

C'est donc pour cette raison que nous demandons à tous ceux de notre tendance de voter la motion de la majorité de la Seine. Tendance, nous a-t-on dit, mais alors c'est un parti dans le Parti que vous voulez créer ? En aucune façon; mais nous considérons que dans un parti tel que le nôtre, il doit y avoir des tendances, car un parti sans tendances est un parti mort, et nous avons le droit, nous, de constituer la tendance insurrectionnelle, comme certains constituent la tendance réformiste. Nous tous donc, dans notre tendance insurrectionnelle... mot nouveau, tout au moins nouveau dans le sens que nous lui donnons, parce que les réformistes ont tellement défiguré le sens de la révolution que vraiment le prolétariat ne la comprend plus. A ceux qui croient voir en la révolution un acte violent, les réformistes ont répondu mais vous êtes vieux jeu, vous êtes des gens de 1830, des romantiques, des catastrophistes ! la révolution moderne, oh ! mais ce n'est pas cela; c'est la réforme totale; ce n'est même pas la réforme totale, ce sont les réformes partielles, parce que cette révolution, elle se fait tous les jours; lorsqu'un de nos leaders intervient à la Chambre pour défendre les réformes du parti radical, il fait une partie de la révolution et si ces réformettes se réalisaient, vous verriez des horizons s'ouvrir.

Eh bien, en présence de cette duperie dont usent les réformistes vis-à-vis de la classe ouvrière, étant donné qu'ils ont défiguré le sens que le mot révolution avait à son origine, nous avons bien été obligés de prendre un autre mot, et c'est pourquoi nous nous intitulons insurrectionnels.

En somme, pour conclure, vous tous partisans de notre tendance, qui pensez que le Parti socialiste ne doit pas être un parti de paix sociale, mais un parti de révolution sociale, un parti de révolte dans lequel, avec la classe ouvrière, nous entrons, nous les déclassés. (*Bruits divers.*) Oui, déclassés. Ah je me souviens que les réformistes n'ont que mépris pour les déclassés — et c'est ce qui montre bien leur mentalité essentiellement bourgeoise — s'ils ont raillé les insurrectionnels lorsqu'ils ont fait appel aux déclassés, ils ont des déclassés la conception que la bourgeoisie en a. La bourgeoisie, qui ne considère que l'argent et qui a la plus parfaite déconsidération pour l'intelligence que la ploutocratie écrase, par là ils montrent bien que s'ils entendent se servir du prolétariat comme tremplin, c'est à la bourgeoisie qu'ils appartiennent.

Vous tous, les insurrectionnels, qui voulez que le Parti socialiste reste un parti irréductible, le parti de la révolution, votez avec tous ses considérants la motion de la majorité de la Fédération de la Seine. (*Applaudissements.*)

Jaurès. — Citoyens, nous avions pensé, à la Fédération du Tarn, qu'il serait peut-être plus sage d'ajourner les déterminations précises sur la tactique électorale jusqu'au Congrès prochain, qui précédera de un ou deux mois la période électorale. Il lui avait semblé qu'il valait mieux attendre, parce que la situation politique présente est si confuse, si instable, que les éléments d'une détermination précise pouvaient paraître faire défaut. Et voyez comme les résolutions les plus simples sont exposées à des interprétations contraires. J'ai vu dans des journaux de la presse radicale ou modérée que c'était là une manœuvre pour écraser les radicaux, et quelques-uns de nos camarades, au contraire, ont pensé ici que nous avions nourri l'espérance qu'en décidant de la tactique électorale à la veille des élections, nous obtiendrions, du voisinage même et du souffle de la période prochaine, des combinaisons plus faciles.

Il n'en est rien, et nous allons aborder avec vous, très simplement, le fond du problème. Nous vous demandons de vous en tenir à la motion de Chalon, c'est-à-dire de res-

pecter, quant aux déterminations précises, l'autonomie des Fédérations. Mais il ne s'agit pas — et c'est un point sur lequel il y a une confusion, il me semble, dans l'esprit de beaucoup de nos camarades — il ne s'agit pas, par la motion de Chalon, d'une autonomie absolue et inconditionnelle. Des règles d'action, des indications précises de forme ont été données aux Fédérations par la motion de Chalon, et lorsqu'en invitant le prolétariat à agir comme un parti de classe, elle lui rappelle que la condition même de son action de classe et de sa libération sociale, c'est la République maintenue et développée, elle donne par là même à toutes les Fédérations une indication, une règle d'action. Celles-ci restent bien souveraines de l'appréciation des circonstances de fait particulières où cette règle doit s'appliquer, mais elles ne peuvent, sans manquer à la volonté du Parti, se mettre en dehors de ces conditions républicaines de l'action socialiste.

Le citoyen Breton a cru embarrasser ceux d'entre nous qui veulent, dans les conditions que j'indiquais tout à l'heure, respecter l'autonomie des Fédérations en nous rappelant les appels pressants qu'en 1902, qu'en 1906, nous avons faits en faveur de la discipline républicaine. Je n'en retire rien, comme je le lui ai dit par interruption, je ne regrette rien.

Sa proposition, à lui, va beaucoup plus loin. Elle consiste à lier dès maintenant, dans tous les détails de son action, le Parti socialiste, et nous, c'est après le premier tour de scrutin, comme le répétait Delory, que nous avions adressé ces appels aux sentiments républicains des socialistes. D'ailleurs, s'il est vrai, comme le disait finement Dondicol tout à l'heure, que le parti radical n'a pas changé dans son sens et que nous commettions une sorte de naïveté en paraissant nous étonner que le radicalisme ne se fasse pas pour nous le fourrier empressé de la révolution sociale, il est vrai cependant que la situation politique n'est pas exactement ce qu'elle était en 1906. Et moi, Breton, j'ai une manière de rester fidèle à moi-même, c'est de tenir compte, dans l'intérêt même du Parti, des événements.

Eh bien, que s'est-il passé ? Comment se fait-il qu'en 1906 il y ait eu dans le Parti socialiste une sorte d'unani-

mité pour marcher à la bataille, au moins au second tour, avec la démocratie radicale ? Comment se fait-il que deux Fédérations, qui n'ont pas depuis quelque temps l'habitude de marcher toujours ensemble, la Fédération de la Seine et la Fédération du Nord, aient été d'accord en 1906 pour recommander, pour imposer la discipline républicaine ? Est-ce qu'il y a eu un changement, une diminution dans l'état d'esprit républicain du Parti socialiste ? Est-ce qu'il est moins républicain qu'il ne l'était il y a trois années ?

La citoyenne Pelletier l'a dit tout à l'heure ; elle a dit que le Parti socialiste n'était pas un parti républicain. Je ne veux pas lui manquer de déférence ; c'est une boutade que j'estime inoffensive...

Madeleine Pelletier. — Je n'ai parlé que de notre tendance ; je n'ai pas parlé de votre Parti.

Jaurès. — Ah ! citoyenne, vous avez dit que du point de vue de votre tendance, le Parti socialiste n'était pas un parti républicain, et laissez-moi vous dire que je ne prends pas cela au tragique, mais que, pour ma part, je le considère comme inoffensif.

S'il était vrai que l'on pût dire ici, vraiment, sérieusement, au nom de la Fédération socialiste de la Seine, de la majorité des socialistes de Paris, que le Parti socialiste n'est pas un parti républicain, ce serait un péril pour la République, mais ce serait surtout une déchéance mortelle pour le socialisme ! (*Applaudissements.*)

Groussier. — Je la mets au défi de faire dire cela par la Fédération de la Seine.

Lafargue. — Ne prenez pas toutes ces paroles au sérieux, Jaurès !

Jaurès. — Lafargue, permettez-moi d'être plus galant que vous. (*Rires.*) Mais je dis précisément que je suis convaincu que là n'est pas le véritable état d'esprit même d'une fraction, même d'une tendance du socialisme parisien, et je dis, puisque dans le fond l'esprit socialiste est resté profondément républicain, que s'est-il donc passé et pourquoi ce flottement des étiquettes. Il s'est passé un grand fait ; ce fait, c'est que la solution du problème républicain

de la séparation a fait précisément tomber ou a abaissé la haute muraille qui, dans le combat, séparait les partis de droite des anciens partis de gauche. L'objet qui les divisait, qui les classait nettement, — oh ! il n'a pas disparu, — mais ce n'est pas sur lui que se porte la bataille présente, précisément parce que le problème a reçu une sorte de solution. Et alors, la question religieuse s'effaçant, la frontière très nette qui marquait dans la bataille la limite des partis de droite et des partis de gauche s'obscurcissant, c'est le problème social, sous ses formes multiples, qui a apparu au premier plan, et alors le radicalisme a été pris d'hésitation. Telle solution qui lui paraissait acceptable de loin, l'a inquiété quand elle a été plus prochaine. Il aurait fallu pour décider le parti radical à aborder le problème social dans un grand esprit de démocratie, il aurait fallu un chef moins spirituel que celui qu'a eu le radicalisme.

Je ne fais pas peser la responsabilité sur les hommes; c'était un moment presque inévitable dans l'évolution, c'était une crise presque fatale dans l'histoire, dans la vie des partis. Il s'est donc produit qu'aussitôt que les problèmes sociaux se précisaient, le radicalisme était pris d'hésitation et était prêt au recul.

Breton se souvient-il que la première rencontre violente entre le radicalisme et le socialisme a eu lieu à la Chambre entre M. Maujan et nous, — M. Maujan derrière lequel se groupait presque toute la majorité radicale à propos de quoi ? A propos de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire...

Colly. — Et vous nous proposez de voter pour ces hommes-là !

Jaurès. — Je ne propose pas cela. Je vous en prie, ne faites pas l'insurrection contre moi en ce moment (*Rires.*) J'essaie d'analyser une situation compliquée que nous ne résoudrons ni vous ni moi par des mots; il faut la voir dans sa complication. Pris d'inquiétude, le radicalisme est devenu un parti de résistance, et il se replie vers les vieux partis conservateurs. Oh ! il est gêné quand il faut qu'il conclue avec eux une alliance évidente, une alliance éclatante; mais il cherche des compromis, et les plus redouta-

bles ce sont des candidatures équivoques, des candidatures incertaines de radicaux nationalisants ou de nationalistes radicalisants !

Je le dis à Breton, c'est parce que nous sommes placés par l'équivoque radicale dans cette difficulté, dans cette obscurité, qu'il est impossible de promulguer une règle électorale de désistement ou de discipline absolue, inflexible, universelle, parce que vous n'êtes pas en état de dire à quoi elle s'applique, parce que lorsque vous aurez dit: il faut se désister pour les radicaux, ce mot qui, il y a trois ans, au plein de la lutte contre l'Eglise, avait un sens, à l'heure actuelle il n'en a plus, ou il en a trop, et il est impossible, par conséquent, que vous ayez une tactique délibérée d'avance ou du moins dont l'application soit faite d'avance pour ainsi dire dans tous les détails. C'est pourquoi, plus que jamais, il est nécessaire de laisser les Fédérations juges au second tour des circonstances particulières de programme, de doctrine et d'attitude des personnes. Mais cela, je le répète, tout en rappelant aux Fédérations que leur autonomie est subordonnée à un permanent souci du maintien et du développement de la République, et ce n'est pas le Parti socialiste qui fera pâtir la démocratie des défaillances, des trahisons ou des ambiguités du parti radical. Oui, il y a un péril, il y aurait un danger; ce serait celui de se lier par un pacte quelconque envers un parti quelconque et notamment envers le radicalisme. Moi aussi je pense comme vous tous, sans prononcer de paroles injurieuses, qu'en ce qui concerne la lettre du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste nous n'avons qu'à passer à l'ordre du jour. (*Applaudissements.*)

J'ai le droit de retenir seulement que le Parti radical a été conduit par la politique de son chef et par sa propre politique à un étrange désarroi d'esprit, puisqu'après nous avoir dénoncé comme les sans-patrie, comme les ennemis de la France, comme un parti de désordre et de subversion, il nous tend publiquement une main fraternelle. (*Rires.*) Il est vrai — et ceci souligne la confusion où il se débat et où nous ne devons pas nous enfoncer derrière lui — il est vrai qu'à la minute même où, sous couleur de discipline républicaine, il offre au Parti socialiste

un pacte d'union électorale, il affirme maintenir le même pacte avec cette Alliance démocratique qui nous a rejeté, de par l'autorité de M. Adolphe Carnot, en dehors de la République !

Non, nous ne pouvons pas être mêlés à tout cela, et il faut que l'autonomie, l'indépendance, la liberté d'action du Parti socialiste éclatent à tous les yeux. Non pas que nous soyons, comme l'a dit tout à l'heure un orateur, un parti isolé, mais nous sommes un parti qui aspirons à conquérir toute la nation, toute la démocratie, et c'est pour la conquérir que nous devons rester nous-mêmes.

Citoyens, autant il serait dangereux de compromettre le Parti socialiste dans un pacte avec un autre parti, avec le parti radical, autant il serait dangereux de céder aux sollicitations obliques qui nous viennent d'un autre côté. Précisément parce que nous avons en face de nous comme adversaire immédiat, actuel, direct, le radicalisme au pouvoir, nous pouvons être tentés d'oublier parfois les vieilles haines, le péril des vieux partis, et eux-mêmes peuvent s'imaginer qu'ils ont pour nous, dans la pensée commune de combattre le radicalisme au pouvoir, je ne sais quelles complaisances, je ne sais quelle tendresse ! Oh ! nous les entendons dans les couloirs de la Chambre, progressistes, conservateurs, catholiques : vous, à la bonne heure, les socialistes, vous avez du moins l'esprit large, vous êtes un parti à idées, un parti qui a des conceptions, les autres n'ont que des appétits.

Eh bien, moi, je veux dire du mal du parti radical ; mais je ne veux pas m'associer pour en dire aux vieux partis de réaction et je ne veux pas leur emprunter leurs formules et leur langage. Je dis à nos amis : prenez garde, il y a là un danger que nous éviterons facilement parce que nous sommes un parti de droiture et de clairvoyance, ne nous exposons pas à tarir la source principale de notre recrutement. Oh ! je ne dis pas que nous ne pouvons pas recruter, dans les anciennes clientèles conservatrices, des travailleurs qui sont d'avance pour ainsi dire prédestinés au socialisme, et lorsque dans le Gard, le vieux parti conservateur est décomposé par ses rivalités intérieures, lorsqu'il est réduit à l'impuissance, et lorsque sur ces hommes,

sur lesquels cesse de peser la vieille tutelle des vieux partis, lorsque sur ces hommes s'exerce la propagande socialiste de Compère-Morel, j'applaudis, mais je dis qu'il ne faut pas que, pour aller chercher cette clientèle, nous recourions à un autre moyen que la propagande socialiste elle-même. Recourons à son instinct prolétarien, oui, mais aux formules des maîtres qui en disposaient hier comme d'une clientèle passive, non. Je sais aussi ce qui se passe à Mazamet; je l'ai vu ces jours-ci. Il y a trois ans, quand j'y suis allé pour les élections municipales pour soutenir la liste républicaine et socialiste, j'ai été sifflé par le syndicat ouvrier, qu'on a appelé à tort dans les journaux le syndicat jaune à propos de la grève de Mazamet, ce n'est pas un syndicat jaune, mais un syndicat catholique. Les syndicats jaunes ce sont les syndicats vendus au patronat; or ce syndicat avait des habitudes catholiques, et il était contre des patrons d'ailleurs protestants.

Lafargue. — C'est comme à Narbonne, les paysans sont catholiques par opposition.

Jaurès. — Eh bien, la grève est venue, la lutte contre les patrons est venue, et les ouvriers ont vu qu'ils ne pourraient soutenir la lutte qu'en faisant le bloc ouvrier; le syndicat catholique s'est entendu avec le syndicat rouge, et ces deux syndicats se sont fondus en un syndicat unique qui adhère à la Confédération générale du travail, et lorsqu'à propos du Congrès de notre Fédération, je suis allé à Mazamet donner des conseils aux cinq ou six mille ouvriers qui se trouvaient là, c'est le socialisme républicain qu'ils ont applaudi. Je ne nie pas qu'il n'y ait dans cette couche des éléments pour nous, mais nous devons éviter avec soin tout ce qui ressemblerait à une manœuvre oblique pour conquérir directement, non pas les prolétaires encadrés dans les vieux partis, mais les chefs qui disposaient de ces vieux partis. Nous ne devons consentir aucun sacrifice de République, aucun sacrifice de démocratie, aucun sacrifice de laïcité, car alors nous éloignerions de nous tout ce prolétariat paysan qui est resté encore sous la bannière du radicalisme, et ceux-là, quoi qu'on en puisse dire, ils sont pour nous plus faciles à appeler, à conquérir

que ceux qui ont pris, sous la tutelle féodale ou cléricale, l'habitude de la passivité. Pourquoi ? Parce que rien que pour aller au radicalisme, vous m'entendez, à l'heure où ils y sont allés, il y a quinze ans, vingt ans, vingt-cinq ans, il a fallu que ces ouvriers, que ces paysans rompent avec les vieilles puissances de bourgeoisie, d'autorité bonapartiste, de tutelle cléricale. Et nous avons d'autant plus de chance de les amener à nous qu'ils avaient déjà fait, pour aller au radicalisme, un premier pas vers l'émancipation. Mais Lafargue sait bien qu'il y a vingt-cinq ans Engels vous blâmait de ne pas soutenir, de ne pas pousser Clemenceau; vous vous rappelez bien la lettre que Bernstein a publiée. Mais pourquoi le faisait-il ? C'est parce qu'il considérait que c'était un moment de l'évolution démocratique, et peut-être avait-il raison à ce moment-là; peut-être que le Clemenceau de 1883 — mais il n'est pas le même aujourd'hui — a joué un autre rôle en 1883 que celui qu'il joue en 1908. Il y a là une forte démocratie, et derrière elle je reconnais le gros de la classe ouvrière.

Eh bien, c'est à tous ces hommes, qui étaient allés au radicalisme parce qu'il leur avait paru l'avant-garde de la République, c'est à tous ces hommes, qui sont maintenant inquiets et qui commencent à se demander pourquoi le radicalisme n'aboutit pas, c'est à ces hommes que nous devons aller en leur disant qu'il n'y a pas là un accident, mais que le radicalisme, en matière sociale, ne peut pas assurer leur libération; mais cela, nous ne pouvons le faire que si nous pouvons leur dire qu'en même temps que nous sommes le socialisme prolétarien, nous sommes plus républicains que ceux qui jusque-là les avaient conduits. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que je voulais dire, et je signale à nos amis, comme je l'avais fait ici dans la réunion qui a précédé le Congrès, l'ambiguité de la manœuvre cléricale et réactionnaire de l'heure présente. Vous vous rappelez le boulangisme; ce fut la mode alors de combattre le parlementarisme, et il était combattu par les deux bouts, d'un côté par la révolution sociale, de l'autre par les vieux partis de réaction, et le socialisme a eu du mal à se débrouil-

ler de cette équivoque. Eh bien, il ne faut pas que nous permettions à cette équivoque de recommencer; il ne faut pas que nous permettions à la réaction de propager, sous le pavillon du socialisme, la haine du parlementarisme. Non pas que nous méconnaissions les vices du parlementarisme bourgeois, mais ces vices, vous ne les guérirez pas en tuant la liberté politique du suffrage universel, vous les guérirez en organisant le suffrage ouvrier pour qu'il fasse pénétrer sa politique saine dans les rouages parlementaires.

Citoyens, j'en ai fini avec cet ordre de considérations et je me borne à signaler à tous ceux qui aiment bien trouver dans les faits la vérification pratique, expérimentale d'une formule théorique; les leçons qui se dégagent des élections victorieuses qui viennent de se multiplier à notre profit. Je vois bien, dans les journaux radicaux ou modérés, que nous les devons aux conservateurs, aux réactionnaires. Eh bien, regardez de près; dans l'Aveyron, ce sont les 3,000 voix radicales socialistes et laïques de Lacombe qui ont assuré au second tour la victoire du socialiste Cabrol. Dans le Rhône, je suis sûr que notre ami Rognon, s'il est dans la salle, ne me démentira pas si je dis qu'une des choses qui l'ont aidé à battre dès le premier tour le progressiste et le radical, c'est que l'élection, en même temps qu'elle avait un caractère socialiste et ouvrier dont tous ceux qui connaissent leur camarade ne douteront pas une minute, s'accomplissait encore sous le rayon, sous l'influence de ces élections sénatoriales où le Parti socialiste avait aidé la démocratie du Rhône à écraser le vieux parti de réaction et de conservation sociale. A Amiens, Lecointe est apparu comme le socialiste point de ralliement de la démocratie républicaine. A Paris, quelle a été l'œuvre de Nectoux ? Il a groupé dans la circonscription...

De la Porte. — Il me semble tout de même que dans les élections de Lyon et d'Amiens il y a un gain pour les socialistes.

Jaurès. — Mais, est-ce que je dis le contraire ?

De la Porte. — Néanmoins, il y a tout de même dans ce quartier de Lyon une augmentation des suffrages so-

cialistes que, dans un Congrès socialiste, on ne peut pas nier.

Jaurès. — Je me réjouis d'avoir surpris le mouvement de chagrin de de la Porte, parce que je suis sûr que nous allons nous entendre tout de suite ; ce n'est pas à moi, qui l'ai répété avec une joie triomphale, que vous apprendrez qu'il y a eu progrès du socialisme ! C'est un progrès admirable ; je ne crois pas que, depuis la période de 1893, où le Parti socialiste a surgi comme une force subitement accrue, il y ait jamais eu une période de croissance socialiste aussi caractérisée que celle-ci, et je crois qu'il n'y a jamais eu une période de victoires socialistes aussi nettes ; c'est la doctrine intégrale du socialisme, c'est la propagande passionnée de la pensée socialiste qui a amené ces recrues nouvelles à notre drapeau, à notre République sociale, et elles y sont venues d'autant plus naturellement qu'elles éprouvaient les déceptions que leur infligeait la politique radicale. Mais si vous avez pu profiter de ces déceptions, si vous avez pu amener au socialisme complet, au socialisme révolutionnaire, ceux qui s'étaient arrêtés jusque-là à mi-chemin, c'est parce qu'en même temps que vous apportez la conscience sociale vous pouvez leur dire : mais c'est nous qui, par notre action, donnons la liberté républicaine et plus de réalités que les radicaux eux-mêmes.

Je n'ai pas dit autre chose, et je crois que ce n'est pas diminuer les victoires socialistes que de parler ainsi. De quoi sera faite la victoire intégrale du socialisme ? Elle sera faite du dévouement, de la conscience, de l'inspiration d'une minorité éclairée précédant la masse, mais elle sera faite en même temps de l'adhésion de cette masse : cette masse, elle était dans les autres partis, et c'est là qu'il faut aller la chercher et, pour l'y chercher, il ne faut pas meurtrir et blesser ce qu'elle avait de meilleur quand elle était dans les autres partis.

Laissez-moi ajouter que plus je souligne que le socialisme exercera sa puissance d'attraction en étant un parti passionnément laïque et républicain, plus je le dispense par là même des compromissions avec les partis de gauche, car il n'aura plus besoin de leur emprunter une force exté-

rieure; il portera en lui-même avec sa propre force, leur force à eux, dans ce qu'elle a de plus profond et de plus essentiel.

Citoyens, quelle est ma conclusion ? Elle est bien simple; c'est que nous devons, en socialistes autonomes, organisés, continuer notre bataille; c'est que nous devons au premier tour de scrutin, partout où cela sera possible, affirmer par des candidatures socialistes la force et les revendications de notre Parti.

L'autre jour, dans le Tarn, les radicaux, dans une circonscription voisine de la mienne, se sont émus de la propagande socialiste que nous y faisons, et ils m'ont menacé dans leur journal d'Albi de me prendre pour otage, de me faire succomber dans cette circonscription de Carmaux, où, contre la mine, je n'ai en effet que 200 voix de majorité. Je leur ai répondu en convoquant les électeurs de Carmaux et en leur disant: je n'accepte pas d'être leur otage, et je demande à nos amis d'Albi d'avoir dès maintenant une candidature socialiste. (*Applaudissements.*)

C'est avec cette vigueur que nous irons partout au combat, mais nous irons aussi avec l'intégrité de notre conscience, et c'est dans cet esprit, c'est avec la certitude que, dans la bataille, aucune Fédération n'oubliera que le socialisme est républicain et laïque, c'est-à-dire qu'il est le socialisme, c'est avec cette conviction que nous vous demandons de maintenir la décision de Chalon qui est à la fois républicaine et prolétarienne, qui assure l'autonomie des Fédérations tout en les préservant des ambiguités et des écarts. (*Applaudissements.*)

Iauch. — Est-ce que vous êtes d'avis, à la Fédération du Tarn, d'observer également cette discipline vis-à-vis des indépendants ? Maintenant, ne pensez-vous pas que c'est causer un préjudice à un candidat futur lorsqu'un élu, jouissant d'une grande influence, influence méritée, répète plusieurs fois dans le journal officiel du Parti — j'ai cité l'*Humanité* — en parlant d'un indépendant, le traite de « mon ami », rend hommage à sa loyauté, etc., etc. ? Et, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je vous dirai que c'est du citoyen Violette qu'il s'agit comme indépendant, et que c'est du citoyen Jaurès qu'il s'agit comme élu.

J'ajouterai que le citoyen Violette est très roublard; il en profite, et toujours il nous oppose Jaurès.

Jaurès. — Je ne croyais pas jouir au dehors d'une aussi grande réputation, et je ne croyais pas qu'il suffisait de se réclamer de moi pour me faire passer dans les rangs de la bourgeoisie. C'est à propos d'un article dans lequel Violette, écrivant au journal, désavouait le socialiste indépendant à propos de l'élection du Var, que j'ai publié cette lettre, qui venait à notre secours dans la bataille, avec un mot de courtoisie.

Quant aux indépendants, dans le Tarn, nous ne les connaissons pas.

Lauch. — Oui, mais, citoyen Jaurès, c'est arrivé plusieurs fois, et nous avons l'habitude, dans nos journaux, d'appeler les indépendants « Monsieur ». Cela crée une confusion auprès des socialistes non militants. Nous, militants, nous savons très bien que Violette n'est pas socialiste; mais, dans notre Fédération une quantité de radicaux socialisants prennent Violette pour un socialiste.

Jaurès. — Eh bien, citoyen, nous tâcherons de trouver un terme qui ne soit ni monsieur, ni citoyen. Dans tous les cas, je ne crois pas que vous puissiez vous méprendre sur l'attitude du journal.

Lafargue. — Avant de terminer la séance, je tiens à dire que ce soir nous avons reçu une lettre du parti radical, et vous demandez qu'on passe à l'ordre du jour. Eh bien, moi, je vous demande la permission de lire ces réflexions que l'on pourrait envoyer par la voie des journaux au parti radical:

Puisque le Parti radical s'est permis d'imposer des conditions aux candidats socialistes; puisqu'il se pose en défenseur de l'honneur de l'armée et des intérêts de la patrie, il devrait ordonner à ses élus de la Chambre et du Sénat de ne pas déshonorer l'armée en envoyant sur les champs de grève des soldats de la France pour fusiller et sabrer des ouvriers sans armes et de ne pas mettre au pillage les trésors de la nation pour la construction de cuirassés de 40 à 50 millions, qui ne naviguent pas, mais qui coulent à pic et enrichissent les métallurgistes et les pots-de-viniers.

Je demande qu'on envoie cela au Parti radical par la voie des journaux.

Delory. — Si la motion ne venait pas de Lafargue, je ne ferais pas cette motion; mais je vous rappelle qu'on aurait pu voter au pied levé le passage à l'ordre du jour à propos de la lettre du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

Bedouce, *président*. — La motion du citoyen Lafargue touchant la question au fond, vous en déciderez demain.

## QUATRIÈME JOURNÉE

# Mercredi 14 Avril

### *Séance du matin*

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Présidence de Delory ; assesseurs : Fieschi, Huille, Dreyfus et Couteaux.

### Campagne électorale 1910 *(Suite)*

Delory, *président*. — Citoyens, en attendant que les rapports des diverses Commissions soient prêts, nous continuons la discussion de la tactique électorale, et la parole est au citoyen Serra.

Serra. — Citoyens, tout d'abord, avant d'entrer dans le fond de la discussion, je voudrais m'opposer à ce qu'ont demandé nos camarades Vaillant et Jaurès hier soir, au sujet de la lettre du parti radical. Je demanderai qu'il ne soit pas passé à l'ordre du jour pur et simple sur cette lettre, mais que le Congrès veuille bien renvoyer cette lettre à M. Lafferre, son envoyeur.

Le Parti radical nous traite tous les jours de saboteurs, de sans-patrie et d'autres épithètes et maintenant il vient nous faire des propositions d'alliance pour les élections à venir. Voyons, camarades, c'est se moquer du Parti socialiste.

Conséquemment, je demande au Congrès que cette lettre soit renvoyée comme nulle et non avenue.

Delory, *président*. — Camarade, je crois que le Congrès a décidé que cette lettre devait être considérée comme non avenue.

Serra. — Je demande qu'elle soit renvoyée.

Delory, *président*. — Eh bien, vous déposerez une motion dans ce sens au moment du vote.

Serra. — Au sujet de l'attitude au deuxième tour, le citoyen Breton nous disait que nous devions observer, nous en tant que socialistes, la discipline républicaine. Je dis, moi, que nous ne devons observer aucune discipline ; nous ne devons pas voir ce que font les autres partis, car, en somme, il n'y a que deux partis : le Parti socialiste et les autres. Nous ne devons avoir aucune compromission avec les autres ; nous devons être nets, nous devons être propres et, si nous sommes propres au premier tour, nous devons l'être au deuxième.

Par conséquent, au nom de la majorité de la Fédération de la Seine, je demande que le Congrès prenne en considération cet ordre du jour, parce que si vous êtes propres au premier tour et que vous laissiez toute latitude aux Fédérations, il y aura de petits marchandages, car vous savez qu'il y en a toujours.

Breton, lui, nous disait qu'il était préférable que le Parti observe la discipline républicaine. Je lui demande s'il croit que dans les élections de Toulouse, de Dijon, de Bourges, de Toulon et de bien d'autres endroits, la discipline républicaine a été observée ? Je ne le crois pas. Mais, si vous voulez faire des compromissions avec le Parti radical, vous allez vous embourber, ce que nous ne voulons pas, parce qu'alors, vous aurez un Parti tronqué et non un Parti propre.

Je demande donc à ce que vous ayez une attitude nette et précise, et vous l'aurez si vous adoptez l'ordre du jour de la majorité de la Fédération de la Seine, et c'est ce que je demande au Congrès de faire.

Briquet. — Citoyens, j'avais été mandaté par la Fédération du Pas-de-Calais pour soutenir une thèse conforme à celle qui a été développée par notre ami Varenne. Nous avions adopté à une immense majorité, au Congrès de notre Fédération, le principe d'une démarche du Parti socialiste vis-à-vis du Parti radical pour conclure un contrat

en vue de l'établissement de règles uniformes pour les désistements réciproques au deuxième tour de scrutin.

Mais je ne me dissimule pas, citoyens, que le moment n'est pas encore venu de la réalisation de cette idée. Aussi n'abuserai-je pas des instants du Congrès et me bornerai-je à exposer les principes de notre proposition.

Lorsque Dubreuilh a lu la lettre de M. Lafferre, on a, dans toute la salle, poussé de vives protestations. Je crois, citoyens, que vous avez eu tort de vous émouvoir de cette lettre. Si nous examinons les choses avec le sentiment des réalités historiques, j'ose dire, au contraire, que c'est là un fait dont nous devrions nous réjouir, que cette lettre écrite par le Comité exécutif du Parti radical au Conseil national du Parti socialiste.

Le citoyen Guesde s'écriait dans une interruption : on ne transige pas avec l'ennemi ! Eh bien, j'estime, citoyens, que lorsqu'à la guerre on vous envoie un parlementaire, on ne le fusille pas, on discute avec lui, car dans cette démarche de l'ennemi, il ne faut voir que la reconnaissance de votre propre force. J'estime donc que si les deux partis socialiste et radical, posaient des règles en vue du désistement réciproque, ce ne serait pas du tout une attitude louche ni une compromission ; j'estime, au contraire, qu'il y aurait là un fait analogue à celui qui, tous les jours, se passe dans la vie ouvrière où nous voyons des contrats collectifs conclus entre ouvriers et patrons. De même que le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ne baisse pas pavillon devant les patrons lorsqu'il passe un contrat de travail assurant un minimum de salaires et de retraites aux travailleurs, de même le Parti socialiste ne baisse pas pavillon en face du Parti radical lorsqu'il traite avec lui en vue du second tour de scrutin.

Citoyens, je comprends très bien que le moment n'est pas venu pour une démarche de cette sorte, car actuellement le ministère Clemenceau a accumulé dans la conscience populaire tant de rancœurs contre le Parti radical qu'il serait périlleux, même pour le succès de la thèse que nous avions adoptée dans le Pas-de-Calais, de vouloir insister ici.

Mais j'ai du moins le devoir de protester avec énergie

au nom de ma Fédération tout entière, au nom des travailleurs industriels et agricoles du Pas-de-Calais, contre les paroles prononcées par certains délégués qui ont déclaré se désintéresser du salut de la République. Eh bien, nous, nous ne nous désintéressons pas de la République ! Sans doute, nous ne sommes pas des admirateurs enthousiastes du Parti radical, et personnellement, je puis rappeler au Congrès qu'alors que dans le Parti socialiste il y avait un enthousiasme fébrile pour le ministère Combes, alors que le Parti socialiste négligeait un peu la question économique pour ne voir que la question anticléricale, alors que le Parti socialiste proposait contre les congrégations des pénalités draconiennes, je fus un des rares qui protestèrent dans la presse socialiste. Nous sommes des socialistes intégraux, mais nous nous rendons compte que c'est dans la masse ouvrière républicaine que nous faisons les recrues — les plus nombreuses et les plus sûres. Lorsqu'on ne vit pas exclusivement dans les Comités, lorsqu'on est mêlé à la vie ouvrière, lorsqu'on fait de la propagande, lorsqu'on se trouve en contact avec les ouvriers, on constate en effet que les ouvriers qui viennent vers nous sont essentiellement républicains. C'est que le prolétariat a lui aussi sa noblesse. Tout le monde a une certaine noblesse ; pour les uns, la noblesse consiste à être attachés aux préjugés ; le prolétariat, lui, a le souvenir et la fierté de la grande Révolution française ; et quand, vous autres de la Fédération de la Seine, vous venez dire ici que vous vous désintéressez de la République, j'estime que vous méconnaissez et que vous outragez le prolétariat parisien, dont la gloire est d'avoir fondé la République en face de l'invasion étrangère ! (*Applaudissements.*)

Voilà des choses qu'il faut avoir le courage de dire ! Et nous autres, citoyens, non seulement nous les disons dans les contrées, mais nous les mettons en pratique. Car, si nous nous rallions à la motion de Chalon, nous lui donnons le sens bien net que l'autonomie des Fédérations doit s'exercer pour la défense du socialisme et de la République.

Hervé. — Vous défendez vos mandats !

Briquet. — Nous n'avons aucun mandat à défendre, mais nous sommes logiques avec nous-mêmes en cherchant à en conquérir ; nous sommes logiques lorsque nous cherchons à pénétrer dans les assemblées politiques, parce que nous ne méprisons aucune action du prolétariat ; nous avons confiance dans l'action syndicale et dans l'action coopérative ; mais nous avons confiance aussi dans l'action politique ; d'ailleurs c'est une politique socialiste que nous faisons et, lorsque nous cherchons à conquérir des mandats, c'est drapeau déployé que nous le faisons.

Pour conclure, je déclare qu'aux prochaines élections dans le Pas-de-Calais, nous pratiquerons la discipline républicaine pourvu, bien entendu, qu'on l'observe vis-à-vis de nous. Au reste, nous sommes persuadés qu'un jour viendra où le Parti radical, qui aujourd'hui commence à comprendre la faute qu'il commet en accumulant tant de rancunes contre lui au sein de la classe ouvrière, que le Parti radical, qui vient de faire un premier geste de sagesse ne voudra pas se suicider lui-même — et que l'heure viendra où nous pourrons et devrons poser des règles en vue d'un accord loyal, grâce auquel le socialisme progressera, tout en défendant énergiquement la République contre les tentatives de ses adversaires déclarés ou déguisés. (*Mouvements divers.*)

Chastanet. — Tout d'abord, camarades, je tiendrais à relever l'observation du citoyen Briquet. On a essayé de dire qu'une fraction de ce Congrès voulait systématiquement combattre la République. Cela ainsi dit est absolument faux. Si, nous avons lutté contre une certaine République, contre une République prostituée qui n'en est pas une. Mais, par contre, nous sommes parfaitement partisans d'une République véritablement socialiste, d'une République où tout le monde trouverait son droit, sa liberté et ses intérêts.

Camarades, le temps est limité ; je vais être concis et je dirai, relativement à la lettre du Parti radical, qu'elle prouve simplement un fait, c'est que le Parti radical est bien malade.

Maintenant, relativement à la question électorale, je

dirai qu'il ne faut pas seulement chercher à faire du recrutement pour le Parti socialiste parmi les radicaux et les progressistes, qui, naturellement, par l'évolution économique, viendront à notre Parti, mais il faut immédiatement chercher des éléments révolutionnaires syndicalistes qui luttent à côté de nous et qui ne sont pas encore entrés dans le Parti socialiste uniquement parce qu'ils croient que dans notre Parti, nous ne faisons pas de la bonne besogne, et que nous nous occupons exclusivement de faire de la popote électorale.

C'est pour cela, camarades, que nous avons cru nécessaire, la majorité de la Fédération de la Seine, d'indiquer d'une façon précise et nette de quelle façon nous entendions mener la campagne électorale. Je vous avouerai qu'en toute autre circonstance je suis partisan de l'autonomie des Fédérations. Mais, dans cette circonstance, où il faut de la netteté, de la précision, je dis que nous devons dicter à toutes les Fédérations la ligne de conduite à suivre et que, pour éviter toute compromission, il n'y en a qu'une, c'est-à-dire le maintien des candidats au deuxième tour.

En terminant, je veux rappeler qu'il est arrivé fréquemment, et nous en avons des exemples sous les yeux, qu'en échangeant des désistements avec les radicaux on avait fait des élus socialistes à l'aide de l'appoint des voix radicales. Ces élus socialistes, lorsqu'ils se représentaient devant le suffrage universel, avaient remarqué que s'ils voulaient être réélus, il leur fallait faire un brin d'amour aux radicaux ; ils n'hésitaient pas, ils allaient purement et simplement dans les cas radicaux, et c'est ainsi que nous avons vu à Grenoble le cas Zévaès. (*Applaudissements.*)

Deville. — Beaucoup de nos camarades doivent reprendre leurs obligations demain matin ; or, si on continue à discuter aussi longtemps sur la question électorale, le Congrès ne sera pas fini ce soir à 7 heures, pour que les délégués puissent partir. Je demande donc que la discussion sur la question électorale soit terminée à midi et que vous décidiez que le Congrès sera terminé à sept heures ce soir. Nous éviterons peut-être ainsi les petites cuisines qui peuvent prêter le flanc à la critique.

Delory, *président*. — Je crois que le mieux est de ne pas discuter pendant des heures. Une proposition est faite : c'est que la discussion actuelle se continue jusqu'à midi, étant entendu que pour midi, la discussion devra être close et les résolutions prises.

Lorris. — Camarades, je serai très bref, d'abord parce que je ne suis pas partisan du talion, et ensuite parce que je pense que nous avons dit au Congrès de Toulouse ce qu'il fallait sur la représentation proportionnelle qui doit, selon nous, guider l'attitude du Parti socialiste au second tour de scrutin.

Je veux seulement examiner rapidement les différentes solutions qui nous ont été présentées. L'an dernier, au Congrès de Toulouse, lorsqu'il s'est agi de discuter l'action générale du Parti socialiste, nous avions été, pour la motion finale, unanimes, moins la voix du citoyen Breton. Eh bien, je crois que dans ce Congrès encore nous serions unanimes, moins toujours le citoyen Breton, pour repousser dédaigneusement la proposition qui nous a été faite par le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste.

La discipline républicaine, telle que l'entend le Parti radical et, avec lui, le citoyen Breton, est tout simplement la trahison socialiste et nous estimons que nous ne pouvons pas, sous prétexte de cette discipline républicaine, recommander à nos camarades travailleurs de voter pour des hommes qui sont les complices de M. Clemenceau, qui sont comme lui responsables de la besogne de réaction qui pèse sur la classe ouvrière, complices par son ministère.

On nous a proposé alors d'un autre côté une attitude unique de tous les candidats socialistes au second tour de scrutin ; on nous demande que toutes les candidatures socialistes soient maintenues.

Je ne sais pas si les camarades qui ont fait cette proposition se font de grandes illusions, mais ils doivent bien se rendre compte cependant que quand même nous maintiendrions les candidatures socialistes au second tour dans toutes les circonscriptions, cela n'empêcherait en aucune façon les candidats bourgeois d'être élus, et alors je me

demande la raison de ce maintien au second tour, si ce n'est de jeter le discrédit sur le Parti socialiste et de le rendre ridicule. Il est possible que dans certaines circonscriptions de la Seine, cela soit possible ; mais nous savons que dans la majeure partie des circonscriptions de France les candidats socialistes obtiendraient moins de voix au second tour qu'au premier, et nous pouvons nous demander alors pourquoi la majorité de la Fédération de la Seine a fait cette proposition qui ne peut satisfaire que nos camarades insurrectionnels et anti-parlementaires d'hier. Cette proposition-là équivaut au sabotage de l'action électorale et parlementaire. Nous, en somme, qui sommes partisans de l'action électorale et parlementaire, nous ne pouvons admettre aucune tactique de ce genre, et alors la seule solution logique qui reste c'est, soit la motion de Chalon, soit la motion de la minorité numéro un de la Fédération de la Seine, qui n'est en somme que la motion de Chalon rédigée sous une forme un peu différente, et si je suis intervenu à cette tribune c'est simplement pour demander qu'on n'oublie pas qu'il y avait à la motion de Chalon une restriction et un amendement dont on ne parle pas souvent, c'est la motion Cambier interdisant à toutes les Fédérations de désister leurs candidats en faveur des « jaunes » du socialisme. (*Applaudissements.*)

J'espère que si nous reprenons, sous une forme ou sous une autre, la motion de Chalon, nous y ajouterons l'amendement voté dans ce même Congrès de Chalon, la motion Cambier, et nous vous demanderons en outre de manifester d'une façon qui ne soit pas exclusivement platonique que vous êtes partisans de la représentation proportionnelle.

Nous aurions voulu qu'au second tour de scrutin, le Parti socialiste se préoccupât uniquement de distinguer parmi ses adversaires bourgeois, de quelque étiquette qu'ils se réclament, ceux qui sont partisans de la R. P. et ceux qui en sont les adversaires. Nous croyons que cette tactique ne réunirait qu'une minorité infime dans le Congrès. C'est pourquoi nous vous demandons tout au moins, si vous voulez que le Parti socialiste n'ait pas l'air d'avoir fait œuvre de fumisterie en recommandant la représentation

proportionnelle, nous vous demandons tout au moins de déclarer qu'en aucun cas, il ne pourra y avoir de manœuvre quelconque, désistement ou autre, en faveur d'un candidat bourgeois adversaire de la représentation proportionnelle. C'est la seconde restriction que nous apportons à la motion de Chalon.

Pour nous résumer, nous demandons tout d'abord que l'on observe la motion Cambier : aucun désistement en faveur des jaunes du socialisme ; en second lieu, aucun désistement, aucune manœuvre en faveur des candidats, même radicaux-socialistes, adversaires de la représentation proportionnelle. Notre motion est ainsi conçue :

Dans toutes les circonscriptions où les Fédérations retireront au scrutin de ballottage les candidatures socialistes, elles ne pourront, en aucun cas et sous quelque forme que ce soit, favoriser la candidature de quiconque n'aurait pas fait avant le premier tour de scrutin des déclarations très précises en faveur de la représentation proportionnelle.

Allemane. — Il me semble que vous avez dit : on ne se retirera jamais au second tour en face d'un socialiste jaune. Qu'est-ce que c'est que ces socialistes ?

Lorris. — Ce sont les socialistes indépendants.

Allemane. — Très bien.

Coste. — Citoyens, il n'y a rien de plus comique que je connaisse que d'entendre parler de discipline par le plus grand indiscipliné des nôtres ! Le citoyen Breton a insinué hier, avec son cynisme méchant (*applaudissements*) a insinué — et c'est son droit et c'est peut-être sa conception — qu'il y avait utilité pour le Parti socialiste de faire alliance avec les radicaux. Le citoyen Breton n'a pas attendu que le Congrès socialiste se soit prononcé sur cette question pour que lui-même engage tous ses amis et tous ceux qui pensent comme lui à faire de même. Mais, fort heureusement, nous sommes venus ici chacun avec une conception propre et l'expression des sentiments de nos Fédérations. Pour ma part et pour celle de la majorité des Bouches-du-Rhône, car, comme toutes les Fédérations qui se respectent, nous avons une majorité et une minorité (*Rires*), nous estimons qu'il n'est pas possible de faire al-

liance avec les radicaux ou les indépendants au deuxième tour de scrutin, et je m'explique.

Les élus, eux, qui ont tout intérêt à maintenir leur situation, à sauvegarder leur mandat, ne craignent pas de conseiller quelquefois de faire des alliances. Ils oublient trop souvent que les militants, ceux qui forment les cadres des troupes qui vont à la bataille, qui chaque jour sont en contact avec les travailleurs, sont dans une fausse situation. Chaque jour, nous autres, nous sommes les premiers à nous gendarmer contre les élus radicaux qui, non seulement, renient leur programme, mais encore font emprisonner les meilleurs de nos militants, font sortir des cartons des lois scélérates, font que la Confédération générale du Travail est, d'après eux, composée d'éléments anarchistes et révolutionnaires, font en quelque sorte que le prolétariat est composé, non seulement d'êtres ignobles, mais encore d'inconscients.

Voilà ce que font les radicaux, et vous voudriez qu'après avoir reçu chaque jour un pareil affront, après avoir subi chaque jour la tyrannie clémenciste, vous voudriez que, pour sauvegarder leur siège électoral, nous fassions alliance avec ces gens-là ! Non, camarades, nous autres militants, qui avons tous une conception différente de celle des élus, car il paraît que lorsqu'on a un mandat électoral on ne voit pas de la même façon, nous autres militants, qui chaque jour menons le bon combat dans les milieux ouvriers, qui chaque jour montrons aux uns et aux autres qu'il n'y a que dans le Parti socialiste qu'on puisse évoluer, qu'on puisse arriver à avoir le summum des satisfactions, comment voulez-vous qu'au lendemain du premier tour de scrutin, nous disions aux camarades que nous nous sommes trompés ! Vous voudriez que, pour garder un siège électoral, nous reniions les paroles de la veille !

Allemane. — Je vous donne le conseil fraternel de veiller sur vos élus en tant que Fédération.

Coste. — Citoyen Allemane, je suis très heureux de votre interruption. Il semble, en effet, quelque peu que la Fédération des Bouches-du-Rhône a l'air de vous embêter; mais, citoyen Allemane, je souhaiterais que dans la vôtre

on se montre aussi sévère que dans la nôtre. J'aurais voulu que vous assistiez au Congrès de Miramas dimanche; demandez à Cachin qui est là de quelle façon au Congrès de Miramas nous avons traité les élus qui ont trompé les camarades de la Fédération...

Delory, *président*. — Ce n'est pas la question en discussion; vous avez répondu à l'observation d'Allemane; je vous prie de rentrer dans la discussion.

Coste. — Je disais donc que nous autres militants, nous ne pouvions concevoir l'alliance avec le Parti radical et les indépendants au second tour de scrutin. Nous avons trop souci de l'intégrité du Parti sacialiste, nous luttons chaque jour avec trop d'acharnement contre ceux qui nous oppriment pour que le lendemain du premier tour de scrutin nous abandonnions notre conception, et il semblerait que, d'après la conception du citoyen Breton, nous autres ouvriers nous serions obligés de suivre sa ligne de conduite pour ne pas perdre la République. Cet argument était bon il y a quelques années. Oui, nous sommes des républicains, mais il ne faudrait pas qu'avec ce cauchemar de République compromise vous compromettiez le Parti socialiste. Nous sommes avant tout un parti de lutte de classe; par conséquent, nous devons affirmer en toutes circonstances la vie même de notre organisation, et alors si au second tour de scrutin, après avoir combattu au premier tous les radicaux, nous avons l'air de leur tendre la main, nous passons pour des fumistes et des farçeurs. (*Applaudissements.*)

Le Parti radical est aujourd'hui aux abois; la dernière élection du citoyen Bouisson l'a complètement désagrégé. Nous avons vu cette division se produire parmi les quinze ou seize manitous du Parti radical parmi lesquels figure le célèbre Pompon, M. Estier, et vous croyez que ces gens-là ne sont rien dans le Parti radical, et lorsque vous les voyez s'allier avec le citoyen Carnaud, je vous demande si...

Rouanet. — Eh bien, je dis, citoyen, qu'ils s'allient également avec vous lorsqu'au second tour de scrutin le

Parti radical se désiste en faveur de votre candidat et que vous ne protestez pas contre ce désistement.

Coste. — Citoyen Rouanet, vous avez mené la campagne dans notre circonscription. A Marseille, nous présentions au premier tour le citoyen Crémieux. Crémieux arrive en minorité sur le citoyen Bouisson, indépendant. Nous maintenons au deuxième tour, malgré tout et contre tous, contre nos propres élus, contre les propres membres de notre Fédération, contre les journaux locaux, nous maintenons la candidature du citoyen Crémieux. Au second tour, une partie des radicaux viennent avec les socialistes unifiés. Devions-nous, nous qui étions seuls et abandonnés de tous, devions-nous, pour faire plaisir à quelques parlementaires, abandonner la lutte ? Je dis que non et, d'autre part, je viens demander, Rouanet, si tu veux juger l'attitude des militants qui ont soutenu le citoyen Crémieux ou l'attitude de nos élus et des membres de notre Fédération. Eh bien, nous avons été les premiers à les châtier comme ils le méritaient; notre bureau fédéral a été de fond en comble dégommé; nos élus sont soumis à une Commission d'enquête, et il est probable que cela ne se passera pas ainsi, car, citoyen Allemane, nous nous chargerons de leur nettoyer les côtes, nous autres !

Mais je reviens à la tactique électorale. Je disais tout à l'heure qu'il n'était pas possible que nous fassions alliance au deuxième tour avec les radicaux. Je vous ai donné toutes les raisons qui militaient en faveur de ma motion, et vous me permettrez, au nom de la majorité de ma Fédération, de vous présenter la motion suivante :

Aux élections législatives de 1910, le Parti présentera au premier tour des candidats dans toutes les circonscriptions.

Au deuxième tour, le Parti maintiendra ses candidatures si le nombre de voix obtenu par eux leur permet de le faire, sans se préoccuper si un concurrent, de quelque parti qu'il se réclame, a obtenu plus de voix qu'eux, sinon le retrait pur et simple de ses candidats sans désistement.

Groussier. — Et au troisième tour, vous annexerez l'élu !

Coste. — C'est du citoyen Bouisson dont vous voulez parler; eh bien, je m'explique. Les Bouches-du-Rhône se

félicitent de l'avoir reçu dans l'Unité. Tout à l'heure derrière moi on disait que dans le département des Bouches-du-Rhône on avait accepté dans l'Unité un indépendant. Je dois d'abord vous dire que cet indépendant n'avait jamais appartenu à l'Unité et que, par conséquent, ce n'était pas un renégat. D'autre part, le citoyen Bouisson était d'abord conseiller et maire d'Aubagne et toute sa vie est celle d'un socialiste. Au Conseil général des Bouches-du-Rhône, les motions présentées par le citoyen Bouisson ont toujours été plus violentes que celles présentées par les unifiés. Qu'avons-nous reproché à Bouisson ? Nous lui avons reproché de ne pas être dans l'Unité; c'était tout le grief que nous avions contre lui. D'autre part, je dois déclarer à Groussier que le citoyen Bouisson s'est présenté avec le programme intégral du Parti unifié; il a déclaré dans maintes réunions: si je suis élu, je voterai toujours avec les unifiés et je demanderai à entrer dans l'Unité. Sa section nous l'a présenté au Congrès de Miramas; avons-nous discuté la question Bouisson ? Oui, nous l'avons fait, et Cachin y était. Et vous voudriez faire croire ici qu'il y a dans les Bouches-du-Rhône des conceptions différentes et des divergences de vues ! Pas du tout, et je souhaiterais que dans toutes les Fédérations il y ait des militants comme il y en a chez nous, et vous verriez peut-être que vous ne seriez pas les députés de demain ! (*Applaudissements.*)

Hervé. — Citoyens, comme plusieurs de mes camarades m'ont passé leurs dix minutes, sans abuser du temps du Congrès, je vais en profiter pour relire la motion que je viens défendre devant vous. Elle est assez courte et je crois assez claire:

Considérant que le Parti socialiste ne vise pas à la conquête *électorale* du pouvoir politique, mais à sa conquête *révolutionnaire* par la grève générale et l'insurrection;

Qu'il participe aux élections, non dans le vain espoir de conquérir ce pouvoir politique par les moyens légaux, en préconisant telle ou telle réforme de détail, mais uniquement afin de profiter des facilités particulières qu'offrent les périodes électorales pour faire de la propagande collectiviste ou communiste sans atténuation ni réticences.

En ce qui concerne le deuxième tour et les rapports de notre Parti avec le Parti radical.

Considérant que l'étiquette « républicaine » recouvre à l'époque actuelle, le même régime d'oppression politique que l'étiquette « monarchie» ou « empire » ;

Considérant que la politique intérieure et extérieure du Parti radical dans ces dernières annees, l'a rendu aussi odieux aux socialistes que les autres partis de réaction.

Ceci afin que nul n'ignore que nous ne sommes pas avec les monarchistes et que nous ne serons jamais avec les monarchistes quels que soient les étiquettes et les masques qu'ils pourront prendre.

Décide : 1° Qu'aucun candidat du Parti ne pourra se désister au deuxième tour, sous prétexte de discipline républicaine, ni pour un radical, ni pour un radical-socialiste, ni pour un socialiste indépendant, ni pour un autre candidat bourgeois ;

2° Que pour éviter toute accusation de marchandage électoral, on déclarera dès le premier tour que tous les candidats seront maintenus au second.

Voilà une motion qui a remporté la majorité des suffrages dans la Fédération de la Seine qui est, comme vous le savez, la seconde du Parti pour l'importance numérique et peut-être la première pour l'emplacement géographique et l'importance politique.

Bien que cette motion soit très claire, je vais essayer de l'éclaircir encore. Et d'abord que je dise à notre camarade Breton, qui a cité quelques propos de moi au Congrès de Tours, au temps où j'étais un des énergumènes du Parti socialiste français, — car nous avions nos énergumènes — qu'il me permette de lui dire que quand il a lu ce passage où je disais que je ne mettais pas dans le même sac Méline et Pelletan, que, d'autre part, j'étais en ce temps-là pour l'alliance avec les républicains, je n'ai pas rougi qu'il me rappelât ce passé déjà un peu ancien.

Je m'étonne que le citoyen Breton ne comprenne pas ce qu'il y a de grave dans le fait que c'est moi, moi qui soutenais les radicaux, qui étais blocard, comme Breton, et qui l'étais sans aucune espèce d'intérêt électoral personnel, — je n'ai pamais été candidat à quoi que ce soit — que ce

soit moi qui aujourd'hui défende la motion que je viens de vous lire.

Nous reprochons quelquefois à nos camarades guesdistes d'être figés dans des formules. Eh bien, Breton que vous voyez-là, avec ses petits airs frétillants (*Applaudissements et rires*), est figé lui aussi (*Applaudissements*) tandis que moi, citoyen Jaurès, je ne suis pas figé du tout.

JAURÈS. — Nous ne le sommes ni l'un ni l'autre.

HERVÉ. — Je n'ai pourtant pas, citoyen Jaurès, votre mobilité ondoyante. Vous êtes figé dans votre formule de discipline républicaine, et, camarade Breton, vous qui avez fait les livres de vulgarisation scientifique que j'ai lus, qui sont bien même... (moi aussi, j'en ai fait), ils ne sont pas mal non plus, et la preuve c'est qu'ils sont interdits... je suis étonné que vous n'ayez pas vu qu'entre la période du Congrès de Tours, la période combiste, et la période actuelle qui est la période clémenciste, il y a une nuance. (*Très bien, très bien.*)

GUESDE. — Ce sont toujours les mêmes hommes !

HERVÉ. — Ce n'est pas la même politique (*Applaudissements*), ce n'est pas la même allure, ce n'est pas le même esprit au fond.

GUESDE. — C'est le même parti bourgeois (*Applaudissements*), défendant la même société capitaliste avec des armes différentes ! (*Applaudissements.*)

HERVÉ. — Oui, c'est le même parti, mais qui autrefois avait une allure telle que vous, citoyen Guesde, et vos amis, lorsqu'il avait cette allure, vous étiez obligés, sans oser l'avouer, car vous n'avez pas la franchise de Breton, vous étiez obligés de pratiquer la discipline républicaine. (*Applaudissements.*)

GUESDE. — C'est toujours la même façon d'écrire l'histoire !

HERVÉ. — Ça doit être pour cela qu'on a interdit mes livres dans l'Université ! (*Rires.*)

GHESQUIÈRE. — J'approuvais Hervé première manière, mais depuis lors je ne l'approuve plus.

Hervé. — Que disons-nous dans notre motion ? Nous disons dans notre premier considérant, — il ne vous a pas échappé que nous avons mis le venin dans les considérants, notre venin anti-parlementaire et insurrectionnel, — nous disons d'une part que nous ne sommes pas des abstentionnistes, que nous consentons, comme notre ami Jobert, comme notre ami Colly, comme d'autres d'entre vous, à aller en période électorale faire de la propagande...

Varenne. — Et à se faire élire.

Hervé. — Jobert ne s'est pas fait élire.

Varenne. — Mais Colly est élu.

Hervé. — Vous m'en voyez désolé ! Nous disons, d'une part, que nous ne sommes pas des abstentionnistes et que nous vous faisons cette concession, — car de ma part du moins c'est une concession à l'unité — de participer à la période électorale pour faire de la propagande collectiviste et, d'autre part, que nous ne croyons pas à la conquête électorale des pouvoirs politiques. Nous sommes pour la conquête du pouvoir politique, mais par les moyens que notre ami Guesde nous a indiqués hier, par l'insurrection. (*Applaudissements.*) Et lorsque j'applaudissais notre ami Guesde hier avec mes amis, c'est parce que je retrouvais le Guesde dont j'ai parlé le premier jour, l'apôtre du socialisme intégral dans le Nord, c'est parce que je retrouvais le Guesde première manière. (*Applaudissements.*)

Guesde. — Il n'a jamais eu qu'une manière.

Hervé. — Excusez-moi, citoyen Guesde, c'est parce que je croyais retrouver et, laissez-moi employer une formule plus correcte et plus...

Guesde. — Exacte.

Hervé. — Je veux bien ; c'est parce que je croyais avoir reconnu le Guesde qui a été notre maître en socialisme à tous, que j'applaudissais et j'applaudissais à tout rompre, parce que je savais que cette adhésion enthousiaste à la méthode insurrectionnelle n'était pas de sa part une manœuvre de Congrès.

Guesde. — L'insurrection n'est pas une méthode, c'est une nécessité historique (*Applaudissements.*) Dans l'organisation et dans l'action politique du prolétariat, c'est l'aboutissant fatal. Est-ce que vous croyez que si j'avais la possibilité demain de choisir entre deux issues, si j'avais la possibilité de faire surgir la société nouvelle, la révolution, du bulletin de vote, est-ce que vous croyez que si j'avais cette possibilité-là, je n'opterais pas pour le bulletin de vote contre l'insurrection ? Je considère que les ruptures de légalité qui s'imposent ne viennent et ne peuvent venir qu'après la légalité dont on s'est servi pour s'organiser, pour préparer les forces nécessaires à la transformation, et ensuite on sort de la légalité. Ce ne sont jamais les révolutionnaires qui ont fait les révolutions ; on les leur a imposées (*Applaudissements.*) Ce ne sont pas les libéraux de 1830 qui ont fait les journées de juillet ; c'est Charles X, c'est M. de Polignac qui ont obligé les libéraux d'alors à sortir violemment de la légalité d'alors. Ce ne sont pas les républicains de 1848 qui ont fait la révolution du 24 février, c'est Louis-Philippe, c'est M. Guizot, c'est la résistance à la réforme électorale qui a amené précisément cette nouvelle rupture de légalité. Il en sera de même pour le socialisme ; lorsque l'armée socialiste, lorsque l'armée ouvrière aura été constituée dans des conditions de puissance telles que, perdant la tête, la bourgeoisie gouvernementale fera appel à l'armée, à ses forces répressives qu'elle croira encore dans sa main, contre ces forces qui lui échapperont, c'est la bourgeoisie capitaliste, clémenciste ou combiste, qui nous obligera à faire la révolution ! (*Applaudissements.*)

Hervé. — Nous sommes d'accord citoyen Guesde, et nous vous applaudissons comme hier. Vous nous avez dit votre point de vue, et le point de vue que vous avez exposé hier ressemble par beaucoup de côtés au nôtre. Laissez-moi m'en réjouir !

Je sais bien que le citoyen Jaurès (*Mouvement*)... ayant été fouaillé par le journal le *Temps* pour avoir eu l'audace d'esquisser un geste de défense en faveur de l'Unité en demandant que l'on ne m'exclue pas *ipso facto*... je sais

bien que le citoyen Jaurès, qui avait été accusé, dans l'éditorial du *Temps* de la veille, de nouveaux compromis avec moi, avait besoin, avec cette mobilité à laquelle je rendais hommage tout à l'heure, avait besoin d'obtenir une plus grande indulgence du prochain éditorial du *Temps*...

Jaurès. — Ah ! si je comptais là-dessus !

Hervé. — Je sais bien, citoyen Jaurès, que vous êtes venu avec — passez-moi cette expression — avec vos airs un peu pontificaux, vous êtes venu traiter d'enfantillage et de fantaisie notre point de vue insurrectionnel. Laissez-moi vous dire que nous persistons dans nos enfantillages et dans nos fantaisies ! (*Applaudissements.*)

Jaurès. — Colly nous a dit hier qu'il persistait depuis trente ans !

Hervé. — Nous nous entendrons plus tard là-dessus avec Colly.

La deuxième partie de nos considérants est relative à l'étiquette République. Il est bon que nous crions, comme l'a crié tout à l'heure Guesde à sa façon, d'une façon plus éloquente que moi, il est bon que nous redisions à tout le Parti radical, aussi bien aux bons qu'aux mauvais radicaux, il est bon que nous leur rappelions que la République peut n'être qu'une étiquette, que depuis quelque temps notre République est devenue une République impériale reprenant les procédés de l'Empire à l'égard de la liberté de la presse et de la liberté de réunion. Nous devons leur dire qu'il ne faut pas qu'ils croient qu'ils nous feront marcher avec leur mot de République ; nous ne marcherons plus avec les mots, pas plus avec celui-ci qu'avec d'autres. (*Applaudissements.*)

Et nos conclusions, c'est qu'il faut maintenir les candidats au second tour et le déclarer par avance. Pourquoi avons-nous dit : et le déclarer par avance ? C'est parce que si nous ne le déclarions pas par avance, notre méthode pourrait donner lieu à autant de marchandages que la vôtre. Notre méthode du maintien au second tour, si nous nous en remettions à l'initiative individuelle des Fédérations, pourrait donner lieu, au dernier moment, à des

marchandages; tandis que si nous l'annoncions d'avance, dix mois à l'avance, il n'y aurait aucun marchandage possible. Nous préférons cette méthode-là à toutes celles qui ont été préconisées, et je vais vous dire pourquoi, tout simplement.

Nous ne sommes pas partisans du *statu quo*, de l'autonomie des Fédérations, parce que nous savons ce que c'est; l'autonomie des Fédérations c'est l'autonomie des circonscriptions. Je comprends très bien que les candidats, eux, désirent être réélus, c'est très humain; mais l'autonomie des circonscriptions, vous entendez bien, c'est la porte ouverte à tous les marchandages. (*Applaudissements.*) Tout à l'heure, mon ex-ami Jean Lorris, qui nous traitait de saboteurs des élections, nous disait: On votera au deuxième tour pour les candidats bourgeois qui accepteront la représentation proportionnelle. Je ne suis pas très emballé pour la représentation proportionnelle, moi; je suis comme mon frère siamois (*Rires*), et vous verrez que cela vous donnera plus d'une déception quand vous l'aurez, si jamais vous l'avez...

VARENNE. — Qu'est-ce que vous en espérez donc ?

HERVÉ. — Je dis que l'exemple de la Belgique ou de la Suisse nous montre que la représentation proportionnelle a fonctionné dans ces pays comme un élément de conservation sociale. Un jour, je vous le démontrerai, car nous nous reverrons dans les Congrès, je ne suis pas encore exclu, car vous pensez bien, camarade Breton, qu'ils ne vont pas plus vous exclure que moi ! Vous pensez bien que je ne vais pas vous exclure pour que vos amis m'excluent par représailles ! (*Applaudissements.*) Je n'admets pas — laissez-moi vous dire cela en confidence, Breton, — je ne puis pas digérer que ceux qui demandent la tête de Breton, ceux qui dans les petits coins me disent : hein ! nous exécutons Breton, ce soient précisément les mêmes qui demandent ma tête ! (*Applaudissements.*)

Donc, mon ex-ami Jean Lorris voudrait que l'on votât au second tour pour ceux qui veulent la représentation proportionnelle; Lafargue voudrait que l'on votât pour ceux qui prendraient d'autres engagements, par exemple celui de ne pas envoyer l'armée dans les grèves, comme si

un Gouvernement pouvait prendre un pareil engagement: Vous n'avez qu'à être bien sages, ils ne vous l'enverront plus, l'armée dans les grèves !

Eh bien, les radicaux ou les candidats quelconques avec qui vous voudrez traiter, vous entendez bien, vous promettront tout ce que vous voudrez pendant la période électorale, quitte à se moquer de vous après..., si bien que cette méthode ne vous offre aucune garantie, et elle vous permet, si vous avez des défaillances en période électorale, elle vous permet les mêmes marchandages que l'autonomie absolue des Fédérations, et c'est parce que nous trouvons ces deux méthodes mauvaises, que nous les repoussons et non pas parce que nous voulons saboter vos élections; nous ne frappons pas les gens dans le dos, nous attaquons ouvertement, Breton aussi bien que moi, nous pouvons nous rendre cette justice-là... puisque personne ne nous la rend. (*Rires.*)

Eh bien, je considère notre méthode comme celle qui offre le moins de danger; elle offre aussi un très gros avantage, c'est que c'est, tant pis pour les bons radicaux, je ne les aime pas au point de leur sacrifier le socialisme, une déclaration de guerre très nette au Parti radical, c'est la réponse brutale, c'est la déclaration de guerre au Parti radical, à tout le Parti radical, pour faire réfléchir l'opinion publique démocratique elle-même, même les bons radicaux qui m'intéressent, parce que ce sont des recrues pour le socialisme plus que les recrues réactionnaires. Elle est nécessaire, cette déclaration de guerre brutale; et il vous la faut telle que tout le monde la comprenne, il vous faut une de ces déclarations simplistes que j'aime comme ancien maître d'école, et qui frappe l'opinion publique.

Eh bien, nous n'avons qu'une réponse à faire en ce moment si nous voulons être compris de nos militants, c'est-à-dire des cadres de notre Parti, de ce qui fait le levain de la France socialiste; il faut qu'en ce moment, après que nous avons été emprisonnés, souffletés... emprisonnés, je ne parle pas pour moi, cela ne prouve rien la prison, comme a dit aimablement le citoyen Jaurès en faisant allusion sans doute à son ancien ami Gérault-Richard (*Applaudissements.*) Oui, nous avons été nargués, injuriés,

emprisonnés, sabrés, fusillés pendant trois ans par tout un parti à qui nous avions fait confiance, un parti qui a été notre allié à certaines heures, que nous avons défendu aux heures décisives, qui nous a frappé par tous les moyens; eh bien, en ce moment, si vous avez un peu de dignité, vous entendez (*Applaudissements*)... même si vous devez perdre des sièges et, je ne le cache pas, notre méthode vous fera perdre des sièges, car elle est contraire à vos intérêts de candidats, vous voterez notre motion; si vous ne consentez pas à perdre quelques sièges, nous vous le disons, nous qui ne sommes pas les saboteurs de vos élections, vous saboterez le socialisme ! (*Applaudissements.*)

Dessaigne. — Citoyens, comme délégué de la minorité de la Fédération du Puy-de-Dôme, je rappelle au Congrès qu'hier le citoyen Varenne, dans son exposé sur l'attitude électorale du Parti, a quelque peu, par ses déclarations, dénaturé son attitude dans la Fédération du Puy-de-Dôme.

Varenne. — Qu'est-ce que c'est que cela !

Delory, *Président.* — Je prie le camarade Dessaigne de rester dans la question et, s'il croit que Varenne n'a pas rempli son mandat, il n'a qu'à en saisir sa Fédération.

Dessaigne. — Je ne veux pas dire que le citoyen Varenne n'a pas rempli son mandat comme il devait le remplir; je dis seulement que les déclarations de Varenne à cette tribune ne sont pas conformes à son attitude dans le Puy-de-Dôme. Il vous a déclaré hier qu'il ne s'agissait pas de faire des avances au Parti radical qui a Clemenceau comme chef. C'est pourtant ce qu'il fait dans le Puy-de-Dôme; il ne se contente pas de faire de la discipline républicaine, mais il vient apporter aux radicaux l'appoint des voix socialistes sans même l'assentiment des socialistes.

Varenne. — C'est pour faire cette besogne-là que vous avez demandé à être mandaté au Congrès !

Delory, *Président.* — Je rappelle qu'il s'agit en ce moment d'examiner quelle attitude le Parti socialiste devra avoir au second tour de scrutin, et je répète que s'il y a des camarades d'une Fédération qui croient que l'attitude d'un des leurs n'a pas été conforme aux intérêts du Parti,

c'est devant leur Fédération que la question doit être portée, et la question n'est susceptible de revenir devant le Congrès qu'après que la Fédération aura d'abord jugé la question. C'est le règlement.

Dessaigne. — Je déclare alors, au nom de la minorité du Puy-de-Dôme, que nous voterons la motion de la majorité de la Seine qui fera cesser dans le Puy-de-Dôme l'attitude de Varenne.

Varenne. — 45 voix contre 5, Dessaigne ! Je reconnais, Delory, que vous avez fait tout votre devoir de président en rappelant Dessaigne à la question ; mais tout de même je peux rappeler que la minorité au nom de laquelle parle Dessaigne était de 5 voix contre 45 voix qui ont approuvé mon attitude !

Demoulin. — La Fédération des Ardennes, une des Fédérations les plus anciennes du Parti socialiste, qui déjà en 1885 présentait aux électeurs une liste de candidats avec nos camarades Dumay et Jean-Baptiste Clément, qui n'en est pas aujourd'hui à sa tentative de succès électoraux, la Fédération des Ardennes voudrait voir appliquer constamment la décision de Chalon en ce qui concerne l'attitude au second tour.

Je dois dire pourtant que lorsque la question est venue devant la Fédération, il y a eu une majorité et une minorité ; mais ce que nous voudrions voir appliquer, c'est la proposition faite par la Fédération des Ardennes au Conseil national précédant le Congrès de Toulouse et que voici :

En aucun cas, un candidat du Parti socialiste ne pourra se désister au second tour en faveur d'un député sortant qui aura voté les ordres du jour de confiance au ministère Clemenceau lors des interpellations sur les massacres de Nantes, Narbonne, Raon-l'Etape, Draveil et Villeneuve-Saint-Georges.

Nous ne pouvons pas, nous les ouvriers, nous qui passons notre existence à défendre nos salaires contre la rapacité patronale, nous ne pouvons pas nous désister, si nous sommes candidats, ni reporter nos voix sur les candidats du ministère Clemenceau qui assassine les camarades qui réclament une augmentation de salaires ou plus de liberté.

Robinet. — Citoyennes, citoyens, je suis quelque peu surpris, et vous me permettrez de le souligner, de voir des délégués venant de si loin, perdant leur travail et dépensant leur argent, pour ne pas être plus attentifs et, d'autre part, de ne pas être assez tolérants, ce qui permettrait d'abréger nos travaux et d'être en même temps mieux au courant de ce qui se passe dans nos Congrès pour que nous puissions en emporter une meilleure impression, car, pour ma part, je suis peiné de voir qu'il n'y ait pas plus d'ensemble dans ce Congrès socialiste qui doit donner une si mauvaise impression à nos ennemis, à ceux contre lesquels nous luttons, car c'est leur donner des armes pour lutter contre nous. Nous l'avons vu dans la presse.

Ceci dit, j'en arrive à la question électorale, à la tactique que le Parti socialiste devra appliquer sous peu et comme je viens d'en prendre, passez-moi l'expression, pour mon grade, j'en prends à témoin le camarade Blanc, dans un arrondissement où j'ai 210 communes à tenir, où j'ai, par conséquent, des moyens de communication très difficiles. Eh bien, pour d'aussi grandes fatigues, pour des dépenses aussi lourdes pour une Fédération qui est encore presque naissante, il me semble que si nous avons le courage de notre opinion, nous devons tout faire pour améliorer notre programme et terminer la discussion en cours en vue de la campagne électorale. Nous avons besoin de nous fortifier. Eh bien, ce n'est pas par des emballements que nous le ferons, c'est avec une discussion saine et précise, et pour mon compte je tiens à dire que je n'ai pas une assez large satisfaction à ce sujet. Après tous les discours que nous avons entendus, avons-nous une conclusion absolument claire et précise ? Je ne le crois pas. Il faudrait que pour une bonne lutte nous ayions, ce que nous n'avons pas eu jusqu'alors, c'est-à-dire une entente cordiale, et alors si cette discipline, qui manque parmi nous, même dans ce Congrès, si cette discipline existait nous n'aurions pas autant de difficultés.

Je dis donc que si nous voulons établir un programme sérieux, faisons-le, et surtout qu'il soit respecté. Il ne suffit pas de s'enthousiasmer, de faire des campagnes et de faire des élus si ces élus ne doivent pas respecter le

règlement de leur Parti. Eh bien, il faut se débarrasser de ces élus, car enfin, que faites-vous, camarades, quand Breton, dont a tant parlé, dit ceci ou cela ? Vous ne faites qu'un mauvais travail, et vous ne pouvez pas faire autre chose. Il faut, au lieu de vous occuper de Breton, si vous êtes fatigués du travail de Breton et de ses actes, il faut avoir le courage de votre opinion. S'il y a une brebis galeuse dans le troupeau, on la déménage, et on a le courage de son opinion.

Delory, *Président*. — Mais, c'est la question des conflits.

Robinet. — C'est entendu, le citoyen Delory le dit avec juste raison. Mais il m'était bien permis d'en dire un mot aussi, puisque d'autres orateurs n'ont pas craint d'entretenir le Congrès avec des discussions qui sont pour moi en pure perte.

Citoyens, je demande à tous les délégués de ce Congrès de faire leur possible pour nous donner une arme sérieuse et solide pour lutter contre nos exploiteurs, et plus cette arme sera bonne et solide, plus je serai fier de nos élus.

Soilot. — Citoyens, la Fédération de Meurthe-et-Moselle a voté une résolution qui comprend deux points principaux : d'abord l'affirmation de l'indépendance absolue du Parti socialiste aux élections devant tous les autres partis, indépendance, non seulement dans sa doctrine, mais aussi dans sa tactique ; ensuite le principe de la lutte aussi bien au premier tour qu'au second, dans la limite des possibilités.

C'est une résolution qui se rapproche un peu de celle d'Hervé ou de celle de la Fédération de la Seine ; mais elle n'a pas poussé dans le même terrain, et c'est ce terrain que je voudrais vous faire connaître. Tout d'abord, pour montrer que nous ne sommes pas d'accord avec la citoyenne Pelletier, je dirai que la Fédération de Meurthe-et-Moselle est avant tout républicaine, ce qui ne veut pas dire qu'elle est pour la discipline républicaine comme on l'a entendue jusqu'alors. Pour nous, la République, c'est la souveraineté nationale, ce sont les libertés civiques. Or, jusqu'alors la souveraineté nationale n'est pas réalisée par la liberté du vote, et pour nous, il ne peut y avoir qu'une sorte de Ré-

publique qui est la République socialiste. C'est seulement quand les prolétaires, les ouvriers, quand les travailleurs seront émancipés au point de vue économique, qu'ils auront la souveraineté économique, qu'ils auront la liberté complète du vote et la liberté civique, qu'il y aura une véritable République. Par conséquent, pour nous, le désistement pour un radical comme pour une candidature d'un autre parti, n'a pas de sens actuellement. Il n'y a pas de discipline républicaine pour nous en dehors des candidats socialistes unifiés. C'est dire, par conséquent, que nous n'avons pas à nous occuper des autres candidats.

Je voudrais apporter aussi une autre affirmation. La Fédération de Meurthe-et-Moselle fait une différence entre son socialisme et le socialisme chrétien. J'ai entendu dire que les affirmations déistes n'avaient pas d'importance au point de vue socialiste.

Eh bien, nous pensons que la conception religieuse, même aussi large qu'elle soit, maintient une sorte d'individualisme qui est contraire au socialisme ; elle maintient d'abord l'individualisme des forts, de ceux qui se croient marqués du sceau divin pour administrer, pour gouverner, elle maintient aussi une autre sorte d'individualisme en introduisant dans le monde et dans l'individu un principe supra-terrestre, quelque chose qui nous a été donné d'en haut ou de ne je sais où, elle maintient l'individualisme des faibles, des résignés. Comment, on vient nous dire que l'ouvrier n'est pas capable de se gouverner, qu'il n'y a en lui que des appétits, qu'il a toujours besoin d'une direction. C'est là, une doctrine de résignation et de renoncement à laquelle je suis étonné de voir Hervé lui-même prêter son concours, son appui, en prêchant le renoncement, au moins sous deux formes, deux formes assez différentes, le renoncement au point de vue électoral et le renoncement au point de vue familial.

Eh bien, nous affirmons, nous autres, que ce ne sont pas là des théories socialistes, car la théorie socialiste veut, non seulement la liberté des individus, mais encore leur développement intégral au point de vue physique, intellectuel et moral. L'affirmation socialiste, c'est que le travailleur pourra se suffire à lui-même, c'est qu'il devra faire

son émancipation lui-même et qu'il pourra se gouverner lui-même sans le secours d'aucune providence, qu'il a droit à la vie complète et que c'est de son seul effort que sortira l'organisation sociale.

C'est pourquoi nous désirons qu'il y ait, avec l'affimation républicaine, dans la résolution qui sera votée, une autre affirmation, tout simplement, celle des anciens blanquistes : Ni Dieu ni Maître. Je crois que c'est nécessaire.

J'arrive maintenant à la tactique électorale proprement dite. Le citoyen Jaurès a dit lui-même que le mot radical aujourd'hui, dans cette période de troubles, n'avait plus de sens. Non, il n'a plus de sens ; il en aurait un, cependant, pour certains militants qui ont lutté dans les circonscriptions pour apporter des voix aux radicaux, qui ont contribué à les faire élire au second tour et qui, ensuite, ont été poursuivis par ces mêmes radicaux, qui ont dû s'exiler quelquefois et qui ont été atteints dans leurs ressources et même dans leur vie familiale.

Eh bien, c'est un peu violent de venir demander aujourd'hui à ces mêmes socialistes militants de recommencer la même besogne pour les mêmes hommes.

La motion de Chalon qu'a préconisée le citoyen Jaurès, ne nous satisfait pas non plus ; pourquoi ? C'est parce qu'elle n'est pas de nature à donner confiance aux masses électorales. Aujourd'hui, il y a un esprit de révolte qui souffle dans la masse électorale qui a voté jusqu'alors pour les radicaux et même pour les nationalistes, j'entends les travailleurs, et il y en a assez qui se demandent vraiment où ils vont aller et si nous pouvions leur donner confiance, ils viendraient à nous. Il y a même d'autres éléments et c'est en cela que je ne suis pas tout à fait hervéiste, c'est que, dans le département de Meurthe-et-Moselle, il y a des camarades d'Hervé qui sont contre le Parti, qui luttent contre lui, qui prêchent l'abstention au moment du vote. Dans les Syndicats, il y a des militants anti-votards qui sont des socialistes, qui se croient quelquefois des anarchistes ; ce sont de vrais socialistes, puisqu'ils sont pour la socialisation des moyens de production ; ils sont syndicalistes d'autre part, et je crois que voilà deux points sur lesquels tous les socialistes sont d'accord. Ils sont donc

socialistes au fond, mais ils sont anti-votards et au moment du vote, leurs troupes sont désorganisées et ne savent pas où aller ; alors elles s'en vont vers la clientèle de leurs anciens patrons électoraux ; qu'ils soient nationalistes ou radicaux et, cela d'autant plus facilement que nationalistes et radicaux, constituent une vraie féodalité parlementaire, appuyée par les maires, les Conseils généraux ou d'arrondissement ou toutes sortes d'autres pressions. Eh bien, il faudrait aussi amener à nous tous ces travailleurs.

Et pour donner confiance à toutes ces troupes que je vois aussi bien dans la clientèle électorale des radicaux et des nationalistes, que dans les Syndicats anti-votards, pour leur donner confiance, il faut connaître leurs aspirations et leurs besoins. Il ne suffit pas de déclamer et de dire que les ouvriers sont des imbéciles, qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent. Non, ils ont une pensée et s'ils ne nous la disent pas, c'est qu'ils n'ont pas confiance en nous. Ecoutons-les : Ils disent : A bas Clemenceau, il est certain qu'au fond, ce cri ne vise pas exclusivement Clemenceau. L'anticlémencisme ne peut être qu'une tactique momentanée, accidentelle. Il y a autre chose : Clemenceau était un de ceux, en effet, qui avaient donné le plus d'espoir aux ouvriers, et maintenant qu'il n'a rien réalisé, les ouvriers n'ont plus confiance en aucune espèce de Gouvernement. Ils disent encore : A bas les Quinze mille balles ! Eh bien, cela ne veut pas dire seulement : à bas tous les députés et sénateurs qui ont voté les 15,000 francs, mais bien : à bas le parlementarisme, à bas la politique électorale. Il faudrait donner confiance à tous ces travailleurs, et pour cela, il ne faut pas voter des motions comme la motion de Chalon qui, dès avant le premier tour, laisse place à des marchandages ou, du moins, laisse place dans l'esprit des troupes dont je vous ai parlé, à l'idée qu'il pourra y avoir des marchandages ; car dès avant le premier tour, si les masses qui veulent venir à vous pensent qu'il y aura des marchandages au second tour, elles ne viendront pas et n'auront pas plus confiance en vous que dans les autres.

On ne peut songer non plus à généraliser le désistement pur et simple, car cela ne peut pas être résolu en pratique, attendu que dans certaines circonscriptions vous voudrez

continuer la lutte. Il n'y a qu'un principe, c'est la continuation de la lutte au second tour, si possible. Vous ne pouvez faire qu'une objection à cela, c'est qu'on pourrait, par là, faire le jeu du réactionnaire, parce que si le réactionnaire a plus de voix, la continuation de votre lutte est comme un désistement en faveur du réactionnaire. Eh bien, cela ne nous fait rien du tout.

Voilà donc en quoi se résume la proposition de Meurthe-et-Moselle : d'abord affirmation républicaine disant expressément qu'il ne peut y avoir qu'une République, la République socialiste, disant aussi que notre République n'est pas cléricale ni même déiste ou religieuse, qu'elle est au contraire anti-cléricale et anti-religieuse. En second lieu, affirmation de l'indépendance absolue du Parti socialiste. Les radicaux ont dit qu'il y avait un fossé infranchissable entre eux et nous. Eh bien, ce fossé, il faut le creuser plus profondément encore. Enfin, continuation de la lutte au second tour, si possible.

Corcos. — Camarades, la lettre que nous avons reçue du Parti radical est évidemment une lettre très intéressante. Je crois que nous pouvons dire qu'elle ne reflète pas l'état d'esprit de la majorité du Parti radical et, sans aller jusqu'à l'opinion de notre camarade Breton, d'exprimer au Parti radical notre reconnaissance pour l'envoi de cette lettre, il n'en est pas moins vrai que nous devons la retenir comme un témoignage de la force de notre Parti et de la reconnaissance par nos adversaires eux-mêmes de la séduction que le socialisme unifié exerce sur les masses profondes de la démocratie.

Il est bien difficile de dégager actuellement toute la portée de cette lettre ; mais je crois qu'elle produira dans le pays une impression très grande. Nous pouvons au moins de suite en retenir que c'est le Parti radical, qui nous déclarait, nous, un parti de saboteurs et d'anti-patriotes, que c'est lui qui aujourd'hui nous tend la main. Mais il y a plus : cette lettre est l'acte de rébellion anti-clémenciste le plus caractérisé qui ait été réalisé jusqu'ici. Comment ! M. Clemenceau est allé dans le Var, à Paris, un peu partout, déclarer que sa majorité, c'était le Parti radical tout entier, à l'exclusion des socialistes unifiés, et voilà que le Parti

radical propose au Parti socialiste une alliance ! On peut donc dire, citoyens, qu'à l'heure actuelle le Parti radical ne constitue plus la majorité ministérielle, puisque le Parti au nom duquel M. Clemenceau prétendait parler, ce parti désavoue M. Clemenceau lui-même. M. Clemenceau peut encore avoir une majorité d'intrigue et de couloir, mais il n'a plus une majorité avouée et publique.

Varenne. — Très bien !

Corcos. — Et quelle destinée étrange vraiment que celle de cet homme qui par son œuvre, sa critique ardente de l'iniquité sociale, avait incliné vers le socialisme tant d'hommes de ma génération amenés aujourd'hui, en se souvenant de l'œuvre littéraire et sociale parce qu'elle est profonde et vraie, à oublier le nom de son auteur parce qu'il a démérité, parce qu'il n'a point compris que le talent n'est rien sans la conscience, parce qu'il a préféré la capiteuse ivresse de quelques approbations parlementaires à la solide confiance de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Mais si nous devons nous réjouir de la lettre du Parti radical, nous ne devons pas oublier que nous avons à statuer sur le sort qui doit lui être fait. Je crois qu'il n'y a pas dans cette Assemblée, à quelque nuance que les uns ou les autres nous appartenions, je crois qu'il n'y aura pas un seul camarade qui se lèvera pour accepter l'offre qui nous est faite. Nous avons pour la rejeter deux raisons : une première qui est une raison relative, c'est qu'il serait maladroit de lier le Parti socialiste à un autre parti, longtemps avant les élections et alors que nous ne savons pas ce qui se produira d'ici les élections; mais nous avons surtout une raison plus importante et plus grave pour la rejeter, c'est qu'il nous est vraiment impossible de signer d'une façon avouée ou d'une façon dissimulée un pacte avec le Parti radical, alors que le but de la propagande que nous faisons dans le pays, c'est précisément la guerre au radicalisme, en montrant la débilité de son programme social et la façon dont il a conduit jusqu'ici les affaires publiques.

Est-ce à dire pour cela que nous devons nous désintéresser de ce qu'on a appelé un peu pompeusement la « défense de la République » ? Mais non, camarades, et même

je crois qu'au fond ce n'est que par habitude que ceux parmi nous qu'on appelle « hervéistes », déclarent qu'ils se soucient peu du sort de la République.

La citoyenne Pelletier disait hier que l'exercice du droit de suffrage était en quelque sorte une souillure pour nos amis réformistes; mais elle-même qui demande en outre d'un service militaire obligatoire pour les femmes, le droit de vote pour les femmes, voudrait donc par là contaminer la plus belle moitié du genre humain ? (*Rires et applaudissements.*)

Quant à notre camarade Hervé, nous nous rappelons qu'il y a quelque temps il écrivit un article intitulé: « A bas la République ! » aux applaudissements de toute la réaction, notamment des plébiscitaires qui immédiatement faisaient un appel au peuple : Ah ! si la gueuse est abandonnée par la démocratie, par ceux qui peuvent avoir une influence sur la démocratie, s'écriaient nos adversaires, l'heure est bonne pour tenter l'assaut. Immédiatement, Hervé s'est levé et il a dit : J'ai crié « A bas la République... bourgeoise », il ne disait pas encore « la République impériale ». Au fond, il n'y a là qu'une habitude. Que quelque prétendant essaie d'enrôler ceux qu'on appelle hervéistes en vue d'un coup d'Etat, nos camarades accepteraient les armes qu'on leur distribuerait, mais, pour reprendre une phrase célèbre, si l'ordre de tirer était donné, peut-être bien que les coups partiraient, mais sans doute ce ne serait pas dans la direction prévue par la réaction. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je dois faire remarquer au citoyen Corcos que son temps de parole est expiré.

Corcos. — La discipline faisant la force principale des Congrès, je vais conclure en parlant nègre.

La question électorale se pose de la façon suivante : sera-ce le maintien ou sera-ce le retrait des candidats au second tour ? Eh bien, je crois que le maintien des candidatures serait une dépense d'efforts et d'argent que l'on ne peut pas demander aux Fédérations; ce serait en même temps faire voter deux fois des électeurs pour un résultat prévu d'avance; mais ce serait surtout, camarades, exposer nos candidats à un soupçon qui effleure toujours celui qui

se maintient sans un succès probable, car on posera certainement la question : d'où vient l'argent ? Et on pourra croire que c'est grâce à l'appui de l'argent de la réaction qu'un camarade se maintient.

Valatte. — C'est un mensonge, c'est une calomnie ! (*Interruptions.*)

Corcos. — Et puis aussi, camarades, vous direz, et nous le savons tous, qu'en réalité, le maintien joue toujours pour ou contre un des candidats en présence, car entre deux candidats qui restent en lutte, il peut y en avoir un qui aura insulté la classe ouvrière et bafoué le socialisme, et c'est celui-là précisément que le maintien conduira à la victoire.

Enfin, citoyens, ce qu'il faut dire aussi, c'est que, ainsi que Vaillant nous le disait hier, de même que les militaires se recrutent dans le civil, les socialistes de demain doivent se recruter dans les masses profondes de la démocratie. Et il faut dire aussi, sans vouloir faire des calculs indignes d'un parti comme le nôtre, que si nous réunissons en période électorale plusieurs centaines de mille voix, il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a dans les cadres du Parti socialiste que 50,000 adhérents... (*Bruit, mouvements divers*)... De ceux-là seuls nous pouvons dire qu'ils sont arrivés à la claire conscience de classe, qu'ils sont socialistes d'abord et qu'une décision quelle qu'elle soit de notre Parti serait par eux respectée. Pour les autres, nous pouvons dire seulement qu'ils gravitent sous l'influence de notre Parti. (*Bruit et interruptions diverses.*)

Je conclus en disant qu'en ce qui concerne la liberté laissée aux Fédérations, quelque valables que soient les raisons qu'on pourra avancer, je crois qu'elles ne tiennent pas devant cette raison suprême et supérieure : l'unité de tactique qui s'impose à un parti unifié.

Les motifs locaux d'agir dans un sens ou dans l'autre sont des motifs locaux ; je leur préfère des motifs généraux et nationaux. Si le Parti est grandi par chaque victoire légitimement acquise, il est atteint par toute défaillance. Il faut que le parti qui prend le bénéfice entier d'une attitude en prenne l'entière responsabilité. Mais je

n'insiste pas et je dis, en faveur du retrait des candidatures, qui est, il est vrai, seulement la proposition de la minorité de la Seine, d'abord que cette minorité n'est due qu'à la fortune des Congrès; elle ne reflète sans doute pas l'état d'esprit de la majorité des socialistes de la Seine. Et j'ajoute que je souhaite que le retrait soit accueilli par le Congrès, parce que c'est l'attitude qui nous permet d'éviter la responsabilité du triomphe de la réaction; parce qu'il nous désolidarise du Parti radical avec lequel nous ne devons pas cesser de combattre par la force des choses, — les choses étant ce qu'elles sont —; parce qu'il n'oblige par les Fédérations à un effort qu'elles ne pourraient soutenir; parce qu'il ne jette pas le trouble dans l'âme de la démocratie républicaine; parce qu'il laisse entière l'ardeur révolutionnaire de nos amis; parce qu'il évite le soupçon jeté sur nos meilleurs militants; et aussi parce qu'il évite le pacte que le Parti radical sollicite de nous et que nous ne devons pas, que nous ne pouvons pas consentir.

Ferdinand Faure. — Camarades, il me suffira de dire que la Fédération de la Loire, à son Congrès de Firminy, a décidé le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire la mise en pratique de la résolution de Chalon.

Beaucoup de nos camarades se sont prononcés pour le maintien des candidatures, à la Fédération de la Seine, je dis beaucoup, parce qu'il y en a d'autres qui se sont prononcés pour le retrait. Ils semblaient être aux antipodes de notre ami Varenne et du citoyen Breton qui, eux, se sont prononcés pour la discipline républicaine. Il m'apparaît à moi, que cette distance qui paraît considérable, n'existe pas, et après les explications d'Hervé tout à l'heure, je suis absolument convaincu que, sur cette question de discipline, Hervé est complètement d'accord avec le citoyen Breton et avec le citoyen Varenne; c'est simplement une question d'appréciation qui les divise. Les explications qui nous ont été fournies tout à l'heure le démontrent.

Que nous a dit, en effet, le citoyen Hervé ? N'a-t-il pas, tout à l'heure, défendu son attitude « défense républicaine » à certaine époque encore récente, ou tout au moins n'a-t-il pas affirmé que son attitude d'aujourd'hui ne dément pas, ne contredit pas celle d'alors ? Il nous a dit qu'il

était pour la méthode insurrectionnelle, qu'il n'avait plus aucune confiance dans la méthode électorale qui permet les plus louches combinaisons. Or, il se trouve précisément que le Parti socialiste présente un projet de loi en faveur de la représentation proportionnelle; Hervé est d'accord avec Breton pour repousser ce projet qui est seul capable d'empêcher à l'avenir les louches combinaisons qu'il dénonce.

D'autre part, le camarade Hervé a bien voulu nous dire qu'il était pour le maintien des candidatures pour manifester ainsi une véritable déclaration de guerre au Parti radical.

Eh bien, citoyens, j'ai dit tout à l'heure et démontré qu'il n'y avait entre les citoyens Hervé, Varenne et Breton qu'une question d'appréciation, et je le maintiens. Une déclaration de guerre contre le Parti radical ? Mais c'est une déclaration de guerre contre M. Clemenceau; ce n'est pas une déclaration de guerre au Parti radical. (*Bruit. Mouvements divers.*)

Je vous avoue que si j'étais le citoyen Breton, je considérerais que c'est vous qui faites la plus formelle affirmation de discipline républicaine. (*Bruit.*) Ne protestez pas, citoyens, parce que le mérite que je trouve dans la résolution de Chalon,c'est qu'elle n'est pas inspirée par les circonstances du moment, c'est qu'elle renferme une continuité d'action, une permanence d'attitude, et par conséquent elle n'est pas déterminée par le désir de combattre plus ou moins violemment tel ou tel parti radical. Si vous admettez qu'il puisse y avoir aggravation en ce qui concerne l'attitude hostile vis-à-vis des différents partis radicaux, vous admettez par là qu'il peut y avoir amnistie. Nous autres, nous sommes contre toutes les mesures d'exception; nous demandons que le Parti ait une ligne de conduite qui soit une en toutes circonstances. Il semble véritablement que chez certains camarades on ait attendu quelque chose du radicalisme que représente M. Clemenceau, et si leurs protestation sont si violentes, c'est parce qu'ils ont éprouvé une véritable déception.

Eh bien, nous, nous n'avons éprouvé aucune déception,

parce que nous savons ce qu'on peut attendre de tous les gouvernements.

C'est pourquoi nous sommes en grande partie dans ce Congrès qui conservons notre sang-froid, qui ne sommes pas affolés, nous continuons à penser qu'il est nécessaire pour notre recrutement socialiste que nous ne brutalisions pas dans leurs traditions de démocratie les troupes qui peuvent venir à nous par une active propagande, et votre résolution de maintien comme votre résolution de discipline républicaine n'ont pas d'autre but que de faire que le Parti ne fasse plus de politique militante ou ne fasse qu'une politique amorphe qui soit celle de M. Clemenceau. (*Bruit.*)

Goldschild. — Si, à Saint-Etienne, un unifié était en présence d'un socialiste indépendant, Briand, et du comte de Mun, au second tour, la Fédération stéphanoise demanderait-elle à l'unifié de se retirer ?

Ferdinand Faure. — Je dis, citoyens, que le Parti devrait réserver son attitude entre le premier et le second tour.

Comme conclusion, j'espère que c'est le *statu quo* qui sera maintenu ; j'espère que vous ne tiendrez aucun compte de ces motions qui, suivant la formule du citoyen Rouanet, proviennent de ces deux points qu'il a appelés les pôles avertisseurs. N'oubliez pas, citoyens, que le pôle est un point fictif et que, par conséquent, l'horizon d'où nous proviennent ces motions n'est pas à l'intérieur du Parti. Dans ces conditions, vous ferez votre véritable devoir socialiste en maintenant le *statu quo*. (*Applaudissements.*)

Delory. — Je regrette énormément l'heure à laquelle arrive mon tour de parole ; je regrette surtout que nous soyions obligés de conclure, car j'aurais voulu avoir assez de temps pour faire remarquer l'attitude un peu étrange que nous avons dans cette discussion. C'est à peine si on a effleuré quelle doit être la véritable attitude du Parti aux élections prochaines. Tout le débat a porté sur la question de savoir quelle sera notre attitude au second tour sans s'occuper de la question de savoir ce que devra être l'attitude du Parti dans la première bataille. Si j'avais le temps, je vous ferais voir le danger de l'attitude du camarade Hervé qui, pour moi, se souvient trop qu'il est

un professeur et qui, lorsqu'il se trouve devant des camarades, croit trop souvent qu'il est en présence d'élèves à qui il a beaucoup de leçons à donner. J'aurais voulu surtout montrer le danger qu'il y a à dire au préalable à l'adversaire quelle sera notre attitude de combat et surtout le danger qu'il y a à répéter à chaque minute que pour nous l'action électorale est une action secondaire et que, par conséquent, elle doit s'adapter aux circonstances. On aurait pu démontrer, comme Faure vient presque de le faire, que dans la nouvelle attitude d'Hervé et de ses amis la majorité de la Seine, il n'y a pas une attitude de principe, mais un mécontentement, parce qu'ils n'ont pas été satisfaits de l'attitude des radicaux.

Eh bien, non, camarades, à l'heure où nous sommes il n'y a pas de longs discours à faire; il n'y a qu'à prendre acte des *desiderata* qui ont été apportés ici par la Commission; le plus sage pour le Congrès est d'indiquer une attitude uniforme et correcte pour le premier tour et ensuite de laisser aux Fédérations le soin de déterminer l'attitude du Parti pour le second tour.

Mais, camarades, permettez-moi de trouver étrange l'attitude d'aujourd'hui. En effet, de divers points de la salle on a dit: Les Fédérations ne sont pas suffisamment sages, ne sont pas suffisamment sérieuses pour sauvegarder l'intérêt du Parti au second tour de scrutin, et au même moment, vous accordez aux membres du Parti, aux individus une telle autonomie que vous leur permettez de piétiner sur le règlement sans rien leur dire ! Il y a là une inconséquence. Vous dites: Nous sommes un parti unifié et nous voulons une ligne de conduite uniforme à travers toute la France. Très bien. Mais avant de la demander aux Fédérations, commencez par l'obtenir des adhérents, et quand vous aurez fait ce premier pas, nous verrons alors s'il y a possibilité de vous donner satisfaction sur le second.

D'autres camarades disent: Oui, vous avez peut-être raison, il serait dangereux de déterminer longtemps à l'avance quelle sera l'attitude du Parti au second tour, parce que souvent cette attitude peut être déterminée par les événements mêmes du premier tour. Mais il n'est pas né-

cessaire de laisser le soin aux Fédérations de juger elles-mêmes : il faut que ce soit le Parti tout entier qui juge.

Eh bien, camarades, c'est l'homme pratique qui intervient et qui vous dit : Si je croyais que cela fût possible, je me rallierais peut-être à votre proposition. Mais il y a une impossibilité absolue, même si vous confiez ce soin à la Commission administrative, de déterminer cette attitude. Il y a là un grand danger, parce qu'alors c'est la reconstitution d'une espèce de Conseil des Dix ou des 22... D'abord, ce chiffre de 22, pour ceux qui ont travaillé dans les grands ateliers, ce n'est pas un chiffre qui convient du tout, car le chiffre 22 pour nous signifie le patron (*Rires.*)

Mais supposez qu'après le premier tour il y ait 100 ou 150 ballottages ; comment voulez-vous que la Commission administrative puisse prendre une décision pour chacun de ces différents cas ? Elle déterminera quels sont les cas douteux ? Voilà la grosse difficulté ; il faudra que tous les cas soient soumis à cette Commission qui sera chargée de statuer d'une façon très rapide sans avoir connaissance des incidents de la bataille du premier tour.

Voilà la situation qui est, permettez-moi de vous le dire, le danger de demain. Supposez qu'il y ait une série de Fédérations dans ce cas et que, dans sa précipitation, devant l'impossibilité de consulter les documents nécessaires, la Commission administrative ait mal jugé ou que les Fédérations ne respectent pas ses décisions ; voilà immédiatement une série de conflits énorme, et notre prochain Congrès, au lieu d'être occupé par les affaires générales du Parti, ne sera occupé que par des questions de contrôles demandés les uns sur les autres.

Non, camarades, croyez-moi, vous pouvez manifester le vœu que dans un certain délai, le plus court possible, il y ait pour le Parti, au second tour, une attitude uniforme ; mais dans l'état actuel de l'organisation, lorsque vous n'avez pas encore pu obtenir l'attitude uniforme des adhérents isolés du Parti, faites confiance aux Fédérations qui feront pour le mieux, et je vous affirme qu'elles y sont fortement intéressées.

On a parlé aussi de petites combinaisons. Si on voulait faire une enquête à travers toute la France, on verrait

qu'à l'honneur de notre Parti ces combinaisons ont été peu nombreuses et qu'elles diminuent chaque jour, parce que les Fédérations savent la responsabilité qu'elles ont et parce qu'elles constatent, le jour où elles ont fait une manœuvre mauvaise, qu'elles en paient elles-mêmes les conséquences le lendemain en perdant une partie de leurs troupes.

Par conséquent, pour toutes ces raisons, je termine en émettant le vœu qu'il faut travailler pour que, dans un délai très bref, le Parti puisse avoir une attitude unique dans toutes ses Fédérations, étant entendu que nous laisserons, momentanément tout au moins, les Fédérations libres de décider de l'attitude au second tour. (*Applaudissements.*)

Voillot. — Citoyens, je veux simplement fournir quelques explications au sujet de la résolution prise par la Fédération du Rhône. Nous avons été d'avis qu'il convenait de s'en tenir à la résolution de Chalon en ce qui concernait le premier tour et le second tour de scrutin. Si nous avons réuni l'unanimité sur le premier point, il n'en a pas été de même pour le second tour. Nous avons réuni également l'unanimité sur une autre question, celle qui a trait à l'attitude du Parti à l'égard des socialistes indépendants. Je vous donne d'abord lecture de cette résolution, et je vous dirai ensuite les raisons qui la justifient :

En aucun cas, et quelles que soient les conditions particulières de l'élection, le candidat du Parti ne se retirera devant le candidat autonome, la discipline républicaine ne pouvant être invoquée au profit de gens ayant manqué d'abord à la loyauté socialiste et à tous les engagements pris devant le prolétariat organisé.

Citoyens, il ne faut pas croire que c'est par un désir de représailles que nous avons pris cette résolution ; c'est simplement parce que dans le département du Rhône nous nous rendons compte des nombreuses difficultés qui nous sont créées par l'équivoque du socialisme indépendant qui nous empêche de pouvoir arriver jusqu'à nos adversaires radicaux que nous avons été dans l'obligation de prendre une résolution aussi énergique.

D'ailleurs, je n'ai qu'à reprendre les événements qui se

déroulent depuis quelques années dans la ville de Lyon et dans le département du Rhône pour montrer que chaque fois que nous nous sommes trouvés en présence des candidats socialistes indépendants, ils ont eu recours aux pires moyens pour calomnier, non seulement le Parti, mais aussi ses militants, et depuis plusieurs années ils sont même descendus plus bas que les radicaux dans l'outrage à l'égard des candidats socialistes. Toutes les consultations électorales ont été autant d'occasions pour caricaturer et dénaturer le socialisme. L'année dernière, aux élections municipales, nous n'avons pas rencontré de pires adversaires qu'eux ; ils ont été les adversaires de la représentation proportionnelle alors que même dans le Parti radical il y avait une fraction qui était partisan de donner la représentation légitime du Parti socialiste. Aux élections dernières, le cas s'est présenté de la même façon et également à l'occasion des élections municipales dans une grande commune, la commune de Villeurbanne, que le Parti socialiste unifié a enlevée de haute lutte au second tour de scrutin. Les outrages n'ont pas été ménagés au Parti socialiste unifié, les calomnies n'ont pas manqué ; les amis de M. Colliard, vos amis, citoyen Breton, se sont liés, non seulement avec les radicaux, mais avec les progressistes et les réactionnaires, et c'est ainsi que nous les retrouvons chaque fois dans notre action socialiste de tous les jours, et ces gens-là, qui ont plein la bouche du mot bloc, n'hésitent pas à constituer leur bloc avec des adversaires de droite et de gauche du Parti socialiste.

C'est en présence de cette situation que nous nous trouvons, et je dis qu'en ces situations exceptionnelles, en présence de gens qui ne sont retenus par aucun scrupule, je dis qu'il n'y a pas de mesures trop sévères à prendre.

Mais nous demandons au Congrès de ne pas hésiter pour une autre raison encore. Voyez combien il est facile aujourd'hui d'essayer de retenir sur la voie qui conduit au socialisme un certain nombre de prolétaires, ceux-ci sont arrêtés à chaque instant par cette déformation, par cette déviation socialiste. C'est un danger devant lequel nous nous trouvons tous les jours, et il y en a beaucoup encore qui s'y laissent prendre. Par conséquent, on ne compren-

drait pas que nous ne prenions pas une attitude décisive, énergique et résolue à l'égard de ceux qui nous considèrent comme leurs pires adversaires, et ils ont raison.

D'ailleurs, si on voulait bien regarder au fond, l'intérêt de la République, quoi qu'en dise le citoyen Breton, leur importe fort peu. Si vous connaissiez comme nous, citoyen Breton, quelles sont les conditions de l'action des socialistes indépendants dans le département du Rhône et à Lyon, ah ! je ne sais pas si la République pourrait avoir un intérêt dans ces combinaisons, et ce que nous affirmons à la Fédération du Rhône, il n'y a pas que nous qui le disons, et le citoyen Jaurès l'écrivait récemment dans un article de l'*Humanité*, au lendemain de son retour à Paris. Lui-même a dénoncé cette intrigue. Par conséquent, si nous ne sommes pas les seuls, s'il en est d'autres qui se rendent compte, il est nécessaire de prendre une mesure commune pour qu'une bonne fois pour toutes le terrain sur lequel nous luttons soit débarrassé aussi bien de nos adversaires radicaux que des renégats du Parti socialiste.

*Un délégué.* — Je demande au camarade du Rhône s'il se désisterait s'il y avait en présence M. Aynard, qui représente la grande finance, et de l'autre côté M. Colliard ?

Fieschi. — Citoyens, la Fédération de la Corse m'a chargé de présenter ici sa motion. Ce n'est pas cinq minutes, c'est dix jours, c'est vingt jours, que nous demanderions pour exprimer les misères de la Corse. Citoyens, certains amis semblent oublier les tracas et les misères et les mauvais instincts des radicaux socialistes. Les socialistes ne veulent plus passer sous la table ! Nous connaissons la valeur des radicaux, nous connaissons les inquisitions, nous savons leur valeur et leur volonté continuelle d'écraser en tout temps les socialistes, et c'est pour cela que les socialistes corses, camarades, sont d'avis de couper tous les ponts qui nous séparent des radicaux. Citoyens, dans la prochaine bataille, voilà ce que nous dirons aux radicaux :

« Les pâtres donneront le branle et le troupeau se mettra en marche. Les pâtres ! Ce qu'ils sont nombreux ! Le Président de la République, le Président du Conseil, sous-Roi,

les ministres agitant les ficelles, les sénateurs, les députés, les conseillers généraux, les maires et les conseillers municipaux, les préfets, sous-préfets, directeurs, receveurs, juges, avocats, avoués, huissiers, notaires, médecins, pharmaciens, spéculateurs, les trésoriers, ingénieurs, et généralement tous les fonctionnaires, personnel enseignant, postes, douanes, gardes forestiers, les gros industriels, négociants, les banquiers, actionnaires et tous capitalistes, grands propriétaires fonciers, accapareurs de toutes nuances, les prêtres et les moines, etc., champs d'épines et de ronces, l'humanité à l'agonie, l'humanité qu'ils considèrent encore comme bétail humain.

« Nous tous, en effet, ouvriers et paysans, agriculteurs, maçons, forgerons, menuisiers, cordonniers, bourreliers, ajusteurs, mécaniciens, boulangers, charrons, charretiers, cochers, bûcherons, terrassiers et journaliers divers, petits employés, modestes propriétaires, travailleurs et prolétaires, malheureux et déshérités, nous constituons, paraît-il, ce qu'on appelle ignoblement le bétail humain. »

Je conclus, citoyens. Je voudrais vous expliquer les misères de cette terre désolée, de cette terre que le régime actuel a assassinée et assassine tous les jours. Citoyens, les socialistes ne peuvent pas vivre dans l'eau trouble et, au premier tour et au second tour, ils entendent voter pour les socialistes.

Le Président. — Je vous propose de renvoyer à la Commission des résolutions tout ce que nous avons reçu en la priant d'activer son travail pour que nous puissions avoir une résolution dès cet après-midi ?

(*Adopté.*)

## *Séance de l'après-midi*

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de Renaudel. Assesseurs: Dalmon, Willm et Guillon.

### Nomination de la Commission administrative permanente

Le Président. — La parole est au citoyen Gérard, rapporteur sur la question de la Commission administrative.

Gérard donne lecture du rapport de la Commission chargée de préparer la liste de la Commission administrative:

La Commission formée conformément aux termes du règlement et par application de l'article 25 des statuts du Parti, pour procéder à l'établissement d'une liste unique de candidats à la Commission administrative permanente, et composée de 33 membres représentant les 338 mandats des Fédérations représentées au Congrès, s'est réunie et elle a décidé, d'un commun accord, de tenter l'établissement de cette liste par une entente que la lettre des statuts lui faisait d'ailleurs une obligation de rechercher.

Les membres de la Commission s'étant mis d'accord sur l'importance relative des fractions représentant les tendances générales du Parti, il a été procédé à la désignation par chacune d'elles des camarades qu'elles proposaient comme membres de la Commission administrative permanente.

Aucune objection n'ayant été formulée contre les noms des camarades ainsi désignés, la Commission a établi, conformément à son mandat, une liste unique de 22 noms.

Voici les noms dont cette liste se compose :

André, Beuchard, Cachin, Cambier, Camélinat, Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gustave Hervé, Jobert, Lafargue, Lafont, Landrin, Lauche, Lavaud, Longuet, Pédron, Renard, Renaudel, Révelin, Roland, Angèle Roussel, Tanger.

Cette liste, camarades, donne toute satisfaction, par la façon dont elle a été établie, aux partisans de la représentation des différentes tendances au sein de la Commission administrative

permanente. Elle est donc bien une liste de représentation proportionnelle, puisque celle-ci a fonctionné au sein de la Commission. Elle est aussi une liste d'entente et votre Commission demande au Congrès de la ratifier par son vote unanime, comme elle a été elle-même unanime à l'adopter.

Le Président. — Je mets aux voix la nomination de la Commission administrative ainsi composée.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Gérard. — Voici maintenant les camarades proposés comme suppléants à la Commission administrative :

Roldes, Voilin, Thomas, Héliès, Collignon, René Prévost, Pierre Norange, Poncet, citoyenne Pelletier, Deville.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Dubreuilh. — Je dois vous donner connaissance de deux télégrammes. Voici d'abord un télégramme qui se rapporte au citoyen Landrin que vous venez de nommer membre de la Commission administrative permanente. Le citoyen Landrin est assez souffrant, et des camarades de Paris vous proposent d'envoyer au citoyen Landrin, avec vos souhaits de prompt réablissement, l'expression de votre sympathie. (*Applaudissements.*)

Je ne mets pas cette proposition aux voix, car vos applaudissements montrent que vous êtes tous d'accord pour souhaiter que le camarade Landrin reprenne le plus tôt possible sa place de combat parmi nous.

## Le Premier Mai 1909

Le Président. — La parole est au camarade Beuchard pour la lecture du rapport sur le Premier mai.

Beuchard. — Citoyens, sans préambule je vous donne connaissance du rapport de la Commission administrative permanente que celle-ci vous demande d'adopter :

Camarades,

Depuis que le Congrès international de 1889 a institué la manifestation annuelle du Premier Mai, le prolétariat français

n'a jamais manqué au rendez-vous qui réunit la classe ouvrière de tous les pays.

Plus d'une fois, il s'est trouvé au premier rang et la bourgeoisie, à Fourmies, s'est chargée de transformer pour lui ce grand jour des revendications ouvrières en anniversaires de ces martyrs.

En décidant que, tous les ans, un rapport serait désormais présenté au Congrès national sur la façon dont le Parti prendrait sa part de cette revue d'ensemble de l'armée prolétarienne, le Conseil national a voulu assurer à cette participation le maximum d'ensemble et de force.

La date de nos Congrès, assez rapprochée maintenant du Premier Mai, rend possible l'examen des conditions dans lesquelles se présente chaque fois la mobilisation du prolétariat international, uni dans sa marche vers un but commun.

Cette année plus que jamais, il y a lieu de faire ressortir dans la manifestation du Premier Mai la signification de solidarité qu'elle comporte.

Nous venons en effet de traverser une période où les menaces de guerre ont paru grandir. Les possibilités de conflit international persistent d'ailleurs toujours.

Or, quelle affirmation de volonté pacifique peut être plus forte que cette journée où la classe ouvrière prouve qu'elle entend, par la réduction immédiate des travaux forcés sous lesquelles l'opprime la soif de profits capitalistes, préluder à l'affranchissement définitif du travail, instaurant une société d'où auront disparu toutes les causes de guerre ?

Et, d'autre part, n'est-ce pas une action efficace pour la paix que ce mouvement mondial où, debout la main dans la main, les producteurs que, sous prétexte de patriotisme, on cherche à jeter les uns contre les autres, renouvellent au-dessus des frontières leur pacte de fraternité ?

La Commission permanente du Conseil national propose donc au Congrès de décider :

1° Que toutes les Fédérations et Sections prennent la part la plus active aux manifestations qui s'organiseront pour le Premier Mai ;

2° Que, dans les réunions et meetings qui auront lieu, soit le jour même du Premier Mai, soit à l'approche de cette date, les militants du Parti insistent sur la portée de la revendication de la journée de huit heures, sur la garantie relative de la paix qui se trouve dès à présent et sur la garantie définitive de paix qui est impliquée pour l'avenir dans la lutte et dans la victoire du prolétariat, expropriant politiquement et économiquement la classe ennemie ;

3° Qu'ils rappellent à tous les salariés que la forme la plus efficace de manifestation au Premier Mai est le chômage volontaire;

4° Que le Parti adresse aux travailleurs de France, à propos du Premier Mai, un manifeste.

Voilà le manifeste que la Commission administrative permanente vous demande de publier en affiches à propos du 1er mai dans toutes les sections du Parti socialiste.

Lafont. — Un mot pour une petite rectification de texte. A la Commission administrative, nous n'étions pas d'accord avec le camarade Bracke sur le texte. Afin d'éviter, même à propos de ce texte, une petite difficulté, nous avons décidé de mettre: *en conquérant le pouvoir et en expropriant la classe bourgeoise.*

Beuchard. — Je ferai remarquer que le jour où nous aurons conquis le pouvoir, ce sera pour exproprier la classe bourgeoise. Par conséquent, à mon avis, c'est là un pléonasme qu'il n'est pas nécessaire d'introduire dans la résolution que nous soumettons au Congrès. Néanmoins, pour vous être agréable, et dût la langue française être choquée un peu, nous acceptons que cette modification soit apportée.

Delory. — Je crois qu'il faudrait dire: *organiser la manifestation.*

Le Président. — C'est après une discussion sur ce passage que la Commission administrative permanente a décidé d'accepter ce texte. Par conséquent, je crois qu'il vaudrait mieux en rester sur ce texte qui a réuni l'unanimité de la Commission.

Longuet. — L'observation du camarade Delory me rappelle que dans le premier projet présenté par le camarade Bracke on a insisté sur le caractère de la manifestation. Mais dans toute la région du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, la manifestation du 1er mai est organisée par le Parti socialiste, par les syndicats et par les coopératives. Ce sont d'ailleurs les mêmes militants qui sont à la tête de ces organisations. Par conséquent, je crois qu'il faut laisser aux organisations locales le soin de faire pour le mieux. Seulement, ce que je voudrais demander au Con-

·ès, c'est que tous nos camarades partout se rappellent un peu plus la décision du Congrès international. Dans ces dernières années, là où les syndicats ne se sont pas occupés d'organiser la manifestation, les militants du Parti n'ont rien fait pour l'organiser. Eh bien, il y a intérêt à ce que cette année, où la manifestation du 1er mai tombe justement un samedi, il y a intérêt à ce que la manifestation réunisse tous les prolétaires.

Le Président. — Nous discutons en ce moment sur les moyens pratiques d'organiser la manifestation du 1er mai; mais je voudrais bien d'abord que l'on adoptât le rapport de la Commission et le texte du manifeste, si on est d'accord.

Delory. — Ce n'est pas dans les communes où il existe les deux organisations qu'on obtiendra ce résultat; c'est dans les communes où ces organisations n'existent pas. Eh bien, il faudrait qu'il soit entendu que là où une section du Parti n'existe pas, c'est au Syndicat à l'organiser.

Briquet. — Je demande qu'au lieu de mettre: *de prendre part*, l'on mette: *d'organiser d'accord avec les associations ouvrières.*

Le Président. — J'ai dit tout à l'heure que la Commission administrative permanente avait été unanime pour accepter, après une discussion sur ce point, le texte en question. (*Aux voix ! Aux voix !*)

Si le citoyen Briquet insiste pour sa modification, je la mettrai aux voix, mais je dois mettre d'abord aux voix le texte de la Commission.

Briquet. — Nous expliquons que dans l'organisation ouvrière, il y a, comme organisations, l'organisation syndicale, l'organisation politique et l'organisation coopérative, et aucune d'elles ne doit avoir le pas sur une autre. J'estime donc que nous devons avoir, dans l'organisation, une part égale à celle des organisations syndicales. C'est pourquoi je demande cette modification.

Chastanet. — Je désirerais qu'on invite également les fonctionnaires de l'État à prendre part à la manifestation du 1er mai.

Beuchard. — Mais oui, et c'est superflu de le dire. Chastanet, lorsque nous appelons tous les travailleurs à participer à la manifestation du 1er mai, nous ne faisons pas de distinction entre ceux qui peuvent être des fonctionnaires et ceux qui ne le sont pas, et alors, si vous nous appelez à une discussion, de laquelle nous ne sortirons que difficilement, de même que pour Briquet, si nous examinons les positions et les situations locales, nous serons entraînés dans un débat qui ne sera pas terminé ce soir. C'est pourquoi je vous demande, au nom de la Commission administrative permanente, puisque toutes les garanties sont constatées pour les uns et pour les autres, je vous demande d'adopter, avec la modification introduite par Lafont, le rapport et le manifeste qui vous ont été soumis.

Le Président. — Je mets aux voix le rapport et le texte du manifeste présentés par la Commission.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Le Président. — J'ai reçu de la Fédération de la Nièvre la résolution suivante :

Nous demandons que le Premier Mai soit déclaré jour férié par le Parlement, car si le Premier Mai se trouve un jour de semaine, l'ouvrier vient difficilement manifester, car il perd sa journée de salaire.

(*Bruit. — Mouvements divers.*)

Je pense que le Congrès demandera l'ordre du jour pur et simple sur cette question. Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple.

(*Adopté.*)

## Les Conflits

Ducos de la Haille, *rapporteur de la Commission des conflits.* — Camarades, la Commission des conflits a tenu six séances sous la présidence du citoyen Laudier avec le citoyen Ducos de la Haille comme secrétaire.

La Commission s'est trouvée saisie de différents conflits, les uns qui présentaient un caractère organique et fédéral; c'étaient des difficultés à l'intérieur même de

certaines Fédérations, et les autres d'un ordre plutôt individuel. La Commission a décidé de s'occuper d'abord des premiers.

Le premier conflit concerne l'Ardèche; c'est l'affaire de Vallon. Le citoyen Nadi entendu comme témoin nous a exposé qu'à la suite des élections municipales existaient trois groupes socialistes. La Commission propose au Congrès d'envoyer le plus vite possible un délégué de la C. A. P. avec mission de réorganiser la section du Parti.

Tel a été le sentiment unanime de la Commission. On pourrait peut-être mettre aux voix les propositions les unes après les autres. Ce serait, à mon avis, la meilleure méthode de travail.

Le Président. — Je mets aux voix cette proposition.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Ducos de la Haille. — La Commission s'est occupée ensuite des conflits de l'Aveyron. Il y a, en effet, deux conflits : le premier qui concerne l'exclusion des frères Vaysse. Nous avons entendu les citoyens Cabrol et Valette qui nous ont exposé l'affaire. A la suite de la campagne législative, le groupe d'Aubin et le Congrès de Capdenac avaient prononcé l'exclusion des frères Vaysse. Mais les deux témoins qui nous ont semblé représenter exactement les deux parties adverses, l'un défendant, l'autre accusant sans âpreté les frères Vaysse, se sont mis d'accord pour reconnaitre que la mesure était trop grave, et ont réclamé eux-mêmes une solution plus atténuée. Dans ces conditions, la Commission vous propose, conformément à l'avis des citoyens Cabrol et Valette, de remplacer l'exclusion par un simple blâme.

Le Président. — Je mets aux voix cette proposition.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Ducos de la Haille. — Seconde affaire de l'Aveyron : conflit Ginestet et Blanc. Ces camarades avaient été exclus par un Congrès antérieur, mais ils ont été réadmis par le Congrès de Capdenac. La minorité du Congrès a soulevé une question de forme en faisant remarquer que si leur réintégration avait été demandée par leur groupe,

ils n'avaient pas fait une demande individuelle de réadmission.

La Commission propose au Congrès de ratifier la décision du Congrès de Capdenac réintégrant les citoyens Ginestet et Blanc; mais cette mesure n'aura d'effet qu'après une demande individuelle de ces citoyens à leur groupe.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Ducos de la Haille. — Affaire du Lot. Cette affaire remonte à 1907. En l'absence d'un délégué du Lot — le Lot a, en effet, remis son mandat au citoyen Paul Faure, de la Dordogne — nous avons convoqué à la Commission le citoyen Cambier. Cambier, comme membre de la C. A. P., avait reçu, dans la distribution des dossiers, l'affaire du Lot, l'affaire de Cahors. Il s'agit d'un conflit, je ne dirai pas entre deux personnes, mais entre deux groupements qui se sont solidarisés l'un avec le citoyen Alaux et l'autre avec le citoyen Servan. On reprochait au citoyen Alaux de n'avoir pas participé à une délégation. Il a répondu qu'il était toujours loisible à un militant de ne pas aller à telle délégation quand il ne lui plaisait pas de le faire. On lui a reproché d'avoir fait cesser une campagne socialiste contre le maire de Cahors. Il a mis ses adversaires en demeure de citer un fait précis susceptible d'étayer cette accusation, et, en effet, il a semblé à la Commission que ce grief manquait de base.

On a reproché également au citoyen Alaux de n'avoir pas voulu admettre à la Bourse du Travail les petits patrons. Le citoyen Alaux a excipé des règlements de la C. G. T. On lui a encore reproché d'avoir fait des démarches auprès des radicaux. Il l'a nié, ajoutant que s'il avait fait des tentatives de cette nature, il aurait été élu. En effet, la liste Alaux a obtenu 346 voix, tandis que la liste Servan n'en a eu que 78.

La C. A. P. a alors envoyé une première mission Renaudel qui a abouti à un arbitrage; ledit arbitrage, accepté en principe, n'a pas donné en pratique de résultat satisfaisant. La Commission administrative a envoyé une seconde mission, et le citoyen Roldes a présidé le Congrès qui a eu lieu le 27 décembre 1908 à Souillac.

La Commission des conflits vous propose de ratifier la décision fédérale du Congrès de Souillac qui, sous la présidence du citoyen Roldes, a rendu une sentence arbitrale qui semble véritablement trancher le conflit dans le sens le plus raisonnable. Je ne vous lis pas les considérants de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité moins une voix par le Congrès de Souillac. Nous vous demandons de donner force de loi à cette résolution en ajoutant qu'un délégué de la C. A. P. sera envoyé pour décider les deux parties à accepter à l'amiable cette solution.

Le Président. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Ducos de la Haille. — En dehors des conflits fédéraux dont je viens de vous donner la substance, la Commission a été saisie d'un dossier présenté par certains membres calaisiens qui ne sont pas adhérents au Parti, mais qui demandent, tout en habitant Calais, à adhérer à la section de Boulogne, parce qu'ils ne peuvent pas s'entendre avec les membres de la section de Calais.

La Commission n'a pas statué, et nous vous demandons, étant donné que ce litige exige évidemment une enquête sur place et une étude, de renvoyer l'affaire à la Commission administrative permanente.

Même conclusion pour une lettre datée d'hier, 13 avril, qui m'a été remise par le citoyen Dubreuilh après la fin des travaux de la Commission des conflits. Cette lettre émane du groupe socialiste indépendant de Clermont-Ferrand qui demande à être admis dans la section de Clermont, malgré l'opposition de celle-ci. Il est certain que lorsqu'une lettre arrive aussi tardivement devant le Congrès, vous ne pouvez pas prendre une décision, et je vous demande, sans être le rapporteur sur ce point de la Commission des conflits, qui n'a pu en être saisie, le renvoi à la Commission administrative permanente.

(*Adopté à l'unanimité.*)

Ducos de la Haille. — Nous en arrivons, citoyens, aux conflits individuels. Nous aborderons d'abord, si vous le

voulez bien, l'affaire Rozier. La Fédération de la Seine a prononcé l'exclusion du député du dix-neuvième arrondissement. Votre Commission a été saisie d'une lettre du secrétaire fédéral, le citoyen Lavaud, qui expose certains griefs que je vais vous résumer. En outre, nous avons entendu les citoyens Deville, Goldschild, Fiancette et Morizet, ce dernier membre de la Commission, qui ont également apporté, en dehors des griefs énumérés par le secrétaire fédéral, d'autres acusations dont je parlerai ensuite.

Les griefs relevés par le secrétaire de la Seine sont les suivants :

On reproche au citoyen Rozier d'avoir, en 1908, soutenu dans la campagne législative le candidat indépendant Viviani contre le citoyen Collignon, candidat du Parti.

Citoyens, l'accusation est matériellement inexacte. Le citoyen Rozier a nié d'une façon absolue et, comme nous avions l'avantage de posséder dans le Congrès le citoyen Collignon, nous l'avons fait venir à titre de témoin. Collignon a déclaré d'une façon très nette que jamais Rozier n'était venu soutenir Viviani contre lui et que Rozier, en 1906, avait simplement défendu Viviani au second tour de scrutin, après le retrait de la candidature socialiste.

Le second grief consistait dans le fait par le citoyen Rozier d'avoir donné sa signature à une affiche, annonçant une fête en l'honneur, je crois, de M. Maujan. Le citoyen Rozier nous a déclaré qu'il n'avait appris l'existence de sa signature qu'à la vue de l'affiche et qu'il avait immédiatement protesté contre l'abus qui avait été fait de son nom, et rien n'est venu détruire son affirmation.

Nous avons, par conséquent, estimé qu'il ne restait plus rien de ces deux accusations. (*Mouvement.*)

Citoyens, je ne crois pas sortir de mon rôle de rapporteur... n'ayant à faire qu'un résumé objectif, puisque vous allez voir que dans la résolution votée par la Commission, il est dit qu'un seul grief a été retenu... Dans ces conditions, je crois, sans manquer à mon caractère, pouvoir dire naturellement que les autres ont été écartés.

Troisième grief : le citoyen Rozier aurait participé à la campagne de Jérôme Lévy après que Jérôme Lévy aurait été exclu de la Fédération de la Seine.

Le fait ne semble pas contestable ; mais la Commission n'a pas cru devoir le retenir parce qu'il est antérieur à Toulouse et parce qu'il doit être amnistié en même temps que les autres griefs portés devant le précédent Congrès.

Dernier grief : le citoyen Rozier n'a pas sa carte du Parti.

Citoyens, le fait est matériellement exact : la Fédération de la Seine, du reste, n'a jamais caché que c'était là le motif principal de son exclusion ; elle reproche à Rozier de n'avoir pas versé à son groupe les 6 francs de cotisation annuelle et de ne pas posséder la carte du Parti.

Voici l'explication qui nous a été donnée par le citoyen Rozier. A la suite de la campagne Jérôme Lévy, la Fédération de la Seine a dissous le groupe du quartier d'Amérique. Le groupe du quartier d'Amérique, dont fait partie le citoyen Rozier, a trouvé cette mesure abusive. En tout cas, le citoyen Rozier prétend qu'il était du droit du groupe du quartier d'Amérique de ne pas s'incliner devant cette décision et de faire régler ce conflit par le Parti. Le citoyen Rozier se serait solidarisé avec les membres de ce groupe.

La Fédération de la Seine, ayant reconstitué un groupe dans le quartier d'Amérique, n'a plus été en correspondance avec l'ancien groupe qui avait refusé de se dissoudre et qui se trouvait dissident, mais qui était le groupe du Parti constitué en 1883 et protestait contre la dissolution dont il avait été l'objet. Et alors, n'étant plus en relations ni avec le secrétaire, ni avec le trésorier, le trésorier fédéral n'envoyait plus aux membres de ce groupe la carte qui leur permettait d'adhérer au Parti.

Le citoyen Rozier déclare : Comme élu, je suis en règle avec le trésorier du Conseil national et, de fait, vous avez pu voir dans le rapport de Camélinat que la situation de Rozier est régulière : il a pris des engagements pour se libérer dans la mesure où le règlement a imposé ces engagements aux élus et il a rempli ses engagements depuis l'époque où il les a pris. A l'égard de la Fédération de la Seine, il a versé au trésorier de son groupe les cotisations qui se trouvent dues, mais qui n'arrivent pas à la Fédération en raison du conflit que je vous ai signalé tout à

l'heure et de la rupture des relations entre le trésorier de son groupe et le trésorier fédéral.

Citoyens, en dehors de ces griefs, d'autres ont été apportés par les témoins que nous avons entendus. L'un des témoins — je crois qu'il est inutile de donner des noms — reproche à Rozier de n'avoir pas assisté aux réunions de la Commission de réorganisation et, malgré de nombreuses convocations de la Fédération, de ne s'être pas rendu aux séances du Comité fédéral.

Je dois dire ici, sans que la Commission, dans son ordre du jour, ait statué sur ce point, qu'il est peut-être apparu à la Commission des conflits qu'il y avait eu, en effet, une certaine... ne disons pas négligence, parce que je n'ai pas le droit d'imposer un blâme qui n'est pas dans la résolution... mais une certaine lenteur dans la correspondance du citoyen Rozier.

Un second grief contre Rozier serait, au moment où le citoyen Camélinat était candidat au Conseil municipal dans le quartier d'Amérique, de lui avoir tiré dans le dos.

Le citoyen Camélinat a protesté contre cette accusation. Il a dit : « Jamais Rozier n'a eu cette attitude à mon égard », et je vois les branlements de sa tête blanche qui m'indiquent que je reproduis bien exactement ses paroles.

Un autre grief relevé par un des témoins a été de ne pas avoir soutenu un candidat du Parti dans son arrondissement. Il s'agit du citoyen Goldschild, candidat.

Or, citoyens, le citoyen Goldschild lui-même nous a déclaré spontanément qu'il était allé rendre visite au citoyen Rozier en le priant, mandaté par son groupe, de ne pas se déranger pour venir défendre sa candidature. (*Rires.*)

C'est dans ces conditions, citoyens, que la Commission des conflits a voté — je vous dirai tout à l'heure le chiffre des voix — la résolution suivante qu'elle vous propose d'adopter :

Le Congrès, considérant que le seul grief retenu est le défaut de prise de carte par le citoyen Rozier, mais que ce fait provient plutôt d'une difficulté entre la Fédération et son Groupe qui, en état de conflit, ne pouvait recevoir les cartes du Parti ni les distribuer à ses adhérents ;

Prenant acte de l'engagement formel pris par le citoyen Rozier de se soumettre à la discipline;

Décide :

1° La mesure d'exclusion prise contre le citoyen Rozier est rapportée;

2° En ce qui concerne la question d'organisation soulevée à ce propos dans le quartier d'Amérique, le Congrès charge la Commission administrative permanente de la résoudre.

Cette résolution a été votée par 12 voix contre 3 et une abstention.

Citoyens, voilà la résolution sur le cas Rozier. Je signale que le citoyen Caffin, qui est un des trois protestataires, a demandé à prendre la parole sur la question.

Caffin. — Au nom de l'unanimité de la Fédération de la Seine, je vous demande de voter l'exclusion du citoyen Rozier. Voici exactement comment les faits se sont passés et comment ils se passent encore actuellement. Le citoyen Rozier a un groupe à lui, personnel. Lors du conflit Jérôme-Lévy, la Fédération de la Seine a reformé le groupe et le citoyen Rozier n'a pas voulu y adhérer, son groupe pas davantage, et depuis, il s'est fait une popularité à lui, avec Lajarrige, conseiller municipal socialiste indépendant. De plus, il n'adhère pas au Parti.

Nous considérons qu'il est inadmissible que nous ayons un élu qui, depuis deux ans, n'a pas sa carte du Parti et qui, suivant l'expression triviale qu'il emploie lui-même, lorsque des camarades de sa section vont le trouver pour lui demander de venir, « se fout du Parti ». Eh bien, s'il se fout du Parti, il devrait au moins avoir la dignité de ne pas y venir et nous demandons, la Fédération de la Seine à l'unanimité vous demande l'exclusion du citoyen Rozier. J'ajoute que si Rozier a une carte du Parti de 1907 ou 1908 à nous montrer, je lui demande de venir la présenter ici. (*Interruptions diverses.*)

*Une voix.* — Il y a d'autres faits : son intimité avec Lajarrige.

Ducos de la Haille. — J'ai, en effet, oublié de vous dire que parmi les griefs reprochés au citoyen Rozier, se

trouvait celui d'avoir un local pour les réceptions, en commun avec Lajarrige. Le citoyen Lajarrige reçoit, paraît-il, le mardi soir, le citoyen Rozier le vendredi matin. (*Nouvelles interruptions.*) Il s'agit de faits anciens. Congé aurait été donné par l'un des deux et matériellement le fait n'existerait plus.

*Plusieurs voix.* — La clôture avec les orateurs inscrits !

Le Président. — Je la mets aux voix.

(*La clôture est adoptée.*)

Ducos de la Haille. — Eventuellement, bien entendu, le rapporteur se réserve de prendre la parole au nom de la Commission.

*(Le citoyen Aulagnier proteste vivement de sa place et demande la parole.)*

Robinet. — Faisons la meilleure besogne possible ! Une exclusion vous est demandée, on vous en expose en même temps les motifs. Permettez-moi d'ajouter ceci : je suis surpris très sérieusement que deux années se soient succédé ainsi sans que l'un de nos élus soi-disant, ne soit pas en possession de sa carte de membre du Parti.

D'autre part, comment se fait-il que le groupe parlementaire ne soit pas mieux informé de ce qui se passe dans le Parti ? Il ne faudrait pas qu'un élu soit considéré au Parlement comme étant des nôtres, alors que dans le Parti il ne figure pas. (*Interruptions diverses.*) Je conclus d'une façon précise en disant que toutes les brebis galeuses doivent sortir de nos rangs et que plus nous serons purifiés, plus notre force grandira.

Goldschild. — Comme candidat au quartier de la circonscription de Rozier, j'ai été mandaté, et cela uniquement en vertu des lois de la civilité la plus élémentaire, pour aller trouver Rozier et lui demander s'il voulait bien, un jour, venir assister à une de nos réunions électorales, puisqu'il était le député du quartier. Etant données ses réponses assez vagues et en même temps connaissant les sentiments qui l'attachaient au conseiller municipal sortant, socialiste indépendant, sachant très bien quelle était l'attitude de Rozier vis-à-vis de la section et du Parti, j'ai cru

devoir lui dire ceci : Je viens, mandaté par le groupe, pour vous demander d'assister à une réunion du Parti, mais comme je sais très bien que ce que vous direz ne sera pas en conformité avec les idées et les sentiments socialistes qui seront exprimés ce soir-là, si vous ne tenez pas à y venir, restez chez vous... (*Exclamations et rires et interruptions diverses.*) Je ne demandais pas mieux, comme candidat du Parti socialiste, que Rozier ne vint pas. (*Nouveaux rires.*) Le citoyen Rozier ne pouvait, étant données ses fréquentations dans le quartier du Pont-de-Flandre, qu'apporter la parole du socialisme indépendant qu'il représente, et moi, j'étais le candidat du Parti socialiste organisé, lui n'étant le représentant d'aucun parti.

D'un autre côté, il faut bien que vous le sachiez, le citoyen Rozier, qui est censé représenté comme député de la 2e circonscription du 19e arrondissement de Paris comme socialiste, même avant l'affaire Jérôme Lévy, n'avait pris aucune carte du Parti et s'est considéré dans le 19e arrondissement comme quelqu'un qui n'est pas membre du Parti. (*Interruptions diverses.*)

Rozier. — J'y étais avant vous !

Le Président. — N'interrompez pas. Vous vous plaindrez tout à l'heure des interruptions. Goldschild a la parole.

Goldschild. — Et alors, si comme mandataire du Parti socialiste, j'avais accepté plus de trois semaines après que la campagne était ouverte et alors que Rozier n'avait pas donné signe de vie, d'être défendu au nom du Parti par le citoyen Rozier, il y aurait eu une équivoque dans le quartier. On se serait dit : Comment ! voilà le Parti socialiste représenté par celui qui ne représente actuellement absolument rien que des socialistes indépendants ! Nous ne pouvions pas accepter cela, et voilà pourquoi, en invitant le citoyen Rozier à rester chez lui, je savais, d'une part, que je lui faisais le plus sensible plaisir et, d'autre part, j'étais sûr qu'il ne compromettrait pas les intérêts du Parti socialiste. (*Mouvements divers.*)

Dreyfus. — Lorsque nous avons été saisis, à la Com-

mission des conflits, de l'incident Rozier, j'avais cru qu'il était coupable d'avoir commis je ne sais quel délit, et j'avais cru que si la Fédération de la Seine avait pris une décision aussi grave, c'est que lui-même s'y était exposé, avait commis des fautes d'une gravité exceptionnelle : soit qu'il n'eut pas répondu aux demandes d'orateurs, soit qu'il se fût insurgé contre la discipline du Parti.

Au contraire, comme vous l'a dit Ducos de la Haille, la plupart des accusations n'étaient pas fondées. Mais le fait le plus curieux, le plus caractéristique est celui de la décision de la 19e section. On nous dit : Nous reprochons au citoyen Rozier, lors des dernières élections au Conseil municipal, de n'avoir pas soutenu le candidat du Parti contre le socialiste indépendant. Et alors, nous demandons au candidat qui était présent : Qu'avez-vous à dire à ce sujet ? Je suis obligé de faire l'aveu, dit-il, que c'est moi qui, mandaté par la 19e section, suis venu chez Rozier le supplier de ne pas intervenir.

Et alors, il faut être logique avec soi-même. On n'apporte pas de fausses accusations contre un militant, même contre un député, et j'estime que c'est un procès de tendance que vous avez voulu faire à Rozier. Il y a une chose certaine : c'est qu'il y avait conflit entre deux groupes. Eh bien, je me rallie à la proposition de la majorité de la Commission des conflits et j'estime nécessaire que la Fédération de la Seine ne soumette plus de cas aussi ridicules et aussi inadmissibles.

Le Président. — J'invite les orateurs à garder dans leur langage la mesure qui convient, pour ne pas soulever d'incidents inutiles.

Lafont. — Vous permettrez à la Fédération de la Seine de soutenir d'une façon sérieuse et utile dans ce Congrès la mesure qu'elle a prise, non pas divisée, mais unanime, contre Rozier. Il est certain que nous avons ici, nous délégués de la Fédération de la Seine, même lorsque nous ne sommes pas, surtout lorsque nous ne sommes pas de la 19e section, le droit d'apporter brièvement mais clairement au Congrès de Saint-Etienne les raisons qui ont pu militer en faveur de notre décision. Le Congrès prendra

dans la suite, avec la mansuétude qu'on trouve quelquefois dans les Congrès, les mesures qu'il croira devoir prendre. Mais nous, délégués, nous ne pouvons pas faire moins que de venir demander avec la même fermeté et la même unanimité que nous avons eues dans notre Congrès fédéral, le maintien des décisions que nous avons cru devoir prendre.

Vous me permettrez d'élaguer les raisons invoquées contre le citoyen Rozier et qui ont paru seules rester dans l'esprit de certains délégués, semblant, eux, très désireux de trouver la décision de la Seine ridicule.

Nous ne venons pas ici demander l'exclusion de Rozier parce qu'il plaît ou non à Goldschild et parce qu'il est allé ou non soutenir Goldschild. Quelle que soit la façon dont on a, devant la Commission d'enquête, embrouillé les questions, le Congrès doit se placer en face du conflit tel qu'il se présentait devant le Congrès de la Seine et tel qu'il a été tranché exactement par 281 voix contre 5 et 6 abstentions, c'est-à-dire par 281 voix qui représentaient aussi bien les unes que les autres les trois tendances qui peuvent exister à la Commission administrative. La décision qui a été prise contre Rozier était motivée uniquement à ce moment-là, parce que nous ne considérions pas, quelque désir que dans notre cœur particulièrement indulgent nous en ayons eu, parce que nous ne pouvions plus à notre grand regret considérer Rozier comme un membre de la Fédération.

Le citoyen Rozier, pour nous, au moment où se réunissait le Conseil fédéral qui a étudié la question, ensuite le Congrès qui l'a réétudiée et tranchée, n'appartenait à aucun groupe de notre département. Le citoyen Rozier n'avait répondu à aucune de nos convocations — la poste, paraît-il, est mal faite en général en France, mais vis-à-vis de Rozier, elle manifeste, d'une façon particulière, un sentiment malveillant qui fait que les lettres que la Fédération lui adresse ne lui parviennent jamais. (*Sourires.*)

Il y avait donc un divorce de fait entre le citoyen Rozier et la Fédération de la Seine, et j'attire l'attention du Congrès sur la résolution qui lui est proposée par la Commission des conflits. Si le Congrès passe l'éponge au

point de vue de la décision qui a été prise par la Fédération de la Seine et si nous ne pouvons avoir gain de cause, ce que nous demandons alors me paraît élémentaire. Quelque hostilité que quelquefois la Fédération de la Seine soulève dans les Congrès, non pas par sa sévérité, car si vous connaissiez quelques-uns de ses élus, comme Rozier, vous verriez que nous sommes les plus indulgents des socialistes de France, je demande cependant que si vous prenez un mesure plus douce que celle que nous vous proposions, vous ne passiez pas une éponge qui contienne trop de vinaigre pour la Fédération elle-même. (*Rires.*)

Nous ne voulons pas que le blanchiment du citoyen Rozier soit un blâme pour la Fédération qui s'est prononcée contre lui. (*Très bien.*) Et il y a dans la motion soumise au Congrès qui est animé de la plus grande bienveillance — même Rozier paraît revenu à de meilleurs sentiments — il y a dans la motion Ducos de la Haille, non, de la Commission Ducos de la Haille...

Ducos de la Haille. — La Commission des conflits.

Lafont. — ...la Commission dont Ducos de la Haille est le rapporteur, une phrase qui, pour nous, est absolument — j'emploie le mot avec calme et respect pour tout le monde — intolérable. Il y est dit:

Considérant que le seul grief retenu est le défaut de prise de carte par le citoyen Rozier...

En effet, le Congrès doit le savoir, en dernier état de cause, devant la Comimssion, les délégués de la Seine ont reconnu que le vent rafraîchissant de Toulouse avait passé sur tous les griefs anciens, qui se trouvaient à l'heure actuelle dispersés sur le terrain unitaire. Mais il restait un point précis, celui que j'ai indiqué au Congrès et c'est à celui-là que fait allusion la suite de la décision:

...est le défaut de prise de carte par le citoyen Rozier, mais que ce fait provient plutôt d'une difficulté entre la Fédération et son Groupe qui est en état de conflit et ne pouvait recevoir les cartes du Parti, ni les délivrer à ses adhérents.

Or, cette phrase va mettre en présence de difficultés qui n'existent pas maintenant, notre Fédération. Il n'y a pas de groupe Rozier en conflit avec la Fédération. Il y a eu,

à la suite d'une campagne regrettable; un grief ancien qui, Rozier le sait, est effacé dans le 19e, il y a eu des difficultés dans la section, la Fédération est intervenue, a réorganisé sur un terrain précis de discipline socialiste le groupe qui existait et il n'y a eu appel de personne.

Si des citoyens ne sont pas venus à notre groupe, nous les ignorons, ils n'ont jamais fait appel; ce groupe mythique que Rozier a créé pour les besoins de la cause n'existe pas pour nous; ces citoyens ne peuvent pas faire, par la voix de Rozier, appel devant le Congrès; ils ont négligé depuis un an, devant la Fédération, de présenter des griefs, s'ils en avaient.

Il n'y a donc pas de conflit entre la Fédération de la Seine et un groupe du 19e, qu'à notre grand regret nous ne connaissons pas du tout, ni pour avoir pris des mesures — nous n'en avons pas pris — ni pour avoir reçu son appel, qui ne nous a jamais été écrit, n'a jamais manifesté son existence. Il y a un cas Rozier, dans lequel Rozier veut apparaître avec l'appui de la cohorte puissante qui l'escorte dans le 19e, mais cette cohorte, nous ne la connaissons pas au point de vue des statuts et de l'organisation fédérale.

Rozier est député de la Seine et si on établissait que notre secrétaire, que nos Congrès fédéraux ou que nos Conseils fédéraux ont reçu d'un soi-disant groupe, ou d'un certain nombre d'individualités qui avaient appartenu à des organismes du Parti des demandes d'appel ou des protestations contre la mesure prise, votre phrase aurait un sens, mais cela n'est pas.

Nous nous trouvons en présence d'une mesure contre Rozier seul et il n'a été question que du seul Rozier. C'est pour cela que nous demandons d'abord..... Et nous sommes d'accord avec le Rozier repentant et soumis de l'heure actuelle... (*Rires*) ...qu'il ne soit pas permis de créer, même pour faire plaisir à notre ami Ducos de la Haille, qui rapporte si bien, des groupes qui n'existent pas : le Congrès a tous les droits, sauf celui de faire sortir de sa botte puissante des groupes qui n'ont jamais existé... Nous demandons tout d'abord une exclusion selon le mandat ferme et précis que nous avons reçu...

Rozier. — Tu ne l'obtiendras pas. (*Mouvements divers.*)

Lafont. — ...Et ensuite, en tout cas, quelle que soit la mesure, de ne pas créer un conflit qui n'existe pas dans notre organisation... On se plaint que la Fédération de la Seine a quelquefois des conflits, nous vous demandons au moins de ne pas en susciter quand il n'y en a pas, de ne pas voter des motions qui seront une gêne dans notre propagande et qui ne feront qu'amener des difficultés.

Si vous n'excluez pas le citoyen Rozier, la Fédération se trouvera, au printemps prochain, en situation de savoir si elle doit faire participer Rozier au renouvellement printanier et le conserver comme candidat, ou bien l'écarter de sa route. C'est une question intérieure de la Fédération et cela nous réserve, quelle que soit la décision que vous preniez dans le Congrès, un moyen, non pas d'action sur Rozier, qui a trop d'indépendance pour être jamais soumis aux sanctions prises contre lui, mais une satisfaction suffisante, si par hasard nous avons quelque grief contre Rozier.

Donc, exclusion, c'est notre mandat, mais si le Congrès ne prononce pas l'exclusion, qu'il ne nous embarrasse pas inutilement par des motions contraires à l'exactitude matérielle des faits et à la situation réelle de notre Fédération. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Le citoyen Rozier aura la parole, mais j'imagine que vous voudrez l'entendre le dernier. (*Approbation.*)

Roland. — Est-ce qu'on ne pourrait pas limiter le temps des orateurs inscrits ?

Ducos de la Haille. — Je voudrais défendre la résolution de la Commission. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'appuyer la première partie, à savoir le retrait de l'exclusion. Elle va de soi. En effet, en dehors de l'effondrement de certains griefs, il faut noter que le citoyen Dreyfus a posé en Commission à Rozier deux questions et il lui a été répondu d'une façon satisfaisante, sans que les accusateurs puissent protester.

Il résulte de ces réponses qu'il faut noter à l'actif de Rozier trois choses: d'abord, ses votes; à aucun moment

— et je ne crois pas passionner le débat — aucun vote du citoyen Rozier n'a été incriminé. En second lieu, le député du XIXe a apporté son concours actif à la propagande, et enfin, en troisième lieu, remarquez que la motion, sans donner au citoyen Rozier l'attitude repentante des bourgeois de Calais que tout à l'heure lui prêtait Lafont, signale tout de même qu'il prend l'engagement formel de se soumettre à la discipline.

C'est, citoyens, le seul blâme aussi atténué que possible qu'il y ait dans la motion et je ne vois pas ce qui a pu éveiller tout à l'heure, de la part du citoyen Lafont, une susceptibilité si chatouilleuse en faveur de la Fédération de la Seine. A aucun moment aucun reproche n'est fait à cette Fédération et j'ai plutôt signalé que le citoyen Rozier avait été coupable d'une certaine lenteur dans ses rapports avec elle.

Citoyens, il ne reste pas grand' chose des griefs soulevés contre Rozier. Vous retiendrez son engagement d'être respectueux des décisions du Parti.

Permettez-moi, à présent, de défendre la seconde partie de la motion. Lafont vient de nous dire qu'il n'y avait pas conflit entre la Fédération et un groupe, que ce groupe n'avait pas fait appel et que vous n'aviez pas à susciter de conflits, au lieu de les apaiser. Eh bien, le citoyen Rozier nous a apporté une protestation signée de 45 signatures...

*Une voix.* — Quelle date ?

Ducos de la Haille. — Toute récente. Parmi ces signataires se prouvent les noms de membres anciens du Parti appartenant à toutes les organisations, aussi bien de l'ancien Parti socialiste français que du Parti ouvrier français. Et, citoyens, il faut que vous vous rendiez compte d'une situation qui peut se produire. Il ne faut pas qu'une équivoque, qu'un malentendu, sorte des décisions du Congrès. Il ne faut pas admettre seul l'élu et laisser en dehors du Parti un groupe ancien, datant de 1883, qui s'est solidarisé avec lui, dont vous dites qu'il n'existe pas parce que vous l'avez désavoué: il n'est pas impossible qu'il ne soit pas rentré dans le Parti parce que vous êtes allé dans la section sans peut-être convoquer tous les membres.

Citoyens, nous avons fait notre enquête à ce point de vue, et sans incriminer aucune bonne foi, il ne nous a pas été affirmé d'une façon précise que tous les membres du groupe dissous avaient été convoqués, de sorte...

*Une voix.* — Ils l'ont été.

Ducos de la Haille. — Tout est là. Nous ne proposons pas une mesure qui soit vexatoire ou contraire aux intérêts du Parti. Nous vous disons qu'à côté du citoyen Rozier il y a des membres d'un groupe qui devait exister puisque vous l'avez désavoué et que ces membres ont protesté avec le citoyen Rozier. Nous vous demandons la mesure la plus sage et la plus prudente, de confier le soin à la C. A. P. de régler éventuellement la question, au lendemain de la décision de réintégration du citoyen Rozier. Ce n'est pas là susciter un conflit. Je relis la disposition : « En ce qui concerne la question d'organisation soulevée à ce propos dans le quartier d'Amérique, le Congrès charge la C. A. P. de la résoudre. » C'est-à-dire que s'il n'y a pas discussion, si personne parmi les membres du groupe exclu ne demande son adhésion, ou s'il n'y a pas de difficulté à les admettre, la C. A. P. n'aura pas à intervenir.

Lafont. — Lis ton premier paragraphe.

Le Président. — Laissez Ducos poursuivre sa discussion.

Ducos de la Haille. — Mais, citoyens, si après l'admission du citoyen Rozier, il y avait des conflits de réorganisation, la C. A. P. aurait mandat d'apaiser les choses et d'empêcher qu'il y ait des difficultés à l'égard de membres qui seraient susceptibles de rentrer en même temps que leur élu.

Voilà quelle est la motion et, avant le vote, j'en donnerai lecture de manière à ce que vous voyiez bien qu'il n'y a aucune mesure contre la Fédération de la Seine, ni aucun outrage à son égard.

Delory. — Supprimez le premier paragraphe.

(*Le citoyen Aulagnier insiste de nouveau pour avoir la parole. .. Bruit.*)

Rozier. — Je demande au Congrès d'entendre Aulagnier. (*Interruptions diverses.*)

Corgeron. — Je demande que seules les parties intéressées soient admises à prendre la parole.

Le Président. — Je mets aux voix la question de savoir si Aulagnier sera ou non entendu, la clôture ayant été votée.

(*Le Congrès décide qu'il ne sera pas entendu.*)

Rozier. — En ce qui me concerne, je vous déclare que mon intervention à la tribune sera extrêmement brève. Mais, vous comprendrez sans peine qu'après les diverses articulations qui ont été portées contre moi ici, je tienne à faire entendre quelques protestations.

Je tiens surtout à protester contre la campagne de dénigrement, contre la campagne de calomnie qui a été menée contre moi depuis un an dans le sein du Parti. J'ai tenu à ce que cette explication ait lieu devant le Congrès national, j'ai tenu à ce que le conflit soit porté devant l'ensemble des représentants de la France socialiste, parce que je crois qu'à aucun moment je n'ai démérité de la confiance du Parti.

Citoyens, tout d'abord on me dit : Pourquoi n'êtes-vous pas venu à la Fédération de la Seine, et ils sont nombreux, même parmi ceux qui se manifestent dans ce Congrès comme devant être mes adversaires irréductibles parce qu'ils se croient liés par un mandat qu'à tort ils considèrent comme impératif, qui me disent : Si tu étais venu au Congrès fédéral, si tu t'étais expliqué, il n'est pas douteux que la décision qui a été prise ne l'aurait pas été.

Roland. — Il fallait y aller. Nous aurions gagné du temps.

Rozier. — Je ne dis pas que j'ai eu totalement raison en n'allant pas à la Fédération de la Seine, mais je vais vous expliquer mon état d'esprit. Je croyais être en présence d'une hostilité systématique, irréductible, dont les raisons les plus probantes, les arguments les plus décisifs n'auraient pu avoir raison.

Et, citoyens, de quand donc date la décision que vous

avez à apprécier en dernier ressort ? De huit jours. Il y a eu dimanche huit jours que le Congrès de la Seine a régularisé la décision prise par le Conseil fédéral me concernant, et à cette séance je ne pouvais pas assister, au moins dans la journée. J'avais prié un citoyen de prévenir que je ne pourrais être libre que dans la soirée.

*Une voix.* — Il est allé chez vous.

Le Président. — N'oubliez pas que le citoyen Rozier est un peu un accusé. Il convient de lui laisser toute liberté pour s'expliquer.

Rozier. — J'avais prié le citoyen Fribourg de prévenir le Congrès que je ne serais libre que dans la soirée. A-t-il interprété par ce mot « soirée » que cela voulait dire l'après-midi, cela m'étonnerait cependant, car nous n'avions pris rendez-vous que pour six à sept heures du soir. Toujours est-il que faisant part au Congrès de l'impossibilité dans laquelle j'étais de me trouver dans la journée au Congrès, celui-ci décidait que mon cas reviendrait à cinq heures du soir. Or, je n'avais rendez-vous avec Fribourg que de six à sept. On est allé me chercher, c'est très vrai, mais on aurait pu savoir par Fribourg que je n'étais pas chez moi et que, par conséquent, on ne pouvait pas me trouver.

A l'heure convenue, entre six et sept heures, je suis allé au rendez-vous que j'avais donné à Fribourg. J'y ai trouvé une lettre me disant de venir au Congrès aussitôt, que la discussion avait été remise à cinq heures et avait été remise — pour vous indiquer les dispositions d'esprit du Congrès — à la simple majorité de 80 et quelques voix contre 40; dès le matin, après la demande de Fribourg, il se trouvait 40 délégués qui entendaient me condamner sans m'entendre, sans qu'on m'accordât ce dernier délai que sollicitait Fribourg. (*Interruptions diverses.*)

Si bien que quand je suis arrivé au Congrès, à huit heures du soir, mon cas était tranché, ma condamnation était prononcée; elle était prononcée par défaut, et c'est ainsi que le Congrès de Saint-Etienne a, aujourd'hui, à trancher la question.

On me dit : Mais cela n'est pas de huit jours que date

le conflit. Je vous réponds qu'aussitôt que j'ai eu connaissance de la décision prise par le Conseil fédéral, c'est-à-dire aussitôt que juridiquement le conflit est né, je me suis adressé au Conseil national. Dès le mois de janvier j'avais écrit à Dubreuilh pour le prier de demander à la C. A. P. d'intervenir pour servir d'arbitre dans le conflit né, quoi que vous en disiez, entre le groupe d'études sociales du quartier d'Amérique et la Fédération de la Seine. Car voici la position du conflit : ce n'est pas du tout le cas du citoyen Rozier que vous avez à juger. Vous avez à juger un conflit qui s'est élevé entre un groupe important de la Fédération de la Seine et cette Fédération.

Qu'est-ce que ce groupe ? Il a été fondé en 1883 ; il a recueilli, au moment de l'unité socialiste, tous les éléments du P. O., les blanquistes indépendants qui se trouvaient autour de lui dans le quartier d'Amérique et aujourd'hui il se compose d'hommes qui, les uns depuis cinq ans, d'autres dix, quinze ans, vingt ans et même plus, sont des militants socialistes du 19e.

Comment ! citoyen Lafont, vous ne connaissez pas le groupe du quartier d'Amérique, vous ne connaissez pas des hommes qui depuis vingt ans font leur effort de propagande et de dévouement en faveur de l'idée socialiste ? Comment ! vous ne connaissez pas, par exemple — il y a des noms que je pourrais vous citer un à un et à chacun d'eux demander à Camélinat, par exemple, qui est un des anciens, s'il les connaît, s'il sait s'ils sont socialistes, s'il sait quel dévouement ils ont apporté : les Revel, les Goffinet, les Rochard, les Nanquesie, les Bréval, les Canné, les Tison, les Delbart, les Urbain (fils de l'ancien membre de la Commune), qui ont signé cette déclaration au Congrès, que je vous demande la permission de vous lire :

Le Groupe d'études sociales du quartier d'Amérique fondé en 1883, réuni le jeudi 1er avril, à son siège, rue Lassus, 3.

Décide d'adresser sa plus énergique protestation au Congrès de Saint-Etienne contre la mesure prise par la Fédération de la Seine frappant son élu, le citoyen Arthur Rozier, député, de radiation du Parti socialiste.

Depuis un an, le Groupe atteint d'une sorte d'interdit par la Fédération de la Seine, ne reçoit plus ni communications

du Parti ni cartes ; il est dépositaire des cotisations dues par le citoyen Rozier à la Fédération, mais il ne peut les verser, celle-ci ayant arbitrairement prononcé sa dissolution. D'autre part, le citoyen Rozier est en règle au point de vue des cotisations dues comme député au Conseil national : le motif de sa radiation échappe donc à la plus rigoureuse analyse.

La vérité est que, à la suite des élections municipales de 1908, la Fédération de la Seine a voulu exiger de chacun des membres du Groupe un désaveu écrit de la campagne que le Groupe avait menée en pleine connaissance de cause, que la presqu'unanimité des membres du Groupe se sont refusés à cette humiliation et que le citoyen Rozier s'est solidarisé avec son Groupe. Dès le mois de janvier dernier, nous demandions, par l'intermédiaire de Rozier l'arbitrage du Conseil national. Celui-ci n'étant pas saisi d'une décison régulière de la Fédération de la Seine, ne put donner suite à cette demande de notre Groupe et voilà comment le Congrès de Saint-Etienne est appelé à trancher l'incident.

Nous avons confiance dans la justice du Parti socialiste ; malgré de justes ressentiments, nous nous sommes abstenus de toute manifestation, de toute protestation qui eussent aggravé le conflit, mais le Congrès de Saint-Etienne doit être mis au courant pour pouvoir trancher un désaccord qui n'a que trop duré et dont la persistance pourrait être préjudiciable aux intérêts du socialisme.

La Fédération de la Seine ne peut reprocher à notre élu ni un vote, ni un acte, ni une parole qui soit contraire à la discipline éclairée et volontaire que doivent s'imposer les membres du Parti et particulièrement les élus ; nous répétons que nous sommes prêts à nous incliner devant une solution arbitrale du conflit.

Et nous affirmons une fois de plus notre inébranlable attachement au socialisme et notre fidélité au pacte d'unité qui doit réunir toutes les tendances du socialisme et leur faciliter la vie commune dans un Parti harmonique.

Suivent cinquante-trois signatures. (*Aux voix ! Clôture.*)

Lafont. — C'est une consultation au Parti par des gens qui n'en sont pas. (*Exclamations et rires. — Protestations.*)

Delory. — Dans cette lettre, il y a une phrase que nous n'avons pas bien saisie et qui peut avoir une grosse importance. Je crois qu'il est dit dans cette lettre que le

groupe, après avoir été frappé par la Fédération, a demandé l'arbitrage du Conseil national...

*Une voix.* — Non !

Delory. — Je ne discute pas des faits; je demande si dans la lettre cela est dit.

Le Président. — On demande si c'est dans la lettre; on ne demande pas si c'est vrai.

Delory. — Il est nécessaire que la Commission dise si c'est réel, parce que dans la lettre on ajoute que la Commission aurait répondu que le Conseil national ne pouvait pas être saisi parce que la Commission administrative n'avait pas été saisie de la question par la Fédération. Eh bien, ce ne serait pas légitime : c'est celui qui est condamné qui fait appel du jugement. C'est encore très important à savoir quand il s'agit de décider.

Rozier. — Au mois de janvier dernier, j'ai écrit au nom de mon groupe à Dubreuilh. Je lui racontais les faits, l'ensemble du conflit et je concluais en disant que les membres du groupe, qui était en réalité le groupe du Parti socialiste du quartier, demandaient que leur situation fût régularisée, et du même coup la mienne, afin que l'harmonie entre les socialistes du quartier soit rétablie. C'est à cette lettre que le citoyen Dubreuilh verbalement, je crois, me répondit : La décision du Conseil fédéral de la Seine qui vous concerne doit être, pour être régulière, ratifiée par le Congrès de la Fédération de la Seine et c'est seulement après le Congrès de la Fédération de la Seine que le Conseil national pourra se saisir valablement de l'incident. Or, le Congrès de la Fédération de la Seine a eu lieu il y a eu dimanche huit jours, le Congrès de Saint-Étienne est intervenu, et voilà comment le conflit s'est trouvé porté directement au Congrès de Saint-Étienne.

Le Président. — Dubreuilh demande la parole. Je crois qu'il sera bon d'entendre immédiatement Dubreuilh.

Dubreuilh. — Je n'ai jamais été saisi d'une protestation émanant d'un groupe du quartier d'Amérique rattaché au citoyen Rozier. Je n'ai été saisi que d'une lettre,

d'une protestation de Rozier lui-même. C'est cette lettre que j'ai communiquée au Conseil national à sa dernière réunion et j'ai répondu au citoyen Rozier, non pas verbalement — ses souvenirs le trompent — par écrit, par une lettre qui se trouve au copie de lettres et qu'on pourrait retrouver, dans laquelle je lui indiquais, comme il vient de le déclarer, la procédure à suivre : à savoir, qu'il avait, avant de s'adresser au Conseil national, à s'adresser au Congrès de sa propre Fédération. C'est ainsi que Conseil national et que Commission se sont trouvés dégagés et que la Fédération de la Seine a été saisie à nouveau.

Delory. — Si j'ai bien compris, il y a environ un an, pour des raisons particulières, la Fédération a dissous le groupe ?

*Une voix.* — Il y a plus d'un an.

Delory. — Et depuis ce temps, le groupe n'a pas fait appel au Congrès ?

Lafont. — Il est rentré une partie des anciens membres. Les autres n'ont jamais demandé ni à y être admis, ni fait appel à une décision nouvelle.

Delory. — Par conséquent, l'appel n'ayant pas eu lieu, pour éviter des difficultés demain, je crois qu'il suffirait que le rapporteur modifie son paragraphe, qui avait l'air de reprocher à la Fédération de ne pas avoir suivi la voie régulière.

Ducos de la Haille. — Voulez-vous me permettre de rectifier la résolution ?

Rozier. — J'ai deux ou trois observations à faire.

*Voix nombreuses.* — Aux voix ! la clôture !

Le Président. — J'ai reçu une autre proposition de la Seine, qui maintient sa demande, mais je mets aux voix la première résolution de la Commission.

*Plusieurs voix.* — Par mandats.

Le Président. — On a demandé le vote par mandats. Persiste-t-on ? (*Approbation.*)

Voici le texte de la résolution opposée à celle de la Commission.

Rozier. — Voulez-vous me permettre un mot ? Au sujet de 1907, j'ai demandé la semaine dernière au trésorier de la Fédération de la Seine combien je devais de cotisations. (*Interruptions diverses.*) Si depuis 1907 je n'avais pas payé mes cotisations, je devrais, à 300 francs par an, exactement 900 francs. Or, le trésorier de la Fédération m'a fait répondre que je devais 525 francs. Il y a donc moins de deux ans que le trésorier du groupe d'études sociales a cessé de verser la cotisation. Par conséquent, en 1907, quoique vous en disiez, j'étais parfaitement en règle. (*Nouvelles interruptions.*)

*Voix nombreuses.* — Aux voix !

Le Président. — Nous allons nous prononcer. Le vote par mandats est demandé. Dubreuilh a la parole. Nous allons mettre aux voix les conclusions de la Commission. Chaque Fédération répondra pour ou contre.

(Le vote a lieu.)

(Lors de son vote, le délégué de la Gironde s'écrie : le 7e mandat vote pour parce que Hervé, ce matin, a déclaré qu'il ne voterait pas pour l'exclusion de Breton pour ne pas éviter de représailles.)

Le Président. — Excellente observation.

(Le citoyen Delory, lors du vote de la Fédération du Nord, dit : nous votons pour, en raison de la promesse de discipline.)

Ducos de la Haille. — Citoyens, le deuxième conflit personnel dont la Commission a été ensuite saisie concerne le Pas-de-Calais. La section calaisienne a désigné comme candidat aux élections législatives le citoyen Dégay, chef de cabinet du ministre du Travail.

Une décision du Conseil national en date du 14 juin 1908 déclare que les Fédérations seront mises en demeure de radier du Parti ceux de leurs membres qui pourraient être attachés à un Cabinet ministériel.

La question qui s'est présentée devant la Commission était de savoir si la décision du Conseil national était va-

lable par elle-même ou si, pour avoir valeur exécutoire, une décision de ce genre doit être ratifiée par le Congrès.

On nous a fait valoir différentes raisons de fait et de droit dans les deux sens. Ceux qui ont demandé le maintien de la décision de la section calaisienne nous ont fait observer que, non seulement la candidature Degay avait été adoptée par la section de Calais, mais encore que la Fédération départementale avait ratifié cette décision à l'unanimité. Trois questions auraient été posées au citoyen Degay. La première : Etes-vous du Parti ? Le citoyen Degay aurait répondu affirmativement et montré sa carte de membre du Parti. Il aurait, en second lieu, pris l'engagement, s'il était élu, d'entrer au Groupe parlementaire et, en troisième lieu, il s'engageait à en suivre la discipline.

On nous a versé à la Commission une pièce portant la signature du citoyen Degay et dont voici le texte :

Je, soussigné, désigné par la Section calaisienne du Parti socialiste (Section française de l'Internationale ouvrière) comme candidat à l'élection législative du 25 avril 1909 de la deuxième circonscription de Boulogne, m'engage à observer les principes du Parti et les décisions des Congrès nationaux et internationaux.

Fait à Calais, le 30 mars 1909.

Signé : Degay.

Ceux qui ont soutenu la demande de la Fédération du Pas-de-Calais pour la ratification de cette candidature nous ont montré que la campagne législative est engagée, que les affiches sont faites, que les réunions sont commencées et qu'un trouble profond serait jeté dans la Fédération du Pas-de-Calais si la décision qu'elle a prise à l'unanimité se trouvait être rapportée par le Congrès.

Les partisans de la ratification de la candidature Degay ajoutaient, en droit, que la décision du Conseil national est inopérante. Ils nous disaient que le règlement est intangible ; tout au moins que c'est au Congrès seul à qui il appartient d'y toucher, que les conditions d'éligibilité se trouvent dans les statuts, qu'on n'exige du candidat que d'être membre du Parti et de lui appartenir depuis trois ans ; que ces conditions étaient remplies par le citoyen Degay ; que le Conseil national n'avait qu'un pouvoir tem-

poraire d'administration dans l'intervalle des Congrès, mais qu'il n'avait pas pouvoir réglementaire pour prendre des décisions qui touchent aux droits individuels des militants et à l'autonomie des Fédérations et que, si on voulait faire une loi de la décision du Conseil national, il était nécessaire que le Congrès la sanctionnât, que le Conseil national avait bien le droit, dans des circonstances exceptionnelles, de prendre certaines décisions, mais que ces décisions ne pouvaient s'appliquer qu'à des cas précis et déterminés, touchant un fait distinct, individuel en quelque sorte, mais non pas constituer des dispositions réglementaires s'appliquant à toute une catégorie d'individus et à une suite d'événements.

Voilà, citoyens, les observations qui ont été faites par les partisans du maintien de la candidature. On ajoutait même que pour que le Congrès en décidât ainsi, il faudrait que la modification fût portée à l'ordre du jour et discutée par toutes les Fédérations.

D'autre part, les adversaires de la ratification disaient : Nous luttons contre le ministère Clemenceau, et ce serait un acte démoralisateur au premier chef que de ratifier la candidature d'un de ceux qui prennent de ses actes tout au moins une part de responsabilité morale. Le citoyen Degay, dans ses fonctions, est appelé à exécuter certaines décisions du Cabinet ; il participe à sa besogne et à son œuvre ; tout au moins il en est, comme je vous le disais, le complice moral. Dans quelle situation serons-nous lorsque, combattant ce ministère, nous aurons choisi un de ses serviteurs pour porter le drapeau du Parti ? Dans quelle situation sera le citoyen Degay lui-même, s'il est élu, pour venir combattre, par discipline du Parti, à l'intérieur du Groupe parlementaire, le ministère qui lui a fourni ses moyens d'existence ?

Voilà, citoyens, les observations qui ont été présentées de part et d'autre et celles qui nous ont été fournies par les témoins que nous avons appelés. La Commission a été impuissante à se mettre d'accord sur un ordre du jour. L'un de ces ordres du jour était hostile d'une façon absolue à la ratification ; l'autre déclarait que le Conseil national n'ayant pas le pouvoir de prendre une décision régle-

mentaire, cette décision serait ratifiée par le Congrès actuel, mais sans effet rétroactif, de sorte que le cas du Pas-de-Calais échappait à la répression, en raison d'une lacune du règlement, étant entendu que dans l'avenir une situation semblable ne pourrait plus se produire.

Cet ordre du jour, citoyens, a été écarté par les deux parties, et il ne restait qu'un ordre du jour dont je ne lis pas le texte, parce qu'il décide simplement d'apporter devant le Congrès la question tout entière sans vous en offrir un projet de solution.

J'ajoute que le docteur Greffier, délégué de l'Isère, vient de me remettre au dernier moment une lettre recommandée émanant d'un citoyen Pommier, qui signe ex-élève de l'Ecole des Hautes-Etudes. L'auteur de cette lettre est, paraît-il, inconnu même du docteur Greffier. Il proteste contre l'attitude du citoyen Degay, et il joint à cette lettre divers documents, des journaux, ajoutant que le jour où le citoyen Degay a été choisi par la section calaisienne comme candidat socialiste, il était choisi par le Parti radical comme candidat radical.

Renaudel, *Président*. — Avant de donner la parole à tout autre orateur, je vous fais connaître le résultat du scrutin sur la proposition de la Commission concernant le cas Rozier :

Pour la proposition de la Commission : 251 voix.
Contre : 61.
Abstentions : 26

La proposition de la Commission est adoptée.

Voici le détail de ce scrutin :

*Pour :*

Aín (2 mandats), Aisne (5), Allier (1), Alpes-Martimes (2), Ardennes (5), Ariège (1), Aude (3), Aveyron (3), Bouches-du-Rhône (6), Calvados et Orne (2), Charente (2), Charente-Inférieure (2), Cher (4), Corrèze (2), Côte-d'Or (2), Côtes-du-Nord (2), Creuse (2), Dordogne (4), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), Eure-et-Loir (2), Finistère (3), Gard (9), Garonne (Haute) (4), Gascogne (2), Gironde (7), Hérault (5), Ille-et-Vilaine (2), Indre (1), Isère (7), Jura (3), Landes (2), Loire (4), Loire-Inférieure (3), Haute-Loire (2), Lot (1), Lot-et-Garon-

ne (2), Lozère (1), Maine-et-Loire (2), Manche (2), Meurthe-et-Moselle (2), Morbihan (2), Nièvre (2), Nord (53), Oise (4), Pas-de-Calais (13), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (4), Haut-Rhin (1), Haute-Saône (2), Sarthe (1), Deux-Savoies (2), Seine (1), Seine-Inférieure et Eure (3), Deux-Sèvres (2), Somme (4), Tarn (6), Vaucluse (3), Vienne (2), Haute-Vienne (6), Vosges (4), Yonne (4).

*Contre :*

Alpes (2 mandats), Corse (1), Indre-et-Loire (3), Loiret (2), Haute-Marne (2), Saône-et-Loire (4), Seine (40), Seine-et-Oise (7).

*Abstentions :*

Algérie (1 mandat), Aube (2), Loir-et-Cher (2), Lozère (1), Nièvre (1), Puy-de-Dôme (1), Rhône (6), Saône-et-Loire (2), Seine (1), Var (5), Vaucluse (1).

*Absentes au moment du vote :*

Marne (3 mandats), Seine-et-Marne (3), Vendée (1).

Rozier. — Je tiens à déclarer devant le Congrès, au nom du Groupe d'études sociales du quartier d'Amérique et en mon nom personnel, qu'après le vote du Congrès de Saint-Etienne nous nous inclinons devant la décision de la Fédération de la Seine et nous lui demandons de nous reprendre comme des soldats disciplinés dans son sein, et elle peut être convaincue qu'elle aura en nous des soldats fidèles. (*Applaudissements.*)

Hervé. — Après cette bonne parole parlementaire, je me permets de rappeler pour la seconde fois à la Commission des résolutions qu'il est cinq heures, qu'à partir de sept heures le Congrès n'existera plus en fait, que le rapport sur la question électorale n'est pas commencé et que demain les mauvais esprits et les mauvais journaux, comme la *Guerre Sociale*, diront que vous avez fait traîner les choses en longueur, que vous n'avez pas voulu discuter la question et que vous l'avez escamotée parlementairement.

Renaudel, *Président.* — Je crois que cela tient un peu à la discussion sur les conflits.

Ducos de la Haille. — On ne peut pas étrangler le cas Hervé, citoyen !

Delory. — Camarades, nous sommes en présence d'un cas tout nouveau et très délicat. En effet, la motion Morizet, adoptée par le Conseil national, l'a été sans étude préalable, donc dans des conditions où il avait été convenu qu'elle ne devrait jamais venir et, d'autre part, elle apportait une modification au règlement. Si cette motion, au Congrès national suivant, avait été ratifiée elle serait valable; mais j'estime qu'elle n'est pas actuellement applicable, n'ayant pas été ratifiée par ce Congrès, parce qu'il n'est pas admissible que le Conseil national, par une simple motion, apporte au règlement des modifications. Voilà le point.

Maintenant, dans le rapport, on nous dit : le Congrès pourrait aujourd'hui même faire sienne la résolution Morizet, à condition qu'elle n'ait pas d'effet rétroactif.

Camarades, cela ne tranchera pas la difficulté; vous ne pourrez pas atteindre Degay pour hier, mais, si vous preniez cette résolution, dès demain la Fédération du Pas-de-Calais serait obligée de rayer de ses contrôles Degay et, étant donné que demain il ne serait plus membre du Parti, il ne pourrait plus être candidat.

On a dit que Degay avait justifié de sa qualité de membre du Parti. Il y a un point qu'on ne nous a pas indiqué, c'est que le règlement veut que pour être candidat l'on soit du Parti depuis au moins trois ans. S'il est dans ces conditions-là, très bien.

Maintenant, il y a des documents, dont personne ne peut se porter garant, mais qui sont des publications de journaux, qui indiquent que Degay aurait été choisi comme candidat du Parti radical la veille du jour où le Parti l'aurait choisi.

Donc, voici ma proposition: Nous considérons que la résolution Morizet n'est pas applicable, quoique je dois vous dire que la Fédération du Nord l'a cependant appliquée chez elle; mais ce n'est pas une raison, et c'est tout simplement parce que la Fédération du Nord est trop scrupuleuse sur les décisions que l'on prend. Mais je considère que cette décision n'ayant pas été ratifiée par le Con-

grès, elle n'est pas valable, et je demande qu'elle soit considérée comme nulle et non avenue. Je demande en outre que le cas Degay soit renvoyé à la Commission pour une enquête rapide pour savoir si Degay est purement et simplement membre du Parti ou s'il est en même temps candidat du Parti radical.

FIANCETTE. — Camarades, je me rallierais à la motion Delory. Cependant, je voudrais apporter quelques renseignements qui figurent à l'Officiel de la section radicale calaisienne. Il n'y a pas là que des publications de journaux; il y a là quelque chose qui prouve bien que quand on est attaché au Gouvernement on n'a pas les mains complètement libres. Vous allez voir cela sur le journal officiel de la section radicale calaisienne. Voici, en effet, ce que dit Degay :

Le sang ouvrier versé récemment ne retombe pas sur le Gouvernement (il parle de Draveil) mais sur ceux qui dirigeaient les ouvriers et qui n'ont pas su faire leur devoir.

Eh bien, un candidat socialiste, quels que soient ses sentiments sur ce sujet, n'a pas le droit de tenir un pareil langage. (*Bruits divers, protestations.*)

D'autre part, en admettant que ce soit le journal de la Fédération radicale, voici ce que dit encore une communication du Comité radical :

Dans son Assemblée générale d'avril 1909, le Comité radical et radical-socialiste, s'inspirant de l'intérêt supérieur du Parti républicain dans la circonscripton, a décidé de ne pas présenter de candidat et de soutenir la candidature du citoyen Degay.

Il y a là une alliance. J'entends bien, citoyen Varenne...

VARENNE. — Vous préférez celle de Toulon !

FIANCETTE. — Nous disons à la Fédération de la Seine d'une façon catégorique que nous ne voulons pas au premier tour mettre notre drapeau dans notre poche. Par conséquent, si un socialiste peut être soutenu au premier tour par les radicaux, c'est à la condition que ce candidat mette son drapeau dans sa poche.

D'autre part, nous disons que le Parti ne peut pas accepter le citoyen Degay comme candidat tant qu'il appartien-

dra au Cabinet de M. Viviani. Nous demandons que le cas soit renvoyé à la Commission administrative; mais ce que nous demandons aussi c'est que la motion Morizet, qui n'a pas été sanctionnée par un Congrès, le soit aujourd'hui définitivement et qu'elle soit applicable; de cette façon le cas sur lequel nous discutons ne se présentera plus.

Ferrand. — Citoyens, le rapporteur de la question a très bien exposé l'état de la question. Il vous a dit que la candidature du citoyen Degay avait été posée par la Section et ratifiée ensuite à l'unanimité par la Fédération du Pas-de-Calais.

Je veux ajouter quelques détails complémentaires. Je dois vous dire que le citoyen Degay a déjà été candidat dans deux élections précédentes; ce n'était pas par conséquent un nouveau venu. Le citoyen Degay a fait une propagande très grande, très intensive dans le Boulonnais et dans le bassin houiller et, par conséquent, lorsque le député de la circonscription est décédé il était tout naturel que la Section de Calais choisit comme son candidat celui qui l'avait été déjà dans deux élections précédentes et qui avait rendu des services considérables au pays, à la ville de Calais et qui n'avait démérité à aucun point de vue. Il était donc absolument impossible à la Section calaisienne et à la Fédération du Pas-de-Calais de désigner un autre candidat. Les électeurs de Calais n'auraient pas compris que la Fédération du Pas-de-Calais ne ratifie pas ce choix, et il aurait été matériellement impossible à la Fédération de présenter un autre candidat. C'était Degay qui était devenu nécessaire, indispensable à Calais et nous ne pouvions pas présenter un autre candidat.

On vous a parlé tout à l'heure, citoyens, de certain journal qui a présenté la chose sous un point de vue particulier; on vous a dit que le citoyen Degay était, non seulement le candidat officiel de la Fédération du Pas-de-Calais, mais en même temps le candidat du Parti radical. Eh bien, citoyens, je dois vous dire que le *Petit Calaisien* n'est pas du tout l'organe de la Fédération socialiste; c'est un organe purement radical, un organe qui soutient le Parti socialiste à Calais mais qui, à certains points de vue particuliers, défend aussi la politique de discipline républicaine.

Par conséquent, vous ne devez tenir aucun compte des appréciations de ce journal. S'il plait a un journal radical de soutenir un candidat socialiste, c'est son affaire, mais nous ne sommes pas du tout responsables des décisions prises par les radicaux de Calais. Il faut vous dire, citoyens, qu'il se fait en ce moment une campagne réactionnaire très grande et très violente à Calais. Les radicaux veulent à tout prix enlever le siège législatif à la réaction qui, jusqu'alors, détenait ce siège. Il est donc tout à fait naturel que, sachant que le citoyen Degay, qui dans une élection précédente avait presque obtenu la majorité, sachant qu'il n'y a qu'un seul homme qui puisse vaincre la réaction, c'est-à-dire Degay, il est tout naturel que les radicaux se soient prononcés en faveur du citoyen Degay. Mais cela ne veut pas dire que le citoyen Degay soit le candidat radical; il est purement et simplement le candidat du Parti socialiste.

Je n'ajoute qu'un mot. Nous avons dit tout à l'heure — et nous sommes, nous autres, passionnément attachés à l'autonomie des Fédérations, nous en avons donné des preuves dans tous les votes que la Fédération du Pas-de-Calais a émis; eh bien, nous vous demandons de ne pas venir jeter le trouble dans notre Fédération, nous vous demandons de ne pas mettre une entrave à une élection qui sera probablement victorieuse, car, citoyens, nous avons l'espoir de vous envoyer prochainement un député socialiste. (*Bruit.*)

*Un Délégué.* — Vous pouvez le garder celui-là !

Ferrand. — Cela, c'est notre affaire. Le citoyen Degay s'est engagé à faire son devoir de député socialiste, et c'est si vrai que le citoyen Degay ne parle pas du tout de son titre de secrétaire de ministre; il ne se présente pas au peuple (*bruit*)... en cette qualité; ce n'est pas Degay, secrétaire du ministre, qui est présenté comme candidat, c'est Degay, membre du Parti socialiste, et, par conséquent, si, comme nous l'espérons, Degay est élu, ce ne sera pas le secrétaire du ministre qui sera élu, ce sera un membre du Parti. Nous vous demandons donc de nous accorder confiance. La Fédération du Pas-de-Calais fera tout le né-

cessaire pour faire respecter les décisions qui ont été prises par le citoyen Degay lui-même et si, par malheur, le citoyen Degay manquait à ses engagements, nous saurions, avec les preuves matérielles et palpables que nous avons entre les mains, le rappeler à l'ordre.

Je termine donc en vous demandant de voter simplement sur cette question l'ordre du jour pur et simple. J'espère, citoyens, que vous nous accorderez cette marque de confiance et de sympathie, et je puis vous assurer que nous vous en serons reconnaissants.

Henri de la Porte. — Ce sont précisément les observations que vient de faire Ferrand auxquelles j'avais à répondre. Je trouve absolument scandaleux que dans un Parti comme le nôtre on vienne, avant même l'élection, nous imposer les élus suspects au point de vue de discipline. Nous avons assez de peine à nous débarrasser de ceux qui ne marchent pas bien. Il me semble donc qu'il serait au moins honnête d'examiner ce qui se passe lorsqu'on voit un chef adjoint du cabinet d'un des ministres de Clemenceau poser sa candidature comme socialiste unifié tout en refusant de donner sa démission de chef adjoint du cabinet, — ce qui serait de la moindre pudeur, avant de se couvrir de notre titre et de notre drapeau ! Je dis qu'il est au moins étrange de voir des camarades venir prétendre que ce spectacle n'est pas fait pour écœurer davantage encore ceux qui ici profitent de certaines défaillances pour nous traiter de Parti à double face, de parti d'alliance en dessous avec le parti radical, et c'est vous-mêmes qui servez ainsi la cause du citoyen Hervé et la cause de son frère siamois, le citoyen Breton ! si vous permettez, lorsque vous aurez à choisir un candidat du Parti socialiste, que ce candidat reste chef adjoint d'un cabinet anti-socialiste, si vous permettez qu'il refuse de démissionner sous prétexte, nous disent nos camarades, que cela ferait mauvais effet, et qu'en même temps, comsi cette mentalité ne suffisait pas pour juger le candidat éventuel, vous tolériez qu'au moment même où il refuse de démissionner, cet homme signe l'engagement, au lendemain de son élection, de voter contre le cabinet qu'il représente ! Car il a signé cet engagement; vous nous

avez, en effet, montré un engagement dans lequel Degay disait que, s'il était élu, il siégerait avec les socialistes unifiés et voterait contre le ministère Clemenceau.

FERRAND. — Non, il a dit qu'il voterait avec le groupe au Parlement.

HENRI DE LA PORTE. — Lorsque le citoyen Ferrand et le citoyen Briquet sont venus devant la Commission des conflits pour nous dire qu'il était nécessaire de ratifier la candidature Degay, ils nous ont dit par là même, que le citoyen Degay s'engageait à voter contre le ministère Clemenceau, une fois qu'il serait arrivé à la Chambre.

FERRAND. — Comme les autres.

HENRI DE LA PORTE. — C'est ce que je dis. Par conséquent, nous avons affaire à ce cas d'un élu ou d'un candidat qui reste chef adjoint d'un cabinet nettement anti-socialiste. C'est tout simplement la combinaison Briand contre la combinaison Clemenceau; au fond, il n'y a rien de secret là-dedans. Et je déclare que le Parti socialiste n'a pas à entrer dans toutes ces malpropretés-là !

Il s'agit d'une question de fait. Le Conseil national du Parti, le 14 juin 1908, a décidé qu'aucun membre attaché à un cabinet ministériel ne pouvait faire partie du Parti. Eh bien, il faut que chacun sache bien si le Parti socialiste, en bataille avec le ministère, peut accepter comme candidat un membre du cabinet Clemenceau et supporter que son drapeau soit porté par ceux qui l'ont traîné derrière M. Viviani et derrière M. Clemenceau. On nous demande de donner sans hésiter notre auréole socialiste et notre appui à un homme qui, par avance, est taré par ses actes mêmes, par son refus de démissionner, prouvant ainsi qu'il veut se garder une porte de sortie.

Eh bien, si vous acceptez, camarades, un homme de ce genre-là pour porter le drapeau du Parti socialiste, alors oui Breton et Hervé auront raison de dire que le Parti socialiste n'est pas un Parti organisé, qu'ils peuvent le désorganiser de toutes les façons, l'un en l'amenant vers les radicaux et l'autre vers l'anarchie ou vers toutes les

manœuvres plus ou moins hybrides qui seraient la fin de notre Parti. (*Applaudissements.*)

(*La clôture demandée est mise aux voix et prononcée.*)

Faure. — Dans la Fédération de la Loire, nous sommes certains que c'est avec la plus grande circonspection que l'on doit intervenir dans les affaires intérieures d'une Fédération. Mais, dans le cas du citoyen Degay, il nous paraît impossible de donner raison à la Fédération du Pas-de-Calais. En effet, citoyens, le porte-drapeau du Parti, dans n'importe quelle élection, doit être véritablement l'homme de confiance de ce Parti. S'il se trouve qu'en même temps qu'il se pose comme homme de confiance, nous nous apercevons qu'il est également l'homme du ministère qui nous opprime, nous ne pouvons pas donner à la Fédération du Pas-de-Calais l'autorisation qu'elle nous demande.

On nous a dit que Degay était depuis vingt ans socialiste et qu'il avait montré beaucoup d'attachement pour le Parti. Ce militant de vingt ans n'en est que plus coupable. Je constate qu'il montre surtout beaucoup d'attachement pour le ministère auquel il est attaché.

Citoyens, la Fédération du Pas-de-Calais, qui naguère encore recevait les ministres dans les conditions que vous connaissez, semble prendre plaisir à contrarier l'action socialiste. Eh bien, de même que dans ce département de la Loire nous continuerons toujours la lutte contre le ministère, nous vous demandons de ne pas permettre que ceux qui prennent les ordres de ce ministère et qui sont chargés de les défendre puissent être candidats du Parti, parce que vous direz avec nous : tel maître, tel valet !

Morizet. — Au nom des délégués de la Seine, dont j'étais le porte-paroles à la Commission, je dépose une proposition qui mettra fin au débat, et pour le dépôt de laquelle je suis d'accord avec Delory.

Delory. — Non ; j'ai dit que pour des raisons particulières le Nord ne pouvait pas prendre l'initiative de cette proposition. Mais tu m'as demandé si je voterais celle que tu présentais. Je t'ai dit : oui.

Morizet. — Très bien, mais tout à l'heure, Delory, tu as déposé toi-même une proposition qui, tout au moins dans le fond, est la même que la nôtre.

Delory. — Voici la proposition que j'ai faite : « Considérant que la motion Morizet n'a pas été ratifiée par le Congrès, elle doit être considérée comme inexistante ». Si tout à l'heure la motion Morizet est reprise et votée par le Congrès, elle existera.

Morizet. — Il n'y a donc qu'une observation de forme relativement à la motion qui a été votée par le Conseil national de l'an dernier ; c'est qu'elle est une motion du Conseil national et qu'une telle motion ne peut pas modifier le règlement du Parti. On dit avec raison qu'il faudrait pour cela une décision du Congrès. Eh bien, nous demandons tout simplement au Congrès de vouloir bien faire sienne la décision du Conseil national de l'an dernier en adoptant l'ardre du jour que voici :

Le Congrès confirme la décision prise par le Conseil national dans sa séance du 14 juin 1908 et ainsi conçue :

Le Conseil national,

Considérant que les fonctions de chef ou d'attaché de Cabinet, de secrétaire particulier et, d'une façon générale, de membre d'un Cabinet ministériel sous quelque titre qu'elle soit exercée, ne sont pas celles d'un travailleur salarié, mais celles d'un domestique attaché à la personne et d'un complice attaché à la fortune d'un adversaire du socialisme ; que la participation au pouvoir est contraire à l'esprit et à la lettre des règlements du Parti et que ce qui est interdit aux élus ne saurait être permis aux autres militants ;

Décide :

Les Fédérations qui, par une regrettable tolérance, conserveraient dans leur sein les membres d'un Cabinet, les mettront immédiatement en demeure de choisir entre leurs fonctions ministérielles et leur qualité d'affiliés au Parti socialiste.

Nous demandons au Congrès de faire sienne cette motion, de renouveler, de confirmer, pour lui donner force de loi la décision du Conseil national. Cette décision devenant ainsi définitive à partir d'aujourd'hui, si le citoyen Degay s'incline, la situation sera définitivement apurée. S'il re-

fuse de s'incliner, on opérera comme Delory l'a indiqué, et la Commission administrative sera chargée de veiller au respect des décisions du Parti.

Briquet. — Citoyens, je m'excuse, à une heure aussi avancée et alors que le Congrès se trouve visiblement fatigué et énervé par quatre jours de longues et bruyantes discussions, de retenir encore votre attention. Toutefois, je vous demande de songer à la gravité de la décision que vous allez prendre, et qui aura une répercussion considérable, non seulement au point de vue de la propagande socialiste dans notre département, mais aussi à un point de vue plus général, au point de vue de l'autonomie des Fédérations, et au point de vue même de la stabilité du règlement du Parti.

Le citoyen Degay a été porté comme candidat par la Section de Calais et sa candidature ratifiée par la Fédération du Pas-de-Calais à l'unanimité. Je vous dirai, en passant, sans vouloir sur ce point ouvrir une controverse avec Morizet, que le citoyen Degay, membre du Parti depuis l'unité, ancien membre de la Fédération autonome du Pas-de-Calais, depuis très longtemps connu comme militant socialiste dans le Pas-de-Calais, est, non pas chef de Cabinet, mais simplement secrétaire du ministre du Travail. Il est possible que, dans ces conditions, il soit appelé à faire quelquefois des actes qui ne soient pas spécifiquement socialistes, comme moi-même, citoyens, qui suis avocat, il peut m'arriver parfois d'être obligé de requérir un jugement contre un pauvre diable d'ouvrier, comme le citoyen Faure, alors qu'il était clerc d'huissier, était parfois obligé de rédiger et de pratiquer des saisies contre de misérables gens. (*Bruit.*)... Il me semble, citoyens, que lorsque la Fédération du Pas-de-Calais se trouve en quelque sorte sur la sellette elle a le droit de se défendre !

Je dis donc que là n'est pas la discussion ; elle est tout entière — permettez-moi une expression du Palais — la discussion est tout entière une *question de droit*, une question d'application du règlement. Je n'ai pas besoin de vous rappeler avec quel soin, au prix de quelles difficultés, après des discussions longues et épineuses, parfois orageuses, fut élaboré le pacte de l'unité ! Je n'ai pas besoin de vous

dire que dans la pensée de tous les socialistes ce pacte de l'unité est, je ne dirai pas une chose intangible, mais du moins quelque chose qui ne doit être modifié que le moins souvent possible, par une procédure lente et avec des garanties particulières !

Or, citoyens, si vous permettez au Conseil national, quelque haute que soit son autorité, si vous lui permettez de modifier les statuts, la charte, le pacte fondamental du Parti par une simple délibération prise, peut-être pas en fin de séance, mais dans la dernière heure d'une séance, alors que les Fédérations intéressées n'ont pas été appelées à la discuter, eh bien, citoyens, que faites-vous donc du pouvoir réglementaire et du pouvoir constituant du Congrès ? Il était inutile de faire un pacte d'unité, il était inutile de dire que le Congrès seul pouvait, dans certaines conditions, modifier le pacte d'unité, s'il suffit d'une simple décision votée par la Fédération de la Seine, ratifiée ensuite par le Conseil national, pour qu'on puisse venir nous imposer des conditions qui ne sont pas dans le pacte du Parti !

Voilà, citoyens, toute la question ; je pourrais m'arrêter ici. Je pourrais vous opposer une fin de non-recevoir et vous dire : vous n'avez pas le droit de nous imposer des conditions qui ne sont pas prévues par les statuts du Parti.

Mais je n'esquive pas la discussion, et après avoir examiné la question de droit, je veux aborder la *question de fait*.

On nous dit : mais depuis plusieurs années le Parti socialiste est en lutte particulièrement vive avec le Parti radical ! Et l'on redoute qu'indirectement Degay soit le candidat favori du ministère, le candidat officiel !

Ah ! citoyens, je fais appel ici à tous ceux qui nous connaissent, à ceux qui personnellement m'ont connu à Paris, à ceux qui connaissent les militants qui m'ont accompagné à ce Congrès, comme Ferrand et Evrard, aux délégués permanents du Conseil national qui sont venus dans nos campagnes et dans nos régions minières faire de la propagande escortés par nous ! Est-ce que vous croyez que nous, militants du Pas-de-Calais, que vous connaissez, nous serions capables de ratifier une candidature qui serait une

candidature du ministère Clemenceau ? Non, citoyens, le citoyen Degay est et n'est que le candidat du Parti socialiste !

On me dit : mais le Parti radical à Calais ne pose pas de candidat. C'est vrai. Mais, citoyens, il y a quelques jours, un orateur a laissé entendre que Compère-Morel pouvait bénéficier des suffrages d'un autre Parti, et alors qu'a dit le Congrès ? Le Congrès, indigné de cette supposition, a dit : mais Compère-Morel ne fait pas appel à des sentiments qui ne sont pas socialistes, et alors pouvez-vous lui reprocher l'appui indirect qui pourrait lui être apporté par des adversaires dont il a combattu les doctrines. Et notre ami Jaurès, examinant la question de la tactique électorale, nous disait que c'est dans le Parti radical, que c'est dans les couches ouvrières, parvenues à la République mais pas encore au socialisme, que le socialisme devient un centre d'attraction républicaine. (*Bruit.*)

Quelle est alors la situation à Calais ? La lutte est entre le Parti ouvrier calaisien qui représente la classe ouvrière, et notamment les Syndicats tullistes, et le grand patronat qui se groupait jadis autour de Dussaussoy, le député décédé. Le Parti radical calaisien n'est qu'un élément insignifiant; ce sont quelques radicaux genre Pelletan. Mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que le programme du Parti soit exposé intégralement, et les délégués que voudra bien nous envoyer le Conseil national achèveront de donner à cette campagne une véritable allure socialiste.

Il n'y a donc aucune raison de modifier arbitrairement le règlement et de prendre une décision que vous regretteriez peut-être bientôt ! Ah ! je ne suis pas de ceux qui viennent vous dire, comme Hervé : « Vous n'oserez pas nous exclure. » Je vous dis : « Vous nous connaissez, et lorsque nous vous présentons la candidature du citoyen Degay, vous pouvez avoir confiance en nous ». (*Bruit. — Assez ! assez !*)

*Une Voix.* — Je me demande ce que le Parti penserait si, ici dans la Loire, nous allions chercher comme candidat le secrétaire particulier de Briand !

Jean Longuet. — Je vous demande en ce moment de

vous placer en face de la situation telle qu'elle est. Il y a une situation de fait : la candidature Degay. C'est évidemment quelque chose qui n'est pas de nature à nous enthousiasmer, bien certainement. Camarades, j'ai été délégué par l'organisation centrale du Parti vers la Fédération du Pas-de-Calais. Je puis donc vous parler en connaissance de cause des conditions dans lesquelles cette question se trouve posée.

En réalité, à l'heure actuelle, vous ne pouvez pas, réglementairement, en justice et en équité, casser la décision de la Fédération du Pas-de-Calais, attendu qu'aucun article du règlement ne vous en donne le droit. Alors que nous venons de voir la Fédération des Bouches-du-Rhône accepter un citoyen qui, quinze jours auparavant, avait été combattu très véhémentement par tous les orateurs du Parti, il serait véritablement étrange qu'en présence d'un candidat placé dans les conditions prévues par le règlement, qui a signé les engagements, qui est membre du Parti depuis de nombreuses années, il serait véritablement étrange, dis-je, que vous refusiez à la Fédération du Pas-de-Calais le blanc-seing auquel elle a droit.

Si demain le citoyen Degay, à un degré quelconque, manque aux statuts du Parti, eh bien, alors il vous sera facile — et la Fédération du Pas-de-Calais n'attendra pas que vous lui en donniez l'ordre — de l'exécuter. Mais, citoyens, vous vous trouvez placés en face d'une question pratique ; il s'agit de savoir si vous voulez prendre la responsabilité de porter la désorganisation dans la troisième Fédération du Parti ; il s'agit de savoir si dans une organisation qui compte plus de 3.500 militants, vous allez, d'un cœur léger, uniquement pour des questions de sentiment, porter la division ?

Vous ne prendrez pas cette responsabilité, parce que vous ne le pouvez pas. La candidature de Degay est aujourd'hui un fait acquis ; il n'y a plus pour ainsi dire qu'à demander aux camarades du Pas-de-Calais un redoublement de vigilance à l'égard de ce citoyen. Il a une fonction qui est peu compatible avec la situation de militant socialiste ; mais cependant vous ne pouvez pas lui reprocher un seul acte politique public contre le Parti.

Dans ces conditions, je vous demande d'accepter la motion qui a été proposée par le citoyen Delory qui est de renvoyer la question à la Commission administrative permanente, car si vous preniez une autre mesure je me demande si véritablement vous auriez conscience des résultats qu'elle produirait dans le Pas-de-Calais.

FAURE. — Je regrette beaucoup que le citoyen Briquet ait comparé ma situation à la sienne d'avocat, et je tient à déclarer, pour qu'on ne puisse pas invoquer contre moi mon ancienne situation de clerc d'huissier, que depuis deux mois j'ai renoncé volontairement à être clerc d'huissier; j'ai pris une nouvelle situation dans laquelle je ne suis pas sûr de gagner aussi bien ma vie qu'auparavant. Eh bien, quand il s'agit d'un monsieur qui est attaché à un ministère et qui peut gagner sa vie autrement, je suppose qu'il peut en faire autant.

RENAUDEL, *Président*. — Je vais mettre aux voix la proposition Morizet.

FERRAND. — Je demande si cette décision aura un effet rétroactif. Je fais remarquer que nous sommes actuellement en pleine bataille, et le vote sur cette question peut avoir une grande répercussion. Ce sera un coup droit porté à la Fédération du Pas-de-Calais.

DALMON. — Nous demandons le vote par mandats.

RENAUDEL, *Président*. — Le citoyen Dalmon demande le vote par mandats; c'est de droit.

MORIZET. — Il est entetndu que cette proposition aura effet à partir du moment où elle sera votée. Si elle amène une désorganisation passagère et locale dans le Pas-de-Calais, nous en serons tous désolés; mais nous ne pouvons pas avant tout laisser passer une candidature gouvernementale et déshonorer ainsi notre Parti. (*Applaudissements. — Aux voix ! aux voix !*)

DE LA PORTE. — Je demande, dans l'intérêt du Parti, que le vote n'ait pas lieu par mandats. Il est impossible qu'on décide que certaines Fédérations auraient l'air de couvrir un chef adjoint d'un Cabinet de Clemenceau, alors qu'en réalité pour certaines d'entre elles le vote n'aura pas

cette signification. Elles peuvent se laisser toucher par l'argument de la désorganisation du Pas-de-Calais. Je demande que le vote ait lieu à mains levées et que vous décidiez que le candidat du Cabinet Clemenceau n'est pas le candidat du Parti.

RENAUDEL, *Président.* — Je fais observer que le vote par mandats est de droit quand il est demandé par le dixième des mandats. La Fédération du Pas-de-Calais et la Fédération de la Seine demandent le vote par mandats. Dans ces conditions, il va être procédé au vote par mandats. (*Bruit, tumultes, mouvements divers.*)

La parole est au rapportetur.

DUCOS DE LA HAILLE. — La proposition Morizet vous demande : 1° de ratifier la décision du Conseil national ; 2° si Degay donne sa démission il peut être candidat, sinon il ne peut pas être candidat. Voilà le sens de la proposition, et c'est tout.

*Une Voix.* — Nous voulons savoir sur quoi nous votons.

RENAUDEL, *Président.* — Voici sur quoi vous allez voter :

Le Conseil national,

Considérant que les fonctions de chef ou d'attaché de Cabinet, de secrétaire particulier et, d'une façon générale, de membre d'un Cabinet ministériel sous quelque titre qu'elles soient exercées, ne sont pas celles d'un travailleur salarié, mais celles d'un domestique attaché à la personne...

VARENNE. — Mais les domestiques sont des citoyens !

RENAUDEL, *Président.* —

...et d'un complice attaché à la fortune d'un adversaire du socialisme ; que la participation au pouvoir est contraire à l'esprit et à la lettre des règlements du Parti et que ce qui est interdit aux élus ne saurait être permis aux autres militants ;

Décide :

Les Fédérations qui, par une regrettable tolérance, conserveraient dans leur sein les membres d'un Cabinet, les mettront immédiatement en demeure de choisir entre leurs fonctions ministérielles et leur qualité d'affilié au Parti socialiste.

Il y a un amendement... (*Bruit.*) Je ne comprends pas cette tactique de bruit, laissez-nous poursuivre le débat jusqu'à la fin. Je dis qu'il y a un amendement parvenu à l'instant au Bureau; c'est d'abord sur cet amendement que vous allez avoir à vous prononcer.

Groussier. — On ne peut pas voter sur un amendement qui n'a pas été discuté.

Renaudel, *Président.* — Le citoyen Corcos demande qu'on remplace dans la résolution le mot domestique par le mot collaborateur.

Avant de mettre l'amendement aux voix, je vous indique que le citoyen Briquet déclare que la Fédération du Pas-de-Calais accepte la résolution. (*Applaudissements.*) En conséquence, je mets aux voix l'amendement, c'est-à-dire le remplacement du mot « domestique » par le mot « collaborateur ».

(*Adopté.*)

Renaudel, *Président.* — Je mets maintenant aux voix la résolution.

*Adopté à l'unanimité, moins la voix de Breton.* — (*Rires et exclamations.*)

Ducos de la Haille. — La Commission des conflits a été saisie de différents litiges concernant les citoyens Breton, Varenne et Brousse et le citoyen Hervé.

Au début, le citoyen de la Porte demanda à la Commission de décider que les cas Breton et Hervé seraient précédés d'une discussion générale. Il faut dire tout de suite qu'un malentendu s'établit dans le sein de la Commission sur la position de la question. Alors que de la Porte estimait que la Commission était saisie en ce qui concernait spécialement Breton et Hervé d'une question de contrôle relative à des agissements généraux, la Commission se considérait saisie en ce qui concernait Breton, Varenne et Brousse, de deux sortes de griefs: d'abord l'affaire du vote des postiers, ensuite celle de l'élection de Doullens; en ce qui concerne Hervé, de trois faits précis: d'abord les faits de polémique, secundo, la création de groupements

secrets dans le Parti (sous-parti, dit insurrectionnel), et troisièmement, la publication de convocations de groupements en opposition avec le Parti.

En ce qui concerne le citoyen Hervé, comme il s'était plaint plusieurs fois d'avoir été jugé sans avoir été entendu, nous n'avons pas voulu, quoique nous ne fussions pas une juridiction, nous prononcer sur son compte sans l'avoir convoqué. Hervé est venu. Il nous a déclaré qu'il avait donné des explications publiques au Congrès et qu'il s'en tenait à ce qu'il avait exposé publiquement, ne voulant pas que son attitude dans une salle à huis-clos, put être interprétée de façon ou d'autre.

De la Porte. — Je fais toutes mes réserves sur ce que dit Ducos; mais, sur ce point indiquant qu'Hervé a été entendu par la Commission...

Ducos de la Haille. — A été convoqué.

De la Porte. — Entendu; mais à un moment où je n'y étais plus, puisque l'incident dont il va parler s'est passé après, considérant que vous n'aviez pu joindre les deux cas Hervé et Breton sur l'organisation générale du Parti; la Commission n'était plus au complet, puisque je n'y étais plus.

Ducos de la Haille. — Quand un membre se retire volontairement, la Commission n'est plus au complet, mais le devoir des autres commissaires est de continuer la discussion. Donc, la Commission convoquait Breton et Varenne et ces deux citoyens se rendirent près d'elle (le citoyen Brousse n'étant pas au Congrès de Saint-Etienne.) Nous avons d'abord enquêté au sujet de la question du vote des postiers. Le citoyen Chastanet a été entendu également et Breton a expliqué l'affaire de la façon suivante. Il y a eu deux ordres du jour, le premier de M. Reinach, sur lequel nos trois élus se sont abstenus, le deuxième de M. Dumont, contre lequel nos trois élus ont voté avec tous leurs collègues socialistes. Breton, auquel on demandait le sens de cette abstention, auquel on demandait surtout si elle constituait un désaveu de la conduite des postiers...

Varenne. — Abstenu sur une partie.

Ducos de la Haille. — C'est un petit détail sans grande importance. La question posée à Breton tendait surtout à lui demander le sens de son vote. Breton répondit que son vote n'avait pas le sens du désaveu de la grève des postiers. Sans lui faire un procès d'opinion, on lui demanda également s'il approuvait la grève des postiers et ce qu'il pensait du droit de grève des fonctionnaires.

Breton répondit comme je vous l'ai indiqué que son vote ne comportait nullement le caractère d'un désaveu. En outre, qu'il était respectueux de l'autonomie réciproque des organisations politiques et syndicales et qu'il se serait gardé d'influencer, dans un sens ou dans l'autre, nos camarades des postes.

Enfin, en ce qui concerne le droit de grève des fonctionnaires, il considère que la question ne se pose pas, parce que le droit de grève est quelque chose qu'on ne décrète pas par voie législative, mais qui se prend par organisation syndicale. Il a ajouté que si on lui demandait son avis sur la grève des postiers, sur les avantages qu'elle pouvait avoir eus, elle présentait à la fois des avantages et des inconvénients. Les avantages, il ne pouvait guère s'en rendre compte d'une façon complète, parce que c'était l'organisation même qui était mieux placée pour les juger; mais il pouvait voir les inconvénients qui en étaient résultés pour les postiers dans le milieu parlementaire où certainement ils n'avaient pas amélioré leurs affaires auprès des élus; Breton parlait, bien entendu, des élus de toutes les fractions de l'opinion politique.

Ensuite, nous abordâmes la question de Doullens.

Rosselin a développé l'accusation, très brièvement, s'étant déjà expliqué à ce sujet à la tribune et, d'autre part, Breton a répondu. Rosselin déclarait à Breton qu'il était inutile de faire, dans un journal bourgeois, une polémique sur la tactique socialiste. Jamais Myrens n'a fait appel aux voix réactionnaires. Les voix de Myrens ne sont pas des voix de droite, ce sont celles du radical Jovelet, évincé par Dusevel, qui sont allées à Myrens; celui-ci du reste n'est pas suspect, ayant fait dans toute la Somme une campagne anti-cléricale nettement caractérisée.

Rozier. — C'est parfaitement exact.

Ducos de la Haille. — Enfin, ajoutait Rosselin, même si nous avons tort, il faut considérer que la décision de Chalon est précise et que, lorsqu'un membre du Parti veut contester ou discuter une décision fédérale, c'est dans son parti qu'il doit la combattre et non pas à côté, et Rosselin disait : « Vous deviez respecter la manière d'agir de la Fédération de la Somme et si nous n'avions pas interprété la décision de Chalon selon l'indication qui est ajoutée à la règle de l'autonomie fédérale, vous aviez le droit de déposer contre nous une demande de contrôle devant le Parti. Voilà l'argumentation de Rosselin.

Breton a répondu par une critique du programme de Myrens, qui au second tour n'était pas socialiste ; Myrens y préconisait la liberté de l'enseignement, celle du père de famille, qui a le droit d'élever son enfant à sa guise, sans souci du droit de l'enfant, toutes idées qui ne sont point conformes avec la pensée socialiste. Il a surtout appelé l'attention de la Commission sur cette partie du programme du citoyen Myrens, où celui-ci réclame la constitution du bien de famille. Le bien de famille, disait Breton, c'est la grande idée de M. Ribot, c'est l'idée de l'abbé Lemire, c'est une pensée anti-socialiste et si nous devons combattre tout ce qui peut consolider l'organisation bourgeoise d'aujourd'hui, il n'y a rien qui soit susceptible de consolider la société actuelle autant que la création du bien de famille, qui empêche les prolétaires d'être des révoltés.

Breton citait également une lettre d'un M. Dessaint, publiée dans le *Cri du Peuple* et qui est tout à fait caractéristique et probante et dans laquelle ce M. Dessaint, personnage notoire de la réaction, faisait un appel non déguisé aux voix cléricales en faveur de Myrens, au nom d'une vague espèce de discipline, dite proportionnaliste, en raison d'une communauté d'idées sur la représentation proportionnelle. Tels sont les arguments exposés de part et d'autre.

Mais, à ce moment, Varenne, qui n'était pas présent, est arrivé, c'est-à-dire à la séance du soir, et il a fait allu-

sion à une motion préjudicielle, si vous voulez à une motion avant faire droit. Il nous a dit: les règles de contrôle à l'égard des élus du Parti sont édictées dans le règlement. L'article 55 indique quelle doit être la procédure à suivre à l'égard des élus; l'article 63 dit celle qui doit être suivie à l'égard des journalistes. Vous n'avez respecté ni l'une ni l'autre de ces règles et en ne portant pas notre cas ni devant nos Fédérations, ni devant le Conseil national, vous nous avez privés de deux degrés de juridiction sur trois.

Varenne. — Je ne faisais que des réserves et j'étais prêt à discuter sur le fond.

Ducos de la Haille. — Oui, mais il a été observé à la Commission que Varenne n'avait pas le droit de renoncer à ce qu'on peut appeler une nullité d'ordre public, que la Commission avait le devoir de la soulever d'office et qu'elle ne pouvait laisser se créer un précédent qui aurait diminué les droits de tous ceux qui pourraient être accusés par la suite. Nous avons considéré, dans la Commission qu'il était inadmissible qu'à la veille du Congrès, une question de contrôle fût portée devant lui et que la loi de Lynch et le principe « Aussitôt pris, aussitôt pendu », n'avait pas d'application dans le monde socialiste.

En fait, du reste, ces litiges n'ont pas été présentés par les Fédérations de la Somme et de la Seine comme des demandes de contrôle. Lorsque la Somme a porté sa plainte au secrétaire du Parti, Dubreuilh a répondu: « Vous avez « le droit de poser une question au Congrès, à la suite « du rapport du groupe parlementaire, mais vous n'avez « pas le droit de déposer une demande de contrôle sans « donner aux accusés les garanties équitables et légales; « vous n'avez pas le droit de faire le Congrès juge d'un « cas de contrôle, sans passer par les juridictions inter- « médiaires. »

Permettez-moi de vous donner lecture de l'article 55 du Règlement du Parti:

Art. 55. — Chacun des élus parlementaires en tant qu'élu, et l'ensemble du Groupe en tant que Groupe relèvent du contrôle du Conseil national.

Après avoir entendu les parties intéressées et s'être adressé à la Fédération dont relèvent les élus, le Conseil national pourra proposer au Congrès du Parti les sanctions prévues à l'article 47.»

Les Fédérations auxquelles appartiennent Varenne, Breton et Brousse n'ont pas été consultées, le Conseil national n'a pas statué. Il nous a paru que le Congrès souverain avait toute souveraineté, sauf celle qui consisterait à violer son propre règlement et à diminuer les garanties des accusés. Nous avons estimé que l'objection qu'on me faisait tout à l'heure dans la salle, à savoir que si le jugement était du ressort du Conseil national, à plus forte raison il l'est du Congrès, est un raisonnement faux, car on n'aurait qu'à commencer tout jugement par la dernière juridiction pour faire perdre aux inculpés le bénéfice du premier ressort. Vous sentez bien qu'il n'est pas possible de juger de la sorte et c'est pourquoi la Commission s'est ralliée à une proposition déposée par Dreyfus et moi, ainsi conçue :

Le Congrès,

Considérant que les règles statutaires des articles 55 et 63 n'ont pas été suivies dans la demande de contrôle contre les citoyens Breton, Varenne et Brousse,

Considérant que les garanties des membres du Parti ne sauraient être diminuées,

Renvoie les Fédérations de la Somme et de la Seine à se pourvoir, conformément aux règles des statuts, devant les Fédérations dont relèvent comme journalistes et députés les citoyens Breton, Varenne et Brousse.

Mais le Congrès croit devoir rappeler aux militants et aux Groupes du Parti que les décisions du Congrès de Chalon actuellement en vigueur ont laissé aux Fédérations le soin de décider de la tactique au second tour de scrutin au mieux des intérêts du prolétariat et de la République sociale !

Cette motion a été votée par 10 voix, 1 contre, 2 abstentions et 3 absents. Vous voyez bien, de la Porte, que vous figurez dans le vote.

De la Porte créa alors un incident. Il dit : mais selon moi, la Commission n'est pas seulement saisie en ce qui concerne Breton, de faits particuliers et sans discuter la

décision que vous avez prise relativement à ces faits précis (vote des postiers, et l'élection de Doullens), j'estime que nous sommes saisis en ce qui concerne Breton et Hervé, d'une demande de contrôle au sujet de leur attitude générale. Voilà quelle fut la prétention de de la Porte.

Nous répondîmes qu'aucun texte ne nous avait saisis, qu'aucune demande de contrôle de ce genre n'avait été formulée. De la Porte présenta alors une motion ainsi conçue, dans laquelle il visait à la fois Hervé et Breton:

Le Congrès,

Considérant que la liberté d'opinion est entière dans le Parti socialiste, mais que les décisions des Congrès, au point de vue de la tactique et de l'organisation sont souveraines,

Considérant que les citoyens Hervé et Breton, en créant avec certains membres du Parti, d'accord soit avec des anarchistes, soit avec des républicains bourgeois des organisations plus ou moins secrètes, se sont mis en lutte ouverte avec l'organisation régulière du Parti socialiste et sa tactique,

Déclare que par leurs agissements les citoyens Hervé et Breton se sont mis hors du Parti dont ils cherchent à diviser les troupes ou à combattre ses résolutions votées par les Congrès nationaux et internationaux.

Il a semblé à la Commission que cette motion devait être écartée par la question préalable, car non seulement nous n'en étions pas saisis par le Congrès, mais encore la question n'avait été posée par aucune Fédération. De la Porte, à lui seul, n'avait pas qualité pour nous en saisir. C'est dans ces conditions que la motion de la Porte a été écartée par 10 voix contre, 2 pour, 4 abstentions.

En ce qui concerne les trois griefs du cas Hervé, nous ne nous sommes pas livrés à une discussion exagérée, car nous étions tous à peu près fixés. Un ordre du jour Caffin fut déposé, dont je n'ai pas à vous donner lecture, puisque Caffin a l'intention de le soutenir à la tribune, mais je dois vous indiquer qu'après des considérants fort élogieux pour Hervé, l'ordre du jour se termine par des félicitations qui lui seraient adressées par le Congrès de St-Etienne. (*Rires.*)

Hervé. — Je vote l'ordre du jour de félicitations qui m'est adressé par Caffin. (*Rires.*)

Ducos de la Haille. — L'ordre du jour a réuni 2 voix pour, 1 abstention et le reste contre.

La Commission a ensuite voté sur l'ordre du jour pur et simple qui était proposé. Cet ordre du jour a été écarté; la motion d'exclusion a été ensuite mise aux voix, elle a été repoussée par 10 voix contre, 5 pour, 1 abstention. Le blâme a été également écarté ou n'a pas été voté. En effet, il y a eu 7 abstentions, 4 pour, quatre contre. Un ordre du jour plus précis de blâme a été présenté. Il n'a également pas réuni la majorité. C'est dans ces conditions que votre Commission vous apporte, comme je vous le disais, des résultats d'enquête et d'instruction, sans s'être mise d'accord sur une motion de résolution, du moins sur le cas Hervé.

En résumé, vous êtes en présence, en ce qui concerne Breton, Varenne et Brousse, d'une ordre du jour Ducos-Dreyfus qui déclare que vous n'êtes pas saisis régulièrement et qui renvoie les Fédérations de la Somme et de la Seine à se pourvoir par les voies statutaires. (*Cris de: Aux voix !*) En ce qui concerne Hervé, il n'y a pas eu d'ordre du jour voté.

Caffin. — La proposition a eu 6 voix.

Ducos de la Haille. — Oui, mais quand une proposition réunit 6 voix sur 16, elle ne réunit pas la majorité. Je vais vous donner lecture de la motion concernant les citoyens Brousse, Breton et Varenne.

(Seconde lecture de la motion Ducos-Dreyfus). (*Cris de: Aux voix.*)

Le Président. — Cela veut dire : aux voix sans discussion.

Caffin. — Au nom de la minorité de la Commission, je demande la parole.

Delory. — N'essayons pas de soulever une discussion sur un point aussi délicat. Pour ma part, je regrette que le règlement soit fait de telle sorte qu'on ne puisse pas se prononcer de suite sur les cas Breton, Varenne et Brousse. La Commission ne pouvait faire autrement. Je demande donc que cette partie soit détachée et renvoyée,

comme il est dit d'après le rapport, mais qu'on reste en face de l'autre proposition concernant Hervé.

Ducos de la Haille. — Il n'y a qu'à voter la motion de la Commission.

Le Président. — Le Congrès est-il d'avis de ne pas passer à la discussion sur la première partie de la résolution ? Nous votons seulement sur la première partie.

(*Il est décidé que la discussion n'a pas lieu.*)

Je mets aux voix la résolution.

(*Adopté.*)

Le Président. — Nous nous trouvons maintenant devant le seul cas Hervé, *Guerre Sociale.*

Delory. — En raison de ce que la Commission n'a pas conclu, à moins qu'il n'y ait des propositions nouvelles, le Congrès se trouve en présence de tous les ordres du jour que la Commission a eus entre les mains. Il faut donc les prendre un à un et les discuter. J'estime que celui qui demande la pénalité la plus forte doit être discuté d'abord, et puis on ira jusqu'à celui qui demande des félicitations pour Hervé. (*Rires.*)

Vaillant. — Je demande l'ordre du jour pur et simple.

Delory. — En maintes circonstances, nous avons prouvé que le rôle de Deibler ne nous convenait guère. Mais il ne nous est cependant pas possible de nous rallier à la proposition Vaillant demandant l'ordre du jour pur et simple.

Tout à l'heure on nous mettait en garde contre la possibilité de désorganisation d'une Fédération. Le cas actuel est bien plus grave, parce que la Fédération du Pas-de-Calais s'était mise purement et simplement en dehors du règlement, tandis qu'ici la Fédération du Nord demande purement et simplement l'application du règlement et, en votant l'ordre du jour Vaillant, vous acceptez la proposition de félicitations à Hervé.

Si vous acceptez l'ordre du jour pur et simple c'est dire demain, à tous ceux qui essaient de désorganiser la grande force socialiste dans le Nord : Vous faites bien de faire le travail que vous faites. C'est le Congrès mettant sa signature au bas de l'action d'Hervé. Je ne crois pas que

Vaillant puisse demander cela. Votre tendance est toujours de passer l'éponge à chaque Congrès. Vous arriverez à tellement passer l'éponge, il y aura tellement d'eau dans les rangs de votre organisation qu'elle arrivera à se dissoudre. Non, camarades, voyez les choses telles qu'elles sont. Tout à l'heure, lorsque nous avons voté sur le cas Rozier, c'est avec intention que j'ai déclaré, au nom de mes camarades du Nord, que nous votions principalement en raison de ce que l'avenir prouverait qu'il était un soldat discipliné. Le cas actuel n'est pas le même. Hervé a déclaré à cette tribune que non seulement il ne regrettait pas ce qu'il avait fait, mais qu'il continuerait dans l'avenir, vous jugerez. Dans tous les cas, puisqu'on arrive à avoir des félicitations lorsqu'on ne respecte pas le règlement, vous donnez l'indication à la Fédération du Nord et, à la fois prochaine, au lieu d'être respectueuse de vos décisions, elle saura les arranger pour elle.

Vaillant. — Je demande, en ce qui concerne Hervé et Breton, l'ordre du jour pur et simple. Cet ordre du jour n'a aucunement le sens que lui attribue Delory. Hervé, a déclaré qu'il était unitaire, qu'il entendait rester dans les rangs de l'unité et faire son devoir unitaire. De même, Breton a fait des déclarations analogues. Et c'est pour cette raison que, sur le cas personnel Hervé et Breton, je demande l'ordre du jour.

Mais Delory a dit : il y a une autre question que la question de personne, c'est la question de discipline et c'est sur elle qu'insiste la Fédération du Nord. Il ne doit pas être admis que des citoyens dans l'unité, par des organisations distinctes, spéciales, puissent miner l'unité et la ruiner. Je suis entièrement de cet avis. Il ne doit être ni permis ni possible que des sous-organisations, suivant l'expression de Jaurès, soit secrètes, soit publiques, soient formées dans l'unité. Et rien n'empêche la Fédération du Nord, qui l'avait proposé, de déposer un ordre du jour de discipline à cet effet. Je le voterai. Il doit être entendu que personne dans l'unité ne peut avoir le droit ni la possibilité de créer des organisations distinctes et spéciales, des sous-organisations du Parti. Et les citoyens qui organiseraient ces intrigues sous quelque forme que ce fût tom-

beraient sous les pénalités que le règlement peut justement édicter contre eux.

Delory. — Respectueux du règlement, nous avons suivi la procédure, nous; nous nous sommes plaints à la Commission permanente qui est venue devant le Conseil national et le Conseil national a accordé une mesure, un blâme à Hervé et la question est venue devant le Congrès. Hervé n'accepte pas votre blâme, mais il déclare encore que demain il continuera à faire ce qu'il a fait hier et, en votant l'ordre du jour, vous faites voter contre le rapport du Conseil national. Il ne faut pas l'oublier.

Vaillant. — J'ai entendu la déclaration d'Hervé, hier. Je ne sais pas s'il en a fait de nouvelles depuis, mais hier je l'ai entendu parfaitement déclarer qu'il voulait se conformer aux Statuts du Parti, qu'il était unitaire et qu'il n'avait aucune intention de manquer à ces statuts. Dans ces conditions, j'ai proposé l'ordre du jour et je dis que, dans tous les cas, il me semble, et je dois le dire, vous me le permettrez, si nous commençons cette série d'exécutions — car évidemment cela ne s'arrêtera pas là — pour des raisons quelconques si valables que vous puissiez les juger, je considère que ce serait un attentat bien plus grave à l'unité que tous ceux commis contre elle. Quant à moi, je m'y refuserai absolument. (*Applaudissements.*) Et je déclare qu'il y a quelque chose au-dessus même des textes, c'est l'esprit de l'unité et c'est à cet esprit que je demande au Congrès de rester fidèle et, pour y rester fidèle, je demande qu'on passe à l'ordre du jour, quitte au Congrès à prendre, pour établir la discipline et empêcher que de n'importe quel côté on fasse des transgressions de l'unité, des décisions.

Pour le moment, après les déclarations que nous ont faites Hervé et Breton, je demande que nous ne commencions point une série d'exécutions infiniment plus graves pour l'unité que tous les manquements qui ont pu précéder et sur lesquels je demande au Congrès de passer l'éponge.

Delory. — Pour vous faire voir que nous ne sommes pas, comme je le disais, des émules de Castillard, voici la proposition que nous faisons : « Le Congrès de Saint-

Etienne rappelle au règlement et aux Statuts du Parti ceux de ses membres qui ont invité aux actes d'indiscipline et de désorganisation du Parti, en opposition flagrante avec les décisions des Congrès nationaux et internationaux en vigueur. Il déclare qu'en renouvelant ou en donnant suite à ces tentatives de division, ils se mettront par cela même en dehors du Parti et charge sa Commission permanente de veiller à la stricte application de cette résolution. »

Nous ne demandons rien pour le passé, nous demandons qu'à l'avenir on ne s'amuse pas à piétiner sur le règlement.

Hervé. — A qui est-ce appliqué cela ?

Delory. — A tout le monde, nous ne faisons pas des questions personnelles, nous demandons que tous les membres du Parti respectent les décisions que nous avons prises.

Hervé. — Je rappelle l'article de la charte d'unité qui parle de la liberté de la presse, de la liberté de discussion et de la liberté de doctrine dans le Parti. (*Protestations.*)

Caffin. — Je n'ai pas à défendre Hervé, il s'est trop bien défendu lui-même. Seulement, ce que je tiens à vous dire c'est que, de même que nous répudions toute compromission électorale, nous nous refusons à toute cuisine des Congrès. Les uns sont venus nous dire : Si vous votez l'expulsion de Breton, nous allons vous maintenir Hervé ou le contraire. Nous ne voulons pas de cuisine. Nous voulons être la tendance insurrectionnelle, être réellement nous, et c'est pourquoi je dépose la proposition suivante, que j'ai déjà lue à la Commission des conflits.

C'est une honte pour la Fédération qui a proposé l'exclusion d'Hervé et la honte est plus grande qu'on ait toléré qu'elle soit soumise au Congrès. (*Applaudissements et protestations.*)

De la Porte. — C'est un éloge funèbre ! !

Lafont. — J'ai tout à l'heure, comme Renaudel, admiré l'esprit de sagesse juridique et d'impartialité qui préside à nos discussions. Alors qu'il s'agissait de trois élus du Parti, le Congrès a voulu, malgré le désir impatient de

critique de certaines Fédérations, le Congrès a voulu avant tout se conformer au règlement, qui est ici la sauvegarde de tous, aujourd'hui l'un demain l'autre, même de ceux qui temporairement peuvent être, dans un parti en mouvement, un jour la majorité. Delory nous a montré ce vieil esprit de respect du règlement que nous retrouvons dans les Congrès et même à chaque réunion du C. N.; sur le terrain du respect du règlement, on s'entend toujours avec Delory. Je veux demander simplement au Congrès, s'agissant du cas Hervé, de respecter le règlement du Parti, qui reste le même pour les simples militants que pour les élus. Les articles différents peuvent aux uns et aux autres s'appliquer, mais on doit appliquer ces articles aux uns comme aux autres.

Il y a, pour les simples militants, deux façons ou deux manières de tomber sous le contrôle du Parti. Si un journal, dirigé par un membre du Parti, transgresse en quelque façon ou les principes ou le règlement ou les prescriptions de nos Congrès et de nos Conseils nationaux, l'article 62, qui est le dernier de notre règlement, s'applique. Je me permets de le relire au Congrès, car il est toujours bon de ne pas oublier le règlement qu'on a fait soi-même.

Les codes pénaux du Parti socialiste sont encore interprétés comme le Code pénal de la bourgeoisie et seules peuvent être appliquées, pour les cas déterminés et prévus, les peines qui également ont été prévues dans les codes. Y a-t-il à l'heure actuelle, contre le journal *La Guerre Sociale*, et non pas contre l'individu, une peine à prononcer ? Ce ne peut se faire que sous les espèces de l'article 62 du règlement. Un avertissement à ce journal ou, si la peine ultime doit ou peut être prononcée, la peine la plus grave c'est la rupture de relations entre le journal et le Parti. (*Protestations.*)

Ducos de la Haille. — Et l'article 63.

Lafont. — Quand tu plaides, comme quand je plaide, nous commençons par les premiers articles, avant de lire les suivants. L'article 62 vise donc le cas qu'on pourrait avoir à l'heure actuelle. Des camarades auraient apporté, devant le C. N. et ensuite devant le Congrès du Parti, des

griefs contre un journal en tant que journal. On pourrait l'avertir, on pourrait exiger contre lui une motion.

Dréan-Chapel. — On l'a déjà fait.

Lafont. — Même quand on a fait quelque chose, ce n'est pas une raison et un argument valables pour violer un règlement. J'espère que dans la Gironde cela se fait comme cela. En tout cas, dans l'ensemble du Parti, cela est ainsi.

Au Conseil national on avait rédigé une longue motion distribuant de droite et de gauche quelques rappels à l'ordre et à la sagesse quelques journaux. On peut, pour aller plus loin, proposer de rompre les relations.

Hervé. — Elles sont rompues.

Lafont. — C'est la première peine sous laquelle peuvent tomber les actes. Ensuite vient l'article 63, pour faire plaisir à Ducos, et l'article 49 qui vont ensemble, qui s'interprètent l'un et l'autre et s'éclairent. Il s'agit du militant pris individuellement pour des actes individuels. Le Congrès en aura peut-être regret, mais ici il faut que nous appliquions les articles du règlement.

L'article 65, qui vise les élus, nous dit que pour eux il y a une procédure nécessaire, et comme l'indiquait Delory lui-même, le règlement peut être gênant, il peut être ennuyeux, toutes les lois le sont quand elles nous gênent; on peut trouver que cela ne va pas assez vite. Mais le règlement est toujours le règlement tant qu'il n'a pas été changé. Pour les élus, il faut renvoyer d'abord à leur propre Fédération. Ensuite, comme le pensait votre rapporteur, qui était sur ce point l'interprète parfait de la loi, ensuite au Conseil national. De même pour des militants, article 49 comme article 63, il faut d'abord le renvoi à leur Fédération. Voici l'article 31, il vient à l'appui des articles spéciaux; il en est ainsi dans toutes les lois bourgeoises ou socialistes : un article qui énonce une proposition se réfère toujours aux articles qui réglementent l'application de cette proposition.

Le Conseil national, même en vertu de l'article 31, ne peut contrôler les militants que dans les limites et sous la forme où ce contrôle est organisé...

Or, tout militant, pour des actes individuels, et avec la procédure qui peut permettre le blâme, secret ou public, et en dernier compte l'exclusion, tout militant journaliste ou non, article 63 comme 49, dépend de sa Fédération. Pour Breton, Brousse, Varenne, le Congrès a pensé et a justement pensé qu'il fallait que les Fédérations de la Seine, du Puy-de-Dôme et du Cher, viennent d'abord statutairement se prononcer. Pour Hervé, on nous a dit : Le Conseil national a déjà voté quelque chose dans un certain sens...

Delory. — Tout le monde vous reconnaît une très grande habileté comme avocat... (*Rires et interruptions.*)

Lafont. — C'est le règlement qui plaide, ce n'est pas moi.

Delory. — Une Fédération qui a à se plaindre, à qui doit-elle s'adresser ?

Lafont. — Au Parti.

Delory. — C'est ce que nous avons fait.

Lafont. — Je n'accuse pas la Fédération du Nord et je connais trop l'esprit réglementaire de Delory pour ne pas penser que si c'eût été lui qui eût été à notre place, à la Commission permanente, pour ne pas être sûr que Delory à ce moment aurait remarqué que le règlement exigeait qu'on renvoyât d'abord à la Fédération et que le C. N. d'abord, comme le Congrès ensuite, n'avait pas le droit de transgresser une prescription formelle du règlement. Articles 63-49, la Fédération d'abord, ensuite les organes supérieurs du Parti jugeront. Mais s'il y a une faute du C. N., elle l'est du C. N., mais pas d'Hervé. Si la C. A. P., j'en prends mon 1/22, si la Commission, entraînée par un moment d'inattention ou parce qu'elle n'a pas étudié suffisamment notre règlement complexe et difficile, mais qu'il faut appliquer parce que cela est la sauvegarde de tout le monde, si la C. A. P. n'a pas appliqué jusqu'ici ce règlement, ce n'est pas une raison pour que solennellement on puisse le violer. Ce serait une modification aux Statuts. Et s'il y a un terrain pour lequel les modifications de Statuts doivent être précédées d'étude sérieuse et ne pas venir d'une manière incidente presque dans une discussion, c'est lorsqu'il s'agit de ces règles tutélaires pour la liberté de

tout le monde. Il ne sera pas dit pour le Congrès que le militant ou le journaliste Hervé aurait été traité différemment des élus et que le règlement aura été suffisamment flexible vis-à-vis d'Hervé pour qu'on puisse dès maintenant le frapper, alors que nous, nous avons vu tout à l'heure rejeter par des votes toute mesure contre Brousse, Varenne, Breton. Il y a eu pour eux application du règlement, articles 55-63. Je demande la même application pour Hervé. Vous n'avez pas le droit contre Hervé de violer certains articles, alors surtout que pour d'autres vous respectez d'autres articles. (*Applaudissements et interruptions.*)

Roland. — Je n'ai de haine contre personne, mais il me sera bien permis de dire que les juristes du Parti nous font marcher. On nous laisse engager des discussions qui nous font perdre des journées entières; nous sommes bafoués par des camarades qui viennent proclamer leur droit de faire, contre le Parti, une organisation spéciale qu'ils intitulent insurrectionnelle, qui viennent dire des stupidités contre le Parti... (*Interruptions.*)

Le Président. — Je prie Roland de ne pas employer des mots qui ne peuvent que susciter l'humeur du Congrès.

Roland. — Je crois que le Parti n'a rien à gagner à ces discussions. Je me permets de rappeler que nous avons perdu une journée à discuter sur des personnalités qui ont porté préjudice au Parti, et maintenant on nous sort une interprétation de textes pour nous empêcher de conclure. Je dis qu'on aurait dû interpréter avant la discussion ainsi qu'il vient d'être interprété l'article du règlement relatif aux questions de contrôle, au lieu de nous faire marcher. Notre temps aurait été mieux employé à discuter les modifications aux Statuts pour lesquelles des camarades se sont réunis de nombreuses soirées à Paris. Ce travail va être inutilisé, car le temps nous manque. Si c'est ainsi qu'on discute dans nos Congrès; s'ils ne sont plus que prétexte à discours pour certains camarades, auxquels la presse bourgeoise fait de la réclame, il faudra changer notre méthode de discussion, car les camarades sont écœurés de constater tant de pertes de temps.

Si les efforts d'une foule de militants obscurs ne servent qu'à être un prétexte à moqueries pour des camarades qui prennent l'habitude de venir ici nous bafouer et qui prétendent continuer à combattre le Parti; s'il est vrai aussi que les exagérations de gauche sont le résultat des exagérations de droite, il faudra en finir, car nous ne pouvons croire qu'il faudra, chaque année, recommencer ces discussions. S'il y a des récidivistes de l'indiscipline, il faudra faire un exemple; autrement, ce serait un écœurement pour tous les militants du Parti. (*Applaudissements.*)

*Le citoyen Lauche renonce à la parole. Poncet et Laudier font de même.*

Jaurès. — Je demande le renvoi.

Vaillant. — L'ordre du jour pur et simple.

*Plusieurs voix.* — La clôture !

Le Président. — On a demandé la clôture.

Lafont. — Nous discutons à l'heure actuelle sur une motion d'ordre. Elle est retirée par Delory : il est naturel qu'on entende celui-ci, puisqu'il a à dire quelque chose sur sa propre proposition.

Le Président. — Je ne peux le faire qu'à la condition que les orateurs y consentent. Roland n'a pas voulu. Delory a la parole.

Delory. — C'était pour vous dire que si nous voulions, nous pourrions continuer la discussion sur la motion que nous avons déposée, puisqu'elle est impersonnelle. Mais nous ne voulons pas user de ces petits moyens; nous allons franchement à la bataille et nous vous disons que nous retirons notre proposition et nous reprendrons toute la procédure en veillant à la Commission administrative pour qu'on ne fasse pas cette fois-ci ce qu'on a fait la fois précédente.

Dubreuilh. — Que voulez-vous dire par ces mots : Qu'on ne fasse pas ce qu'on a fait la fois précédente ?

Delory. — La Commission administrative aurait dû regarder le règlement et renvoyer le cas à la Fédération de l'Yonne : que les membres de la Commission administra-

tive qui sont avocats se souviennent de leur titre et de leur profession dans les séances de la Commission, au lieu de s'en souvenir dans les Congrès. (*Rires.*)

Le Président. — Il n'y a plus aucune résolution en présence. La discussion est close et la question aussi. Nous passons à autre chose : le rapport de la Commission agraire. (*Interruptions diverses.*)

Il y en a qui demandent une séance de nuit, et d'autres, qu'on continue la discussion et l'épuisement immédiat de l'ordre du jour.

Jaurès. — Ce n'est pas possible...

Le Président. — Le Congrès va se prononcer. Je mets aux voix la continuation de la séance.

(*Adopté.*)

## La Question agraire

La parole est à Tarbouriech, rapporteur de la Commission agraire.

Tarbouriech donne lecture du rapport suivant :

Camarades,

Votre Commission a tenu deux séances. Il y a été donné lecture des diverses motions déposées sur la question et une discussion générale s'est engagée.

Les membres de la Commission se sont félicités de l'ampleur que la discussion avait prise devant le Congrès. Ils ont été non moins heureux de constater que les motions venues de toutes les parties de la France, de quelque tendance qu'elles émanent, contiennent, avec des différences, beaucoup d'éléments communs sur lesquels aucune divergence n'a surgi, ni en séance générale, ni dans la Commission.

Cela leur a donné le ferme espoir que le Parti se mettra facilement d'accord sur une motion qui permettra une propagande efficace auprès des travailleurs de la terre, sans dissimuler nos principes et notre but, ni compromettre l'action générale du prolétariat organisé.

Mais, d'autre part, la Commission a dû reconnaître qu'il

ne lui était pas possible d'établir elle-même cette motion pour la soumettre à votre vote, et cela pour deux raisons.

La première résulte de ce fait, sur lequel le citoyen Compère-Morel a insisté à plusieurs reprises : les réponses des Fédérations au questionnaire qui leur avait été adressé ont été trop peu nombreuses et nous devons faire un nouvel et pressant appel à nos camarades terriens pour qu'ils recueillent et transmettent de plus complets éléments d'information et de discussion.

En second lieu, au cours de la discussion, certaines questions d'importance considérable et sur lesquelles il est impossible que le Parti ne prenne pas nettement position, soit devant les intéressés, soit, le cas échéant, par ses mandataires au Parlement, ont été posées au Congrès, mais n'ont pas été discutées et doivent être étudiées avec un grand soin.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu'il lui était impossible de se présenter devant le Congrès avec un texte pouvant lui donner satisfaction, et qu'il était nécessaire de procéder avant tout vote de motion à une nouvelle discussion, dans le plus prochain Congrès.

Elle a donc repris et adopté la proposition du citoyen Compère-Morel, tendant à la nomination d'une Commission de sept membres chargée de dresser un cahier de revendications paysannes immédiates, mais elle a élargi cette proposition à un double point de vue, et quant à la composition de cette Commission et quant à l'étendue de son mandat.

D'une part, la Commission que nous vous demandons de constituer ne se bornera pas à dresser le cahier des revendications immédiates, mais elle devra, au préalable, rédiger une déclaration générale qu'il serait, à notre avis, prématuré de voter dans le présent Congrès.

D'autre part, on a jugé nécessaire de composer cette Commission de la façon suivante :

Elle comprendrait, si le Congrès en décide ainsi, trois éléments : 1° la Commission administrative permanente que vous allez élire et qui, on le sait, doit comprendre les diverses tendances représentées dans ce Congrès ; 2° une délégation du Groupe socialiste parlementaire ; 3° des membres désignés par le présent Congrès pour représenter les Fédérations terriennes.

En conséquence, votre Commission vous propose la décision suivante :

I. — Le Congrès décide de ne pas clore la discussion sur la propagande agraire, de la continuer au prochain Congrès ; renvoie toutes les motions déposées sur la propagande agraire

à une Commission spéciale qui sera chargée de préparer une déclaration générale à soumettre au prochain Congrès national du Parti, et devant déterminer les idées directrices de notre propagande agraire, et à dresser, en conformité avec ces idées directrices, le cahier de revendications immédiates à soutenir dans l'intérêt des travailleurs de la terre;

II. — Si ladite Commission ne peut arriver à une entente relativement à cette déclaration, il sera établi un rapport et un texte distincts pour la majorité et la ou les minorités;

III. — La Commission spéciale sera composée : 1° de la Commission administrative permanente; 2° d'une délégation du Groupe socialiste parlementaire, nommée par ce Groupe; 3° de citoyens nommés par le Congrès;

IV. — Les frais de voyage et de séjour de ceux de ces délégués qui habitent la province seront à la charge du Parti.

Avec cette décision, je dois vous proposer un choix de camarades. Voici ce qu'on a voulu: d'abord, point de camarades qui soient de la Commission administrative; en second lieu, pas d'élus, parce qu'ils peuvent être délégués par le Groupe socialiste parlementaire. En troisième lieu, on a voulu nommer des représentants de Fédérations terriennes comme on a pu, le plus nettement désignés pour représenter les ruraux. C'est ainsi que nous mettons en tête Compère-Morel, avec l'espoir qu'il passera dans une autre catégorie, qu'il y est dès maintenant.

La Commission propose à votre choix les noms des camarades suivants:

Compère-Morel (Oise), Cabannes (Lot-et-Garonne), Clémendot (Yonne), Dalmon (Loir-et-Cher), De la Porte (Deux-Sèvres), Paul Faure (Dordogne), Ferroul (Aude), Héliès (Ain), Mauger (Cher), Raquillet (Saône-et-Loire), Maxence Roldes (Corrèze), Tarbouriech (Jura), Brunellière (Loire-Inférieure), et Gibaud (Gironde), pour remplacer Compère-Morel.

Le Président. — Je vais mettre aux voix le rapport de la Commission agraire.

(*Adopté à l'unanimité.*)

## A propos de la Confédération des Vignerons

Ferroul.— En mon absence, il a été déposé sur le bureau du Congrès une motion par laquelle on demandait que le Congrès décidât que les travailleurs socialistes cessassent d'adhérer à la Confédération générale des vignerons, dont j'ai l'honneur d'être un des fondateurs.

Le citoyen Jaurès a bien voulu indiquer que j'allais arriver et que je donnerais les explications nécessaires. Dès que je fus arrivé, pensant que l'intervention du citoyen Jaurès aurait créé un droit à une inscription sur la liste des orateurs, j'ai demandé à être porté sur cette liste. On m'a fait observer que la clôture avait été prononcée. Je n'ai pas insisté. Je tiens à dire cependant que si j'avais été là, j'aurais justifié la Confédération générale des vignerons des attaques portées contre elle, j'aurais démontré qu'elle travaille pour relever un pays qui est plongé dans la misère la plus affreuse, qu'elle se garde de toute incursion dans la politique, qu'elle met en présence des travailleurs et des capitalistes et que notre rôle là-dedans n'a pour but que de porter secours aux travailleurs que la misère des trois départements du midi atteint.

Je ne dirai pas un mot de plus, si ce n'est pour remercier la Commission d'avoir bien voulu me porter parmi les noms de ceux qui vont établir la formule définitive qui donnera au prolétariat agricole ses véritables cahiers. (*Applaudissements.*)

Le Président. — Je pense que puisqu'il n'y a aucune résolution déposée...

*Une voix.* — Si !

Le Président. — Elle est renvoyée avec le reste à la Commission agraire. Il n'y a pas lieu à discussion.

*Une voix.* — Je demande qu'à la Commission agraire il y ait deux délégués de la Fédération des vignerons.

*Une autre.* — Je demande qu'on adjoigne Lepez.

Le Président. — C'est entendu, s'il n'y a pas d'opposition. Nous passons maintenant à la Commission électorale.

## Campagne électorale de 1910

Goude, *rapporteur*. — Le Congrès a été saisi de diverses propositions touchant l'attitude électorale du Parti. Après discussion au sein de la Commission, toutes les propositions, à l'exception d'une cependant, ont été momentanément retirées, les Fédérations se réservant le droit, la faculté, au moment voulu, de les soumettre à un nouvel examen du Parti. La motion maintenue est la motion de la majorité de la Seine. Votre Commission l'a repoussée par 29 voix contre 4.

Malgré cette décision, la majorité de la Seine a déclaré qu'elle demanderait au Congrès de passer au vote sur sa proposition. Je vais donc déposer sur le bureau la proposition en question en vous demandant, au nom de la Commission de la repousser, et ainsi, la motion acceptée à Chalon restera l'unique loi de la tactique électorale du Parti socialiste.

Et maintenant, en mon nom personnel de délégué du Finistère, je rappelle à nos camarades que nous pensons que dans l'intérêt même de la République, il est nécessaire d'arriver le plus tôt possible à la représentation proportionnelle et je pense que l'on tiendra compte de la discussion qui a eu lieu au Congrès sur ce sujet.

Vaillant. — Je vous lis une brève déclaration qui nous épargnera un vote.

Nous avions, mes amis et moi, mandat de proposer au Congrès, au nom de la minorité de la Seine, de donner à la résolution de Chalon une précision nécessaire et une valeur nouvelle par l'établissement d'une tactique électorale uniforme.

Voici cette motion :

La tactique du Parti sera *une* tant au premier qu'au second tour de scrutin.

Au premier tour, les Fédérations présenteront des candidatures dans toutes les circonscriptions de leur ressort, partout où il n'y aura pas impossibilité évidente et constatée.

Au deuxième tour, les candidats seront retirés purement et

simplement, sauf ceux qui seront arrivés en tête et ceux pour lesquels un accroissement notable de voix pourra être espéré sans contrat avec les autres Partis, sans atténuation de programme et sans le concours des voix réactionnaires obtenu sous quelque forme et quelque prétexte que ce soit.

Un certain nombre d'exceptions seront apportées à cette règle. Le Conseil national désignera les circonscriptions où, dans l'intérêt de la moralité politique, les Fédérations auront à maintenir leur candidat pour faire échouer le candidat réactionnaire d'opposition ou de gouvernement.

Nous n'avons pas voulu demander au Congrès un vote à un moment où nous n'aurions pas pu suffisamment en exposer les raisons.

Nous préférons présenter au prochain Congrès la proposition qui nous paraîtra le mieux assurer son objet principal, la tactique électorale uniforme du Parti socialiste.

Lorris. — Pour éviter toute difficulté, nous avons retiré la proposition que nous avions faite. Nous obtenons, en effet, satisfaction sur les deux points que nous avions posés. Nous avions demandé que la motion de Chalon fut complétée par la motion Cambier interdisant le désistement en faveur des socialistes indépendants, et, en second lieu, qu'il ne puisse y avoir de désistement en faveur de candidats hostiles à la représentation proportionnelle.

Sur le premier point, il a été convenu à la Commission que la motion de Chalon n'était complète que si on y adjoignait la motion Cambier, et sur le second point nous espérons que le Congrès de l'an prochain admettra la tactique que nous avons défendue. La représentation proportionnelle est la seule solution logique, afin que les socialistes ne se trouvent plus en présence du second tour embarrassés — pour employer l'expression de Hervé — comme des poux dans un baril de goudron. (*Rires.*)

Varenne. — Je serai très bref. La Fédération du Puy-de-Dôme qui avait voté dans son Congrès fédéral une motion tendant à la discipline républicaine sous conditions, n'insiste pas pour que le Congrès se prononce sur sa motion. Il est beaucoup trop tard et si l'on vote, il faudra discuter. Elle se réserve, elle aussi, pour le prochain Congrès du Parti, surtout si d'ici là le Parti radical a fini par se

reconnaître dans le désordre au milieu duquel il se débat aujourd'hui, de revenir devant le Congrès avec une motion qui organiserait pour l'avenir sur des bases nouvelles, je le veux bien, une discipline républicaine électorale avec les partis de démocratie et de progrès.

Pour le moment, la motion de Chalon nous suffit parce que nous l'appliquerons, nous, dans le département du Puy-de-Dôme, si les radicaux le méritent, dans le sens de la discipline républicaine.

Jaurès. — Je veux seulement en deux mots renouveler devant le Congrès la déclaration que j'ai faite tout à l'heure à la Commission.

Certainement la motion de la majorité de la Fédération de la Seine va être écartée par le Congrès comme elle l'a été par la Commission.... Je n'offense pas nos camarades par ce pronostic. C'est donc la motion de Chalon qui subsistera comme règle du Parti. Et pour ma part, je ne dirai rien qui puisse en affaiblir l'autorité, mais je dis simplement, à titre personnel, que s'il nous apparait au prochain Congrès, par suite de circonstances extérieures ou intérieures à la vie du Parti, qu'il est possible dans les limites même de la motion de Chalon de donner à l'ensemble du Parti des indications pouvant aboutir à la plus grande netteté possible d'action et de tactique, nous nous efforcerons dans ce sens. (*Approbation.*)

Le Président. — Personne ne demande plus la parole ? Je vais mettre aux voix le rapport de la Commission.

*Une voix.* — Y compris la motion Cambier.

(*Adopté.*)

*Une voix.* — Le rapport déclare que la motion de la majorité de la Seine sera mis aux voix.

Le Président. — J'étais étonné que vous ne demandiez pas la parole....

Il a été déclaré à la Commission par nos camarades qu'ils demanderaient un vote au Congrès et le rapporteur de la Commission a déclaré que ce vote aurait lieu. Nous allons par conséquent nous prononcer sur la motion dite insurrectionnelle ; c'est le maintien de toutes les candidatures

au deuxième tour de scrutin. Demandez-vous le vote par mandats ?

*Plusieurs voix.* — Oui !

(Il est procédé au vote.)

Delory. — Je voulais demander quelle était la réponse que le Congrès allait faire à la lettre du Parti radical ?

Le Président. — C'est le vote du Congrès qui constituera la réponse. Le secrétaire du Parti n'a qu'à transmettre le vote du Congrès.

Vaillant. — Il doit transmettre l'ordre du jour pur et simple.

Le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple.

(*Adopté à l'unanimité moins une voix.*)

## Modifications aux Statuts

Delory. — Il nous restait une grosse question à l'ordre du jour. Je vous demande si vous ne croyez pas, étant donné qu'il sera peut-être difficile au Parti de vivre sur le règlement actuel, étant données les modifications assez profondes que la Commission de revision propose, si on ne ferait pas bien en ce qui concerne cette question de la renvoyer au Conseil national, avec pleins pouvoirs du Congrès. D'autre part, si cela devait être un vote définitif, il serait bien entendu qu'on voterait sur la base des mandats du Congrès.

Varenne. — Je demande le renvoi au prochain Congrès.

Delory. — Je tiens à faire observer que les modifications...

Varenne. — Il n'y a que le Congrès qui puisse modifier les statuts.

Delory. — Je n'insiste pas beaucoup, mais je tiens à faire observer combien notre méthode de travail est défectueuse et je demande que mon vœu soit renvoyé à la

Commission administrative permanente, afin que l'on étudie pour le prochain Congrès la division du temps, pour que les Fédérations soient sûres que les questions portées à l'ordre du jour soient au moins un peu discutées.

Je fais remarquer, en outre, que la mansuétude de la Fédération du Nord est bien peu récompensée, puisque la *Guerre sociale* qui vient de paraître contient encore un appel à la désorganisation. Je ne le lis pas, parce que je n'ai pas pris l'habitude de lire la *Guerre sociale* et je ne veux pas commencer en la lisant en public. (*Mouvements et rires.*)

Le Président. — En ce qui concerne la proposition qui vient d'être faite à propos des modifications aux statuts, tout le monde est d'accord, n'est-ce pas, pour le renvoi et pour prier la C. A. P. d'examiner l'ordre du jour du prochain Congrès au point de vue du temps.

## Vote sur la Question électorale

Le Président donne connaissance du résultat du vote sur la proposition de la majorité de la Fédération de la Seine :

Pour le maintien des candidatures : 51.
Contre : 264.
Absents : 30.

Voici le détail de ce vote :

*Pour :*

Algérie (1 mandat), Alpes (2), Alpes-Maritimes (2), Aveyron (1), Bouches-du-Rhône (4), Corse (1), Gard (3), Gironde (1), Hérault (4), Haute-Loire (1), Maine-et-Loire (2), Meurthe-et-Moselle (2), Seine (21), Seine-et-Oise (2), Yonne (4).

*Contre :*

Ain (2 mandats), Aisne (5), Allier (4), Ardennes (5), Ariège (1), Aube (5), Aude (3), Aveyron (2), Bouches-du-Rhône (2), Calvados et Orne (2), Cher (4), Corrèze (2), Côte-d'Or (2),

Côtes-du-Nord (2), Creuse (2), Dordogne (4), Doubs (2), Drôme et Ardèche (4), Finistère (3), Gard (6), Haute-Garonne (4), Gironde (6), Hérault (1), Indre (1), Isere (7), Jura (3), Landes (2), Loir-et-Cher (2), Loire (4), Haute-Loire (1), Lot (1), Lot-et-Garonne (2), Lozère (2), Manche (5), Haute-Marne (2), Morbihan (2), Nièvre (3), Nord (53), Oise (4), Pas-de-Calais (13), Puy-de-Dôme (5), Basses-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (4), Haut-Rhin (1), Rhône (6), Haute-Saône (2), Saône-et-Loire (6), Sarthe (1), Deux-Savoies (2), Seine (21), Seine-et-Oise (5), Seine-Inférieure et Eure (3), Somme (4), Tarn (6), Var (5), Vaucluse (4), Haute-Vienne (6), Vosges (4).

*Absentes au moment du vote :*

Charente (2 mandats), Charente-Inférieure (2), Eure-et-Loir (2), Gascogne (2), Ille-et-Vilaine (2), Indre-et-Loire (3), Loire-Inférieure (3), Loiret (2), Marne (3), Puy-de-Dôme (1), Seine-et-Marne (3), Deux-Sèvres (2), Vendée (1), Vienne (2).

Roland. — Une simple observation dans le genre de celle de Delory : je demanderai qu'on renvoie pour étude à la Commission permanente que, dorénavant, le Parti paiera le voyage aux délégués au Congrès, à la condition qu'ils assistent aux séances. Il y a des délégués qui viennent simplement pour visiter la ville, en donnant leurs mandats à des copains. Le Parti ne doit pas être une collection de poires !... (*Rires et approbation.*)

Le Président. — En ce qui concerne la question de la fixation de la date et du lieu du prochain Congrès, êtes-vous d'avis de laisser au Conseil national le soin de cette double fixation ?

(*Adopté.*)

Il ne nous reste plus qu'à déclarer clos le 6e Congrès du Parti socialiste.

Citoyens, il est possible qu'à certains moments nos discussions aient été passionnées ; mais il est certain aussi cependant qu'elles auront servi la pensée socialiste. Si les discussions sur l'action électorale ou sur les cas de conflits ont paru prendre trop d'importance dans le Congrès, si nous n'avons pas ici apporté des résolutions définitives à la question agraire, c'est cependant celle-ci qui domine de

haut toutes nos discussions. Nous n'avons pas, en effet, donné de résolution, mais ce n'est pas un aveu d'impuissance de notre Parti et même si les discussions qui ont eu lieu ici peuvent, suivant un mot qui a été employé, passer au-dessus de la tête des paysans, du moins les travailleurs des campagnes sauront-ils par la voix de la grande presse, ennemie, mais qui ne peut tout étouffer, les travailleurs paysans sauront cependant qu'au moment même où de grandes crises ont éveillé le monde paysan à la conscience de sa misère, un grand Parti a cherché, non pas à lui apporter seulement la viande creuse des formules, mais à trouver avec ces paysans eux-mêmes, les solutions les meilleures.

Citoyens, ainsi le Parti socialiste est ici resté dans la ligne même qu'il s'était fixée au Congrès de Toulouse : volonté de recherche et d'examen, volonté de réalisation, volonté d'action, volonté de vie générale aussi pour le Parti et pour les prolétaires. Citoyens, je déclare clos le 6e Congrès national du Parti socialiste. Vive l'Internationale ! (*Applaudissements prolongés. . . Cris de : Vive l'Internationale !*)

Le citoyen Lafargue, debout sur son banc, au milieu des délégués, prononce les paroles suivantes :

— Je suis particulièrement heureux de trouver encore une fois ensemble ceux qui s'étaient déjà réunis à Saint-Etienne en 1882, les vieux militants que sont Vaillant, Guesde, Ferroul et moi-même, qui annoncions déjà à cette époque le Parti socialiste comme le seul parti capable de créer l'unité ouvrière au-dessus de tous les partis politiques. (*Acclamations.*)

Nous donnons ci-dessous le texte de la lettre lue par le citoyen André à la séance, relative au paiement des cotisations des élus :

Ce 8 Avril 1909.

Mon cher André,

Tu étais près de moi à Toulouse lorsque, en réponse à une phrase du rapport de Camélinat, sur un prétendu retard de mes cotisations, j'ai dit ceci :

« Je ne suis pas en retard ! C'est volontairement et « d'accord avec ma section que je verse mes cotisations « entre les mains de tiers. C'est une protestation contre « les complaisances dont sont l'objet quelques élus depuis « deux ans. Si j'avais pris cette détermination un mois « ou six mois après le non-versement de mes collègues, « je pourrais être accusé de manquer de tolérance, mais « aujourd'hui, après plusieurs décisions de Congrès, de « Conseils nationaux, laissés sans exécution par la C. A. « P., la limite est passée depuis longtemps, c'est devenu « du poirisme. Dès que le Congrès aura pris une décision « ferme, la citoyenne Roussel versera au trésorier mes « cotisations qu'elle détient. »

Et le Congrès a approuvé à la quasi-unanimité ma manière d'agir.

Un instant après, une décision fut prise, fixant à la fin du mois le délai pour rayer les non-payants du Parti. Roussel a versé immédiatement mes cotisations.

Mais la C. A. P. a encore laissé passer le nouveau délai fixé par le Congrès de Toulouse, et, à ce jour, c'est-à-dire depuis cinq mois on est dans la même situation.

A la date du 15 février dernier, la C. A. P. et la Commission de contrôle m'ont mis en demeure, comme les autres élus en retard pour leurs cotisations, de prendre l'en-

gagement de m'acquitter par versements échelonnés jusqu'à la fin de la législature.

Par lettre du 24 février (dont ci-joint copie), *j'ai pris l'engagement demandé*, tout en faisant observer que j'étais prêt à verser la totalité en un seul paiement dès que les décisions des Congrès seraient appliquées également à tous.

Quelle n'a pas été ma surprise — je dirai même mon indignation — de recevoir le 7 avril courant, une lettre de la C. A. P. me faisant savoir qu'elle n'avait pas jugé suffisant l'engagement formel que j'avais pris par ma lettre du 24 février.

Je ne veux pas servir d'otage. Et il ne faut pas que ma présence dans la fournée qui va être jugée encore une fois au Congrès puisse retarder l'exécution que, depuis plus d'un an, je ne suis pas seul à juger nécessaire.

Camélinat étant parti, ne sachant où se trouve Delory, je veux cependant éviter tout prétexte à manœuvres de nouveau sauvetage. Aussi je te remets avec le dossier de cette affaire la somme de 800 francs que je te prie de verser à Camélinat *aussitôt* après la décision du Congrès.

Je te charge d'ailleurs de donner en mon lieu et place, toutes explications utiles. Tu le sais, je pars pour Uzès demain, devant consacrer toute la semaine à la candidature de l'ami Compère-Morel, celui-là est un vaillant qui paiera ses cotisations et fera une forte propagande socialiste.

Bonne poignée de mains.

Vincent Carlier.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

*Convocation* . . . . . 5
*Fédérations représentées et Délégués représentants*. . 6
*Rapports du Conseil National :*

1° Secrétariat . . . . . 9
2° Trésorerie . . . . . 34
3° *Le Socialiste* . . . . . 37
4° La Librairie . . . . . 38
5° Commission de Contrôle . . . . . 40
6° Groupe Socialiste au Parlement. . . . . 47
7° Délégation au Conseil d'Administration de l'*Humanité* . . . . . 59

**Première Journée. — Dimanche 11 Avril.**

SÉANCE DU MATIN

*Règlement du Congrès* . . . . . 62
*Secrétariat permanent du Congrès* . . . . . 62
*Compte rendu sténographique. — Prix* . . . . . 62
*Publicité des Séances*. . . . . 63
*Fixation de l'ordre du jour du Congrès* . . . . . 65
*Vérification des mandats*. . . . . 65
*Commission des conflits*. . . . . 66
*Limitation de parole*. . . . . 66

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

*Rapport du Secrétariat du C. N.* (Discussion). . . . 68
*Nomination des Commissions*. . . . . 112
*Vérification des mandats* (Rapport). . . . . 114
*Rapport du* Socialiste (Discussion). . . . . 115
*Rapport des Fédérations* (Discussion). . . . . 128

## Deuxième Journée. — Lundi 12 Avril.

### Séance du matin

*Rapport de la Trésorerie et de la Commission de Contrôle* (Discussion) . . . . . 148
*Rapport de la Délégation à l'*Humanité (Discussion). 161
*Fixation de l'Ordre du jour* . . . . . 171

### Séance de l'après-midi

*Les conflits*. . . . . 175
*La question Agraire* (Rapport) . . . . . 177
*Renvoi des cas Breton et Varenne à la Commission des Conflits*. . . . . 262

### Séance du soir

*La question Agraire* (Discussion). . . . . 265

## Troisième Journée. — Mardi 13 Avril.

### Séance du matin

*La question agraire* (Suite de la discussion). . . . . 306
*Election de la C. A. P.* (Discussion) . . . . . 350

### Séance de l'après-midi

*La question agraire* (Suite de la discussion). . . . . 359
*Rapport du Groupe Socialiste au Parlement*. . . . . 392
*Rapport des Délégués au Bureau International*. . . . 404
*La campagne électorale de 1910*. . . . . 405

SÉANCE DU SOIR

*La campagne électorale de 1910* (Suite). . . . . 438

## Quatrième Journée. — Mercredi 14 Avril.

SEANCE DU MATIN

*La campagne électorale de 1910* (Suite) . . . . . 484

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

*Nomination de la C. A. P.* . . . . . 524
*Le Premier Mai 1909*. . . . . 525
*Les Conflits* (Rapports et discussion). . . . . 529
— *Cas Rozier* (Vote). . . . . 555
*La question agraire* (Résolution) . . . . . 588
*La campagne électorale de 1910* (Rapport de la Commission) . . . . . 592
*Modification aux Statuts* . . . . . 595
*La campagne électorale de 1910* (Vote) . . . . . 596

# INDEX ALPHABÉTIQUE DES ORATEURS


Allemane. — 63, 112, **199**, 400, 492, 493.
André. — 158.
Aulagnier. — 64, 97, 169.

Bailleul. — 66.
Bedouce. — 393, 484.
Beuchard. — **525**.
Blanc (Alexandre). — 409, **460**.
Bonnet. — 199, 397.
Brœmer. — 396.
Breton. — **133**, 147, 407.
Briquet. — 67, **123**, 391, 485, **528**, **565**.
Bruckère. — **148**, 157.

Cabanne. — **81**.
Cachin. — 139, 140, 209.
Caffin. — 153, 161, 353, 358, 536, 578, 582.
Camélinat. — 148, **153**, 161.
Chastanet. — 88, 145, 161, 165, 168, 206, 210, 212, 395, 396, 398, 403, **488**, 528,
Collignon. — 162.
Colly. — **97**, 106, 107, **168**, 174, **425**, 436, 474.
Compère-Morel. — **177**, 244, 250, 280, 288, 336, 346, 361, 365, 367, 369, 372. 388, 413, 414.
Corcos. — 123, **346**, **511**.
Corgeron. — 176.
Coste. — 156, 492.

Dalmon. — **237**, 465.
Dejeante. — 288, 392, 395.
De la Porte. — 81, **105**, 174, 369, 479, 561, 569, 572, 582.
Delory. — 64, 66, 153, 154, 156, 159, 160, 162, 172, 306, 356, 357, 358, 391, 392, 420, 482, 484, **517**, 528, 549, 551, 557, 566, 578, 581, 585, 587, 595.
Demoulin. — 150, 505.
Dessaigne. — 504.
Deville. — 489.
Deviras. — **335**.
Dondicol. — **465**.
Drean-Chapel. — 437, 584.
Dreyfus — 153, 538.
Dubreuilh) — 62, 65, 66, **67**, 99, **117**, 133, 150, 175, 350, 355, 403, 405, 525, 550, 587.

Ducerf. — 62, **124**.
Ducos de la Haille. — 126, 172, **262**, **529**, **543**, **552**, 570, 571, **572**.
Dumas. — 410.
Durre. — **83**, 97, 102, 103,

Evrard. — 117.

Faure (Ferdinand). — **515**, **563**, 569.
Ferrand. — 163, **559**, 562, 569.
Ferroul. — 591.
Fiancette. — 558.
Fuschi. — 522.

Gérard. — 524.
Ghesquière. — 81, **89**, 98, 99, 105, **116**, 229, 330, 364, 498.
Gibaud. — **293**.
Giret. — 286.
Goldschild. — 66, 152, 160, 175, 354, 517, **537**.
Goude. — **438**, **592**.
Greffier. — **122**.
Groussier. — 473, 495, 571.
Guesde. — 63, 65, 109, 179, 273, 327, **379**, 411, 431, 498, 499, **500**.
Guillon. — 150.

Héliès. — **310**.
Hervé. — 67, **69**, 84, 89, 91, **102**, 351, 354, **359**, 487, **496**, 556, **577**, 584.
Hoareau. — 15 .

Iauch. — **281**, 358, 481.

Jaurès. — 67, **108**, 113, 146, 148, 160, 170, **171**, 179, 212, 248, 261, 262, 263, 333, 351, 353, 354, 362, 364, **370**, 399, 401, 418, **471**, 482, 498, 500, 587, 594.

Keller. — 161.
Kosciusko. — 358.

Lafargue. — 147, **165**, 200, 247, 248, 251, 261, 298, 304, 320, 376, 473, 477, 482, 598.

Lafont. — 66, 81, 85, 112, 139, 165, 210, 211, 261, 351, 429, 527, 539, 549, 551, **582**, 587.
Lagardelle. — **321**, 366.
Lamaison. — 399.
Lauche. — **166**, 459.
Laudier. — 63, 120, 126.
Lebas. — **93**.
Lepez. — 250, **254**.
Ligier. — 320.
Longuet (Jean). — 66, 88, 113, 143, 273, **331**, 361, 362, 419, 527, 567.
Lorris. — 490, 593.

Mauger. — **117**, 162, **263**, 334.
Morizet. — 563, **564**, 569.
Musy. — 172, 173, 354, 456.

Norange. — 268.

Odru. — **85**, 152, **289**.

Pelletier (citoyenne). — 351, 353, **467**, 473.
Phalempin. — 284.
Philbois. — 392, 396.
Pigault. — 145.
Pressemanne. — **100**, 160.

Rappoport. — **85**, 163, **306**, 402.
Raquillet. — 250, **342**.
Renaudel. — 63, 64, 66, 112, 113, 162, 187, **269**, 284, 356, 357, 389, 597.
Robinet. — **506**, 537.
Roland. — 63, 81, **115**, **119**, 120, 124, 137, 139, 140, 150, 156, 174, 280, 330, **338**, 366, 393, 543, 586, 597.
Roldes. — **240**, 283.
Rosselin. — **128**.
Rouanet. — 169, 416, 494.
Rouger (Hubert). — 394, 400.
Roux (Jean). — 159.
Rozier. — 538, **546**, 552, 556.

Serra. — 484.
Soilot. — 507.

Tarbouriech. — 122, 127, **229**, **588**.

Uhry. — 114, 164, 464.

Vaillant. — 64, 121, 171, **212**, 304, 308, 309, 313, 357, 389, **404**, **449**, 579, **580**, 587, **592**, 595.
Varenne (Alexandre). — 262, 390, 397, 398, 399, 419, 423, 427, 430, **431**, 498, 502, 504, 505, 558, 570, 573, 575, **593**, 595.
Varenne (Jean). — 131.
Voillot. — 397, 520.

L'ÉMANCIPATRICE, 3, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XV^e) — 6387-7-09.

*Lisez tous*

# "l'Humanité"

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

**16, Rue du Croissant, 16**

PARIS (IIe)

Directeur politique : **Jean JAURÈS**

PRINCIPAUX RÉDACTEURS :

**Maurice Allard, Jean Allemane, Bracke, Louis Dubreuilh, Paul Lafargue, Gustave Rouanet,** etc.

## TRIBUNE SYNDICALE & COOPÉRATIVE

5 centimes — Le Numéro — 5 centimes

LIBRARY
APR 1 1976
UNIVERSITY OF TORONTO

HX
269
P37
1909

Parti socialiste
Congrès national; compte
rendu sténographique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY